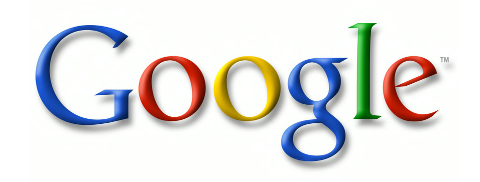


JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE.

PARIS. — IMPRIMERIE D'A. RENÉ ET CIE.,
RUE DE SEINE SAINT-GERMAIN, 32.

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE

L'INSTITUT HISTORIQUE

A ÉTÉ FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833,

ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

TOME DIXIÈME.

SIXIÈME ANNÉE.

PARIS

A L'ADMINISTRATION DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

RUE SAINT-GUILLAUME, N° 9 (FAUBOURG SAINT-GERMAIN),

Près de la rue des Saints-Pères et de la rue Taranne.

1839

JOURNAL

DE

L'INSTITUT HISTORIQUE

MÉMOIRES.

QUEL RAPPORT EXISTE-T-IL ENTRE LA LANGUE DES PEUPLES ET LEUR ÉTAT SOCIAL?

La langue, c'est le verbe; le verbe, c'est l'homme.

Comme l'homme corporel a des organes, des yeux pour voir, des oreilles pour entendre, des pieds pour marcher; de même que l'homme intelligent a des organes, des sons, pour articuler sa pensée. Il fonctionne spirituellement au moyen des sons, comme il fonctionne matériellement au moyen des organes.

Pas plus que je ne saurais comprendre l'homme physique sans corps, pas plus je ne saurais comprendre l'homme intelligent sans parole.

De là résulte la corrélation du verbe et du corps, de la parole et des organes. Là où est l'homme matériel, là se trouve l'homme spirituel; l'un n'est pas sans l'autre; l'un est aussi ancien que l'autre. Cela veut dire que le *don* du langage est inné dans l'homme, qu'il appartient à la nature de notre esprit, comme les organes font partie de notre corps.

L'origine du langage, c'est l'origine de l'homme; voilà ce que je sais expérimentalement. Si je voulais aller au-delà, je me lancerais dans le domaine de la théologie, je parcourrais le domaine de la philosophie, et je veux me renfermer strictement dans celui du langage.

Ce qui précède suffit pour indiquer mon point de départ, c'est-à-dire que l'homme *n'invente pas* sa langue, qu'il la trouve toute faite, qu'il se la communique, et qu'il la conçoit aussitôt qu'elle lui est révélée; opération la plus mystérieuse, certes, de toutes les mystérieuses opérations de l'esprit. Nous nous initions ainsi, constamment, les uns les autres, et dès les jours de notre tendre enfance.

C'est là le don de la langue conçue dans son abstraction, comme *langue;* cela ne sert pas encore à expliquer l'origine particulière *des langues*.

Les langues, ce sont les *peuples;* l'existence d'un peuple ne se révèle bien réellement que par l'existence d'une langue. D'où vient qu'il n'existe pas une langue unique, universelle, un verbe universellement compris, un verbe exprimant,

pour tous les hommes à la fois, l'universalité des sensations humaines, l'universalité des notions de l'entendement ?

D'où proviennent ensuite les profonds déchirements de la nature humaine, et que veut dire cette tentative de l'unité, si souvent essayée, mais toujours en vain, par tant de grands esprits, depuis Leibnitz, pour parler des hommes des temps modernes, jusqu'à Volney, que je ne cite, certes, pas comme un grand esprit, que je ne compare, certes, pas à Leibnitz, mais qui, comme lui, avait voulu rencontrer une écriture universelle, servant de véhicule à une langue universelle et qui, comme lui, s'est cassé le cou dans une aussi infructueuse tentative ?

La variété dans l'unité, telle est la loi de la nature physique; j'ignore pourquoi elle ne serait pas également la loi de la nature morale. Nous sommes tous hommes; dans tous les hommes, du nord au midi, de l'orient à l'occident, le verbe est incarné; mais pourquoi n'y aurait-il pas entre nous des différences, selon les climats que nous habitons, selon les besoins qu'ils nous imposent, selon le sol que nous cultivons, selon les accidents de ciel, de lumière et de territoire, selon les antécédents de race enfin et d'histoire, selon le développement plus ou moins grand des facultés de notre intelligence ? Pourquoi les peuples ne seraient-ils pas en grand ce que les individus se trouvent être en petit sur une moindre échelle ?

Je le sais, la religion, la philosophie, tout tend à l'unité, tout ramène les hommes vers le foyer d'une inspiration commune, et c'est là le langage du cœur, c'est là le langage de la raison, c'est là la langue universelle des esprits; mais indépendamment du verbe de la pensée éternelle, universelle, il y a le verbe de l'expression particulière, qui nécessairement doit participer de la fragilité du corps, de l'admirable structure du corps, du jeu merveilleux de l'organisme, et qui, comme le corps, doit occuper une place temporelle dans le royaume de l'esprit universel.

La langue universelle de Leibnitz, l'écriture universelle de Volney, indépendamment de leur défaut capital, du manque d'animation et de vie, élaborations pénibles de l'esprit studieux, dépourvu du *fiat* créateur, eussent composé, si on avait pu les réaliser, quelque gigantesque mécanisme qui aurait imposé à l'esprit humain l'obligation d'un apprentissage stérile et languissant; et à quoi aurait-il abouti ? A quelque construction mathématique de l'entendement, à une langue chiffrée comme la langue des diplomates.

Mais nous possédons déjà une langue organisée par les lettres, langue construite sur des principes à peu près pareils à ceux que Leibnitz et Volney avaient prétendu mettre en mouvement : la langue chinoise, fondée sur le système graphique des Mandarins. Avec de telles combinaisons, que devient la liberté de l'esprit ? Si elle n'est pas totalement impossible, puisqu'elle se fait jour à sa manière, et avec une certaine puissance, dans la civilisation chinoise, elle est, du moins, forcément resserrée dans les plus étroites limites.

N'allons donc pas chercher la *cause* de la diversité des langues qui est celle de la diversité des peuples. Elle tient, en partie, à des antécédents ignorés; elle se trouve en dehors du domaine de l'expérience. Je laisse à la théologie et à la philosophie le soin de les expliquer. Tenons-

nous au fait : la très grande variété des idiomes qui se trouve en rapport avec la très grande variété des peuples.

En effet, une langue révèle toute une physionomie nationale, toute une manière particulière de voir, de sentir et de comprendre. Tous les hommes, chez tous les peuples, vivent sur un fonds commun de raison et de sentiment qui, comme je l'ai dit, constitue le verbe de l'humanité; mais chaque peuple exprime sa nuance individuelle; chaque peuple modifie, suivant son génie particulier, cette expression universelle de toutes les pensées et de tous les sentiments.

Ainsi tous les hommes ont de l'imagination, tous les hommes ont de la raison, tous les hommes ont des sens et des passions; voilà ce qui leur est commun, voilà ce qui leur appartient, comme l'action de respirer, de marcher, etc.; mais tous les hommes n'ont pas la même imagination, tous les hommes n'ont pas la même raison, tous les hommes n'ont pas le développement des sens et des passions au même degré et dans la même mesure. A cet égard les peuples, comme nous le savons, ressemblent aux individus; et de même qu'il est curieux d'étudier, dans chaque individu, son caractère, sa physionomie morale, intellectuelle, etc., ainsi la même étude acquiert un haut degré d'intérêt quand nous l'appliquons aux peuples; et de même que, dans l'examen du génie particulier d'un individu, nous faisons attention aux façons de son langage, et nous les comparons au jeu de sa physionomie, ainsi, chez les peuples, nous faisons attention à l'énergie spéciale de l'idiome dont ils se servent, et nous cherchons à deviner, dans cet idiome, toute une physionomie sociale.

Il y a, généralement parlant, dans l'histoire du monde, action et réaction plus ou moins prononcée de peuple à peuple, comme d'individus à individus. Il y a des peuples qui se sont peu ou faiblement mêlés, tels que les Chinois, les Indiens, les Hébreux, les Arabes; et encore ignorons-nous les éléments étrangers à leur nationalité indigène, qui ont pu contribuer à les modifier dès leur berceau même. Généralement parlant, cependant, les termes exotiques et les expressions barbares sont en petit nombre dans les langues que ces peuples parlent. Leur civilisation est *une*, soit par suite de leur isolement forcé, soit par suite de leur isolement volontaire.

D'autres peuples, qui se sont mêlés davantage, ont possédé une originalité trop puissante pour beaucoup emprunter à l'étranger; et ce qu'ils ont emprunté, souvent à leur insu, ils se le sont assimilé avec énergie; je cite, parmi ces peuples, comme occupant le premier rang, les Grecs de l'antiquité.

Il y a des peuples qui tiennent tout de l'étranger, et qui ne possèdent de patrimoine qu'une barbarie presque indomptable. Ainsi les Tartares, les Mantchoux, les Turcs de l'antiquité, les Japonais et les Coréens tiraient leur civilisation en majeure partie de la Chine, et, malgré la nature hétérogène de leurs idiomes, la langue mandarinique, appuyée sur son système graphique, a contribué à rendre plus ou moins chinoise la pensée de ces peuples, à modifier leurs institutions dans le sens des institutions de la nation *du Milieu*, titre que les Chinois s'adjugent. Ce que je viens d'avancer est surtout vrai par rapport aux Coréens et aux Japonais.

A une époque plus rapprochée de nous, les Osmanlis ont emprunté leur civilisation à l'Islam, tel qu'il s'était développé chez les Arabes et chez les Persans ; mais, à l'exception des Japonais, qui possèdent une culture d'esprit assez haute et assez originale, et qui, loin de se laisser écraser par le génie de l'étranger, ont su savamment le combiner avec leurs instincts nationaux, toutes ces autres tribus sont pauvres de pensée, de style, d'idiome. Leurs langues ont bien une certaine valeur, mais elle est très subalterne.

Les Malais ont fait, par rapport à l'Inde, ce que les Turcs, les Mongols et les Tibétains ont fait par rapport à la Chine ; ils ont tout emprunté, et ce qu'ils ont emprunté ils ne se le sont assimilé que très imparfaitement; aussi n'ont-ils pas de civilisation originale, quoique l'esprit des peuples de la Polynésie soit remarquable par sa souplesse, et qu'ils ne manquent ni de délicatesse dans les sentiments ni d'élévation dans les idées.

Les influences indienne et chinoise, qui constituent la plus grande des antithèses dans l'ordre de la pensée, de l'expression et des combinaisons sociales, se croisent et s'amalgament singulièrement dans les régions dites de l'Indo-Chine, au Tibet et dans quelques autres localités; le sanskrit et quelques-uns de ses dérivés, notamment le pali, en concurrence avec la langue et la littérature mandariniques, ont été systématiquement appliqués à des idiomes souvent rebelles, à des façons de penser et de sentir qui se cabraient violemment sous le joug de la civilisation étrangère ; mais la religion indienne et la politique chinoise sont venues à bout de tout.

Quel champ curieux d'investigations pour celui qui voudrait retracer, dans les langues, les influences réciproques des idées indigènes et exotiques ; en les comparant aux besoins de la civilisation naturelle ou étrangère !

Mais ce n'est pas tout. Il y a des peuples, (et les Japonais ont pu nous en donner un pressentiment), qui, après avoir reçu l'impression du génie étranger, après avoir été fécondés par la semence exotique transportée sur l'arbre indigène par le courant magnétique des airs, par les voies du commerce, par l'action savante des grammairiens, des poètes, des philosophes, des orateurs, ont su, sans conquérir une véritable originalité littéraire, faire plus, cependant, qu'imiter la langue et la pensée étrangères. Leur littérature d'emprunt, modifiant leur langage, et, par les modifications du langage, altérant et falsifiant, jusqu'à un certain point, la pensée nationale, les mœurs nationales, viciant parfois la moralité de la nation, en corrompant son originalité, cette littérature a servi de véhicule à une sorte de civilisation indigène par les sentiments qui l'inspirent, étrangère par la forme qui la domine et l'écrase, de sorte qu'il existe toujours, chez ces peuples, un secret désaccord entre la forme de la pensée et le fonds du sentiment. C'est ce qui se révèle dans la littérature romaine, cette esclave souvent maladroite de la littérature des Grecs, esclave qui marche en traînant sa chaîne, tandis que son modèle traverse l'air avec des ailes de feu, esclave qui, dans les fers encore, conserve les traces d'une mâle origine et déploie, au besoin, une grande indépendance de caractère.

Toutes les *formes* de la poésie latine sont empruntées, et empruntées presque

toujours à contre-sens, à la poésie grecque. Ce que les Romains étudiaient chez les Hellènes, c'était, surtout, la poésie de la décadence, la poésie savante ou alexandrine, les Muses de l'Égypte et de la Sicile. Ils copiaient des copistes. Quand ils s'adressaient aux grandes sources de l'antiquité, à Homère, à Eschyle, à Sophocle, à Pindare, etc., ils contrefaisaient les rhythmes originaux, rhythmes qui indiquent la pantomime de la pensée, le mouvement sphérique de l'expression, les pas mesurés du verbe céleste, s'appuyant, sans les courber, sur les sommités les plus élevées des sons, dans sa danse quasi-planétaire; mais tous ces rhythmes sonores ou élégants n'allaient que très médiocrement à la nature de la langue latine.

Aussi ces écrivains romains étaient-ils généralement assez érudits, mais presque jamais inspirés; et si quelque grande inspiration se faisait jour à travers l'imitation rude et empesée, comme chez Lucrèce, quel dommage alors de voir une nature herculéenne étouffer sous la robe de Nessus, qui lui dévorait outrageusement les chairs!

Cette détérioration de l'idiome des Latins, souvent *grécisé* contre nature, et dans la forme du discours et dans le fond même de la parole; cette réaction réciproque du verbe parlé et de la pensée pervertie, transformée en philosophie pratique, en mœurs et en habitudes de la vie, voilà ce qu'il serait curieux d'examiner.

Une chose à remarquer dans cette métamorphose de l'idiome de l'ancienne Rome, par suite de la transformation de sa littérature, c'est le grand conflit du génie latin et du génie grec; le premier, armé de ses mâles et austères vertus, de son ardent patriotisme, de la frugalité de ses goûts, de son amour d'une religion sévère, du foyer domestique, des occupations agricoles, était animé des rigoureuses obligations d'une vie éminemment active; l'autre, avec ses subtilités sophistiques, avec l'ingénieuse métaphysique de son souple langage, cadrait mal avec la raideur des formes, avec l'inflexibilité des attitudes, avec la nature très peu philosophique, très peu poétique de la langue latine; langue du droit, s'il en fut jamais, langue d'action, langue des faits de l'histoire, langue de haute et chaste moralité, de pudeur mâle et non pas de pudeur féminine, langue avant tout de probité sévère, du reste très peu ingénieuse, très peu flexible, armée pédestrement de la plus lourde des armures. Entre la langue grecque et la langue latine c'était la différence de l'homme au Dieu, de Caton à Apollon, de la chaise curule à la cime du Pinde.

Cependant il existait une sociabilité romaine réelle; je veux parler de cette *urbanité* toute latine, formée dans la maison romaine, dans la cité romaine, essentiellement distincte de l'*ironie* athénienne, telle qu'elle éclate, avec ses divines harmonies et ses subtiles antithèses, dans le dialogue de Platon, ou telle qu'elle manifeste son insultante audace, pleine de génie et de démagogie, dans le théâtre d'Aristophane. Voilà ce qu'il y avait moyen de faire valoir, comme originalité latine, dans la noble langue des Horace et des Virgile, dont le premier surtout a merveilleusement saisi le ton et exprimé l'originalité de cette *urbanité* romaine.

J'en ai dit assez sur l'antiquité; je

veux ajouter quelques réflexions sur les idiomes modernes.

La plupart des langues de l'Europe actuelle, et je pourrais hardiment ajouter de l'Asie moderne, sont les produits d'un mélange de races, de cultures d'esprit, de croyances, de religions, d'opinions, etc., dont se sont composées, tant bien que mal, les originalités nouvelles, originalités souvent puissantes, quelquefois bizarrement imparfaites.

En Asie, par exemple, le persan moderne est singulièrement bicéphale. Le fond de la langue, c'est le vieux persan, écrit par Ferdoucy avec une grande pureté, et dérivé du zend; mais la religion a introduit la langue arabe dans l'idiome persan et lui a donné droit de bourgeoisie, sans parvenir à la fondre et à l'amalgamer avec la substance du dialecte de l'Iran. Si les Allemands eussent suivi, il y a cent ans, la voie que le professeur Gottsched leur avait si largement indiquée, quelque chose de pareil serait arrivé à la langue allemande; elle se composerait, aujourd'hui, mi-partie d'allemand, mi-partie de français; elle se nuirait doublement; et, la plupart du temps, grisée d'eau et de bierre, au lieu de se griser de vin, elle ne saurait ce qu'elle dit.

Il existe, toutefois, une petite différence entre l'allemand de Gottsched et le persan des successeurs de Ferdoucy, c'est que la langue allemande ayant conservé, du trésor de l'antiquité gothique, d'assez grandes richesses grammaticales, a de quoi fléchir le génie rebelle de l'idiome français que le bel esprit de Leipzig lui a incorporé, et qu'elle peut hardiment décliner les mots français qu'elle emprunte, qu'elle peut les conjuguer et les combiner à la façon allemande. Il n'en est pas ainsi du persan moderne, qui, en fait de formes grammaticales, est presque aussi pauvre que l'anglais; il n'est pas parvenu à modifier son riche vocabulaire arabe, qui demeure inflexiblement arabe dans toutes ses formes et refuse de s'identifier à cette langue si généreuse, malgré la large part d'hospitalité qu'elle lui a accordée.

De toutes les langues européennes, la langue anglaise est la plus bizarrement construite. Le fond est anglo-saxon, avec quelque mélange de latin, mais en très faible quantité. Ce fond s'est conservé, dans sa grande originalité, (les lois le prouvent ainsi que les monuments poétiques), jusqu'à l'invasion normande; alors la langue anglaise, devenue anglo-normande, s'est constituée en partie double. Elle a perdu ses riches et antiques formes grammaticales; elle ne distingue qu'imparfaitement les genres et les espèces; par cela même elle prête à de grandes obscurités et à de déplorables inexactitudes; elle est, pour ainsi dire, tout-à-fait impraticable en philosophie; telle est la raison, pour le dire en passant, pour laquelle les Anglais appellent philosophie un tas de choses, par exemple l'art de carder de la laine ou de tisser du coton, et en général toutes les branches de l'industrie manufacturière.

Malgré cela, qui oserait nier la merveilleuse originalité de la langue anglaise? Elle est facile, souple, svelte, élégante; elle est singulièrement hardie; elle est énergique, déterminée, entreprenante, fouillant sans cesse dans tous les domaines de la pensée, cherchant sans cesse, quoique ne trouvant jamais. Elle puise dans son imperfection même une partie de ses beautés, car ces imperfections sont plei-

nes d'animation et de vie; elle offre partout la plus piquante variété. Pourquoi? parceque les Anglais, mieux que les Romains, ont maintenu l'indépendance de leur pensée, parceque la civilisation normande est devenue une civilisation anglaise, parceque tout cela s'est fait par la voie du temps, au moyen de l'inspiration de tout un peuple, et non par la route savante des Ennius, des Pacuvius, des Térence, des Lucrèce, etc. Quand Dryden et Pope sont venus, avec la meilleure intention du monde, essayer de *franciser* la langue anglaise, pour la revêtir de Racine et de Boileau, Shakspeare avait parlé, Milton avait chanté, et les imitateurs n'ont pu longtemps prévaloir.

Un exemple d'un autre genre, où l'imitation presque littérale d'une littérature étrangère s'est combinée, comme chez les Romains, mais mieux que chez les Romains, avec la civilisation indigène, où la langue a revêtu des tournures classiques pour exprimer des pensées classiques, je le puise dans la langue française.

Chacun sait les graves méprises auxquelles a donné lieu l'imitation malentendue de la littérature classique. Le clergé et les jurisconsultes, durant une grande partie du moyen-âge, ébranlèrent, à qui mieux mieux, l'édifice social, parceque la base germanique ne cadrait pas avec leurs préjugés d'école et qu'ils voulaient lui substituer un fondement romain. Lors de la renaissance des lettres classiques, on réagit, dans toute l'Europe méridionale, contre les littératures indigènes; mais heureusement que Pétrarque, le Dante, Boccace, l'Arioste, le Tasse, Lope de Véga, Cervantes, le Camoëns se composaient de deux natures; l'une, la nature latine, la nature savante, parlait latin, pensait latin et adressait des injures passablement graves à l'autre, la nature italienne, ou espagnole, ou portugaise, qui était la bonne nature, parcequ'elle était la nature nationale, la nature véridique. Il en résulta que le pédantisme de ces grands hommes, que leurs préjugés d'école, n'ont jamais nui foncièrement à leur génie libre et spontané, génie organe d'une nationalité glorieuse.

Ce n'est qu'en sous-œuvre, ce n'est que très postérieurement, que la réaction du faux classique, appuyée de la réaction opérée, par la langue et la littérature françaises, dans le midi de l'Europe, y a paralysé toutes les sources de vie, et a contribué à cet état d'inanition morale, à cet état de langueur et de marasme intellectuel où nous voyons plongés aujourd'hui l'Italie, le Portugal et l'Espagne, ces perles des contrées de l'Europe, sans oublier l'acolyte américaine de la Péninsule ibérique. Ici nous voyons mourir le génie des peuples, nous le voyons complètement se dessécher, nous voyons se tarir la source des inspirations nationales, par le fait d'une modification trop absorbante, introduite dans le caractère de la pensée, et déterminant une transformation radicale dans la nature du langage, ce qui a puissamment influé sur les rapports sociaux et sur le sort des institutions nationales. En effet, l'italien, l'espagnol et le portugais des temps modernes, ce n'est plus la langue de Machiavel et du Dante, de Calderon et de Cervantes, de Barros et de Camoëns, c'est la langue de Boileau, de Voltaire, de Condillac, et je ne sais quel autre idiome encore; c'est la langue de ces écrivains

dépouillée de toute sève propre, de toute originalité.

La France tient, sous beaucoup de rapports, du génie de Rome. Comme Rome, elle aspire, par ses pensées, par ses lois, par son langage, par son état social, par sa civilisation, à la domination universelle; comme Rome, elle a imité et largement imité; mais elle n'a pas imité la Grèce, elle a imité la spoliatrice des lettres de la Grèce, des arts de la Grèce, elle a imité Rome. Pas plus que Rome, elle n'a pu se mouvoir, dans son imitation, avec une entière liberté; mais pas plus que Rome elle ne s'est abdiquée elle-même. A travers les formes du langage, les habitudes de style et de rhétorique, conformes à ce fond d'imitation classique que je viens de signaler, elle a conservé avec honneur, avec gloire, avec illustration, son originalité; elle est demeurée elle-même.

C'est l'Académie, fondée par Richelieu sur les errements pédantesques des académies italiennes, qui a systématisé, en France, cette imitation de l'antiquité, dont s'était déjà fécondé le génie des écrivains du siècle de François Ier, sans abdiquer sa nature gauloise. *Absence de certains défauts*, c'est-à-dire *négation du mauvais goût*, telle était la maxime normale proposée au perfectionnement du langage. On mettait de côté le génie, parcequ'il a sa démence, l'inspiration, parcequ'elle a ses incorrections, hardiesses presque toujours heureuses, car elles sont constamment puisées dans les profondeurs de la nature humaine, en des retraites inaccessibles à l'inspection de l'Académie.

On cherchait donc partout la négation : c'était là l'idée que l'on se faisait de la correction dite classique. Tout cela était puisé, mais arbitrairement, mais avec beaucoup d'inexactitude, mais sans consulter les temps, les lieux, les mœurs, les idiomes, les croyances, dans Aristote, grand penseur, mais interprète très prosaïque de la poésie ancienne, étranger à cette poésie presqu'autant que peut l'être un esprit moderne, car Aristote, dans l'antiquité, c'est l'esprit moderne.

On relisait en outre Horace et Quinlilien, tous les rhéteurs et tous les grammairiens de l'antiquité, sans en excepter Longin. Heureusement que Corneille et Racine étaient des hommes de génie; heureusement que leur nature française triomphait souvent, quoiqu'elle ne triomphât pas régulièrement, de leurs préjugés d'école; heureusement que la France produisit en Descartes son philosophe, en Bossuet son théologien, en Pascal un penseur hors de ligne, grand mystique et grand géomètre, c'est-à-dire réunissant les deux seuls éléments qui constituent fondamentalement la profondeur et l'élévation de la pensée; heureusement enfin que les soi-disants philosophes du dernier siècle, tout sophistes qu'ils étaient, et malgré leurs terribles méprises sur la nature des institutions politiques de l'antiquité, étaient des écrivains pleins de force, pleins d'esprit, pleins d'originalité; de sorte que ce qu'il y avait d'éminent dans les qualités d'esprit de Rousseau, de d'Alembert, de Voltaire, de Diderot, a triomphé, sur une foule de points, non-seulement des paradoxes de leurs doctrines, mais, avant tout, de leurs fausses idées romaines, de leurs fausses idées anglaises, de tout cet emprunt de l'étranger, de toute cette imitation visible dans la langue qu'ils ont

parlée, éclatante dans les mœurs et les habitudes nouvelles, qui correspondaient à la nouveauté des expressions de leur idiome.

Je me suis successivement efforcé d'indiquer les profondes altérations dans l'état social d'un peuple, à la suite des révolutions opérées dans son langage, soit par le cours paisible des événements, dans la succession des âges, c'est-à-dire par *voie naturelle*, soit par la perturbation violente des voies de la nature, au moyen de l'introduction d'un génie exotique dans le langage de ce peuple, langage avec lequel il se combine parfois et en certaines proportions, mais pas toujours; car constamment les idées sont antérieures aux choses qu'elles représentent, et la nouveauté existe toujours dans la pensée avant qu'elle se traduise dans la réalité.

J'ai terminé la partie didactique de mon sujet; qu'on me permette maintenant de me prononcer sur le fond de la question, telle que je la conçois, selon la nature de mes faibles lumières.

Une langue se compose de deux parties, l'une, la grammaire, l'autre, le vocabulaire; l'une qui révèle les catégories de l'entendement, telles surtout qu'elles se déploient sous les conditions du temps; l'autre qui fait connaître le rapport des idées aux choses, telles que les mots se présentent à l'esprit sous les conditions de l'espace; l'une essentiellement rationnelle, l'autre essentiellement substantielle. Ces deux parties du langage ont, entre elles, les mêmes relations que l'esprit et le corps; la grammaire est l'âme du langage, elle le dirige et le combine, elle le classe et le coordonne, elle forme des mots un ensemble et les traite comme la nature traite les éléments, en les ployant sous une loi d'ordre et d'harmonie. Sans les formes grammaticales il y aurait des signes et des idées, il n'y aurait aucun mouvement, il n'y aurait surtout aucun enchaînement de la pensée. Une langue sans formes grammaticales est une énigme comme la langue écrite des mandarins.

Les deux parties du langage constituent un tout organique qui appartient à une formation contemporaine. Quand nous pensons les choses, nous les enchaînons et nous les combinons, nous créons et nous produisons; sans cela il n'y aurait pas de pensée. Les formes grammaticales sont inséparables du fond même des mots d'un langage, car elles changent la valeur brute et absolue en une valeur spéciale et déterminée.

Il y a plus; les mots eux-mêmes, dans leur acception isolée, offrent des combinaisons primitives; ils ont leur valeur plus ou moins connue dans une racine au caractère général, vague et indéterminée, embrassant souvent une grande variété de mots, mais les nuançant par l'adjonction de certaines particules qui, prises isolément, n'ont pas de sens déterminé, mais qui, dans leurs combinaisons avec les racines, confèrent aux mots une valeur spéciale, les colorent et les caractérisent.

Il existe peu de mots simples, ou plutôt, peu de racines nues, sans tige, sans sève, sans feuilles et sans fruit, dans toutes les langues du monde. Les mots les plus simples en apparence sont généralement composés; les radicaux eux-mêmes n'échappent pas constamment à l'action des combinaisons primitives. Que dis-je? l'agglutination s'observe jusque dans le

son, qui souvent, tout simple qu'il paraît, n'en n'est pas moins analysable et composé. Le son, cette âme corpusculaire de la parole, si je puis m'exprimer ainsi, n'est donc pas toujours un atôme simple; il est parfois un atôme composé. La raison des sons, la sympathie des sons, la signification des sons appartiennent aux mystères les plus inaccessibles de l'organisme; cette physiologie des instruments de la pensée est d'une nature très délicate; et les chercheurs d'onomatopées, guidés par d'aveugles instincts, et n'entendant rien aux subtilités ainsi qu'aux secrètes affinités et sympathies de la nature, se sont, dans un très grand nombre de cas, lourdement trompés.

Voilà ce que j'avais à avancer, à ce sujet, sous un rapport général.

Ainsi les formes du langage relèvent des conditions naturelles à l'esprit humain qui est obligé de concevoir les idées en les déterminant par la place qu'il leur assigne dans le discours, par la manière de fléchir les mots, d'indiquer les désinences, de conférer une valeur précise à des particules qui servent de mortier à la pensée, pour en construire l'édifice brillant. C'est ainsi que nous nous révélons à nous-mêmes par le déploiement des magnificences du verbe; nous nous engendrons spirituellement, nous sortons de la nuit de l'esprit, où il sommeille dans le chaos d'une nature encore une, encore mal développée, et nous déployons l'univers devant la face de notre entendement; nous créons le monde en lui donnant un sens intime dans notre langage. L'animal regarde et ne comprend pas; le verbe nous donne l'intuition de l'ensemble, il nous révèle tout ensemble l'analyse et la synthèse de l'univers.

En tout ceci il n'existe, à proprement parler, aucune invention; la grammaire fait partie du génie de l'homme; il y a plus, la réflexion élémentaire sur les formes du langage, quel que soit le bégaiement de la pensée à cet égard, remonte aux temps les plus reculés du développement de la pensée humaine; les livres de l'Ancien Testament, dans leurs parties les plus incontestablement antiques, les Védas et le Zendavesta, en font foi. Partout, dans ces écrits, dans les plus anciens monuments du langage, il y a trace de quelque méditation sur la forme grammaticale, dans laquelle la pensée a été engendrée. En ce sens on peut dire avec raison que la grammaire fait partie du génie de l'homme, et qu'il n'y a pas besoin de grammairien pour l'enseigner. Comme toute langue primordiale est, *ipso facto*, une langue plus ou moins grammaticale, faut-il s'étonner que la conscience de ce fait se soit réveillée d'assez bonne heure dans l'esprit humain?

Est-ce à dire que chaque langue naisse avec un système grammatical complet et savamment perfectionné? En aucune manière; ce serait raisonner contre toute analogie. Les formes du langage se produisent constamment avec le fond, mais avant qu'elles se groupent savamment, mais avant qu'elles se règlent méthodiquement, mais avant qu'elles se perfectionnent systématiquement, il faut un long espace de temps, il faut, peut-être, des siècles. Chaque langue, dans son berceau, ressemble à un enfant portant encore les stigmates de sa naissance et soigneusement enveloppé de langes. Elle a ensuite une jeunesse pénible et capricieuse, elle jette d'abord des cris et des vagissements, elle

n'est ni bien châtiée ni bien élevée, mais elle renferme dans son sein un germe de développement, un germe de perfectionnement quelconque. C'est, chez les plus nobles peuples de l'antiquité, Hercule étouffant le serpent dès sa tendre enfance.

Entre les mots et les objets qu'ils représentent il y a une sympathie, une affinité quelconque, comme entre les sons et les atômes, alliance mystérieuse, corrélation nécessaire du verbe et du *kosmos*, qui constitue toute l'étonnante magie de la parole primitive. De là ce génie éminemment *cosmique*, si je puis m'exprimer ainsi, des plus antiques et des plus nobles langues de l'univers.

Voici comment je m'imagine la formation d'une langue primitive. Je crois qu'elle s'est composée naturellement, par toute une famille d'hommes, qui l'a parlée en commun et qui s'est initiée sous ce signe; mais je crois aussi à la puissance du génie, à l'énergie individuelle des facultés humaines.

Les mantras ou les hymnes des Védas et du Zendavesta, et ces obscures traditions prodigieusement corrompues, reproduites dans une série d'inventions apocryphes, chez les Hellènes, depuis le temps de Solon et d'Epiménide jusqu'à l'époque platonicienne, traditions désignées sous le nom d'orphiques, roulent en grande partie sur l'importance des mots hiératiques appartenant à une langue sacrée, à une langue primitive.

Les archaïsmes dans le style des Védas, par exemple, indiquent évidemment une époque où la parole était encore mystérieuse, où elle ne servait pas encore, du moins avec abondance, à l'échange rapide de la pensée, où elle avait un sens relevé, un sens intime, où elle tenait de près aux dogmes d'une religion qui adorait le créateur dans la créature; les monuments les plus anciens de la langue hébraïque portent également ce caractère.

Du reste, je prie mes lecteurs de croire que je ne donne nullement dans les spéculations théosophiques d'une cabale postérieure; je rejette formellement ce mysticisme plus ou moins ingénieux, mais inventé après coup, qui pullule chez les écrivains grecs et juifs des temps qui ont immédiatement précédé ou suivi l'époque chrétienne. Dans tous ces raffinements de la pensée il n'y a absolument rien de primitif.

Ainsi, pour en revenir à l'opinion que j'avais précédemment énoncée, dans les mots mêmes du langage on découvre toute une civilisation et toute une religion primordiale, toute une ère de l'humanité dans les jours de son énergique enfance, ère qui est séparée de nous par l'immensité des temps, comme par l'immensité de l'Océan, et sur laquelle il m'a suffi d'avoir jeté un rapide coup d'œil.

Certes, rien n'est plus difficile que ces curieuses investigations qui se rapportent à une langue dans les jours de son enfance, quand il y a encore exubérance de formes grammaticales, richesse non réglée dans des allures de pensée encore vagabondes, encore incertaines, quand les mots sont encore tout chauds, tout palpitants de leur impression primitive. Ces temps de création sont complétement éloignés de nous, et nous ne possédons, dans l'état actuel de l'humanité, rien qui les rappelle. Je les comparerais volontiers aux productions primitives de la nature, encore sanglante et à peine relevée de couche. Aujourd'hui que la terre est

ferme, aujourd'hui que tous les éléments sont combinés, nous ne nous figurons que très imparfaitement ces gigantesques efforts des périodes cosmiques, périodes qui ont lui pour la pensée humaine, produisant son langage, verbe animé, pontife médiateur entre le créateur et le système de l'univers, ainsi qu'elles ont lui pour l'organisation des sphères, pour la consolidation du globe terrestre.

Cet enfantement étant achevé, la langue devait subir une évolution interne, une crise pour ainsi dire révolutionnaire, si j'ose emprunter au siècle actuel son langage favori. De *cosmique* ou *naturelle* qu'elle avait été dans le principe, elle devait devenir *législative* ou *sociale;* elle devait marcher de pair avec les développements de l'esprit de famille et de parenté, de l'esprit de tribu et de caste.

Ici nous voyons un peu plus clair dans l'organisation des mots; nous sortons du domaine des perceptions intuitives, simples, immédiates; nous quittons la sphère des aspirations animées, des agglutinations de paroles, des créations spontanées; nous ne nous rencontrons plus face à face avec les phénomènes de l'électricité, de la vitalité pure; nous n'assistons plus au spectacle de l'élaboration quasi-chimique de la pensée dans le mot auquel elle s'incorpore; daignez me pardonner cette métaphore !

Si l'on voulait examiner à fond, dans certaines familles de langues, les mots qui indiquent les rapports primitifs de la famille, de la demeure, de l'autorité, et jusqu'à un certain point même du peuple et du gouvernement, les mots constitutifs des premiers éléments de la sociabilité, on verrait que leurs racines se rapportent constamment à quelque idée d'*alimentation*, de *génération*, de *sustentation*, d'*appui* et, en sous-ordre seulement, de *domination* et de *protection ;* les deux dernières idées étant des idées dérivées et n'appartenant pas à la conception primesautière des choses.

Je ne prétends pas me lancer dans les exemples; ils m'entraîneraient trop loin et me forceraient de pénétrer dans le domaine de l'étymologie, que je ne voudrais pas effleurer légèrement.

Dans cette sphère domestique et sociale, le sens intime des mots se révèle avec plus de netteté; ils sont arrachés, en quelque sorte, au sein de la nature qui les allaitait de ses mamelles toutes-puissantes, ils sont introduits dans le domaine de l'activité purement intelligente. L'analyse de ces expressions nous révélerait toute une histoire de l'esprit humain durant une des phases les plus antiques de son développement. Elle offre une haute importance pour la connaissance des idées et des sentiments qui ont fondé les rapports de la sociabilité primitive, qui ont introduit l'homme cosmique dans la demeure patriarcale, sous le toit de la famille, dans la première réunion, dans la première agglomération des habitations humaines, empêchant le prêtre du Très-Haut de s'égarer dans le grand temple de l'univers, transformant cet organe de la création, dont il résumait le verbe dans sa pensée, en un organe de civilisation purement humaine.

Ce primitif langage social revêt ensuite les nuances du climat; il se colore en quelque sorte d'un reflet de lumière dans la campagne environnante; il se modifie selon que le peuple est chasseur ou pasteur, agriculteur ou industriel, nomade ou casanier.

Dans ce second état de la formation des langues, l'idiome hiératique se vulgarise, il perd de sa primitive importance; l'acception cosmique des mots s'efface devant leur acception sociale. Un autre esprit accompagne la religion nouvelle, dorénavant domestique et sociale, religion de caste et de tribu, empreinte des primitives occupations de l'homme.

Toutes les anciennes langues de l'Orient portent, plus ou moins, le caractère de cette vénérable antiquité patriarcale : témoin l'hébreu, qui voile son caractère hiératique, et qui donne de bonne heure aux contemplations cosmiques un sens moral et un sens social.

La langue chinoise, pour laquelle le style hiératique n'a jamais bien sérieusement existé, a promptement revêtu le génie domestique, systématiquement étendu par des mains savantes et transporté au gouvernement de l'état.

De ces considérations générales, passons à une autre, d'une importance non moins grande; soulevons la question de l'alphabet, de son antiquité, de son origine. Quels rapports y a-t-il entre l'invention de l'alphabet et son application aux langues vivantes? Questions immenses que je me contente d'indiquer.

Quelques langues se sont incorporées à un alphabet, dès les jours de la haute antiquité : ainsi le sanscrit s'est de bonne heure enveloppé du dévanagari, comme le *Boa constrictor* s'enveloppe d'une peau qui se lie à toutes ses articulations et à tous ses mouvements. Cet alphabet, tout d'un jet avec cette merveilleuse langue, suit toutes ses intonations et se métamorphose admirablement dans la variété des sons de l'idiome parlé.

Avant de paraître sous sa forme classique actuelle, le dévanagari a subi de grands changements ; son histoire reste encore dans les ténèbres, et les inscriptions sur les monuments du moyen-âge lui-même ne sont pas suffisamment éclaircies. Les Oupanischats du Véda supposent un système graphique déjà complétement élaboré.

Je n'oserais former des tentatives de rapprochement entre le dévanagari et l'alphabet sémitique, que l'on considère comme la source des lettres grecques, ce qui ne me paraît pas aussi complétement prouvé qu'on a l'habitude de l'affirmer. Toute cette partie de l'histoire des langues réclame encore un examen nouveau, élevé sur la base des découvertes nouvelles.

Mais un système contre lequel je m'inscris en faux, de la manière la plus absolue, c'est celui qui consiste à faire dériver les écritures alphabétiques des hiéroglyphes dans le genre des symboles de l'Égypte, du Mexique ou de la Chine. On sait que les Chinois, et notamment leurs imitateurs, ainsi les Coréens, que les Égyptiens, sont parvenus à abstraire de certains groupes hiéroglyphiques certains radicaux servant à exprimer des sons au lieu de peindre des idées ; mais ce système est toujours d'une grande imperfection, et il serait complétement impraticable si on voulait l'établir sur une plus vaste échelle. Il est radicalement impossible de rendre compte, par ce moyen, de l'origine d'un système aussi parfaitement abstrait, aussi parfaitement intelligent, aussi parfaitement intelligible que le dévanagari, qui exprime avec une si grande perfection les intonations subtilement variées de l'idiôme auquel il s'applique.

Les lettres alphabétiques ont servi ori-

ginellement dans quelques langues à des évocations magiques. La science des Runes était confiée, dans le nord scandinave, à la garde de certaines sybilles ou prophétesses, célèbres sous le nom de Volas, qui ne sont autres que les Vellédas de la Germanie, femmes qui prétendaient tirer leur science d'Odhin ou de Wodan, le père des dieux. Nul doute que chaque alphabet vraiment antique, avant de devenir la propriété commune d'une grande masse d'hommes, avant de pénétrer dans l'éducation publique, n'ait exclusivement appartenu au culte des temples, n'ait été la propriété des castes sacerdotales, des écoles de pontifes, de poètes ou de philosophes. L'art de l'écriture n'est devenu familier aux Grecs que dans les époques historiques; aux jours de la haute antiquité, cet art constituait le privilége de quelques familles ou de quelques classes d'hommes.

Toute langue écrite régularise nécessairement sa grammaire, se précise, se fixe, se dégage de son superflu. Elle perd quelque chose du souffle vivant, de l'aspiration animée, de la divine mélopée; elle immole, jusqu'à un certain point, son rhythme et son balancement; mais ce qu'elle sacrifie en fraîcheur matinale, en vitalité pure et primitive, en innocence et, pour ainsi dire, en candeur du jeune âge, elle le gagne en précision et en fermeté. Quand on écoute attentivement l'harmonie intérieure d'un grand nombre d'hymnes des Védas, ce bruit de la forêt qui semble matinalement retentir dans ces strophes au lever de l'aurore, ces voix pures et fraîches d'une nature encore vierge et primitive; quand même on lit certains passages de certains Oupanischats, où la pensée est déjà à la recherche d'une savante méthode, on se trouve évidemment placé à une époque antérieure à toute écriture; on voit sur-le-champ qu'une vaste mémoire a été la gardienne sacrée de ces exhalaisons d'une muse sacerdotale primitive; on ne saurait s'imaginer le récitatif de ces poèmes qu'accompagnent de certaines pantomimes expressives du surplus de la pensée, le tout destiné à se couler dans la mémoire, comme on coule une statue dans le bronze. Que l'on compare à ces intuitions primordiales la poésie sublime de la Bhagavadgita, si ferme dans son langage, si nette d'expression, si élégamment et cependant si nerveusement organisée; on s'aperçoit aussitôt qu'une aussi noble langue, qu'une langue aussi parfaite n'a pu se fixer et se consolider que par le secours de l'alphabet.

Voilà ce que j'avais à expliquer très sommairement, j'en rougis presque, j'en demande un humble pardon à mes lecteurs; je suis obligé d'être excessivement superficiel, en abrégeant les développements de ma pensée; telles sont les modifications essentielles que l'alphabet apporte dans le langage des hommes, et, par contre-coup, dans les conceptions sociales et politiques des peuples, qui se précisent dans leurs actions quand les pensées se précisent dans leurs formules.

Chaque langue vigoureusement organisée, (et il y a des langues d'une faible vie, comme il y a des peuples d'une faible imagination, d'un faible esprit,) chaque langue vigoureusement organisée possède cette heureuse fécondité qui lui permet de se développer selon les besoins croissants de la culture de l'esprit et de l'activité de l'intelligence. Elle produit des mots nouveaux sans en avoir, pour

ainsi dire, la conscience, uniquement parcequ'elle ressent le besoin de les produire, par suite des conditions de l'existence du peuple qui la parle. Aussi longtemps que cette fécondité n'est pas épuisée, aussi longtemps que dure cette gestation sublime, aussi longtemps le peuple vit de sa propre vie, aussi longtemps il n'a pas encore arrêté le cours de ses destinées ; car les destinées des hommes sont, généralement parlant, dans une harmonie intime avec les mouvements du génie populaire qui inspire le langage.

Ainsi plus le peuple agrandit la sphère de son activité matérielle et intellectuelle, plus le verbe humain s'ébranche dans les directions nouvelles assignées à son activité. Les plus fécondes des langues sont celles qui, comme le sanskrit et ses dérivés, le zend et ses dérivés, le grec et le gothique, peuvent, à chaque moment de leur vie, fabriquer des mots d'une facile et universelle entente, des nouveautés que chacun improvise, nouveautés qui ont constamment leur raison dans la nature du langage même.

A cet égard, les langues dites araméennes ou sémitiques sont beaucoup plus improductives ; elles possèdent en moins grand nombre ces parties souples du discours, ces motions élastiques, ces particules en apparence oiseuses dont le mot se nourrit et s'alimente, quand il tend à se modifier, et au moyen desquelles il tâte, pour ainsi dire, le terrain de la pensée, avant de s'y engager.

L'originalité de l'esprit est beaucoup moins grande chez les nations dites sémitiques, races d'ailleurs fortes et énergiques, que chez les peuples qui appartiennent à la première des deux familles. Toute la philosophie des Juifs et des Arabes leur vient des Grecs, et les systèmes de théosophie eux-mêmes ne sont pas indigènes chez ces nations, mais appartiennent originairement à l'Asie orientale. Il en est de même, quoique dans un autre sens, des Chinois, qui n'ont d'autre philosophie que celle qui leur vient de l'Inde, quelle qu'ait été la voie de la transmission, car les doctrines de Laotseu portent un cachet trop marqué d'indianisme, pour qu'il soit possible d'en méconnaître l'origine.

Dans cette sphère de la culture d'esprit d'un peuple, où sa langue enfante constamment des mots nouveaux, selon les besoins du développement de ses forces morales et intellectuelles, les mots qui marchent de pair avec les pensées sont faciles à décomposer dans leurs éléments. D'abord le mot est, généralement parlant, la métaphore la plus immédiate de l'objet qu'il désigne ; et alors il n'est presque jamais complètement analysable ; sa nature première tient de l'élément, elle appartient aux actions et aux combinaisons de l'atôme, elle indique une sympathie, une énergie, un courant électrique, un magnétisme moral ; elle tient au secret le plus intime de l'organisme, elle relève immédiatement de la spontanéité de l'intelligence.

Cette métaphore ensuite, d'une nature toute sensible, détournée de son acception primitive, revêt, dans l'ordre moral, une signification facilement entendue qui révèle, dans l'esprit, une harmonie quelconque entre l'idée morale et l'objet physique ; car tout consiste en harmonie entre les deux mondes, tout est sympathie, tout présente un magnifique parallélisme entre les affections morales et la nature organisée.

Plus tard, la signification originellement métaphorique du mot métaphysique se perd complètement; la pensée le saisit comme un torrent, elle l'entraîne dans sa course. Le mot devient abstrait, il perd de sa vigueur originale, il entre dans la circulation des idées comme une monnaie courante. Plus elle a perdu de son empreinte, plus la monnaie a circulé; mais il faut qu'elle ait prodigieusement circulé, il faut qu'elle ait perdu toute sorte d'empreinte, il faut qu'elle ne serve plus à rien pour qu'on la mette hors de cours, pour qu'on la renvoie à la Monnaie, pour qu'on la replonge dans la fonte.

Malheureusement, quand les mots, en grand nombre, sont devenus des lieux communs, quand l'homme ne parle plus que par phrases de rhétorique, dans un style convenu, avec un cliquetis d'antithèses brillantes, c'est un grand signe de décadence, c'est un signe de mort intellectuelle, non-seulement pour la langue. mais encore pour le peuple qui l'emploie. Depuis plus d'un siècle, les trois langues les plus magnifiques du midi de l'Europe, l'espagnol, le portugais et l'italien sont, plus ou moins, arrivées à cet état de pure phraséologie. De très bons et de très généreux esprits ont fait des efforts inouis pour en retirer la langue italienne; puisse la régénération de la langue indiquer la régénération du peuple!

Mais entre cette époque de décadence, où il n'existe plus de sève dans un idiome, où tout est phrase, convention obligée, terminologie oiseuse, et cette autre époque de haute productivité, passée, depuis nombre de siècles, pour toutes les langues du globe, car la productivité qui s'observe dans les langues composées de l'Europe et de l'Asie, durant le cours du moyen-âge, ou encore, dans les temps modernes, porte un autre caractère, il existe une époque intermédiaire, époque de possession paisible, de haute *classicité* dans les formes du langage, où le *beau* est cultivé dans l'harmonie des forces, dans le calme et la placidité de l'âme, comme expression d'une pensée harmonieuse, tombée du haut d'une société d'élite, dans le domaine national. Ainsi le sanskrit de Calidas, le grec de Sophocle, l'italien de Pétrarque, le français de Racine, et de nos jours, l'allemand de Goethe; ainsi l'espagnol de Cervantes ou de Calderon et le portugais du Camoëns. Alors les peuples sont en pleine floraison des facultés les plus harmonieuses de leur intelligence.

Rarement la langue et le peuple qui la parle se tiennent longtemps à cette hauteur de civilisation, qui ne saurait être qu'un accident dans la vie des langues comme dans celle des nations. En effet, il est de la destinée de l'homme de s'élever, de s'agrandir autant que possible, et de répandre dans toutes les directions les flots d'une activité bouillante, qui l'agitent dans les profondeurs de son âme; mais il n'est pas de la destinée des peuples de s'arrêter à un point de civilisation quelconque; le beau ne peut être que l'expression très passagère du sentiment artistique de tout un peuple; le beau en permanence ne saurait d'abord longtemps subsister; puis il énerverait les courages, il amollirait les âmes; il ne deviendrait jamais, du reste, l'habitude des masses. Tôt ou tard il se formerait des disparates choquantes entre le langage des beaux esprits et l'idiome populaire; le premier deviendrait mou, flasque, effé-

miné; il s'égarerait dans les caprices de la mode, il tomberait dans les redites du lieu commun; l'autre se manifesterait avec une grossièreté, une brutalité, une trivialité insupportables; il perdrait toute fraîcheur et toute naïveté. Viendrait ensuite une époque où l'on voudrait du nouveau à tout prix; alors, pour paraître piquant et original, on marierait les roses du boudoir aux émanations de la halle, on serait savamment cynique, tout à la fois maniéré et impudent; ce serait le haut goût des palais blasés, l'orgie des imaginations aux abois; et cette histoire des langues est devenue, dans les temps anciens, comme dans les temps modernes, l'histoire de bien des peuples.

Une langue en apparence mourante se ranime de temps à autre par les secousses que lui impriment les révolutions sociales, constamment précédées par les révolutions dans l'ordre de l'intelligence. La langue de Racine était devenue insupportable dans la bouche de Dorat et de Colardeau, dans celle de tant de tragédies classiques taillées sur le même patron. Voltaire la ranima par ses passions philosophiques, par la pétulance et la mobilité de son esprit, mais il la ranima pour lui tout seul; car sa langue à lui est devenue dans la bouche de ses successeurs le plus insupportable de tous les lieux communs. Que l'on se ressouvienne de toutes les poésies prétendues philosophiques, de tant d'écrits en vers et en prose, où l'on se félicitait du siècle des lumières et de sa propre supériorité en imitation de ce grand modèle! Signe infaillible que Voltaire n'était pas un résumé, avec ce qu'il possédait d'originalité dans l'esprit, mais qu'il n'était qu'une exception; il tenait au siècle par ses défauts et par aucune de ses qualités; il était l'organe des temps modernes comme vulgarisateur de la plus vulgaire de toutes les pensées, de la pensée de Locke; mais quant à son esprit incontestable, il était son représentant à lui-même. Ainsi, loin d'arrêter la décadence de la langue, il la précipitait à sa manière, par la banalité de ses déclamations, en livrant la langue à l'empire de la phrase obligée, à la rhétorique du lieu commun.

Heureusement qu'il s'est déployé dans la nation une si vaste énergie, une si foudroyante activité qu'elle s'est constamment ranimée par secousses dans sa pensée, même dans son expression contemporaine; et comme le siècle de Louis XIV n'était pas épuisé avec Corneille, Racine, Molière, Lafontaine, Pascal, Bossuet, Fénélon, Mallebranche; de même que le siècle de Louis XV vivait en Voltaire, Rousseau, Diderot; de même l'époque actuelle existe en Chateaubriand, de Maistre, Lamartine, Lamennais, et quelques autres écrivains, qui, s'ils n'ont pas tous la même hauteur d'expression dans le style, se signalent du moins comme les heureux rivaux de ces génies fortunés dans l'ordre de l'intelligence.

Cependant, prenez garde, ne vous fiez pas trop à la vie incessante de la langue; voyez cette stérile et déplorable abondance avec laquelle on fait aujourd'hui du génie, de l'extraordinaire, comme, dans le dernier siècle, on fabriquait des grâces; et à côté de ce mouvement d'imitation qui veut se donner les allures de l'originalité, marche toujours la phrase sonore, la phrase académique, cette majesté ronflante, qui donne signe

de vie par le bruit étourdissant de son léthargique sommeil.

Aussi longtemps qu'une langue vit bien réellement, savez-vous ce qui arrive? Ceux qui n'ont pas le talent de la production se distinguent par leur modestie, ils se tiennent à l'écart, ils se connaissent, ils n'ont pas la fureur d'une ambition malheureuse. De nos jours il existe un autre inconvénient. Ce ne sont pas seulement les vanités qui se ruent dans la lice, les vanités qui ne doutent de rien et ne consultent jamais leurs forces, c'est encore la spéculation d'argent, c'est l'avidité mercantile, qui brocante les phrases, qui les expose au marché de l'esprit public, fortement épicées comme je l'ai dit, pour les besoins des palais blasés, qui ont perdu le goût du vrai et du naturel, en outrepassant les bornes des jouissances permises au cœur et à l'entendement. Il leur faut un haut goût, un style *faisandé* pour ainsi dire, qui sente le piquant de la corruption; à cet égard le goût de l'homme corrompu se rencontre, au moral, avec celui du Paria; au physique avec celui du Bohémien.

Cet état de marchandise de la pensée est, du reste, assez nouveau dans le monde. Jamais, à aucune époque de la pensée humaine, le bazar n'avait été au même point achalandé; jamais le charlatanisme ne s'était présenté avec tant de hardiesse, j'oserais dire avec tant d'impudence. Ce sera la tour de Babel si l'on n'y prend garde, et les peuples pourraient y perdre le sens commun.

Cet état de choses se découvre aujourd'hui partout, en Allemagne, en Angleterre, mais surtout en France. Il y a beaucoup et même de remarquables talents qui s'exercent à ce métier, mais des talents sans honneur, sans vertu, sans dignité, des talents qui méconnaissent la mission du génie et qui ravalent leur esprit au niveau de l'Arétin, en le métamorphosant en marchandise.

Or, l'Arétin aussi, cet infâme cynique, avait au besoin prodigieusement d'esprit; la naïveté de sa corruption lui donnait des façons de penser hardies, libres et indépendantes, qui frisaient la philosophie. Il tient de temps à autre, malgré sa hideuse frivolité, le milieu entre l'énergie d'un Diderot, quand Diderot n'est pas sale, et la profondeur d'un Giordano Bruno, lorsque ce grand esprit se rapproche de l'Arétin, sans abdiquer sa valeur d'homme.

Or, aujourd'hui nos beaux esprits ont rarement autant de philosophie que l'Arétin, parcequ'ils ne possèdent pas la même naïveté, parcequ'ils n'ont pas la même absence de toute conscience. Ils prostituent leurs talents et ils sont en outre froids, guindés, maniérés, malgré leurs couleurs chaudes, leurs locutions étincelantes. Pourquoi? parcequ'ils manquent de la conviction qui transporte les montagnes et sans laquelle le talent avorte, sans laquelle il n'y a pas de peuple, sans laquelle il n'y a pas de langue, sans laquelle il n'y a pas d'écrivain.

Permettez moi de rétrograder un moment dans l'ordre des temps, de vous ramener au point de la plus haute culture d'esprit des langues, de leur perfection pour ainsi dire idéale. Ici, comme en toute circonstance, il faut soigneusement distinguer entre les langues-mères, qui appartiennent à l'antiquité, et les langues dérivées qui sont toutes d'origine plus ou moins moderne. Une langue-mère vit plus longtemps qu'une autre langue, mais

elle meurt aussi plus complètement, surtout après avoir engendré ses filles, témoin le sanscrit, le grec et le latin.

Savez-vous quel est le signe le plus infaillible de sa décadence, ainsi que celui du peuple qui la promulgue? quand elle exagère les forces de la production, qu'elle devient ampoulée et abuse de ses facultés. Il y a encore un très grand génie dans le drame de l'indien Bavabhouti, il existe une prodigieuse richesse poétique dans l'idylle érotique de l'indien Dschadschadéva, toute étincelante de saphirs et d'émeraudes; mais le sanskrit, si clair, si sobre, si chaste, si élégant, des écrivains de l'époque classique, devient entre leurs mains ce que le grec était devenu entre les mains de Lycophron, sans parler de ce qu'il est devenu plus tard chez les écrivains du Bas-Empire.

Certes, Tacite, pour l'élévation des idées, est à la hauteur de Tite-Live, et pour la profondeur de la pensée, il le dépasse immensément; mais sa langue, si singulièrement nerveuse, si originale dans la pensée de l'écrivain, qu'elle fait violence au génie de la belle latinité, qu'elle est près par là des jours de la décadence!

Ainsi le génie lui-même ne soutient plus la pensée publique et se corrompt avec elle, quand il force les ressorts de la langue, quand il la tourmente injustement, pour lui arracher des combinaisons nouvelles, quand il la fouille dans ses entrailles, quand il la tord pour lui faire produire l'inoui.

Les empereurs romains, du temps de Tacite, étaient en majeure partie des génies dépravés, qui avaient épuisé pour leurs menus-plaisirs les richesses de l'univers étalées devant leurs yeux. Pontifes de tous les vices, dieux de tous les genres de débauche, aussi grands dans le crime que nos *viveurs* sont pitoyables dans leurs turpitudes dégénérées, ils étaient à la hauteur d'un paganisme audacieux, tombé dans un gigantesque délire, et qui étreignait le monde dans les convulsions de ses derniers embrassements, avant de tomber inanimé, expirant sur ses ruines.

Les langues dérivées, les langues modernes, ces produits d'un mélange, d'une combinaison d'éléments hétérogènes, comme les peuples auxquels elles servent d'organe; ces langues, unités nouvelles plus piquantes peut-être que les anciennes, mais moins larges par leur base, moins élevées, n'étouffent jamais dans le sang, ne meurent pas de pléthore; ne vous effarouchez pas de ce langage: pourquoi ne pas personnifier le verbe humain, c'est-à-dire la personnalité même?

Elles n'ont, ces langues modernes, ni Bavabhouti, ni Dschadschadéva, ni Lycophron; je demande pardon aux mânes de ces grands poètes, si j'introduis l'obscur Lycophron dans leur brillante compagnie; j'aurais dû peut-être y introduire Euripide, lui qui appartient à la décadence, par sa morale relâchée et par ses tirades déclamatoires; mais Euripide est classique par le langage.

Ces langues modernes, elles n'ont pas de Tacite; sur cette pente dangereuse ne se trouve pas la voie de leur destruction.

En revanche, elles se perdent par l'affectation, par le genre maniéré; elles ont Gongora, le cavalier Marino, ce Bernin de la poésie; elles deviennent ridicules à force de se rendre précieuses, à force de se faire importantes; l'hôtel de Rambouillet et le fameux Voiture, avec sa

plaisante manière de s'exprimer, signalent leurs écueils.

Ces langues ne possèdent pas cette puissante faculté de créer des mots; elles ne sauraient les engendrer, ni à bon escient, ni en dehors des besoins réels de la pensée et du sentiment, tant est grande leur stérile abondance. Elles s'indemnisent sur les locutions; elles font au même degré que les langues-mères les renchéries, deviennent obscures, difficiles, et courent se précipiter dans le gouffre d'une barbarie savante, la pire de toutes les barbaries. Ainsi les langues dérivées deviennent ridicules, affectées, maniérées, et sentent tous les travers de la mode. Ainsi elles développent un siècle qui se drape en paniers, pour dessiner l'élégance d'une belle taille; qui s'ajuste avec d'énormes perruques, pour indiquer la richesse de la chevelure; qui se placarde le visage de fard, pour imiter les roses et les lis, et qui va chercher les agréments de la campagne dans les décorations de l'Opéra.

Il me reste à vous signaler une dernière transformation du langage, métamorphose qui correspond à une dernière transformation de l'esprit public : c'est la langue de l'école philosophique, de la secte religieuse, c'est l'argot politique, c'est, de nos jours surtout, la nouvelle langue introduite dans les sciences par suite du développement de certaines branches de nos connaissances. Ici nous avons à signaler fréquemment une grande impuissance, et cette impuissance va en s'augmentant, plus nous abordons la sphère de haute activité où se meut incontestablement la science moderne.

Quand le verbe humain, uni cosmiquement à Dieu et à l'univers, concentré plus tard dans la famille et dans la tribu, s'agrandissant avec l'état social, s'étendant avec le commerce, avec les arts, avec l'industrie, produisant de son propre fonds ou empruntant à l'étranger, avec cette somme des expériences acquises, se replie sur lui-même et s'interroge plein d'étonnement :

« Qui suis-je? se dit-il, d'où viens-je? où vais je? »

Il s'interroge comme il s'était déjà une fois interrogé, dans la nuit des temps, aux jours de sa naïve enfance.

Alors il fouille partout, dans l'univers, dans l'état social, dans les arts, dans l'industrie, pour chercher des instruments à sa pensée, et il invente un admirable langage, le langage des Capila et des Pythagore, des Gautama et des Aristote, des Thalès, des Héraclite, des Empédocle et du divin Platon; la pensée du philosophe grec et du philosophe indien s'élabore dans les plus hautes spéculations de l'esprit, en faisant subir à la langue une complète métamorphose dans le sens d'une école déterminée.

Mais d'abord les langues dans lesquelles ce penseur puisait, possédaient déjà, dans leur constitution élémentaire, tout ce qui les rendait propres aux modifications de la pensée dans le domaine de la métaphysique. Des termes rapprochés par une idée qui leur était commune, termes qui, indiquant les exercices des facultés de l'entendement, embrassaient la double sphère de la pensée et du sentiment, livraient à l'activité de la pensée de nombreux synonymes, sans qu'il y eût jamais, entre deux termes ainsi rapprochés, identité absolue. Il en résultait une souplesse remarquable pour exprimer les nuances dans les opérations de l'entendement.

Ce n'était pas, du reste, sans effort que le disciple attentif s'introduisait dans ce sanctuaire de la pensée, qu'il exerçait son esprit dans des études sévères, études que l'on pourrait qualifier de mathématiques transcendantes de l'esprit humain.

Une fois que l'apprenti philosophe avait pénétré dans ce domaine, il s'y orientait avec facilité, il découvrait un vaste édifice de la pensée qui, sans doute comme toute construction du génie de l'homme, témoignait de l'imperfection de son auteur, mais enfin qui n'était jamais inférieur aux forces savamment employées de l'intelligence spéculative.

Parmi les langues modernes, je cite la seule langue allemande, à cause de son éminente capacité métaphysique.

Cependant ce langage purement intellectuel ne peut jamais devenir un langage complètement populaire, quoique l'influence de la philosophie ait toujours été très grande sur la destinée des masses, en finissant par s'introduire dans la pensée nationale par quelque côté pratique. Ainsi, nous avons vu tour à tour la bonne et la mauvaise philosophie agir fortement sur le sort des hommes, depuis l'idéalisme de Platon jusqu'au sensualisme d'Épicure; et de nos jours, qui nierait l'action des doctrines sceptiques du dernier siècle?

Avec la philosophie donc s'introduit, dans les masses, une nouvelle façon de s'exprimer, moins poétique que celle du passé, moins éloquente, mais plus souple, plus déliée, nuançant davantage la pensée et correspondant à des besoins plus étendus de l'intelligence.

Cependant il arrive un jour où la philosophie meurt sur les bancs de l'école en y stationnant trop longtemps, en s'y clouant à de certaines formes. C'est l'époque des formules, alors qu'on jure sur la parole du maître, alors qu'on copie servilement sa pensée et ses discours. Mais on tue le maître en plaçant partout son *caput mortuum* et nulle part son esprit vivant. On a l'air de penser beaucoup, et en réalité l'on ne pense à rien. La libre activité de l'esprit cesse; il n'y a plus de productivité nulle part, il n'existe plus de spontanéité. On se sert dans le monde scolaire de certaines formules, véritables recettes de la pensée, comme on se sert, dans le monde académique, de phrases littéraires, dans le monde élégant de lieux communs d'une politesse banale. Il y a un jargon d'école, comme il y a un jargon du monde; autant d'écoles, autant de jargons. Il existe des écoles, prétendues originales, qui naissent avec des jargons tout faits et qui croient avoir inventé un langage. Les exemples sont fréquents dans l'antiquité de l'Inde et de la Grèce, ils abondent de nos jours.

Je me souviendrai toute ma vie des Kantiens, des Fichtiens et des Schellingiens, — je ne parle ni de Kant, ni de Fichte, ni de Schelling, ces colosses de la pensée humaine, auxquels je porte un très grand respect, et qui me poursuivaient, aux jours de ma jeunesse, dans toutes les universités de l'Allemagne. En France alors, vous aviez des idéologues qui rabâchaient Locke et Condillac, il est vrai dans un langage plus terne, qui rampait, comme la pensée de ses auteurs, terre à terre, mais enfin qui rabâchaient toujours et mâchaient à vide des formules une fois promulguées, et avec lesquelles ils avaient l'air de dire quelque chose. Un homme de génie, M. de La-

mennais, m'a dit un jour, à ce sujet, que tous ces penseurs voyageaient en *omnibus*, et il avait raison. Que d'omnibus se trouvent aujourd'hui remplis d'Hégéliens en Allemagne, de Saint-Simoniens, pour ne pas citer les autres, en France, voire les disciples de l'école catholique, ultramontaine, gallicane, ou comme il vous plaira d'appeler ces hommes qui, sans façon, se mettent dans la veste d'un autre, dans le pantalon d'un autre, dans le gilet d'un autre, et parcourent, ainsi déguisés, tous les espaces imaginaires.

N'oublions pas les modernes imitateurs de Vico et du noble M. Ballanche, qui ont des formules toutes prêtes pour nous communiquer la philosophie de l'histoire sous tous les formats et dans toutes les conditions. Il n'y a qu'à se créer une façon de penser et de parler tant soit peu originale, quelque saugrenue qu'elle puisse être dans l'expression, pour la voir aussitôt adopter comme une mode et se poser comme une grande puissance.

C'est de cette manière que les langues se déforment, et que les pensées se déforment avec les langues, et que les actions se déforment avec les pensées. Impossible de calculer ce que peut produire, dans un temps donné, une masse de jargon inintelligible, que les rodomontades de l'école charrient sur la voie publique, pour que les passants s'en affublent, chacun selon sa guise et à sa fantaisie. N'entendez-vous pas constamment bourdonner à vos oreilles un français nouveau, véritable casse-tête pour ces esprits honnêtes et ingénus qui veulent bien se donner la peine de deviner des énigmes?

Il y a des langues qui sont très peu philosophiques de leur nature et auxquelles on a fait violence pour greffer sur leur tige un fruit qu'elles ne portent pas dans leur sein. Je soupçonne le chinois et l'arabe d'être du nombre de ces langues, mais je ne saurais rien affirmer, ne connaissant ni l'un ni l'autre. Cependant, d'après l'idée que j'ai pu me former de la structure de ces langues, sur l'inspection de leurs grammaires, de grands doutes se sont élevés dans mon esprit sur leur capacité philosophique, surtout si nous la comparons à l'admirable aptitude du grec, de l'allemand et du sanskrit.

Le latin est du nombre de ces langues rétives et éminemment rebelles au génie de la métaphysique; aussi les Romains n'ont-ils jamais eu de philosophes, et leurs penseurs les plus distingués, ainsi que leurs graves et imposants jurisconsultes, ont été s'adresser aux Grecs, consultant souvent Platon, rarement Aristote, mais presque toujours les Stoïciens et les Epicuriens.

Le christianisme, dès qu'il se réforma scientifiquement à Alexandrie, dans l'école de saint Clément et du grand Origène, rivalisant avec le néoplatonisme d'Ammonius Saccas et de ses disciples, introduisit le ferment d'une pensée énergique dans l'âme de saint Augustin, ce successeur de saint Paul et le penseur le plus éminent de l'Eglise chrétienne. Mais on sent à chaque instant dans cette âme puissante combien la langue lui fait défaut, combien son latin est barbare.

Le moyen-âge a produit dans les écóles d'éminents penseurs; le plus étonnant de tous peut-être, est le plus ancien de tous, Scot Erigène; c'était du moins le plus libre par les mouvements de son esprit, le plus indépendant de caractère. Saint An-

selme de Cantorbéry, saint Thomas-d'Aquin, Jean de Salisbury, les deux moines Richard et Hugo de Saint-Victor, Gerson et autres héros dans les rangs des orthodoxes, tant mystiques que scolastiques, Abélard, Occam et plusieurs autres grandes célébrités dans les rangs des hommes soupçonnés d'hérésie, ont manié le latin avec une prodigieuse puissance. Ils ont dû créer une langue nouvelle, qui ne manque ni d'énergie, ni de concision; mais combien elle est toujours insuffisante, qu'elle est surtout barbare, et combien ce langage forcé, ce langage d'école, que personne ne parlait, que personne ne pensait, que personne ne sentait ni ne respirait, a donné lieu aux préjugés les plus grossiers, au pédantisme le plus insupportable, constituant dans l'école une fausse supériorité sur le monde, séparant la philosophie de toute action vitale, et séquestrant la pensée en la clouant sur les bancs du collége, où elle servait à animer de lourdes disputes, presque généralement oiseuses!

Cependant l'action de ce langage s'observe encore dans le domaine de la religion, de la poésie, de la jurisprudence, et jusque dans le domaine de la politique, si nous faisons attention à tous les phénomènes que présente, à cet égard, le moyen-âge. La poésie provençale surtout porte le cachet des formules de la scolastique, et, malgré la liberté de ses allures, elle n'est pas exempte de tout pédantisme. Dans la poésie espagnole, ce pédantisme s'allie à une singulière fierté, à une énergique hauteur d'esprit. Il y a double influence, de métaphysique arabe, avec l'appareil de sa rhétorique que l'on dirait souvent empruntée à la jurisprudence romaine, et de théologie scholastique, le tout introduit, avec une grande bizarrerie, dans des questions de galanterie chevaleresque : ces questions se soutiennent comme des thèses en philosophie; on y joint une glose, c'est-à-dire une annotation en vers. Chez Dante et chez Pétrarque, la scolastique, moins dominante et plus dominée, a été fondue dans la pensée de leurs poèmes et se signale, parconséquent, beaucoup moins par les formes du langage.

Souvent les sectes religieuses au moyen-âge se sont alimentées des discussions de l'école, à dater de Roscelin et de Bérenger jusqu'à Arnaud de Bresse, à Occam et aux Wicklésites. Très souvent aussi on parlait un langage métaphysique barbare, pour protester contre des croyances imposées par la force des armes, par la contrainte morale, ou pour faire preuve de la libre activité de l'esprit humain.

Du temps de la réforme, on *jargonnait*, passez-moi l'expression, dans toute l'Europe protestante, un nouveau langage scolastique, comme les jésuites jargonnaient, dans leurs écoles, un nouveau et détestable latin. La barbarie du style croissait, dans toutes les directions, avec la barbarie de la pensée. Qu'on lise la plupart des écrits qui se publiaient durant la guerre de Trente-Ans, avant le réveil de Descartes et de la philosophie moderne; on verra marcher de pair et rivaliser d'ambition bouffonne un jargon philosophico-théologique, jeté tour-à-tour dans le monde par les protestants et par les jésuites, et des actions et réactions de sectaires à l'issue sanglante; le tout entrepris au nom d'une métaphysique barbare, à la construction grossièrement scolastique, indice non pas d'une

élaboration puissante, mais indice d'une grande décadence de la pensée humaine.

Telle est l'effroyable crise par laquelle ont dû passer les temps de la civilisation moderne, en quittant les siècles surannés du moyen-âge.

Au milieu des espaces sablonneux, vastes déserts de la pensée qui se fatigue, il y a des oasis magnifiques, on rencontre des penseurs éminents, thébaïdes vivantes, réunions d'esprits solitaires, qui fleurissent sans action déterminante sur la vie des contemporains. A l'imitation des beaux génies qui vécurent à Florence, du temps de Cosme et de Laurent de Médicis, et dont l'histoire se rattache à celle du développement des arts, parurent, comme successeurs non indignes de ces grands hommes, surtout en Italie, les Cardan, les Giordano Bruno, les Tilesio, les Campanella; en Allemagne, Paracelse, Reuchlin et Agrippa de Nettesheim, sans parler de ce cordonnier, le plus extraordinaire mélange de génie et de folie qui se soit jamais produit parmi les hommes, de Jacob Böhme, l'écrivain favori de Charles Ier, qui le lisait comme il étudiait la Bible dans les jours de son infortune.

Ces génies volcaniques, bizarres accouplements de grandeur et d'extravagance, sont venus tous aboutir à un seul génie, qui les résume en les purifiant, alchimiste de leur alchimie, le prodigieux Kepler, plus grand que Leibnitz et que Kant, Kepler, le Pythagore des siècles modernes.

Les comètes que je cite sillonnent, dans leurs mouvements en apparence irréguliers, le vaste domaine de l'intelligence; chacun de ces génies contribue, mais à sa manière, à revivifier la langue populaire; même quand ils s'expriment en latin, dans une langue morte et savante, ils l'animent et ils la fécondent; leur action sur la pensée contemporaine est cette insensible action de mille petites sources ignorées, qui contribuent à grossir une rivière.

L'argot politique a de nos jours acquis un immense développement. Il remplace le style des chancelleries du XVIIe et du XVIIIe siècles; il est empreint de locutions tout aussi barbares. Connaissez-vous le père de cette métaphysique avortée, introduite dans le langage des affaires? C'est Locke, c'est le Dieu de la civilisation moderne; c'est cet Anglais, si fastidieux de pensée et de style, qui entreprit d'interpréter, dans le sens de sa doctrine, à moitié expérimentale, à moitié abstraite, mais toujours rationnelle, la nouvelle forme du gouvernement, toute vivante, toute historique, et, fort heureusement pour l'Angleterre, très peu systématique, qui s'était développée dans sa patrie depuis l'expulsion des Stuarts.

Dans mon opinion, le système de Locke n'a aucune parenté fondamentale avec l'édifice politique de la Grande-Bretagne. Locke me paraît être tout à la fois un copiste et un antagoniste ignorant de Hobbes et de Machiavel, dont il rejette les doctrines, mais dont il adopte les formes de pensée, empruntées aux démocraties de l'antiquité; vous savez tous que les dernières métamorphoses de ces établissements relevaient des catégories de l'école, avant que les passions ne se mêlassent de leur disputer le terrain, pour les constituer sur la base plus désordonnée, mais plus large, plus sincère et plus véridique de l'esprit de faction.

L'Europe du XIXe siècle n'en serait peut-être pas au point où elle en est

maintenant, si au lieu de l'esprit de Locke l'esprit de Sidney avait soufflé sur elle; mais on n'est pas maître de sa destinée.

Quoi qu'il en soit, le jargon constitutionnel de Locke a passé en partie au grand Montesquieu, dont l'esprit éminent, tout trempé d'antiquité et de moyen-âge, n'avait pas besoin de l'enthousiasme que lui inspirait un aussi chétif modèle.

Grâces à la révolution française et aux nombreuses chartes qui pullulent de tous côtés, en Europe, en Amérique, et bientôt, Dieu aidant, en Asie et en Afrique, chartes jurées, parjurées, rejurées par les peuples et les rois, chartes toutes également immortelles, et cependant toutes éminemment mortelles, chartes élastiques qui commencent par violer la liberté en imposant un serment; grâces, dis-je, à tout ce mouvement social des temps modernes, il nous est advenu un jargon législatif complet qui rappelle, en son genre, le jargon théologico-scolastique du temps de la réforme.

Nous sommes évidemment, avec toutes nos chartes, au point où en étaient les jésuites et les protestants avec toutes leurs professions de foi et toutes leurs formules, nous sommes dans la crise du passage, dans la transition d'une époque à une autre époque, et la révolution du XIXe siècle est cette phase par laquelle nous sommes destinés à passer pour aborder l'avenir, route obscure et sanglante, comparable à toute route de l'engendrement; car les couches de l'esprit humain sont aussi pénibles et aussi laborieuses que les jours qui précèdent la naissance de l'individu avant son entrée dans le monde. Que voulez-vous? c'est la condition de l'existence humaine.

Je ne sais si le langage de la science moderne est destiné à briller sur l'horison; j'en doute cependant beaucoup, car jamais le grec n'a été torturé, martyrisé, disloqué autant qu'il l'a été par nos célèbres chimistes, par nos grands physiciens; jamais le latin n'a subi de plus féroces amputations que celles que lui ont fait subir les doctes mains de nos savants anatomistes et de nos illustres médecins.

L'Académie des sciences, si l'on considère les progrès qu'elle a fait faire aux connaissances humaines, mérite les respects de l'univers; mais je ne sais ce qu'elle mérite pour l'épouvantable jargon qu'elle s'est plu à introduire dans le domaine de la science, jargon qui a passé du domaine de la science dans celui de l'industrie, du domaine de l'industrie dans celui de l'administration, et du domaine de l'administration dans tous les rangs du peuple travailleur, habitué à manipuler, de mille façons diverses, la matière.

Si les choses vont de ce train-là; si la botanique verse son jargon linnéen dans le domaine de la poésie, jargon sobre et modeste dans ses commencements, mais devenu délirant avec les progrès de la science; si la chimie et la physique introduisent leur langage exorbitant dans le domaine de la métaphysique, et elles marchent déjà grand train; si la politique, qui en a déjà assez de son jargon constitutionnel, est encore lardée de sciences exactes, et saturée de *positif*, comme on prétend baptiser ce langage; si d'abstractions en abstractions nous papillonnons dans toutes les écoles; si à tout ce beau style nous mêlons encore

le désir de la fausse originalité, le *romantisme,* tandis que d'autres parleurs persévèrent dans la prétention de la fausse classicité, s'obstinant à ne pas lâcher les phrases académiques, les périphrases de commande; grand Dieu! que deviendra la raison du pauvre peuple au milieu de tous ces enfantements, qui sont autant d'avortements, et qui offrent l'image du chaos introduit dans la pensée et dans la parole humaine?

Il faudra, pour se reconnaître dans ce déluge, en revenir de toute nécessité à un système graphique, dans le genre de l'écriture chinoise; alors nous figurerons notre pensée sur du papier monnaie et nous n'aurons plus d'or en barre; gare à la banqueroute!

Cependant il faudra se résoudre à ces banquenotes de l'esprit public, il faudra nous constituer une grande banque européenne, une banque de l'esprit public, qui escomptera les pensées en chiffons d'écriture sur toutes les places publiques, dans toutes les capitales. Il nous faudra le mandarinat des Rotschild de l'intelligence; ce sera la seule manière d'introduire quelque méthode au sein de cette confusion.

Et encore, prenez garde aux petites banques qui se formuleront sur le type de la banque nationale; prenez garde à ces banques de provinces et de localités, qui recevront la mise de l'ouvrier et émettront partout de nouveaux coupons, dans le système d'un nouveau langage!

Je me résume :

La question posée par un des congrès de l'Institut Historique, savoir :

« Quel rapport existe-t-il entre la « *langue* des peuples et leur *état social?* »

Est de telle nature que, si on voulait l'approfondir, elle exigerait un siècle de travaux préparatoires; il faudrait d'abord connaître les langues-mères et les suivre à la piste dans leurs transformations, puis joindre à cette étude celle des langues de formation secondaire et tertiaire.

Il faudrait ensuite étudier le génie des peuples dans leurs façons de s'exprimer, car elles indiquent constamment leur manière de penser; elles aboutissent, tôt ou tard, à des actions en harmonie avec cette façon de s'exprimer, avec cette manière de penser.

Puis, ces recherches achevées, on aboutirait à la philosophie de la parole humaine, comme clef de la philosophie naturelle à l'esprit humain, le tout se rapportant intimement à ce que nous appellerons la philosophie de l'histoire.

Quelqu'un se sentira-t-il l'homme des siècles, aura-t-il le courage d'une semblable entreprise? J'applaudirais à ses efforts de tout mon cœur; quant à moi je me retire prudemment de la lice.

Le baron D'ECKSTEIN,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

CORRESPONDANCE.

LETTRE

DE M. LE COMTE DE RAMBUTEAU, PAIR DE FRANCE, CONSEILLER D'ÉTAT, PRÉFET DU DÉPARTEMENT DE LA SEINE,

A M. LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

Paris, le 11 février 1839.

M. le ministre de l'instruction publique, dans sa sollicitude pour tout ce qui intéresse les sciences et les lettres, m'a exprimé le désir de recevoir des renseignements circonstanciés sur les sociétés savantes et littéraires qui existent dans le département de la Seine. A cet effet il m'a adressé une série de questions auxquelles je voudrais satisfaire autant qu'il est en mon pouvoir.

Pour répondre à la demande de M. le ministre, j'ai pensé, Monsieur, que je pourrais compter sur votre bienveillant concours en ce qui concerne la Société de l'Institut Historique dont vous faites partie.

En conséquence j'ai l'honneur de vous transmettre un état récapitulatif des diverses questions dont il s'agit, en vous priant de vouloir bien, en regard de chacune d'elles, placer les réponses dont elle vous paraîtra susceptible.

En me faisant le renvoi de cet état je vous serais obligé d'y joindre les statuts de la Société, la liste des membres qui la composent, ainsi que l'indication des recueils périodiques ou des ouvrages qu'elle a déjà publiés et de ceux qu'elle se propose de publier.

L'intention du ministre en s'entourant de ces documents est de mettre à la portée des Sociétés existantes des moyens nouveaux d'étendre leurs travaux et de servir ainsi les intérêts des sciences et des lettres.

Vous apprécierez, je n'en doute pas, Monsieur, l'importance des renseignements qui vous sont demandés puisqu'ils ont pour objet de mettre le gouvernement à même de connaître le genre d'encouragement dont l'Institut Historique pourrait avoir besoin et de rechercher les moyens les plus propres à le seconder utilement.

Je vous serai donc obligé de me faire parvenir le plus promptement possible votre réponse à la présente lettre.

Agréez, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

QUESTIONS.

1° A quelle époque a été établie la Société? Est-elle reconnue par ordonnance royale ou autorisée par arrêté ministériel?

2° Est-il publié un recueil des travaux de la Société?

3° En quoi consistent les ressources de la Société? Proviennent-elles de souscriptions, donations, legs, etc.?

4° La Société a-t-elle institué des établissement utiles, tels que bibliothèque, musée, etc.?

5° Des concours sont-ils ouverts et des prix sont-ils distribués par la Société?

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est réunie le mercredi, 6 février 1839, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-sept membres sont présents.

M. Pellion fait hommage à la classe de la 3e série de la *Revue du Nord*, dont il est le rédacteur en chef.

Trois candidats sont présentés.

L'ordre du jour appelle les élections du bureau pour l'année 1839-1840, conformément aux modifications subies par le réglement à la dernière assemblée générale.

Au premier tour de scrutin, M. Dufey (de l'Yonne) est réélu président à l'unanimité.

On procède successivement à la nomination des autres membres du bureau. Sont réélus vice-président M. le comte Armand d'Allonville, et vice-président-adjoint M. Auguste Savagner; M. Buchet de Cublize est nommé secrétaire, et M. Leudière, secrétaire-adjoint.

M. Dufey (de l'Yonne) expose à la classe quelques dispositions adoptées par le comité central des travaux. Il annonce que ce comité a décidé qu'il serait proposé à chaque classe deux questions dont la discussion serait mise à l'ordre du jour. Pour sa première séance, la première classe aura à discuter les deux questions suivantes :

Quelle a été en Afrique l'influence des dominations carthaginoise, romaine et vandale sur les arts, les sciences et la civilisation?

Rechercher et comparer l'origine et l'organisation des différents états provinciaux de France.

M. Dufey (de l'Yonne) indique des monuments précieux à consulter pour traiter la première de ces deux questions. M. Leudière cite quelques auteurs anciens; M. Eugène de Monglave, quelques écrivains modernes.

Quant à la seconde question, le rapporteur indique celles des provinces dont l'histoire des états-généraux peu plus facilement être consultée et approfondie. Il mentionne particulièrement la Bourgogne, donne quelques renseignements utiles sur la législation de ce pays et cite les recherches érudites de notre collègue M. Marie, avocat à la Cour royale de Paris, sur l'ensemble des états provinciaux de France.

M. Eugène de Monglave raconte plusieurs faits relatifs aux états de Béarn et de Navarre, et au *bilçar* ou grande diète dès Escualdunacs (Basques) qui se tenait en plein vent dans une forêt voisine du bourg d'Ustaritz. Il critique vivement l'évêque Marca comme historien du Béarn.

M. Venedey indique de curieuses sources pour l'histoire des états de Normandie dont il s'est beaucoup occupé.

La double discussion relative à la civilisation africaine et aux états provinciaux

sera ouverte à la 1re séance de la classe.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Trémolière pour la lecture d'un rapport sur les *Recherches relatives aux premiers voyages en Amérique des navigateurs danois et suédois.*

La discussion s'ouvre sur ce rapport. Il est décidé qu'il sera écrit à la Société des Antiquaires de Copenhague pour la prier de transmettre à l'Institut Historique ses travaux en échange des nôtres. Diverses explications relatives aux recherches qui sont l'objet du rapport sont échangées entre MM. Leudière, Dréolle, Monglave et Trémolière. — Le rapport est renvoyé au comité du journal.

*** Le jeudi, 14 février, séance de la deuxième classe (*Histoire des langues et des littératures*), présidence de M. Onésime Le Roy, vice-président. — 27 membre sont présents.

Hommages de *Kirdgeali*, traduit du polonais, par M. Czajkowski (rapporteur, M. H. Dufey); du *Miroir du chrétien et de l'impie*, par M. Barillot, curé de Châteauneuf (Nièvre) (rapporteur, M. Eug. de Monglave); des *Chants du soir*, poésies de E. Jules Pautet (rapporteur, M. Vincent); de deux nouvelles livraisons de la *Bibliothèque étrangère* de Mlle Rosalie du Puget (rapporteur, M. Ernest Breton); d'une notice sur feu Raynouard, par M. le baron de Reiffenberg; de plusieurs brochures transmises par le ministère de l'instruction publique, savoir : le *Bulletin de la société des sciences et belles-lettres du département du Var;* les *Annales de la société d'émulation du département des Vosges;* les *Mémoires de la société des sciences et arts du département de l'Aube.*

La classe procède au renouvellement de son bureau : M. Villenave est réélu président; M. Onésime Le Roy, vice-président; M. H. Dufey, vice-président-adjoint; et M. Martin de Paris, secrétaire. M. Venedey est nommé secrétaire-adjoint.

M. Vincent pose la première question sur laquelle le Comité des travaux appelle les discussions de la 2e classe : il s'agit de *comparer les syntaxes des langues anciennes et modernes.* Le rapporteur engage ses collègues à ne pas s'effrayer de l'étendue de la question, car, pour établir une comparaison, il s'agit de posséder seulement les syntaxes de deux langues. Il indique les sources à consulter pour les langues classiques, et cède successivement la tribune à MM. Dufey (de l'Yonne), Eug. de Monglave et Leudière, qui jettent de nouvelles lumières sur la position de la question. Elle sera traitée à fond dans les prochaines séances de la classe.

Une autre question proposée par le Comité des travaux est exposée à la classe par M. Trémolière. Il s'agit de déterminer *s'il y a quelque rapport entre l'ancienne langue des Guanches et la langue Amazigh que parlent les Berbères.*

M. Trémolière indique avec beaucoup de lucidité les sources qui lui paraissent devoir être consultées pour ce travail. Il cite entre autres écrivains *Garcilaso de la Vega*, histoire du Pérou et des Indes, trad. en français par Baudouin. Amsterdam, 1737. 2 vol. in-4° avec figures.

Gomez, hist. des Indes.

Nuñez de la Peña, description des îles Canaries; Madrid, 1776.

Notice de *Viera y Clavijo*, histoire générale des îles Canaries; Madrid, 1772. 4 vol. in-4°.

Clavijo y Faxardo, lamentable extinction de la nation Ganchinesa.

Voyages de *Cook*.

Macartney. Hist. de son voyage en Chine en 1793-94.

Vancouver. Voyage à la côte N.-O. de l'Amérique et de l'Océan-Pacifique en 1790-95. Londres, 1798. 3 vol. in-4°; trad. de l'anglais par Desmeuniers et l'abbé Morellet.— Autre de M. Henri. Paris, an X. 5 vol. in-8° avec atlas.

Feuillée (*Louis*) minime. *Journal d'un voyage aux îles Canaries* pendant le XVIIe siècle, à la Bibliothèque du Roi.

Don Pedro del Castillo. Description des îles Canaries, etc.

Nuñez de la Peña, 1776, même titre.

Pingré et Borda, voyage fait par ordre du gouvernement en 1771-72 en diverses parties de l'Europe et de l'Amérique. Paris, 1778. 2 vol. in-4°.

Abrégé de l'hist. des voyages, t. 1er.

J. de Béthencourt. Traité de la navigation et des voyages, des découvertes et des conquêtes modernes, et principalement des Français; le tout recueilli de divers auteurs; 1629, in-8°.

Fleurieu; relation du voyage autour du monde pendant les années 1790-91 et 92; Paris, 1800.

Relation du voyage d'*Entrecasteaux*, envoyé à la recherche de *La Pérouse*, pendant les années 1791 à 94, redigée par la Billardière.

M. Trémolière regrette que sa nomenclature soit beaucoup moins complète à l'égard des Berbères que des Guanches.

M. Eug. de Monglave donne des détails circonstanciés sur le livre de Béthencourt et sur l'introduction de nos mœurs normandes dans les Canaries. Il signale, d'après M. Berthelot, le reflet de ces mœurs encore très saisissable au sein de la population de ces îles.

M. Leudière ajoute de nouveaux renseignements à ceux qu'a fournis M. le secrétaire perpétuel. Il indique de bonnes sources à consulter pour les deux faces de la question, et signale des rapprochements qui doivent aider à la solution du problème.

La discussion s'ouvrira dans une des prochaines séances de la 2e classe.

⁂ La 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) s'est réunie le mercredi 20 février, sous la présidence de M. le docteur Cerise; 28 membres sont présents.

Hommages d'un *Mémoire sur les connaissances scientifiques de Jean de Castro*, offert par M. le vicomte de Santarem; et d'un ouvrage du même, intitulé: *Introduction des procédés relatifs à la fabrication des étoffes de soie dans la péninsule hispanique*. (Rapporteur, M. Victor Courtet de l'Isle.)

On procède au renouvellement du bureau de la classe. M. le docteur Cerise est réélu président, et M. l'abbé Badiche vice-président. M. Dréolle est nommé vice-président-adjoint. MM. le docteur Bayard et Ch. Favrot sont réélus secrétaire et secrétaire-adjoint.

M. Josat monte à la tribune pour présenter la question proposée par le Comité des travaux : *Comparer et apprécier les principales histoires de la philosophie.*

Le rapporteur se propose d'étudier les pièces si nombreuses léguées par les anciens historiens de la philosophie et de

les apprécier. Il fera donc connaître successivement le caractère de chaque historien, l'esprit de son livre; puis il comparera ces divers auteurs, et donnera son opinion sur leurs travaux. M. Josat est riche en documents sur les temps anciens; il est plus embarrassé pour les temps modernes qu'il a moins étudiés; aussi fait-il sur ce point un appel au zèle et à l'obligeance de ses collègues.

M. le secrétaire perpétuel signale au rapporteur les travaux d'un de nos membres, M. Armand Fouquier, qui vient précisément d'ouvrir à l'Institut Historique un cours qui embrasse l'époque récente pour laquelle les données manquent à M. Josat.

M. le docteur Cerise développe la seconde question proposée par le Comité des travaux : *Déterminer par l'histoire s'il existe un rapport entre les caractères physiologiques des peuples et leurs systèmes sociaux.*

Le rapporteur cite quelques écrivains qui pourraient être consultés avec fruit : tels qu'Hippocrate, Aristote, Platon, Montesquieu, etc. Il pense que l'influence du climat se fait sans doute sentir dans les institutions sociales, mais qu'il ne faut pas précisément la chercher là où beaucoup d'utopistes s'obstinent à la trouver. Il est d'avis qu'il faudrait réunir toutes les découvertes sur la constitution physiologique d'un peuple à diverses périodes de son histoire, et présenter parallèlement ses institutions.

M. le docteur Cerise, après avoir cité quelques opinions de M. l'abbé Frère sur la question qui nous occupe, rapporte que ce savant laborieux a formé une collection de crânes de toutes les époques de l'histoire de France, depuis Clovis, et une autre collection de crânes de peuplades sauvages. Il a pu remarquer qu'à une époque reculée le cerveau s'allongeait à sa partie antérieure, mais n'avait que peu de hauteur, tandis que sur les crânes appartenant à des individus d'une époque plus rapprochée de la nôtre, la partie antérieure du cerveau a diminué de longueur, mais s'est élevée en hauteur perpendiculaire.

M. Ch. Favrot rappelle que M. Couerbe, en analysant des cerveaux, a observé que la proportion de phosphore diminuait chez les idiots, tandis qu'elle augmentait chez les hommes distingués, mais qu'elle devenait plus considérable encore chez les fous.

M. de Monglave indique à ceux qui voudraient traiter la question, le beau travail imprimé de notre collègue, M. Victor Courtet de l'Islè, intitulé *la Science politique fondée sur la science de l'homme, ou étude des races humaines sous le rapport philosophique, historique et social.* Lui-même, durant son séjour au Brésil, a été âmené par d'autres circonstances à faire sur les écoles de ce vaste empire des relevés statistiques, desquels il résulte que la race qui y obtient le plus de succès dans l'étude est la noire, puis la mulâtre, la blanche, et en dernier lieu l'américaine. Il explique ces différences par cette simple considération, que la plupart des nègres et des mulâtres qui fréquentent ces écoles sont de caste libre et en progrès, tandis que les autres races, bien que libres, sont efféminées, paresseuses, et en décroissance complète.

M. Venedey désirerait que l'étude qu'on propose portât principalement sur l'état physique des peuples existants; les sources seraient plus faciles à consulter

M. le docteur Cerise pense aussi que l'on peut étudier les peuples modernes, mais qu'on ne doit pas dédaigner les débris qui nous restent des peuples anciens. L'observation y gagnera.

*** Le mercredi 27 février, séance de la quatrième classe (*Histoire des Beaux-Arts*), présidence de M. J.-B. de Bret.— 21 membres sont présents.

Mme Léonie Olivier, veuve d'un de nos plus honorables collègues, ancien élève de l'école polytechnique, adresse sur son mari une notice nécrologique qui lui avait été demandée par la classe, et qui est l'œuvre d'un des professeurs de la faculté d'Amiens. L'assemblée écoute avec une religieuse attention cette pièce, qui est lue par le secrétaire perpétuel, et renvoyée à la publication du journal.

Hommages d'une brochure sur le monument que les Bretons se proposent d'élever à leur savant lexicographe, feu notre collègue Le Gonidec; d'une *notice sur les monuments et vestiges historiques du département de la Mayenne*, par M. Magdelaine, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées; et d'une brochure sur le *Bazar de l'Industrie Française*, fondé en 1827, agrandi en 1830, et décoré en 1837 de peintures et de sculptures par notre collègue M. Guersant.

Le Comité des travaux avait appelé les discussions de la quatrième classe sur les deux questions suivantes :

Déterminer par l'examen critique des travaux de peinture des différentes écoles espagnoles leurs caractères distinctifs.

Rechercher par l'histoire de l'art, et notamment par celle de l'architecture, à quelle époque remontent le temple et le zodiaque de Denderah.

M. Mac'Carthy, un des auteurs du *Musée Espagnol*, pose très lucidement la 1re question, trace la nomenclature des historiens espagnols qui se sont occupés des écoles de la Péninsule et de ceux des autres nations qui ont traité le même sujet, examine le mérite de chacun d'eux, et cherche à rassembler les débris épars des annales de la peinture en Espagne sous la domination des Goths.

M. Ferdinand-Thomas, architecte, résume avec beaucoup de clarté toutes les opinions qui ont été émises sur le zodiaque de Denderah par des savants anciens et modernes, français et étrangers. Si aucune ne paraît le satisfaire, il faut s'en prendre, dit le rapporteur, à ce que personne n'a examiné la question sous son véritable point de vue, le côté archéologique. Il appelle sur cette partie de la question les consciencieuses investigations de ses collègues.

La discussion s'ouvrira à la prochaine séance sur l'histoire de la peinture espagnole et sur l'origine du Zodiaque de Denderah.

M. Dréolle commence la lecture de son rapport sur l'*Introduction à l'histoire de France* de M. le marquis de Jouffroy et de M. Ernest Breton. Toute la partie historique est du premier, toute la partie archéologique du second. Le rapporteur ne traite aujourd'hui que celle-là. Le mérite de celle-ci sera l'objet d'une prochaine appréciation. Du reste cet ouvrage monumental et coûteux se recommande, d'après le compte-rendu, par de curieuses recherches et mérite des encouragements. — Le rapport de M. Dréolle est renvoyé au Comité du journal.

On procède par scrutin secret à l'élection des membres du bureau. Sont réélus

président M. le chevalier Alex. Lenoir; vice-président, M. J. B. de Bret; vice-président adjoint, M. Foyatier; secrétaire, M. Ferdinand-Thomas; M. Ernest Breton est nommé secrétaire adjoint.

⁂ La quarante-cinquième séance générale a eu lieu le jeudi 28 février sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne), président de la 1re classe. — 72 membres sont présents.

La famille de notre collègue J.-B.-N. Parquin, avocat, ancien bâtonnier de l'ordre, membre du conseil général de la Seine, nous annonce sa mort arrivée le 20 de ce mois, et ses obsèques pour le samedi 23 à l'église de l'Assomption.

Plusieurs de nos collègues, prévenus dans l'intervalle d'une séance à l'autre, ont payé le tribut de regrets de l'Institut Historique à la mémoire de Parquin.

M. le secrétaire perpétuel propose le renvoi de la lettre de faire part à la troisième classe (*Histoire des sciences sociales et philosophiques*) à laquelle appartenait le défunt et qui lui consacrera certainement dans le journal une notice nécrologique. — Adopté.

M. Elie Vanier, de Honfleur, réclame le volume du dernier congrès qu'il n'a pas reçu et désirerait que dans un journal qu'il désigne une note fût insérée sur le mémoire publié par lui en 1828 concernant l'arrondissement de Pont-l'Evêque, et dont il a été question dans le bulletin bibliographique de notre 50e livraison. — Renvoi à M. le secrétaire perpétuel.

M. le ministre de l'Instruction publique demande quelques renseignements avant de prendre une décision au sujet des cours que proposent de faire cinq de nos collègues et pour lesquels l'Institut Historique sollicite une nouvelle autorisation. Aussitôt que le rapport qu'il réclame lui sera parvenu, il s'empressera de nous faire savoir sa décision.

Il est donné lecture de deux lettres de M. Gros, inspecteur de l'Académie de Paris. Ce fonctionnaire désire qu'on lui adresse les demandes des cinq nouveaux professeurs. Il indique à notre secrétaire perpétuel les jours et les heures où il est libre si l'on désire conférer avec lui. « Je suis heureux, écrit-il, de vous annoncer, M. le secrétaire perpétuel, que toutes les positions sont maintenant parfaitement nettes; il n'en pouvait être différemment après un mot d'explication entre nous. Veuillez agréer et faire agréer au conseil de l'Institut Historique mon vif désir de lui prêter en toute occurrence ma prompte et sincère médiation. »

M. le conseiller d'État, préfet de la Seine, écrit en date du 11 de ce mois à M. le secrétaire perpétuel pour lui demander, au nom de M. le ministre de l'Instruction publique, quelques renseignements sur l'Institut Historique, l'intention du gouvernement étant de venir en aide à tout ce qui intéresse les sciences savantes. (*Voir la lettre ci-dessus, page 31, à la correspondance.*) — M. le secrétaire perpétuel déclare avoir déposé cette lettre sur le bureau du conseil, qui s'occupera de la réponse à faire.

Vingt-deux volumes ou brochures sont offerts à l'Institut Historique. Des remerciments sont votés aux donateurs.

Deux candidats présentés par les classes sont admis.

M. le secrétaire perpétuel proclame le renouvellement des bureaux des classes tel qu'il a eu lieu dans le courant du mois.

PREMIÈRE CLASSE (*Histoire générale et Histoire de France*).

Président, M. Dufey (de l'Yonne).
Vice-président, M. le comte Armand d'Allonville.
Vice-président adjoint, M. Auguste Savagner.
Secrétaire, M. Buchet de Cublize.
Secrétaire adjoint, M. Leudière.

DEUXIÈME CLASSE (*Histoire des langues et des littératures*).

Président, M. Villenave.
Vice-président, M. Onésime Le Roy.
Vice-président adjoint, M. Hip. Dufey.
Secrétaire, M. Martin de Paris.
Secrétaire adjoint, M. Venedey.

TROISIÈME CLASSE (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*).

Président, M. le docteur Cerise.
Vice-président, M. l'abbé Badiche.
Vice-président adj., M. J. A. Dréolle.
Secrétaire, M. le docteur Bayard.
Secrétaire adjoint, M. Ch. Favrot.

QUATRIÈME CLASSE (*Histoire des Beaux-Arts*).

Président, M. le chevalier Alex. Lenoir.
Vice-président, M. J. B. De Bret.
Vice-président adjoint, M. Foyatier.
Secrétaire, M. Ferdinand-Thomas.
Secrétaire adjoint, M. Ernest Breton.

On passe à l'élection du président et du vice-président de l'Institut Historique pour l'année 1839—1840.

Au premier tour de scrutin pour la présidence, sur 71 votants, majorité 36, MM. le comte Le Peletier d'Aunay et Népomucène Lemercier obtiennent chacun 35 voix; 1 voix perdue.

Aucun des deux concurrents n'ayant eu la majorité, on procède à un second tour de scrutin : M. le comte Le Peletier d'Aunay obtient 36 voix, M. Dufey (de l'Yonne) 32; 3 voix perdues.

En conséquence *M. le comte Le Peletier d'Aunay est proclamé président de l'Institut Historique* pour l'année 1839—1840.

Au premier tour de scrutin pour la vice-présidence, sur 70 voix, majorité 35, M. Dufey (de l'Yonne) en obtient 34, M. le comte Armand d'Allonville 29; les autres voix sont disséminées entre MM. le duc de Doudeauville, Michelet, l'abbé Orsini, Buchez, Villenave, etc.

Au second tour de scrutin, sur le même nombre de votants, M. Dufey (de l'Yonne) obtient 35 voix, M. le comte Armand d'Allonville 31; les autres sont disséminées entre MM. de Pongerville, le duc de Doudeauville, Villenave, Eug. de Monglave, etc.

Ballottage : 67 votants. MM. Dufey (de l'Yonne) et le comte d'Allonville chacun 33 voix, 1 voix perdue.

Deuxième ballottage : 66 votants. Un des scrutateurs déclare avoir compté 33 voix à M. Dufey (de l'Yonne), 32 à M. le comte d'Allonville, et une voix perdue. L'autre scrutateur déclare au contraire avoir compté 33 voix à M. le comte d'Allonville, 32 à M. Dufey (de l'Yonne) et une voix perdue.

Dans l'incertitude, on procède à un troisième ballottage qui donne 33 voix à M. le comte d'Allonville, 32 à M. Dufey (de l'Yonne) et une voix perdue.

En conséquence *M. le comte Armand d'Allonville est proclamé vice-président*

de l'Institut Historique pour l'année 1839 — 1840.

Dans sa séance de mars la 1re classe (*Histoire générale et histoire de France*) aura à élire un vice-président en remplacement de M. le comte d'Allonville, nommé vice-président de l'Institut Historique.

L'heure avancée ne permet pas d'entendre M. Aug. Savagner sur l'*influence de l'introduction de la langue latine dans la jurisprudence du moyen-âge* et M. O. Mac'Carthy sur *le peintre caricaturiste espagnol Goya, le Raphaël des toréadors de Madrid.*

CHRONIQUE.

— L'Institut Historique a eu récemment à déplorer la perte de deux membres distingués, le célèbre jurisconsulte Merlin, de l'Académie des sciences morales et politiques, et M. Parquin, ancien bâtonier de l'ordre des avocats de Paris. Il leur sera consacré très-prochainement à chacun une notice nécrologique.

Voici ce que nous écrit madame Léonie Olivier, de Dieppe, veuve d'un de nos collègues les plus remarquables par son instruction et les plus dévoués : « J'ai l'honneur de vous adresser les renseignements que vous avez bien voulu me demander sur la vie de mon mari. Dans ma première lettre je vous disais les raisons qui m'avaient empêché de vous répondre plus tôt en vous exprimant tous mes regrets de ce retard involontaire. Aujourd'hui je suis à même de vous offrir les matériaux nécessaires à vos projets ; vous les trouverez ici sous forme de lettre. L'ami de mon mari, qui vous les adresse (M. F. Génin, professeur à la Faculté des lettres), ayant pensé qu'il lui était permis d'entrer ainsi dans plus de détails. Je vous laisse à juger si tout ou partie de cette lettre doit être publiée par l'Institut Historique. Quel que soit le parti que vous preniez, soyez bien persuadés de ma reconnaissance pour un hommage que j'accueille avec tant d'émotion.

« Vous désirez, dit M. Génin, quelques renseignements propres à faire connaître au public le caractère et les talents de M. Olivier, qu'une mort cruelle vient d'enlever à la fleur de l'âge à sa famille, à ses amis et à la science. Cette existence calme, heureuse, toute dévouée à l'étude et à la douce vie d'intérieur, n'offre pas de ces circonstances saillantes qui suffisent seules à faire apprécier un homme lorsqu'il n'est plus. C'est un ensemble de détails, la plupart impossibles à reproduire à cause de leur simplicité ; c'est un suave et précieux parfum que l'air dissiperait et qu'il nous faut renfermer avec soin comme notre unique consolation. Telle est la vie d'Olivier. Cependant j'essaierai d'en fixer ici quelque chose, pour répondre à ce zèle pieux qui porte l'Institut Historique à honorer la mémoire de mon ami. Vivant, il avait assez de quoi attirer sur lui l'attention du public éclairé ; mais le temps lui a été refusé pour terminer son œuvre ; il s'en est allé, et personne ne peut faire pour honorer son nom ce qu'il aurait fait lui-même.

« JOSEPH-COLIN OLIVIER, membre de la 4ᵉ classe de l'Institut historique (*Histoire des beaux-arts*), est né à Dieppe en 1804, d'une de ces familles à qui une opulence glorieusement acquise et une probité austère ont obtenu l'estime et la considération de toute la province. Il fit ses études au collége royal d'Amiens et les termina avec tous les honneurs classiques. Sorti de l'École Polytechnique en 1827, il avait embrassé la carrière du génie militaire, lorsque des convenances de famille vinrent modifier ses projets et le jeter dans celle du commerce. Les occupations que cette nouvelle position lui créait ne lui firent pas négliger de cultiver et d'étendre ses connaissances. L'incroyable activité de son âme, secondée par une mémoire excellente, un grand esprit d'ordre, et une facilité lucide que rien n'arrêtait, suffisait à tout. Des fils conducteurs que l'étude avait placés dans sa main, il n'en laissa échapper aucun, et personne de ses nombreux amis, savants, artistes, littérateurs, ne s'aperçut jamais qu'il cessât d'être au courant de ce qui intéressait les sciences, les lettres ou les arts. Chaque année, pendant plusieurs mois, il quittait Paris pour aller à Dieppe faire un temps de retraite studieuse. Là, il retrouvait une bibliothèque composée d'ouvrages rares et solides. Il eût suffi à un homme éclairé de la parcourir du regard pour reconnaître la capacité d'esprit, la variété de connaissances et les goûts distingués de celui qui l'avait formée. Ainsi, elle renfermait une collection extrêmement précieuse de vieux livres français, soit en vers, soit en prose, du XVᵉ et XVIᵉ siècles; on y voyait depuis les historiens in-folio jusqu'aux petites facéties si recherchées des bibliophiles; il y avait là de quoi approfondir l'histoire du moyen-âge en France sous toutes ses faces, et cela, par les écrivains originaux; une collection curieuse des histoires locales, anciennes ou modernes, des villes et des provinces; tous les travaux connus sur les patois; ceux des bénédictins qui avaient rapport à l'art en général. A côté de ces beaux livres des Mabillon, des Du Cange, des Martenne; à côté des Amadis complets, des Trouvères et des classiques du siècle de Louis XIV, il y avait des recueils de voyages avec les planches, des recueils de gravures, des caricatures, etc. Enfin l'homme le plus frivole aurait trouvé là de quoi se délasser longtemps, le plus érudit de quoi apprendre toujours.

« Olivier était membre de la Société des sciences naturelles, section de minéralogie, et membre de la Société de géologie. Les beaux échantillons géologiques et minéralogiques qu'il avait recueillis, le soin avec lequel il augmentait sa collection, l'intérêt si vif qu'il prenait aux travaux et aux découvertes de ses collègues, révèlent assez l'attrait qu'avaient pour lui ces études si curieuses.

« Parmi tant d'objets différents sur lesquels s'exerçait tour à tour son intelligence souple et étendue, l'archéologie avait fini par obtenir une préférence marquée; Olivier, comprenant qu'on n'obtient pas de grands résultats en dispersant ses forces, s'était depuis quelques années fixé un but vers lequel il les dirigeait toutes. Frappé d'une lacune qui existe dans une science à vrai dire née d'hier, ou du moins peu développée avant notre époque, il avait résolu d'écrire une histoire de l'art chrétien. Son plan était neuf et vaste, et il eût réalisé, sous le

double point de vue de l'art et de l'histoire, tout ce que son érudition et l'élévation de son intelligence avaient promis. Son zèle était infatigable, ses recherches consciencieuses et profondes. Il s'était fait une loi de ne travailler que d'après les écrivains originaux. Ce qu'il a compulsé d'in-folios, ce qu'il a rassemblé d'extraits, de notes, d'indications est prodigieux, est incalculable. Il luttait avec courage contre les difficultés immenses de ce travail, et, quelques jours avant sa mort, il feuilletait encore d'une main débile la pesante édition romaine d'Anastase-le-Bibliothécaire. Le dernier écrit qu'il ait tracé, et que je conserve religieusement, est une liste de livres qu'il me chargeait de demander à la Bibliothèque du Roi (1). Mais la tâche qu'Olivier s'était donnée, et qui devait illustrer sa vie, demeure inachevée. Ceux-là seuls pourront le regretter assez, qui ont pu juger combien il était capable de la remplir.

« Au retour d'un voyage dans le midi de la France, au commencement de janvier 1838, il commença à ressentir quelque oppression de poitrine; longtemps il s'en prit au froid excessif de cet hiver. Il attendait sans inquiétude la fin d'une indisposition passagère, quand tout-à-coup le mal se déclara avec un degré de violence effrayant. Tous les secours furent inutiles; Olivier était atteint d'une maladie de cœur. Il vécut encore quelques jours, muet et supportant avec calme des douleurs aigües. Le 17 juillet, à sept heures du soir, il rendit le dernier soupir !

« Je n'ai parlé que des qualités d'esprit d'Olivier; parler des qualités de son cœur ressemblerait à un panégyrique bannal, et d'autant plus exagéré, qu'il serait plus vrai. C'est le secret des amis qui lui survivent, c'est un souvenir dans lequel ils aiment à se réfugier seuls; il ne faut pas leur envier la douceur de ce triste plaisir. »

(1) Voici cette liste, elle témoignera de la conscience scrupuleuse qu'Olivier apportait dans ses recherches. — Adrien de Valois : *de Basilicis*. — Vossius, *de origine et progressu idolatriæ*. —Mém. de l'Académie de Göttingue, t. XI. — *Acta sanctorum ordinis S. Benedicti*. — *Annales ordinis S. Benedicti*. — *De christianæ ecclesiæ primæ, mediæ et novissimæ ætatis politiâ*, de A. A. Pellicio.

—En attendant notre compte rendu de l'exposition des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure et lithographie, nous devons signaler parmi les membres de l'Institut Historique qui y ont pris part, au nombre des peintres, MM. Boilly (Jules) (le Dante à Vérone); Boissard (saint Jérôme); Decaisne (la Charité, le Giotto dessinant ses moutons, un portrait de M. de Lamartine); Finart (Dieudonné) (bataille d'Aboukir, le panier défoncé, sujet de campagne, halte de l'escorte d'un convoi de bestiaux en Afrique); Fournier-des-Ormes (paysage : Tobie et l'ange Raphaël); Galot (Alphonse) (environs de Gallardon), (Eure et Loir); Goutay (Michel) (paysage); Jacquand (C.)(Louis XI à Amboise, Louis XIII jouant aux échecs avec Richelieu, chapitre de l'ordre de Saint-Jean à Rhodes, sainte Thérèse, bénédiction des fruits, méditation, l'arrivée du vicaire); Monvoisin (Gilbert mourant, une connaissance, le jeu de saute-mouton, les moutards, le pion, l'écolier au cachot, les petits gourmands, 4 portraits de femmes et 2 d'hommes); parmi les statuaires,

MM. Bion (Eugène) (l'immaculée conception, Jésus condamné à mort); Bra (Théophile) (sainte Amélie, le maréchal Mortier); Duseigneur (Jean) (Dagobert); Husson (Aristide) (buste du roi).

— La librairie Hachette va publier un appendice aux *Études sur les Mystères* de notre collègue M. Onésime Le Roy, auxquelles l'Académie des Inscriptions a, comme on le sait, décerné dans sa dernière séance solennelle, le prix des Antiquités nationales.

— M. E. Dulaurier, ayant reçu de M. le ministre de l'instruction publique la mission de se rendre en Angleterre pour y visiter les manuscrits coptes et les monuments égyptiens que possèdent Londres et Oxford, lui a soumis le résultat de ses premières recherches. A Londres, le British-Muséum lui a fourni le célèbre manuscrit copte, connu sous le nom du docteur Askow, qui se compose d'un gros volume in 4° de 348 pages à double colonne. La forme des caractères le porte à croire que la date du manuscrit doit être fixée au VIIe ou au VIIIe siècle de notre ère. Jusqu'ici on avait agité la question, dans le monde savant, de savoir si ce manuscrit renferme *la Fidèle sagesse*, de Valentin, le chef de l'une des plus illustres écoles gnostiques de l'Egypte, ou bien une composition apocryphe. Dans le cas où l'ouvrage eût été véritablement de Valentin, il devenait d'une haute importance. Les doctrines gnostiques ne sont aujourd'hui que très imparfaitement connues; tous les anciens monuments qui se rattachaient à ce système de philosophie religieuse ont péri par suite du zèle mal entendu, quoique très respectable dans ses motifs, des chrétiens primitifs, et par suite aussi des prescriptions rigoureuses de la législation byzantine. Après un examen approfondi du manuscrit du docteur Askow, M. Dulaurier croit pouvoir affirmer que nous possédons aujourd'hui l'ouvrage de Valentin dans une traduction copte. Cet ouvrage est conçu sous une forme dramatique. L'auteur suppose que le Christ, après sa résurrection, passa douze années avec ses disciples, leur développant dans une suite d'entretiens une révélation supérieure et la science du monde des intelligences. Tous les dogmes de Valentin, indiqués par les auteurs contemporains, se trouvent consignés dans le manuscrit d'Askow. Sa cosmogonie, sa théorie des émanations de la *probole*, y reçoivent les plus riches et les plus curieux développements. Dix pages, entre autres, sont employées à résumer, sous forme de questions, toute la portée physique et méthaphysique du gnosticisme valentinien. C'est un monument unique de la plus haute importance pour l'histoire des doctrines philosophiques et religieuses des premiers siècles de notre ère. Aussi M. Dulaurier a-t-il cru devoir copier le manuscrit en entier; il le présentera à son retour. Quant à la seconde partie de sa mission, celle qui se rapporte aux monuments égyptiens, parmi les pièces les plus intéressantes du British-Muséum, dont il a fait des dessins et des copies, M. Dulaurier mentionne les suivantes: deux sarcophages en basalte vert; une grande quantité de styles historiques ou religieux, les bas-reliefs d'un tombeau voisin de la grande pyramide de Djizeh (Egypte), plusieurs papyrus en écriture démotique ou populaire, appartenant à la collection de John Wilkinson; deux

calendriers religieux en écriture hiératique ou sacerdotale sur pierre; une suite d'inscriptions grecques-coptes sur poterie; plusieurs inscriptions hiératiques sur bois.

— Dans une de ses dernières séances l'Académie impériale des sciences de Saint-Pétersbourg a entendu la lecture d'une notice de M. E. de Muralt, sur un manuscrit des Évangiles déposé à la bibliothèque impériale et qui fut offert au capitaine Korganov par le métropolitain grec Sylvestre, lorsque les troupes russes pénétrèrent dans Koumiche-Khaneh, durant la dernière guerre contre les Turcs. Le format est in-4°. Les caractères sont en or sur du parchemin teint en pourpre. La reliure est en argent massif. Suivant le témoignage du métropolitain, il a été écrit de la main même de l'impératrice Théodora, mais il n'est pas dit laquelle.

Il résulte des recherches de M. de Muralt que cette Théodora n'est pas la protectrice des monophysites (535), mais la célèbre fondatrice du culte des images (en 842); et l'examen du manuscrit le prouve d'une manière positive. Ainsi le parchemin n'est pas doux et léger comme celui des manuscrits du IVe au VIIIe siècles; les lettres ne sont pas unciales, mais grandes, droites et régulières, tantôt liées, tantôt séparées les unes des autres; on n'y remarque pas d'iota souscrit. La manière de ponctuer indique aussi le IXe siècle; les esprits ne sont pas ronds, mais anguleux comme on le remarque à dater du VIe siècle. Les accents, comme à partir du VIIIe, manquent ou sont mal appliqués; aucun signe pour marquer le commencement et la fin des péricopes, comme on l'a pratiqué depuis le VIIIe siècle; des abréviations peu nombreuses; peu de corrections et d'améliorations. Les canons Ammonio-Eusébiens sont ceux du IVe siècle, et les longs chapitres, sans nul doute ceux d'Euthalius, du Ve; les gloses marginales et au bas des feuillets sont nombreuses dans le premier évangéliste et manquent entièrement dans le quatrième. Les leçons ou variantes indiquent évidemment un codex byzantin et oriental. L'absence des esprits et des accents, comme dans le grec moderne, est moins la faute de l'impératrice que le caractère du IXe siècle, et démontre que le manuscrit a été copié sous la dictée par une main grecque moderne.

Deux autres circonstances qui viennent militer en faveur de l'opinion de M. de Muralt. Ce sont les portraits des 4 évangélistes et une multitude d'autres petites figures (malheureusement la plupart effacées) dont le manuscrit est orné. Puis, parmi les deux impératrices du même nom qui ont apparu dans le IXe siècle, celle que nous avons indiquée était née en Paphlagonie, non loin du monastère de Saint-Jean, où l'on a conservé le manuscrit dont il est question.

— De nouvelles découvertes ont été faites dans les ruines de Pompéia. En creusant dans la cour antérieure d'une maison de la rue des Tombeaux, on a trouvé d'abord deux têtes de divinités champêtres, et deux autres d'un travail plus grossier, sur lesquelles on reconnaît encore la couleur jaunâtre dont avait été teinte la chevelure, ainsi que la couleur noire des prunelles. Mais la plus belle trouvaille a été celle d'une tête de jeune Bacchus, en marbre de Paros. C'est une des représentations les plus gracieuses que

l'on connaisse de ce dieu. Il est caractérisé par son aimable sourire. Sa chevelure est bien bouclée; elle était dorée; on reconnaît aussi des traces de couleur à la prunelle des yeux. — Dans une maison voisine, on n'a trouvé que quelques amphores qui avaient servi à conserver le vin, et qui n'étaient plus remplies que de cendres. On espère être plus heureux dans les fouilles d'une maison de la rue de la Fortune, dont une grande partie est maintenant à découvert. L'entablement des murs de cette maison présente des décorations charmantes; les murs sont peints d'un rouge foncé. Des thyrses noirs divisent chaque côté des murs en trois panneaux. — L'air du dehors exerce de grands ravages sur les peintures de Pompéia, depuis qu'on les a mises à découvert. L'humidité n'est pas moins nuisible à ces vieux monuments, qui ne semblent renaître un moment que pour disparaître à jamais. On en a la preuve dans la fameuse maison du Faune, où la grande et belle mosaïque représentant une bataille d'Alexandre a été tellement altérée par l'humidité, que quelques parties n'en sont plus reconnaissables. Il en est de même d'une belle tête de lion, qui se trouve non loin de cette mosaïque. Aussi l'Académie Herculana a-t-elle résolu de faire voûter le sol au-dessous de cette maison antique.

— MM. Grey et Lunshington ont tenté dernièrement un voyage d'exploration dans l'intérieur de la Nouvelle-Hollande; mais, parvenus à la distance de 70 milles, ils ont été forcés de revenir sur leurs pas à cause des hostilités des naturels du pays. Ils ont fait néanmoins, durant cette excursion, d'assez curieuses découvertes. M. Grey, ayant trouvé un grand nombre de peintures troglodytes, présume qu'elles proviennent des aborigènes. Il cite à l'appui de cette opinion des représentations exactes de la main humaine comme imprimées sur la surface du rocher et peintes en noir sur un fond blanc. M. Grey est porté à croire, d'après ces peintures et d'autres preuves qu'il dit avoir recueillies, que les naturels qui habitent les districts voisins de cette côte sont d'origine asiatique. Cette conjecture est d'autant plus plausible que les îles de l'Archipel indien forment, en quelque sorte, une suite de degrés pour arriver du continent oriental aux terres australes.

— M. Blanqui, membre de l'Institut, professeur au Conservatoire des arts et métiers, est de retour du voyage par lui entrepris dans notre grande île méditerranéenne, et pour lequel il avait reçu de l'Académie des sciences morales la mission d'étudier le pays sous tous ses aspects. Déjà un premier rapport a été lu à l'Académie. Les aperçus qu'il renferme font apprécier complétement l'état de la Corse, et répondent pleinement à la haute confiance que l'Académie avait placée en son jeune membre. L'aspect extérieur de la Corse présente une surface abrupte, hérissée de rochers granitiques, séparés par d'étroites vallées qui ressemblent, quand on les voit de haut, à des crevasses profondes plutôt qu'à des alluvions régulières. A mesure qu'on approche des côtes, cette physionomie sauvage se manifeste d'une manière plus frappante, soit qu'on arrive par l'Italie, soit qu'on vienne de France. Des forêts très anciennes couronnent la ligne de faîte qui s'étend du cap Corse aux bouches de Bonifacio, sur

une étendue de 120,000 hectares, peuplés de 2,000,000 d'arbres; le bois d'un seul a fourni 2,275 pieds cubes. La Corse renferme des carrières précieuses de granit et de marbre très riches et d'une grande variété. Des eaux minérales, douées de propriétés énergiques, s'échappent des flancs de presque toutes les montagnes. La richesse naturelle de la Corse est encore plus incontestable dans les produits de son agriculture, favorisée par le climat le plus pur et le plus doux de l'Europe. L'olivier y croît spontanément, et la valeur de l'huile y dépasse déjà huit millions de francs par année. L'oranger, le citronnier, le palmier même y viennent en pleine terre; le mûrier semble y être indigène, la vigne y reproduit les qualités des meilleurs vins de France et des plus fameux crûs d'Espagne; enfin, et pour que rien ne dût manquer à cette terre de prédilection, le temps et les révolutions du sol y ont créé, sur la côte orientale, une plaine de 25 lieues de longueur dont la fécondité tient du prodige. Par une singularité aussi curieuse que déplorable, il s'est trouvé en Corse que tous les villages sont situés sur des hauteurs; la plupart sont inaccessibles, et la route royale, qui joint Bastia à Ajaccio par Corte, n'en traverse que deux sur une longueur de 33 lieues. Tôt ou tard, il faudra que les Corses descendent dans les plaines s'ils veulent profiter des bienfaits de la civilisation; leur domicile actuel est incompatible avec le progrès des richesses.—En Corse on tue plus qu'on ne vole, et les femmes ne tuent pas; la domesticité y étant à peu près inconnue, à raison de ce que chaque mère de famille remplit les fonctions de servante, les vols domestiques y manquent, si l'on peut dire, de matière première. Le nombre des enfants trouvés n'est pas non plus considérable; les pères naturels, presque toujours connus, courent trop de danger à reculer devant une réparation; et généralement ils ne la font pas attendre.

— La Nouvelle-Zélande, île considérable, coupée en deux par le détroit de Cook, qui est situé dans l'E.-S.-E., à environ 100 lieues de la côte de la Nouvelle Galles méridionale, s'étend depuis le 35ᵉ degré jusqu'au 47ᵉ de latitude sud. Les phoques, abondants sur ces côtes, sont, ainsi que les bois de construction, surtout les pins, un grand objet de commerce pour le pays. Les *phormium tenax* ont été beaucoup recherchés jusqu'en 1831; mais, depuis cette époque, les demandes ont été en déclinant, à cause de la difficulté qu'on éprouve à traiter cette matière, dont les fibres trop roides ne peuvent pas se travailler par les mécaniques sans qu'elles soient soumises à l'action d'une lessive alcaline qui en détruit la force. Les Néo-Zélandais n'ont aucune habitude de propreté personnelle; leurs huttes sont infectées de vermine; mais ils donnent tous leurs soins à l'entretien de leurs cimetières ou places sacrées, qui ont toujours un Ouai Tapou, idole grossièrement sculptée, peinte ou plutôt barbouillée de terre rouge par un long et patient travail. La plus légère insulte que l'on commettrait envers ces lieux serait la cause de guerres très sanguinaires : mais leur industrie se manifeste surtout dans leurs travaux d'agriculture; leurs plantations sont tenues avec beaucoup plus d'ordre que bien des fermes de pays civilisés; le sol est de la plus riche qualité, et les diverses plantes

alimentaires y croissent avec une étonnante vigueur; les pommes de terre et les patates y sont plantées en ligne de la plus grande régularité et buttées avec soin. Plus loin, on voit de grands espaces cultivés en maïs; les mauvaises herbes ont été enlevées et posées sur des murs construits avec des pierres du sol; tout l'espace cultivé est d'environ 20 acres. Outre ces grandes plan tations, il y a autour de chaque habitation un petit jardin où l'on cultive des choux, des échalottes, de l'ail, des navets et le kaipakhea, espèce d'igname préférable à celui des Antilles; mais on a soin de pendre à un palmier une touffe de cheveux pour indiquer que ce lieu est Tapou, c'est-à-dire sacré, inviolable. D'après les documents publiés par M. Busby, résident anglais à la Nouvelle-Zélande, il paraît qu'une grande étendue de la partie nord de l'île est devenue la propriété des Anglais. Toute la côte, depuis le cap Bult, y compris le magnifique port de la baie des Iles, en s'étendant jusqu'à Ouangaroa, à 46 milles au nord de la baie des Iles, a passé entre les mains des sujets anglais, ainsi que d'immenses forêts dans l'intérieur, et un district considérable, Kripara, sur la côte nord-ouest. Il y a déjà environ 2,000 colons anglais fixés dans le pays; plus de 500 ont leur famille, un capital commercial et de grandes propriétés territoriales, surtout au nord d'une rivière que les Anglais appellent la Tamise.

— Le docteur Warren, de Boston, a recueilli de précieuses observations sur divers crânes trouvés dans quelques anciennes levées de l'Amérique du Nord. Après avoir donné une description de ces levées, qui ont été consacrées selon lui au culte et aux sépultures, auxquelles il attribue de 800 à 1000 ans d'existence, l'auteur annonce que les crânes qu'on y a découverts diffèrent de ceux des Indiens actuels, de ceux des Européens de la race caucasienne, et enfin de ceux de toutes les nations existantes, en tant au moins que la structure de leur boîte encéphalique nous est connue. Le front est plus large et plus élevé que chez l'Indien de l'Amérique du Nord, mais moins que chez l'Européen; les orbites sont petites et régulières; les mâchoires sensiblement proéminantes, moins que chez l'Indien, plus que chez l'Européen. La voûte palatine a une forme arrondie, et les fosses nasales ont moins d'étendue que chez l'Indien et l'Africain, plus que chez l'Européen. Mais le fait le plus remarquable de ces têtes consiste en un aplatissement irrégulier de la région occipitale, évidemment produit par des moyens artificiels. Ces particularités, avec d'autres d'un moindre intérêt, donnent à ces crânes un caractère qui les éloigne de tous ceux que nous connaissons. M. Warren annonce qu'il a reçu d'autres crânes qui lui ont semblé au premier abord appartenir à la même race ou nation, en ce qu'ils leur ressemblent dans la plupart de leurs particularités plus exactement qu'un crâne caucasien à un autre; mais un examen attentif lui a fait découvrir que c'étaient des têtes de Péruviens anciens. Aujourd'hui les lieux de sépulture de ces anciens Péruviens sont distants de plus de 1500 milles des levées de l'Ohio. Ce fait donne à penser que ces nations avaient des rapports de consanguinité entre elles; que la race du nord a été chassée de son pays par les ancêtres de la race actuelle des Indiens de l'Amérique du Nord, et qu'elle s'est retirée, après une longue ré-

sistance, dans l'Amérique du Sud, et a donné naissance à une des nations qui ont formé l'empire péruvien. L'anatomie démontre aussi qu'il y a beaucoup d'affinité entre les crânes en question et ceux des Indous modernes, et les ornements, ainsi que les ustensiles trouvés dans ces levées, offrent beaucoup de ressemblance avec les objets de même espèce qu'on voit dans l'Indoustan. (Journal L'Institut.)

— M. d'Orbigny réduit à trente-neuf les nations qui peuplent les deux Amériques, et il a reconnu qu'elles sont restées à peu près dans les limites où elles étaient avant la conquête. Celle qui tient le premier rang est la Guaranie, divisée en tribus indépendantes et presque à l'état sauvage, tandis que les Quichuas civilisés n'occupent, sous ce point de vue, que le second rang. Ces peuples ont rayonné d'un point central à égale distance au nord et au sud. Les Guaranis ont suivi les rivages de l'Océan Atlantique, en marchant vers le nord. Leurs hordes sauvages et guerrières se sont avancées jusqu'à la Guyane, sous le nom de Galibis, aux Antilles sous le nom de Caribes ou Caribis. Sous ce dernier nom, elles ont remonté vers l'ouest l'Orénoque, l'Amazone et leurs affluents, tandis que d'un autre côté, parties du Paraguay, elles ont suivi le Parana, le descendant vers le sud jusqu'à Buénos-Ayres, et à diverses époques elles se sont dirigées au nord-ouest, traversant les plaines du Chaco, et sont venues se fixer au pied oriental des Andes, où M. d'Orbigny les a rencontrées sous le nom de Chiriguanos. Le nombre des Américains purs de race est de plus de 2 millions. Tandis que les peuples civilisés des montagnes, les Aymaras, donnent 69 hommes par lieue carrée, le chasseur Patagon, sur ses plaines arides, ne donne qu'un homme par 5 lieues carrées. La population des provinces de Chiquitos et de Moxos monte à 40,000 habitants; elles offrent le *maximum* de ce qu'on peut attendre pour la reproduction de l'espèce. Comme il n'existe chez ces peuplades aucune inégalité parmi les fortunes, tous les membres se marient dès qu'il sont en âge, et il ne naît aucun enfant naturel. En France, on a un mariage pour 130 habitants; à Moxos, on compte un mariage pour 41 habitants. Comparées à la population, les naissances donnent pour moyenne des deux provinces de Moxos et de Chiquitos une naissance pour 14 habitants, tandis qu'en France on compte une naissance sur 32 habitants. M. d'Orbigny croit avoir reconnu que la sécheresse de l'atmosphère a plus de part que toute autre cause à l'intensité de teinte de la peau, et que la chaleur surtout ne parait y apporter aucune modification. Ceux qui ont le plus de taille sont les Patagons, et ceux qui en ont le moins, les habitants des montagnes du Pérou. Les crânes des Américains sont très variables dans leurs formes. Le nez long, saillant, fortement aquilin, et recourbé à son extrémité chez les Péruviens, est court, légèrement épaté chez les Araucanos, les Moxos, les Chiquitos; très court, très épaté, très large chez les Patagons; et enfin court et étroit chez les Guaranis. La physionomie du Péruvien, de tout temps soumis à la plus étroite servitude, est grave, réfléchie, triste même; on dirait qu'il renferme en lui toutes ses pensées, qu'il cache aussi soigneusement ses plaisirs que ses peines,

sous une apparence d'insensibilité qui n'est rien moins que réelle. L'Araucano libre, mais toujours en guerre, est aussi réfléchi et froid, mais ce n'est plus de la tristesse, c'est du mépris pour tout homme étranger à sa nation. Le Chiquito, au contraire, a la physionomie la plus ouverte, la plus franche, la plus gaie. Le mélange des Espagnols avec telle ou telle nation américaine donne des résultats fort variés. M. d'Orbigny a reconnu l'existence de 39 langues, autant que de peuplades. Plusieurs peuplades ont conservé leur ancien caractère. La civilisation des Péruviens a commencé sur les ruines du lac de Titicaca, au sein de la nation Aymora. A côté du gouvernement monarchique péruvien, on ne trouve plus que de petites tribus éparses, ennemies les unes des autres et n'ayant pas toujours un chef. M. d'Orbigny divise les 39 nations en 3 grandes races : l'ando-péruvienne, au teint brun-olivâtre, à la taille petite, au front peu élevé ou fuyant, aux yeux horizontaux, mais jamais bridés à leur angle extérieur ; la race pampienne, ayant la même couleur de peau, mais à la taille souvent élevée, au front bombé non fuyant, aux yeux horizontaux et quelquefois bridés à leur angle extérieur ; enfin la race brasilio-guaranienne, à la couleur jaunâtre, à la taille moyenne, au front peu bombé, aux yeux obliques, relevés à leur angle extérieur.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Etudes archéologiques, historiques et statistiques sur Arles, contenant la description des monuments antiques et modernes, ainsi que des notes sur le territoire, par Estrangin, in-8 avec fig. Aix.

Letters on Paraguay (Lettres sur le Paraguay, contenant la description d'une résidence de quatre ans dans cette république, sous le gouvernement du dictateur Francia), par P. Robertson, 2 vol. in-8 avec cartes et pl. Londres, 1838.

Narrative of a residence and adventures in New-Zealand. Récit d'un séjour et aventures dans la Nouvelle-Zélande, depuis 1831 jusqu'en 1837), par Polock. 2 vol. in-8 avec un grand nombre de gravures. Londres, 1838.

Le Secrétaire perpétuel, EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE.

MÉMOIRES.

ANTIQUITÉS DE LIMOGES ET DE SES ENVIRONS.

LES ARÊNES. — CHASLUCET.

La fondation de Limoges, toute fabuleuse, remonte à une haute antiquité. De sa grandeur passée n'ont survécu pendant des siècles que des pans de murs liés à d'énormes tours qui la protégeaient, et quelques fragments informes de pierres frustes sur lesquelles on chercherait en vain les monuments d'une gloire effacée. Parmi tous ces débris d'antiquités dont est pavé notre sol, celui qui a dû fixer plus particulièrement l'attention est connu sous le nom d'*arénes*. Il est, on peut dire, le seul qui ait survécu dans le pays à la puissance romaine. Comme, dans sa marche lente, la civilisation épure les mœurs en traversant le cours rapide des siècles, le nom *d'amphithéâtre*, qui rappelait ces combats d'animaux condamnés à se dévorer pour entretenir dans le peuple romain cette férocité sauvage qui l'élevait au-dessus des dangers, fut remplacé par celui *d'arênes* qui retraçait les luttes du cirque, non moins sanglantes dans le principe que les premières, mais qui finirent par être le théâtre où se célébraient les jeux qui étaient une partie essentielle de la religion des Romains. Dans le moyen-âge, nos arênes, teintes du sang de tant de victimes, ne furent plus qu'un lieu de rendez-vous pour la noblesse et pour le peuple. C'était là qu'on solennisait les fêtes publiques. C'est sur ces débris de la grandeur romaine qu'on retrouve plus tard un joueur de gobelets, ou un farceur de Bergame amusant les spectateurs.

Pour donner une idée de l'importance que Rome attachait à ses jeux du cirque, rappelons avec Senèque qu'on voyait fréquemment la jeunesse se présenter à ces combats pour y acquérir de l'expérience dans le maniement des armes. Ce que rapporte cet auteur est consigné dans les annales manuscrites de Limoges. Elles rapportent que c'était dans nos arênes que les nobles celtes s'exerçaient à l'art de la guerre. Nous ajouterons encore, d'après l'histoire, qu'Auguste excita les nobles à se livrer à ces exercices; que Néron s'y exposa, et que Commode prit le nom d'Hercule romain après en être sorti vainqueur.

Il n'est donc pas étonnant que nos ancêtres, qui adoptaient les monuments élevés dans les pays conquis par l'orgueil romain, aient été initiés par le peuple roi à ses jeux, à ses mœurs, et à ses usages.

De même que l'Italie les Gaules avaient un grand nombre d'amphithéâtres, surtout dans les provinces méridionales, telles que la Provence, le Languedoc, la Guyenne. La terre, encore couverte des ruines de ces antiques monuments, révèle ce que fut la puissance de la ville éternelle dans les cités d'Arles, de Fréjus et

de Nîmes. Cette dernière ville nous a transmis les titres de son origine ; ils ont surnagé parmi ces flots de barbares qui, pendant des siècles débordèrent en France. Charles Martel, nous dit l'histoire, attaqua, l'an 757, les arênes de Nîmes dont on avait fait une forteresse, et ne pouvant s'en emparer par la force il voulut que le feu les lui soumît. Son impuissance est empreinte sur les murs du monument qui conserve encore des traces de cet incendie.

Bordeaux eut encore son amphithéâtre. Saintes se glorifie d'avoir eu le sien. Ce qui reste de celui d'Autun donne une haute idée de sa magnificence et du soin avec lequel avait été construite sa face extérieure dont la base supportait quatre étages.

A l'égard des arênes de Tintynac qui étaient alors voisines de nous, en n'en sait que ce que Baluse nous en apprend dans l'*histoire de Tulle* sa patrie.

Il en est de même des arênes de Limoges dont il ne nous reste plus de vestiges. On chercherait en vain à réédifier ce monument. Tel qu'on le reproduirait ce ne serait jamais qu'une fiction. Nous ne pouvons le deviner que par à peu près. Tout ce que nous en savons, d'après nos chroniques, c'est qu'il fut bâti par les habitants de Limoges, soumis à la puissance romaine. Une foule de raisons repoussent l'opinion d'un de nos annalistes qui en fixe la construction à l'an 2 de notre ère, sous le proconsulat de Lucius. Cet illustre Romain a laissé dans le pays assez d'autres monuments qui attestent sa magnificence sans qu'il soit indispensable de lui faire honneur de l'érection de celui-ci. Adoptant donc le sentiment de Nadaud, curé de Teyzac, savant distingué et compilateur infatigable des antiquités du pays, sur lequel il a laissé de bons mémoires manuscrits, nous pensons avec lui que nos arênes furent bâties sous Adrien, mort l'an 138 de J.-C. Ce sentiment, à l'appui duquel il cite une inscription trouvée à Rome qui en fait mention, et diverses médailles de cet empereur sorties des fondations de cet amphithéâtre lors de sa démolition, sont des titres suffisants pour éclaircir un point historique qui jusqu'alors avait paru douteux.

L'époque de l'érection de notre amphithéâtre ayant, l'on peut dire, acquis une date certaine, rappelons quelques faits historiques qui s'y rattachent. Peut-être y trouverons-nous les causes qui ont contribué à sa ruine, sans accuser le temps qui, dans sa marche lente, n'eût pas moins respecté sa solidité que celle d'autres monuments qui font l'admiration des localités qui en possèdent, si les événements qui se pressaient dans la marche féodale du moyen-âge n'eussent fait une nécessité de sa destruction.

En 921, d'après le moine Adhémar et nos chroniques manuscrites, Charles III dit *le Simple*, étant en guerre avec Robert, comte de Paris et frère de Eudes que les princes, après s'être révoltés, firent sacrer roi par Hervé, archevêque de Reims, vint en Aquitaine pour y renforcer son armée composée de Lorrains. Il s'arrêta à Limoges plein de confiance en Dieu et dans le secours des Aquitains commandés par Guillaume d'Auvergne et Ebles comte de Poitiers. Durant le séjour du prince, Étienne, qui était abbé de Saint-Martial, reçut l'ordre de faire construire deux tours. *Turres in castello Sancti Martialis duas fecit, unam nomine*

Orgoletam, alteram contra arenas nomine Justiniam, præcipiente hoc Carolo minore. Les guerres continuelles du moyen-âge, qui commencèrent avec la chute de l'empire romain, décidèrent les magistrats à ordonner la démolition de cet édifice, dont les matériaux devaient être consacrés à un but d'utilité publique, et de là vient que dans la démolition de nos vieux monuments, de nos murs et de nos tours, il s'est trouvé des débris appartenant à des constructions antérieures.

Quoique renversées, nos arènes ont été, jusqu'au XVIe siècle, une des plus intéressantes ruines de la civilisation romaine. Selon nos chroniques, ce monument était un chef-d'œuvre d'architecture. Il fut en partie détruit en 1568, pour en avoir la pierre, et rasé à fleur de terre. Il en restait cependant assez en 1713 pour qu'on en levât le plan. Ce fut M. Cluzeau, prêtre communaliste de l'église de Saint-Michel des Lions, architecte distingué, qui fut chargé de ce travail par M. Boucher d'Orçay, intendant de la province. Il joignit à ce plan une dissertation que nous n'avons plus. Le savant Nadaud, qui l'avait vu, en parle de la manière suivante dans le 3e vol. de ses mémoires manuscrits pour servir à l'*histoire du Limousin,* page 2.

« L'arène était le lieu où se faisaient les combats de gladiateurs et de bêtes féroces. Il fallait des dépenses immenses pour conduire cette entreprise à sa perfection. Les restes, du temps de M. Cluzeau, étaient trop peu considérables pour donner une idée de l'état où cet édifice se trouvait lorsqu'il était entier. Notre amphithéâtre est le moins connu de ceux dont nous voyons encore des vestiges dans l'étendue du royaume. Le baron de Caylus en a parlé, ainsi que l'auteur des *Mœurs des Français,* mais personne n'en avait levé le plan avant M. Cluzeau.

« Comme les autres, il était hors de la ville et dans un lieu fort aéré; il était bâti de petites pierres taillées d'un demi-pied de haut et autant de large sur le parement de la muraille. Ces matériaux étaient si fortement unis par leur assemblage et par une espèce de ciment qui ne ressemblait pourtant qu'à du mortier commun, qu'il fallut travailler exprès pour détruire ce beau monument. Il paraît presqu'impossible de conjecturer quel a dû être le nombre des degrés ou rangées de siéges pour les spectateurs, et combien de personnes ont pu y trouver place commodément. M. Cluzeau en met neuf à droite et sept à gauche de son plan, de sorte qu'on pouvait placer environ cinq mille personnes sans qu'elles fussent trop pressées et sans que l'une empêchât l'autre de voir ce qui se passait dans l'amphithéâtre. Il se relevait par degrés, se rehaussant et s'élargissant les uns sur les autres, et finissant en haut par de grandes galeries ouvertes par le dehors, et garnies vers le dedans d'une infinité de fenêtres d'où l'on regardait le spectacle.

« L'enceinte et le pourtour de celui de Limoges, dit M. Cluzeau, étaient de 416 pieds qui formaient 72 pilastres distants de milieu à milieu de 19 pieds 8 pouces. Le demi-diamètre ou petit cercle qui fait la 8e partie de l'ovale qui le compose est de 177 pieds; les vides des arches sont de dix pieds; l'épaisseur du pilastre de 8 pieds 8 pouces; depuis le centre du demi-diamètre au mur du podium 81 pieds; depuis le podium jusqu'au

pied du pilastre, en dehors, 96 pieds. La moitié 36 pilastres, le quart 18.

« M. Cluzeau marque les proportions justes de tout cet édifice sur d'assez petites bases qui s'étaient conservées, ce qui prouve l'intelligence de cet architecte. Dès qu'il n'en reste rien aujourd'hui, je ne peux en rien dire, ajoute Nadaud, ni le comparer aux autres amphithéâtres qui subsistent. »

D'après cet exposé, on peut juger que tout y rappelait la grandeur et l'élévation du génie de ceux qui avaient entrepris et consommé cette œuvre si digne de la grandeur des proconsuls romains.

Comme les plus superbes monuments s'affaissent sous le poids des siècles, celui-ci tomba en ruines dès l'instant que la main de l'homme, plus meurtrière que celle du temps, eut frappé sa couronne murale. Semblable à un spectre du moyen-âge, il n'est plus connu depuis le XIII[e] siècle que sous le nom de *Creux des arènes*. Au XV[e] siècle (1438), quand Charles VII passa et séjourna à Limoges, il se rendit un jour dans ce Creux des arènes et s'y arrêta quelques instants pour y voir la jeunesse qui s'exerçait à tirer de l'arbalète. *Venit ad crosum de arenis.... et ibi modicum respiciens trahentes de arbalistâ, revenit intrare portam de arenâ, etc.* dit la relation de ce prince à Limoges, écrite par un contemporain anonyme.

Nous avons dit qu'on en démolit une partie en 1568. C'était une promenade en 1669, comme Molière l'avance dans son M. de Pourceaugnac. Une notice manuscrite citée par Nadaud rapporte que le 16 septembre 1674, l'arrière-ban de la noblesse, qui avait été convoqué à Limoges, fut passé en revue dans le Creux des arènes.

Le plan en fut levé, comme nous l'avons dit, par M. Cluzeau en 1713. En 1714, M. Boucher d'Orçay, intendant de la province, acheva de renverser le monument et de le fouiller jusqu'à la profondeur des fondations. Des matériaux qui restaient il fit clore la place à laquelle il donna son nom. Pour l'agrandir, on y joignit plusieurs jardins, quelques champs de vignes et le local d'un ancien cimetière, champ des morts suppliciés, qu'on appelait le *Cimetière des pendus*.

La place resta dans l'état où l'avait laissée M. d'Orçay jusque vers l'an 1775, que M. d'Aine, autre intendant, fit démolir son ancien portail, pour y pratiquer une entrée en forme de limaçon, qu'il fallait monter après qu'on eut baissé le terrain de la petite place qui est entre celle d'Orçay et la ville, laquelle s'appelle encore la place d'Aine. Ce fut alors aussi qu'on bâtit à l'entrée de la première, et que du Creux des arènes on fit le boulingrin qu'on y a vu jusqu'au moment où la place ombragée de frênes presque séculaires a été replantée d'ormeaux telle qu'elle est aujourd'hui.

Dans la suite, on trouva la pente qui conduisait à la place trop rapide, et le même M. d'Aine la fit détruire pour y substituer le perron avec le double escalier en retour qu'on y voit.

Telle a été cette place jusqu'en 1832 qu'elle a été diminuée de 170 mètres de longueur sur 10 de largeur pour la création d'une nouvelle rue qui a reçu le nom de rue de l'Amphithéâtre. Pour que la cité ne vît pas s'anéantir le dernier titre de sa grandeur passée, un savant modeste, ami des arts, M. Alluaud, son premier

magistrat, qui a laissé des souvenirs d'une administration aussi éclairée que féconde en heureux résultats pour le pays, a conservé dans le parement du mur qui sépare la place de la nouvelle rue six indicateurs, seuls débris du monument détruit; témoins qui attesteront à la postérité que, si la ville de Limoges fut la conquête des Romains, ces vainqueurs du monde surent, justes appréciateurs de la valeur et de la fidélité, la récompenser en lui accordant des priviléges qui l'élevèrent à un degré de puissance qui lui mérita, dans les Gaules, le nom de seconde Rome.

Dans la commune de Saint-Jean-Ligoure (Haute-Vienne), les tours de Chaslucet ont toujours fixé l'attention des archéologues. Ce monument, que l'on regarde comme un vestige romain, et qui n'en offre nullement le caractère extérieur, est dans l'état d'anéantissement le plus complet. Son nom, qu'il a conservé, fait seul sa célébrité. Tous les modernes qui en ont parlé l'ont confondu dans leurs illusions poétiques avec le *Castrum Lucilii* des Romains, ignorant que tout révèle qu'il appartient au moyen-âge. Mais à quelque siècle qu'il remonte, il a subi sa destinée. Le temps a étendu sur ses flancs décharnés ce vernis antique qui arrête la curiosité du voyageur; et il n'a pas pu le garantir de la main de l'homme plus meurtrière encore. Un jour a suffi peut-être pour n'en laisser que le souvenir. Les débris qui l'entourent accusent le vandalisme des temps modernes qui n'ont pu respecter ce que les siècles, dans leur marche lente, semblaient épargner pour laisser à l'archéogue le soin de recueillir quelques faits historiques. Mais quelles que soient les causes qui l'ont renversé, la réflexion, appréciant les faits consommés, dépose contre le fanatisme qui, franchissant les bornes que lui traçait une sage politique, a sanctifié dans son zèle impie les ravages de la barbarie. Au milieu de ces ruines, il est encore possible, en faisant des fouilles, de reconnaître l'emplacement de cet édifice, témoin de tant de revers, de tant de succès, et qui a précédé de près de quinze siècles celui dont nous ne voyons plus que l'ombre. Recherchant son origine et parcourant la distance qui la sépare de l'époque de sa destruction, voilà ce que nous ont laissé dans cette longue période nos chroniques manuscrites et les historiens qui en ont parlé:

Lucius, fils de Zenebrun, reconnu par César pour le premier des Celtes, était proconsul d'Aquitaine; il fut, après sa mort, remplacé dans son proconsulat par Leocadius son fils que Tibère envoya avec le titre de roi gouverner le pays. Il résidait au château de Chalus que son père avait bâti. Pour faire sa cour aux Romains, il épousa Suzanne, sa cousine germaine, seule héritière de Manlius Corentius, gouverneur de Bourges. Il en eut deux enfants, une fille du nom de Valérie, et un fils appelé Lucilius, diminutif de Lucius son aïeul. Encore très jeune, la mort le moissonna lorsqu'il revenait de Bourges, dans un lieu appelé Bourg-Dieu, qui avait été fondé, dit l'histoire, par Leocadius sénateur romain.

Le monument qui nous occupe fut élevé, selon quelques auteurs, pour célébrer la naissance d'un fils que la longue stérilité de Suzanne, depuis qu'elle avait donné le jour à une fille, ne lui permettait plus d'espérer; et, selon nos chroniques, pour-

perpétuer le souvenir de la mort de cet enfant.

Sans chercher à expliquer le motif de cette érection, qu'il nous suffise d'avoir la certitude que ce monument a existé; qu'il fut élevé entre la Briance et la Ligoure à deux lieues de Limoges, et qu'il reçut le nom de *Castrum Lucilii*, du nom de Lucilius, dont s'est formé celui de *Chas-lucet*, diminutif de *castrum Lucii* dont on a fait *Chalus*, et par suite celui de *Chalus-Chabrol* rappelant le nom de *Castrum Capreoli*, traduit dans le vieux langage par *Chas-Chauvreau*. Le nom de *Capreolus* fut donné à Lucius par Auguste, pour avoir vaincu les Cantabres, Basques, Escualdunacs, sur le sommet d'une montagne qu'il avait franchie à la tête de ses légions.

La valeur de Lucius, éprouvée dans les combats, décida les Romains qui voulaient déclarer la guerre aux Bretons révoltés contre l'empereur, à lui confier le commandement de l'armée. Suzanne, que cette guerre séparait de son mari, voulut se retirer, avec sa fille Valérie, dans le château de Chaslucet, asile qui les mettait à l'abri de toute crainte, de toute surprise. Lucius, s'abandonnant à sa fortune qui était celle des Romains, se sépara de sa famille et partit à la tête des Aquitains. Il franchit la distance qui le séparait de Gesoriacum (Boulogne-sur-Mer), où s'embarqua l'empereur Claude. Soutenu par le courage des soldats qu'il savait électriser, il monta ses vaisseaux, et vola à la rencontre des ennemis qui l'attendaient, en masse, sur le rivage opposé. La résistance fut aussi opiniâtre que l'attaque fut vigoureuse. Lucius range la terre et met sa flotte en ordre de bataille. L'ennemi s'ébranle à cet appareil de guerre qui paraît l'étonner; le courage des assiégeants s'en accroît, le premier choc est des plus sanglants, et Lucius triomphant des Gaulois *tombe navré d'un dard mortifère*, sous l'empire de Claude, 44 ans de J.-C. (*Ant. Noguier Tolosin, Hist. de Tolose*, 1556).

Les restes de ces antiques tours connues sous le nom de Chaslucet, faisant remonter le cours des siècles jusqu'au règne d'Auguste, attirent les curieux et les antiquaires; tous s'y rendent: les premiers pour chercher des émotions dans ces contes merveilleux que la tradition a conservés; les seconds, espérant découvrir, au sein de cet amas de ruines, plusieurs fois relevées, des débris historiques qui jettent quelque lumière sur le monument. Mais il faudrait arracher les ronces qui obstruent le sol, déchirer les flancs de la terre, scruter son sein, pour exhumer infailliblement quelque indice confirmant ce que nous ne connaissons que par des récits plus ou moins exagérés. On ne voit rien de romain dans ce qui se décèle extérieurement. C'est, je pense, ce qui a fait dire à MM. de Sainte-Marthe, dans leur *Gaule chrétienne*, qu'Eustorche, 48e évêque de Limoges, ou Aymar qui en était vicomte, avait élevé les tours qui flanquaient le château, pour s'opposer à Guillaume de Poitiers, duc d'Aquitaine, leur persécuteur pendant le schisme de l'anti-pape Anaclet.

Ce schisme, qui dura depuis 1130 jusqu'à la mort du pontife survenue en 1138, fixerait la date du monument dans le moyen-âge. Quelques fragments de marbre épars, des arceaux de croisées en ogives, des fleurs de lys en forme de fer de lance peintes à fresque sur enduit, et qui apparaissent sous un glacis de poussière,

rattachent en effet le vieux manoir à l'époque que je signale, tandis que des restes de murs à fleur de terre qu'on découvre aux environs serviraient peut-être à révéler en même temps la puissance des Romains dans ces contrées.

Ne serait-il pas possible de rapprocher la distance qui sépare l'érection du monument, de sa destruction, pour interpréter son origine, et dire que, construit par Léocadius, sous l'empire de Tibère, et renversé par les barbares dans leurs courses, il aurait été relevé par Aymar qui en aurait fait un château fort, en l'entourant de tours dont on ne voit que les restes, et qu'Eustorche s'y serait retiré pour se soustraire aux poursuites d'un adversaire aussi puissant que l'était le duc d'Aquitaine? Si cette opinion, fondée sur un fait historique, méritait de fixer l'attention, il serait naturel de penser qu'Aymar, l'ayant relevé, aurait passé dans la croyance populaire pour son fondateur.

Les chroniques de Saint-Martin de Limoges rapportent qu'en 1067 *l'évêque Ithier changea le château de Chaslucet, et du lieu de Fraissange le bâtit où il est maintenant.* Ce récit, qui me confirme dans mes idées de restauration, a été rapporté par le *Gallia christiania*, t. 2, p. 517. Il y est dit : *Apud Sammartanos fratres legitur transtulisse castrum de Chalus ex loco vocato Franchenas in eum ubi nunc videtur; erat quippe frater principis hujus castelli.*

Comment ce monument, en changeant de place, n'a-t-il pas perdu son nom? Sa reconstruction sur une autre localité en faisait un nouvel édifice. Comment donc, dans un siècle de féodalité, celui qui le reconstruisit ne lui aurait-il pas donné son nom, faisant ainsi acte de souveraineté? Il est plus probable qu'en 1067, Ithier le releva de ses ruines, que son frère seigneur du lieu y fit sa demeure, et que, 63 ans après, Aymar le flanqua de tours, et s'y retira avec Eustorche pour se soustraire aux poursuites d'un ennemi commun.

Ce n'est pas seulement sur ce que ces ruines ne présentent aucun caractère romain que je fonde l'idée d'une restauration, c'est principalement sur la différence des noms qui les désignent. Celui de Chaslucet, qui est le *castrum Lucilii* des Romains, a surnagé à tous les événements qui ont concouru pendant des siècles à la destruction du monument. Sa construction serait antérieure de près de 15 siècles au nom français sous lequel est connue la tour *de Janette* dont une partie qui est encore debout apparaît à plus de cent cinquante pas du *Castrum Lucilii*. Pourquoi emprunter à des idiomes différents des mots servant à qualifier des objets en rapport, situés dans une même localité? Si les tours qui protégeaient cette forteresse eussent appartenu au même siècle, on n'eût pas, je pense, associé pour les désigner un nom romain à un nom français qui certainement n'est pas celui de l'époque, la langue française n'étant pas encore connue.

Tout concourt donc à confirmer que ce n'est qu'une restauration, que je daterais de l'an 1130.

Maintenant que le flambeau de l'histoire a jeté quelque lueur sur les ténèbres qui enveloppent l'origine de ce monument, et que tout concourt à établir que les tours qui portent le nom de Chaslucet ont une autre origine, pour arriver à l'époque de sa destruction, parcourons rapidement le cours des siècles témoins de

la chute de la puissance romaine dans l'Aquitaine, et de l'invasion de cette grande province par les peuples du nord, qui, maîtres du pays pendant près d'un siècle, en furent chassés par les Francs. Jetons un coup-d'œil sur la postérité de Clovis s'entredévorant pour défendre les droits qu'elle tient du partage de la conquête et finissant par allumer une guerre civile qui durera jusqu'à l'extinction de deux dynasties de rois, éclairant les marches du trône sur lequel s'asseoira le premier rejeton de la troisième race, pour ne s'éteindre qu'avec l'expulsion des Anglais sous Charles VI.

L'Aquitaine soumise aux Romains n'éprouva plus de ces secousses qui ébranlent les nations jusqu'en 419 que Wallia, 4e roi des Goths, profitant de la faiblesse d'un gouvernement qui, maître du monde, s'affaissait sous le poids de sa puissance, s'empara de la province et en fut proclamé roi, après la cession que lui en fit Honorius à condition qu'il irait en Espagne attaquer et chasser les Vandales. Dans ces courses d'envahissement, Chaslucet et Limoges ne furent pas oubliés. Cette cité, qui n'avait jamais été pillée, quoiqu'elle eût eu à soutenir de vigoureux assauts, le fut pour la première fois par les Goths sous Euric l'an 472, comme nous l'apprend Sidoine Apollinaire; ils ont laissé dans le pays des souvenirs de leur passage. Le pont de La Roche, abattu plusieurs siècles après par Henri-le-Vieux, qui voulait se venger des habitants soulevés en faveur de Henri II son fils, roi d'Angleterre, prit le nom de *La Roche aux Goths,* nom que conserve la localité, bien que le pont n'existe plus. Ce fut en effet le seul passage par où les Barbares pénétrèrent dans la ville qu'ils incendièrent, après l'avoir pillée. Ils s'emparèrent du fort de Chaslucet et en firent une place d'armes.

Ces guerriers du Nord, après avoir dominé 90 ans le pays, en furent chassés par Clovis qui à son tour y entra en conquérant. Vainqueur à la bataille de Tolbiac, poussé dans l'Aquitaine par les événements qui s'y multiplièrent pendant 11 ans, il y revint encore en 507 pour livrer la bataille de Vouglé qui eut lieu entre Chauvigny et Lussac-les-Églises. Profitant de sa victoire, disent nos chroniques manuscrites, il se mit à la poursuite de son ennemi et arriva à *Scotorieuse*, aujourd'hui le Dorat, où les habitants de Limoges vinrent en députation le reconnaître pour roi. Clovis se rendit dans leur cité, et Chaslucet fut visité par ses troupes. Le passage de Clovis au Dorat est certain, si l'on s'en rapporte à une charte que fait connaître Jean Jouillac chapelain du roi : *In eá legitur, Clodoveum magnum post devictum Alaricum Gothorum regem, ad pagum Scotorensem, inter duos rivulos situm, venisse, et in gratiarum actionem pro reportatá victoriá parvum oratorium in honorem sanctæ crucis et principis apostolorum erexisse.*

D'après Aimoin (ch. 28, liv. 2) 560, et nos chroniques manuscrites, profitant de l'éloignement de Clotaire Ier qui faisait la guerre aux Saxons, Chramme son fils naturel mit tout à feu et à sang dans l'Aquitaine. Révolté contre son père, il traita secrètement avec Childebert son oncle qui était à Poitiers, et qui favorisait sa révolte pour se venger de ce que Clotaire l'avait forcé, pendant une maladie, de lui abandonner ses droits à la succession de Théobalde. Chramme, soutenu

par son oncle, se jeta dans le Limousin, ravagea le plat pays et s'empara de Chaslucet et des places fortes, qui appartenaient à son père. Chassé de la province, il se vit poursuivi jusqu'au château de Montbrun, où il fut sommé de se rendre; mais il refusa toute capitulation, et se retira en Bretagne. Là, poursuivi par Clotaire, il périt en 560, avec sa femme et ses enfants, dans une chaumière où l'on mit le feu.

L'an 854, sous Charles-le-Chauve, les Normands se jetèrent dans l'Aquitaine. Ils se présentèrent devant Limoges, et de là allèrent à Chaslucet qu'ils ravagègèrent, après avoir pillé l'abbaye de Solignat. Ce ne fut pas la seule fois que ces guerriers nomades attaquèrent eette forteresse; il semblait qu'ils ne se retiraient que pour donner le temps aux malheureux habitants de réparer leurs pertes. En revenant de Périgueux dont ils n'avaient fait qu'un monceau de cendres, ils passèrent à Chaslucet qu'ils visitèrent encore, et de là coururent à Saint-Yriex qu'ils incendièrent.

En l'an 1214, suivant les chroniques, Louis VIII vint à Limoges; les habitants se soumirent à lui; Guy, vicomte de Limoges, profitant de la circonstance, et faisant la guerre à Jean roi d'Angleterre, leva une armée de Limousins, et prit Laporcherie et les châteaux de Rosiers, de Chaslucet et d'Aixe.

L'an 1269, Marguerite veuve de Guy IV, vicomtesse de Limoges, dévorée d'ambition, profite du dernier voyage de saint Louis en terre sainte, pour rassembler des troupes, fortifier les places qu'elle occupe, et piller les voyageurs qui sortent de Limoges pour se livrer à leur commerce. Aymeri, évêque de Limoges, lui ordonne de mettre un terme à ses brigandages. Mais ne pouvant rien obtenir il soulève les communes qui s'unissent aux habitants de Limoges, marche à leur tête, surprend hors de leur fort (Chaslucet) une des bandes de la vicomtesse, et la taille en pièces. Puis il fait le siége du château dont il se rend maître, et qu'il remet à l'abbé de Solignat qui en était le seigneur.

L'an 1273, Gérarld de Maumont, nommé conseiller du roi, acheta de Marguerite, veuve de Guy, le château de Chaslucet, dont il voulut faire sa demeure, et qu'il garda jusqu'en 1287. Nommé chanoine de l'église de Limoges, puis chapelain de Philippe-le-Bel, il fit au chapitre l'abandon de sa propriété.

L'an 1370, le 19 septembre, le prince de Galles mit à feu et à sang la cité de Limoges, qui s'était soumise au duc de Berry, sur l'avis que l'évêque Jean de Croso, chancelier du prince, avait donné aux habitants que le prince anglais venait de mourir à Angoulême. Chaslucet, qui était occupé par les Anglais, resta en leur pouvoir jusqu'en 1381 qu'ils en furent définitivement chassés, ainsi que du Limousin, par le maréchal de Sancerre.

L'an 1393 les habitants de Limoges payèrent à Perrot Foucaud, surnommé le Béarnais, 12,000 livres pour le décider à se retirer de Chaslucet, d'où il ne sortait depuis 11 ans que pour faire des incursions dans la province.

En 1441, Charles VII, après le siège de Pontoise, parcourut le Poitou, l'Angoumois, le Limousin et la Gascogne. Passant à Limoges, il fut harangué par M. de Bermond-Martial, lieutenant-général, qui supplia Sa Majesté, au nom des habitants, de les protéger contre les persécu-

tions des partisans, maîtres du fort de Chaslucet.

Depuis cette époque, je ne retrouve rien qui nous apprenne que Chaslucet ait été le théâtre d'événements nouveaux. Ce ne fut qu'en 1574 qu'il acquit une nouvelle célébrité en devenant une des places fortes des réformés. La doctrine de Luther, s'étant infiltrée dans le pays dès l'an 1560, s'y était propagée avec une ferveur qui tenait l'Église dans de continuelles alarmes. Prêchée d'abord dans les ténèbres, elle faisait secrètement des prosélytes. Ce ne fut qu'à l'avénement de Charles IX que les réformés sortirent de leur léthargie, et prêchèrent publiquement leur doctrine dans les environs de la ville. Ils avaient leur prêche au Moulin-Blanc, à la Borie, à la Couture, à Montjovis, à Saint-Cessateur, et dans l'église de Sainte-Valerie, d'où ils ne sortirent qu'après l'édit de 1561.

L'an 1562, la guerre civile, qui éclata en France, arma les habitants pour ou contre le roi. Au milieu de ce mouvement, les affaires de la religion se calmèrent jusqu'à l'édit de pacification du 19 mars 1563. Aussitôt qu'il fut connu, la tranquillité se rétablit, mais ce n'était qu'un feu mal éteint qui ne tarda pas à faire explosion, et à occasionner un grand incendie.

L'an 1564 la reine de Navarre vint à Limoges, et fit faire le prêche par ses ministres dans la chaire de l'église de Saint-Martial qu'on transporta par ses ordres à la croix Mandonneau. L'influence qu'exerçait cette princesse et la voix de ses ministres exaspérant les partis qui se menaçaient, peu s'en fallut que le sang ne fût répandu. Après le prêche les chanoines firent brûler la chaire profanée. Ce trait historique devint le sujet d'une caricature représentant la reine dans une chaire, entourée de ses adeptes qu'elle catéchise. Elle a été reproduite sur verre, et je l'ai vue dans le cabinet d'un amateur ; on lit au-dessous en caractères gothiques :

Mal sont les gens endoctrinés
Quand par femmes sont sermonés.

La guerre civile s'étant de nouveau rallumée en 1567, les réformés quittèrent le prêche pour prendre les armes ; dès ce moment l'orgueil de la domination se trouva d'accord avec le fanatisme ; le désordre fut à son comble, chaque faction se portant à tous les excès qu'une guerre de religion peut enfanter.

L'édit de pacification de 1570, qu'on appela la *paix boiteuse* ou *malassise*, enjoignit de ne reconnaître qu'un culte, celui que prescrit l'église catholique romaine. Ne voulant pas se soumettre à cet édit, les réformés, comme un torrent, débordèrent dans les campagnes et contraignirent les habitants à se réfugier dans la ville. Ils s'emparèrent en 1572 du fort de Crouzillac dans le bas Limousin ; mais prévenus que le seigneur de Ventadour s'avançait pour en faire le siège, ils l'évacuèrent sans attendre son arrivée.

La dispersion des religionnaires dans le pays était loin d'y rétablir la tranquillité ; le fanatisme politique et religieux, en exaspérant toutes les têtes, armait tous les bras ; les lois méconnues laissaient les consuls de la ville de Limoges sans force et sans appui. Les seigneurs se couvraient du manteau du bien public et s'occupaient moins de celui de l'Etat que de leur intérêt particulier. Ce fut au milieu de ce mouvement que fomentait la diversité des opinions, que les habitants de Limo-

ges, pour mettre un terme aux courses vagabondes que faisaient dans le pays les bandes armées, coururent eux-mêmes aux armes. Les religionnaires de leur côté prirent leurs précautions. En 1574, se réunissant au nouveau parti des politiques à la tête duquel étaient François duc d'Alençon et les Montmorenci, Jacques de Maulmont, seigneur de Saint-Avy, rassemble une troupe de gens sans aveu et s'empare de Chaslucet, qui depuis l'expulsion des Anglais n'était plus qu'un monceau de ruines. Les fortifications qu'il éleva semblèrent le garantir de toute attaque. Assis sur une montagne, le canon qui le menaçait ne pouvait dangereusement l'atteindre. Il munit cette place de tout ce qui était nécessaire pour s'y maintenir et s'en déclara le défenseur au nom des réformés. C'était de cette forteresse qu'il sortait nuit et jour pour arrêter sur les chemins les marchands qu'il rançonnait, après les avoir faits prisonniers; contraignant aussi les habitants des campagnes à lui apporter des vivres et le produit des recettes qui appartenaient au roi. A la nouvelle de ces excès, Henri III ordonne que Maulmont soit poursuivi sans quartier. Les bourgeois de Limoges reçoivent cet ordre avec transport, ils courent aux armes, et, commandés par le capitaine Vouzelle, ils forcent le pillard à rentrer dans sa forteresse.

Infatigables dans l'attaque comme dans la défense, les habitants profitèrent d'une occasion qui leur parut favorable pour livrer un dernier assaut. A la nouvelle qu'ils reçurent que Jacques de Maulmont était tombé aux mains du seigneur de Pompadour et qu'il était son prisonnier, ils demandèrent à marcher. Les consuls, secondant leur zèle et voulant hâter le moment qui devait décider du sort de la forteresse, firent un appel aux communes de Solignac, de Saint-Léonard et d'Eymoutier. Le sieur Defraisseix, de son côté, ayant ramassé dans le pays tous les hommes de bonne volonté en état de porter les armes, se mit à leur tête et se présenta courageusement à l'attaque de ce repaire.

Les forces des assiégeants étant réunies, la place qui résistait vigoureusement fut sommée de se rendre. Elle espérait recevoir des secours, elle refusa d'abord de capituler; mais se voyant enfin abandonnée, elle se rendit le 19 avril 1577. Evacuée, elle fut démolie. Ses ruines étant devenues plus tard un asile où se retiraient les malfaiteurs, les consuls de Limoges achevèrent de les raser. Telles qu'elles existent aujourd'hui elles datent de 260 ans environ. Pour peu que la dégradation de ce qui reste continue, nous ne pourrons pas même bientôt nous rendre compte de l'espace où se sont passés tant de faits mémorables. Tout concourt à en étouffer le souvenir, d'un côté la cupidité qui démolit, de l'autre une avide spéculation acharnée à faire disparaître des titres qui, passant dans des mains étrangères, privent le pays, sans avantage pour le nouveau possesseur, de richesses n'ayant de prix que comme se rattachant à des monuments, orgueil des localités qui les conservent.

Boysse,

Bibliothécaire de la ville de Limoges, membre de la 1re classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

RAPPORT

LU A LA PREMIÈRE CLASSE DE L'INSTITUT HISTORIQUE

SUR DIVERS DOCUMENTS ENVOYÉS PAR NOTRE COLLÈGUE M. POUGIAT, DE TROYES.

Vous avez bien voulu me charger, Messieurs, d'examiner les divers documents historiques qui nous ont été communiqués par notre honorable et zélé collègue M. Pougiat, de Troyes, et de vous en rendre compte. Je viens m'acquitter de cette tâche.

Ces documents, de nature et d'importance diverses, se composent de 18 objets, savoir :

Nº 1. Une pièce manuscrite du XVIIe siècle, présentant l'*ordre de bataille de l'armée de Monseigneur de Turenne le 20 octobre* (1674).

Nºs 2, 3, 4, 5, 6, 7, 8. Liasse de lettres originales adressées presque toutes à M. le *comte de Raigny*, *bailli de la Montagne*, ou relatives à ce personnage. La première est datée du 28 *aost* 1674. Les autres ont pour dates les diverses époques de la journée du 3 décembre de la même année.

Nº 9. *Liste de tous les gentilzhommes du bailliage de la Montagne*, manuscrit de la même époque.

Nº 10. *Roolle des noms et surnoms de la moitié des gentilshommes du bailliage de la Montagne convoqués pour marcher la presante anné six cent soixte* (soixante) *et quatorze ensuitte des lettre du Roy du douze aoust dernier*, etc., manuscrit.

Nº 11. *Chemin que tiendra la noblesse de la province de Bourgogne pour y retourner... faicte à Saint-Germain en Laye ce xij^me nouembre mil six cent soixte et quatorze. Singnes* (signé) *Louis et plus bas Letellier*, etc., manuscrit.

Nº 12. Une note de quelques lignes ainsi titrée : *Le reglement du Roy pour la subsistance des gentilshommes logés au domicille.*

Nº 13. Une pièce imprimée, sans date, contenant une requête adressée selon toute vraisemblance à Louis XIV et signée en manuscrit des sieurs *Rapault de Saint-Auentin, prévost de marechausée* et *Petitot Lt Cel* (lieutenant criminel) *de robbe courte*, de la ville de Troyes.

Nº 14. *Le cours des foires de la ville de Troyes*, en 1621, copie manuscrite de M. Pougiat d'après un document de la même époque.

Nº 15. Copie contemporaine d'une lettre datée de Batavia le 8 janvier 1648, adressée par un sieur Dauchuy à son oncle *Mr Lefébure, médecin et conseiller du Roy*, séjournant alors à Troyes.

Nº 16. Copie littérale et écrite de la main de M. Pougiat d'une charte de Henri, comte de Champagne, en date de 1190.

Nº 17. Une boite de bois blanc conte-

nant plusieurs épreuves en cire d'Espagne d'un sceau à double ogive portant les caractères archéologiques du XIVe siècle.

N° 18. Certificat de passage à Saint-Jacques de Compostelle en faveur d'un pélerin, délivré par D. F. Ferdinando de Vera-Dei, évêque de Bougie et cardinal majeur de Saint-Jacques, en date du 19 avril 1610.

Il faut joindre à ces pièces deux lettres de M. Pougiat qui renferment quelques renseignements historiques fournis par lui-même sur les objets qu'il envoie.

Le n° 1 se compose, ainsi qu'on l'a vu, d'un *ordre de bataille* de l'armée de Turenne. C'est une espèce de plan figuratif représentant la position respective des divers corps. Chaque arme, chaque division, chaque régiment se trouve spécialement et nominativement désigné; sept régiments de *noblesse commandée par M. de Charmoise* occupaient le centre. Ils étaient protégés en avant par une première ligne d'*infanterie* composée de deux *brigades*, celles de *MM. de Douglas* et *de Pierrefitte*. A droite et à gauche, cette troupe était flanquée de deux aîles composées l'une et l'autre d'une brigade de noblesse, ayant à leur tête M. *de Cénas* pour la droite et M. *de Beauveau* pour la gauche, et d'une brigade de cavalerie que commandaient *MM. de Pitois* et *d'Humières*. Une seconde ligne, formée exactement comme la précédente, défendait le derrière. *L'infanterie* avait pour chefs *MM. de Pisieux* et *de Reveillon;* la *noblesse, MM. d'Avaré* et *Clinchant;* la cavalerie, *MM. de Rauty* et *d'Hambert*. Enfin la réserve, placée après la seconde ligne, consistait en deux régiments d'*infanterie* soutenue de cinq régiments de *cavalerie* et *noblesse*. Le nom de l'officier chargé de ce commandement est resté en blanc dans la pièce.

Quant à l'intérêt historique qui peut s'attacher à ce document, nous ne saurions mieux faire pour mettre nos collègues à même de l'apprécier que de leur transmettre la note qui va suivre.

Ces renseignements succincts, puisés à la source la plus compétente en matière d'histoire militaire, nous ont été gracieusement fournis par M. le lieutenant-colonel du génie d'Artois, auteur de la *Défense de Dantzick*, secrétaire du comité des fortifications et sous-directeur du dépôt des fortifications au ministère de la guerre, que la première classe de l'Institut Historique compte aujourd'hui parmi ses membres.

« Après la bataille d'*Ensheim* livrée par Turenne, le 4 octobre 1674, aux troupes de Lorraine et de l'Empereur, commandées par les ducs de Bournonville et de Lorraine, les ennemis se retirèrent sous Strasbourg, et Turenne prit position le 7 autour de *Marlenheim* de manière à couvrir à la fois *Saverne* et *Haguenau*. L'armée ennemie ayant reçu le 14 octobre un secours de 20,000 hommes que lui amena, par le pont de Strasbourg, l'électeur de Brandebourg, et se trouvant forte alors de 50,000 hommes environ, se mit en marche pour passer la Bruche et venir à Turenne qui n'en avait que 20,000 au plus à leur opposer. Turenne se mit en retraite à la nuit close et alla prendre position le 19 derrière la *Zorn*; la droite appuyée à *Dettveiller*, la gauche à *Stochfeld*, et l'une et l'autre couvertes par des ruisseaux qui se jettent dans la Zorn. L'armée passa la nuit en bataille, s'attendant à être attaquée au jour par

l'ennemi qui l'avait suivie; mais celui-ci, malgré sa supériorité numérique, n'osa passer la Zorn, et les deux armées restèrent en présence jusqu'au 30 octobre, époque à laquelle, Turenne ayant reçu un renfort de 50 escadrons détachés de Flandre par le prince de Condé après le combat de *Senef*, l'armée ennemie se retira de nouveau sous Strasbourg et campa à *Ackenheim.*

« *L'ordre de bataille* dont il s'agit est celui dans lequel l'armée française passa la nuit du 19 et la journée du 20 octobre; c'est à peu près celui qu'avait déjà adopté Turenne à la bataille d'Ensheim, sauf l'intercalation entre les corps d'infanterie et la cavalerie des aîles, de plusieurs escadrons de la noblesse de l'arrière-ban, qui sous le commandement du maréchal de Créqui venaient de rejoindre l'armée à *Dettveiller.* »

(Voir pour la description de l'ordre de bataille de l'armée française à Ensheim les mémoires des deux dernières campagnes de Turenne, édition de 1756, Paris, pages 76 à 121.)

Les pièces indiquées ci-dessus sous les nos de 2 à 8 inclusivement sont d'une moindre importance. Elles concernent presque toutes personnellement un bailli de *la Montagne*, M. le comte de Raigny. Il résulte en principal de cette correspondance, resserrée, comme on l'a vu, dans des limites de temps fort restreintes, que cet officier, après avoir été blessé d'une manière assez grave, sollicita et obtint de *M. de Billy* une escorte de mousquetaires commandée par un sergent, pour protéger son transport de *Falcebourg* à *Sarrebourg*. La lettre de ce dernier que nous allons reproduire identiquement serait un exemple curieux du style et de l'ortographe, employés à cette époque par des hommes de guerre d'un certain rang, si les publications de mémoires et les recueils n'avaient point rendu aussi communs qu'ils le sont les renseignements de cette espèce.

« Pardonne moy mon ami sy il ma este imposible dauoir loneur de uous uoir au iourduy ie uous andires demin matin les raisons cepandan ie uous auerty que mardy uous aures une bonne escorte pour uous conduire ordesdanger Cuy monsieur uostre tres obeyant seruiteur

BILLY »

« Ce dimanche au soir. »

Cette pièce, ainsi qu'on le voit, n'offre ni suscription, ni alinéa, ni accent grave, ni point, ni virgule. Les nos 9, 10 et 11, dont la désignation, qu'on a lue plus haut, fournit une analyse suffisante, n'ont d'autre utilité que de servir à suivre en détail, et selon la proportion de l'usage auquel elles ont été appropriées, la marche et la rentrée des troupes lors de la campagne qu'elles concernent.

Le n° 12 est un simple bulletin qui est ainsi conçu :

« Le reglement du Roy pour la subsistance des gentilshommes loges au domicile.

« Pour le maistre a cheual vingt sols.

« Pour le vallet a cheual douze sols.

« Par nous Bailly de Joinville ce 16e septembre 1674.

THOMASSIN. »

La pièce cotée n° 13 contient une requête au roi (très vraisemblablement Louis XIV), tendant à réformer la composition de l'échevinage de Troyes. Cette

pièce n'offrant qu'un intérêt purement local, et étant d'ailleurs imprimée, nous nous contenterons à son égard de cette simple indication.

Le cours des foires de la ville de Troyes, en 1621 (nº 14), est une copie levée de la main de M. Pougiat sur un original qu'il ne désigne pas, mais qui semblerait être un manuscrit, puisque notre correspondant l'appelle dans sa lettre un *fragment gothique*. Quoi qu'il en soit, cette pièce ne contient guère autre chose qu'une indication des droits divers perçus en faveur du roi sur toutes sortes de marchandises, lors des différentes foires de la ville de Troyes. Assurément, ainsi que vous le comprenez tous, Messieurs, ce document ne manquerait pas d'une certaine valeur en vue d'un travail spécial qui aurait pour but une histoire des relations commerciales et de l'économie politique en France; mais, comme il n'en découle aucun résultat immédiat pour l'intérêt de l'histoire générale, vous me permettrez de ne pas vous en entretenir davantage.

Un document qui m'a semblé, Messieurs, mériter votre attention d'une manière spéciale, et que vous jugerez digne sans doute d'être livré à la publicité par notre journal, est celui qui figure dans l'énumération précédente sous le nº 15. Il s'agit, comme j'ai déjà eu l'honneur de vous l'annoncer, de la copie d'une lettre écrite de Batavia le 8 janvier 1648 par un habitant de Troyes, et adressée à un sieur Lefevre, son oncle, résidant également dans cette ville. Outre l'intérêt piquant qui s'attache, ainsi qu'on va le voir, à cette pièce, deux raisons m'ont principalement déterminé à la transcrire littéralement, et *in extenso*. La première est que cette copie, dont quelques passages sont déjà très frustes, menace de devenir bientôt illisible; la seconde consiste en ce que cette lettre n'est pour ainsi dire que l'annonce d'un *journal très ample* du même auteur, qui peut-être subsiste encore quelque part, et dont je crois utile de signaler l'existence possible. Voici donc la transcription de cette pièce curieuse :

« Monsieur mon oncle,

« Je croy que vous avez receu mes dernieres lettres de Mildebourg en Zelande et que je vous avois laissees lorsque nous feismes voile pour venir aux Indes orientales; daultant qu'un nomme Maitre Champagne, autrement le sieur Charles Robert, de Chaumont en Bassigny, qui est icy arrive, masseure de les auoir delivrees luy mesme au messager. Je vous asseurois par icelles comme javois pris party pour le service de la compagnie de Mrs de la chambre des Grandes Indes. Depuis ce temps nous sommes partis de la rade de Mildebourg le 24 octobre 1646. Trois sepmaines apres nous passasmes sur la mer dEspagne ou il se leva une tempeste si furieuse quun vaisseau, qui estoit party avec nous, nous quitta, et fusmes separes sans nous pouuoir rejoindre de cinq mois apres; et trois aultres sepmaines apres nous descouvrismes la terre de Barbarie, que nous cotoyames pendant deux jours environ. Huit jours apres nous rencontrasmes plusieurs isles desertes et non habitees, quelques unes nommees *Isles de Sel*, et de fait nous y trouvasmes deux nauires anglois qui deschargeoient le sel. Nous mismes pied a terre a une nommee *lisle de May*, habitee denuiron quarante noirs Portugais,

bannis et refugies d'une autre isle nommee *Saint-Jacob*. Nous demourasmes onze jours a la dite isle de May pour nous rafraischir, et eusmes deux plusieurs cheures (chèvres), limons gros comme citrouille, pleins deau tres bone pour rafraischir et aultres fruits que produit ceste terre; et eusmes ces choses en eschange de tabac, deau de vie et de quelques couteaux, toute sorte dargent nayant aucun cours parmy eux. Dela nous vinsmes a la dite isle *Saint-Jacob* occupee et habitee de Portugais, ou il y a bonne citadelle et garnison au haut dune montagne pour la deffense de leur port et haure, ou nous prismes de leau, plusieurs citrons, oranges, limons et autres fruits de la dite isle distante de la Hollande (1) de huit cens lieues. Environ quinze jours apres nous approchasmes la ligne equinoctialle et demourasmes a la passer proche de trois sepmaines, a cause du peu de vent que nous eusmes pendant ce temps la et ou nous souffrismes et endurasmes beaucoup de soif, pour la tres grande chaleur quil fait en cest endroit et pour le peu deau que lon nous donnoit. Depuis ce temps nous avons toujours navigue jusquau jour de jeudy absolu (jeudi saint) que nous sommes arrives en la ville de *Batavia*, ville capitale des Indes Orientales, et prismes pied a terre le lendemain, jour du grand vendredy. Ceste ville de Batavia est tres grande, munie de beaucoup de canon, auec un fort tres grand garny de quatre grands bastions dans le quel sont loges Mrs le general des Indes et tous ceux du conseil, avec le major de la ville et quelques principaux marchands. Il y a dans ceste ville plusieurs sortes de nations estranges, comme Chinois, Jappons, Mallais, Portugais, Mores, Persiens, Caffres, et aultres; tous idolastres, excepte les Portugais, tres bons catholiques. Au surplus je suis en parfaitte sante, a present, grace a Dieu, ayant este malade lespace de deux mois. Il a parti dicy ces jours passez une flotte de dix huit nauires pour aller en *Menilee*, pais tres riche et ou il y a mines dor et quantite de pierreries qui est habitee par des Castillans espagnols, pour essayer a conquerir la dite terre et deschasser les dits Castillans. Il se prepare une aultre flotte pour aller en *Solon*, pais tenu et repute par plusieurs pour le paradis terrestre, et croy asseurement que je seray commande pour y aller. Les vivres de ces isles sont poisson frais et salle et du riz cuit au lieu de pain, ceste terre ne produisant ny bled ny vin. Maintenant il sy fait du pain fort blanc de bled froment qui vient du Jappon : et un homme mangeant quelque peu de poisson ou viande en peut manger honnestement pour deux sols par jour avec son pain. Il sy boit du vin de France et du vin dEspagne qui vient de Hollande. Mais il est tres cher, valant enuiron la mesure dune pinte de Troyes un escu. Pour la chair, elle est chere daultant quil fault aller chasser les buffes dans le bois. Le mouton y est fort rare; il se voit icy des moutons de Perse dont la queue seule pese vingt cinq a trente livres. Il y a quantite de volailles, pigeons, oysons et cannes qui ne sont point plus cheres que dans lEurope. Le jour a en tout temps icy douze heures et la nuit aultant. Leste a six mois et lhiuer six; non

(1) La différence des parallèles entre Santiago et la Hollande est de 36 degrés qui à 25 lieues donnent exactement 800 lieues.

pas quil fasse aucun froid, mais les pluies quasi continuelles quil fait pendant les mois doctobre, novembre, decembre, janvier, fevrier et mars, font quils prennent cette saison pour lhiver et les six aultres pour leste. Il y a icy plusieurs François : les uns sont maries avec des femmes noires de ce pais; les aultres sont soldats. De mesme il y en a deux qui sont de Troyes, nommes M[rs] Benoist et Chouze (ou Houze) qui sont pour le present en Perse. *Au reste, si Dieu me faict la grace de retourner en France, comme je lespere, dans six ans dicy, je me donneray lhonneur de vous presenter un journal très ample de tout ce que jauray veu et obserue de plus remarquable en ce pais, qui en beaucoup de choses se peult dire un aultre monde.* Cependant, en attendant ce bien, je prie Dieu le createur, de tout mon cœur, de vous conserver en parfaite sante et vous donner longue et heureuse vie, avec toute prosperite et accomplissement de vos desirs, et que je sois jamais avec verite,

« Monsieur mon oncle,

Vostre tres humble, tres affectionne et plus oblige serviteur et nepueu.

DAUCHUY. »

P. S. — « Avec votre permission, M. le con[er] (conseiller?) Dauchuy mon oncle trouvera icy mes tres humbles recommandations a ses bonnes graces; de mon frere pareillement, avec asseurance que je suis leur tres humble seruiteur et que je me serois donne lhonneur de leur escripre a chascun en particulier nestoit que les pasquets que lon porte de ce pais cy en la chrestiente, estant tant soit peu gros, sont fort subgects a estre perdus, ainsi que mont asseure plusieurs qui en ont envoye. »

A Batavia, le 8 janvier 1648.

« A Monsieur — Monsieur Lefebure conseiller et medecin ordinaire du Roy et de son altesse royalle et sa maison,

A Troyes. »

Telle est, Messieurs, le contenu exact de cette pièce que j'ai fidèlement copiée *de verbo ad verbum* sur l'original qui m'a été confié. Cette simple lecture suffira, je l'espère, pour justifier à vos yeux les assertions dont je l'ai fait précéder. Mais ici encore doit s'arrêter, à l'égard de cette pièce, le rôle qui m'est personnellement dévolu. Ainsi que je l'ai fait ci-dessus pour *l'ordre de bataille de Turenne*, je revendiquerai le bénéfice de notre association, en invoquant le secours et les lumières spéciales d'un de nos collègues les plus distingués, qui s'adonne particulièrement à l'étude de la géographie dans ses rapports avec l'histoire. Il n'est pas un de vous qui n'ait remarqué, dans le cours de la communication que je viens d'avoir l'honneur de vous faire, les points divers qui recommandent à votre intérêt cette relation de voyage, écrite sur les lieux, et si peu de temps après l'établissement définitif des Européens en ces lointains parages. Je m'empresse maintenant de céder la place à mon savant et honorable collègue M. Mac'Carthy. Il complètera beaucoup mieux que je ne saurais le faire les quelques renseignements qu'il est opportun, je pense, de rappeler à votre souvenir.

« Une seule des îles du Cap Vert, dit M. Mac'Carthy, a conservé le nom d'*Ile de Sel* (*Ilha do Sal*), mais il se peut fort

bien que celles qui en sont proches fussent comprises sous la même dénomination au milieu du XVIIe siècle. Au reste, toutes sont aujourd'hui habitées, même l'Ile de Sel. Elle est située au nord de *Boavista* et a 16 lieues de circuit. On en tire encore une immense quantité de sel marin. Ses côtes arides et brûlantes lui donnent un aspect affreux, mais l'intérieur nourrit des chèvres, des chevaux, des ânes; les oiseaux et les tortues y déposent une immense quantité d'œufs qui sont plus que suffisants pour la nourriture du petit nombre d'individus qui les habitent.

« L'*Ilha do Mayo*, en portugais, est à peu de distance au nord-est de Santiago, et a 9 lieues de circuit. Le sol en est sablonneux et peu fertile; cependant on y recueille des grains, des fèves, des yames, des patates, des plantains, des figues, des melons d'eau, des citrons, des oranges, des citrouilles. Un seul petit ruisseau, alimenté par une source, arrose sa surface. La mer y est très poissonneuse, et on y charge beaucoup de sel. Sa population occupe 3 petits villages, dont le principal est Pinosa.

« *Saint-Jacob,* en portugais *Santiago*, est la plus grande des îles du Cap Vert. On peut évaluer sa superficie à 130 lieues carrées de 4000 mètres, et sa population à 20,000 âmes. Elle est montagneuse et dominée par le mont San-Antonio, qui s'élève au centre à 6,948 pieds au-dessus de l'Océan. Le climat y est sain, le sol fertile et bien cultivé. Outre les diverses productions mentionnées à l'île Mayo, elle produit encore du coton, des cannes à sucre, un peu de vin, du café, de l'indigo, des dattes, etc. Ses pâturages nourrissent des bœufs, des chevaux, des mulets; et les lieux déserts servent de retraite à des chèvres sauvages, des civettes, des singes, des perdrix, des pintades et d'autres oiseaux. Le commerce y est assez actif; il y a quelques sucreries et des ateliers où l'on confectionne des étoffes de coton. Les côtes offrent plusieurs rades. La citadelle et le port, dont veut parler l'auteur de la lettre, sont ceux de *Santiago* ou *Ribeira Grande*, qui était la capitale de l'île avant que le siége du gouvernement eût été transféré à *Villa-da-Praya*, et qui ne compte plus que 200 habitants. Latitude nord 15°, longitude ouest 26°.

« *Batavia,* capitale des établissements hollandais dans la Malaisie, fut fondée par ce peuple en 1618, ainsi 24 ans seulement avant le voyage de l'auteur de cette lettre. Alors elle commençait à acquérir cette prospérité brillante qui lui fit donner plus tard le nom de *Reine de l'Orient*. Aujourd'hui son état ancien est tout-à-fait changé; le climat a tout ruiné, et on s'est vu obligé, pour échapper à la fièvre, de reporter la ville à quelque distance. Les commerçants et les familles européennes habitent les faubourgs *Molenvliet* et *Ryswich*, éloignés de la vieille Batavia d'une lieue, et où l'on ne va que pour affaires. Cependant le baron Van der Capellen, à l'aide de mesures énergiques, a réussi à éloigner le fléau; et l'ancienne ville, devenue plus salubre, a repris une nouvelle vie. Elle est le siége des autorités, et on y remarque divers édifices publics. Sa population est de 60,000 ames, y compris les faubourgs.

« *Menilée* n'est autre que *Manila* (en français *Manille*), capitale des Philippines, et dont l'auteur étend le nom à toute la grande île de Luçon où elle est située.

Cette ville est très riche et la plus peuplée de la Malaisie ; on y compte 150,000 âmes y compris les faubourgs. Elle s'élève dans une belle plaine, sur la Passig, large rivière qui sert d'écoulement au magnifique lac de Voy, et que l'on y passe sur un pont d'un aspect très pittoresque. La ville proprement dite est bien fortifiée. On y entre par 6 portes ; ses rues sont droites, larges, pavées en granit, bordées de trottoirs et éclairées de nuit ; ses maisons sont bien bâties et parfaitement adaptées à la chaleur du climat. Les églises et les couvents sont les principaux édifices publics. L'industrie y est active et le commerce considérable ; les environs offrent des campagnes charmantes. L'île de Luçon fut conquise par les Espagnols en 1576, et Manila fondée la même année.

« L'expédition dont il est question dans la lettre n'eut probablement pas lieu ; du moins il n'en est pas question dans les diverses histoires des Philippines, peu riches du reste sous le rapport des détails. On comprend néanmoins facilement l'intérêt que les Hollandais avaient à chasser les Castillans de Manille ; car alors ils étaient devenus de dangereux voisins pour le maîtres des Moluques (*Gézyret et Molouk*, les îles des Rois, en arabe).

« L'auteur de la lettre veut-il parler de *Solou* ou de *Solor?* Il existe encore un archipel considérable appelé *Soulou* (plus exactement *Holò*), et une île *Solor*, située dans le vaste groupe de Sounda, à l'est de Flores ou Endé et au sud de Sabrao, à peu de distance de ces deux îles. On n'a pas conservé le souvenir d'attaques faites par les Hollandais contre Holò, tandis qu'ils sont maîtres des côtes de *Solor*, ce qui donne tout lieu de croire que c'est de celle-ci dont il est question. Solor a 8 lieues de long sur 5 de large ; elle est montagneuse et très fertile. L'intérieur est habité par des sauvages intraitables, et les côtes, ainsi que dans beaucoup d'îles de la Malaisie, par les Biadjous, population douce, industrieuse, venue probablement de Bornéo. »

Sous le n° 16, reprend M. Auguste Vallet, nous avons mentionné plus haut une charte datée de Troyes (1190), par laquelle Henri, comte de Champagne et de Brie, confirme en faveur d'un nommé Erard Delaporte, de sa famille et de ses héritiers, les immunités que possédait déjà cette maison. Il y est dit que les Delaporte, à cause de leurs mérites et des services insignes qu'ils ont rendus, tant Erard que ses ancêtres et devanciers, seront exemps de toutes tailles, subsides et servitudes ; que ses héritiers pourront exercer, sans déroger, le négoce et même la marchandise. Ce prince ordonna en outre que ces héritiers, même négociants ou marchands, pourraient être comptés au nombre des serviteurs de lui, Henri, et de ses successeurs, *soit dans le conseil, soit dans la chapelle*, qu'ils pourraient aussi prendre publiquement le titre d'écuyers ou de barons, et porter des armoiries. Cette pièce, comme vous le voyez, n'est pas dépourvue d'intérêt. Je prouverai que dès le XIIe siècle la politique des comtes de Champagne leur conseillait d'encourager le développement des transactions commerciales, en accordant à ceux qui s'y livraient les immunités, les priviléges même de la noblesse, et surtout en amendant en leur faveur les sévères anathèmes des proscriptions et des traditions féodales sur ces utiles occupations. Ce fait, dont la charte de Henri

offre un témoignage, ne constitue pas assurément une révélation nouvelle pour la science; mais il ne mérite pas moins, surtout à raison de la date assez reculée qui lui est assignée, d'être noté à côté des privilèges semblables, octroyés par exemple dans le Dauphiné Viennois, aux gentilshommes verriers, et ailleurs encore à d'autres industriels qui pouvaient sans déroger s'adonner à des professions *mécaniques*. Toutefois, comme il ne m'est pas possible, en l'absence de la pièce originale, de constater exactement sa nature et son authenticité, vous m'excuserez si je ne l'ai pas soumise à des recherches plus approfondies. Du reste, appelé par M. le ministre de l'instruction publique, comme archiviste-paléographe, à classer et à dépouiller les archives du département de l'Aube, je ne manquerai pas, dès que j'aurai pris possession de mon poste à Troyes, de consulter le document que nous signale notre zélé correspondant, et d'en joindre la copie collationnée de nouveau à ses nombreux analogues, que renferme le cartulaire de la Champagne.

Je dirai peu de choses encore sur les épreuves que nous a transmises M. Pougiat d'un sceau du moyen-âge, à double ogive, et que désigne ci-dessus le n° 17 de ma nomenclature. Je ne crois pas me tromper en affirmant que cet objet remonte à peu près au commencement du XVe ou tout au plus à la fin du XIVe siècle. Sur le tympan, ou champ de sceau, se voient deux paons adossés, ayant chacun une patte levée et tournant l'un et l'autre le bec vers la ligne médiane de la pièce. Une tige ou fleur d'ornement s'élève entre les deux sur cette ligne médiane. Vers les bords, et entourée d'un double filet ou cordon, on déchiffre assez difficilement la légende suivante, écrite en caractères lapidaires ou de numismatique, mêlée d'onciale et de capitale capétienne : † S' GUILLMI . DE CONDETO CAN . D' GUISSIA; *sigillum Guillelmi de Condeto canonici de Guissia* (sceau de Guillaume de Condé, chanoine de Guise). D'après les empreintes, le travail et le dessin du cuivre paraissent fort nets et ne manquent pas d'une certaine habileté. C'est une pièce digne de figurer avec un certain prix, ce me semble, dans le cabinet d'un antiquaire. Mais, j'ai l'honneur de vous le rappeler, nous n'en possédons qu'une simple épreuve, et c'est uniquement comme document historique que nous avons à l'apprécier. Or, à défaut d'autres preuves, et elles se présentent en foule à l'esprit, la date seule que donnent à notre sceau ses caractères archéologiques, prouve suffisamment qu'il ne s'agit pas ici d'un membre de l'illustre maison de Condé (puisque la branche de ce nom ne prit naissance qu'à la fin extrême du XVe siècle). Il est, bien loin de là, on ne peut plus vraisemblable que ce cachet fut simplement celui d'un chanoine de Guise, ville de Picardie assez importante au XIVe siècle, et natif de Condé, autre ville située également dans le nord de la France actuelle, à une médiocre distance de la première. J'ignore donc à quel titre le document en question pourrait être d'un intérêt bien élevé pour l'histoire.

Enfin, Messieurs, le 18e et dernier objet dont nous devons la communication à la vigilante sollicitude de notre collègue M. Pougiat, est d'une curiosité aussi piquante que les plus intéressants de ceux qui précèdent, bien qu'il ne soit pas non plus d'une très haute importance. C'est

un petit diplôme en parchemin de 27 centimètres de large sur 20 de hauteur environ, et plié de deux en trois, pour le réduire à une dimension portative. Le corps de la pièce est imprimé; mais des blancs réservés ont été remplis à la plume. La teneur est entourée d'une vignette en équerre. A la partie supérieure, et au milieu de sa bordure, se voit figurée une coquille à oreilles dite de saint Jacques. Une gravure en bois, placée vers la droite, représente un *bourdon*, et une autre à gauche saint Jacques de Compostelle en costume de pélerin. Voici maintenant le texte littéral qui est imprimé dans l'original en caractères ronds fort analogues au petit-romain usité de nos jours, et d'un œil assez régulier. Nous aurons soin de distinguer par de l'italique les passages ajoutés à la main, en écriture espagnole cursive du XVIIe siècle.

« D. F. Ferdinandus de Vera, Dei et apostolicæ sedis gratiâ Episcopus Bugiensis, Regiusque Consiliarius, Cardinalis Maior atque Pœnitentiarius almæ Ecclesiæ Compostellanæ, in quâ indubitanter requiescit venerandum sanctissimumque corpus Beati Apostoli Jacobi Zebedei, totum integrum sub Altari Maiori, salutem in domino sempiternam. — Quoniam (ut ait Apostolus) omnes stabimus ante Tribunal Christi, recepturi prout in corpore gesserimus, sive bonum, sive malum (cùm itaque sicut accepimus) devotus in Christo *Johannes Morlegalus diocesis nebersensis* Ecclesiam Beati Jacobi personaliter visitauerit, confesusque et absolutus fuerit, dominicumque corpus receperit, necnon vouit *limina apostolorum Petri et Pauli* et alia pia sanctorum loca visitare et non habet undè id perficere possit, nisi piis fidelium eleemosynis adiuvetur. Quapropter nos prœnominatus episcopus ac cardinalis Maior, tenore præsentium omnes et singulos Christi fideles requirimus et hortamur in Domino, quatenus Præfatum *Johannem Morlergalum* dum ad vos accesserit eleemosynas petiturus, piè, benignè, charitatiuèque recipiatis et de acceptis a Deo bonis eleemosynas (quæ peccata extingunt) elargiri curetis : ut per hac et alia pietatis opera ad promissum cœleste regnum pervenire valeatis, et participes efficiamini omnium suffragiorum huius sanctæ Ecclesiæ. Prœsentibus post annum minimè valituris in quorum omnium et singulorum fidem præsentes litteras fieri, et hoc nostro iussimus sigillo muniri. Datum in civitate hac Compostellano (sic), anno Domini millesimo sexcentessimo 19°, die vero mensis *aprilis*. »

Sous le repli on lit cette signature imprimée à l'aide d'une griffe et contenant autant d'abréviations dans le goût des chancelleries espagnoles que de mots :

Ferdinandus episcopus Bugiensis, cardinalis major Compostellæ.

Un lacs de toile qui ferme ce repli soutient une petite boite de ferblanc plate et elliptique en surface. Au fond de l'une des deux moitiés qui la composent se voit un sceau empreint sur cire rouge à modeler, représentant saint Jacques de Compostelle. La figure est d'un caractère de dessin très majestueux et d'un très beau travail; autour du saint on lit avec un peu de persévérance ces mots écrits en capitales romaines : SANCTE JACOBE ORA PRO NOBIS.

Rien au dos.

L'acte que nous venons de transcrire est donc un certificat ou passeport en date du 19 avril 1610, délivré à Saint-Jacques de Compostelle, en Galice, par un D. F. Ferdinand de Vera, évêque (in partibus) de Bougie (1) et cardinal majeur (2) ainsi que pénitencier de cette église, en faveur d'un nommé Jean Morlergal, du diocèse indiqué sous le nom latin de *Nebergensis* (3), pélerin qui se rendait à Rome pour visiter les tombeaux des apôtres saint Pierre et saint Paul. L'auteur de la pièce atteste que l'impétrant a visité en personne l'église du bienheureux patron, qu'il s'est confessé, qu'il a reçu l'absolution et qu'il a communié. De plus, attendu que son indigence ne lui permet pas d'achever à l'aide de ses propres ressources le pélerinage de Rome qu'il a fait vœu d'accomplir, le cardinal majeur le recommande par requête et par exhortation (*requirimus et hortamur in Domino*) aux aumônes des fidèles. Le diplôme, ainsi que nos passeports d'aujourd'hui, n'est valable que pour un an.

Ces sortes d'actes, qui étaient au moyen-âge très communs et très multipliés, ont laissé, peut-être à cause de cette raison même, peu de traces dans les recueils d'instruments historiques, et je ne sache pas qu'aucun diplomatiste les ait décrits d'une manière expresse et individuelle. Il s'en faut toutefois qu'ils soient inconnus dans la science et qu'ils n'aient été classés et désignés collectivement. Les collections de pièces et de formulaires relatifs aux hérétiques du midi de la France nous apprennent que l'inquisition leur infligeait entre autres pénitences des *pélérinages majeurs ou mineurs, avec croix ou sans croix*. Au nombre des lieux qui figurent sur la liste des *pérégrinations* qui nous a été conservée, se trouvent celles

des saints apôtres Pierre et Paul à Rome,
de saint Jacques de Compostelle,
de saint Thomas de Cantorbery,
des trois Rois de Cologne, etc., etc.(1)

L'une des formules qu'on y rencontre et que nous allons citer mentionne particulièrement sous le nom de *lettres testimoniales* un ordre de certificats tout-à-fait analogue à celui dont il est question. La voici : « A tous les fidèles du Christ qui verront les présentes, frère N. ainsi que les inquisiteurs et examinateurs de la sacrée foi, salut en N. S. J. C. Qu'il soit

(1) Bougie ou Bugie fut prise en 1510 par Pierre de Navarre, sous Ferdinand V, le Catholique. Après l'échec de Charles-Quint, devant Alger, les Algériens profitèrent de l'occasion pour marcher sur Bougie. Alonzo de Peralta, alors gouverneur pour l'Espagne, fut obligé de capituler. Rentré dans sa patrie, l'empereur-roi lui fit trancher la tête. (*Lamartinière.*)

(2) Evêque en chef ; primat. — *Voy. Ducange.* Saint-Jacques fut érigé en archevêché l'an 1120. Les dignitaires de cette métropole portaient le *pallium* et jouissaient des honneurs et distinctions, insignes de l'Eglise. La cathédrale était, comme on sait, d'une magnificence et d'une richesse inouïes. Philippe III, entre autres, qui régnait au commencement du XVII[e] siècle, lui donna 6 chandeliers d'argent de 5 pieds de hauteur.

(3) Nos recherches n'ont pu parvenir à découvrir le nom français de ce *Nebergensis.* Mais d'après le nom d'homme qui l'accompagne nous sommes très porté à croire qu'il s'agissait d'un diocèse de l'Irlande. C'est là, du reste, une question qui nous semble peu importante.

(1) Voy. man. de la bibl. royale. Collect. Doat. *Hérétiques, Albigeois : sentences de l'Inquisition.* T. 27. f° 89, v° et *ibid.* de l'an 1329 à 1850. — T. 37. f° III, etc.

connu par leur teneur que nous avons commué la peine de tels pénitents et que nous les avons démurés et extraits de la *prison* sous la condition expresse et le serment par eux prêté qu'ils accompliront le pélerinage de Saint-Jacques de Compostelle, et qu'ils rapporteront avec eux, des lieux qu'ils auront visités, des *lettres testimoniales* que leur délivreront ceux qui président dans ces lieux divers, comme preuve de l'accomplissement de ces pénitences; enjoignant à ceux-ci de les leur donner et remettre sans difficultés (1) etc. »

Dans l'espèce qui nous occupe, sans parler de l'induction qu'offre naturellement le nom du pélerin, la date de la pièce, relativement si récente, indique évidemment qu'il ne s'agit pas d'une pénitence ordonnée par l'inquisition, mais bien d'un pélerinage libre et volontaire. Néanmoins l'analogie que nous annoncions plus haut reste fondée. Le document que nous a transmis M. Pougiat appartient bien au genre de celles que mentionnent les inquisiteurs.

J'espère, Messieurs, que vous me pardonnerez de vous avoir entretenus si longtemps d'un simple passeport émané de Saint-Jacques de Compostelle. Mais, je vous le répète, la pièce dont nous devons la communication à la vigilante sollicitude de notre honorable collègue, M. Pougiat, n'offre pas un simple aliment à la curiosité; elle est aussi de quelque importance pour l'histoire des mœurs religieuses françaises à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle.

En somme, je pense 1° que l'Institut Historique doit des remercîments à M. Pougiat pour le zèle constant avec lequel il remplit ses obligations de membre de la Société; 2° qu'il est de notre devoir de déposer dans nos archives les curieux documents dont nous lui sommes redevables; 3° qu'il y a lieu de voter l'insertion, en totalité, ou en partie de ce rapport dans une des prochaines livraisons du journal. Ne voyez, je vous prie, Messieurs, dans cette dernière proposition, rien qui puisse ressembler de ma part à une frivole question d'amour-propre. Ce que je demande, c'est simplement un acte de justice auquel vous voudrez tous vous associer, une récompense due aux travaux infatigables de notre honorable collègue et un encouragement offert à ceux de nos associés correspondants qui suivront l'exemple que M. Pougiat ne cesse de leur donner (1).

AUGUSTE VALLET,

De l'École des Chartes, membre de la première classe de l'Institut Historique.

(1) Même recueil, T. 29, f° 54—58. *Forme d'un certificat de démurement*, etc.

(1) L'assemblée générale a adopté à l'unanimité les conclusions de ce rapport.

LE CONGRÈS DE VÉRONE,

PAR M. LE VICOMTE DE CHATEAUBRIAND.

Ce sont de riches trésors pour l'histoire que les publications dues à un homme d'État; elles deviennent des plus précieuses quand celui dont elles émanent

est justement classé parmi les grands et consciencieux écrivains. C'est donc poussé par le double intérêt du plaisir et de l'instruction que j'ai ouvert d'abord, puis dévoré l'*Histoire du Congrès de Vérone* par notre honorable collègue M. le vicomte de Chateaubriand.

Certes je pourrais couvrir ici d'éloges profondément sentis le tableau scintillant d'esprit et empreint de vues lumineuses dans lequel l'auteur explore avec rapidité ce qui a trait aux annales, au caractère et à l'ancienne politique du peuple espagnol; aux erreurs des Cortès; à celles de Ferdinand VII; à la coïncidence de la révolution péninsulaire avec celle de France. Mais, en recommandant cette portion de l'ouvrage à l'attention des lecteurs, j'ai hâte d'arriver aux conférences de Vérone et aux correspondances qui les suivirent, véritable sujet du livre, et lustre indicible du négociateur.

Le Congrès de Vérone avait pour objet : 1° la traite des nègres; 2° les colonies espagnoles; 3° les affaires d'Orient; 4° la position de l'Italie; 5° les dangers de la révolution d'Espagne. Arrêtons principalement nos regards sur la manière dont fut traitée cette dernière question, en notant néanmoins comme un modèle de logique, de style, de fermeté et de respect pour les convenances, les réponses péremptoires faites par M. de Chateaubriand à deux mémoires dans lesquels lord Wellington, en « déplorant le malheur des noirs, cache, dit l'illustre écrivain, sous des plaintes fort justes, trois prétentions exorbitantes : prétention du droit de visite sur les vaisseaux; prétention d'assimiler la traite des noirs à la piraterie, pour attaquer impunément toutes les marines du monde; prétention d'interdire la vente des marchandises provenant des colonies européennes cultivées par des nègres, c'est-à-dire privilége exclusif de substituer à ces marchandises, les produits de l'Inde et de la Grande-Bretagne. » Voilà ce que l'auteur pénétra, combattit et repoussa; premier service rendu au commerce et à la France. Passons maintenant à la question espagnole.

L'idée de la guerre contre l'Espagne n'entrait point dans la politique de M. de Villèle; mais ses instructions aux ministres français portaient que, dans le cas où il y aurait nécessité de faire cette guerre, la France, étant la seule puissance qui dût agir par ses troupes, devait être seule juge de cette nécessité; qu'ils ne devaient pas consentir à ce que le congrès prescrivît la conduite de la France; ni admettre des secours achetés par des sacrifices pécuniaires, ou par le passage de troupes étrangères sur notre territoire. C'était se présenter avec une noble et ferme indépendance.

Il fallait, dans l'expectative d'une rupture, éventuelle encore, avec l'Espagne, savoir quelle attitude serait celle des puissances européennes, et pour s'en assurer, le vicomte, depuis duc de Montmorency, résuma une note verbale par ces trois questions : 1° Dans le cas où la France rappellerait son ministre, les alliés prendraient-ils une mesure semblable? 2° Dans le cas où la guerre éclaterait, les *hautes puissances* prêteraient-elles à la France un *appui moral?* 3° Quel secours *matériel* donneraient-elles à la France, dans le cas où, *sur sa demande, leur intervention deviendrait nécessaire?* ce qui amena la discussion sur un champ

plus vaste, c'est-à-dire l'examen de ce qu'il y aurait à faire, 1° si l'Espagne attaquait la France; 2° si une déchéance était prononcée ou un procès intenté contre le roi Ferdinand; 3° si l'on portait atteinte aux droits légitimes de la famille royale. — Le vicomte de Montmorency voulait ainsi éviter toute crainte d'une conflagration générale; mais son collègue eût puisé, dit-il, dans la fierté de son caractère, cette seule déclaration : *Nous, contraints à la guerre, et l'Angleterre intervenant, embrasserez-vous notre alliance?*

Dans ces conférences, dont nous invitons à lire les détails comme une utile et précieuse leçon de diplomatie, on voit, selon notre auteur, l'Autriche redouter également et l'influence des idées démocratiques, et celle que la France devrait au succès de ses armes; la Prusse éprouver des craintes pour ses provinces Rhénanes dans le cas d'un réveil dans notre esprit guerrier; l'Angleterre réellement malveillante, et la Russie seule abondant franchement dans les vues de nos négociateurs, ce qui ramène à eux les deux autres grandes puissances continentales. Aussi, dans une correspondance entre MM. de Villèle et de Chateaubriand, celui-ci disait-il: « La Russie trouve qu'on ne va pas assez loin; l'Autriche ne marche que pour ne pas rompre avec la Russie; la Prusse craint le moindre mouvement; et l'Angleterre s'oppose à tout. » L'Angleterre, en effet, tenta d'entraver les pas de la France en offrant sa médiation qu'on refusa, et l'Autriche, dans le même but, voulut faire réclamer la régence d'Espagne par le roi de Naples, coup de Jarnac qu'on parvint à détourner. Il fut cependant arrêté que les ambassadeurs de Russie, d'Autriche et de Prusse seraient rappelés, mais sans déclaration hostile.

Comment, après ces détails fondés sur des faits appuyés de documents irrécusables, a-t-on pu, sur une phrase inexactement et différemment rapportée, de M. de Villèle, proclamer à la tribune, et répéter dans mainte histoire, que la France avait été forcée à une guerre que, selon le dire de M. de Chateaubriand, la plupart des puissances européennes ne voulaient pas?

L'objet avoué de M. de Chateaubriand, en remplaçant le duc de Montmorency au ministère des affaires étrangères, était de *pousser à la stabilité de la restauration et à la grandeur de la France;* il comptait atteindre ce double but par une guerre dont les succès redoutés des uns, crus impossibles à d'autres, plus ou moins contrariés par tous, devaient acheminer au rétablissement d'une frontière que les campagnes de 1813 et 1814 nous avaient fait perdre, et que la prolongation de son ministère nous eût rendue; car il en concevait plus que l'espoir; et ce mystère politique nous a été révélé à la tribune par le général Lamarque après 1830. Mais, comme le dit l'auteur, on ne lui laissa pas recueillir *la moisson qu'il avait semée.*

Ce qu'il faut lire avec soin, ce qu'on étudiera avec fruit dans cet ouvrage, l'un des plus utiles à la connaissance de l'histoire contemporaine, c'est la correspondance de M. de Chateaubriand avec Canning et avec les ambassadeurs français dans les cours étrangères. La première offre le triomphe de la saine et prévoyante raison sur l'astuce; l'autre, une lumineuse et constante sagacité dans la position la

plus critique où un ministre puisse être placé, c'est-à-dire entre l'Angleterre qui souffrait à peine pour l'Espagne une semi-restauration, la Russie qui en désirait une complète, l'Autriche qui soupçonnait la France d'être mue par l'esprit de conquête, et la Prusse qui redoutait tout. Que de sentiments divers à concilier, que d'intrigues sans cesse renaissantes à déjouer, que d'écueils à éviter!

Les lettres de M. de Chateaubriand au comte de La Ferronnays sont autant de véritables chefs-d'œuvre; il faut citer aussi ses observations sur l'ordonnance d'Audujar, *philosophiquement honorable*, dit-il, mais *politiquement dangereuse;* car elle nous aliénait nos partisans, sans nous rallier nos ennemis chez un peuple passionné qui, ayant seul combattu pour le roi et voulant *el re netto,* prenait toute indulgence à l'égard de ses adversaires pour un *déni de justice;* aussi, en la respectant comme chose faite, cherchait-il à la modifier dans son exécution.

Si nous voulions citer tout ce que ces deux volumes renferment de précieux, il faudrait les copier presque en entier; nous invitons donc à les lire, non pour y chercher les pages brillantes dont ils sont semés, mais pour y puiser une solide instruction historique et politique, pour y admirer des vues aussi étendues que la manifestation en est noble, ferme, digne d'un ami de la gloire et de la prospérité de sa patrie. On y trouvera la rectification de certaines erreurs propres à égarer les futurs historiens, des idées utiles et saines sur le gouvernement de l'Espagne, sur l'émancipation des colonies américaines du Sud, sur la nécessité d'une amnistie. On y trouvera aussi quelques traits bien saisis du caractère de tel ou tel personnage influent de l'époque, Louis XVIII, Alexandre, Metternich, Wellington, Canning. D'autres encore, d'un ordre inférieur, y sont habilement appréciés. Enfin, s'il manque ici de curieuses révélations, c'est que l'auteur les confie à la tombe.

J'omettrai de détailler la manière brutale dont furent payés les services qu'il rendit; je ne désignerai point même le retrait de son portefeuille du nom de *chute;* car le vicomte de Chateaubriand peut bien échapper à une haute position politique, mais un tel homme ne tombe pas.

Le comte ARMAND D'ALLONVILLE,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

HISTOIRE DE FRANCE,

PAR M. JULES MICHELET.

RAPPORT LU EN ASSEMBLÉE GÉNÉRALE.

J'aurais vivement désiré vous faire un rapport qui eût embrassé les trois volumes de l'histoire de France publiée par notre honorable collègue M. Michelet; mais ce long travail m'a paru impossible : j'aurais de beaucoup dépassé les limites de temps



que vous voulez bien m'accorder. D'ailleurs M. Michelet n'est pas un de ces écrivains vulgaires de savoir et de forme qu'il est possible d'apprécier ou seulement de faire connaître en quelques lignes.

Esprit essentiellement novateur quoique lié indirectement à l'école de M. de Sismondi, maître d'une science profonde, écrivain coloré, M. Michelet a introduit dans la science historique des sciences trop dédaignées jusqu'à ce jour. Théologie, commerce, finances, philosophie, traditions, poésie, tout est devenu pour lui une arme ou une lumière. De même que l'étude de l'homme doit se faire dans l'étude de ses passions, de même M. Michelet a cru devoir faire l'étude de la société dans ses mœurs, dans ses opinions. Il résulte de cette manière d'envisager les faits, une vive animation, une couleur énergique. Les grands écrivains de l'antiquité, marchant presque tous avec une unité, ont pu donner à leurs écrits une merveilleuse pureté de traits; mais je crois avec M. Michelet que chercher à imiter aujourd'hui ces grands maîtres c'est s'exposer d'abord à un échec et se mettre d'ailleurs dans l'impossibilité de retracer dignement et d'une manière véridique les agitations, le pêle-mêle des intérêts, des opinions et des races qui forment aujourd'hui la France. Avant d'aller plus loin, nous devons proclamer une qualité de M. Michelet, qualité plus rare qu'on ne le pense; il aime ardemment la France, il a des entrailles de fils pour tous ces vieux hommes d'autrefois qui sont morts au cri de *commune* et de *franchise*; il s'éprend d'un généreux amour pour tous ces bourgeois qui luttèrent jadis dans les cités féodales. On dirait qu'il a vu et qu'il a entendu les Marcel et les Jacques, et que Bonhomme lui a dit ses pleurs et toutes ses misères.

Le tome 3e de M. Michelet commence en 1270 pour finir en 1380; il embrasse ainsi une période un peu plus que séculaire. Voici comment il expose sa pensée sur le XIVe siècle : « L'ère nationale de la France est le XIVe siècle; les états généraux, le parlement, toutes nos grandes institutions commencent à se régulariser; la bourgeoisie apparaît dans la révolution de Marcel, le paysan dans la Jacquerie, la France dans la guerre des Anglais. » « Aux prêtres, ajoute quelques lignes plus bas M. Michelet, aux chevaliers succèdent les légistes; après la foi la loi. » Voilà les propositions que l'historien a voulu démontrer avec une hardiesse de langage parfois on ne peut plus pittoresque, mais souvent aussi poussée jusqu'à la témérité. Cependant, le 3e volume sur lequel porte notre rapport, sans être d'une manière moins large et moins colorée, est d'un dessin plus net et d'une expression moins aventurée. Il semble qu'à mesure que le symbolisme disparaît de notre histoire, qu'à mesure que le mysticisme perd du terrain, le style de M. Michelet devient plus net et moins nébuleux. On s'aperçoit qu'il étudie moins les faits dans les livres de théologie pour puiser davantage aux récits sévères des chroniqueurs d'un siècle plus positif. Selon nous, et sous ce point de vue, le 3e volume de M. Michelet est évidemment supérieur aux deux premiers.

La plupart des historiens avaient circonscrit l'histoire de la France à celle de son territoire; l'écrivain dont nous nous occupons est sorti de cette voie; les affaires extérieures sont dans son livre d'une grande importance. Partout où s'é-

veille une question commerciale, financière ou politique, capable d'influer sur les destinées de notre patrie, M. Michelet se hâte de courir; il est facile d'apprécier quelle lumière cette façon de procéder doit jeter sur les faits, combien les événements s'éclairent par le rapprochement, combien il devient facile de mesurer un homme en l'appliquant sur l'échelle de ses contemporains.

D'ailleurs, deux colosses dominèrent longtemps la France, le pape et l'empereur : or de ce seul fait incontestable nè résulte-t-il pas la nécessité d'étudier les affaires étrangères? Machine puissante par elle-même, curieuse dans son travail intérieur, la France obéissait cependant à une puissance étrangère. Que diriez-vous d'un homme qui, nous entretenant des machines à vapeur, n'oublierait qu'une chose c'est de vous parler de la vapeur elle-même?

La première page du 3e volume de M. Michelet s'ouvre aux vêpres siciliennes. A Naples était la France ou du moins ses plus puissants intérêts. Il s'agissait en effet de savoir si un cadet de France tiendrait la papauté en servage et si, par cette étrange fortune, la maison d'Anjou donnerait des ordres à l'Europe. Nicolas III, pliant sous la nécessité, faisait bonne mine à la domination française, mais en sous-main il lui cherchait des ennemis. Ils étaient nombreux sans doute, mais les accorder était chose difficile. L'Espagne morcelée avait des hommes forts sans doute, mais d'une médiocre puissance; quoique don Jaime eût épousé la fille de Manfred, il n'y avait guère à compter sur ce chef des montagnards. Si les rois semblaient sommeiller ou craindre, un homme presque du peuple, un médecin Calabrois, ancien confident de Frédéric et de Manfred, ne désespéra pas de la fortune de sa patrie. Il faut lire dans M. Michelet les travaux de Procida; il était parti secrètement, dit-il, en habit de franciscain. Cet humble déguisement était aussi le plus sûr; ces moines allaient partout. Gens d'esprit, de ruse et de faconde, ils s'acquittaient de maintes commissions mondaines. L'Europe était remplie de leur activité. Messagers prédicateurs, ils étaient alors ce qu'est aujourd'hui la poste et la presse. Si je suivais Procida à Constantinople, en Sicile auprès du pape qu'il vit à Sorriano, je vous montrerais avec M. Michelet tout ce que peut la haine contre une tyrannie étrangère jointe à un ardent amour de la vengeance. En écoutant l'historien on éprouve je ne sais quel plaisir, quelle fierté à voir ce que peut un homme lorsqu'il marche soutenu par une passion généreuse. C'est en suivant son pélerin que M. Michelet nous introduit en Sicile, adorable pays qu'il célèbre avec des souvenirs charmants puisés dans les poëtes de l'antiquité. La fureur populaire, l'embarras du pape, l'astucieuse conduite de don Pèdre, la gloire de son amiral Roger de Loria, la défaite de Charles d'Anjou et sa malheureuse fin sont peints de main de maître. Ce premier chapitre de notre historien, qui va jusqu'en 1285, s'arrête à la triste mort du triste Philippe III.

Le monarque faible qui a laissé si peu d'enseignements à l'histoire fit place à Philippe-le-Bel. Je ne sais quelle couleur M. Michelet réserve pour Louis XI, mais je doute qu'il le dépeigne avec plus de talent qu'il n'en a montré dans la peinture du destructeur des Templiers. Représentez-vous un haut et puissant baron

qui porte toute sa fortune sur son armure, qui fait ondoyer sur sa belle tête un riche plumage, représentez-vous cet homme saisi par un officier de justice; vous aurez l'idée du rôle que M. Michelet fait jouer à Philippe-le-Bel mettant la main de la loi romaine sur la féodalité. Je désespère de pouvoir vous faire comprendre tout ce que l'historien a mis d'énergie, de vigueur et de science dans cette époque extraordinaire. A présent que je vous ai dit l'idée capitale de ce règne, je vais suivre l'œuvre de M. Michelet.

Vous connaissez les terribles imprécations du Dante sur Philippe-le-Bel, cette audacieuse invective gibeline toute pleine de vérités et de calomnies; M. Michelet s'en empare; c'est par elle que s'ouvre le règne de Philippe dans l'historien français. Écoutez comme il excuse la grande colère du sombre Italien. « Au moins, quand la monarchie française, fondée par Philippe-Auguste et Philippe-le-Bel, finit en Louis XVI, elle eut dans sa mort une consolation. Elle périt dans la gloire immense d'une jeune république qui, pour son coup d'essai, vainquit l'Europe et la renouvela. Mais ce pauvre moyen-âge, papauté, chevalerie, féodalité, sous quelle main périssent-ils? Sous la main du procureur, du banqueroutier, du faux-monnayeur. La plainte est excusable, ce nouveau monde est laid... Il naît sous les rides du vieux droit romain, de la vieille fiscalité impériale. Il naît avocat, usurier; il naît Gascon, Lombard et Juif... » Voilà l'aperçu général du règne de Philippe-le-Bel. A cette doléance que M. Michelet laisse tomber sur le monde qui se ferme sous le sceau d'un âge plus positif, il aurait pu ajouter que les siècles barbares et héroïques de notre histoire eurent de folles mais généreuses erreurs, et qu'il est triste de voir les âmes pleines de sève taillées et émondées pour faire place à la loi qui passe. C'est là une partie de ce sentiment que nous éprouvons à la vue du levier du paysan s'attachant à la vieille ruine féodale dont il veut débarrasser le sol. C'est là le sentiment qu'un homme à jamais regrettable exprimait en des termes que je crois pouvoir répéter devant vous sans crainte de lasser votre patience. « Les choses, a dit M. Carrel, dans leurs continuelles transformations, n'entraînent point avec elles toutes les intelligences; elles ne domptent point tous les caractères avec une égale facilité, elles ne prennent pas même soin de tous les intérêts; c'est ce qu'il faut comprendre; c'est ce qui fait pardonner quelque chose aux protestations qui s'élèvent en faveur du passé. Quand une époque est finie, le moule est brisé, et il suffit à la Providence qu'il ne se puisse refaire; mais des débris restés à terre il en est quelquefois de beaux à contempler. »

Le moule féodal se brisait en effet. La papauté avait abusé de tout, et tout allait bientôt lui manquer. A force d'avoir voulu s'élever, la terre allait lui faillir. Des esprits d'une hauteur et d'une philosophie auxquelles je rends hommage ont cherché la figure de la hiérarchie religieuse dans la forme d'une pyramide dont le sommet est pour eux la papauté. Certes c'est là une belle et grande image de force et d'éternité; mais je suis désolé de ne pouvoir l'admettre. Une pyramide dont les assises inférieures seraient dans un continuel mouvement, une pyramide posée sur un terrein inégal et mouvant ne saurait être une construction de quelque durée. Ce fut là ce qui arriva, en effet, à

la papauté. Les assises premières du monde, c'est-à-dire les plus larges du monde social se mouvaient en tout sens; le sommet devait crouler; c'était une de ces fatalités qui naissent du branle des choses. Seulement, à l'époque de Philippe-le-Bel, il s'agissait de savoir si de Rome et de sa milice les débris reviendraient directement au peuple ou bien à la royauté. Car je ne mets pas en doute un seul instant que les masses populaires n'eussent alors, dans la frénésie de la faim, ruiné et dévasté les riches couvents, les splendides et orgueilleuses commanderies, si la royauté n'eût pris les devants en limitant l'autorité ecclésiastique et en dépouillant le Temple. En doutez-vous? Voyez quels furent les conseillers de Philippe-le-Bel : des hommes de peu, des Normands, un roturier annobli par l'achat de la terre de Marigny, le chancelier Pierre Flotte, qui ne prit ses lettres de noblesse qu'en mourant dans le fossé de Courtray, Nogaret, légiste audacieux et brutal, souche de l'insolente famille d'Epernon. Ces hommes nous disent assez où Philippe-le-Bel prit sa force. Ces parvenus se créèrent à leur tour un point d'appui. En 1302, ils fixèrent le Parlement à Paris, cette ville qui depuis tant de siècles marche toujours en avant de la France.

Peut-être M. Michelet ne fait-il pas une assez large part à ce mouvement inférieur des classes. Selon nous, Philippe-le-Bel ne fit qu'obéir à la voix de son temps, qui déjà parlait un langage intelligible.

Les Flandres criaient haut et fort. Les luttes de la France avec ce riche pays, l'alliance nécessaire des Flamands et des Anglais, unis par des intérêts communs de commerce, sont admirablement détaillées par notre historien. C'est cette guerre anglo-flamande, c'est la spoliation du clergé, qui domine le règne de Philippe. Boniface, tout rusé et tenace qu'il pût être, devait succomber : la succession des temps, des idées le voulait impérieusement. A Agnagnie, un légiste, renversant la tiare, en ôta le prisme et éteignit le suprême flambeau du monde féodal. La guerre anglaise, ou plutôt flamande, travaillait aussi pour Philippe de France; le marteau des hommes de Bruges brisait aussi la féodalité dans le mémorable fossé de Courtray.

Ainsi de tous côtés succombait le vieux monde dans son idée religieuse et morale, ainsi que dans sa force matérielle. Mais pendant la transformation qui s'opérait, il fallait pouvoir vivre : la banqueroute, la mutation, la falsification ne suffisaient plus; il fallait trouver un trésor et pouvoir mettre la main dessus.

Depuis longtemps le roi savait où le chercher, mais le saisir semblait chose périlleuse. Samson pouvait être englouti sous le temple qu'il voulait renverser. Le roi marcha lentement à son projet; il se fit d'abord un pape à sa dévotion, et, après l'avoir intronisé, il le retint encore par la force des serments et par la crainte; enfin il se déclara. Les Templiers furent saisis.

D'après ce que je viens de dire, vous voyez que M. Michelet considère la perte des Templiers comme un fait qui était inévitable; mais les chevaliers étaient-ils coupables? Voilà la grande question.

Jamais personne n'a mieux étudié ce grand procès que M. Michelet, et il se prononce, non pas pour la culpabilité d'intention, mais pour la culpabilité de

fait. Il croit que l'idolâtrie sous laquelle ils succombèrent était les vieilles traditions de notre jeune foi si pleine de symboles, mêlées à quelques pratiques superstitieuses venues d'Orient. Cette opinion m'avait déjà été avancée par un homme d'un immense savoir, M. Hase; et par le plus grand des hasards, j'ai entre les mains une pièce qui vient à l'appui de cette supposition. Ce manuscrit, curieux par ce seul fait, est un compte d'une maison religieuse de Puycerda. Voici la phrase traduite d'un mauvais et bas latin de procureur : « Dû de la ferme de Ricos : impossible à établir à cause de la fin du frère templier Cueblo, mort en 1311, poursuivi *por errores orientales.* » Le manuscrit que je cite paraît du temps, ou de fort peu postérieur. Malheureusement il est plein de taches et de lacunes; il n'a que douze pages; la fin et le commencement sont déchirés.

Vous savez tous la fin de cet ordre puissant auquel Richard-Cœur-de-Lion avait légué sa superbe. Voici les réflexions que ce grand événement suggère à M. Michelet :

L'ordre qui avait représenté au plus haut degré le génie symbolique du moyen-âge, mourut d'un symbole non compris.

Le symbolisme occulte et suspect du Temple n'avait rien à espérer au moment où le symbolisme pontifical, jusque-là révéré du monde entier, était lui-même sans pouvoir. Quelle fut sur les hommes d'alors l'impression de ce grand suicide de l'Église? Les inconsolables tristesses de Dante le disent assez. Tout ce qu'on avait cru ou révéré, papauté, chevalerie, croisade, tout semblait finir.

Philippe-le-Bel avait fait sa tâche : il posa son levier démolisseur et se coucha pour mourir. « Cette belle et muette figure avait paru impassible, dit M. Michelet, au milieu de tant d'événements. » Que Philippe-le-Bel ait été ou non un méchant homme ou un mauvais roi, on ne peut méconnaître dans son règne la grande ère de l'ordre civil en France, la fondation de la monarchie moderne. Saint Louis est encore un roi féodal; on peut mesurer d'un seul mot tout le chemin qui se fit de l'un à l'autre. Saint Louis assembla les représentants des villes du Midi; Philippe IV ceux des États de France. Le premier fit des établissements pour ses domaines; le second des ordonnances pour le royaume. Vous parlerai-je de ce qu'il opéra dans les monnaies? C'est un des caractères des époques de révolution que ce désordre frauduleux dans le signe représentatif de la richesse.

En 1314, un homme féodal remplace le roi légiste. Louis X vient renverser l'œuvre de son prédécesseur : il fait pendre Marigny. C'est à ce sort que devaient s'attendre, à cette époque, tous les meilleurs serviteurs du prince mort. M. Michelet exprime ainsi cette vérité historique :

« Une grande potence est dressée, le peuple y suit de ses huées l'homme du peuple, l'homme du roi, le pauvre roi roturier qui porte à chaque règne le péché de la royauté. Après saint Louis le barbier la Brosse, après Philippe-le-Bel Marigny, après Philippe-le-Long Gérard Gueste, après Charles-le-Bel le trésorier Remy... Il meurt illégalement, mais non injustement. Il meurt souillé des violences d'un système imparfait où le mal domine le bien. Mais en mourant il laisse à la royauté qui le frappe ses instruments de puissance, au peuple qui le maudit ses institutions d'ordre et de paix. »

Louis dura peu. Philippe lui succéda au préjudice d'une fille de son frère. Cette succession, contestée par quelques grands seigneurs, ne fit qu'accroître l'influence de l'élément populaire, sur lequel le prince fut forcé de s'appuyer. Pour continuer les innovations révolutionnaires, il favorise l'université, il soutient le parlement, il régularise la comptabilité, il désire l'unité des poids et mesures, il semble se méfier de sa propre faiblesse, il écrit, en conséquence. « Bel aveu de l'homme duplexe, dit M. Michelet, et conséquence respectable et vraiment humaine qui renferme tout le mystère de notre vieille monarchie. Philippe-le-Long a dit en belles paroles qui ne sont que trop rarement suivies, même par les royautés modernes : « Messire Dieu a institué « le roi sur la terre pour que bien ordon« nés en leurs personnes, ils ordonnent et « gouvernent dûment leurs royaumes. » De ces belles institutions que sortit-il pour la France d'alors? Fort peu, pour ne pas dire rien. Philippe, persécuteur forcé des lépreux et des juifs, qu'il dépouilla, mourut en 1321. »

Charles lui succéda. Nous allons entrer dans les fatales luttes de la France avec l'Angleterre. L'historien les prévoit. Alors il va étudier l'Angleterre. Suivons-le ; nous trouverons à moissonner sur ses pas.

« Terrible histoire que celle des enfants de Philippe-le-Bel! Le fils aîné fait mourir sa femme; la fille fait mourir son mari.

« Édouard II, né dans de glorieuses expériences, n'éprouvait que des défaites. Il faut le dire, c'était d'ailleurs un misérable homme et un misérable roi. Adonné à d'infâmes voluptés, détesté par sa femme, méprisé de tous, il périt d'une mort épouvantable. Depuis bien des siècles, les princes et les reines apprennent au peuple comment on tue les rois. Dans cette circonstance, la reine d'Angleterre, représentant des intérêts féodaux, fut ignoble. Trussel, procureur du parlement, se montra sous un tout autre point de vue. Ces deux rôles sont dans l'ordre naturel. La force réelle est calme; la colère, la vengeance, la rancune d'une femme ambitieuse sont de misérables et atroces passions! A cette époque, l'Angleterre était le plus beau pays du commerce. »

Le fisc de Philippe-le-Bel, les guerres de Flandre avaient refoulé les négociants sur les rives de la Tamise. Une charte protectrice y attirait les étrangers. Pise, Gênes, Venise, Gand, Bordeaux, faisaient voguer leurs nefs sous les murs de Londres. « Le boucher anglais, le drapier flamand étaient unis par une alliance indissoluble. » Sur cette forte race de négociants s'élevait en Angleterre Édouard III, jouant le fier chevalier, imitant, dans la somptueuse abondance des gras festins, la chevalerie de France, à laquelle cependant il rendait hommage en se courbant devant Philippe de Valois, qui fait ses premières armes royales à Cassel. La noblesse se crut prête à ressaisir tout ce que lui avaient arraché les rois précédents; mais l'erreur fut courte. Robert d'Artois poursuivi et déshonoré, la comtesse de Foix relégués en Normandie, durent ouvrir les yeux à cette folle et présomptueuse chevalerie. Qui soutenait donc le roi dans cette audacieuse conduite? La même puissance qui soutenait Philippe-le-Bel. Un fait nous le démontre. Le roi de France avait osé menacer le pape Jean XXII de le faire pour-

suivre comme hérétique devant l'université de Paris. Mais si le peuple existait comme puissance intérieure en France, il n'existait pas comme puissance guerrière. Le maniement des armes, cette chose qui, sous la féodalité, constituait l'homme noble, lui était interdit ; il avait bien le droit de faire juger et de faire exécuter le baron, mais il ne pouvait lutter à armes égales contre lui ; à l'épée il devait opposer le bâton. Ce fait disait quels devaient être le sort et l'issue d'une nouvelle guerre avec les Anglais, surtout avec Artevelde. L'Angleterre et la Flandre n'eussent pas suffi pour nous vaincre ; malheureusement la Bretagne prit feu. (1341.)

M. Michelet fait alors la peinture de la Bretagne ; il aime les sites sauvages, les pays de contraste ; ce sont des terres qui vont à son pinceau : aussi l'image de la Bretagne est-elle pleine d'éclat.

« C'est au pays breton, dit-il, dans les landes d'Anjou, que Robert-le-Fort se fit tuer par les Northmans et gagna le trône aux Capets. Là, encore, les futurs rois d'Angleterre prirent le nom de Plante-Genêts. Ces bruyères, comme celles de Macbeth, saluèrent les deux royautés. »

Entrerai-je, Messieurs, dans tous ces noms de Jeanne de Montfort, de Jean de Clisson, de Jeanne de Blois, de Charles de Blois, de Gauthier de Mauny, de comte d'Harcourt? C'est une histoire que vous savez tous, mais que je vous engage à relire dans M. Michelet, car il y a par-dessus tout la science de la couleur et de la perspective. La Bretagne, la Flandre, l'Angleterre, la Gascogne, assaillirent alors le roi de France. La Normandie fut saccagée, les environs de Paris ruinés ; mais le taureau anglais s'était jeté trop avant ; il ne devait plus en sortir. Édouard manquait de tout ; son armée fuyait en déroute. Il fallait les entourer et les laisser mourir de faim. La vengeance eût été bonne ; mais, quand le roi de France vit les Anglais, le sang lui monta au visage, car il les haïssait. Il dit à ses maréchaux : Faites passer nos Gênois devant et commencez la bataille, au nom de Dieu et de monseigneur saint Denis..... Les Gênois, les bombardes anglaises, les couteliers de Galles et de Cornouailles firent une boucherie des grands seigneurs de France qui moururent dignement, tous frappés par-devant. Jean de Hainaut arracha le roi du champ de carnage.

Je ne veux pas suivre M. Michelet dans sa pittoresque description, mais qu'il me soit permis de vous faire part d'une remarque qui m'a frappé. Quand l'idée populaire, quand le peuple de France nie la féodalité, n'est-il pas singulier de voir cette même féodalité tomber sous les coups du populaire des camps ennemis? La haute noblesse anglaise donna à peine quelques coups d'épée à Crécy. Ce fut la main roturière qui terrassa nos illustres barons.

La prise de Calais devint la triste conséquence de cette folle témérité, que, sous un certain point de vue, je n'ose appeler un grand malheur.

Mais si la mutabilité est dans le caractère de la démocratie, la tenacité, ou si l'on veut l'obstination aveugle est un des éléments de l'aristocratie. La leçon de Crécy ne devait pas suffire à la furie française ; cependant cette leçon était sévère ; malgré la romanesque bravoure de Jean de Bohême et de maint autre, les bril-

lantes bannières furent tachées ce jour-là. Avoir été traînées non par le noble gantelet du seigneur, mais par les mains calleuses, c'était difficile à louer. La religion de la noblesse eut dès-lors plus d'un incrédule. Le symbolisme armorial perdit dès-lors tout son effet. On commença à douter que ces lions mordissent, que ces dragons de soie vomissent feu et flammes. La vache de Suisse et la vache de Galles semblèrent aussi de bonnes armoiries.

La pitoyable superstition des Flagellans, la peste, Pétrarque, Boccace, ces grandes faiblesses, ces lamentables misères, ces beaux génies occupent M. Michelet jusqu'à la mort de Philippe-de-Valois.

Le fils de Philippe-de-Valois, dit M. Michelet, le roi Jean est le roi des gentilshommes. Il est fatal de se poser ainsi en champion des vieilles idées, et je ne veux avec M. Michelet d'autre preuve d'impossibilité future de la chevalerie que le singulier serment de l'ordre de l'Étoile.

Les gentilshommes qui font vœu de ne pas reculer de quatre arpents avouent par cela même qu'il y a grande bravoure à ne pas fuir. Rester immobile n'est rien ; en tout il faut avancer.

Du reste, ce roi des chevaliers était brutal. Sur un soupçon il égorge le connétable d'Eu ; il dépouille de la Champagne Charles de Navarre, dit *le Mauvais*.

Mais je veux laisser parler M. Michelet. « Jean tue le connétable, tue d'Harcourt et d'autres encore ; au demeurant, c'est *Jean-le-Bon*. Le Bon veut dire ici le confiant, l'étourdi, le prodigue. Nul prince en effet n'avait encore si noblement jeté l'argent du peuple. Il allait comme l'homme de Rabelais, mangeant son raisin en verjus, son blé en herbe. Il faisait argent de tout, gâtant le présent, engageant l'avenir. On eût dit qu'il prévoyait ne pas devoir rester longtemps en France. »

Plus tard, M. Michelet sera peut-être forcé de se voler lui-même pour peindre François Ier. En effet, même esprit, même conduite, même faiblesse, même captivité.

Mais sous le règne de Jean, le peuple grandit ; il s'impose lui-même en 1355 et veut que les receveurs soient de son choix. Voter et recevoir l'impôt c'est régner. Personne alors ne sentit toute la portée de cette demande hardie des États, pas même probablement Marcel, le fameux prévôt des marchands que nous voyons à la tête des députés des villes. Nos pères achetèrent cette concession 6,000,000 de livres parisis. Mais pendant que la France se constituait sur les ruines de la féodalité, le prince de Galles et le grand Chandos ravageaient tout. Ils se trouvèrent pris comme ils l'avaient été à Crécy. Le prince anglais se croyait perdu, il demandait quartier, on ne voulut pas l'écouter. Jean se montra brave soldat, mais détestable général. Ce ne fut pas une bataille, mais une déroute où quelques-uns seulement se défendirent. Le roi de France fut prodigue de promesses tandis qu'il aurait dû fuir. Fait prisonnier, il alla à Londres sous l'escorte du valeureux prince de Galles qui fit honneur à sa fortune.

L'effroi fut grand : plus de noblesse, pas d'armée, un Dauphin chétif. Paris sauva toute la France. Étienne Marcel sauva la patrie en ne désespérant pas du

salut de la capitale. Un mois après la bataille (en octobre), quatre cents députés de France se réunissent. Toute l'influence, dit M. Michelet, fut aux députés des villes et surtout à ceux de Paris. Dans l'ordonnance de 1357, résultat mémorable de ces États, on sent la verve révolutionnaire et en même temps le génie administratif de la grande commune.

Ces États s'assemblèrent aux Cordeliers, bizarre rapprochement avec les clubs de notre moderne histoire. Chose non moins digne d'attention, c'est que déjà à cette époque le parlement ne marche pas avec le peuple; il est fiscal de mœurs, immuable d'habitude; royal d'origine, il ne comprend pas la liberté. C'est un fait remarquable qu'a mis habilement en lumière M. Michelet. Voici comme il apprécie cette grande ordonnance de 1357 :

« Elle changeait tout d'un coup le gouvernement; elle mettait l'administration entre les mains des États, substituait la république à la monarchie. Elle donnait le gouvernement au peuple lorsqu'il n'y avait pas encore de peuple..... L'ordonnance détruisait les abus, mais la royauté ne vivait guère que d'abus. La tuer, c'était tuer le pouvoir, dissoudre l'État, désarmer la France. »

Je ne partage pas cette opinion, je crois que le peuple existait déjà; non sans doute tel qu'il est aujourd'hui. Je crois que, s'il n'était pas encore d'âge viril, il se sentait pourtant et que même il était une force réelle; comme je pense aussi qu'arracher à la royauté féodale ses abus ne pouvait désarmer la France. La féodalité privée de ses chevaliers, le monarque dépouillé de ses feudataires étaient une chose et un homme énervés; or, il fallait qu'ils fissent place et qu'ils laissassent entrer l'élément nouveau dans la lutte qui allait s'engager. Seulement Paris, plus avancé que le reste de la France, fit des lois pour lui seul. Marcel et Le Coq se trompèrent sur l'état des provinces; ce fut la faute capitale. Toutefois, je ne la crois pas aussi complète que M. Michelet la montre; cette misérable et intéressante époque est bien décrite par l'historien. Écoutez les belles paroles qu'il laisse tomber sur le cadavre d'Étienne Marcel :

« La carrière de cet homme fut courte et terrible, cruellement mêlée de bien et de mal. En 1356 il sauve Paris, et le met en défense; de concert avec Robert le Coq, il dicte au Dauphin la fameuse ordonnance de 1357. Cette réforme du royaume par l'influence d'une commune ne peut se faire que par des moyens violents. Marcel est poussé de proche en proche à une foule d'actes irréguliers et funestes. Il tire de prison Charles-le-Mauvais pour l'opposer au Dauphin, mais il se trouve avoir donné un chef aux bandits. Il met la main sur le Dauphin, il lui tue ses conseillers, les ennemis du roi de Navarre. Abandonné des Etats, il les fait comme il veut, en créant des députés, en remplaçant les députés des nobles par les bourgeois de Paris.

« Paris ne pouvait encore mener la France. Marcel n'avait pas la ressource de la terreur; il ne pouvait assiéger Lyon ni guillotiner la Gironde..... A celui auquel il s'était donné par un crime, il essaya de livrer le royaume. Il y périt comme il le méritait..... Cette tache sanglante dont la mémoire de Marcel est restée souillée ne peut nous faire oublier que notre vieille charte est en partie son

ouvrage. Dans l'ordonnance de 1377 il vit et vivra. »

Après cette appréciation, M. Michelet cite un fait qui prouve que Jacques Bonhomme se défendait quelquefois bravement, et l'historien dans un heureux souvenir s'écrie : « Le mot vulgaire *en bon Français* date de ce temps; la Pucelle ne tardera pas à dire : Le cœur me saigne, quand je vois le sang d'un Français!... Un tel mot suffirait pour marquer dans l'histoire le vrai commencement de la France. Depuis lors nous avons une patrie. Ce sont des Français que ces paysans, n'en rougissez pas; c'est déjà le peuple français, c'est vous, ô France! Que l'histoire vous les montre beaux ou laids sous le capuce de Marcel ou sous la jaquette des Jacques, vous ne devez pas les méconnaître. Pour nous, parmi tous les combats des nobles, à travers les beaux coups de lame dont s'amuse l'insouciant Froissard, nous chercherons ce pauvre peuple, nous l'irons prendre dans cette grande mêlée, sous l'éperon des gentilshommes, sous le ventre des chevaux. Souillé, défiguré, nous l'amènerons tel quel au jour de la justice et de la victoire, afin que nous puissions lui dire majestueusement : Vous êtes mon père, vous êtes ma mère, vous m'avez conçu dans les larmes; vous avez sué la sueur et le sang pour me faire une France. Bénis soyez-vous dans votre tombeau! Dieu me garde de vous renier jamais! » Cela est beau! c'est mieux que des faits et du style; c'est de l'âme et du cœur.

Pour finir le triste tableau des humiliations qu'éprouvait dans ces temps malheureux cette pauvre et chère patrie que nous aimons tant, voilà le traité de Bretigny, page déplorable dont vainement le génie de M. de Chateaubriand a voulu atténuer l'horreur! puis voici surgir encore la peste, les bandits, les tards-venus, les grandes compagnies, et ce pauvre roi qui ne passe quelques mois en liberté que pour aller mourir à Londres.

Mais patience! Enfin voici un vrai roi à la forme presque populaire, à l'allure bourgeoise. Laissons en dehors de l'esprit féodal agir Charles V; il viendra bien à bout des Anglais, des Navarrais, des grandes compagnies. Il s'appuie sur la petite noblesse, il a de la suite et de l'ordre dans les idées, il sait attendre, il dédaigne les grands coups d'épée, mais cependant il veut d'une volonté constante l'anéantissement de la puissance continentale des Anglais. M. Michelet présente cette époque sous un jour nouveau. Si à la fin de son règne Charles n'avait pas soulevé contre lui la Bretagne, elle serait bien plus grande encore la gloire de celui qui arracha aux Anglais Rodez, Figeac, Montauban, Limoges, La Rochelle, pour ne leur laisser que trois villes, Calais, Bayonne et Bordeaux.

Arrêtons-nous avec M. Michelet à cette époque glorieuse!

Il me reste à vous demander pardon de la longueur de ce rapport, mais je ne pouvais faire moins sans manquer à l'historien que j'avais à envisager, ou plutôt je n'ai pas su être court. M. Michelet est un écrivain qui absorbe, qui entraîne; c'est un brillant poète en même temps qu'un historien d'un savoir naïf, d'une érudition précieuse, d'une originalité soutenue. Voilà mon excuse!

A. Genevay,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.



EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

⁂ La première classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est réunie le mercredi 6 mars 1839 sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — 23 membres sont présents.

M. le commandeur de Caraffa, chargé d'affaires de S. M. le roi des Deux-Siciles, écrit pour demander des renseignements sur l'Institut Historique et en particulier sur la première classe, son souverain désirant devenir membre de notre Société. — M. le secrétaire perpétuel répondra à M. le commandeur de Caraffa.

Hommages de la suite des *Mémoires historiques de Patrizio de Rossi*, publiés sous les auspices de notre collègue M. le commandeur Mouttinho de Lima, ancien ambassadeur du Brésil (rapporteur, M. Camille de Friess), et du *Panorama historique*, de M. Scipion Marin, (rapporteur, M. Buchet de Cublize).

Trois candidats sont présentés. Leurs noms seront inscrits au tableau.

On procède à l'élection du vice-président de la classe en remplacement de M. le comte Armand d'Allonville, élu vice-président de l'Institut Historique. M. Savagner est élu à un second tour de scrutin. M. Armand Fouquier est appelé, également après un second tour de scrutin, à la place de vice-président laissée vacante par M. Savagner.

Il est ensuite procédé à l'élection des membres des trois comités pour l'année 1839-1840. — Sont élus au *Comité central des travaux* MM. Sautayra, Guillot, de Mello, Camille de Friess et Henri Prat. — Au *Comité du Journal*, MM. Ferdinand Flocon, Dufau et Mierolawski. — Au *Comité du Réglement*, MM. le lieutenant-colonel d'Artois, Sautayra et Scipion Marin.

Rapport de M. Buchet de Cublize sur un travail fort intéressant de notre collègue M. Polain, de Liège, sur *Lambert d'Archis*. Ce compte-rendu abonde en détails curieux sur le testament et la fondation de ce Liégeois. — Renvoi aux archives.

Rapport de M. Savagner sur une *Histoire de la condition des femmes dans l'antiquité*, par M. Martin, de Paris. — Renvoi au Comité du journal.

Rapport de M. Aug. Vallet, sur un *Essai historique* de M. R. Thomassy, sur *Christine de Pisan*. Le rapporteur donne des éloges à l'auteur de ces recherches, mais il attend pour lui rendre complète justice que son œuvre entière soit publiée.

⁂ Le mercredi 13 mars 1839, séance de la 2e classe (*histoire des langues et des littératures*), présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay. — 19 membres sont présents.

M. Villenave, président de la classe, regrette que sa mauvaise santé l'empêche d'assister à la séance; il prend toujours le plus vif intérêt aux travaux de ses collègues.

M. l'abbé Le Gonidec remercie la classe de la notice qu'elle a fait insérer dans le journal sur feu Le Gonidec, son père, notre ancien président. Cette lettre est accompagnée du prospectus du monument funéraire que les Bretons se proposent d'élever à sa mémoire et d'un exemplaire de la seconde édition de sa *Grammaire celto-bretonne*. — Il est décidé qu'un second exemplaire de cet ouvrage sera demandé à M. l'abbé Le Gonidec, afin qu'il puisse devenir l'objet d'un rapport.

Hommages du *Roman des Sept Sages* avec des notes allemandes de M. Adelbert Keller (rapporteur, M. Savagner); de l'*Origine de la forme des caractères alphabétiques de toutes les nations*, par M. Moreau de Dammartin (rapporteur, M. Leudière); de *Fragments littéraires et philosophiques*, publiés par la Société historique de Massassuchets que préside notre collègue M. Whintrop de Boston; d'une nouvelle livraison de la *Bibliothèque étrangère* de mademoiselle Rosalie du Puget (rapporteur, M. Ernest Breton); d'une *Ode* en portugais *sur la fondation de l'indépendance du Brésil*, par M. Louis Mouttinho, et des *Élévations poétiques et religieuses* de M. Barbier, d'Orléans (rapporteur, M. Vincent).

M. Théophile de Puységur se présente comme candidat sous les auspices de M. le comte Le Peletier d'Aunay et de M. Eug. de Monglave. Son nom sera inscrit au tableau.

On procède à l'élection des membres des trois comités pour l'année 1839-1840. — Sont élus au *Comité central des travaux* MM. Trémolière, Bonvalot, Vincent, Alix et Moreau de Dammartin. — Au *Comité du journal* MM. l'abbé Orsini, Napoléon Caillot et Alix. — Au *Comité du réglement* MM. Moreau de Dammartin, Vincent et Grandin.

Rapport de M. Savagner sur le *Voyage historique* de M. Venedey en Normandie, publié en allemand. Le rapporteur fait ressortir toute l'importance de ce beau travail. Il mêle quelques critiques à ses éloges, et conteste surtout à l'auteur la ressemblance exacte qu'il prétend trouver entre le caractère des peuples de la Normandie et celui des peuples de l'Allemagne.

M. Venedey soutient que cette ressemblance existe et donne des preuves à l'appui. Ces preuves sont combattues par MM. Dréolle, Monglave, Desray, Savagner. Après une réplique de M. Venedey, le rapport est, d'une voix unanime, renvoyé au comité du journal.

⁂ Séance de la 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathémathiques, sociales et philosophiques*), le mercredi 20 mars 1839. Présidence de M. le docteur Cerise. — 23 membres sont présents.

Hommages de *la Mère institutrice*, de M. Lévi; de la *Tribune de l'enseignement*; du *Précis des travaux de l'Académie des sciences et lettres de Rouen*; de *l'Européen*, journal de morale et de philosophie, par M. Buchez; de *la France départementale*, de M. Nestor Urbain; de la *Revue française et étrangère de législation*, par M. Fœlix; des *Mémoires de la société royale de Nancy*.

On procède à l'élection des membres des trois comités pour l'année 1839-1840. — Sont élus au *Comité central des travaux* MM. Fresse-Montval, le capitaine Sicard, le docteur Colombat (de l'Isère), le docteur Josat, le docteur Victor Mar-

tin. — Au *Comité du journal* MM. le docteur Blagny, le docteur Victor Martin, le docteur Josat. — Au *Comité du réglement* MM. Foulon, Fœlix et Peyrot.

M. Savagner fait un second rapport sur le *Voyage en Normandie* de M. Venedey. Il examine le plan adopté par l'auteur et donne son entière approbation aux détails développés dans la première partie de l'ouvrage.

M. Dréolle regrette que M. Savagner n'ait pas plus insisté sur les causes de la décadence commerciale non-seulement de Nantes, mais des autres ports de l'Océan.

M. Savagner répond que la ville du Hâvre a seule profité des pertes qu'éprouve la ville de Nantes. Il se propose dans les deux ou trois lectures qui suivront de faire connaître les chiffres sur lesquels M. Venedey s'est appuyé pour faire prévaloir son opinion.

MM. Fouquier et Monglave prennent successivement la parole ; et le compte-rendu est renvoyé au Comité du journal.

M. l'abbé Badiche fait un rapport verbal sur la nomenclature de treize traités inédits ou peu connus de Gerson, l'auteur de l'*Imitation de Jésus-Christ*, que possède notre collègue M. Spencer Smith. Il émet à cette occasion quelques idées sur cet écrivain, idées qui sont combattues vivement par MM. Savagner et Fouquier.

M. l'abbé Badiche explique sa pensée. MM. Savagner et Fouquier la combattent de nouveau. M. Leudière cherche à se poser entre les deux opinions divergentes. La discussion devient fort animée et la séance est levée très tard.

⁂ La 4ᵉ classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est réunie le mercredi 27 mars, sous la présidence de M. J. B. De Bret. — 23 membres sont présents.

M. Chatelain fait hommage à la classe de ses *Lettres sur la mythologie comparée à l'histoire* (renvoi à la deuxième classe), et de quelques prospectus de son *Histoire des Papes* qui paraîtra dans le courant de mai prochain.

Hommages de la *Collection de documents inédits sur l'histoire de France*, publiés par ordre du roi et par les soins du ministre de l'instruction publique, ouvrage offert par M. Albert Lenoir; de *Restauration of the fine arts of the middle age in France*, by Longueville-Jones ; du prospectus d'un cours de dessin et de peinture d'après un nouveau système linéaire par M. Hubert, peintre d'histoire; et de la 23ᵉ livraison du *Voyage pittoresque et historique au Brésil*, par M. J. B. De Bret. (Rapporteur M. E. de Monglave.)

Il est ensuite procédé à l'élection des membres des trois comités pour l'année 1839-1840. — Sont élus au *Comité central des travaux* MM. Léon Cogniet, Elwart, Monvoisin, Albert Lenoir et Pigalle. — Au *Comité du journal* MM. Chatelain, Elwart, Mac'Carthy. — Au *Comité du réglement* MM. Eugène Brion, Dieudonné Finart et Aristide Husson.

Notice inédite de M. l'abbé Simil sur l'ermitage de Saint-Vincent d'Agen. — Renvoi au Comité central des travaux.

⁂ La 46ᵉ assemblée générale a eu lieu, le vendredi 29 mars 1839, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay, président de l'Institut Historique. — Sont présents 46 membres.

Lettres de remercîment et d'adhésion des membres récemment élus : MM. John O'Connell, membre de la chambre des communes d'Angleterre ; le docteur Belloc, auteur d'une *Histoire d'Amérique;* Ch. Brosselard, élève de l'école royale des langues orientales vivantes, auteur d'un ouvrage sur l'*Origine et les progrès de la domination turque en Algérie*, et Edouard de La Fontaine, auteur d'une *Histoire de Beauvais.*

Notre collègue M. Adolphe Sautayra, rapporteur de la commission nommée pour examiner l'état de la législation qui a régi la propriété des œuvres de l'intelligence à toutes les époques et chez tous les peuples, annonce que, gravement malade depuis six mois, il n'a pu s'occuper de ce travail. Il offre de remettre les pièces à un nouveau rapporteur. — Mais l'assemblée, d'une voix unanime, continue à M. Sautayra les fonctions dont il était chargé.

M. Lucien de Rosny, à Melun, annonce le prochain envoi de son ouvrage intitulé *l'Épervier d'or* ou *joutes et tournois qui se célébraient à Lille au moyen-âge*, avec près de 400 blasons, 16 *fac simile* curieux, représentant des chevaliers de cette époque, calqués sur les manuscrits originaux. Le dessinateur a soigneusement reproduit la naïveté de ces dessins. — La cotte de maille dont notre collègue avait, par notre intermédiaire, proposé l'acquisition au musée d'artillerie de Paris, a été achetée par un amateur. — M. de Rosny annonce qu'il a émis à Melun l'idée d'élever une fontaine décorée du buste de Jacques Amyot. Cette pensée a été accueillie, et il espère que le produit des listes de souscriptions permettra de consacrer ce monument à la mémoire d'un homme célèbre qui naquit dans cette ville. — Notre collègue doit prochainement visiter les archives du département de Seine-et-Marne qui ont fréquemment éprouvé le vandalisme des charticides et de la mauvaise foi. On a même fait tomber sous le tranchant des ciseaux tous les scels qui leur donnaient un caractère d'authenticité. Le nouveau préfet, M. le vicomte de Germiny, va prendre les mesures les plus efficaces pour assurer la conservation des débris de ces titres précieux, mal inventoriés. — M. de Rosny annonce avoir découvert un tapis du XIIIe ou XIVe siècle dont il fera faire un dessin qu'il recommande d'avance à notre collègue M. Achille Jubinal.

M. Boullée, de Lyon, annonce deux exemplaires d'une *Histoire de France pendant l'année* 1830 qu'il vient de publier et dont il sollicite l'examen. Ce long travail, fruit de consciencieuses recherches, renferme une relation impartiale de la révolution de juillet. — Renvoi à la 1re classe (*Histoire de France*).

M. Vallotton d'André demande à professer deux cours, un d'histoire de la littérature française, l'autre d'histoire générale de la philosophie.

Un membre fait observer que M. Villenave est inscrit pour le premier de ces cours, et que M. Armand Fouquier professe déjà le second.

MM. Martin de Paris et Venedey pensent qu'il doit être loisible d'ouvrir différents cours sur le même sujet.

MM. Henri Prat et Dufey (de l'Yonne) pensent que le cours de M. Armand Fouquier sera fort avancé quand M. Vallotton d'André se trouvera en mesure d'ouvrir le sien et qu'à notre grand regret la santé chancelante de M. Villenave ne lui

permettra pas de quelque temps encore l'ouverture du sien.

La demande de M. de Vallotton d'André est renvoyée à M. le secrétaire perpétuel, avec invitation de la transmettre à M. Gros, inspecteur de l'Académie de Paris, qui a bien voulu nous servir d'intermédiaire avec le ministère de l'instruction publique.

Treize volumes ou brochures sont offerts à l'Institut Historique. Des remercîments sont votés aux donateurs.

M. le secrétaire perpétuel rend compte des nominations faites dans les différentes classes pour le Comité central des travaux et les deux Comités du journal et du réglement (V. les procès-verbaux ci-dessus des 4 classes). Il rappelle à l'assemblée qu'en vertu de nouveaux articles intercalés dans nos statuts tous les membres de tous les bureaux sont de droit membres de tous les Comités.

M. le comte Le Peletier d'Aunay, élu président de l'Institut Historique pour l'année 1839—1840, s'exprime en ces termes :

« Daignez, Messieurs, recevoir mes remercîments pour l'honneur que vous avez bien voulu me faire en me nommant pour la seconde fois président de l'Institut Historique. Je pourrais être fier de me trouver à la tête d'une corps composé de savants, si j'avais l'espoir, en me mêlant à vos travaux, d'apporter aussi ma quote-part aux questions importantes que les classes auront à discuter ; mais, homme du monde, ne m'étant occupé d'histoire que pour satisfaire ma curiosité, peu instruit, comment oserais-je élever ma voix au milieu de vous? Mes doutes, mes incertitudes oserai-je les manifester devant des professeurs qui viennent apporter ici le fruit de leurs travaux et qui répandent un brillant éclat sur notre Société? Je reconnais, Messieurs, que c'est à votre indulgence seule que je dois l'honneur de vous présider. En vous assurant que je mettrai tout mon zèle au bien-être de la Société, c'est un engagement d'honneur que je prends et auquel je serai fidèle ; mais j'ai besoin aussi de votre secours : je viens le réclamer. Il m'encouragera, me donnera de nouvelles forces et me mettra à même de vous prouver toute ma reconnaissance. »

L'assemblée générale vote par acclamation l'insertion de ces paroles au procès-verbal imprimé de la séance.

L'ordre du jour appelle à la tribune M. Savagner pour y développer la question par lui posée de l'*Influence de l'introduction de la langue latine dans la jurisprudence du moyen-âge en France*. L'orateur, dans une brillante improvisation, prouve que cette influence fut désastreuse et qu'elle contribua puissamment à ériger en caste excentrique, héréditaire, le corps des légistes, dont ce jargon latin devint le monopole.

M. Dufey (de l'Yonne) retrace à grands traits l'histoire de la vieille magistrature. Il regrette que l'étude des lois soit depuis trop longtemps constituée en monopole, et s'élève contre l'organisation des écoles de droit dont il conteste l'utilité.

M. Eug. de Monglave déplore l'introduction dans la jurisprudence, non-seulement du mauvais latin, mais de ce patois obscur, ni latin, ni français, que nos hommes de chicane parlaient encore hier dès qu'ils endossaient la robe et qu'ils n'ont pas entièrement oublié. Il est fort beau, selon l'orateur, d'avoir des facultés et des académies, mais pourquoi n'avoir pas aussi

de véritables écoles pour le peuple? Tous les jours la justice frappe un homme en vertu d'un article de loi qu'il ne connaît pas. Apprenez donc la loi à l'enfant du peuple. Entre son alphabet et son catéchisme placez un autre catéchisme qui a aussi son mérite, un très court abrégé du code par demandes et par réponses.

M. Henri Prat ne nie pas la fâcheuse influence exercée par l'introduction du latin dans notre jurisprudence; mais, à l'aide de savantes recherches historiques, il prouve que cette introduction était alors forcée et non préméditée.

MM. Venedey et Leudière se rangent de l'avis de M. Prat.

M. Savagner l'adopte également, mais il persiste dans son opinion relativement aux conséquences de l'introduction du latin dans la loi.

M. Dufey (de l'Yonne) trouve que dans la discussion on a fait trop bon marché de la muse latine moderne. Il cite les titres de gloire de la France en ce genre et parle avec entraînement de la verve poétique du chancelier de Lhopital.

M. Ferdinand Flocon cherche à ramener sur son véritable terrain la question qui s'en écarte et *qui lui semble posée de biais*.

Un débat animé s'engage entre MM. le docteur Belloc, Venedey, H. Prat, Dufau, Dufey (de l'Yonne), Savagner et Leudière. — L'heure avancée ne permet pas de résumer la discussion qui est renvoyée à une prochaine séance, ainsi que la lecture d'un fragment inédit des *Mémoires de M. le comte d'Allonville* et des *Recherches de M. Ferdinand-Thomas sur le temple et le zodiaque de Denderah*.

CHRONIQUE.

L'Institut Historique a encore deux pertes cruelles à déplorer.

Un de ses membres fondateurs les plus instruits et les plus dévoués, M. Adolphe Sautayra, avocat à la Cour royale de Paris, professeur de droit commercial à l'École spéciale de commerce, auteur de plusieurs ouvrages de législation, vient d'être enlevé jeune encore après une longue et douloureuse maladie qui semblait toucher à la convalescence. M. Sautayra était un de nos collègues les plus assidus aux séances. Son savoir y jetait un vif éclat, et sa droiture, sa franchise le faisaient universellement chérir. Il avait été nommé rapporteur de la commission chargée de rassembler les documents relatifs à l'histoire de la législation de la propriété intellectuelle à toutes les époques et chez tous les peuples. Son travail reste inachevé au grand regret de tous ceux qui avaient été à même d'apprécier son érudition consciencieuse et la rectitude de ses idées.

— L'Institut Historique et le département de l'Ain regrettent également dans la personne de M. Gabriel de Moyria un écrivain distingué, dont le nom rappelle une foule de productions poétiques et de travaux littéraires qui ont eu du succès. Il a succombé le 22 janvier, dans la ville

de Bourg, son pays natal. Issu d'une des familles les plus anciennes du Bugey, après avoir, comme toute la jeune noblesse du temps, donné quelques années à la carrière militaire, il s'était consacré tout entier au culte des lettres et des arts. La poésie, la musique, la peinture occupèrent tour à tour une vie qui s'écoula doucement au milieu d'un cercle d'amis que lui avaient fait l'élégance de son esprit, l'aménité de ses mœurs, la facilité de son caractère, la tolérance de ses opinions.

—Nous avons déjà consacré une notice nécrologique à notre collègue Le Gonidec, auteur de tant de livres précieux sur la langue bretonne. Cette perte a été sentie, on peut le dire, par les linguistes de toute l'Europe. Jusqu'au cimetière Montmartre, son convoi a été suivi par un grand nombre de ses collègues et de ses compatriotes, et l'un d'eux, M. Brizeux, a prononcé devant sa tombe de pathétiques adieux dans lesquels on a remarqué le passage suivant : « Onze années de veilles, prises après les travaux journaliers et nécessaires à sa famille, furent données à ses deux dictionnaires, deux ans à sa grammaire, dix ans à son admirable Bible, et cependant nulle récompense ! Soyons du moins plus justes pour les morts. Messieurs, lorsque les Normands, nouveau-venus sur leur terre, consacrent à un des leurs une pierre druidique qu'ont dressée nos ancêtres, n'aurons-nous pas, nous, un *men-hír* pour Le Gonidec ? Laissera-t-on son corps dans ce cimetière étranger d'où bientôt un autre pauvre viendra chasser le pauvre Breton ? J'espère mieux de notre pays ; et cet espoir soutenait peut-être en secret l'illustre mourant, soumis toutefois en ceci (comme en toute chose) à sa devise bretonne : IOUL DOUÉ, *volonté de Dieu*.

« Un dernier rapprochement sur cette vie si féconde pour les autres, si stérile pour elle-même. Il y a peu de jours, se célébrait chez nos frères de Galles, ou Kemris, la fête annuelle du *Kemreigézion*. Comme plusieurs de nos compatriotes, M. Le Gonidec était convié à cette fête, mais ce jour-là même il rendait le dernier soupir ! Ah ! que ce nom qui a dû être salué dans l'île, revienne plus glorieux dans notre Bretagne-Armorique ! que les Bretons apprennent leur devoir ! Et nous, disciples de M. Le Gonidec, sinon héritiers de sa science, promettons de ne la point laisser périr ! Pour tenir à tous les sentiments généraux, ne brisons pas les sentiments particuliers où l'homme a mieux la conscience de lui-même. L'idiome natal est un lien puissant : soyons donc fidèles à notre langue natale, loin du pays si douce à entendre ! »

A la suite de ce convoi une commission s'est formée, et, du consentement de la famille, elle a arrêté ces deux articles : 1° Une souscription est ouverte dans le but de transporter au Conquet, sa ville natale, les restes de M. Le Gonidec. Le *Téven* (où une place serait bénite) est le lieu provisoirement choisi pour cette sépulture. De cette *dune*, qui forme un côté de la baie du Conquet, la tombe se verrait et de la ville et de la mer. — 2° Un *men-hír* ou *peúlvan* de forme druidique s'élèvera sur la tombe. Mais, pour que ce men-hír, en conservant la forme du passé, annonce aussi l'esprit des temps nouveaux, du côté de l'Est une croix sera gravée : du côté de l'Ouest, cette épitaphe :

Peûlvan, diskid d'ann holl hanô Ar Gonidek,
Dén gwiziek ha dén fûr, tâd ar gwir brézonek.

Au-dessous, le médaillon de Le Gonidec, dû à son collègue de l'Institut Historique, Pigalle, et plus bas :

Ganèt é Konk, 4 *miz gwengôlô*, 1775.
Marô é Paris, 12 *miz héré*, 1838.
Béziet é Konk...

La souscription est ouverte à Brest dans les bureaux de *l'Armoricain*, qui publiera le nom et le lieu de naissance des souscripteurs. — A Paris, chez M. A. de Courcy. — Le pays répondra à cet appel. La Bretagne doit se glorifier de sa langue comme une des plus anciennes de l'Europe ; elle doit l'aimer comme conservatrice de sa religion et de sa moralité. — Les commissaires : F. de Barrère, A. Brizeux, Alfred de Courcy, A. de Kerdrel, Edmond Robinet, Emile Souvestre.

— L'Académie royale des sciences, belles-lettres et arts de Lyon met au concours de 1839 un prix de 300 fr. pour le meilleur mémoire « sur l'état politique de la ville de Lyon depuis le Xe siècle, époque où, par suite du mariage de la princesse française Mathilde avec Conrad-le-Pacifique, roi de Bourgogne, elle fut réunie à ce royaume, jusqu'au temps où elle fit retour à la couronne de France; sur l'ancien consulat de Lyon et sur les immunités, droits et priviléges dont cette ville fut en possession depuis la princesse Mathilde jusqu'en 1789 ; sur la liaison qui a pu exister entre la condition municipale de la ville de Lyon et ses mœurs, son industrie, son commerce, ses arts et sa prospérité. »

Un second prix de 1,500 fr., fondé par M. Fulchiron, sera également décerné par l'Académie en 1839, à l'auteur du meilleur mémoire contenant « l'histoire de la soie considérée sous tous les rapports depuis sa découverte jusqu'à nos jours. »

Tous les mémoires devront être adressés avant le 30 juin 1839. Les résultats du concours seront publiés dans la séance publique du troisième mardi d'août de la même année.

— La Société d'archéologie de la Somme a proposé pour sujet d'un prix à décerner en 1839 la question suivante : « Faire connaître quelles sont celles des villes de l'ancienne Picardie dont la fondation paraît antérieure à l'invasion romaine et celles qui n'existèrent que depuis. » Valeur du prix : Médaille d'or de 300 francs.

Ce sujet de prix se rattache au projet d'une carte historique de l'ancienne Picardie, dont la Société a décidé qu'elle ferait les frais.

—La Société linnéenne de Bordeaux a mis au concours de 1839 une médaille d'argent pour le meilleur mémoire sur cette question : « Présenter l'histoire des vins de Bordeaux, depuis l'époque de l'introduction de la vigne dans ces contrées jusqu'à nos jours, en indiquant autant que possible les causes des changements, des améliorations, des altérations, qu'ont subis les diverses qualités de vins. »

— Pour le concours ouvert à l'Académie des sciences, belles-lettres et arts de Besançon, sur l'éloge de l'abbé d'Olivet, un seul mémoire a été adressé et n'a pu obtenir le prix, l'auteur ayant laissé

sa tâche incomplète en ne considérant d'Olivet que comme écrivain et philologue. Le prix pour le meilleur recueil des traditions religieuses et chevaleresques de la Franche-Comté a été décerné à M. Clovis Guyornand.

— M. Arago a présenté à l'Académie des sciences un humérus de rhinocéros trouvé dans les fouilles exécutées pour les nouvelles constructions de l'Hôtel-de-Ville. Il était dans un sable jaune d'alluvion, mélangé de cailloux, et à une profondeur de dix-sept pieds. M. Valenciennes, qui a examiné cet os, l'a reconnu pour appartenir à l'espèce perdue, désignée par M. Cuvier, sous le nom de rhinocéros à narines cloisonnées (*Rhinoceros tichorhinus*). On n'a pas encore observé, remarque M. Valenciennes, d'ossements de rhinocéros dans le bassin de Paris. D'ailleurs, on avait déjà trouvé, dans l'intérieur même de la ville, des dents et des os d'éléphant. Outre cet intérêt géologique, l'humérus qu'on vient de découvrir en présente encore sous le rapport de sa conservation et de son volume. Il est d'un huitième plus grand que l'humérus de même espèce décrit par Cuvier, et rencontré dans un faubourg d'Abbeville, sur les bords de la Somme. L'os trouvé dans Paris n'a que quatre lignes de moins en longueur que l'humérus du rhinocéros du Cap, dont le squelette est conservé dans les galeries d'anatomie comparée du Muséum; il a seize lignes de moins aussi en longueur que celui du rhinocéros unicorne de l'Inde; mais il a en circonférence au moins un pouce de plus que ces deux os. Il confirme donc la prévision de Cuvier, qui regardait le rhinocéros bicorne fossile comme un animal plus gros et plus trapu que les rhinocéros d'espèces actuellement vivantes, et montre que le rhinocéros à narines cloisonnées et qui portait deux cornes sur le devant de la tête, a plus d'analogie avec le rhinocéros bicorne d'Afrique qu'avec les autres rhinocéros unicornes ou bicornes de l'Inde.

— Dans une note lue à la séance publique de la Société des antiquaires de Normandie, M. A. Deville a cherché à prouver que Guillaume-le-Conquérant était né vers le milieu de 1027 et non en 1033, 34 ou 35, ainsi qu'on le croit généralement.

— M. Varin, en remuant, pour le grand ouvrage qu'il achève sur la ville de Reims, tous les manuscrits qui peuvent recéler un fait historique relatif à cette vieille cité, fut surpris, en parcourant un nécrologe du XIIIe siècle, d'en voir le texte traversé par des lignes à moitié effacées. M. Lassus, qui a l'habitude des épures et des tracés gothiques, calqua toutes ces lignes, et un plan de cathédrale fut découvert. Il y a la plus grande analogie entre ces dessins et les portails des cathédrales d'Amiens et de Reims. Cependant ils ne reproduisent exactement ni les façades de la cathédrale, ni celles de Saint-Nicaise de Reims. Il existe des différences sensibles qui contrarient les analogies. Du reste, ces analogies s'appliquent à d'autres monuments bâtis sous l'influence de l'école de Reims, qui fut comme un centre esthétique, d'où, pendant la durée de trois siècles, rayonnèrent Amiens, Soissons, Laon, Noyon, Meaux, Châlons-sur-Marne, l'Epine et Troyes. Nos dessins, en effet, ont leurs façades pignonnées et

fleuronnées comme à Reims, à Laon et à l'Épine; elles ont une fenêtre en guise de rose, comme à Noyon, comme à Saint-Nicaise; elles ont une galerie et des dentelures comme à Amiens, comme à Saint-Urbain de Troyes. On pourrait sans invraisemblance regarder cette cathédrale manuscrite comme une espèce de *canon* sur lequel se seraient modelées les autres cathédrales de la Champagne et de la Picardie, chacune d'elles, toutefois, modifiant le canon suivant son génie et ses besoins particuliers. Tous les archivistes et les paléographes doivent faire attention à cette découverte. Ces dessins se distinguent par une simplicité remarquable de lignes; de plus, ils témoignent d'une symétrie parfaite entre les deux moitiés d'un tout. Une ligne médiane, comme celle du raphé dans le corps humain, est tirée dans l'axe de chaque dessin, et la partie droite reproduit exactement la partie gauche. De cette symétrie, de cette identité des parties similaires, on peut conclure légitimement que les irrégularités observées dans plusieurs cathédrales sont dues à l'inhabileté des ouvriers, à des difficultés de terrain, à des différences de matériaux ou à d'autres nécessités, et ne sont pas le résultat d'un système, comme on l'a imprimé et comme on le répète tous les jours en affirmant que l'architecte gothique flotte à tout caprice, et est indocile au frein et à la loi. (Didron, membre de l'Institut Historique, *Rapport au ministre de l'instruction publique.*)

— M. le ministre de l'instruction publique ayant arrêté qu'on ferait la description complète de la cathédrale de Chartres, le même M. Didron a été chargé de la partie descriptive, et MM. Lassus et Duval de la partie graphique du travail dont l'ouvrage formera 2 vol. in-4°. M. Didron examinera successivement l'architecture, la sculpture et la peinture. Il y a deux cathédrales à décrire, l'église souterraine, crypte immense, et l'église supérieure, qui remorque à son arrière-train une grande chapelle du nom de Saint-Pyat. La sculpture se divise en statuaire et ornementation. La statuaire est l'image ou le miroir de l'univers, comme on disait au moyen-âge : l'image de la nature brute et organisée dans le premier chant, dans le second de la science, de la morale dans le troisième, dans le quatrième de l'homme, et dans le tout du monde entier. Telle est la charpente du poème, son plan, son unité morale. En voici maintenant l'unité matérielle, la disposition physique. Au porche du nord sont les personnages de l'Ancien-Testament, depuis la création du monde jusqu'à la mort de la Vierge, et au porche du midi, ceux du Nouveau, depuis le moment où J.-C. dit à ses apôtres qui l'entourent : *Allez, enseignez et baptisez les nations*, jusques et y compris le jugement dernier. Sur des vitraux du XIIIe siècle et des sculptures du XIVe, J.-C. trône sur les nuages, le dos contre un arc-en-ciel, ayant à sa gauche les tables de Moïse sur l'arche d'alliance, et à sa droite, sur un autel, le livre de ses apôtres. Ainsi sont disposées 1814 statues, hautes de 8 pieds à 8 pouces. Cet ordre offre le plus grand caractère d'unité. Un autre ensemble formé des statues de l'intérieur, de la clôture du chœur et de l'ornementation de toute l'église, ne donnera pas moins de 2,000 figures. Autrefois il y avait à Notre-Dame la galerie de rois de France, que M. Di-

dron croit n'avoir représenté que des personnages de l'Ancien-Testament. Parmi les vertus politiques sculptées sur le portail du nord, on voit la Liberté, avec son nom *Libertas*. Les vertus, personnifiées dans des reines fières de tournure, vertes d'âge, portent un bouclier sur lequel s'élève en relief un attribut qui les caractérise. Le nom de Rogerus est écrit en caractères du XII[e] siècle au portail occidental de Chartres; celui de Robert, en caractères du XIII[e] siècle, au porche du nord; celui de Jehan de Beauce, en lettres du XIV[e] siècle, au clocher neuf. La façade presque entière et le vieux clocher sont du XII[e]; le clocher neuf appartient au XVI[e], gothique; le bâtiment de l'horloge est du XVI[e], style de la renaissance; les porches et le haut de la façade occidentale datent du XIII[e]; la sacristie du XIV[e].

— La position de Djemmilah dans la régence d'Alger (province de Constantine) a été désignée comme l'emplacement de la station romaine appelée Gemellæ. Cette opinion, puisée dans les ouvrages de Shaw et de Peysonnel, est contredite aujourd'hui par les inscriptions trouvées au milieu des ruines que nos soldats viennent de visiter. Djemmilah est l'ancienne *Colonia Culculitana*, dont la table de Peutinger indique l'emplacement à 25 milles romains de *Sitifis colonia*. L'inscription suivante ne laisse aucun doute à ce sujet :

VIC VILINO
CONEATONE FACTASPO
RTVLARVV | PATRONO
POSVIT.

(Il manque huit lignes.)

SPAENDIDISSIMVS
ORDO COL. CIVICLTAN
CONLTONESROTVIA
RMPACTA PASVIT.

La distance de Djemmilah à Sétif, mesurée exactement, a été trouvée de 9 lieues de 4,000 mètres, soit 36,000 mètres; les 25 milles romains à 1,481 mètres feraient 37,525 mètres. La distance de Sétif à Milah est de 22 lieues 1/2; elle est un peu moins grande que celle de 75 milles romains indiqués par la table de Peutinger.

La station appelée *Gemellæ* n'est pas indiquée dans la table de Peutinger, mais elle est portée dans l'itinéraire d'Antonin comme distante de *Sitifis colonia* de 25 milles; elle n'a pas encore été reconnue, et ce n'est que par induction que M. Delamalle en indique l'emplacement au douar de Gigel.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Kirdgeali. 2 vol. in-8.

Recueil de la Société libre des Sciences et Arts de l'Eure. 2 liv. in-8.

Mémoires de la Société d'agriculture des Sciences et Arts de l'Aube. 1 liv. in-8.

Bibliothèque étrangère de Mlle du Puget. 4 liv. in-8.

Bulletin trimestriel de la Société des Sciences et Arts du Var. 3 liv. in-8.

Annales de la Société d'émulation du département des Vosges. 1 broch. in-8.

Miroir du chrétien et de l'impie par M. Barillot, curé de Châteauneuf, Val de Bargis (Nièvre). A Nevers, chez Pinet, in-8.

Chants du soir par Jules Pautet. 1 vol. in-8.

Bulletin de la Société de géographie. 1 liv. in-8.

Revue du Nord. 11 liv. in-8.

Mémoire sur les connaissances scientifiques de Jean-de-Castro par Freyre d'Andrada. Broch. in-8.

Procédés relatifs à la fabrication des étoffes de soie en Espagne, par le vicomte de Santarem, broch. in-8.

Elévations poétiques et religieuses, par H. Barbier d'Orléans.

Notices succinctes et récapitulatives des monuments et vestiges historiques du département de la Mayenne, par M. Magdelaine, ingénieur en chef des ponts-et-chaussées, in-32.

Obélisque de Luxor. Histoire de sa translation à Paris; description des travaux auxquels il a donné lieu, avec un appendice sur les calculs des appareils d'abattage, d'embarquement, de halage et d'érection; détails pris sur les lieux, et relatifs au sol, aux sciences, aux mœurs et aux usages de l'Égypte ancienne et moderne, suivi de l'extrait de l'ouvrage de Fontana sur la translation de l'obélisque du Vatican; par M. A. Lebas. In-4° de 27 feuilles, plus 15 pl. et une carte. Impr. de Fain, à Paris.

Annuaire historique et statistique du département de la Moselle pour 1839, publié par Verronnais, 43e année. Un vol. in-12, à Metz. — Cet annuaire publie pour 1839 un bien plus grand nombre de tableaux ou résumés statistiques que les années précédentes. La partie descriptive et anecdotique en a un peu souffert, mais on y trouve pourtant encore d'intéressantes notices biographiques sur MM. Bazaine, lieutenant-général au service de la Russie, Boucherat, le baron d'Hannoncelles, descendant des Bouillon, Huguenin, Hunolstein, pair de France, Terquem, etc., natifs de Metz ou décédés dans cette ville.

Mémoires de la Société royale d'émulation d'Abbeville, 1836 et 1837, vol. in-8°, à Abbeville, chez A. Boulanger. — Cet ouvrage contient des *lettres et bulletins des armées de Louis XI*, adressés aux officiers municipaux d'Abbeville, avec des éclaircissements et des notes par M. F. C. Louandre; un essai sur le *mouvement communal dans le Ponthieu*, par MM. Ch. Louandre et Ch. Labitte: un article bibliographique sur les *manuscrits de la bibliothèque d'Abbeville*, par M. L.-C. de Belleval; un fragment d'une *lettre de M. le comte de Sellon*, à M. Boucher de Perthes, sur l'abolition de la peine de mort, etc.

Le Secrétaire perpétuel, EUGÈNE GARAY DE MONGLAVE.

CINQUIÈME
CONGRÈS HISTORIQUE
CONVOQUÉ
AU SIÈGE DE L'INSTITUT HISTORIQUE,

Rue Saint-Guillaume, n° 9, près de la rue des Saints-Pères et de la rue Taranne, faubourg St.-Germain, à Paris,

POUR LE DIMANCHE 15 SEPTEMBRE 1839.

A Messieurs les membres résidants et correspondants de l'Institut Historique; aux savants, littérateurs et artistes qui s'occupent de travaux historiques; aux Académies et Sociétés Savantes, françaises et étrangères, etc., etc.

Au nom de l'Institut Historique, nous avons l'honneur de vous inviter à venir assister au cinquième Congrès Historique qui sera ouvert le dimanche 15 septembre 1839.

Nous vous en adressons le programme.

Nous espérons que vous voudrez bien nous aider de vos travaux et concourir à augmenter le nombre de questions que nous avons posées.

Agréez l'assurance de notre parfaite considération.

Les Membres du conseil de l'Institut Historique:

Michaud, de l'Académie Française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, président honoraire perpétuel de l'Institut Historique; le comte *Le Peletier d'Aunay*, président; le comte *Armand d'Allonville*, vice-président; *Eugène Garay de Monglave*, secrétaire-perpétuel.

Dufey (de l'Yonne), président de la 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*); *Auguste Savagner*, vice-président; *Armand Fouquier*, vice-président-adjoint; *Buchet de Cublize*, secrétaire; *Leudière*, secrétaire-adjoint.

Villenave, président de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*); *Onésime Le Roi*, vice-président; *Hippolyte Dufey*, vice-président-adjoint; *Martin* (de Paris), secrétaire; *Venedey*, secrétaire-adjoint.

Le docteur *Cerise*, président de la 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*); l'abbé *Badiche*, vice-président; *J. A. Dréolle*, vice-président-adjoint; le docteur *Bayard*, secrétaire; *Ch. Favrot*, secrétaire-adjoint.

Le chev. *Alex. Lenoir*, créateur du Musée des monuments français, président de la 4e classe (*Histoire des Beaux-Arts*); *J.-B. De Bret*, peintre d'histoire, correspondant de l'Académie des Beaux-Arts, vice-président; *Foyatier*, statuaire, vice-président-adjoint; *Ferdinand-Thomas*, architecte, secrétaire; *Ernest Breton*, secrétaire-adjoint.

PROGRAMME DU CONGRÈS.

L'Institut Historique, fondé dans le but de propager et de perfectionner les études historiques,

Considérant qu'à défaut d'une méthode commune, on ne peut établir dans la science un centre de travail et de communications intellectuelles que de deux manières, savoir : par la direction des efforts de tous sur les mêmes sujets, et par la délibération en commun et la discussion de travaux à faire ;

Que le meilleur moyen d'atteindre ce double résultat, indépendamment de travaux intérieurs, est de convoquer des congrès et de provoquer l'émission des questions sur l'histoire ;

Invite les savants nationaux et étrangers à se réunir au cinquième Congrès, qui aura lieu le dimanche 15 septembre prochain ;

Et il propose à la discussion la liste des questions suivantes :

PREMIÈRE CLASSE (*Histoire générale et Histoire de France*).

1. Quel a été jusqu'à présent l'enseignement historique en France et quels sont les moyens de le perfectionner ?

2. Quelle est l'origine du peuple Chinois ?

3. De tous les éléments qui ont concouru à la formation du peuple romain, quel est celui qui a exercé le plus d'influence sur la langue, la religion, les institutions et les mœurs de ce peuple ?

4. Quelle a été en Afrique l'influence des dominations carthaginoise, romaine, vandale et arabe sur les sciences, les arts et la civilisation ?

5. Causes et physionomie des invasions des Sarrasins en France.

6. Expliquer par l'histoire les causes principales de la grandeur et de la décadence de Venise.

7. Faire l'examen des ouvrages de Froissard et de ceux des historiens étrangers contemporains.

8. Rechercher et comparer l'origine et l'organisation des différents États provinciaux de France.

DEUXIÈME CLASSE (*Histoire des langues et des littératures*).

1. Quelles sont les différences caractéristiques des langues anciennes et des langues modernes ?

2. Déterminer l'influence des langues barbares sur le latin du moyen-âge.

3. De quels éléments primitifs se compose la langue française, et dans quelles proportions y sont entrées les langues celtique, grecque, latine, tudesque, etc. ?

4. Rechercher et déterminer le rôle important qu'a joué la mimique chez les peuples anciens, et celui auquel elle pourrait être appelée chez les modernes.

TROISIÈME CLASSE (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*).

1. Comparer et apprécier les principales histoires de la philosophie.

2. Déterminer par l'histoire s'il existe un rapport entre les caractères physiologiques des peuples et leurs systèmes sociaux.

3. Examiner historiquement s'il existe quelque rapport entre les époques des principales endémies et l'état social des peuples à ces époques.

4. Passer rapidement en revue les principales doctrines sociales antérieures au christianisme.

5. Rechercher l'origine de l'astrologie judiciaire et suivre ses différentes phases jusqu'à l'époque contemporaine.

6. Quelle a été l'influence de la découverte du passage par mer aux Indes orientales sur le développement du commerce et de l'industrie des Portugais?

7. Quelle a été l'influence de la découverte de l'Amérique sur les mœurs et le caractère des Espagnols?

8. Faire l'histoire de l'esclavage dans l'Amérique septentrionale et méridionale.

9. Quelle a été l'influence de la presse en Hollande sur le mouvement des esprits aux XVII[e] et XVIII[e] siècles?

QUATRIÈME CLASSE (*Histoire des Beaux-Arts*).

1. Quelles furent les causes de la décadence de l'art chez les Romains et à quelle époque commença cette décadence?

2. Quels sont les caractères de l'architecture bysantine et à quelle époque fut-elle introduite dans l'Europe occidentale?

3. Quels sont les caractères distinctifs des diverses périodes de l'architecture dite *gothique?* Quel serait le nom le plus convenable à donner à cette architecture?

4. Déterminer, par l'examen critique des travaux de peinture des différentes écoles espagnoles, leurs caractères distinctifs.

5. Faire l'histoire de la gravure et de ses divers procédés.

RÉGLEMENT DU CONGRÈS DE 1839.

I.

1. Le cinquième Congrès historique sera ouvert le dimanche 15 septembre 1839 dans les salles de l'Institut Historique.

Le nombre des séances est fixé à quinze.

Elles auront lieu les dimanche 15 septembre, mardi 17, jeudi 19, samedi 21, lundi 23, mercredi 25, vendredi 27, dimanche 29, mardi 1er octobre, jeudi 3, samedi 5, lundi 7, mercredi 9, vendredi 11 et dimanche 13.

2. Des invitations seront adressées aux corps savants et aux personnes qui s'occupent de travaux historiques, en France et à l'étranger.

A ces invitations seront joints le tableau des questions proposées à la discussion et le Réglement du Congrès.

3. Il n'y aura qu'une séance par jour; elle s'ouvrira à une heure très précise. Le bureau se formera à midi et demi.

II.

4. Le tableau des questions de la séance du jour sera affiché dans la salle du Congrès.

5. L'ordre du jour n'indiquera que les questions sur lesquelles des mémoires auront été remis la veille au matin au secrétaire-perpétuel de l'Institut Historique.

Tout mémoire annoncé par l'ordre du jour sera lu, soit par l'auteur, soit, en son absence, par un membre du bureau.

6. Toutes les personnes qui désireraient traiter une des questions désignées pour le Congrès, devront le faire savoir au secrétariat de l'Institut Historique avant le 14 septembre.

Celles qui ne pourraient pas se rendre au Congrès sont invitées à adresser au secrétaire-perpétuel, également avant le 14 septembre, les mémoires qu'elles auraient rédigés sur les questions insérées au tableau dressé par l'Institut Historique.

7. L'organisation des séances sera faite, autant que possible, de telle sorte qu'une séance soit consacrée à la lecture des mémoires, et la séance suivante à la discussion des questions traitées dans ces mémoires.

A cet effet, les mémoires seront déposés, immédiatement après la lecture, au secrétariat de l'Institut Historique pour être communiqués, *sans déplacement,* aux personnes qui voudraient prendre part à la discussion.

8. Le Congrès étant exclusivement consacré à la science historique, il n'y sera point traité de question étrangère à la nature de ses travaux.

9. Aucune des discussions soulevées dans le Congrès ne devra se terminer par un vote.

10. Les mémoires lus au Congrès appartiennent de droit à la publication du compte-rendu des séances. Ils seront déposés immédiatement entre les mains du secrétaire-perpétuel, et livrés à l'impression. Les auteurs pourront corriger leurs épreuves à la condition de donner le *bon à tirer* le lendemain du jour où elles leur auront été communiquées. Ce. terme écoulé, la commission est autorisée à donner le *bon à tirer*.

L'auteur pourra en obtenir, à ses frais, des exemplaires tirés à part. Il reste libre de disposer de son travail pour toute publication ultérieure.

III.

11. Pendant les séances du Congrès, le bureau sera composé comme il suit :

I. Des deux présidents, du vice-président et du secrétaire-perpétuel de l'Institut Historique, asssistés des présidents, vice-présidents et vice-présidents adjoints des classes ;

II. Des secrétaires et secrétaires-adjoints des classes.

Toute personne étrangère au bureau ne pourra y être admise, sous quelque prétexte que ce soit.

12. Des places seront réservées aux sténographes de l'Institut Historique et à MM. les journalistes.

13. Le Congrès sera présidé par un des deux présidents ou par le vice-président de l'Institut Historique.

Ils pourront être remplacés par l'un des présidents, vice-présidents, ou vice-présidents adjoints des classes dont les questions seront à l'ordre du jour.

14. Le secrétaire-perpétuel de l'Institut Historique sera le secrétaire du Congrès; les secrétaires et secrétaires-adjoints des classes l'assisteront, et l'un d'eux le remplacera en cas d'empêchement.

15. Le président dirigera seul la tenue des séances, l'ordre des lectures et des discussions.

Il accordera ou refusera la parole, et la retirera à ceux des orateurs qui s'écarteraient du sujet en discussion.

Dans les cas graves, le président consultera le bureau.

16. Le président ne pourra intervertir les matières à l'ordre du jour, ni l'ordre d'inscription pour les discussions, sauf les cas de force majeure.

17. Lorsque le président voudra prendre une part directe aux discussions, il cédera le fauteuil à celui des membres du bureau qui a le droit de présidence après lui.

18. A l'ouverture de chaque séance, un des secrétaires donnera lecture du

procès-verbal sommaire de la dernière séance.

Le président lira les articles du réglement relatifs à la police des séances et à l'ordre à observer dans les lectures et les discussions.

19. Chaque lecture de mémoire ne pourra excéder la durée d'une demi-heure; et, dans la discussion, chaque orateur ne pourra garder la parole plus d'une demi-heure.

20. Les orateurs qui voudraient prendre part aux discussions se feront inscrire sur la liste tenue à cet effet par l'un des secrétaires.

21. Il y aura une feuille de présence à l'entrée de la première salle.

22. Toute réclamation, quelle que soit la personne qui juge à propos de la faire et quel qu'en soit le sujet, sera transmise par écrit, et signée, au président, s'il s'agit d'un fait d'actualité des séances; dans le cas contraire, elle devra être adressée au conseil de l'Institut Historique.

23. Les séances de classes et les assemblées générales de l'Institut Historique sont suspendues pendant la durée du Congrès.

24. Il sera pourvu par un réglement spécial à la police intérieure des séances du Congrès.

25. Le présent réglement sera imprimé et distribué.

Il sera affiché dans le lieu des séances du Congrès.

Délibéré et adopté en assemblée du Comité central des travaux et du conseil de l'Institut Historique, le samedi 4 mai 1839.

FONDATION D'UN INSTITUT HISTORIQUE,

A RIO-JANEIRO (BRÉSIL).

Lorsqu'il y a tout-à-l'heure cinq ans nous jetâmes les bases de l'Institut Historique de Paris, annonçant que notre intention était d'encourager et de répandre en France et à l'étranger les diverses spécialités qui se rattachent à cette fondation, certes nous étions loin de prévoir les développements qui attendaient cette œuvre modeste, éclose à l'écart parmi de rares adeptes de la science historique; notre ambition embrassait à peine la tenue de quelques séances plus ou moins rapprochées, la formation d'une bibliothèque composée des ouvrages de nos collègues, l'établissement d'une correspondance plus ou moins suivie avec les sociétés savantes et les membres de la France et de l'étranger, la publication enfin d'un journal mensuel, résumant l'ensemble de nos travaux.

Vint ensuite la proposition d'un Congrès historique annuel, dont la quatrième session a eu lieu en septembre et octobre derniers, et dont les procès-verbaux, les mémoires et les discussions sont répandus en volumes séparés. Puis, l'année 1838 a vu commencer une série de cours publics et gratuits d'histoire, autorisés par le ministère de l'instruction publique, et destinés à former un échelon intermé-

diaire entre les leçons des colléges royaux et le haut enseignement des facultés.

Mais quelle n'a pas été notre surprise, notre joie à l'aspect de la France, de l'Europe, du monde entier se couvrant comme par enchantement de sociétés historiques qui creusent le sol des localités et versent à grands flots la lumière du passé sur les populations qui les environnent? Les commissions royales de Londres, de Bruxelles et de Turin nous ont les premières tendu la main; et les rois de Belgique et de Piémont sont devenus nos collègues. Toulouse, Beziers, Montpellier ont eu leurs sociétés archéologiques. Une association s'est formée dans le département du Nord pour entreprendre des fouilles. L'Ouest a vu naître une réunion de savants chargés de la conservation et de la description de tous les monuments de la France. La Société royale des Antiquaires de France, les Sociétés des Antiquaires de l'Ouest, de la Normandie, de la Morinie ont redoublé de zèle et d'efforts. Enfin ne trouvez-vous pas certain reflet de l'organisation et de la division de nos classes dans ces *Comités historiques,* fondés au ministère de l'instruction publique par M. Guizot et continués par M. de Salvandy? Nous n'avons garde de nous en plaindre. C'est, au contraire, une bonne fortune pour nous de voir nos idées se répandre et se propager. La science y gagnera.

En dehors de la France, la Société des Antiquaires du Nord, siégeant à Copenhague, les Académies d'histoire de Barcelonne, de Madrid, de Lisbonne sont devenues nos associées et nos amies. Notre collègue M. le baron de Gingins-Lassaraz a fondé à Lausanne une association pour l'histoire de la Suisse romande. Un autre centre intellectuel s'est élevé à Liège sous les auspices de notre collègue M. Lambert-Polain et avec des statuts qui rappellent les nôtres. Enfin si nous traversons l'Océan, à côté de l'ancienne Société historique de Massassuchets, présidée par notre digne collègue M. Whintrop, de Boston, nous verrons le Capitole de Washington s'ouvrir pour abriter un nouvel Institut, frère du nôtre; le Mexique lui-même, malgré les bouleversements continuels de la guerre intérieure et étrangère, établir une Société pour l'exploration des ruines de Palenque et de Mitla, et y appeler nos deux collègues Alexandre Lenoir et Ch. Farcy, qui ont si bien décrit l'Herculanum et la Pompéia américaines; enfin le Brésil, ce grand et majestueux empire transatlantique dont les idées, les goûts, les penchants sont si français, fonder dans les derniers jours de l'année dernière un Institut Historique qui se glorifie de descendre du nôtre.

La première nouvelle nous en a été donnée par notre estimable collègue M. Januario da Cunha Barbosa, chanoine et prédicateur de la cathédrale et de la chapelle impériale de Rio-Janeiro. Sa lettre datée du 10 janvier dernier est ainsi conçue :

« J'éprouve le plaisir bien vif de vous faire savoir (pour que vous ayez la bonté d'en informer l'Institut Historique de France) que, le 25 novembre dernier, nous avons installé dans cette capitale, sous les auspices de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, un Institut Historique et Géographique du Brésil, dont je vous adresse les statuts, ainsi que le discours d'inauguration que j'ai eu l'honneur de prononcer dans cette circonstance solennelle.

« En vous faisant cette communication, par ordre du nouvel Institut et en vertu de ses statuts, je dois vous rappeler que ses deux principaux fondateurs, comme vous le verrez par la notice succincte qui précède mon discours, sont des membres de l'Institut Historique de France, et qu'en conséquence la gloire de cette fondation doit naturellement appartenir à l'honorable Société dont ils font partie; cette gloire sera d'autant plus grande que votre coopération à des recherches qui intéressent la science, sera plus prompte et plus efficace.

«L'Institut Historique et Géographique du Brésil espère donc que vous accepterez notre fraternelle correspondance, en restant bien persuadés que nous vous communiquerons tous nos travaux et que nous profiterons des lumières qui rejailliront sur nous du foyer qu'entretient l'Institut Historique de France.

« Je suis avec respect, etc. »

C'était dans la séance du 18 août du conseil d'administration de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale brésilienne (réunion dont la France a fourni également le modèle) que son premier secrétaire, notre digne collègue le maréchal Raimond Joseph da Cunha Mattos, avait lu une proposition signée de lui et du secrétaire adjoint, le chanoine Januario da Cunha Barbosa, ayant pour but de créer un Institut Historique et Géographique du Brésil, sous les auspices de la Société d'encouragement, et ils avaient sollicité tous deux l'approbation de l'assemblée générale de l'honorable Société, pour mener à bien leur projet. Après une longue discussion, la proposition avait été accueillie dans la teneur suivante :

PROPOSITION FAITE AUX MEMBRES DU CONSEIL DE LA SOCIÉTÉ D'ENCOURAGEMENT POUR L'INDUSTRIE NATIONALE.

Les soussignés, membres du conseil,

Considérant que les lettres, outre qu'elles concourent à l'ornement de la société, en affermissent puissamment les bases, soit par l'illustration de ses membres, soit par l'amélioration des mœurs nationales; que, dans une monarchie constitutionnelle surtout, où le mérite et les talents doivent seuls ouvrir à tous la carrière des emplois, et où la plus grande somme de lumière doit conduire au plus haut degré de félicité publique, les lettres sont d'une absolue nécessité, principalement lorsque, s'occupant de l'histoire et de la géographie du pays, elles offrent une inépuisable assistance à l'administration de l'État et à l'instruction des citoyens;

Frappés de l'absence, au milieu des sociétés savantes de cette capitale, d'un institut qui travaille à réunir les nombreux documents qui, épars dans les provinces, peuvent servir à l'histoire et à la géographie de l'empire, histoire et géographie si difficiles à écrire quand il n'existe pas un dépôt d'archives auquel puissent recourir les écrivains qui sollicitent à grands cris sa prompte formation;

Sous les auspices de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, proposent les bases suivantes d'une association conçue dans cet esprit, suppliant le conseil, s'il les juge acceptables, de les présenter à la prochaine assemblée géné-

rale de la société afin qu'elles y soient définitivement approuvées:

Il sera fondé, sous les auspices de la Société d'encouragement pour l'industrie nationale, un Institut qui s'occupera exclusivement de l'histoire et de la géographie du Brésil.

Ses membres se livreront à leurs travaux dans le local consacré à la Société d'encouragement pour l'industrie nationale.

Le but principal de l'Institut sera de recueillir et de classer les documents historiques et géographiques qui intéressent le Brésil.

Dès que 16 membres seront réunis après que cette proposition aura été adoptée, il sera procédé par scrutin secret à la nomination d'un président, de deux secrétaires et d'un trésorier. L'opération aura lieu sous la présidence du président ou du vice-président de la Société d'encouragement. Cette première élection terminée, l'influence directe de la Société protectrice cessera.

Le bureau de l'Institut étant ainsi installé, on procédera à l'élection de trois membres chargés de rédiger le plus promptement possible le réglement de la Société. Ce ne sera qu'après que ce réglement aura été discuté et adopté qu'on procédera aux autres actes définitifs, tous ceux qui auraient précédé ne devant être considérés que comme préparatoires.

La Société d'encouragement désignera à l'Institut les jours où son local pourra être mis à sa disposition.

Elle l'aidera de tous ses moyens, de toute son influence, et l'Institut, de son côté, concourra de tout son pouvoir à la gloire et à la prospérité de la Société d'encouragement. Les archives et les bibliothèques des deux associations seront provisoirement communes.

L'Institut se mettra immédiatement en rapport avec l'Institut Historique de Paris, auquel il adressera tous les documents relatifs à son installation; ainsi qu'avec les autres sociétés étrangères dont le but est le même; et il cherchera à ouvrir des relations avec les provinces de l'empire afin de recueillir tous les documents qu'elles recèlent.

Telles sont les principales bases que les deux soussignés, membres du conseil d'administration de la Société d'encouragement de Rio-Janeiro et de l'Institut Historique de Paris, mus par leur patriotisme et par leur amour de la science, offrent aux méditations des membres du conseil, les priant de vouloir bien les adopter et les faire parvenir à la connaissance de la prochaine assemblée générale, afin qu'elles y soient approuvées et que l'Institut Historique et Géographique proposé soit installé le plus tôt possible, car il doit en résulter honneur et gloire pour tous ceux qui concourront à sa fondation, et pour la Société d'encouragement de laquelle il émanera.

Rio-Janeiro, 16 août 1838,

Le maréchal RAIMOND JOSEPH DA CUNHA MATTOS.

Le chanoine JANUARIO DA CUNHA BARBOSA.

Dans l'assemblée générale de la Société d'encouragement tenue le 19 août, son premier secrétaire a déclaré que le conseil d'administration avait approuvé et accepté le projet d'installation d'un Institut Historique et Géographique du Brésil, signé de lui et du secrétaire-adjoint.

Quelques réflexions bienveillantes ayant été échangées, la proposition a été unanimement adoptée, et des remercîments ont été votés aux auteurs d'une idée qui assure de si grands avantages à la patrie et une gloire si brillante aux membres de la nouvelle association.

Le dimanche 21 octobre, à 11 heures du matin, 27 membres, appelés à faire partie de l'Institut Historique et Géographique, s'étant réunis dans le local ordinaire des séances de la Société d'encouragement, l'installation a eu lieu sous la présidence du maréchal Francisco Cordeiro da Silva Torres, président de ladite Société, lequel a ouvert la séance en exposant le motif de la convocation. Après quelques observations, il a été procédé à l'élection d'un président et de deux secrétaires provisoires jusqu'à l'organisation définitive des bureaux. Ont été élus, président, Son Excellence le sénateur conseiller-d'État vicomte de San-Leopoldo, membre de l'Institut Historique de Paris; premier secrétaire, le chanoine da Cunha Barbosa; et second secrétaire, le docteur Emile Joaquim Maia.

Puis, le président, le premier secrétaire provisoire et le maréchal da Cunha Mattos ont été chargés de la rédaction des statuts.

Statuts de l'Institut Historique et Géographique du Brésil.

Hoc facit, ut longos durent benè gesta per annos,
Et possint serâ posteritate frui.......

L'Institut Historique et Géographique du Brésil a pour but de recueillir, classer, publier ou conserver les documents utiles à l'histoire et à la géographie de l'empire du Brésil, et de répandre aussi les connaissances qui se rattachent à ces deux branches de la philologie au moyen de l'enseignement public, aussitôt que ses ressources le lui permettront.

Il cherchera à entretenir d'actives correspondances avec les Sociétés étrangères, dont le but est le même, et avec les différentes provinces de l'Empire, qui seront pour ses travaux une mine féconde à exploiter.

Tous les trois mois il publiera un journal d'au moins 8 feuilles d'impression, intitulé : *Revue trimestrielle d'histoire et de géographie* ou *Journal de l'Institut historique et géographique du Brésil, etc.* Dans ce recueil trouveront place, outre les actes et les travaux de la Société, ceux des mémoires de ses membres qui pourront intéresser l'histoire et la géographie du Brésil, et les œuvres d'histoire et de géographie publiées par les autres associations ou par des écrivains étrangers ou nationaux, après toutefois qu'ils auront été soumis au jugement d'une commission prise dans son sein et formée dans ce but.

L'Institut se compose de 50 associés effectifs, 25 appartenant à la section d'histoire, 25 à celle de géographie; d'un nombre illimité de membres correspondants, nationaux ou étrangers, et d'*associés honoraires*, titre conféré aux personnes qui, par leur âge, leur savoir, leur position sociale, peuvent accroître le crédit de l'Institut, celles-ci étant dispensées des

charges imposées aux autres membres.

Pour être admis à faire partie de l'Institut, soit comme associé titulaire (une des 50 places étant vacante), soit comme correspondant, il faudra que la demande en soit faite (signée d'un des membres) à la commission de la classe d'histoire ou de géographie à laquelle le candidat désirera appartenir. Cette proposition sera renvoyée, avec l'avis de la commission, au conseil d'administration, qui, après l'avoir examinée et avoir voté sur son contenu au scrutin secret, la portera à l'assemblée générale pour qu'elle y soit définitivement approuvée ou rejetée.

La demande devra porter les nom, prénom, domicile, lieu de naissance du candidat, son âge, ses titres et les motifs sur lesquels s'appuie sa candidature.

Les fonctions de membre sont accessibles aux étrangers comme aux nationaux. Chacun d'eux versera la somme de 10,000 réis (62 fr. 50 c.) en recevant son diplôme, et paiera, chaque trimestre, 3,000 reis (18 fr. 75 c.) pour les dépenses de l'Institut.

Toutes les affaires de la Société seront administrées par un conseil composé d'un président, de deux vice-présidents, d'un secrétaire archiviste et bibliothécaire chargé de la correspondance et de l'expédition des diplômes, d'un secrétaire adjoint chargé des procès-verbaux des séances ordinaires et extraordinaires, d'un trésorier, d'un orateur;

Et de quatre commissions.

La première, des fonds, recettes et dépenses. Elle aura pour directeur le trésorier.

La seconde, des statuts et de la rédaction du journal. Elle aura pour directeur le premier secrétaire.

La troisième, des travaux historiques. Elle aura pour directeur le premier vice-président.

Et la quatrième, des travaux géographiques. Elle aura pour directeur le second vice-président.

Huit jours après la séance générale anniversaire de la fondation de l'Institut Historique, il y aura une autre séance générale dans laquelle on procédera à l'élection des membres du conseil dont les fonctions dureront un an; le premier secrétaire seul sera perpétuel; il pourra toutefois se démettre de ces fonctions en cas d'empêchements graves.

Les membres du conseil seront rééligibles.

L'Institut fixera des appointements au premier secrétaire, lequel pourra se faire remplacer par un membre qu'il proposera à l'acceptation du conseil.

Le trésorier est chargé de toutes les recettes et dépenses de l'Institut. Un mois avant la fin de l'année sociale il présentera ses comptes à la commission des fonds qui les transmettra au conseil. Le budget approximatif de l'année suivante sera soumis par ses soins à l'assemblée générale qui le discutera et en arrêtera les bases.

L'orateur sera chargé de parler et de répondre au nom de la Société dans toutes les fêtes, et dans toutes les cérémonies funèbres, à l'exception de celles où le président réclamera cet honneur. Il prononcera l'éloge des membres morts dans l'année. Il sera tenu de requérir du président l'observation des statuts, quand, dans les discussions, des membres s'écarteront de l'ordre du jour.

Le 21 octobre (si c'est un dimanche) ou bien le dimanche le plus prochain, une

assemblée générale publique aura lieu pour célébrer l'anniversaire de la fondation de l'Institut Historique. Le président y prononcera un discours d'ouverture, le premier secrétaire rendra compte des travaux de l'année, l'orateur fera l'éloge funèbre des membres décédés et mentionnera les auteurs des œuvres historiques ou géographiques offertes à l'Institut. Tout mémoire lu dans cette séance ne pourra durer plus de demi-heure.

L'ordre que les officiers de l'Institut Historique occupent au bureau ne sera changé que lorsque l'Empereur ou quelque membre de la famille impériale honorera la Société de sa présence, ou quand elle recevra les ministres d'État qui feront partie de l'association.

Les séances auront lieu tous les quinze jours. Elles seront annoncées par un des journaux de la capitale. Chaque membre a droit à un exemplaire de la *Revue trimestrielle*. Il a la jouissance des livres et des manuscrits de la bibliothèque mais *sans déplacement*.

Le revenu de l'Institut Historique se compose des droits d'entrée des membres titulaires et correspondants, des cotisation semestrielles, des dons gratuits, du produit de la *Revue* et de la subvention que la Société pourra obtenir du gouvernement impérial qui, jaloux de soutenir toutes les institutions utiles et honorables, aura certainement égard à la demande de l'Institut Historique dès qu'elle lui sera officiellement présentée par le conseil.

Dans les fêtes publiques et nationales une députation de l'Institut Historique, présidée par l'orateur, ira féliciter le gouvernement.

Rio-Janeiro, 17 novembre 1838.

Le vicomte de S. LEOPOLDO, — JANUARIO DA CUNHA BARBOSA, — RAYMUNDO JOSÉ DA CUNHA MATTOS.

Dans la séance du dimanche 25 novembre, lecture a été faite des statuts qui, après quelques observations, ont été approuvés comme devant régir dès à présent la Société et n'être modifiés que lorsque l'expérience en aura démontré la nécessité.

Il a été procédé à l'élection des membres devant former le conseil de l'Institut. Ont été nommés MM. le vicomte de S. Leopoldo, président; le maréchal da Cunha Mattos vice-président et directeur de la section de géographie; le conseiller président de la chambre des députés Araujo Vianna, vice-président et directeur de la section d'histoire; le chanoine da Cunha Barbosa, premier secrétaire perpétuel, directeur de la commission des statuts et de la rédaction de la *Revue*, bibliothécaire et archiviste; le docteur Emile Joaquim Maia, second secrétaire; le major Pedro d'Alcantara Bellegarde, orateur de l'Institut; José Lino de Moura, trésorier et directeur de la commission des fonds.

Ont été élus membres des commissions :

Commission d'histoire.

MM. les docteurs Antonio Alves da Silva Pinto, et Emile Joaquim da Silva Maia.

Commission de géographie.

MM. José Silvestre Rebello, et le colonel Conrad Jacob de Nieymer.

Commission des Fonds.

MM. Thomé Maria de Fonseca, et Alexandre Maria de Mariz Sarmento.

Commission de rédaction de la Revue.

MM. le docteur José Marcelino da Rocha Cabral, et Antonio José de Paiva Guedes.

L'Institut Historique et Géographique du Brésil ayant été ainsi installé, le premier secrétaire perpétuel a lu le discours d'inauguration, dont l'assemblée a voté l'impression aux frais de la Société, ainsi que celle des statuts; des remercîments ont été consignés au procès verbal en faveur des auteurs de la proposition, MM. le maréchal da Cunha Mattos et le chanoine da Cunha Barbosa.

Discours d'inauguration de l'Institut Historique et Géographique du Brésil, prononcé par le chanoine da Cunha Barbosa, premier secrétaire-perpétuel.

Il s'occupe d'arracher les souvenirs de la patrie à l'indigne obscurité dans laquelle ils étaient plongés.

Alex. de Gusmao, *discours à l'Académie royale de l'histoire de Portugal.*

Il ne pouvait convenir au génie brésilien, toujours jaloux de la gloire de la patrie, de laisser plus longtemps ensevelis dans l'oubli les faits notables de son histoire, faits consommés sur divers points de l'Empire et jusqu'à présent mal connus. C'est dans ce but, Messieurs, que deux membres du conseil de notre Société d'encouragement pour l'industrie nationale, deux associés de l'Institut Historique de Paris, organes des sentiments de toute notre littérature, se sont déterminés à proposer la fondation d'un Institut Historique et Géographique du Brésil, chargé, sous les auspices d'une aussi utile et aussi respectable Société, de réunir et classer les éléments de l'histoire et de la géographie du Brésil, épars dans nos provinces. Cette proposition, vous le savez, Messieurs, a été couronnée du plus heureux succès et d'une approbation générale. Pouvait-on moins attendre du patriotisme et de l'amour des lettres qui animent les dignes membres de notre Société d'encouragement?

Vous avez été convoqués aujourd'hui pour inaugurer les travaux du nouvel Institut Historique et Géographique et prouver aux peuples civilisés que nous aussi nous avons pour but la gloire de la patrie, quand nous proposons de recueillir, sous l'égide d'une association littéraire, les faits disséminés de notre histoire et les documents géographiques de notre pays, afin de les rendre dignes d'être offerts à l'univers, dégagés des erreurs et des inexactitudes qui les défigurent dans beaucoup de livres nationaux et étrangers.

Il vous suffira, Messieurs, de réfléchir à ce que l'orateur romain disait de l'histoire, pour apprécier les avantages qu'on doit attendre d'un Institut qui s'en occupera spécialement, surtout quand il sera composé de l'élite de nos concitoyens. L'histoire, d'après Cicéron, est le témoin du passé, la lumière de la vérité, l'école de la vie. — Cette judicieuse définition montre combien peuvent être utiles chez les peuples les associations qui s'imposent

l'honorable tâche d'éterniser par l'histoire les faits mémorables de la patrie, après les avoir arrachés au gouffre des temps et avoir dissipé les nuages dont les enveloppent trop souvent la partialité, l'esprit de parti et l'ignorance. Et plût au ciel que nous n'eussions pas eu à gémir de les voir ainsi défigurés dans une multitude d'ouvrages, surtout étrangers, qui courent le monde ! Notre silence coupable, anti-national, a permis aux historiens de se copier les uns les autres, et de propager d'innombrables erreurs qu'il est urgent de faire disparaître.

Le cœur du patriote saigne quand il voit dénaturer jusqu'aux faits tout récents de notre glorieuse indépendance. Seize ans se sont écoulés à peine depuis l'époque mémorable qui a ajouté, dans le Nouveau-Monde, un Empire, entouré d'espérances, à la liste des nations constituées. Et déjà beaucoup de ces événements s'effacent de la mémoire de ceux qu'ils intéressent le plus, parcequ'ils sont écrits sans l'impartialité qui doit être l'apanage du véritable historien.

Mon intention n'est pas, Messieurs, de profiter de cette solennité pour vous faire toucher du doigt les erreurs qui pullulent dans beaucoup d'ouvrages sur l'empire du Brésil. Cette honorable tâche sera certainement acceptée et remplie par des membres de notre Institut. Elle offre un champ vaste à l'investigation de ces hommes consciencieux qui sentent la nécessité de remédier aux maux dont ces erreurs sont la source.

Nous commençons une œuvre qui effacera notre trop longue indifférence. Elle redressera les erreurs et comblera les lacunes de notre histoire. Nous allons sauver d'une indigne obscurité beaucoup de souvenirs de la patrie et les noms de ses plus recommandables enfants ; nous allons signaler enfin et décrire avec toute l'exactitude désirable la position de nos cités, le cours de nos fleuves, le sol de nos campagnes, la direction de nos montagnes, le sondage de nos magnifiques ports. Cette tâche, supérieure aux forces d'un seul homme, quelqu'entreprenant qu'on le suppose, deviendra facile à une réunion d'hommes qui peut compter sur l'assistance des Brésiliens éclairés de toutes les provinces de l'Empire. Attirés au nouvel Institut par notre gloire nationale, notre point d'honneur à tous, ils apporteront à ce centre commun leurs travaux et leurs observations, membres longtemps épars qui constitueront un corps d'histoire générale et philosophique du Brésil. Les forces réunies enfantent des résultats prodigieux ; et quand ceux qui se coalisent en une si noble association se présentent animés du plus pur patriotisme, je ne balance pas à prédire un beau succès à la fondation de notre Institut Historique et Géographique.

Notre histoire, divisée en ancienne et en moderne, doit encore se subdiviser en différentes branches et époques dont la connaissance acquiert un nouvel intérêt aux yeux des investigateurs de la marche de notre civilisation. Qu'ils la considèrent à l'époque de la conquête de ces intrépides missionnaires qui attirèrent tant de peuples à l'adoration de la croix dressée par Cabral sur ce continent qui semblait sortir des gouffres de la mer, au milieu de tant d'actions guerrières, dans ces trouées hardies à travers toutes ces forêts vierges, dans la défense de cette découverte, si heureuse, si extraordinaire, contre des ennemis extérieurs jaloux de notre for-

tune, et enfin au sein des richesses de nos mines et de nos forêts, des produits de nos champs et de nos montagnes, de la grandeur de nos fleuves et de nos baies, de la variété et de la pompe de nos végétaux, de l'abondance et de la rareté de nos fruits, de la merveilleuse nouveauté de nos animaux, de la constante douceur d'un climat qui rend aussi fécond le génie de nos compatriotes que le sol heureux qu'ils habitent. Oui, nous trouverons là sans cesse un trésor inépuisable d'honorables souvenirs et de belles pensées qui se manifesteront au monde dans leur éclatante lumière.

Nous n'avons pas manqué d'historiens qui se sont consacrés à la noble mission de recommander à la postérité tant d'actions admirables, lues dans tous les temps avec une juste admiration, quoique disséminées sur le vaste territoire où le Brésil asseoit aujourd'hui son trône impérial; mais ils ont plutôt écrit des histoires particulières des provinces qu'une histoire générale; leurs récits manquent d'un criterium lumineux, d'une sage déduction philosophique; et le pur éclat de la vérité ne les colore pas toujours...... Ah! si même, dans ces circonstances défavorables, tant d'écrits d'illustres Brésiliens eussent été livrés au public, ou conservés dans des archives pour que la postérité en pût faire son profit, peut-être justifierions-nous, au moins en partie, la doctrine de Cicéron quand il appelle l'histoire *le témoin du passé*.

Mais, pour notre malheur, au grand détriment de notre nationalité, nous avons vu et nous continuons à voir beaucoup d'écrivains de mérite rester comme ensevelis dans l'oubli avec leurs œuvres. L'ignorance ou la négligence de leurs héritiers abandonne ces travaux précieux au gouffre des ans; leurs noms errent quelque temps sur leurs campagnes natales jusqu'à ce qu'ils s'évanouissent entièrement et que nous perdions jusqu'à la trace des lieux où ces écrivains sont nés ou qu'ils ont honorés de leurs glorieuses recherches.

Cette déplorable absence de publication des choses de la patrie n'a pas été médiocrement entretenue par la triste destinée qui a pesé sur nous pendant plus de trois siècles, alors que nous étions obligés de mendier la faveur des presses de la métropole et qu'il ne nous était pas permis d'établir une imprimerie nationale sur cette terre réduite au misérable état de colonie. L'intolérant monopole, principal ressort de l'administration portugaise dans ces temps d'absolutisme, étouffait la publication des œuvres de nos écrivains, ou bien elles mouraient dans le cabinet de quelque érudit, sans jouir de l'éclat de la presse, ou on les mutilait pour les accommoder au goût de la métropole et ne les laisser paraître que comme des pensées détachées ne pouvant servir d'éléments à l'histoire générale. Ce que j'avance, Messieurs, est bien évidemment prouvé par l'acte barbare du gouvernement portugais qui, au milieu du dernier siècle, ordonna la destruction de l'unique imprimerie brésilienne fondée dans cette ville par Antonio da Fonseca, imprimerie qui avait mis au jour en 1747 *la relation de l'entrée de l'évêque D. Fr. Antonio do Desterro Malheiro*, écrite par le juge Luiz Antonio Rosado da Cunha.

L'ancienne monarchie confondait dans ses embrassements hypocrites la gloire de nos auteurs et celle des écrivains portugais.

Alors les fruits de notre intelligence perçaient difficilement le sol; ils mouraient étouffés par le soleil de la métropole, dont l'éclat se réfléchissait de plus en plus faible sur le Brésil abandonné. En parcourant toutefois la volumineuse *bibliothèque lusitanienne* du savant Barbosa, on y découvre les noms de quelques Brésiliens illustres qui, dans les différentes branches de la littérature, ont fait preuve d'un génie fécond et d'un ardent amour du beau. Il appartient à notre Institut et au zèle de chacun de ses membres de recueillir ce précieux héritage qui appartient au Brésil et qui doit lui servir à organiser son histoire générale. De tous ces matériaux informes, incomplets, étrangement défigurés par les préjugés de l'époque, nous formerons un ensemble régulier de faits épurés au creuset de la critique.

« Le talent de l'historien, dit notre collègue à l'Institut Historique de Paris, M. de Barante, s'est montré pareil à cette sagacité du naturaliste qui, avec les moindres débris d'ossements, ressuscite un animal dont la race inconnue vivait sur des continents submergés. La morale aussi a ses conditions, ses lois; elle se compose aussi de circonstances enchaînées par des rapports nécessaires; la philosophie peut les reconnaître et les démontrer; l'imagination, avec plus de rapidité et de certitude, sait les deviner.... Cependant, Messieurs, l'histoire serait incomplète, décolorée, aride, et, ce qui est pire, serait immorale, si, ne s'attachant qu'aux résultats généraux, elle omettait, par une coupable abstraction, de replacer les faits sur le théâtre où ils se passèrent, et de les juger indépendamment de l'avenir qui leur succéda. Certes le sort général de l'humanité nous importe, mais notre sympathie est plus vivement émue quand on nous raconte ce que firent, ce que pensèrent, ce que souffrirent ceux qui nous précédèrent sur la scène du monde : c'est là ce qui parle à notre imagination, ce qui ressuscite pour nous la vie du passé, ce qui nous fait assister au spectacle animé des générations ensevelies. C'est ainsi que l'histoire peut faire entendre ses hautes leçons. Elle ne doit pas représenter les hommes comme des instruments aveugles du destin, employés à leur insu, tels que les pièces d'un échiquier, pour arriver à un résultat donné; il faut qu'elle les peigne tels qu'ils se sentaient eux-mêmes, agissant dans leur libre arbitre, et responsables de leurs actions. La Providence fait parfois sortir le bien du mal, l'ordre de l'anarchie, la liberté du despotisme. Mais ses voies sont inconnues à l'homme; les siennes lui sont tracées par le devoir. Aux yeux de la muse sévère de l'histoire, le crime doit toujours rester crime. »

A ces sages réflexions de M. de Barante, qu'on me permette d'ajouter l'expression des nobles sentiments de Pline le jeune, écrivant à Tacite après la désastreuse mort de son oncle : « Quant à moi, dit ce philosophe, je considère comme également dignes d'estime ceux à qui les dieux ont accordé le privilége de faire des choses dignes d'être écrites, et ceux à qui il a été donné d'écrire des choses dignes d'être lues; et comme beaucoup plus dignes d'estime encore ceux qui favorisent l'exercice de ces deux précieuses facultés. » Si je pouvais ajouter à cette pensée encourageante, je dirais avec notre compatriote Alexandre de Gusmao que l'histoire est une mine inépuisable de héros.

J'arrive à une considération nouvelle sur l'utilité que retireront des études historiques et géographiques ceux de nos compatriotes dans les poitrines desquels battent des cœurs animés de la gloire des lettres. Ces études sur l'histoire du Brésil, purgée de ses vieilles erreurs, enrichiront leurs esprits de connaissances précieuses qui leur seront d'un grand secours dans les fonctions auxquelles les appellera le vœu de leurs concitoyens. De la combinaison d'idées ainsi acquises, naîtront de nouveaux principes; et de ces principes découleront de nouvelles connaissances qui illustreront la carrière qu'ils auront à parcourir et la rendront de plus en plus utile à la patrie. N'en doutons pas, Messieurs, les meilleures leçons que les hommes peuvent recevoir leur sont données par l'histoire. Là ils verront que la vertu a toujours droit à l'estime publique, là ils apprendront à lutter contre les coups de l'envie, contre les intrigues des méchants, car la justice que la postérité rend à l'homme de bien, en sauvant son nom et ses actes d'un injuste oubli, est un aiguillon puissant pour l'émulation patriotique; les crimes peuvent être momentanément suivis en apparence d'un heureux succès; mais tôt ou tard ils sont jugés détestables au tribunal de l'histoire, quand la plume impartiale des sages les décrit dans leur véritable lumière. Le génie circonspect de l'histoire, s'asseyant sur la tombe du voyageur arrivé au terme de ses fatigues, méprise les arguments de l'esprit de parti et les conseils de l'adulation. Tous ses jugements sont marqués au coin de l'austère sacerdoce de la vertu. La renommée des grands hommes, perçant les ténèbres de l'antiquité, nous est venue entourée des preuves de leurs actions, purifiées au creuset de l'histoire. C'est ainsi qu'elle récompense la vérité souvent persécutée, c'est ainsi qu'elle rend à la vénération des hommes la mémoire de ceux qui s'en sont rendus dignes.

Mais, Messieurs, si ce sont là les avantages de l'histoire en général, quels ne seront pas en particulier ceux de l'histoire de notre pays, si l'amour de la gloire nationale nous porte à la dépouiller de ses inexactitudes et à l'écrire avec cette haute critique qui constitue le véritable apanage de l'historien? Et n'aurons-nous pas bien mérité de nos concitoyens si nous parvenons à dégager de l'oubli dans lequel ils dorment ensevelis, les noms et les faits de tant d'illustres Brésiliens, l'honneur de la patrie par leurs œuvres et leurs services? Déjà le désir de ressusciter à la vie de l'histoire tant d'hommes de mérite que notre négligence avait laissé mourir pour la gloire de la nation et pour l'estime du monde, ne s'est-il pas emparé de plusieurs membres de cet Institut? Si une biographie des plus célèbres Brésiliens est une tâche au-dessus des forces d'un seul homme, la gloire qui doit résulter d'une telle publication, enflammant le zèle de ceux qui l'ont entreprise en commun, ne rejaillira-t-elle pas sur notre Institut quand nous voyons dans son sein les collaborateurs de cette œuvre si désirée, si nationale? Si leur modestie m'empêche de leur payer ici un juste tribut d'éloges, la justice ne m'ordonne-t-elle pas de proclamer leurs noms dans cette solennité? Oui, Messieurs, nos collègues le vicomte de San-Leopoldo, le docteur Emilio Joaquim Maia et d'autres ont déjà recueilli de nombreux matériaux pour ce grand monument historique, et ils espèrent

le conduire à bonne fin maintenant que notre coopération à tous leur est acquise, maintenant que de notre zèle commun doit résulter une plus grande facilité pour l'exécution de leur noble projet.

La vie des grands hommes est le manuel de l'honneur. Là on apprend à apprécier la gloire et à affronter les périls, source souvent d'une gloire plus grande encore. Le livre de Plutarque, a dit le baron de Morogues, est une excellente école pour l'homme; il lui offre dans tous les genres les plus nobles exemples de magnanimité. Là se découvre toute l'antiquité; là chaque homme apparaît avec son génie, avec ses talents, avec ses vertus, avec l'influence qu'il a exercée sur son siècle; là on apprend comment le génie donne l'impulsion aux nations entières par ses lois, par ses conquêtes, par son éloquence; là on estime la sagesse des desseins, tantôt profondément conçus et mûris par les années, tantôt comme inspirés, conçus et exécutés en même temps avec cette énergie qui surmonte les obstacles; là des vies brillantes et des mœurs illustres nous apprennent à aimer la gloire, à apprécier ses causes, à prévoir ses résultats et à nous garantir des dangers qui la suivent comme un ombre, parceque, dit Thomas, les hommes qui pèsent sur l'univers luttent aussi contre leur propre poids. Derrière la gloire se cachent souvent l'exil, le fer et le poison.

Et une histoire véridique de notre pays n'offrira-t-elle pas au citoyen brésilien d'utiles leçons pour l'accomplissement de ses plus importants devoirs? Dans une période d'un peu plus de trois siècles n'est-il pas apparu sur ce fertile continent des hommes dignes de l'examen de l'histoire, des hommes qui méritent d'être offerts aux générations naissantes comme des types de vertu? Abandonnerons-nous toujours au génie spéculateur des étrangers la tâche d'écrire nos annales, annales froides, sans animation, sans cette couleur locale qu'il n'est donné qu'à l'historien national de comprendre et de reproduire? Ah! mon cœur s'épanouit à la seule idée de voir cet Institut Historique et Géographique s'occuper sans relâche à doter le Brésil d'un monument qui lui manque et dont la gloire rejaillira sur tous ceux qui m'entourent, laborieux ouvriers qui s'offrent à la nation et demandent à travailler au majestueux édifice qui se prépare. Oui, mon cœur s'épanouit quand je considère qu'au seul bruit de la fondation de cet Institut national le peuple tout entier s'est ému et qu'il a applaudi à l'empressement avec lequel la Société d'encouragement nous a accordé sa généreuse protection.

Tous ceux qui sont animés du désir de s'instruire apprendront par nos statuts que nous ne préparons pas seulement un monument national vers lequel doivent converger les rayons épars de notre histoire, mais que notre intention est encore d'ouvrir des cours d'histoire et de géographie du Brésil, afin que la connaissance des choses de la patrie arrive plus aisément à l'intelligence de tous. Cette branche d'études, si nécessaire à la civilisation des peuples, manque à nos compatriotes. Mais consolons-nous d'un tel oubli : au temps où la France florissait déjà par sa littérature, le respectable Rollin regrettait aussi de voir sacrifier l'étude de l'histoire nationale à celle de l'histoire ancienne, comme s'il n'y avait eu que dans la Grèce et dans Rome des faits héroï-

ques et des hommes dignes d'être imités. « Je suis loin de penser, disait-il, que l'étude de l'histoire nationale soit indifférente. Je vois avec douleur qu'elle a été dédaignée par ceux mêmes à qui elle est utile, pour ne pas dire indispensable. J'avoue que je l'ai peu approfondie et je rougis d'être comme étranger dans ma patrie après avoir parcouru tant d'autres pays. »

Notre histoire brésilienne abonde aussi en modèles de vertu, mais un grand nombre de faits glorieux meurent ou dorment dans l'obscurité, sans profit pour les générations qui suivent. Quoique soumise à de moindres influences que celle de France, elle peut cependant offrir à l'étude et à l'émulation des nationaux une longue série d'hommes distingués par leurs talents et par leurs vertus. Il ne nous a manqué jusqu'à ce jour qu'un ordre méthodique de temps et de lieux, qui les fit mieux ressortir aux regards de ceux qui aspirent à suivre leurs traces dans les voies de l'honneur et de la gloire nationale.

Les travaux de nos historiens ne seront pas au reste perdus pour le nouvel Institut. Les matériaux laborieusement rassemblés dans les provinces par le zèle infatigable de Berredo, Rocha Pitta, de l'évêque Azeredo, de monseigneur Pisarro, du frère Gaspar Durão, des vicomtes de Cayru et de San-Leopoldo, du conseiller Balthasar Lisboa, de Rebello, Ayres de Casal, L. Gonçalves dos Santos, Accioli, Bellegarde et beaucoup d'autres se réunissent pour former un corps d'histoire générale du Brésil, éclairé par la philosophie de nos membres, et dont une sage critique coordonnera tous les éléments.

J'aurais voulu, Messieurs, pouvoir profiter de cette solennité pour vous rappeler les titres historiques et géographiques de plusieurs savants recommandables dont les noms brillent sur les listes du nouvel Institut. Mais s'il ne m'est pas permis de leur payer à tous le tribut d'éloges auquel ils ont droit, je dois au moins, comme organe de l'opinion publique et des amis de la patrie, proclamer spécialement en ce jour le nom de notre estimable collègue, mon excellent ami le général da Cunha Mattos. Il y aurait de l'injustice, Messieurs, à ne pas faire ici une mention honorable des travaux historiques qu'il a déjà publiés et de ceux qu'il offre à notre Institut. Il vous a lu un savant mémoire sur la navigation des anciens et des modernes, auquel il a rattaché la découverte de l'Amérique et celle du Brésil. Il est facile de reconnaître dans ce beau travail l'introduction à notre histoire générale dont il s'occupe depuis longtemps. Son zèle aura certainement de nombreux imitateurs, et peut-être que l'essai d'un dictionnaire géographique du Brésil, si laborieusement entrepris par notre estimable collègue le sénateur Costa Pereira, va-t-il prendre enfin tout le développement dont il est susceptible, l'auteur ne pouvant manquer de retirer un grand fruit des renseignements précieux que nous avons tout lieu d'attendre de beaucoup de points de l'empire.

Excusez-moi, Messieurs, si dans ce faible exposé des avantages qui doivent résulter de la fondation de notre Institut j'ai eu plus en vue la gloire nationale, si chère à tout cœur brésilien, que la difficulté de l'œuvre que nous entreprenons. Le majestueux édifice que nous élevons n'a-t-il pas pour bases l'amour de la patrie et l'amour des lettres ?

Nous ne serons pas moins enflammés de ce double amour que ceux que nous avons vus chez d'autres peuples consacrer à l'histoire nationale un monument aussi glorieux et aussi utile. Le Brésil a, dans ses entrailles, comme dans le cœur de ses enfants et de ses vrais amis, de précieux trésors que doit féconder une honorable fatigue. Sans travail, sans persévérance dans les grandes entreprises, jamais nous ne recueillerons cette gloire si pure qui fait rayonner les noms de ceux qui ont bien servi la patrie. La géographie est le flambeau de l'histoire; et l'histoire, exhumant de l'obscurité les souvenirs de la patrie, honore ceux qui lui consacrent leurs veilles. Courage donc, Messieurs! ne nous effrayons pas des obstacles qui obstruent notre route; fixons nos regards sur le bien qui en résultera pour nos compatriotes, sur la gloire de notre nation, sur notre honneur qui s'y trouve engagé; et tous les ans, quand nous viendrons célébrer dans cette enceinte l'anniversaire de la fondation de l'Institut Historique et Géographique du Brésil, offrons au public un compte-rendu de nos travaux qui mérite de fixer son attention et qui ait droit à ses éloges.

Encore un mot! c'est une invocation du prophète Isaïe :

Et toi, Seigneur, embrase de ton éternelle clarté les lueurs qui commencent à poindre sur notre horizon!

Qu'ici toujours la vérité se présente de front!

Nos douces espérances triompheront de pénibles difficultés.

Oh! comme tu changes, Seigneur, en sites gracieux les monts hérissés d'épines!

Complais-toi à leur donner un riche sillon dans lequel fructifie la plante cultivée par ta main bienfaisante!

JANUARIO DA CUNHA BARBOSA,

Premier secrétaire perpétuel de l'Institut Historique et Géographique du Brésil, membre de la 1re classe de l'Institut Historique de France.

(*Traduit du Portugais.*)

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DE LA COMMISSION ROYALE D'HISTOIRE DE BELGIQUE *.

Séance du 15 décembre 1838.

M. de Gerlache, président.

M. de Reiffenberg, secrétaire.

Il est donné lecture de la décision suivante du département de l'intérieur :

Le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, Vu l'arrêté royal du 8 dé-

* Voir tome IX du journal de l'Institut Historique, 52e livraison, novembre 1838, page 166.

cembre 1837, ordonnant la formation d'une liste générale des chartes, diplômes, etc., concernant l'histoire de la Belgique ;

Vu l'article 2 dudit arrêté, portant que la commission pour la publication des *Chroniques belges inédites* soumettra un réglement, tant pour ce qui concerne le mode de rédaction que pour le taux de l'indemnité à allouer aux personnes chargées du travail en question ;

Vu le projet d'arrêté soumis par la commission prénommée ; Arrête :

Article 1er. Les travaux relatifs à la confection de la table chronologique des chartes et diplômes imprimés concernant l'histoire de la Belgique, ordonnée par l'arrêté royal du 8 décembre 1837, se feront sous la direction de la commission royale d'histoire.

Art. 2. La commission désignera aux personnes qui y seront employées les ouvrages dont chacune d'elles aura à faire le dépouillement.

Art. 3. Les conservateurs des différentes bibliothèques de l'État seront invités par le département de l'intérieur à confier, pour un temps limité et sur reçu, auxdits employés, les ouvrages dont le dépouillement leur aura été respectivement assigné.

Art. 4. Ce dépouillement se fera d'après les règles suivantes :

Art. 5. Toutes chartes, diplômes, lettres-patentes, lettres-missives, ordonnances, instructions, commissions, réglements et autres actes imprimés qui concernent soit l'histoire de la Belgique en général, soit l'histoire particulière de quelqu'une des provinces, villes ou localités dont elle est actuellement composée, seront repris et analysés.

Art. 6. L'analyse de chaque pièce formera la matière d'un bulletin séparé, écrit sur une carte.

Art. 7. Chaque analyse, toujours conçue en français, sera à la fois claire, concise et complète, c'est-à-dire qu'elle contiendra les noms des parties agissantes ou contractantes, avec leurs dignités essentielles et l'objet qu'elles se proposent, ou bien le sujet principal de l'acte, lorsqu'il renfermera plusieurs articles différents.

En tête sera indiquée la date de la pièce dans la langue qui y est employée, et avec toutes les circonstances qui s'y rapportent.

Le bulletin se terminera par l'indication, entre parenthèses, de l'ouvrage d'où la pièce aura été extraite, ainsi que du volume et de la page où elle se trouve, et enfin de l'édition dont on se sera servi, lorsque plusieurs en seront connues.

Les analyses suivantes sont données pour exemples :

1071. *Data 7a calendis Julii anno dominicæ incarnationis, indictione nona, anno autem ordinationis domini quarti Henrici regis decimo sexto, regni vero decimo quarto. Actum Aquisgrani.*

Confirmation par l'empereur Henry IV à Théoduin, évêque de Liége, de la possession du comté de Hainaut qu'il avait acquis, ainsi que de celle des abbayes et églises de Mons, Saint-Ghislain, Soignies, etc. (*Miræi dipl.*, III, 15).

1131. *Actum Bronii feliciter anno dominicæ incarnationis millesimo centesimo XXXI, indictione IX, Concurrente III, Epacta XX, imperante Lothario, anno regni ejus sexto, episcopatus nostri tertio.*

Charte par laquelle Alexandre, évêque de Liége, rend compte de l'exaltation du corps de saint Gérard, abbé de Broigne

(*Bronii*), et fait la récapitulation des possessions de cette abbaye (*Miræi dipl.*, I, 93).

1333. *Datum et actum Bruxellæ, anno Dmini millesimo trecentesimo tertio, in die B. Jacobi apostoli.*

Charte par laquelle Jean, duc de Lothier, de Brabant et de Limbourg, confirme, en faveur de Gérard, seigneur de Diest et châtelain d'Anvers, et de ses successeurs, toutes les concessions et priviléges accordés par ses prédécesseurs aux siens, et y ajoute le pouvoir de poursuivre ou faire poursuivre par son écoutète ceux qui commettraient des délits dans la juridiction de la ville de Diest (*Miræi dipl.*, I, 218).

Art. 8. Les personnes employées au dépouillement recevront une indemnité fixée provisoirement à *quinze centimes* par bulletin.

La commission pourra proposer en outre de leur accorder des gratifications supplémentaires proportionnées à l'intelligence et à la capacité dont elles auront fait preuve, ainsi qu'à la difficulté du travail qu'elles auront exécuté.

Art. 9. Tous les trois mois, chacune d'elles remettra à la commission, rangés dans l'ordre chronologique par volume et accompagnés de la liste détaillée des ouvrages dont ils présenteront le dépouillement, les bulletins formés par elle.

L'indemnité à laquelle elles auront droit, à raison du nombre de bulletins formés et remis, leur sera immédiatement payée.

Art. 10. Des dispositions ultérieures détermineront le mode et les principes d'après lesquels tous les bulletins devront être rassemblés, coordonnés et révisés, pour en former la table chronologique générale destinée à être livrée à l'impression.

Art. 11. Expédition du présent arrêté sera adressée à la commission, qui en communiquera les dispositions aux personnes employées à la formation de la table générale des chartes, etc., etc.

Bruxelles, le 16 novembre 1838.

De Theux.

M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères, par une dépêche du 10 novembre dernier, 2e division, nº 18,671, autorise la Commission à échanger ses publications avec celles de l'Académie royale d'histoire de Madrid.

A cette occasion, M. le chevalier d'Antoine y Layas, chargé d'affaires d'Espagne, exprime son désir de favoriser autant qu'il est en lui, les relations littéraires de la Belgique avec sa patrie.

M. de Rycker, notre chargé d'affaires à Stockholm, offre ses bons offices à la commission en ce qui concerne la Suède.

M. le comte de Lalaing, notre chargé d'affaires à Madrid, demande une note des manuscrits et objets d'arts qu'on pourrait réclamer, comme ayant été jadis transportés de Belgique au delà des Pyrénées.

M. Dufaitelle fait parvenir à la commission un numéro de l'*Industriel calaisien*. On y lit que, dans une des séances de la société d'agriculture, du commerce, des sciences et des arts de Calais, ce littérateur a apporté un grand nombre de preuves en faveur de la relation que fait Froissard de la prise de Calais par Édouard III, et du dévouement d'Eustache de Saint-Pierre, révoqué en doute par Brequigny et par M. Clovis Bolard.

dont la Société des Antiquaires de la Morinie a couronné le mémoire.

M. X. Heuschling met sous les yeux de la commission plusieurs extraits des *Mémoires inédits sur l'histoire du Luxembourg*, par l'abbé Tellot, mort en 1750, et par le père Bonaventure, capucin.

M. Serrure, professeur extraordinaire à l'université de Gand, vient de faire une découverte qui n'est pas sans importance pour la littérature du nord en général et pour celle de la Flandre en particulier : c'est un second fragment d'un texte flamand des *Nibelungen*, qui renferme la plus grande partie de la dix-septième aventure : *Comment Siegfried fut pleuré et mis au tombeau.*

L'écriture de ce fragment est de la fin du XIII[e] siècle (vers 1280) et a appartenu au volume dont M. Serrure possédait déjà un feuillet, qui a été publié dans les *Anzeiger* de M. Mone, à Carlsruhe, ensuite dans le journal pour la littérature allemande de M. Von der Hagen, à Berlin, et tout récemment par M. Meyer, à Groningue.

M. Em. Gachet qui, pour un recueil que l'on forme en Angleterre, a extrait des archives du royaume diverses pièces relatives à Marie Stuart, adresse à la commission plusieurs documents qui concernent les Anglais réfugiés en Belgique vers l'année 1570 pour le fait de la religion catholique.

M. de Smet fait la communication qui suit :

« Le parchemin était souvent rare au moyen-âge et toujours assez cher ; les religieux qui s'occupaient à transcrire des livres ou à composer des chroniques en usaient avec beaucoup d'économie, et, comme chacun sait, ils se servaient de plusieurs moyens à cet effet. Effacer les caractères des manuscrits, quelquefois plus utiles que ce qu'ils allaient y substituer, et préparer ainsi un travail pénible à ceux qui nous révèlent les mystères des palimpsestes, n'était pas à la vérité la méthode la plus ordinaire ; mais le plus souvent ils avaient recours aux marges, aux interlignes et même aux feuillets de garde d'ouvrages plus anciens ; et mainte chronique importante a été trouvée là.

« Je n'ai donc pas eu lieu d'être surpris en découvrant des notes chronologiques dans une bible manuscrite *in membranis,* qui a appartenu à la bibliothèque de l'abbaye de Floreffe, et qui fait maintenant partie de celle de M. Fr. Vergauwen à Gand Ce précieux ouvrage, en deux volumes grand in-folio, est enrichi de miniatures exécutées avec autant de soin que de goût, et passait à Floreffe pour avoir été fait au XI[e] siècle ; on assure même qu'un feuillet de garde, arraché du livre lors de la destruction de l'abbaye, indiquait le nom du peintre qui avait *illustré* l'ouvrage à cette époque. Malgré cette tradition, nous avons raison de croire, ce semble, que les deux volumes n'ont été terminés qu'à la fin du XII[e] siècle ou même au commencement du XIII[e]. Le caractère de l'écriture et le terme où s'arrêtent les notes écrites de la même main, nous semblent des preuves assez solides pour rejeter la prétention à une plus haute antiquité.

« Le texte même de la bible et des prologues ordinaires de saint Jérôme est précédé par différentes tables chronologiques et généalogiques ; c'est sur les marges des premières que se trouvent des notes dont on pourrait former une chronique. Malheureusement l'auteur ne

se borne pas aux événements du pays et ne donne presque aucun détail; cependant, il fournit quelques faits relatifs à l'histoire du pays de Liége et de Namur, et, en le confrontant avec Sigebert de Gembloux et les auteurs publiés par Chapeauville, je me suis convaincu qu'il ne les a point copiés. »

M. le comte Coghen écrit au président, en date du 14 décembre, que, conformément à l'intention qu'il avait déjà manifestée il met à la disposition de la commission une somme de deux mille francs, à décerner en prix à l'auteur du meilleur travail historique, en réponse à une question dont le donateur laisse le choix à la commission.

Celle-ci reçoit avec gratitude cette marque de sympathie, et arrêtera dans sa prochaine séance le programme du concours.

M. de Gerlache donne lecture d'un nouveau rapport de M. Gachard, daté de Paris, le 11 décembre 1838 :

« Monsieur le président, depuis mon retour dans cette capitale, j'ai repris les travaux que j'avais commencés cet été dans les archives des affaires étrangères et à la bibliothèque du Roi; j'ai visité aussi les bibliothèques de l'Arsenal, de l'Institut, de Sainte-Geneviève et Mazarine.

« La bibliothèque de l'Arsenal, par le nombre et l'importance des ouvrages manuscrits qu'elle renferme, tient le premier rang entre celles de Paris, après le grand dépôt littéraire de la rue de Richelieu. Mais c'est particulièrement en poètes, en romanciers, que consiste sa richesse; le marquis de Paulmy, son fondateur, s'était attaché à recueillir, en ce genre, les monuments les plus rares et les plus curieux. Ainsi, pour ne citer que les livres qui ont rapport à la Belgique, on trouve à l'Arsenal :

« La chronique rimée de Philippe Mouskes, que notre honorable collègue M. de Reiffenberg a éditée, d'après un texte, plus ancien, de la bibliothèque du roi;

« L'histoire de Gilles de Chin de Berlaymont, en vers, et le livre de Baudoyn, comte de Flandre et de Ferrant, fils du roy de Portugal;

« Le Chevalier délibéré, poème d'Olivier de la Marche, où il raconte la funeste bataille de Nancy : il en existe des éditions faites à Schiedam et à Paris, en caractères gothiques, mais elles fourmillent de fautes;

« Un poème de George Chastelain, intitulé : *Louenge à la vierge*, qui n'est pas cité au nombre des productions de cet écrivain dans l'article que lui a consacré la *Biographie universelle*;

« Une histoire très curieuse du vaillant chevalier Jehan d'Avennes, comte de Pontyeu, de son filz le comte Jehan, de son biau filz Thibault de Dommart, et du preu et vaillant turcq le souldan Salhadin qui d'eulx et de leur lignie descendy, composée par Jean Du Quesne. Le sujet de ce roman appartient au temps des croisades.

« La collection de documents historiques que possède la bibliothèque de l'Arsenal n'est pas d'ailleurs sans importance, même pour ce qui concerne notre pays. Sans parler des chroniques de Froissart et de Monstrelet, ni de quelques autres livres et recueils dont il existe ailleurs plus d'une copie, j'y ai distingué :

« Une chronique de France, de Flandre et d'Angleterre, commençant en 1296 et finissant en 1370, mise au net par David Aubert, clerc, l'an de grâce mil qua-

tre cens cinquante nœuf, par le commandement de tres hault, tres excellent et tres puissant prince Phelippe, par la grace de Dieu duc de Bourgoingne, etc.;

« Une chronique de France et de Hainaut, écrite en langage rouchy;

« Une chronique de Hainaut commençant à la fondation de Trèves par Trevera fils du roi Ninus, 1250 ans avant la fondation de Rome, et finissant au mariage du fils de Baudouin, comte de Flandre, avec Richilde, comtesse de Hainaut: à la suite est la généalogie des comtes de Hainaut jusqu'à l'année 1450;

« Le journal des voyages de Charles-Quint, par Vandenesse, déjà connu de la commission;

« Des mémoires pour servir à l'histoire des ducs de Bourgogne de la 1re et de la 2e race;

« Une excellente copie du discours de Gaspard de Colligny sur ce qui se passa durant le siége de Saint-Quentin par l'armée hispano-belge, en 1557;

« Enfin, un recueil des pièces concernant le cartel et le défi adressé par François Ier à Charles-Quint, copiées en 1746, sur les originaux qui reposaient à cette époque aux archives de l'État à Bruxelles, par les soins du conseiller Courchetet d'Esnans, que les ministres de Louis XV avaient envoyé en Belgique, après la bataille de Fontenoi, pour explorer tous les dépôts de titres de ce pays. Il résulte d'une lettre du sieur d'Esnans, qui accompagne ces pièces, qu'elles furent rassemblées et transcrites pour un des ministres d'alors; chacune d'elles est authentiquée tant par le garde français, que par le garde du dépôt dans lequel les originaux étaient conservés.

« Ce recueil est plus complet que celui qui fait partie de l'*Apologie de Charles-Quint*, dans la collection des manuscrits de Granvelle, existante à la bibliothèque de Besançon; il comprend notamment une pièce capitale qui manque dans celui-ci : c'est la relation de Bourgogne, roi d'armes, envoyé par Charles-Quint à François Ier, pour lui porter sa réponse au cartel qu'il en avait reçu. Je fais cette remarque, quoiqu'il ne faille pas attacher une extrême importance aux documents en question, attendu qu'ils sont connus non-seulement par le texte espagnol que Sandoval en a publié, mais par le texte français qu'on en trouve dans les *Annales d'Aquitaine*, de Bouchet.

« Puisque j'ai été amené à parler de nouveau des manuscrits de Granvelle, je crois devoir vous dire quelques mots sur le plan que la commission instituée à Besançon pour la publication de ces manuscrits paraît avoir adopté : cette digression ne sera pas déplacée ici, vu le vif intérêt que l'on prend en Belgique à une entreprise littéraire qui doit, en réalité, apporter plus d'éclaircissements encore à notre histoire qu'à celle de la France.

« Ce que l'on appelle la *Collection de Granvelle*, et qui comprend 83 volumes in-folio, se compose de deux classes principales de documents, savoir : les correspondances du cardinal; d'autres correspondances et papiers recueillis, soit par lui, soit par des membres de sa famille, soit par l'abbé Boizot. Dans cette dernière série se rangent : l'apologie de Charles-Quint, l'ambassade de Jean de Saint-Mauris en France, les ambassades de Simon Renard en France et en Angleterre, les mémoires du sieur de Champagney, l'ambassade du sieur de Chantonay à Vienne, les rapports d'Hopperus à

Philippe II, les correspondances des sieurs de Vergy : en tout 31 volumes.

« On aurait pu supposer que la commission de Besançon se serait bornée à publier un choix des correspondances propres du cardinal : ce sont là, en effet, les documents qui donnent à la collection formée par l'abbé Boizot un caractère et un intérêt spéciaux, des documents uniques, dont on ne trouve même pas de copie ailleurs ; et ces motifs pouvaient leur mériter la préférence sur tant d'autres pièces historiques qui abondent dans les archives et les bibliothèques de la France.

« Les correspondances diplomatiques de Saint-Mauris, de Renard, de Chantonay, sont loin d'avoir la même importance, au point de vue de l'originalité et de la rareté : la bibliothèque du Roi seule possède des centaines de volumes de correspondances pareilles ; je ne parle pas du dépôt des affaires étrangères, où l'on en compte un nombre bien plus considérable encore. Il faut remarquer d'ailleurs que ces documents n'éclaircissent en général que les événements arrivés dans les pays étrangers : la collection la plus précieuse qu'il y ait en ce genre pour l'histoire de France, est certainement celle que l'on conserve aux archives du royaume, des relations des ambassadeurs espagnols accrédités près du gouvernement français dans les XVI[e] et XVII[e] siècles ; là se trouve la partie vraiment intéressante des correspondances de Jean de Saint-Mauris, c'est-à-dire les lettres adressées par lui à Charles-Quint et au prince Philippe son fils, sur ce qui se passait en France : le volume de Besançon ne contient que des instructions et des dépêches de l'empereur et de la reine Marie.

« Si les renseignements qui m'ont été fournis sont exacts, ces observations ne se sont pas présentées à l'esprit des membres de la commission de Besançon, car leur projet serait de livrer à l'impression, sauf un triage, toutes les parties de la *Collection Granvelle*, sans en excepter les pièces que le hasard y a fait entrer, et qui sont sans liaison avec les séries principales de documents, ni même celles qui n'y existent qu'en simple copie.

« Quant à la forme de cette publication, voici ce qui a été arrêté : Dans le principe, on avait adopté un certain ordre de matières : par exemple, l'apologie de Charles-Quint, l'ambassade de Saint-Mauris, les ambassades de Simon Renard, les mémoires du sieur de Champagney, les lettres des sieurs de Vergy, auraient formé autant de recueils séparés ; les mémoires de Granvelle et les autres documents qui s'y rapportent auraient fait la matière d'un recueil spécial. Cette méthode était, ce semble, la plus conforme à la nature et à l'objet des documents ; elle était aussi la plus commode pour les recherches historiques ; elle a été cependant abandonnée. Toutes les pièces, quel qu'en soit le sujet, quelle que soit leur nature, seront réunies ; et l'ordre des dates sera le seul observé dans leur distribution. Vous pouvez juger s'il sera aisé de suivre, dans ce pêle-mêle, la marche et l'enchaînement des faits, avec quelque soin que soient rédigées d'ailleurs les tables qu'on se propose de placer à chaque volume.

« La commission de Besançon a refusé de nous laisser prendre non pas seulement des copies, mais de courts extraits

des pièces de la *Collection Granvelle* qui intéressaient le plus notre histoire, en s'appuyant du motif ou du prétexte qu'elles seraient incessamment publiées. Cependant je ne crains pas de vous assurer que bien des années encore s'écouleront avant l'entier accomplissement de la tâche qu'on lui a confiée; et, en attendant, est-il libéral, est-il dans l'esprit de notre époque de tenir la lumière sous le boisseau? Les hommes distingués qui sont à la tête des grands dépôts littéraires de cette capitale, comprennent autrement les intérêts de la science et les obligations que leur impose le caractère dont ils sont revêtus.

« Je reviens au sujet principal de cette lettre.

« La bibliothèque Mazarine contient un millier de manuscrits, mais rien qui soit de quelque intérêt pour nous, autant que j'ai pu en juger par un examen rapide fait avec un des conservateurs, M. Philarète Chasles, car il n'y a pas encore de catalogue de ces pièces.

« A la bibliothèque de Sainte-Geneviève, le récit d'un voyage fait en Belgique, en 1682, par le père Du Molinet, de l'ordre des écoliers du Val, est presque le seul manuscrit qui ait fixé mon attention; on y lit des particularités sur les mœurs du temps qui m'ont paru mériter d'être recueillies.

« La bibliothèque de l'Institut possède, outre les manuscrits des Godefroy, au nombre de 550 volumes environ, des documents historiques parmi lesquels j'ai remarqué :

« Une chronique de Hainaut depuis la destruction de Troie jusqu'à l'année 1467, où elle paraît avoir été écrite; cette chronique, tirée de Jacques de Guyse, ne s'étend proprement que jusqu'à l'année 1070, date de la mort de Bauduin, comte de Flandre et de Hainaut, époux de la comtesse Richilde; pour les temps qui suivent, le compilateur se borne à donner la série chronologique des comtes de Hainaut;

« La chronique métrique composée par Martin de Cottignies, et dédiée par lui au seigneur de Croy, contenant les événements arrivés en France et en Flandre, depuis l'an 1390 jusqu'à l'an 1440; feu M. Ameilhon a donné une notice détaillée de ce livre dans le tome V, p. 607, et le tome VI, p. 459, des *Notices et Extraits des manuscrits* publiés par l'Institut;

« Des mémoires et remarques sur l'histoire des ducs de Bourgogne, tirés des actes de la chambre des comptes de Dijon par le maître des comptes Bauyn;

« Une belle copie, faite au XVe siècle, de l'ouvrage de Guillaume Filastre, évêque de Tournai, sur la Toison d'Or;

« Une relation de la retraite de Monsieur, duc d'Orléans, en Flandre, en 1632, où j'ai puisé quelques notions intéressantes sur l'état de la Belgique à cette époque.

« Il me serait impossible, M. le président, à moins d'entrer dans des détails qui me mèneraient trop loin, de vous donner même un aperçu des résultats des recherches auxquelles je me suis livré à la bibliothèque du Roi; je dois me contenter de vous dire qu'à l'heure qu'il est, j'y ai parcouru, dépouillé et analysé au delà de deux cents manuscrits contenant des chroniques, des mémoires, des chartes, des lettres, des relations et des négociations diplomatiques, enfin des documents de toute sorte relatifs à notre

histoire nationale. Au milieu de cette masse presque accablante de matériaux historiques, l'époque sur laquelle j'ai recueilli surtout des choses neuves et curieuses, est celle où brillèrent nos deux illustres ducs Philippe-le-Bon et Charles-le-Hardi, et c'est aussi l'époque la plus dramatique et la plus glorieuse peut-être des annales de la Belgique. Je vous annonçais, dans ma première lettre, la découverte d'une série de documents inédits sur l'insurrection des Gantois à laquelle put seule mettre fin la défaite de Gavre, ainsi que de lettres des habitants de Liége à Louis XI, écrites dans le temps de leurs démêlés avec les princes de Bourgogne; depuis j'ai trouvé bien d'autres pièces qui répandent du jour sur ces mêmes événements.

« Il en est deux, M. le président, que je ne veux pas différer de vous faire connaître, parcequ'elles ne peuvent manquer d'exciter, à un haut degré, l'intérêt de l'historien des *Troubles de Liége sous Louis-de-Bourbon :* ce sont des lettres écrites par des officiers du duc Charles, qui étaient présents à la prise et à la destruction de cette grande cité; elles confirment les faits racontés par Philippe de Commines et notamment la fameuse attaque des Franchimontois contre le camp du duc, mais elles fournissent des détails bien plus circonstanciés et plus précis. Je me félicite d'autant plus d'une pareille trouvaille que toutes mes recherches dans les archives de Liége et dans les autres dépôts de titres de notre pays ne m'avaient procuré jusqu'ici, sur cet événement mémorable du règne du Téméraire, que les indications peu satisfaisantes que j'ai publiées dans ma *Collection de documents inédits*, d'après un registre qui appartient à la ville d'Ypres.

« J'ai vainement cherché, à la bibliothèque du Roi, des documents qui auraient jeté de vives lumières sur les causes, l'origine et le développement de nos troubles civils et religieux au XVIe siècle. Selon le témoignage de la *Bibliothèque historique* du P. Lelong, l'abbaye de Saint-Germain-des-Prés possédait, dans le dernier siècle, des correspondances curieuses sur ce sujet.

« Les manuscrits de cette abbaye ayant été, après la suppression des maisons religieuses, transférés à la bibliothèque du Roi, l'espoir d'y trouver les correspondances dont je viens de faire mention était légitime; cependant il m'a fallu y renoncer après une revue attentive et minutieuse tant du catalogue général que des catalogues particuliers dressés lors de la translation desdits manuscrits. On doit supposer ou que ces recueils ont été soustraits à l'époque de la suppression de l'abbaye, ou qu'ils auront péri lors de l'incendie qui éclata, en 1794, dans cette maison, où la bibliothèque était restée sous les scellés : de toute manière, c'est une perte des plus regrettables pour notre histoire.

« J'ai eu l'honneur de vous dire, M. le président, que les correspondances des envoyés de France à Bruxelles, conservées au dépôt des affaires étrangères, formaient environ 200 volumes. Toute cette collection mériterait d'être compulsée et dépouillée; on y puiserait, sur l'esprit politique et sur les mœurs de notre pays aux époques qu'elle embrasse, sur le caractère et l'influence respective des hommes qui y eurent part à la direction des affaires publiques, sur la physionomie enfin des diverses classes de la so-

ciété, des renseignements que ne sauraient nous offrir nos archives propres, et auxquels des mémoires particuliers ne suppléent pas; car, vous le savez, nul pays n'est plus pauvre que la Belgique en documents de ce genre; mais, pour parcourir et analyser ces 200 volumes, il faudrait pouvoir disposer de cinq ou six mois que l'on consacrerait à ce seul travail. Obligé, comme je l'étais, par les occupations variées entre lesquelles devaient se partager ici mes moments, de restreindre mon examen à quelques parties de cette volumineuse collection, j'ai cru devoir donner la préférence d'abord aux lettres des années 1780 à 1790, qui comprennent le règne si agité de Joseph II et la révolution brabançonne; j'ai analysé soigneusement toutes ces lettres, et de plus, grâce à l'extrême complaisance de M. Mignet, j'ai obtenu des copies d'un grand nombre d'entre elles. Depuis que cette tâche est achevée, j'ai parcouru les correspondances de plusieurs autres années, notamment celles de 1626 à 1632, où je me flattais de trouver d'amples éclaircissements sur un événement qu'ont négligé ou ignoré nos historiens et qui mérite pourtant une place dans nos annales : je veux parler de la conjuration qui fut formée sous le règne de Philippe IV, pour soustraire la Belgique au joug de l'Espagne. Les personnages les plus illustres de la noblesse belge, le duc d'Arschot, le duc de Bournonville, les princes d'Espinoy et de Barbançon, le comte Henri de Berghes, étaient à la tête de cette entreprise nationale, que devaient seconder la France et les Provinces-Unies, mais qui avorta. Mes recherches pour cet objet n'ont pas été heureuses, au moins dans la correspondance du résident de Bruxelles, dont il n'existe que quelques fragments pour les années 1631 et 1632 : j'ai eu recours alors à la correspondance du résident de La Haye, et là elles ont eu un résultat plus satisfaisant, sans me procurer cependant toutes les notions que j'eusse désirées.

« Dans le cours de ces dernières recherches, j'ai recueilli des particularités à la fois intéressantes et neuves, sur les dégoûts que la cour de Madrid suscita à à l'infante Isabelle pour déterminer cette sage et vertueuse princesse, si justement chérie des Belges, à résigner le gouvernement des Pays-Bas, qu'elle conserva néanmoins jusqu'à sa mort. D'autres particularités, tout aussi peu connues, et non moins curieuses, dont je suis également redevable aux correspondance des résidents français, sont celles qui ont trait à la part que prit Rubens aux négociations de la paix entre l'Espagne et l'Angleterre, ainsi qu'aux tentatives qui eurent lieu vers la même époque, mais avec moins de succès, pour la conclusion d'une trève entre la Belgique et la Hollande. La réunion de ces documents à ceux dont je vous ai précédemment entretenu, formera un ensemble de matériaux dont pourra tirer parti celui qui voudra refaire la vie du plus célèbre de nos peintres.

« Je dois avouer que, en admettant pour vrais les rapports des ambassadeurs de France, ce grand artiste n'aurait pas été autant amateur du repos domestique, n'aurait pas eu autant en horreur le séjour des cours et le maniement des affaires d'état qu'il le prétend dans ses lettres à Peiresc; car ce serait lui qui, spontanément, et dans des vues particulières, se serait entremis dans les négociations dont je parlais tout-à-l'heure. »

M. le baron Jules de Saint-Genois écrit de Gand à la commission en date du 9 décembre 1838 : « Lorsque, il y a quelques mois, je pris la liberté de vous soumettre des extraits des comptes de Gui de Dampierre, comte de Flandre (des années 1269, 1276 et 1277, insérés dans vos bulletins), relatifs à *Adam-le-Ménestrel*, j'avais émis l'opinion que ce personnage devait être sans doute le fameux *Adenez-le-Roy*, le protégé en titre du duc de Brabant; mais une lettre que le savant bibliographe M. Paulin Pâris a bien voulu m'adresser à ce sujet, semble prouver d'une manière irrécusable qu'il s'agit, dans les extraits publiés, non pas d'*Adenez-le-Roy*, mais bien d'*Adam de la Halle*, plus connu sous le nom caractéristique du *Bossu d'Arras*. »

M. de Saint-Genois envoie à la commission un extrait de cette lettre.

M. de Reiffenberg fait quelques remarques verbales :

« Les intéressants rapports de notre honorable collègue M. Gachard, dit-il, nous ont fait connaître les travaux commencés à Besançon pour la publication d'une partie des papiers du cardinal de Granvelle. Tandis que M. Gachard ne pouvait avoir accès à ces archives qu'il était chargé de consulter, non pour faire concurrence à une entreprise amie, mais pour recueillir des notions purement relatives à la Belgique, nous nous empressions de fournir des éléments au travail de nos voisins.

« En 1835 et 1836, le département de l'instruction publique en France, outre divers documents tirés des archives du royaume, emprunta à notre bibliothèque royale, deux portefeuilles qui, par parenthèse, n'ont point encore été restitués.

« On vient encore d'envoyer à M. de Salvandy un manuscrit in-folio de 123 feuillets, coté 362/16097 et formé de lettres originales adressées au cardinal de Granvelle par plusieurs personnes. Comme ce volume sera sans doute dépouillé par M. Weiss et par ses collaborateurs, je m'abstiens d'en faire l'analyse et ne le signale ici que pour mémoire. »

M. de Reiffenberg ajoute qu'il a entre les mains la copie de la chronique d'Anchin dont M. de Malastrie a bien voulu se charger. Les 23 pages du commencement et les 55 dernières du manuscrits de Paris sont inédites, ainsi qu'on l'a dit. Les *Monumenta Hannoniæ* contiendront de plus toutes les variantes de quelque valeur, qui se trouvent entre le manuscrit et le texte imprimé d'Aubert le Mire, avec un assez bon nombre d'additions dont quelques-unes sont longues et intéressantes. Il est à remarquer que la chronologie des deux textes diffère beaucoup.

La commission décide qu'elle demandera à M. le ministre de l'intérieur et des affaires étrangères communication des rapports de M. Kreglinger, que ce ministre, par une mesure digne de sa sollicitude pour les lettres, a envoyé récemment en Allemagne afin d'y visiter les bibliothèques et dépôts d'archives, et d'y rechercher les documents relatifs au pays.

Une lettre de Paris de M. l'abbé Lacordaire donne avis que Monseigneur l'Archevêque de Paris, voulant seconder les Bollandistes belges dans leurs efforts pour la publication de la fin des *Acta Sanctorum*, vient de nommer une commission chargée de recueillir tous les documents propres à cette vaste entreprise.

Suite des inventaires de manuscrits relatifs à la Belgique.

VIENNE. — En 1836 on a entrepris, après les Lambecius, les Kollarius et d'autres érudits, un catalogue des manuscrits de la bibliothèque impériale de Vienne. Le savant Étienne Endlicher s'est chargé des *Codices philologici latini,* la seule partie qui ait encore paru, *Vindobonæ, F. Beck,* 1836, in-4° de X et 401 pag., avec III planches, dédié au comte Maurice de Dietrichstein, grand-maître de la maison de l'impératrice-reine, et préfet de la bibliothèque.

Les archives impériales ont fourni, en outre, les éléments de la publication suivante : *Urkunden und Actenstücke zur Geschichte des Verhaltnisse zwischen Osterreich, Ungern und der Pforte im XVI und XVII Jahrhunderte. — Aus Archiven und Bbliotheken. — Gesendtschaft König Ferdinands I an Sultan Suleiman I,* 1530. Wien, Schaumburg, 1838, in-4° de 134 pages.

Cette partie a pour éditeur M. Antoine Von Gévay, l'un des secrétaires de la bibliothèque de l'empereur. Les *Beilagen,* ou pièces à l'appui, renferment une longue dépêche en français de Ferdinand, roi des Romains, à son frère Charles-Quint, pp. 59-69, laquelle a rapport à la politique générale du temps, en même temps qu'aux affaires de la Hongrie. Elle est très intéressante. Aux pp. 97-105 est insérée une autre lettre du même au même, mais en espagnol. Les relations avec la Turquie en font toujours le fond.

M. Joseph Chmel, indépendamment de l'ouvrage périodique qu'il consacre à des recherches sur l'histoire de l'Autriche, publie encore un recueil intitulé : *Materialien zur osterreichischen Geschichte, aus Archiven und Bibliotheken.* J'en ai sous les yeux les deux premiers cahiers formant les trois parties du premier volume. Vienne, P. Rohrmann, 1837-38, in-4°, de IV et 380 pages. Ce volume renferme une indication des manuscrits relatifs au règne de Frédéric IV, de 1440 à 1493, avec des actes originaux transcrits en entier, au nombre de 191, et les *Regesta* de 1424 à 1439.

On y désigne comme existant dans les archives impériales plusieurs manuscrits et imprimés relatifs à la Belgique.

LEIPZIG. — *Bibliothèque du Magistrat.* — M. E.-G.-Naumann, bibliothécaire de la ville de Leipzig, a commencé en 1837 et continue en ce moment le catalogue des manuscrits conservés dans le dépôt commis à sa garde. Ce travail, dans lequel il est aidé, pour les langues orientales, par MM. H.-O. Fleischer et F. Delitzsch, n'est encore arrivé qu'à sa troisième livraison. En voici le titre : *Catalogus librorum manuscriptorum bibliothecæ senatoriæ civitatis Lipsiensis*, in-4°, 2 col., I-III liv., pp. 1-272, 9 pl. lithogr.

Il s'y trouve de nombreux articles qui peuvent concerner la Belgique. Les divisions II et III, consacrées aux manuscrits allemands et français, mentionnent plusieurs chansons de geste ainsi que des poésies du moyen-âge.

DRESDE. — Animé du zèle qui semble posséder tous ceux à qui sont confiés de grands dépôts littéraires, M. Ch. Falkenstein, premier bibliothécaire du roi de Saxe, vient de publier, avec antidate, un livre intitulé : *Beschreibung*

der königlichen öffentlichen Bibliothek zu Dresden. Dresden, Walther, 1839, in-8° de IV et 887 pp.

La section réservée aux manuscrits a beaucoup d'étendue, mais il s'y trouve peu de choses qui soient de nature à intéresser la Belgique.

Il n'est pas indifférent de faire remarquer qu'Adrien Havermans, qui a écrit sur le Brabant un livre très court, mais estimable, mis au jour en 1652, est un des premiers qui aient formellement rejeté les origines troyennes, l'histoire de Brabo et de Zuana, c'est-à-dire du chevalier au cygne (*Zwanritter*), etc.

M. Falkenstein, qui s'occupe des manuscrits romans, remarque avec raison que la domination des princes de la maison de Bourgogne répandit dans les Pays-Bas la culture du français; et il décrit ensuite plusieurs volumes qui ont appartenu à des princes de cette dynastie.

Dans le nombre est l'*Histoire* (romanesque) *de Charlemagne,* écrite au commandement de Philippe de Hornes, chevalier, seigneur de Gaesbeek, de Beaucignies et de Honschot. Ce manuscrit a appartenu à Ph. de Montmorency, comte de Hornes, dont on y lit la devise : *Tout à temps*. Il a pour bases Turpin et la compilation de David Aubert.

La section de l'ancienne littérature allemande cite aussi d'anciens romans de Charlemagne.

Ces légendes, rassemblées par Philippe Mouskes, se retrouvent en partie dans la chronique métrique flamande de De Klerck. Il semble en effet que tous les chroniqueurs de ces époques travaillaient à peu de chose près sur les mêmes matériaux; d'ailleurs ces fictions étaient devenues des vérités historiques que tout écrivain devait nécessairement accepter.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

⁂ La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est réunie le mercredi 3 avril 1839, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — Vingt-cinq membres sont présents.

M. Lucien de Rosny, de Melun, annonce à l'Institut Historique qu'il va lui faire parvenir sa nouvelle publication intitulée *l'Épervier d'Or* ou *Joûtes et Tournois célèbres à Lille au moyen-âge*. On y trouvera, dit-il, près de quatre cents blasons, seize *fac simile* curieux représentant des chevaliers de cette époque, et calqués sur les manuscrits originaux. « Je n'ai rien négligé, continue-t-il, pour obtenir une fidèle reproduction de tout ce qui existe sur mon sujet; et le dessinateur a également reproduit la naïveté de mes calques. » M. Lucien de Rosny termine sa lettre en annonçant qu'il a émis à Melun l'idée d'élever une fontaine décorée du buste de Jacques Amyot, et qu'il a trouvé dans la patrie du traducteur de Plutarque de vives sympathies en faveur

d'un projet qui doit honorer sa mémoire.

La Société de géographie annonce que sa première assemblée générale de 1839 aura lieu le vendredi 5 avril à sept heures et demie du soir à l'Hôtel-de-Ville. — Une députation de l'Institut Historique y assistera.

Hommages d'une *Histoire de France pendant la dernière année de la restauration*, par M. Boullée, de Lyon, 2 volumes (rapporteur M. Dufey de l'Yonne); des *Mémoires de la Société archéologique du midi de la France*, siégeant à Toulouse; d'une *Notice sur le Franc Lyonnais*, par M. Journel, de Lyon, (rapporteur M. Buchet de Cublize); d'une *Histoire d'Angleterre* de M. Auguste Saint-Prosper, faisant partie de la collection intitulée *le Monde, recueil de l'histoire de tous les peuples*. — Un rapport sera rédigé sur ce travail aussitôt la remise du second exemplaire exigé par le réglement.

Trois candidats présentés à la dernière séance sont admis.

La discussion est ouverte sur les questions mises à l'ordre du jour par le comité central des travaux.

Première question : *Quelle a été en Afrique l'influence des dominations carthaginoise, romaine et vandale sur les sciences, les arts et la civilisation?*

M. A. Savagner regrette que l'élément *arabe* sur lequel il y a des choses nouvelles à recueillir et à présenter ait été omis dans la question. Suivant lui, les documents relatifs aux trois autres civilisations sont épars, incomplets et ont été explorés à fond depuis longtemps. Il demande que la question soit élargie dans le sens qu'il indique.

M. Buchet de Cublize combat cet avis; il allègue que beaucoup d'auteurs anciens ont laissé de précieux documents qu'il ne faut pas négliger. Dans son opinion, il y a un très haut intérêt à discuter principalement par tous les moyens historiques l'influence de la conquête romaine en Afrique, et ses véritables résultats pour la civilisation du pays. Il pense que la ruine de la puissance carthaginoise a été un malheur non-seulement pour cette contrée, mais encore pour le développement de la civilisation du globe.

M. de Monglave ne s'oppose pas à l'introduction de l'élément *arabe* dans la question. Il y voit, au contraire, une nouvelle source précieuse d'intérêt et d'instruction. Ils venaient d'Afrique, ces Maures qui civilisèrent l'Espagne et tracèrent un lumineux sillon à travers les ténèbres de l'ignorance. Toutefois il ne partage pas le dédain de M. Savagner pour la partie de la question qui concerne les dominations carthaginoise, romaine et vandale. Il y a encore, suivant lui, beaucoup à apprendre sur ces époques.

M. Dufey (de l'Yonne) se rallie à l'opinion de M. de Monglave.

M. A. Savagner persiste dans la sienne.

M. Leudière pense que la partie ancienne de la question est loin d'être épuisée, et qu'il y a beaucoup à dire encore sur l'invasion romaine en Afrique et sur ses résultats. On n'a pas traité à fond les circonstances qui se rattachent à l'époque où le droit de cité fut conféré aux villes africaines, etc., etc.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Venedey, Monglave, Miéroslawski, Buchet de Cublize, Moreau de Dammartin et Dufey, le vœu émis par M. Savagner est accueilli par la classe; et la question, sur laquelle la discussion continuera dans la séance de mai, est ainsi

modifiée : *Quelle a été en Afrique l'influence des dominations carthaginoise, romaine, vandale et arabe sur les sciences, les arts et la civilisation?*

MM. Dufey (de l'Yonne) et Monglave présentent quelques renseignements nouveaux sur la seconde question ainsi conçue : *Rechercher et comparer l'origine et l'organisation des différents états provinciaux de France.*

*** Le mercredi 10 avril 1839, séance de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*), présidence de M. Alix. — Vingt-un membres sont présents.

A l'occasion de la lecture du procès-verbal, M. Vincent émet le vœu que ces comptes-rendus de nos assemblées ne se bornent pas à mentionner les noms des membres qui prennent part à telle ou telle discussion, mais qu'ils résument avec exactitude l'opinion que soutient chaque orateur.

M. de Monglave parle dans le même sens.

M. Martin, de Paris, reconnaît qu'en effet nos séances acquerront par là plus d'importance, plus d'utilité. Il promet de se conformer au désir de ses collègues.

Hommage de nouvelles livraisons de la *Bibliothèque étrangère*, de Mlle Rosalie du Puget. L'auteur demande qu'en échange de son ouvrage le journal de l'Institut Historique lui soit adressé. La classe s'empresse d'accueillir ce vœu. M. Ernest Breton reste toujours chargé de l'examen de cette œuvre importante.

Notre collègue M. Lévi (Alvarès) envoie les derniers numéros de sa *Mère institutrice*; MM. Joseph Morand et Fellens, la 7e livraison de leur *Tribune de l'enseignement*; M. Chatelain, notre collègue, deux exemplaires des *Lettres à ma sœur sur la Mythologie* (rapporteur M. Trémolière).

La candidature de M. de Puységur est admise.

On passe à la discussion de la première question mise à l'ordre du jour par le Comité des travaux : *Faire l'histoire comparée des syntaxes depuis les temps les plus reculés.*

M. Vincent pose et soutient la question. Il examine avec lucidité l'origine des syntaxes, et pense que la première s'est trouvée toute faite dans l'esprit de l'homme. Il établit deux séries distinctes de langues : les langues à inversions et les langues sans inversions.

M. Leudière combat l'opinion de M. Vincent sur l'origine des syntaxes, et commente autrement que lui un passage de Rousseau sur ce sujet.

M. Vincent répond à M. Leudière; il maintient ce qu'il a dit sur les langues sans inversions, et persiste à les trouver plus logiques que les langues à inversions.

M. de Monglave pense qu'il est bien difficile d'expliquer, à l'aide de la révélation, le point de départ des langues. Il ne partage pas l'opinion de M. Vincent sur la langue française. Il y recherche vainement cette clarté, cette richesse des langues anciennes et de certaines langues de l'Orient. Il s'étend sur le curieux mécanisme de la langue basque ou *escuara*, et sur la théorie de la langue romane.

M. Trémolière combat l'opinion de M. Vincent sur le caractère inversible des langues anciennes. Il pense que la langue française se rattache plus par son origine au celtique qu'au grec. L'hébreu et le celtique seraient, d'après l'orateur,

deux langues primitives. Il conteste l'existence de la langue romane. « C'est, dit-il, une invention de Raynouard et de quelques érudits. »

M. Leudière revient sur la distinction des langues à inversions et des langues sans inversions. Il démontre qu'un grand nombre de langues modernes offrent ce type primitif, et sont encore inversives.

M. E. de Monglave défend de nouveau les langues anciennes, et surtout le latin, qu'il met de beaucoup au-dessus de la langue française. Il ne partage pas les doutes de M. Trémolière sur la langue romane dont il nous reste de si beaux monuments. Il cite les travaux des troubadours du moyen-âge, et les poésies non moins délicates, non moins populaires, des troubadours modernes, Despourins, à qui les Pyrénées reconnaissantes élèvent un monument, et Jasmin, le coiffeur-poète d'Agen, à qui Charles Nodier a consacré tant de pages éloquentes, et que l'Institut Historique s'honore de compter parmi ses membres.

M. Ernest Breton établit l'avantage de notre langue sans inversions; elle est, selon lui, la plus claire, et, en conséquence de sa clarté, la plus répandue sur la terre.

M. le comte Le Peletier d'Aunay partage l'avis de M. Breton. L'universalité de la langue française a, dit-il, remplacé l'universalité de la langue latine. C'est un fait accompli. La diplomatie ne parle plus aujourd'hui d'autre langue; et le dernier traité entre la Russie et la Chine a été rédigé en français.

M. Leudière s'étonne qu'on ait pu révoquer en doute, dans cette enceinte, l'existence de la langue romane, dont les monuments passés et présents sont sous nos yeux et peuvent être à chaque instant consultés.

M. Trémolière persiste dans son assertion; il soutient que la langue parlée en France, du temps des Romains, était la gauloise, langue bien distincte de la langue latine. Il appuie son opinion d'un passage des Commentaires de César.

M. Leudière persiste à combattre l'opinion de M. Trémolière et le passage de César.

M. Mary-Lafon parle avec chaleur en faveur de la langue romane. Il ne conçoit pas qu'on ait pu en nier l'existence. Quant à lui il nie formellement celle de cette prétendue langue gauloise dont on fait tant de bruit. Sa division par César en trois dialectes lui semble devoir être reléguée parmi ces assertions que hasardent si fréquemment les voyageurs sur les pays qu'ils parcourent sans avoir eu le temps de les connaître.

M. Trémolière déclare que par langue gauloise il entend la langue celtique, divisée en plusieurs dialectes et parlée dans les Gaules avant l'arrivée de César.

M. Leudière ajoute quelques observations. Il pense que la langue celtique n'a laissé aucune trace.

M. de Monglave demande qu'attendu l'heure avancée la discussion soit renvoyée à la prochaine séance de la classe.

M. Vincent appuie la proposition, en faisant toutefois observer que ce sera uniquement sur les syntaxes que devra rouler la discussion.

La proposition ainsi modifiée est adoptée.

M. Ernest Breton lit un nouveau rapport sur la *Bibliothèque étrangère* de mademoiselle Rosalie du Puget. — Renvoi au Comité du journal.

*** Séance de la 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*) le mercredi 17 avril 1830, présidence de M. le docteur Cerise. — Vingt-sept membres sont présents.

Un membre de la 2e classe, qui ne signe pas, envoie de nouvelles observations écrites sur la discussion qui s'est élevée dans le sein de cette classe à sa dernière séance. Elles roulent principalement sur l'universalité actuelle de la langue latine. — Cette lettre est renvoyée à la classe compétente.

Notre collègue le chanoine da Cunha Barbosa, prédicateur de la cathédrale et de la chapelle impériale de Rio-Janeiro, nous envoie tous les documents relatifs à la fondation, dans cette capitale, d'un Institut Historique et Géographique sur le modèle du nôtre. — Renvoi à l'assemblée générale.

Circulaire de M. l'amiral Duperré faisant un appel à la bienfaisance publique en faveur des victimes du tremblement de terre de la Martinique. — Renvoi au conseil.

Hommages de *la Revue française et étrangère de législation*, de M. Fœlix, livraison de mars; des *Annales de l'Auvergne*, novembre et décembre; des *Mémoires de l'Académie royale de Toulouse*, et *de la Société d'agriculture de la Marne*.

M. Josat continue la lecture de son mémoire sur la première question proposée par le Comité des travaux : *Comparer et apprécier les principales histoires de la philosophie*.

M. le docteur Cerise reprend la discussion commencée dans la dernière séance de la classe sur la seconde question : *Déterminer par l'histoire s'il existe un rapport entre les caractères physiologiques des peuples et leurs systèmes sociaux*. — L'orateur voit dans l'esclavage une preuve péremptoire de l'influence des systèmes sociaux sur les caractères physiologiques des peuples. Il appuie son opinion de nombreux exemples.

M. E. de Monglave croit que cette influence est grande, mais que celle du climat n'est pas à dédaigner.

M. le docteur Cerise pense que Montesquieu et d'autres ont fait la part du climat beaucoup trop large dans la question de l'esclavage.

M. Nigon de Berty se rallie à l'opinion de Montesquieu et voit une cause principale dans ce que les préopinants admettent tout au plus comme une cause secondaire.

M. Venedey est d'avis qu'on ne tient pas assez compte de la configuration du sol. Que les populations d'un pays soient plus ou moins agglomérées, que ce pays soit plus ou moins montueux, plus ou moins boisé, plus ou moins coupé de rivières, plus ou moins propre enfin à la résistance, croit-on, dit M. Venedey, que tout cela soit indifférent dans la question?

M. Cerise persiste dans son opinion qu'il corrobore par de nouveaux exemples et de nouvelles réflexions.

M. Dréolle cite l'influence du froid sur les peuples du pôle et l'influence de la chaleur sur les lazaronis de Naples, sur les nations de l'intérieur de l'Afrique.

M. de Monglave rappelle Mazaniello et d'autres meneurs de peuple; il cite le courage des légions napolitaines dans nos guerres de l'Empire. Si elles n'ont pas montré toujours la même valeur, il faut s'en pren

dre plus à leurs chefs, à leur organisation, c'est-à-dire au système social, qu'au climat. Le même raisonnement lui paraît applicable aux nations de l'intérieur de l'Afrique.

M. Leudière cite deux peuples frères, placés sous la même latitude, dans les mêmes conditions atmosphériques, régis par des lois identiques et dont l'un conserve l'esclavage tandis que l'autre l'a depuis longtemps aboli. Il en tire la conclusion qu'il est dangereux de se montrer trop exclusif dans un sens ou dans l'autre.

MM. Venedey et de Monglave sont du même avis.

M. Nigon de Berty persiste dans son opinion.

M. de Monglave propose le renvoi de la discussion à la prochaine séance de la classe. — Ce renvoi est prononcé après quelques observations de MM. Vallotton d'André, Venedey, de Cieszkowski et Leudière.

Rapport de M. J. A. Dréolle sur un ouvrage de M. Boucher de Perthes, d'Abbeville, sur *la création des êtres*. — Renvoi au Comité du journal.

⁂ La 4e classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est réunie le mercredi 24 avril sous la présidence de M. Pigale. — Dix-neuf membres sont présents à la séance.

Notre collègue M. Gauthier Stirum, maire de la ville de Seurre (Côte-d'Or) envoie les dessins de plusieurs antiquités curieuses qu'il a découvertes dans son département. Ils sont déposés sur le bureau et communiqués aux membres de la classe. — Renvoi pour un rapport à M. Alex. Lenoir.

M. Ferdinand Hirn du Logelbach près de Colmar adresse des renseignements sur la vie de son père Jean Georges Hirn, peintre, décédé membre de l'Institut Historique. Il pense qu'ils pourront servir à la notice nécrologique qui doit être insérée dans le journal de la Société. — Renvoi à l'impression.

M. Dieudonné Finart, peintre, notre collègue, adresse un mémoire sur les inconvénients de l'emploi du bitume dans la peinture à l'huile et sur la nécessité de le remplacer par un autre corps, ou par une composition plus solide, dont l'essai vient d'être fait. Il désirerait que la classe nommât une commission pour examiner sa découverte et verrait avec plaisir que MM. de Bret et Ferdinand-Thomas en fissent partie. Conformément au vœu de M. Dieudonné Finart la classe nomme une commission composée de MM. de Bret, Ferdinand-Thomas, Alex. Lenoir, Monvoisin, Chatelain et Léon Coignet.

M. Chatelain propose qu'avant de fixer le jour de la réunion, chaque membre prenne communication du mémoire. — Adopté.

M. E. de Monglave demande qu'il soit rédigé un compte rendu du salon de 1839. Il fait observer que la classe est dans l'usage de consacrer chaque année à l'exposition un article spécial, mais il désirerait qu'il y fût plus particulièrement question de la partie historique dont l'objet rentre dans les attributions de notre Société. Il a remarqué que des tableaux qui ne sont pas sans mérite, pêchent grossièrement sous ce point de vue. Meubles, armes, costumes sont, dit-il, de perpétuels contre-sens. A chaque coup de pinceau se dresse un anachronisme qui blesse l'esprit le moins éclairé. M. de Monglave attaque également le mode de commission adopté jusqu'à ce

jour pour l'exécution de ce travail; il en signale les inconvénients, et pense qu'un seul membre doué des connaissances nécessaires suffirait à cette tâche.

M. Chatelain partage l'opinion du préopinant. Il repousse une revue détaillée, pièce par pièce; plusieurs de nos collègues figurent au nombre des exposants; pouvons-nous, dit-il, répondre de notre impartialité?

M. Dréolle n'est pas de cet avis. Il croit que, si l'Institut Historique veut concourir aux progrès des lumières, il faut qu'il indique, après un examen consciencieux, la fausse route dans laquelle des artistes se fourvoient, et celle qu'ils auraient dû suivre. Pourquoi n'exercerions-nous pas, dit-il, la même critique sur les ouvrages d'art que sur ceux de littérature?

M. Nigon de Berty ne conçoit pas les objections qu'on cherche à faire prévaloir contre la critique, chose d'une importance vitale. Le respect dû à la vérité nous prescrit, dit-il, le devoir de l'exercer sagement.

M. Dréolle ajoute que le travail dont il s'agit est ordinairement mal exécuté dans les journaux. Un compte-rendu rédigé avec talent et impartialité ne pourrait que faire grand honneur à l'Institut Historique.

M. Chatelain souhaite qu'à l'avenir on s'occupe plus tôt du Salon. Cette année, suivant lui, il est trop tard. Il propose l'ajournement du compte-rendu à l'année prochaine.

MM. Dréolle et de Monglave s'opposent à cette proposition. Ils pensent que le compte-rendu est urgent, indispensable, si l'on veut éviter une lacune dans le journal.

La classe se prononce dans le même sens. Elle arrête qu'elle ne nommera point de commission et que M. Dréolle sera chargé de présenter un travail sur ce sujet à la classe convoquée extraordinairement.

Le rapporteur nommé propose pour plus tard un compte-rendu de l'exposition de l'industrie. — Adopté avec reconnaissance.

La classe s'entretient ensuite de cette lame de plomb dont les journaux ont parlé dernièrement et sur laquelle serait tracée en caractères hébraïques la véritable sentence qui frappa Jésus-Christ.

M. Chatelain pense qu'il y a lieu de s'occuper de ce monument et de rechercher les preuves qui peuvent l'accréditer ou le faire rejeter.

M. E. de Monglave est d'avis que ce serait du temps perdu. A certaines époques les mystificateurs se réveillent avec de nouvelles inventions. Sous la restauration nous eûmes aussi la sentence de Jésus, découverte, nous disait-on, au fond de la Russie, sur un parchemin qui remontait à Caïphe et Pilate. L'orateur, convaincu que la nouvelle annonce d'une découverte semblable n'est qu'un misérable leurre offert à l'ignorance et à la crédulité, engage l'Institut Historique à ne pas manquer à son caractère de gravité en s'en occupant le moins du monde.

M. Chatelain représente que, lorsqu'une assertion est appuyée sur l'autorité d'un nom aussi recommandable que celui du savant Denon, il y a lieu, au moins, à provoquer une enquête sur la matière.

M. Leudière déclare n'avoir aucune confiance dans les objets de cette nature qui arrivent généralement de l'Italie, ce

grand pays des mystifications. N'a-t-on pas avancé, dit-il, qu'on y avait trouvé la traduction grecque de Sanchoniaton? L'Allemagne aussi a ses découvertes; on y trouve chaque année quelque œuvre nouvelle de Cicéron. L'orateur pense qu'il ne faut pas permettre à l'erreur de se propager. Cette raison le conduit à appuyer la proposition d'enquête.

M. Pigale s'engage à prendre les renseignements les plus précis auprès de M. Denon fils, dont il a l'honneur d'être connu. Il a plus que des doutes sur l'espèce, ayant parcouru fréquemment le catalogue du célèbre antiquaire, et n'ayant jamais entendu parler de rien de semblable. Il communiquera à la classe le résultat de sa démarche.

La classe accepte la proposition de M. Pigale, et charge M. Leudière d'un rapport sur la prétendue découverte.

M. Dréolle monte ensuite à la tribune pour lire un second rapport sur l'*Introduction à l'histoire de France* de MM. Achille de Jouffroy et Ernest Breton. Il loue ce dernier de ses recherches archéologiques. M. Breton, dit-il, n'a pas seulement vu dans les monuments celtiques et gaulois, comparés aux monuments grecs et romains, d'informes amas de pierres brutes; il a encore interrogé la pensée à laquelle est due leur érection. — Renvoi au comité du journal.

∴ La 47e assemblée générale a eu lieu le vendredi 26 avril 1839, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay, président de l'Institut Historique. — Sont présents 43 membres.

Le secrétaire perpétuel lit trois lettres de MM. Malioche, avocat, Ferdinand Hirn et le comte de Penhouet, annonçant, le premier, la mort de notre collègue Sautayra, les deux autres, celle de leurs pères qui appartenaient à notre Société. — Renvoi à l'impression.

Notre collègue, M. l'abbé Giudicelli, actuellement à Rome, nous adresse des exemplaires d'un discours par lui prononcé au passage du nouvel évêque d'Alger, et des notes historiques et archéologiques qu'il a recueillies sur la capitale de la chrétienté. — Renvoi du manuscrit à la 4e classe (*Histoire des beaux-arts*), et du discours à la 3e (*Histoire des sciences sociales et philosophiques*).

MM. Damien Rumpel, à Duren, et Pierre J. Fischbach, juge de paix à Aix-la-Chapelle, auteurs des *Recherches historiques sur la ville de Duren*, qui paraissent par livraisons, en allemand, remercient l'Institut Historique de les avoir admis dans son sein.

Quinze volumes ou brochures sont offerts à la Société. Des remercîments sont votés aux donateurs.

Cinq candidats présentés par la 1re et la 2e classes sont admis.

M. le secrétaire perpétuel fait l'analyse de la correspondance de l'Institut Historique avec le ministère de l'instruction publique et l'Académie de Paris, relativement à cinq nouveaux cours pour lesquels on sollicite une autorisation.

M. J.-A. Dréolle lit un rapport sur les questions recueillies par le comité central des travaux, pour le congrès de 1839. Il se plaint de ce qu'elles ne sont pas plus nombreuses, et de ce qu'elles n'embrassent pas l'état présent de notre civilisation, notre commerce, notre marine. Il signale pour la 1re classe les questions 1, 2, 3, 5 et 6 que MM. Aug. Savagner, Alix, Leudière, H. Prat et Dréolle s'engagent

à traiter; pour la seconde, les questions 3 et 4 qui seront traitées par MM. Lendière et Ferdinand Berthier; pour la troisième, les 3 et 5 dont se charge M. le docteur Victor Martin, et les 7 et 8es que prend M. Dréolle; pour la quatrième, les 1, 2, 3 et 5 que traitera M. Ernest Breton, et la 4e pour laquelle M. O. Mac'Carthy est prêt. (Voir pages 98 et 99.) Le rapporteur fait remarquer de quel avantage il est pour l'Institut Historique d'avoir, dès à présent, non-seulement une série de questions arrêtées et qu'on peut envoyer dans les départements et à l'étranger; mais encore un certain nombre d'orateurs inscrits pour ces questions et prêts à ouvrir la route aux autres.

M. Dufey (de l'Yonne) combat les considérations dont M. Dréolle a fait précéder son rapport. Il pense qu'il y aurait péril à faire descendre les questions du congrès jusqu'à l'actualité. Ce serait, d'après lui, se jeter volontairement dans la politique. Il regrette de voir élaguer de la nomenclature dont il vient d'être donné connaissance plusieurs questions qu'avait adoptées le Comité central des travaux.

MM. Eug. de Monglave, Armand Fouquier, Aug. Savagner, Paquis et Nigon de Berty parlent dans le même sens.

M. Dréolle, persistant dans son opinion, déplore les necessités qui nous interdisent l'histoire et la biographie contemporaines. Relativement aux questions, il soutient avoir classé toutes celles qui lui ont été remises.

M. Dufey (de l'Yonne) pense que celles qui manquent se retrouveront dans les deux derniers procès-verbaux du comité central.

On vote sur l'ensemble des questions. Elles sont adoptées à l'unanimité. M. le secrétaire perpétuel est chargé de les reporter au comité central, où elles s'accroîtront de toutes celles qui seront venues depuis. Elles seront ensuite envoyées à l'impression avec un nouveau programme.

M. le président annonce à l'assemblée qu'il a reçu un diplôme d'associé étranger de l'Institut Catholique de Londres. Il reconnaît en devoir tout l'honneur aux fonctions dont l'Institut Historique l'a investi, et déclare avoir répondu en ce sens à la Société anglaise.

Compte rendu par M. le secrétaire perpétuel de la fondation à Rio-Janeiro, sur la proposition de deux de nos collègues, d'un *Institut Historique et Géographique* du Brésil, qui se proclame issu du nôtre. Les pièces relatives à cette fondation sont déposées sur le bureau. L'analyse en est écoutée avec intérêt par l'assemblée générale qui en vote l'impression dans la prochaine livraison du journal. (Voir page 101.)

Sur la proposition de M. Nigon de Berty, des remercîments sont unanimement votés à l'Institut Historique et Géographique du Brésil.

M. le secrétaire perpétuel donne communication à l'assemblée d'une proposition de M. Dufey (de l'Yonne) qui a occupé les 56 et 57es séances du conseil (14 et 20 du courant). Elle est formulée dans la lettre qui suit :

« Messieurs et honorables collègues, l'Institut Historique avait, dans les premiers mois de son existence, arrêté la publication d'un *Dictionnaire historique*, dont le plan était à peu près celui des autres lexiques de ce genre; quelques éditeurs se présentèrent, mais leurs propositions n'eurent aucun résultat. J'étais resté en dehors de toutes ces com-

binaisons, car j'avais conçu un plan plus large. Je me livrai même à de nouvelles études, je trouvai quelques aperçus nouveaux dans les lexiques étrangers; mais tout cela était incomplet. Enfin, je crois être parvenu au but et avoir surmonté toutes les difficultés. Je propose cette publication à un riche capitaliste, mon ami depuis vingt ans. Des circonstances imprévues arrêtent d'abord le succès de ma négociation; j'en profite pour perfectionner mon travail. Enfin j'arrive au but que je désespérais d'atteindre. Mes conventions avec un nouvel éditeur sont arrêtées; il m'offre toutes les garanties d'une prompte et complète exécution.

« J'ai cru, Messieurs, devoir appeler à la collaboration de ce grand ouvrage mes collègues de l'Institut Historique, et attacher le nom de notre Société à cette publication. Les honoraires attribués à la rédaction seront exactement payés. J'assume sur moi seul toute la responsabilité de mon œuvre.

« Cinquante exemplaires seront mis à la disposition de l'Institut Historique. Il sera facile d'en trouver le placement. Le prix présumé de chaque exemplaire sera de 200 fr. Notre caisse sociale se trouvera bien de ce supplément inattendu.

« Je suis heureux de pouvoir donner à l'Institut Historique cette nouvelle preuve de mon entier dévoûment. Agréez, etc. »

Le Comité central des travaux, ajoute M. le secrétaire perpétuel, a remercié, au nom de l'Institut Historique, M. Dufey (de l'Yonne) de cette généreuse proposition. Deux membres seulement, MM. Ferdinand Thomas et Eug. de Monglave, ont demandé quelles garanties seraient données de l'achèvement de l'œuvre et de l'esprit d'impartialité et de modération qui présideraient à sa confection. M. Dufey a répondu que les fonds seraient faits d'avance par l'éditeur, dont le nom, dès qu'il serait connu, paraîtrait au-dessus de toute atteinte; que tout esprit de parti serait banni du livre, et qu'il ne contiendrait que des faits exacts et constatés. MM. Aug. Savagner, Dréolle, Armand Fouquier et Ernest Breton ont été d'avis que le nom de M. Dufey, un de nos plus anciens et de nos plus dévoués collègues, offrait une garantie plus que suffisante; et la proposition a été adoptée à l'unanimité.

Tel est, dit en finissant M. le secrétaire perpétuel, l'historique de cette négociation qui ouvre un nouvel avenir à notre Institut.

M. Dufey (de l'Yonne), présent à l'assemblée générale, donne quelques nouvelles explications.

M. Paquis pense que ce n'est pas l'Institut en corps qui est appelé à coopérer à l'œuvre, mais quelques membres seulement.

M. Dufey (de l'Yonne) dit que, les fonds de l'entreprise étant assurés, on ne demande à l'Institut que son appui moral.

M. Aug. Savagner ne voit dans la décision prise rien d'alarmant pour l'avenir de la Société. Chaque jour un corps ou un homme éminent autorisent un ou plusieurs auteurs à faire paraître un ouvrage sous leurs auspices.

A la suite de ces explications, l'ordre du jour appelle à la tribune M. Venedey (des provinces rhénanes) pour la lecture d'un rapport sur *le compte-rendu de la justice criminelle en France*, publié par M. le garde des sceaux.

L'heure avancée ne permet pas à notre collègue d'achever la lecture de ce vaste

travail, qui abonde en rapprochements statistiques fort curieux et en hautes considérations humanitaires. Elle est renvoyée, sur la proposition de M. le secrétaire perpétuel, à l'ouverture de la prochaine séance de la 3e classe (*Histoire des sciences sociales et philosophiques*), après quelques observations de MM. Nigon de Berty, Dufey (de l'Yonne), Venedey, Camille de Friess, Dreolle et Eug. de Monglave.

CHRONIQUE.

Dans notre dernière livraison (mars 1839, page 90), nous avons annoncé la perte cruelle que nous venions de faire de notre collègue Sautayra. Un de nos membres, M. L. Malioche, avocat à la cour royale de Paris, nous écrit à ce sujet la lettre suivante :

« Je regrette de ne pouvoir me rendre aujourd'hui dans le sein de la classe à laquelle j'ai l'honneur d'appartenir, pour vous donner de vive voix tous les renseignements que vous désirez sur l'ami, le frère que j'ai perdu il y a quelques jours. Depuis sept ans que nous vivions ensemble dans une intimité si douce, si heureuse, si complète, secrets, bourse, travaux, plaisirs, peines, tout était commun entre nous; et pourtant, je puis vous l'assurer, nous n'avions éprouvé ni l'un ni l'autre un seul instant, une seule fois, le moindre regret d'une association qui n'avait d'autre but que celui de mieux goûter les charmes de l'amitié en nous livrant ensemble à ceux de l'étude. Mais je dois moins vous parler ici de l'excellent ami que j'ai perdu, que de l'ami, du collègue que nous regrettons tous.

« André-Adolphe Sautayra, avocat à la cour royale de Paris, docteur en droit, était né à Saint-Marcel, près de Montélimart (Drôme), en juin 1801. Son père, ancien élève de l'école polytechnique, homme éclairé, riche, n'ayant pour toute famille que deux fils entre lesquels sa tendresse était égale, vint se fixer à Paris, afin de leur faciliter une éducation complète. Le plus jeune fut placé dans une école de commerce, c'est aujourd'hui un homme distingué. L'autre, mon ami, malgré les observations de ses parents à qui la faiblesse de sa santé inspirait des inquiétudes qui ne se sont, hélas! que trop tôt réalisées, embrassa la profession d'avocat. Petit-fils d'un membre de l'Assemblée législative et de la Convention, Sautayra eut d'abord lui-même quelque ambition politique; mais il en fut heureusement détourné, et se livra tout entier à l'étude du droit. Des relations de famille l'avaient mis en contact, dès son début dans la carrière, avec un homme justement renommé en France et en Allemagne parmi les jurisconsultes; il fut assez heureux pour inspirer à Jourdan un intérêt qui, au bout de quelque temps, devint une affection véritable. Pendant cinq ans, il reçut les leçons et coopéra aux travaux de son maître devenu son ami, et soit communauté d'humeur, soit fatalité, il y aurait

entre leurs destinées de nombreux et de tristes rapprochements à faire.

« Tous deux, après avoir consumé leur vie dans l'étude des textes, après avoir suivi la même route, aspiré au même but; tous deux, après avoir été pendant de longues années les jouets d'un sort acharné à les poursuivre, déchus de leurs prétentions par des préventions injustes, après avoir tout sacrifié pour l'amour de la science, périrent victimes de leur ardeur pour elle avant d'avoir atteint l'âge de quarante ans; tous deux, enfin, après n'avoir connu durant leur passage dans la vie, de plaisirs durables que ceux de l'étude, après avoir été abreuvés d'ingratitude et de douleur, succombèrent à une maladie dont les conséquences, avant qu'elle fût devenue mortelle, ne pouvaient plus inspirer à leurs amis que de funestes inquiétudes.

« Les ouvrages mis au jour par Adolphe Sautayra n'étaient pour lui que des ébauches, dont il était le premier à reconnaître les nombreuses imperfections; c'étaient des travaux préparatoires écrits à la hâte et dont la forme expliquerait suffisamment la publication. Frappé par de nombreux revers de fortune, il était, depuis longtemps, obligé de vivre de son travail; et sa santé le mettait souvent dans l'impossibilité de travailler. On peut reprocher aux *Manuels de Droit* qu'il a publiés quelques incorrections de style, et parfois un peu d'obscurité; mais on y retrouve partout des preuves d'un savoir réel; partout on y reconnaît un homme dont les idées étaient parfaitement arrêtées, bien qu'elles ne soient pas toujours bien exprimées; la matière qu'il traite lui est connue à fond, il l'embrasse dans son ensemble et dans tous ses détails; il a de la méthode, de la justesse dans l'esprit, de la profondeur dans la pensée; mais il appartenait à cette classe d'hommes naturellement portés à la méditation, et plus propres à la conception des idées qu'à leur expression : il lui aurait fallu beaucoup de temps pour mieux écrire; et la nécessité le pressait toujours.

« Indépendamment de ses manuels, Sautayra a publié à part plusieurs dissertations et des thèses estimées, sur diverses questions de droit français et de droit romain; on trouve, en outre, dans quelques recueils spécialement consacrés au droit et entre autres dans *la Thémis*, de fort bons articles dont il est l'auteur. Il avait l'intention de mettre à profit ses nombreuses recherches sur l'histoire du droit en général, et plus particulièrement sur l'histoire du droit romain dont il avait fait une étude approfondie. L'Institut Historique a même accueilli favorablement dans un de ses congrès la lecture de quelques pages extraites de ses notes sur l'esclavage chez les Romains. Il voulait aussi publier un traité spécial sur les priviléges et hypothèques en droit français; et l'on peut voir par le 4me volume de son manuel avec quelle attention il avait étudié cette matière; enfin, il avait encore d'autres projets également conçus dans l'intérêt de la science, car il ne vivait que pour elle; j'espérais, à mon retour à Paris, lui être de quelque utilité pour les mettre successivement à exécution..... Je suis arrivé pour recevoir son dernier soupir.

« Pauvre ami, je suis condamné à ne plus le revoir, mais du moins j'ai pu parler de lui à des hommes qui savaient l'apprécier, à des hommes qui l'aimaient; je les remercie du fond de mon cœur de

m'avoir procuré cette satisfaction ; tous ceux qui connaissent la véritable amitié en sentiront le prix comme moi. »

— Sautayra était suivi de près dans la tombe par un autre de nos collègues les plus dévoués malgré son âge, M. le général de Penhoüet. Une lettre touchante de son digne fils annonce cette triste nouvelle à l'Institut Historique. La première classe, à laquelle il appartenait, a émis le vœu que M. le comte de Penhoüet fût invité à nous transmettre quelques détails sur la vie, la mort, les laborieux et savants travaux de son père. Il nous tarde de savoir quels manuscrits il a laissés, s'ils verront le jour, s'il en est dans le nombre qui puissent être confiés ou offerts à l'Institut Historique. M. de Penhoüet fils ne nous refusera pas ces renseignements; il n'ignore pas l'attachement sincère que nous portions tous à celui dont il pleure la perte. Le comte Armand-Bon-Louis Maudet de Penhouet, maréchal-de-camp en retraite, chevalier de Saint-Louis et de la Légion-d'Honneur, est décédé à Rennes, le 25 avril 1839, à l'âge de 76 ans.

Entré jeune dans la marine royale, il servit avec distinction dans la guerre d'Amérique. Il était lieutenant de vaisseau lorsqu'arriva notre première révolution. Louis XVIII, à sa rentrée, le nomma colonel de gendarmerie. Il occupa ce poste dans plusieurs résidences, notamment à Luçon et à Rennes, jusqu'en 1829, époque à laquelle le roi lui donna le titre et la retraite de maréchal-de camp. M. de Penhoüet est connu dans le monde savant par de nombreuses recherches historiques et archéologiques, et par différents ouvrages remplis d'érudition. On se rappelle sa savante polémique sur les débris celtiques de l'ouest avec M. Mérimée, inspecteur-général des monuments historiques, qui visitait, il y a deux ans, cette contrée. Outre l'Institut Historique, plusieurs réunions scientifiques, entre autres la Société royale des Antiquaires de France, l'avaient depuis longtemps admis dans leur sein.

— L'art musical vient de perdre un de ses plus ingénieux interprètes dans la personne de notre collègue M. Ferdinand Paer, membre de la 4e classe de l'Institut Historique. Ce compositeur fécond, qui a rempli l'interrègne de Cimarosa à Rossini, et qui a tant contribué à répandre en France l'intelligence et le goût de la mélodie italienne, appartient à l'histoire de la musique et du théâtre lyrique. Sa vie entière fut celle d'un artiste entièrement occupé de la gloire et des progrès de l'art qu'il cultivait avec succès.

Ferdinand Par (devenu Paër en vertu d'un engagement signé à Dresde par notre collègue le prince de Talleyrand, qui voulait éviter à la France une difficulté de prononciation) était né le 1er juin 1771. Son père était chef de musique d'un régiment en garnison à Parme. Son éducation fut toute musicale. A seize ans il composa son premier opéra *la Locanda de Vagabondi*. Sa vocation fut dès-lors décidée; la liste de ses nombreux ouvrages présente une longue nomenclature de compositions de divers genres, dont plusieurs sont encore dans la mémoire des amateurs qui, à la fin du XVIIIe siècle et au commencement de celui-ci, ont fréquenté les théâtres de l'Italie.

Jusqu'en 1802, Paër eut en Italie l'existence d'un maëstro, composant des opé-

ras pour les troupes chantantes, et les faisant jouer en vertu de traités passés avec les directeurs. Il parcourut successivement Venise, Naples, Florence, Padoue, Udine et autres cités. En 1798, il épousa Francesca Riccardi, jeune cantatrice qui brillait sur la scène italienne et dont il avait développé le talent. Conduit par ses voyages avec sa femme à Vienne et à Dresde, il devint maître de chapelle du roi de Saxe et directeur de la musique de la cour.

Il composa dans cette capitale plusieurs opéras et des pièces de musique de différents caractères, qui accrurent sa réputation. Son opéra d'*Achille*, surtout, attira l'attention de Napoléon, qui désira attirer l'auteur en France. Paër devint l'objet d'une sorte de traité diplomatique dont le prince de Talleyrand ne dédaigna pas de se mêler. Il reçut le brevet de directeur de la musique et du théâtre de la cour, et de compositeur de Sa Majesté Impériale, avec 28,000 fr. de traitement sa vie durant.

Par une circonstance aussi singulière que rare, ce traité a reçu son accomplissement sous tous les régimes.

Pendant un séjour de plus de 30 ans en France, Paër a fait représenter au Théâtre-Italien de Paris huit opéras de sa composition, dont le meilleur est l'*Agnese*, qui a obtenu un grand succès, même à côté des belles partitions de Rossini. Il a donné à l'Opéra-Comique *Un caprice de femme*, en un acte, joué avec succès en 1833, et *le Maître de Chapelle*, agréable composition, restée au répertoire.

Paër avait été admis à l'Institut en 1831, après la mort de Catel, et il avait succédé à Lesueur dans une des classes de composition du Conservatoire.

Il laisse deux fils, dont l'un est capitaine dans le 48ᵉ régiment de ligne en ce moment en Afrique; le second, qui suit la carrière musicale, est auprès de sa mère à Bologne.

Le talent de ce compositeur était, comme son esprit, vif, enjoué, plein de verve et de saillies, mais peu profond; une pétulance extraordinaire ne pouvait s'accorder en lui avec une application sérieuse et soutenue. On a dit avec vérité qu'il sentait et qu'il exprimait la musique encore mieux qu'il ne l'écrivait. Il ne lui a manqué peut-être que de plus sérieuses études et une plus grande application pour devenir l'égal de Mozart et de Rossini.

Quant aux qualités de l'âme, il en avait d'essentielles: un grand fonds de bonté, un constant désir d'obliger, une générosité qui n'avait de bornes que ses moyens, une sérénité qui ne l'a pas abandonné un seul instant, même au milieu des infirmités douloureuses qui l'ont assiégé dans les deux dernières années de sa vie. Tels sont les traits principaux qui lui avaient fait parmi les artistes et dans le monde de nombreux amis.

Les obsèques de Paër ont été célébrées à Saint-Roch avec une grande solennité, en présence d'une foule d'amis et d'élèves de ce célèbre compositeur, accourus pour lui rendre un dernier hommage. Le cortége est arrivé dans l'église accompagné de la plupart des notabilités musicales et artistiques qui se trouvent en ce moment à Paris. Les cordons du char funèbre étaient tenus par une députation de l'Institut, composée de MM. Berton, notre collègue, aujourd'hui le doyen de nos compositeurs, Caraffa, Nanteuil, de la section de sculpture, et Lebas, notre collègue, de la section d'architecture.

Derrière se pressaient la famille du défunt, puis MM. Chérubini, notre collègue, Spontini, Meyerbeer, Auber, Berlioz, Plantade, Baillot, Boucher, le chevalier Neukom, Halévy, Ambroise Thomas, de Ruolz, Adam, Zimmermann et plusieurs membres des quatre classes de l'Institut Historique.

La messe a été célébrée par M. le curé de Saint-Roch. Les artistes du Conservatoire et de l'Académie royale de musique, sous la direction de M. Habeneck pour la partie instrumentale, et de M. Panseron pour la partie vocale, ont exécuté plusieurs morceaux de musique religieuse.

Après l'absoute, le convoi s'est mis en marche pour le cimetière du Père-Lachaise, où MM. Caraffa et Halévy ont prononcé un touchant éloge de notre illustre collègue.

— Outre Paër, la quatrième classe (*Histoire des beaux-arts*) regrette un de ses correspondants les plus zélés, Jean George Hirn. Nous devons à l'obligeance de son fils, M. Frédéric Hirn, du Logelbach près de Colmar, les détails qui suivent :

Jean George Hirn, né a Mulhouse, le 15 novembre 1777, de parents honnêtes mais sans fortune, perdit son père et sa mère dès l'âge de 5 ans. Son éducation fut confiée a une parente également sans ressources. A 8 ou 10 ans, il quittait sa ville natale et allait vivre chez un de ses oncles à Constance (en Brisgau). Là, il se livrait avec zèle au dessin et réussissait à se faire employer comme dessinateur dans une petite fabrique d'indienne. Ses progrès furent rapides et soutenus. Ils lui ouvrirent plus tard, toujours comme dessinateur, l'accès de la maison Haussmann, de Colmar, où entraîné par sa vocation il commença à se livrer, dans ses moments de loisir, à la peinture à l'huile. Son activité sans bornes, excitée par le génie de l'art et par des succès auxquels il ne pouvait plus lui-même refuser de croire, lui permit de produire, dans le peu de temps qu'il dérobait à ses autres occupations, une belle et nombreuse collection de tableaux que sa famille possède et qui font l'admiration des connaisseurs. Cette collection consiste principalement en tableaux de fleurs et de fruits, que Paris a admirés dans ses expositions et qui lui ont valu de justes récompenses. Son éducation et le manque de ressources ne lui permirent pas de se livrer aux études indispensables à tout autre genre de peinture.

Peu avant la chute de l'Empire, il avait obtenu la médaille d'or de 1re classe. Modeste et simple dans ses goûts, Hirn a vécu retiré et peu connu. Il n'avait jamais quitté Colmar, jamais il ne s'était lié avec un artiste, si ce n'est avec Casimir Karpf. — Il est mort le 9 avril, estimé et regretté de tous les gens de bien, et pleuré de ses nombreux amis.

— Dans la nomenclature des membres de l'Institut Historique qui ont pris part à la première exposition des ouvrages de peinture, sculpture, architecture, gravure et lithographie (55e livraison, page 41), nous avons omis un jeune statuaire de mérite, M. A. Guillot, auteur du buste de Dugas-Montbel, nº 2223.

— M. Massé a présenté à la séance publique de clôture, tenue à Tours, par la société pour la conservation des monuments, un rapport sur ceux du départe-

ment d'Indre-et-Loire, qui appartiennent aux ères celtique et gallo-romaine. Nous allons suivre rapidement le travail de l'auteur.—*Monuments celtiques*. Les plus remarquables sont le dolmen de Saint-Antoine-du Rocher que M. Massé a dessiné avec soin, et ceux qui sont situés près de l'île Bouchard. On sait que les Gaulois plaçaient ordinairement sur le bord des grands chemins ces monuments élevés en l'honneur de *Teutatès*, ou Mercure qui présidait aux routes. — *Monuments romains*. A *Cæsarodunum*, une grande partie de l'enceinte romaine existe encore et présente un parement en pierre de petit appareil, désigné par Vitruve sous le nom de *minuto lapide*. A sa base, de gros blocs dans quelques endroits rappellent les monuments pélasgiques. La partie supérieure est divisée inégalement par deux rangs de belles briques d'un pied de surface environ sur 18 lignes d'épaisseur. Les joints sont en mortier composé de chaux, de sable et de ciment, et présentent une très grande dureté. Vis-à-vis le couvent des Ursulines, un bas-relief retrace une Diane, précédée d'un Génie dont la tête est entièrement fruste. Dufour, dans son *Histoire de Touraine*, page 24, jugeant d'après Winckelmann, présume que ce bas-relief n'est qu'un fragment de stylobate. A quelques pas de là est un tronçon de pilastre cannelé dont la courbure des canneaux est méplate. Plus loin une excavation, faite depuis un siècle environ, permet de juger l'épaisseur du mur, dont le noyau ou emplecton est en moëllons posés à bain de mortier. Parmi les blocs de pierre, on remarque des débris de pilastres cannelés dont un à canneaux saillants, une portion de fût de colonne dont les canneaux ont pour rayon la moitié de leur diamètre, et enfin un chapiteau sculpté sur une pierre dont la nature se rapproche assez de celles qu'on tire des carrières de Saint-Aignan-sur-Cher. Ce chapiteau, un peu mutilé, de style corinthien, appartient à l'époque de décadence qui précéda Constantin. Tous ces débris font au moins préjuger l'existence d'un temple et de plusieurs autres monuments détruits, peut-être vers la fin du IVe siècle, sous l'empereur Gratien, époque à laquelle saint Martin siégeait à Tours. Une portion d'enceinte romaine fixe d'une manière certaine la position de *Cæsarodunum*. On remarque sur le quai, près l'ancienne église Saint-Libert, quelques débris de cette enceinte, de construction et d'appareil entièrement semblables au mur ci-dessus décrit. Une construction faite tout récemment par le génie militaire en a fait disparaître une portion fort intéressante, terminée par une tour pleine en partie et d'une grande épaisseur. A cet endroit était une des portes de *Cæsarodunum*. Dufour, dans ses recherches sur la disposition de cette antique cité, croit que l'hippodrôme du palais impérial pouvait être à la partie sud-est du mur d'enceinte. En admettant qu'il existât un hippodrôme dans le palais impérial, chose peu probable, observe M. Massé, parceque ces établissements d'origine purement grecque s'étaient transformés sous les Romains en amphithéâtres et en cirques, sa position, indiquée par Dufour, paraîtrait moins convenable que dans l'emplacement à l'est, figuré sur le plan que M. Massé a soumis à la Société.

— Dans cette même séance M. de la Saussaye a fait un rapport sur les monu-

ments du département de Loir-et-Cher qu'il serait nécessaire de réparer ou d'achever. — *Époque gauloise.* Les monuments que nous ont légués les Gaulois, dit M. de la Saussaye, ne sont pas de nature à être réparés; mais, comme leur nombre diminue rapidement et qu'ils trouvent des ennemis implacables dans les chercheurs de trésors, qui en renversent quelques-uns, et dans les ingénieurs, qui font briser tous ceux qui avoisinent les routes pour en faire les empierrements, ne pourrait-on pas, d'une part, acheter plusieurs de ces monuments, et, de l'autre, solliciter du gouvernement la défense de les employer aux travaux des routes? — *Époque romaine.* Le seul monument romain encore debout dans le département de Loir-et-Cher est une espèce de forteresse située sur les bords du Cher, près du village de Tesée, *Tasciaca,* de la table de Peutinger. Il n'y a aucune réparation à faire à ces murailles, qui sont construites de manière à braver les siècles si la main de l'homme ne vient pas en aide à celle du temps. Mais, comme on peut craindre que les paysans, possesseurs de ce monument, ne cherchent un jour à le démolir, l'acquisition que la Société pourrait en faire et qui ne saurait être très onéreuse, conserverait au pays le seul débris important d'un ouvrage dû au passage de la civilisation romaine. — *Époque franque.* Je ne connais qu'un seul édifice de l'époque franque, l'église de Mesland, dont le portail, remarquable par sa triple archivolte, décorée de têtes plates, d'un dessin très singulier, souffre beaucoup de la perte du porche qui l'environnait et le garantissait de l'action destructive des pluies de l'ouest. Les pierres de ce portail, naguère encore d'une grande blancheur, commencent à se couvrir de mousse et de lichens; et l'une des têtes plates s'est détachée de la clé de voûte qui la supportait. La fabrique de l'église est trop pauvre pour faire reconstruire le porche; et elle aurait besoin d'une légère subvention. (*Bull. monum.*)

— Les écoles primaires sont multipliées dans une proportion étonnante sur toute la surface de la Chine; mais les individus mâles, qui sont riches, reçoivent leur instruction dans la maison paternelle. Dans ce pays l'enseignement primaire est tout-à-fait libre; c'est un métier comme un autre, et rien de plus. Seulement un examinateur, envoyé par le mandarin de l'arrondissement, deux fois par an, inspecte les maîtres d'école primaire. Ceux qui ne peuvent subir l'examen sont tenus de fermer leur établissement. Les écoles particulières des villages s'appellent *kia-kouan.* Les enfants paient un droit d'entrée, la première fois qu'ils y vont, de 1 fr. 50 c. à 5 fr., selon le plus ou moins d'aisance de leurs parents ou tuteurs; le maître compte sur cette offre, mais ne demande rien. De plus, chaque écolier paie, à deux jours fériés de l'année, aux cinquième et huitième lunes, une petite somme, qui varie suivant le nombre des élèves et la concurrence des maîtres. Dans les grandes villes, il y a des écoles (*ye-hio*) pour les ouvriers, lesquelles sont toujours payantes. L'école élémentaire des soldats à Pékin est la seule école primaire défrayée par le gouvernement, mais elle n'est que pour les familles tatares, dont tous les enfants naissent militaires. Sauf cette exception, le gouvernement ne prend à sa charge que les frais des salles d'examen, dites *écoles su-*

périeures, dans lesquelles les concours pour les grades littéraires ont lieu à certaines époques de l'année; et ces concours fournissent des candidats pour les divers emplois; l'administration ne s'occupe en réalité de l'instruction publique que pour choisir ses fonctionnaires. L'éducation des enfants commence vers l'âge de 5 ou 6 ans. Ils entrent alors aux écoles pour apprendre les caractères de leur langue, et continuent, même parmi les pauvres, à étudier jusqu'à 13 ou 14 ans. Dès leur arrivée à l'établissement, ils doivent apprendre le *san tsan-king*, ou livre des trois mots; ensuite le *sse-tse-king*. Ils étudient tous ensemble en prononçant à haute voix. En même temps ils apprennent à écrire. Les écoles s'ouvrent le matin vers sept ou huit heures. L'étude à haute voix dure jusqu'à midi; ensuite les enfants sortent jusqu'à deux heures, et rentrent à l'étude jusqu'à six. Les punitions sont fréquentes dans les écoles chinoises. Le châtiment le plus ordinaire consiste dans un nombre de coups de bambou ou de verges. Lorsque les enfants chinois connaissent un assez grand nombre de caractères, le maître leur met entre les mains le *sse-chou;* ensuite le *king*. En même temps, ils se perfectionnent dans l'écriture, et s'évertuent à avoir une belle main, genre de mérite très estimé dans les concours littéraires. L'arithmétique ne s'enseigne point dans les écoles primaires; il n'y a point non plus d'instruction religieuse proprement dite.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Souvenirs historiques sur l'ancienne abbaye de Saint-Benoist-sur-Loire; par M. A. L. A. Marchand.

Histoire générale du Poitou; par Joseph Guérinière, d'après Bouchet, Thibaudeau et Dufour. 2 vol. grand in-8° de 600 pages. Poitiers, chez Fradet; à Paris, chez Derache.

Histoire d'Allemagne; par Luden, traduite et continuée jusqu'à nos jours, d'après Schmidt, Pfefel, Menzel, Schiller, Possett, Heinrich, Pfister, etc., etc., par M. Aug. Savagner. Tome 1er. In-8° de 58 feuilles 1/4.

Essai sur les églises romanes et romano-byzantines du Puy-de-Dôme; par M. Mallay; à Clermont, chez l'*auteur,* et à Paris, chez Techener, place du Louvre.

Monuments de l'Histoire de sainte Elisabeth, duchesse de Thuringe, recueillis par le comte de Montalembert, pair de France, et publiés par Achille Boblet. 30 planch. avec texte.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de MONGLAVE.

MÉMOIRES.

LE SALON DE 1839 *

Rapport lu à la quatrième classe de l'Institut Historique (*Histoire des Beaux-Arts*).

On a généralement reconnu que les expositions annuelles et parconséquent trop répétées ne sont pas un élément de progrès pour les beaux-arts; que les artistes les plus remarquables par leur talent ne sont pas les premiers à profiter de cette publicité protégée par le gouvernement, tandis qu'une infinité d'autres, d'un savoir fort peu élevé, les recherchent avec une avidité, avec un empressement qui n'est pas toujours digne d'éloges. La médiocrité se montre généralement fière, orgueilleuse, pleine de vanité et d'ambition; le vrai mérite, au contraire, se replie sur lui-même au contact d'une curiosité qui le blesse et le fatigue. On s'est plaint de la composition du jury chargé d'examiner les œuvres présentées et de décider si elles doivent être admises au Salon. Un grand nombre d'artistes ont proposé que ce jury fût composé d'un tiers seulement de membres de l'Académie des beaux-arts et de deux tiers de juges pris en dehors de cette assemblée. Nous ne discuterons pas cette opinion. D'autres et quelques journalistes ne veulent pas du jury; ils ont tort. Il faut un jury (dût-il être injuste quelquefois envers des réputations comme celles de M. Delacroix, de Mlle de Fauveau, etc.), ne serait-ce que pour défendre l'entrée du Louvre à la majeure partie des morceaux qui y sont présentés chaque année, et qui s'élèvent, dit-on, à plusieurs mille. Si vous abolissez le jury, bâtissez donc un palais assez étendu pour admettre indistinctement tout ce qu'il plaira à la médiocrité, à l'ignorance d'y envoyer. Alors, et dans ce dernier cas, l'orgueil triomphera, la décadence arrivera plus tôt, et un beau jour, quand on verra le génie et le progrès étouffés par d'innombrables nullités, on se décidera peut-être à abolir pour un temps et par nécessité les expositions publiques annuelles. 2141 toiles tapissent le tiers de la grande galerie, la petite galerie de bois, le salon carré et la première salle d'entrée! et sur ce nombre, on calcule qu'à peine le quart a une valeur artistique réelle, et mérite de figurer dans la galerie d'un homme de goût. Que serait-ce donc si les portes du Louvre étaient ouvertes à deux battants sans examen, sans entraves, sans jury, ni censure! Quelle masse indigeste, quelle épigramme pour le siècle que cet amas, que cette incohérence d'idées, jetées pêle-mêle aux yeux de la multitude curieuse, ne jugeant le progrès que d'après la quantité exposée; et pour ces véritables amateurs qui appellent le bien de tous leurs efforts, quel détestable assemblage de petites et mesquines prétentions à la célébrité!

* Voir le Salon de 1838, 46e livraison, mai; 47e, juin; 48e, juillet, du Journal de l'Inst. Histor.

Dieu garde les beaux-arts de l'injustice du jury envers le talent obscur, méconnu, ardent au travail et à l'étude; mais que Dieu les garde aussi des expositions libres, des expositions où le ridicule et le mauvais se donneraient rendez-vous et chasseraient impitoyablement le peu de bon qui se présenterait pour y prendre place! Ce serait l'ivraie de la parabole. La récolte du progrès deviendrait bien chétive et bien pauvre!...

Puisque nous n'avons cette année que fort peu de temps pour examiner le salon, procédons rapidement et avec le plus d'impartialité possible. Nos lecteurs nous en sauront gré. Nous regrettons que notre collègue le savant et estimable chevalier Alexandre Lenoir n'ait pu continuer cette tâche; elle lui était légère et facile, avec ses vastes connaissances et son coup-d'œil exercé; il l'a prouvé plus d'une fois dans cette enceinte et dans notre journal.

Nous diviserons notre examen en tableaux historiques, tableaux religieux, tableaux de genre, paysages, marines et portraits; puis nous parlerons de la sculpture et de la gravure.

Les tableaux historiques ne sont pas nombreux au Salon de 1839. Retracer un fait, une bataille, une scène d'intérieur, le sujet d'une anecdote, à l'aide d'éléments puisés dans les fictions d'un romancier, ou dans les écrits d'un historien dont la bonne *foi* est douteuse, ce n'est pas là précisément faire de l'histoire. La flatterie qui dirige souvent la plume de l'écrivain, guide aussi fréquemment le pinceau et le ciseau de artiste. Il ne faut donc pas croire que toutes ces toiles qui tapissent le Salon doivent être rangées dans notre première catégorie. Les batailles reproduites par M. Vernet méritent souvent cet honneur; mais souvent aussi, comme Wouverman, il se plaît trop à faire ressortir au premier plan ou dans l'action principale les princes et les généraux qui commandent. La *Prise de Constantine* est une belle page, tracée avec hardiesse, avec ce goût et cette facilité connue qui ont fait de l'auteur le premier peintre de notre époque. Mais cette facilité de M. Vernet, devenue proverbiale, ne nuit-elle pas un peu à sa réputation? Aller vite et faire bien serait le *nec plus ultra* du talent, et M. Vernet a trop de modestie pour se croire à l'apogée de son art. *La bataille de Denain*, par M. Alaux, n'est recommandable que par l'exécution. Il y a dans ce souvenir d'une action si glorieuse pour le maréchal de Villars la manifestation d'un talent acquis par un travail opiniâtre et comme une réminiscence des modèles que nous ont légués les grands peintres de batailles. Nous en dirons autant de MM. Alfred de Dreux et de Bellangé. M. Beaume s'est fait remarquer cette année par trois morceaux pleins de vigueur et de mouvement, mais sa couleur peu brillante nous a paru d'un mauvais effet. M. Flandin cultive l'à-propos; l'an passé, Constantine fumait sous la mitraille française, qu'on voyait à l'exposition un tableau de M. Flandin représentant ce glorieux fait d'armes. Cette année, M. Flandin y revient encore pour nous dire ce qu'il n'avait sans doute pas aperçu l'an passé. Ses tableaux ressemblent un peu trop à ceux de M. Vernet; ce sont des imitations. *Les batailles de Castillon* et de *Cocherel*, par M. Larivière, ressemblent à la plupart des autres batailles, car c'est bien à notre avis le genre

le plus ingrat que nous connaissions ; il faut avoir recours au livret pour savoir que telle action appartient à telle époque plutôt qu'à telle autre, à ce peuple plutôt qu'à celui-là, etc. Que dire de celles de M. Charles Langlois? de tous ces petits bons-hommes longs d'un demi-pouce qui se meuvent dans une douzaine de cadres ? Rien, sinon que c'est plus ou moins historique, plus ou moins conforme à la pensée qui a inspiré l'artiste ; que le panorama de *la bataille de la Moskowa*, celui de *la bataille de Smolensk*, sont de fort jolis tableaux si l'on considère la quantité de troupes qui est censé agir, mais voilà tout. Je préfère un épisode de champ de bataille, un épisode touchant ou cruel, n'importe ! à ce bruit d'armes, de canons, de chevaux qu'on n'entend pas, et auquel toute la magie du pinceau ne saurait nous faire croire. Ainsi *la mort de Suénon, prince danois*, tué dans les défilés de la Cappadoce, intéresse et émeut. Peut-être ce tableau de M. E. Lacaze n'a-t-il pas la touche hardie et savante de nos grands artistes, mais il attache du moins par le sujet qu'il représente. Si *les batailles de Rocroy* et *d'Hochtett*, de MM. Ferret et Lecomte, méritent peu d'éloges sous le rapport de l'art, elles ont droit sans doute à notre estime pour les détails historiques et les études consciencieuses dont elles paraissent être le résultat. N'oublions pas *la bataille d'Aboukir*, de M. Dieudonné Finart, sujet déjà ancien, traité d'une façon nouvelle, et auquel nous regrettons que l'artiste n'ait pas consacré un plus grand espace.

La religion sait prêter au génie de la peinture de plus suaves inspirations que cette funeste manie de destruction qui tourmente les hommes, que cet amour des batailles, où le courage est trop souvent l'auxiliaire de la férocité et de la barbarie. Mais le genre religieux n'est accueilli dans notre siècle qu'avec indifférence. Il lui faut un grand nom, un grand talent pour se faire admettre, pour faire parler de lui ; et cependant c'est dans ce genre qu'ont excellé les grands artistes de l'Italie ancienne et moderne, de la Grèce, de la Flandre et de notre France elle-même. *Le Christ sur la montagne des Oliviers*, de M. Ary Scheffer, est une belle composition inspirée par une sublime pensée. Comme exécution, les critiques diffèrent d'opinion. M. Scheffer se montre toujours artiste et homme de goût dans ses autres tableaux : *Mignon aspirant au ciel; Mignon exprimant le regret de la patrie ; Faust appercevant Marguerite ;* et *le Roi de Thulé*. La réputation de M. Ziégler s'est encore accrue cette année. Son *saint Luc peignant la Vierge* est le pendant du *Daniel dans la fosse aux lions* de l'an passé. *Le Christ au jardin des Oliviers* et *la Madeleine* de M. Gigoux sont, ainsi que *l'Abeilard reçu au Paraclet par Héloïse,* des tableaux remarquables ; et l'on sait que M. Gigoux, ardent enthousiaste des grands maîtres, cherche à les égaler. On dit que M. Félix Leullier débute cette année au Salon. Son tableau *des Chrétiens livrés aux bêtes* est admirable d'effet. Il y a de la vie, du mouvement dans ce panorama, dans cet entregorgement de bêtes féroces, déchirant ces femmes, ces enfants dont la seule force est dans leur foi au martyre et dans les promesses du Christ. *Les Lions de Barbarie*, du même peintre, ont prouvé qu'il avait fait de sérieuses études sur les animaux, et son

Christ au tombeau, qu'il n'était pas étranger aux conceptions grandioses. *Le Christ et les petits enfants*, de M. Flandrin (Hippolyte), élève de M. Ingres, est d'un mérite supérieur quant à la pureté du dessin. Pour la couleur, nous n'en parlerons pas; l'auteur appartient à une école qui ne se pique pas d'être coloriste. M. Mottez a exposé une *Fuite en Egypte* dans le goût des artistes du dernier siècle; c'est un classique qui se cramponne imperturbablement à la tradition. Les autres peintres de sujets religieux qui ont mérité l'attention des connaisseurs sont M. Fernand Boissard dont le *saint Jérôme* rappelle trop peut-être celui de Ribeira; M. E. Goyet, *le Christ mourant sur la croix;* madame Deherain, dont nous avons à déplorer la perte récente, *l'Education de la Vierge;* et M. J. Jollivet, une *Descente de Croix*.

Quitter le genre religieux, la pensée céleste, pour descendre à des sujets frivoles et plaisants, la transition est sans doute brusque. Mais le monde n'est-il pas ainsi fait? Tout ici-bas n'est-il pas mêlé de grandeur et de futilité? Après le ciel, la terre; tout à côté du trône, l'agitation et la vie populaire; après la tragédie compassée, la comédie légère et le pétulant vaudeville. Voilà l'existence humaine! Voilà le mouvement artistique!

M. Biard s'est acquis une véritable réputation dans le comique et le burlesque. On recherche aujourd'hui ses tableaux comme on recherchait jadis les romans de certains auteurs. C'est de la mode, c'est de l'esprit, c'est tout ce que vous voudrez, mais ce n'est pas de l'art; c'est de la petite peinture. M. Biard a attiré cette année la foule; on s'est pressé, étouffé, on a ri devant *les Suites d'un Bal masqué*, devant *la Poste restante*, devant *le Concert de Famille;* mais on ne rit plus en voyant son *Embarcation attaquée par des ours blancs dans les mers du Nord*, ni devant *l'Exorcisme de Charles VI*. C'est trop sérieux, mais n'est-ce pas aussi trop froid? M. Decamps ne compte à l'exposition de cette année que douze morceaux; c'est de la fécondité, mais de la fécondité heureuse, car toutes les compositions de cet artiste ont un mérite particulier, et l'on se reprend plus d'une fois à admirer le fait d'armes de *Samson tuant mille Philistins avec une mâchoire d'âne*, *Joseph vendu par ses frères*, *le Supplice des crochets*, *les Experts*, cette délicieuse charge du jury d'examen, etc. Comme coloriste, M. Decamps affectionne les Turcs; le costume oriental et le teint basané de l'Asiatique sont d'un merveilleux effet sous son pinceau. *La Fontaine de Jouvence* de M. Clément Boulanger a fait sourire et soupirer plus d'un vieillard de l'un et l'autre sexe; c'est qu'il y a dans cette antiquité rajeunie de la grâce et de l'imagination. *La Chasse aux Lions* et *Agar chassée par Abraham*, de M. Vernet, sont de charmantes études; il y a là des poses entraînantes et faciles. Les admirateurs de M. Delacroix ont pu aller se prosterner devant son *Hamlet* et sa *Cléopâtre*, mais à coup sûr la foule ne les pas empêchés d'approcher. C'est très beau de couleur, mais il n'y a là malheureusement ni dessin, ni véritable expression. Il nous faudrait beaucoup trop de temps et beaucoup trop d'espace pour citer seulement tous les tableaux de genre qui défilent rapidement sous nos yeux. Il y en a un assez grand nombre qui nous ont paru exécutés avec hardiesse et talent. Ainsi MM. Tony Johannot, Pi-

gal, Franquelin, Steuben, Mascré, Duval-Lecamus, Béranger, Devéria, le sourd-muet Peyson, T. Lacaze, Vattier, Lassalle, Lepaule, Jacquand surtout et Monvoisin ont su nous intéresser avec des toiles d'étroite dimension. Leurs compositions ont de la verve et un faire à eux qui, depuis longtemps, est apprécié des plus sévères connaisseurs. Que nous regrettons que M. Mauzaisse ait produit ce tableau allégorique de la révolution de juillet! Le sujet est loin d'être heureux pour le peintre; c'est du talent sacrifié aux exigences du moment; M. Mauzaisse nous a habitués depuis longtemps à voir sortir de son atelier des sujets plus profondément médités et plus heureusement rendus.

Le paysage est riche cette année, bien que les toiles qu'il déroule ne soient pas nombreuses; il y a dans l'exposition de 1839 des vues délicieuses, d'une nature énergique, et des sites fort bien choisis. Trois artistes étrangers sont venus nous apporter leurs œuvres, et nous les avons accueillis de manière à les encourager. C'est de la nature que cette *Vue de la Handeck, route du Grimsel, canton de Berne*, de M. Calame, de Genève; mais c'est une nature sauvage qui vous glace avec ses rochers de granit, ses neiges éternelles, ses ouragans, ses grands sapins agités, déracinés, ses torrents bouillonnants dans les fentes des rochers. Tout cela est d'une vérité merveilleuse! *L'Effet du soleil couchant à Thonne, canton de Berne*, est encore remarquable par ses effets. *La Plaine des environs de Bergen*, de M. Achenbach, de Dusseldorf, rappelle certains paysages de Berghem et des artistes flamands. *La Pêche en hiver*, de M. Wickenberg, est vraie d'expression et de couleur; c'est un paysage charmant. M. Jules Dupré est au paysage ce que M. Decamps est au genre gracieux. M. Dupré ne jette pas ses observations, ses idées sur de vastes toiles; il se contente de petits cadres, et il en envoie au Salon sept à huit; ce sont autant de petits tableaux fort attrayants; mais il ne faut pas trop s'en approcher; car rien n'est plus original, plus trompeur que son faire. *Le Pont du village de Saint-Paul, une Vue prise en Normandie, une Vue prise dans le Bas-Limousin, les Baigneuses, les Animaux passant un gué*, etc., sont des paysages d'une couleur brillante et fraîche, des paysages bien éclairés. Après M. Dupré, on peut citer M. Marilhat; mais j'ai vu de cet artiste des morceaux supérieurs à ce qu'il a exposé cette année; son *Jardin d'Armide*, ses *Baigneuses* et *le Delta* sortent de la foule des tableaux ordinaires, sans cependant mériter une entière approbation, surtout en ce qui concerne la couleur. MM. Bertin et Watelet sont les classiques du genre. M. Bertin a conservé le souvenir des grands paysagistes : sa mémoire le sert plus que ses études; M. Watelet se reproduit sans cesse. On devine tout d'abord ses compositions. *Les Ruines de la chapelle de Beauvoir, la Vue de Rochechinard en Dauphiné*, de M. Thuillier, sont d'agréables compositions; il y règne une vigueur de ton, du plus bel effet. *Un Soir*, de M. Corot; *le Lac de Nemi*, par M. Édouard Hostein; *les Quatre vues*, de M. André Gigoux; le paysage historique de *Tobie et l'ange Raphaël*, de M. Fournier des Ormes; *le Paysage*, de M. Goutay; *les Environs de Gallardon*, de M. Galot; *les Sites d'Italie et de Fontainebleau*, *les Ponts*

de Vernon et de Sèvres, de M. Achille Benouville, etc., annoncent des études sérieuses et démontrent que, de tous les genres, le paysage n'est pas, comme on l'a prétendu, le plus facile; qu'il faut enfin, pour reproduire heureusement la nature, une disposition particulière qui n'est pas donnée à tout le monde.

Peindre des marines, c'est vouloir braver des difficultés sans nombre. Que d'études dans un combat naval, dans une tempête et même dans un beau temps sur une plage paisible! Ici le ciel, l'eau, le vent, le feu, tout s'émeut, tout parle, tout agit. Dans un combat naval, il y a mille circonstances à retracer si l'on veut être vraisemblable; car il faut avoir l'habitude de voir des vaisseaux, connaître à fond jusqu'à leurs moindres manœuvres, avoir étudié le mystère de ces colossales constructions, les avoir suivies dans leurs évolutions à la voile, jetant l'ancre, appareillant, rentrant dans le port. Ici rien ne doit se supposer. C'est encore une bataille, mais une bataille plus hardie, plus terrible, plus riche d'épisodes, où le terrain n'est pas toujours choisi. Ces forteresses flottantes à cent bouches à feu, recélant mille ou douze cents hommes dans leurs vastes flancs, vont tout-à-l'heure se heurter, se fracasser, se brûler au milieu d'une mer furieuse. Ces horreurs, aux innombrables nuances, que la mer souvent engloutit après avoir été rougie de sang humain, ne peuvent être rendues que par un pinceau enthousiaste, par une élévation d'idées et de sentiments indéfinissable.

M. Gudin est, dit-on, le Vernet de la marine. Il ne compte pas au Salon moins de douze tableaux. Cela prouve que M. Gudin est un travailleur infatigable, mais en résulte-t-il qu'il ait toujours bien travaillé? Je ne le pense pas. Ses toiles sont vastes sans doute; il y a de l'air, de l'étendue, de l'action; mais certaines parties ne vous paraissent-elles pas un peu trop négligées? Ces toiles ont été commandées par le gouvernement, me direz-vous. Tant mieux pour l'artiste, mais tant pis pour le gouvernement qui verse toutes ses réserves sur un seul, au détriment de plusieurs qui eussent souvent fait aussi bien et quelquefois mieux. *Le Combat naval de Bénevière*, *le Combat du chevalier de Saint-Pol, la Victoire et la mort de cet intrépide marin*, *un Combat sur les côtes d'Afrique*, *celui que livra en* 1705 *le comte de Forbin dans la mer du Nord*, *le Combat du cap Lézard, livré par Duguay-Trouin*, *la Prise du fort de Saint-Jean-d'Ulloa,* sont de grandes compositions inspirées par les hauts faits de notre marine et exécutées avec la rapidité et le faire bien connu de M. Gudin. Certes ce ne sera pas moi qui contesterai le mérite historique de ces compositions; il m'est trop cher pour que j'ose émettre le moindre doute sur l'authenticité des exploits qui y sont relatés; mais peut-on admettre comme vraie la relation du combat d'Ouessant, livré le 27 juillet 1778? Le doute est permis quand les historiens ne sont pas d'accord. Quoi qu'il en soit, c'est un beau tableau qui fait honneur à M. Gudin; il y a de la vie, de l'audace.... Nos fastes maritimes sont riches en actions sublimes. On peut y puiser à longs traits.

M. Isabey passe dans ce genre pour l'émule, le rival de M. Gudin. Son *Combat du Texel* est une belle page, bien conçue, bien exécutée; mais je n'aime pas ses eaux : elles me semblent épaisses

et vaseuses; toutefois on ferme les yeux sur ce défaut pour ne s'occuper que de la fidélité avec laquelle il a reproduit ce mémorable fait d'armes de notre célèbre Jean-Bart. M. Lepoitevin n'aime pas les eaux ensanglantées du champ de bataille; il préfère voguer de cap en cap et ne pas perdre la terre de vue. Aussi ses marines n'offrent-elles en général que des scènes paisibles dont le rivage est le théâtre. Cette année cependant M. Biard et lui ont voulu nous faire assister au désespoir de quelques marins naufragés dans les mers du Nord et attaqués dans leurs chaloupes par des ours blancs. Il y a certain reflet de vérité dans la défense de quelques-uns de ces malheureux et dans l'impassibilité de ceux que la faim dévore. C'est une belle horreur. *Darsie sauvé et enlevé par Redgauntlet* a été inspiré par quelques lignes de Walter-Scott. C'est la marée montante poursuivant des hommes à cheval dont la perte est certaine s'ils ne parviennent à échapper au furieux élément. Les autres pages de M. Lepoitevin sont charmantes de détails; mais je dirai de cet artiste ce que j'ai dit de M. Watelet : il se reprodnit.

Les tableaux de M. Garneray ne sont pas vrais de couleur. Il y a de l'exagération dans les teintes de la *Prise de Saint-Jean-d'Ulloa;* on conçoit que le ciel et l'air des côtes du Mexique doivent être bien chauds, mais est-il certain qu'ils soient toujours à l'état de fournaise ardente; on nous permettra d'en douter. M. Tanneur est un artiste consciencieux, qui étudie et travaille sans relâche. La *Marine* qu'il a exposée a des parties remarquables. Sa *Vue de Saint-Pétersbourg* est fidèlement retracée; je doutais d'abord que les mers du Nord fussent transparentes comme des fontaines à bassin de marbre, et c'est cependant vrai. Son *soleil couchant après une tempête* est d'un effet magique; cela ne se suppose pas; il faut l'avoir vu. Il y a aussi un *ravin* en Norvége qui a souvent attiré l'attention. MM. Delacroix (Auguste) et William Wyld, le premier dans *un ouragan sur la côte de l'Ile-Bourbon*, l'autre dans une *Vue de Venise*, ont donné des preuves d'un savoir-faire qui dénote de véritables dispositions.

Le portrait, cette année, n'a pas fait fureur. Dans les expositions précédentes, on a prêté si peu d'attention à tous ces bons bourgeois, qui avaient avec tant d'instance brigué l'honneur d'être exposés, que le dégoût a fini par les prendre et qu'ils se sont décidés à quitter la partie. Tant mieux, non pas pour les artistes, mais pour l'art en lui-même! M. Charpentier nous a montré madame *Georges Sand*, la femme époque, le désespoir de nos *Bas bleus*. L'artiste n'a pas flatté le modèle; ce sont bien là les traits de l'auteur *d'Indiana* et de tant d'autres chefs-d'œuvre, mais ce n'est pas George Sand; c'est beau sans doute, mais c'est commun. Je cherche également envain Victor Hugo dans ce portrait peint par M. Boulanger; je n'y vois que de la couleur et des traits fidèlement retracés. Il y a deux femmes charmantes, que je ne connais pas, peintes par M. Amaury Duval : elles doivent être frappantes de ressemblance. L'artiste a consciencieusement étudié ses modèles avant de jeter leurs traits sur la toile. M. Champmartin se fait rechercher et admirer des dames; sa réputation parmi elles est colossale. M. Winterhalter n'a fait que des portraits cette année. Oh! pourquoi n'a-t-il

pas continué à nous bercer dans ses délicieuses villes italiennes? Pourquoi a-t-il renoncé à ses *Décaméron*, *à* ses *dolce farniente?* J'aime le portrait de M. de Lamartine par M. Decaisne; il y a du naturel dans cette pose, et de la haute poésie dans ce front. Les *portraitistes* qu'on recherche le plus ensuite sont MM. Court, Naigeon, de Châtillon, Roulliet, Drolling, Amiel et surtout Dubuffe que le caprice des bourgeois déifie trop souvent aux dépens de l'art. La miniature compte toujours Mme de Mirbel au premier rang. Après elle viennent mesdames Rouchier-Jaser, Herminie Mutel, Bossange, Denné, Sophie Duprat et Mélanie Bost, puis MM. J. Vernet et Saint. Ce genre convient particulièrement aux dames ; il en est de même de l'aquarelle qui grandit chaque année. Nous en avons à cette exposition qui font vraiment honneur à quelques artistes. Ici nous citerons avec plaisir mesdames Élise Boulanger et Fanny Alaux, MM. Hubert, Girard, Siméon Fort, Justin Ouvrié, Petit, Bazin, Garneray, Bourgeois, etc. J'ai vu un fort joli portrait au pastel de Mme L. par Théophile Lacaze. Les paysages de M. Auguste Rolland (de la Moselle) méritent aussi d'être distingués dans cette spécialité.

Les dessins à la plume sont nombreux. M. Antony Béraud tient toujours le haut bout dans ce genre. Vient ensuite M. Durand. Son *Église de Saint-Pierre*, *le Portier* et son *Charnier de Saint-Sauveur à Rouen* sont de beaux dessins, fort supérieurs à de grandes toiles peintes.

La sculpture offre divers morceaux qui ne sont pas sans mérite. Je citerai d'abord le *Groupe de Caïn*, de M. Etex, grande composition historique, due à une pensée élevée qui fait honneur à l'art. Je n'aime pas le Joseph Barra, de M. David; mais l'archidruidesse Velléda, de M. Maindron, est une étude pleine de charme; ainsi que *le Vendangeur improvisant sur un sujet comique*, par M. Duret. Il y règne une originalité, un abandon inexprimable. Parmi les statues de personnages célèbres, *le Charles VIII*, de M. J. Debay, *le Dagobert*, de M. Du Seigneur, *la Sainte-Amélie* et *le Maréchal Mortier*, de M. Bra, *le Louis XI*, de M. Jaley, *le François Ier*, de M. Dumont, *le Froissard*, de M. Auvray, ont droit à des éloges. M. Bion a exposé *l'Immaculée conception*, petite statue en plâtre qui n'est certes pas sans mérite. Les bustes sont nombreux. Dans le nombre on distingue, sous le rapport de l'exécution, *le buste du roi*, par M. Husson, destiné à l'académie de Rome; et celui de la reine, par M. le baron Bosio. Les bustes de M. Marjolin et de Fanny Esler, par M. Dantan jeune; ceux de MM. *Arago*, *Lamennais*, de *Tracy*, *Mlle Mars*, *l'abbé Grégoire*, par M. David; *le Dugas-Montbel*, de M. Guillot; le général *Perregaux* et *M. Ampère*, par M. J. Debay; *Sylvestre de Sacy*, par M. Desbœufs; *Talleyrand*, par M. Desprez. Dans les grandes compositions nous devons placer, à côté du *Caïn* de M. Étex, *l'Ugolin*, ce beau groupe inspiré à M. Rochet par le Dante. Parmi les animaux, *le chien* de M. Suc, *le lion* de M. Bussi, les six petits *animaux* de M. Rouillard, sont d'intéressantes créations, surpassées toutefois par le groupe en bronze de M. Fratin : *l'aigle et le vautour se disputant une proie.* N'oublions pas de citer la jolie *Paysanne*

de M. Grass, digne pendant du *Joueur d'osselets* de M. Dubois.

Comment aborder l'architecture, cet art toujours si négligé malgré tant d'études enfantées et exposées chaque année? Des plans sans cesse, des plans jetés sur le papier, et accrochés dans une salle fréquentée seulement par les élèves ou par quelques professeurs émérites. Cependant la peinture et la sculpture ne devraient être que les auxiliaires de l'architecture. Sans architecture, en effet, point d'art proprement dit, point de monuments, point de traditions, point d'histoire; nous en sommes venus à faire plus de progrès en histoire par l'étude des monuments que par celle des traditions écrites. Un temple antique, une église moyen-âge, un hôtel du siècle de Louis XIV, nous instruisent plus sur les principes, les idées, les coutumes des peuples à ces diverses époques, que tous les livres de la Bibliothèque royale. Nous sommes, en vérité, confus d'avoir si peu à citer. Exceptez-en le beau travail de M. Caristie en quarante dessins sur le temple de Sérapis à Pouzzoles, pièce capitale et hors de ligne, la plupart des morceaux exposés sont de fidèles dessins d'après l'antique, ou des plans de restauration d'édifices très connus, mais qui n'éveillent, à notre avis, aucune idée nouvelle et ne font pas faire un pas à l'art engourdi.

La gravure et la lithographie elles-mêmes n'ont rien produit de neuf; mais comme artistes MM. Prévost, Forster, Leisnier, Sixdeniers, Jazet, Girard, Garnier, Leroy, Aubert, Laroche occupent le premier rang; et leurs œuvres prennent place à côté de celles des plus célèbres graveurs des siècles passés.

Je regrette que le temps et l'espace m'aient manqué pour motiver et justifier mes opinions sur les divers sujets que j'ai examinés avec une scrupuleuse attention. Je regrette plus encore que, pris à l'improviste, je n'aie pu suivre la marche que nous sommes convenus de nous imposer pour les années suivantes : examiner principalement dans notre compte-rendu les progrès de l'art, le plus ou moins d'exactitude historique de faits retracés, le lieu de chaque action, la pose et les traits des personnages, l'architecture, l'ameublement, les costumes des différentes époques. Alors la 4e classe de l'Institut Historique rentrera véritablement dans sa spécialité; alors elle mettra un frein à ces inexactitudes continuelles, à ces absurdes conventions, à ces hideux anachronismes qui déshonorent la peinture et la sculpture historiques.

J. A. Dréolle,

Membre de la 3e classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

COMPTE GÉNÉRAL
DE L'ADMINISTRATION DE LA JUSTICE CRIMINELLE EN FRANCE, PENDANT L'ANNÉE 1836,

PAR M. LE GARDE-DES-SCEAUX, MINISTRE DE LA JUSTICE.

Rapport lu à la 3e classe de l'Institut Historique,

(*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*).

Il y a quelques siècles on pouvait dire : Donnez-moi deux lignes de l'écriture de quelqu'un, et je le ferai pendre. Aujourd'hui les choses ont changé ; on sait que la parole a été donnée à l'homme pour déguiser sa pensée et que l'écriture est l'image de la parole. Il nous fallait donc une autre science, une science qui ne permît plus d'équivoque, une science vraie, calme, prosaïque, sans passion comme sans pitié, sans amour comme sans illusion ; cette science a été découverte, c'est celle des chiffres, c'est la statistique.

Notre siècle a été mis en possession d'une nouvelle phrase bien supérieure à celle de nos aïeux. On peut dire aujourd'hui : Donnez moi deux chiffres et je jugerai en dernier ressort les hommes et les choses ! Depuis que cette science maudite, depuis que la statistique s'est propagée, le chiffre s'est posé en arbitre, en régulateur suprême du monde ; tout est devenu calcul ; ou plutôt, c'est parceque tout est devenu calcul, que la statistique a dû être notre grande science à nous, fils de notre siècle. Toujours est-il que l'amour et le mariage sont à notre époque basés sur un chiffre, sur une somme de quelques milliers de rentes plus ou moins ; que les arts et la littérature ne se résument plus qu'en une question d'argent ; que le prêtre compte aussi bien que le caissier d'un banquier juif ; que l'État lui-même ne connaît d'autres citoyens que ceux qui prouvent leur patriotisme, leur dévouement et leur capacité par le chiffre voulu de leurs impôts ; et qu'enfin la destinée de l'univers entier se décide d'après la hausse ou la baisse des valeurs cotées à la Bourse.

La Bourse est notre temple, notre église ; le chiffre est notre oracle ; Dieu nous parle la langue que nous comprenons.

Le compte général de l'administration de la justice criminelle en France, pendant 1836, est, sans contredit, un des documents les plus précieux de cette science nouvelle. Des millions de chiffres s'y présentent, calmes et muets pour ceux qui ne connaissent pas leur valeur, qui ne savent pas expliquer les mystères du XIXe siècle. Mais pour ceux qui ont appris à deviner le mot de ces énigmes, tout est mouvement et enseignement dans ces colonnes serrées de l'armée invincible de la statistique ; et chaque chiffre représente une passion, un cri de douleur et de désespoir. La valeur morale d'un pays dans son ensemble, ou de chacun de ses départements en particulier, la bonté ou les

défauts de ses institutions, le mérite ou l'insuffisance de ses lois, tout gît dans ces chiffres insensibles; et le philosophe le plus pénétrant, l'homme d'état le plus expérimenté, le novateur le plus hardi sont forcés de courber la tête, et de dire: Voilà le chiffre, Dieu a parlé.

Cherchons donc à interpréter quelques-uns des oracles que la prêtresse de la statistique recèle dans le compte général de l'administration de la justice criminelle en France pendant l'année 1836.

Ce travail, qui comprend 158 tableaux, est divisé en 6 parties: 1° les cours d'assises (tabl. 1 à 75), 2° les tribunaux correctionnels (76—103); 3° les récidives (104-131); 4° les tribunaux de simple police (132 et 133); 5° l'instruction criminelle (134 à 154); 6° la Cour de cassation (155—158). Dans un appendice de 5 tableaux, nous trouvons le résultat de l'action du petit parquet du tribunal de la Seine, l'état des morts accidentelles et les suicides.

M. le garde-des-sceaux, dans son *rapport au roi*, servant d'introduction ou de préface au compte général, nous donne à peine quelques résultats de ses tableaux sur l'État de la justice criminelle. Il semble éviter d'en tirer des conséquences, de se porter juge des institutions et des lois, d'indiquer enfin les causes qui ont produit ces résultats. Sa position délicate ne lui permettait pas de franchir les limites qu'il a dû se poser comme rapporteur de faits matériels. Aux penseurs, aux législateurs, le soin de chercher et de découvrir les causes, et d'indiquer le moyen d'améliorer tout ce qui peut l'être.

Cette préface nous offre cependant un tableau, dans lequel se dessine à grands traits la physionomie de ces douze dernières années sous le rapport des condamnations pour crimes. Cet espace est coupé par la révolution de juillet en deux parties égales; il nous a semblé curieux d'établir la différence qui existe entre les condamnations de ces deux époques.

CONDAMNATIONS

	De 1825 à 1830.	1831 à 1836.
A mort	688	333
Aux travaux forcés à perpétuité	1690	1016
— — à temps	6401	4908
A la réclusion	7061	4708
Au bannissement	6	5
A la déportation	»	1
A la détention	»	4
Au carcan	36	2
Dégradation civique	11	»
Peines correctionnelles	9579	14620
Surveillance de police	»	12
Jeunes détenus	305	166
Total.	25777	25975

En résultat les deux époques ont produit le même nombre de condamnations; mais en regardant de près les diverses peines, on trouve une grande différence. Sur toutes les condamnations il y a eu diminution, hors les peines correctionnelles et les quelques cas de déportation, de détention et de surveillance de police. Les condamnations à mort ont diminué de plus de moitié; le carcan a disparu en 1832. La justice criminelle a donc pris dans les derniers 6 ans une allure moins sanglante, elle s'est progressivement humanisée. Il est à regretter que le compte général ne contienne pas un tableau complet de tous les crimes commis dans les douze dernières années. Il nous servirait à constater si une législation, une justice

criminelle moins sévère doit, comme on le pense et comme on le dit encore assez souvent, relâcher les liens de la société.

Après ce coup-d'œil jeté sur le résultat des condamnations pour crimes depuis 1825, abordons les divers tableaux de la première partie du compte général de 1836.

Le premier paragraphe renferme dans 5 tableaux le *relevé général des accusations portées et jugées en cours d'assises.* On y trouve 1558 accusations pour crimes contre les personnes et 3742 contre les propriétés; les 1558 accusations pour crimes contre les personnes ont été dirigées contre 3012 accusés, dont 940 ont été acquittés. Les 3742 accusations pour crimes contre les propriétés donnent un total de 6829 accusés, dont 1669 ont été acquittés. Il y a donc sur 100 accusés pour crimes contre les personnes 45 acquittements, et sur 100 accusés pour crime contre les propriétés seulement 33 acquittements. Le jury se montre parconséquent moins sévère contre les premiers que contre les seconds, et il nous semble que les raisons de cette différence ne sont pas difficiles à découvrir. Ce résultat dans tous les cas ne doit étonner personne, nos lois politiques ne reconnaissant pas de capacité, de valeur personnelle, et la propriété étant seule représentée dans nos assemblées législatives.

Un fait d'une plus haute importance est celui qui nous montre dans les crimes même contre les personnes le jury tantôt plus sévère, tantôt plus indulgent. Tous les *crimes contre l'Etat et les agents de la force publique* ont donné pour l'année 1836 une somme de 163 accusés dont 129 ont été acquittés. Cette différence est énorme; elle a d'autant plus le droit de nous étonner que sur ces 34 accusés condamnés pour crimes contre l'État ou ses agents, nous n'en trouvons que 2 qui aient été condamnés aux travaux forcés à perpétuité, 1 à la réclusion, 1 à la détention, et le reste à des peines purement correctionnelles. Cependant les crimes contre l'État attaquent tous les intérêts à la fois; il semblerait dès-lors que les citoyens devraient en les jugeant être aussi sévères que possible. D'où vient que le contraire a lieu? La difficulté de prouver l'accusation, souvent aussi la légèreté avec laquelle certains parquets intentent un procès, la trop grande sévérité de la loi, et l'indifférence du juge pour certains crimes, sont les principales causes de l'acquittement d'un accusé. Nous ne déciderons pas laquelle a produit ce nombre en comparaison si considérable d'acquittements pour crimes contre l'État, car rien dans nos tableaux statistiques ne nous autorise à croire à l'influence prépondérante de l'une ou de l'autre de ces causes; mais toujours est-il que ce résultat seul mérite d'attirer l'attention du législateur et du philosophe, quelle qu'en soit l'origine; seul il nous prouve qu'il y a vice ici, ou vice de législation, ou vice d'exécution, ou, ce qui serait plus grave encore, vice d'intention, indifférence du citoyen pour les institutions et l'organisation politique du pays.

Parmi les crimes privés contre les personnes le nombre des acquittements est comparativement moindre pour le *meurtre* (130 accusés, 36 acquittements), l'*assassinat* (218 acc., 54 acq.), l'*infanticide* (151 acc., 58 acq.), l'*empoisonnement* (18 acc., 5 acq.), les *blessures envers un ascendant* (74 acc., 24 acq.), le *viol sur des enfants au-dessous de* 15 *ans* (157 acc., 54

acq.). Au contraire ce nombre est en comparaison plus considérable pour les *blessures et coups suivis de mort sans intention de la donner* (171 acc., 96 acq.), *pour la séquestration des personnes pendant plus d'un mois* (17 acc., 9 acq.), *pour la suppression de part* (16 acc., 15 acq.), *pour l'enlèvement et le détournement de mineurs* (11 acc., 10 acq.), *pour le faux témoignage et la subornation* (113 acc., 65 acq.).

En tête des crimes contre les personnes figure celui de blessures suivies d'incapacité de travail pendant plus de vingt jours. Le résultat des condamnations et des acquittements est à peu près normal, 328 accusés dont 145 acquittements. Mais parmi les condamnés il n'y en a que 2 qui aient été punis des travaux forcés à temps et 15 de la réclusion; les 166 restant ont subi des peines correctionnelles. Il me semble que ces chiffres indiquent encore un vice de législation, car l'instruction qui a été suivie contre cette masse d'accusés est celle qu'on dirige contre des hommes qui se trouvent sous le coup d'une accusation criminelle, et la peine n'est que celle d'une accusation pour délit. Si la société s'est contentée de cette punition, pourquoi l'accusé a-t-il été poursuivi pour un crime? Une telle contradiction doit attirer, je le répète, l'attention du législateur et le pousser à chercher le moyen de concilier les exigences de la justice avec l'intérêt de l'accusé.

Passons aux crimes contre la propriété. Ici le nombre des accusés est de 5160 et celui des acquittements de 1669, c'est-à-dire qu'il faut compter environ 33 acquittements sur 100 accusés. Ce nombre d'acquittements a été dépassé pour les crimes de *fausse monnaie* (93 accusés, 36 acquittements), *de contrefaçon de timbre et de marteau* (8 acc., 8 acq.), *de faux en matière de recrutement* (158 acc., 106 acq.), *de faux en écriture authentique et publique* (112 acc., 68 acq.), *de concussion et corruption* (13 acc., 12 acq.), *de détournement de deniers publics* (2 acc., 2 acq.), *de soustraction d'actes ou de pièces dans un dépôt public* (5 acc., 5 acq.), *d'extorsion de lettres ou signatures* (13 acc., 10 acq.), *d'incendie d'édifices habités ou servant à habitation* (55 acc., 34 acq.), *d'incendie d'édifices non habités, de bois, etc.* (39 acc., 24 acq.), *de destruction de constructions* (41 acc., 33 acq.).

L'observation que nous avons faite pour les crimes contre les personnes se représente ici. Les crimes contre la propriété *publique*, si je puis m'exprimer ainsi, trouvent plus d'indulgence de la part du jury; les crimes contre la propriété privée (à l'exception des incendies, et ceci à cause de la difficulté de les prouver d'une part, et de l'autre à cause de l'énormité de la peine) sont au contraire plus sévèrement réprimés par le jury.

Une seule remarque nous reste à faire sur le tabeau général des crimes contre la propriété. Nous y voyons 1089 accusés de vol qualifié commis par un domestique ou un homme de service à gages, et sur ces 1089 accusés 337 sont acquittés. Cette proportion nous semble raisonnable; mais ce qui nous surprend d'abord, c'est que sur ces 752 accusés condamnés, il n'y en a que 25 à la peine des travaux forcés à temps et 95 à la réclusion, tandis que le reste ne subit que des peines correctionnelles; ce résultat est

encore naturel. Une peine criminelle pour un vol de quelque sous, de quelque chiffons, doit effrayer le jury le plus indifférent. Une loi qui n'atteint dans l'ensemble de ses dispositions que 1 accusé sur 10 porte sa condamnation avec elle. On peut la lire dans les chiffres que j'ai cités, et le législateur, qui voit de pareils résultats, doit chercher au plus tôt à changer une loi qui force le juge à la torturer pour pouvoir l'appliquer. Le vol domestique est le plus facile à commettre; il a donc fallu que le législateur cherchât le moyen de balancer la tentation. Il n'a trouvé qu'une peine criminelle pour un délit, parcequ'on ne connaissait jusqu'aujourd'hui d'autres moyens d'influencer les hommes, que la prison ou la peine corporelle et pécuniaire. Il y en a d'autres pourtant qu'on a dédaignés, mais qu'il faudra employer un jour, quand on commencera à comprendre que la peur n'est pas le seul moyen de diriger les hommes.

La comparaison de l'instruction écrite et de l'instruction orale pour chaque espèce de crime (tabl. IV) constate les mêmes résultats: sur 1558 accusations pour crimes contre les personnes, 476 ont été entièrement admises, 478 ne l'ont été qu'avec modifications, 604 ont été entièrement rejetées; pour 612 enfin, les jurés ont admis des circonstances atténuantes. S'agit-il de crimes contre la propriété, le résultat est beaucoup moins favorable aux accusés. Sur 3742 accusations, 1922 sont admises entièrement, 864 avec des modifications, et 956 entièrement rejetées. Le jury n'a admis que pour 1860 des circonstances atténuantes.

En donnant aux jurés le droit d'admettre des circonstances atténuantes, le législateur a cherché à ménager au juge la possibilité d'atténuer la rigueur de la loi, dans les cas où le fait imputé ne lui semblerait pas mériter la peine écrite. Il est donc d'un haut intérêt d'examiner comment et pour quels crimes le jury a usé le plus fréquemment de ce moyen. Nous trouvons d'abord que relativement à l'assassinat, sur 138 accusations, le jury a admis pour 99 des circonstances atténuantes. Il serait très difficile d'expliquer quelles peuvent être pour un *assassinat* les circonstances atténuantes, la préméditation, caractère de l'assassinat, détruisant tout d'abord leur possibilité motivée par les faits formant la base de l'accusation. Il faut donc qu'il y ait ici une autre circonstance atténuante qu'on ne dit pas, et nous n'hésitons pas à l'indiquer. C'est *la peine de mort*, suspendue sur la tête de l'accusé. Le jury, enfant du XIXe siècle, frémit lorsqu'il faut qu'il dise à cet homme tremblant devant lui : « Je veux que tu meures, je veux que tu sois effacé du livre des vivants. » Ce seul résultat : sur 138 accusations d'assassinats, 99 ont été admises au bénéfice des circonstances atténuantes, est, à mon avis, l'argument le plus décisif contre la peine de mort, la preuve la plus irrécusable que cette peine répugne souverainement à la génération actuelle.

Nous avons déjà parlé des vols commis par des domestiques. Ici encore la fréquence de l'admission des circonstances atténuantes nous démontre que le jury recule aussi devant l'idée de condamner purement et simplement un pauvre domestique à une peine exorbitante; car nous trouvons que sur 932 accusations 475 ont été admises au bénéfice des circonstances atténuantes.

Le XI$_e$ tableau établit le rapport des accusés d'après leur sexe et la nature des crimes. Sur 2072 crimes contre les personnes 1772 ont été commis par des hommes, 300 par des femmes (17 fem. sur 100 h.). Sur 5160 crimes contre la propriété, 4121 ont été commis par des hommes, 1039 par des femmes (25 fem. sur 100 h.). Cette différence s'explique sans peine; il faut plus d'énergie, de force morale et même de force physique pour les crimes contre la personne que pour les crimes contre la propriété. L'infanticide (12 h. contre 139 fem.) et l'empoisonnement (10 h. contre 11 fem.) ne donnent des résultats contraires qu'à cause de la facilité et du peu d'effort avec lesquels ces deux crimes peuvent être commis. Pour les crimes contre la propriété nous en rencontrons également de diverses espèces, où la proportion (25 fem. sur 100 h. accusés) se trouve changée. Quant au vol domestique nous avons 643 hommes sur 446 femmes, c'est-à-dire à peu près 75 femmes sur 100 hommes, tandis que nous ne comptons pour les vols ordinaires que 397 femmes sur 2122 hommes, c'est-à-dire 18 femmes sur 100 hommes.

Le XIIIe tableau résume le rapport des accusés avec leur âge et la nature des crimes.

Pour les crimes contre les personnes le nombre général des accusés s'élève jusqu'à l'âge de 25 à 30 ans; c'est là qu'on trouve le chiffre le plus considérable. Pour les crimes contre la propriété c'est l'âge de 16 à 21 ans. Ce nombre va en diminuant de 5 en 5 ans.

Les crimes de viol, d'attentat à la pudeur, de viol sur les enfants, font exception parmi les crimes contre les personnes, car ici l'âge de 16 à 21 ans produit le plus grand nombre des criminels. Passant aux crimes contre la propriété, nous retrouvons également le plus grand nombre d'accusés dans l'âge mûr de 21 à 30 ans pour fausse-monnaie, faux de toute nature, vols sur un chemin public, abus de confiance par un homme de service, vol à l'aide de violences, etc. Les criminels précoces se rencontrent dans les voleurs domestiques et les voleurs ordinaires.

Parmi les 2072 accusés de crimes contre les personnes, 1117 étaient célibataires (tabl. XVI), 697 mariés ayant des enfants, 153 mariés sans enfants, 88 veufs ayant des enfants et 17 veufs sans enfants. Parmi les 5160 accusés de crimes contre la propriété, 3189 étaient célibataires, 1402 mariés ayant des enfants, 349 mariés sans enfants, 164 veufs ayant des enfants et 56 veufs sans enfants. Il y a donc en comparaison bien plus de pères de familles commettant des crimes contre les personnes, qu'il n'y en a qui en commettent contre la propriété. La famille est pourtant un gage de moralité; mais, si les chiffres que nous signalons semblent prouver le contraire, il ne faut pas oublier que, dans l'état actuel de la société, la famille est trop souvent une occasion de malheur et de dénuement qui conduit au crime; et que ce qui tourmente le plus le père de famille, c'est de procurer aux enfants, qu'il aime et qu'il voit souffrir, les moyens de contenter au moins les besoins les plus impérieux.

Le XVIIIe tableau contient des renseignements sur le degré d'instruction des accusés. Parmi les 2072 accusés de crimes contre les personnes, 1170 ne sa-

vaient ni lire ni écrire, 648 savaient lire et écrire imparfaitement, 168 savaient bien lire et écrire, et enfin 86 avaient reçu une instruction supérieure. Parmi les 5160 accusés de crimes contre la propriété, 3069 ne savaient ni lire ni écrire, 1425 savaient lire et écrire imparfaitement, 497 savaient bien lire et écrire, et enfin 169 avaient reçu une éducation supérieure. Vous le voyez, le nombre des accusés diminue généralement avec l'instruction.

Dans les crimes contre les personnes, le nombre des accusés totalement illettrés est comparativement moins grand que dans les crimes contre la propriété (53 : 61). Il est à regretter que le compte rendu ne contienne pas la statistique générale des hommes sachant plus ou moins lire ou écrire dans toute la France; car il est impossible de tirer de justes conséquences des chiffres sur l'instruction des accusés sans savoir quel est le rapport général qui existe entre les hommes illettrés et les hommes lettrés dans le royaume. Il serait de la plus haute importance d'ajouter à l'avenir un tableau qui contiendrait des renseignements précis sur cette matière. Alors on pourrait voir à fond quelle influence l'instruction exerce véritablement sur le nombre des crimes.

Parmi tous les accusés de crime dont le nombre est de 7232, il y en a 1152 vivant dans l'oisiveté, 3853 exerçant leur profession pour le compte d'autrui, et 2227 l'exerçant pour leur propre compte. L'oisiveté y entre donc pour un chiffre exorbitant, si l'on considère combien en général il est faible comparativement à la masse qui travaille.

Le tableau LX nous montre le résultat de la nature et du nombre des crimes dans chaque mois de l'année. Les mois d'avril, mai, juin, juillet, août, septembre, octobre, donnent le plus grand nombre de crimes contre les personnes, les autres mois le plus grand nombre de crimes contre la propriété. Pour les premiers donc la chaleur de l'été, pour les seconds le froid de l'hiver. C'est là une remarque curieuse; elle prouve qu'en général les premiers sont le résultat des passions, les seconds le résultat du besoin; et l'exception même constate cette observation. Le faux en écriture authentique et publique et le vol sur un chemin public font exception parmi les crimes contre la propriété, car le plus grand nombre de ces crimes se commettent en été. Le premier est assurément très rarement commis par nécessité, par besoin absolu, et le second accuse des passions violentes qui se développent davantage pendant les mois de chaleur.

Mais on doit se garder de donner à cette observation une plus grande portée qu'elle ne mérite. En cherchant la première cause du crime, on trouvera, à très peu d'exceptions, un motif d'intérêt, le malheur ou la misère. Sur 32 empoisonnements, deux ont été motivés par l'adultère et un par haine dont le motif est resté inconnu. Dans tout le reste on découvre un motif de cupidité ou d'intérêt matériel. Pour les incendies, pour les meurtres, pour les assassinats, le même résultat se manifeste; et presque toujours, là même où la haine et la vengeance semblent avoir été le principal mobile du crime, nous trouvons qu'une querelle d'intérêt a déterminé la haine qui a guidé l'accusé.

Le jour où une législation équitable cherchera à détruire la cause principale

des crimes, où la société saura découvrir une organisation capable d'assurer les hommes contre les chances d'une perte imprévue, et où le vieillard qui n'a pas su amasser dans ses années de vigueur ne sera plus exposé à la misère, le nombre des crimes diminuera dans une proportion de 75 sur 100.

La *seconde partie* du compte général traite des tribunaux correctionnels.

Les divers tribunaux de France ont jugé 72698 accusés pour 53894 délits. Sur ce nombre, 17722 ont été acquittés; 5984 punis d'une peine d'un an et plus; 29426 d'une peine de moins d'un an, et 19019 d'une amende. Sur 101875 accusés de 74595 contraventions, 6510 ont été acquittés; 9 punis d'une peine d'un an et plus; 1734 d'une peine de moins d'un an et 97600 d'une amende.

La *troisième partie* du compte général est consacrée aux récidives. Parmi les 7232 accusés des crimes, il n'y a pas eu moins de 1486 récidives. Ce seul chiffre est l'accusation la plus terrible portée contre l'organisation de nos prisons, et contre tout notre système pénitentiaire, car il prouve que sur cinq accusés de crime il y en a toujours un qui n'est sorti de prison que pour retomber sous la main de la justice, et qui n'a trouvé, dans une première peine, que tout juste assez de force et assez de corruption pour commettre un crime plus grave, encourant une peine plus sévère.

156 des accusés en récidive avaient subi la peine des travaux forcés, 112 la réclusion, 495 une peine de plus d'un an, 734 une peine d'un an, ou de moins d'un an, ou l'amende. Le nombre des accusés en récidive pour délit s'élève à 9530.

Le temps et l'espace me manquent pour entrer dans les détails et étudier à loisir les divers tableaux qui ont trait aux récidives; chacun me conduirait à des remarques du plus haut intérêt; mais notre intention n'est pas d'écrire un livre au lieu d'un rapport qui n'a déjà peut-être que trop d'étendue.

Une seule observation me semble l'emporter sur toutes les autres. Il existe en France 3 bagnes et 19 maisons centrales, et le CXXXIe tableau nous donne le résultat des libérés repris de ces divers bagnes ou maisons centrales depuis 1830 jusqu'à 1836. Pour les 3 bagnes: Brest a compté pendant 7 ans 14 repris sur 100 libérés; Rochefort, 12, 3/7e repris sur 100 libérés, et Toulon, 20. D'où vient cette différence? Le résultat pour les maisons centrales est encore plus frappant.

Pendant ces sept ans

Beaulieu	a donné pour	100	libérés	20 repris.
Cadillac		100		12 3/7
Clairvaux		100		20 5/7
Clermont		100		19 1/7
Embrun		100		21 6/7
Ensishem		100		22 3/7
Eysses		100		19 1/7
Fontevrault		100		19
Gaillon		100		19 1/7
Haguenau		100		20 5/7
Limoges		100		17 6/7
Loos		100		20 2/7
Melun		100		30 5/7
Montpellier		100		9 5/7
Mont-Saint-Michel		100		26 6/7
Nîmes		100		16 4/7
Poissy		100		40 3/7
Rennes		100		28 2/7
Riom		100		20 3/7

On voit ici des différences énormes; car pendant que, sur 100 libérés de la maison centrale de Montpellier, on n'en reprend que 9, ce même nombre est pour Poissy de 40, pour Melun de 30, pour Rennes de 28, pour le Mont-Saint-Michel de 26, ainsi de suite. Plusieurs raisons contribuent sans doute à produire ces résultats; mais assurément le régime de ces diverses maisons, la manière dont on y occupe les prisonniers, dont on les surveille, dont on cherche à les influencer directement ou indirectement, doit y entrer pour beaucoup. On parle toujours de la réforme des prisons, on envoie des commissaires aux États-Unis, en Suisse, en Italie pour y étudier les prisons. Il me semblerait plus naturel et moins coûteux de les diriger sur Montpellier ou même sur Cadillac et Rochefort pour y rechercher les causes de cette différence.

Le CXXXVIII^e tableau rend compte de l'état des affaires laissées sans poursuite par le ministère public. Ce nombre est grand; il s'élève au chiffre de 43151. Sur ce nombre, 10455 ont été abandonnées parceque les auteurs sont restés inconnus; 16715, parceque les faits allégués ne constituaient ni crime ni délit; 11946, parcequ'ils étaient sans gravité, n'intéressant pas essentiellement l'ordre public, et enfin 4035 *pour tout autre cause*. Cette latitude laissée au ministère public est immense. Elle nous a paru même l'être beaucoup trop. Le repos de la société, l'ordre public ne devraient jamais être abandonnés à la merci d'un seul homme, quels que soient son caractère, son savoir, sa bonne volonté. Cette remarque aura encore plus de portée quand nous verrons que parmi les affaires laissées sans poursuite parceque *les délits étaient sans gravité et n'intéressaient pas essentiellement l'ordre public*, il n'y en avait pas moins de 177 qualifiés au commencement de l'instruction abus de confiance, 55 adultères, 1 assassinat, 28 attentats à la liberté individuelle et violations de domicile, 2 attentats aux mœurs, 7034 coups et blessures, 28 destructions d'animaux appartenant à autrui, 133 destructions de clôtures, 67 escroqueries, 463 outrages et violences envers un fonctionnaire public, 15 outrages à la pudeur publique, 15 crimes et délits politiques, 53 rebellions, 5 viols ou attentats à la pudeur avec violence, et 13 vols (crimes). Toutes ces affaires, qualifiées d'abord crimes ou délits, assassinats, vols, escroqueries, viols, etc., ont été considérées par le ministère public comme *sans gravité et n'intéressant pas essentiellement l'ordre public*. Cependant il n'est pas douteux que la plupart de celles qui avaient été dénoncées comme assassinats, ou vols, ou escroqueries, etc., devaient avoir perdu, dès le premier pas de l'instruction, la gravité qu'on leur supposait. Mais il n'est pas moins vrai que le *ministère public seul* a décidé s'ils étaient sans gravité ou s'ils intéressaient l'ordre public. Enfin, parmi les affaires laissées sans poursuite *pour tout autre cause*, il y a eu 69 abus de confiance, 37 adultères, 12 assassinats, 4 attentats à la liberté individuelle ou violation de domicile, 16 attentats aux mœurs, 14 avortements, 70 escroqueries, 170 violences et outrages envers un fonctionnaire public, 18 outrages publics à la pudeur, 6 crimes politiques, 25 cas de rebellion, 41 viols et attentats à la pudeur avec violence, et pas moins de 340 vols (crimes). Cette

indication *pour tout autre cause* décèle un vague qui n'est pas sans danger. Il y a là une liberté d'absoudre sans jugement qui, dans un cas donné, peut être utile, nécessaire, mais qui, abandonnée à un seul homme, constitue un pouvoir arbitraire exorbitant et dangereux. En France on n'a pas toujours assez de respect pour l'autorité, pour les agents de la force publique; et cependant nous voyons qu'il suffit au procureur du roi de croire une affaire de peu d'importance pour absoudre plus de 600 personnes accusées d'avoir commis des outrages ou des violences envers les fonctionnaires publics.

Une institution qui confie ainsi à un seul homme le droit de prononcer d'après des raisons personnelles, bonnes ou mauvaises, fondées ou non, sur le résultat de poursuites qui intéressent souvent la société, est un malheur et une faute législative, car elle autorise à douter de l'équité, de l'activité, de la puissance de la justice elle-même et de la bonne volonté de ses représentants. Aussi longtemps que le doute sera possible on demandera vainement que ce respect inébranlable pour les institutions du pays, qui seul lui donne la force morale, et que nous admirons chez les Anglais et chez les Allemands, prenne aussi racine dans le cœur des Français. L'Angleterre ne connaît pas ce pouvoir exorbitant du ministère public. Là le grand jury se charge de la première instruction et décide si elle doit avoir des suites; et la société elle-même, prononçant par ses représentants sur le sort de l'accusation, ne laisse plus la possibilité de douter de l'équité et de la puissance de la justice. L'Allemagne, n'ayant pas d'institutions populaires, puise son respect pour la justice dans ses mœurs. Mais la France devrait l'assurer par des institutions fortes, qui l'implanteraient avec le temps dans les mœurs elles-mêmes.

La VIe partie du compte général contient les renseignements sur les affaires portées à la cour de cassation. Nous y voyons qu'elle a cassé 70 arrêts de cours d'assises.

Nous arrivons enfin à l'appendice du compte général, il contient 5 tableaux.

Le premier (CLIX) donne la statistique du petit parquet du tribunal de la Seine. Sur 6896 affaires, 1437 y ont été renvoyées à l'instruction, 3272 en police correctionnelle et 95 en simple police; 2092 sont restées sans poursuite. Ici éclate encore le pouvoir exorbitant du ministère public, qui a pu laisser sur sa seule autorité et sa seule responsabilité plus de 2000 affaires sans poursuite.

Le second tableau (CLX) contient les morts accidentelles, et nous y lisons avec étonnement que, dans la France, dans le pays le plus avancé et le mieux partagé du monde, il n'y a pas eu moins de 236 hommes *officiellement* morts de faim, de froid ou de fatigue.

Les trois derniers tableaux s'occupent du nombre, de l'âge, des professions et des moyens de destruction des suicidés, des motifs des suicides, et des mois dans lesquels ils ont eu lieu.

1775 hommes et 565 femmes se sont suicidés en 1836; l'âge de 21 à 30 ans en a donné le plus grand nombre. Un bon quart, 671, étaient des cultivateurs, laboureurs et journaliers; viennent ensuite les ouvriers en bois, en fer et métaux, les marchands en détail, les domestiques, les fonctionnaires publics, les propriétaires et les militaires. 376 suicides ont eu pour

cause la misère; 269 des afflictions de famille; 379 l'amour, la jalousie, la débauche, l'inconduite; 459 diverses contrariétés, et enfin 566 des maladies cérébrales. Le printemps et l'été en ont produit le plus grand nombre.

La statistique de la justice criminelle est aussi la statistique morale d'un pays. Le compte général offre sous ce rapport une véritable source d'intérêt; il donne la mesure de la moralité du pays en général et de chaque département en particulier. Il y avait en France, dans l'année 1834, un accusé pour crime sur 4684 habitants; en 1835 un sur 4644; et en 1836 un sur 4638. La démoralisation ou du moins les crimes ont donc, relativement à la population de la France, augmenté depuis 1834.

La moyenne d'un accusé sur 4638 habitants a été dépassée dans 28 départements; dans les autres elle n'a pas été atteinte.

Nombre d'accusés de crimes par années dans chaque département :

Seine	1	sur	1231
Corse	1		1540
Pyrénées-Orientales	1		2029
Haut-Rhin	1		2235
Finistère	1		2617
Bas-Rhin	1		3005
Aube	1		3096
Vendée	1		3220
Seine-Inférieure	1		3351
Vaucluse	1		3466
Seine-et-Oise	1		3485
Morbihan	1		3541
Vienne	1		3600
Marne	1		3712
Arriège	1		3722
Lozère	1		3730
Tarn	1		3730
Loiret	1		3856
Loir-et-Cher	1		3874
Tarn-et-Garonne	1		3906
Bouches du Rhône	1		3938
Indre-et-Loire	1		3952
Ille-et-Vilaine	1		3995
Eure	1		4045
Calvados	1		4047
Gironde	1		4087
Seine-et-Marne	1		4232
Var	1		4492
Basses-Alpes	1		4678
Aveyron	1		4696
Rhône	1		4726
Doubs	1		4763
Hérault	1		4836
Moselle	1		4968
Ardèche	1		4982
Haute-Garonne	1		5053
Côtes-du-Nord	1		5132
Deux-Sèvres	1		5154
Aisne	1		5378
Maine-et-Loire	1		5550
Lot-et-Garonne	1		5587
Haute-Marne	1		5688
Eure-et-Loire	1		5701
Charente-Inférieure	1		5765
Gard	1		5814
Dordogne	1		5874
Hautes-Pyrénées	1		6014
Côte-d'Or	1		6025
Basses-Pyrénées	1		6052
Allier	1		6064
Loire-Inférieure	1		6114
Ardennes	1		6137
Corrèze	1		6172
Sarthe	1		6225
Haute-Vienne	1		6234
Meurthe	1		6334
Oise	1		6535
Yonne	1		6578

Loire	1	6762
Gers	1	6802
Orne	1	6826
Lot	1	7000
Charente	1	7159
Ain	1	7212
Mayenne	1	7537
Nièvre	1	7629
Vosges	1	7905
Cantal	1	7915
Manche	1	7925
Indre	1	8042
Nord	1	8082
Meuse	1	8361
Creuse	1	8371
Haute-Saône	1	8373
Somme	1	8505
Saône-et-Loire	1	8548
Pas-de-Calais	1	8632
Haute-Loire	1	8688
Jura	1	8760
Puy-de-Dôme	1	8798
Isère	1	8963
Hautes-Alpes	1	10089
Landes	1	10553
Drôme	1	11315
Aude	1	11710
Cher	1	12037

1 accusé sur 1231 habitants, et 1 sur 12037, voilà les deux extrêmes. Ce seul chiffre, cette gradation entre le nombre des criminels et celui des habitants d'un département devrait faire la base d'une enquête générale sur les causes de ce résultat. Les causes générales telles que le plus ou moins de civilisation, de population, etc., ne suffisent pas pour rendre compte de cette différence; car nous trouvons déjà dans les quatre premiers départements, dans la Seine et la Corse, les Pyrénées-Orientales et le Haut-Rhin, les départements les plus riches, les plus civilisés, les plus peuplés à côté des plus pauvres, des moins civilisés et des moins peuplés. Après Paris, le centre de la civilisation, la Corse, pays de *la vendetta;* après le Haut-Rhin, pays de fabriques, les Pyrénées-Orientales et leurs montagnards catalans; après le Bas-Rhin protestant, la Vendée catholique. Cette seule énumération doit détruire bien des préjugés décorés du titre de principes philosophiques. Le plus ou moins grand nombre de crimes dans telles ou telles contrées doit avoir des raisons générales et spéciales. Le chiffre qui indique cette différence restera un chiffre mort, et le travail de M. le garde-des-sceaux demeurera stérile, tant qu'il n'aura pas provoqué cette question : « Pourquoi cette différence? » et tant qu'on n'en aura pas cherché la réponse dans une enquête générale.

Dans les départements où il y a le plus et le moins de crimes relativement au nombre des habitants, on trouve le rapport suivant entre les crimes contre les personnes et les crimes contre la propriété. Sur 100 crimes il y a eu dans les départements suivants :

	crimes contre les personnes.	contre la propr.
Corse	81	19
Seine	9	91
Pyrénées-Orientales	46	54
Haut-Rhin	32	68
Finistère	15	85
Aube	32	68
Vendée	24	76
Seine-Inférieure	15	85
Hautes-Alpes	47	53
Landes	63	37
Drôme	47	53

Aude	25	75
Cher	13	87

Ce résultat n'est pas moins intéressant ni moins important que celui que nous avons signalé entre le nombre des crimes et celui des habitants. Le département de la Seine offre proportionnellement moins de crimes contre les personnes. Dans les Landes nous trouvons presque le même rapport qu'en Corse; il y a eu autant d'assassinats dans les Landes que dans le département du Haut-Rhin (4), plus que dans le département des Pyrénées-Orientales (3) et que dans le Finistère (2). Dans l'Aube et dans la Vendée il y a eu 9 assassinats, 3 dans le département de la Drôme, 1 dans les Hautes-Alpes et 1 dans le département du Cher. Pour les infanticides, même résultat contraire entre les départements qui ont le plus et le moins de crimes en général. Dans les Landes, il y a eu 2 infanticides, autant dans la Drôme, 1 dans les Hautes-Alpes, l'Aude, la Corse, la Vendée et le Finistère, aucun dans le Haut-Rhin et dans les Pyrénées-Orientales. Si dans les Landes, la Drôme et les Hautes-Alpes une civilisation arriérée produit en général moins de crimes, on aurait tort d'en conclure que les populations de ces départements sont plus morales, car la preuve du contraire résulte assez clairement des derniers chiffres. La morale dans les pays peu civilisés, peu instruits et peu peuplés, est une morale négative, qui ne succombe pas, parcequ'elle n'est pas tentée, mais qui se dément par des crimes atroces chaque fois qu'elle y est excitée par l'occasion, la haine ou la vengeance. On peut dire des contrées où règne peu de civilisation qu'elles ne sont pas *immorales;* on aurait tort de dire qu'elles sont *plus morales* que les contrées civilisées; car la moralité ne peut être que la conséquence des lumières qui aident à vaincre la tentation, et non la conséquence des ténèbres qui préservent de la tentation, mais aussi de l'occasion de la vaincre.

Je m'arrête, Messieurs, craignant d'abuser de votre patience, mais aussi persuadé de l'insuffisance de mon rapport. Le compte général de l'administration de la justice criminelle est la mine la plus riche en résultats pour la statistique morale de la France, pour la philosophie de la législation. Je n'ai fait qu'en explorer quelques filons, quelques veines; et les échantillons que je viens de vous en offrir doivent vous prouver qu'une exploitation régulière donnerait d'immmenses produits; mais, pour y parvenir, il faudrait des mineurs plus exercés que moi. Ma tâche est remplie si je suis parvenu à attirer votre attention sur les richesses que recèle le travail si remarquable de M. le garde-des-sceaux, ministre de la justice.

J. VENEDEY (des Provinces Rhénanes),

Membre de la 2e classe de l'Institut Historique.

OBSERVATIONS.

(La 3e classe, sur la proposition de M. Venedey lui-même, a décidé que ces observations seraient renvoyées au Comité du Journal.)

Après avoir rendu hommage au soin consciencieux que l'honorable rapporteur a apporté dans la rédaction de son intéressant travail, et avoir surtout loué les idées ingénieuses de M. Venedey sur la statistique, M. Nigon de Berty a cru devoir présenter trois observations.

La première concerne les causes des acquittements des individus traduits devant les cours d'assises, que M. Venedey a énumérées en ces termes : « La difficulté de prouver un crime, la légèreté avec laquelle le ministère public intente les procès, une trop grande sévérité de la loi, enfin l'indifférence du juge pour certains crimes. »

Ce reproche de légèreté, a dit M. de Berty, ne peut être adressé au ministère public, du moins au sujet des affaires soumises *à la cour d'assises*. En effet, il ne les porte pas directement à l'audience comme certaines affaires jugées par les tribunaux correctionnels; elles ne sont déférées à l'examen du jury qu'après une longue et minutieuse instruction, suivie de l'ordonnance de la chambre du conseil du tribunal de première instance, du réquisitoire du procureur-général et de l'arrêt de la chambre d'accusation. Si donc il y a eu des accusés renvoyés légèrement aux assises, la responsabilité doit peser en grande partie sur les magistrats du tribunal de première instance et de la cour royale.

La trop grande sévérité de la loi n'est pas une cause d'acquittement depuis la loi du 28 avril 1832, qui accorde au jury la faculté, dont il use largement, de reconnaître l'existence des circonstances atténuantes, et permet ainsi aux juges de modifier dans l'application les peines qui paraîtraient trop rigoureuses. Les véritables causes des acquittements sont : d'une part, la faiblesse des témoins qui, tantôt sous l'impression de la crainte, tantôt dominés par des sentiments d'intérêt personnel, ne déclarent pas à la justice tout ce qu'ils savent; et d'un autre côté, l'indulgence excessive des jurés.

La seconde observation est relative aux récidives. M. de Berty remarque ici que le rapporteur s'est contenté d'exposer des chiffres; il aurait désiré que son rapport indiquât au moins les vices principaux du système actuel des maisons de détention et quelques-unes des causes de la différence existant dans le nombre des condamnés en récidive que produit chacune d'elles. On se demande, par exemple, pourquoi les détenus des maisons de Poissy et de Melun retombent plus souvent que les autres sous la main de la justice. Le rapport ne devait-il pas prévenir cette question en faisant observer que ces deux prisons renferment les condamnés des départements de la Seine et de Seine-et-Oise qui sont les plus pervertis de tous?

La troisième observation a pour objet les affaires laissées sans suite par le ministère public.

Jusqu'à ce jour, ajoute M. de Berty, le reproche qu'on a le plus fréquemment reproduit contre le ministère public, c'est de se montrer trop ardent

dans la poursuite des délits. Aussi on a été vivement surpris d'entendre M. Venedey lui reprocher au contraire de favoriser leur impunité, et se plaindre de ce qu'on a livré l'ordre public à la merci d'un seul homme.

Lorsqu'un procureur du roi reçoit un procès-verbal rédigé par un maire illettré ou une dénonciation dictée par la haine et la vengeance, il prend des renseignements, prescrit des recherches, et se décide, d'après le résultat de ses investigations, à suivre ou à abandonner l'affaire. Dans le dernier cas, il l'enregistre sous sa première qualification, bien que l'enquête l'ait dépouillée de son caractère apparent, puisqu'elle n'a été portée à sa connaissance qu'en raison même de cette qualification. C'est ainsi qu'il arrive que, parmi les affaires restées sans suite, on trouve des assassinats qui n'étaient réellement que des suicides ou des morts accidentelles, puis des escroqueries et des abus de confiance qui se réduisaient à des actes d'indélicatesse, etc., etc.

Les chiffres attestent l'exactitude pratique de cette explication : Sur 43159 affaires demeurées sans suite, on en remarque : 1° 16715 qui ne constituaient ni crime ni délit, et que dès-lors le procureur du roi était consciencieusement obligé de passer sous silence; 2° 10455 parceque, malgré toutes les perquisitions, les auteurs de délits sans importance n'avaient pu être découverts; 3° 11946, attendu que les faits étaient sans gravité et n'intéressaient pas essentiellement l'ordre public. C'est, il est vrai, le procureur du roi seul qui est chargé d'apprécier la nature de ces faits, et M. Venedey s'étonne de ce que la loi attribue à ce magistrat ce pouvoir qui lui paraît exorbitant.

Mais il faut se rappeler qu'en France les tribunaux ne sont pas seulement saisis par le ministère public de la connaissance des délits, qu'ils le sont encore par les parties civiles pour tous les délits ordinaires et par les administrations publiques pour certains délits spéciaux. (Art. 3, 63, 66, 67, 182 et 359 du code d'instruction criminelle.) Dans les cas rares où le ministère public reste inactif, la partie lésée a toujours le droit de provoquer une instruction judiciaire, et le tribunal compétent peut prononcer des peines, quelles que soient les conclusions du procureur du roi. Si le plaignant, qui ne posséderait pas des moyens pécuniaires suffisants pour se porter partie civile ou qui répugnerait à prendre ce parti, avait quelque raison de suspecter l'impartialité de ce magistrat amovible, il serait encore maître de le dénoncer au procureur général qui ne manquerait pas de lui faire rendre justice. Ainsi l'intérêt de l'ordre public et la répression de tous les faits qui le troublent, sont suffisamment garantis.

Enfin le rapport de M. Venedey, dans sa comparaison de la France avec l'Angleterre, a paru à M. de Berty contenir deux assertions erronées; la première, *c'est que l'Angleterre ne connaît pas le pouvoir exorbitant du ministère public*. Il est vrai qu'il n'a pas là, comme en France, le droit d'initiative à l'égard de tous les méfaits; mais il existe cependant pour tous les cas où il y a mort d'homme. Chaque comté renferme des officiers, appelés *coroners*, dont les fonctions consistent à constater l'état du cadavre et à poursuivre l'inculpé de meurtre à défaut de la partie plaignante. La seconde, *c'est que*,

suivant l'expression de M. Venedey, *le grand jury se charge de la première instruction.* En Angleterre, cette première instruction est faite par les juges de paix, et non par le grand jury qui est seulement appelé, comme les chambres d'accusation de nos cours royales, à statuer sur les mises en accusation lorsque l'information est terminée. (Voir l'ouvrage de M. Cottu sur l'administration de la justice criminelle en Angleterre, pages 39, 52, 63, 66. Paris, 1822.)

NIGON DE BERTY,

Ancien Procureur du Roi, membre de la 3e classe de l'Institut Historique.

RÉPLIQUE.

M. Venedey, tout en restant persuadé que M. Nigon de Berty, comme ancien procureur du roi, et comme chef de bureau au ministère de la justice, est plus compétent que personne pour juger le compte général et le rapport, croit néanmoins devoir répliquer par quelques mots à chacune de ses trois observations.

1° La difficulté de prouver un crime, la légèreté avec laquelle le ministère public intente les procès, une trop grande sévérité de la loi, et enfin l'indifférence du juge, voilà *ordinairement* les causes d'acquittement d'un accusé. M. Venedey ne décide pas laquelle de ces raisons a produit ce nombre comparativement très grand d'acquittements pour *crimes contre l'État*, etc. Il parle en général des causes d'acquittements et évite à dessein de se prononcer en particulier sur la cause déterminante. Dans ce passage il ne s'agit que des *crimes contre l'État*, et nullement des crimes en général, comme l'observation de M. Berty pourrait le faire croire. Le ministère public, malgré tout ce que notre honorable collègue a pu dire, intente le procès, recueille les pièces, interroge l'accusé et les témoins; et la chambre du conseil et la chambre d'accusation ne prononcent que sur les *pièces et les interrogatoires recueillis par le ministère public.* Il ne serait pas nécessaire de chercher des exemples pour prouver que des crimes, des complots contre l'État, etc., etc. se changent assez souvent devant la cour d'assises en délits ou en contraventions, s'ils ne tombent pas tout-à-fait.

2° A l'observation de M. de Berty sur les récidives, M. Venedey répond qu'il n'a voulu que mettre sous les yeux du public des chiffres prouvant l'énorme différence qui existe entre les récidives des diverses maisons centrales. Il n'a pas pu ni voulu entrer dans des détails, il ne désire que provoquer cette question : pourquoi cette énorme différence? et démontrer que, pour y répondre, il est besoin d'une enquête. Les maisons de Poissy et de Melun ne sont pas les seules où cette différence est frappante, Rennes (28 réc. sur 100 libérés); Mont-Saint-Michel (26 réc. sur 100 lib.); Ensisheim (22) Embrun (21) Riom, Loos, Haguenau, Clairvaux, Beaulieu (20); etc., etc. ne sont en aucun rapport avec Montpellier où il n'y a que 9 récidives sur 100 libérés etc., etc.

3° La troisième observation de M. de Berty ne détruit pas les conclusions de M. Venedey. Le ministère public *se décide d'après le résultat de ses investiga-*

tions à suivre ou à abandonner l'affaire, dit M. de Berty; et M. Venedey est comme lui persuadé que, le plus souvent, presque toujours, les affaires abandonnées par le ministère public ne sont d'aucune importance. Mais il n'est pas moins vrai que le ministère public est le seul juge de cette importance. Le droit de la partie civile de poursuivre de son côté le crime est le plus souvent illusoire, car, comme M. de Berty l'a dit lui-même, elle doit faire les frais. Mais ce qui est le plus important c'est que, d'après M. de Berty encore, la peur des témoins les empêche très souvent de dire la vérité, et alors il semble que la partie civile doit plus encore que les témoins redouter la vengeance des auteurs du crime et leurs amis, parents ou complices.

Les *coroners* en Angleterre ont quelques-unes des charges du ministère public en France, mais assurément la première institution est loin de la seconde. Le *grand jury* en Angleterre décide s'il y a suicide, mort accidentelle, ou crime, etc., et si *l'inculpé* doit être *accusé* ou non : la première instruction lui est donc confiée. *Le juge de paix, élu par ses concitoyens, n'est chargé que de la police criminelle et des actes préparatoires de la première instruction. Les témoins et l'inculpé paraissent devant le grand jury,* voilà la différence. L'espace et le temps nous manqueraient si nous voulions ou concilier les deux opinions ou essayer de faire triompher l'une aux dépens de l'autre.

J. VENEDEY (des Provinces Rhénanes),

Membre de la 2e classe de l'Institut Historique.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

⁂ La 1re classe (*Histoire générale et histoire de France*) s'est réunie le mercredi 8 mai 1839 sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — 28 membres sont présents.

M. A. Savagner demande qu'une rectification soit faite au procès-verbal. Dans la dernière séance il n'a point entendu, comme on le prétend, *restreindre* la question relative à l'influence des dominations carthaginoise, romaine et vandale en Afrique; il a voulu, au contraire, *l'étendre* en proposant d'y ajouter l'élément arabe.

M. Buchet de Cublize rappelle que M. A. Savagner a d'abord signalé l'insuffisance des documents dont on pourrait disposer pour ce qui est relatif aux Carthaginois et aux Romains; qu'il a déclaré ces documents peu nombreux et incomplets; qu'ensuite il a émis le vœu de voir la question réduite à l'élément arabe comme étant d'un plus grand intérêt historique, soit à cause des documents sur lesquels on peut s'appuyer, soit à raison de la proximité des temps; et qu'enfin MM. de Monglave et Leudière avaient parlé dans le sens de la proposition.

M. de Monglave cherche à concilier les souvenirs de M. Savagner et ceux de M. Buchet de Cublize.

La rectification demandée sera faite au procès-verbal.

M. le comte de Penhouet, fils de notre honorable collègue, le général de ce nom, annonce à l'Institut Historique la mort de son père (57e *livraison, avril* 1839, *page* 139). M. le secrétaire perpétuel propose de demander à M. de Penhouet fils communication des documents que son père a dû laisser. Cette proposition, appuyée par MM. Savagner et Dufey (de l'Yonne), est adoptée.

M. Bernadau, de Bordeaux, nous annonce un travail qu'il fait imprimer sur l'histoire de France, et son *Histoire de Bordeaux* dont il rassemble les livraisons éparses. Une seconde édition de ce dernier ouvrage est en ce moment sous presse.

M. Philippet, de Grandvilliers (Somme), nous communique quelques indications sur des documents relatifs à l'histoire de cette ville. — Remercîments, et renvoi aux archives.

Hommages des *prolégomènes de l'histoire* (en allemand) par M. A. de Cieszkowski (rapporteur, M. Savagner); de *Souvenirs sur le Piémont*, par madame de Montpézat, marquise de Tanlignan (rapporteur, M. Ernest Breton); de *l'Almanaco aretino* de 1836, 37 et 38, par M. le lieutenant Oreste Brizzi; d'un *Elogio storico di Felice Mariottini da citta di Castello*, d'un autre *Elogio storico di monsignor Roberto Costaguti, livornese*, et de *Memorio della terra di S. Giovanni del valle d'Arno superiore*, ces trois ouvrages par M. Francesco Gherardi Dragomanni; des *statuts du nouvel Institut Historique fondé à Rio-Janeiro* et du discours d'inauguration prononcé par M. Januario da Cunha Barbosa (en portugais); d'une notice historique de MM. Rebière et Bréant sur Saint-Germain-en-Laye; des dernières livraisons du *Journal de la société de géographie* et des *Archives curieuses de la ville de Nantes*, par M. Verger; d'un travail de M. Jules Pautet sur la loi salique, etc.

La discussion est ouverte de nouveau sur la première question mise à l'ordre du jour par le Comité central des travaux : *Quelle a été en Afrique l'influence des dominations carthaginoise, romaine et vandale sur les sciences, les arts et la civilisation?*

La discussion paraît d'abord devoir être abandonnée. Mais M. Leudière ayant rappelé qu'un membre avait déclaré dans la précédente séance qu'il verrait avec intérêt la question portée sur le terrain philosophique et que lui-même alors prendrait la parole pour la développer sous une certaine forme, M. Buchet de Cublize, obéissant à cette invitation indirecte, émet quelques idées sur la matière. Il avoue toutefois ne s'en être pas assez occupé pour en parler d'une manière consciencieuse et sûre, comme il le désirerait. La question, à son avis, offre un beau point de vue en ce qui concerne la civilisation carthaginoise et la civilisation romaine. Il pense que l'étude de l'histoire devant toujours avoir un but d'utilité, il serait important de comparer ces deux civilisations par rapport à l'Afrique et de tâcher de résoudre ainsi le problème suivant : *La destruction de Carthage n'a-t-elle pas été un malheur pour la civilisation de l'Afrique?* M. Buchet de Cublize allègue, entre autres motifs qui le porte-

raient à être de cet avis, la mauvaise disposition avec laquelle un peuple vaincu reçoit ordinairement les institutions des vainqueurs, fussent-elles excellentes, et le développement de la puissance carthaginoise, puissance commerciale, plus industrielle que Rome, plus civilisatrice, au moins pour l'Afrique. Un grand mouvement d'hommes périt avec Carthage. Depuis, la vie ne s'y montra jamais aussi active sous la domination romaine, et ce fut bien pire encore quand le mouvement romain, dirigé du côté de la Germanie et vers les barbares qui devaient envahir l'Empire, sembla laisser l'Afrique abandonnée et comme prête à devenir la proie du premier occupant.

M. Dréolle ne trouve point que M. Buchet de Cublize ait envisagé la question ainsi qu'elle devait l'être. Selon lui, on n'a pas à s'occuper de ce qui serait arrivé si Carthage avait triomphé ou lutté seulement avec assez de puissance pour se conserver; il s'agit simplement de constater les événements et d'en aprécier la valeur.

M. Buchet de Cublize fait observer que l'examen des faits est nécessaire à la solution du problême qu'il a posé.

M. Savagner combat la manière de voir de M. Buchet de Cublize. Il faut, dit-il, prendre garde de se jeter dans le vague et éviter de tomber dans la déclamation ou la poésie. Il ne s'agit point ici de savoir ce qui serait arrivé avec d'autres événements, mais ce qui est arrivé en effet. Il ne faut pas s'occuper de questions insolubles. Jamais les Carthaginois ne prirent complètement racine en Afrique, jamais ils n'exercèrent une grande influence sur les naturels du pays.

M. Leudière pense que M. Buchet de Cublize avait le droit de poser subsidiairement la question comme il l'a fait. On a oublié, ajoute-t-il, une des principales causes de la civilisation en Afrique, le christianisme. Carthage a dû exercer une grande influence autour d'elle; elle avait beaucoup d'étrangers à sa solde; le contact perpétuel de cette cité commerçante avec les peuplades de l'intérieur et les habitants des côtes a dû avoir d'immenses résultats. L'orateur cite les mercenaires, la population agricole de Carthage. Il parle du mode de colonisation usité chez les Orientaux, de la puissance de Massinissa, des renseignements fournis par saint Augustin. Il reconnaît aussi que Rome a beaucoup fait pour l'Afrique.

M. Dréolle fait observer que dans la discussion on a toujours omis l'Egypte.

M. Savagner reconnaît plus d'éclat que de solidité dans les preuves apportées par M. Leudière. Aucune colonie, dit-il, issue de Carthage, n'a pris rang dans l'histoire; Carthage n'a laissé aucune fille, aucun rejeton. Ses colonies n'étaient que des comptoirs. Les Carthaginois n'avaient pas d'excès de population à verser, et les mercenaires n'étaient pas africains. Les mœurs orientales ont un grand caractère d'immobilité qu'il ne faut pas oublier et qui est en opposition directe avec la théorie de M. Leudière. Carthage n'était qu'une association d'usuriers, n'ayant rien de commun avec les nationaux dont le caractère est toujours constant, original, dévoué au pays. Abd-el-Kader est le digne successeur de Jugurtha et de Massissina.

M. le marquis de Preignes demande la clôture de la discussion.

M. Leudière désire répondre à M. Sa-

vagner. Le préopinant, dit-il, a prétendu que Carthage n'avait point laissé de colonies, de rejetons; mais Utique, mais Carthagène, mais tant d'autres? Il a prétendu que les mercenaires n'étaient point d'Afrique; Annibal avait pris, il est vrai, les siens dans les Gaules; mais les Numides?

M. E. de Monglave appuie la clôture de la discussion sur les deux questions; elle est adoptée.

⁂ Le mercredi 15 mai 1839, séance de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*), présidence de M. H. Dufey. — 23 membres sont présents.

Hommages du *Manuel pratique de rhétorique*, de M. J. E. Boulet (rapporteur, M. Leudière); de la dernière livraison de *la Mère institutrice* de M. Lévi; du dernier numéro de *la Tribune de l'enseignement;* de la 27e livraison de *la Bibliothèque étrangère* de Mlle Rosalie du Puget (rapporteur, M. Ernest Breton).

Deux candidats, MM. Jacomi Regnier, ancien professeur en l'Université, et Nolté, savant lexicopraphe allemand, sont présentés.

Rapport de M. H. Dufey sur *la Grammaire générale* de M. Napoléon Caillot. Le rapporteur regrette l'espèce de sévérité avec laquelle il a été forcé de juger le livre dont l'examen lui a été confié. Il pense que son travail ne devrait point être renvoyé au Comité du journal.

M. Dréolle émet un avis contraire. Il croit que c'est le Comité seul qui doit se prononcer sur l'opportunité de la publication.

M. de Monglave appuie le renvoi. Il remercie le rapporteur de la franchise remarquable dont il a fait preuve dans cet examen. Nous ne sommes point ici, dit-il, pour faire œuvre de camaraderie mais de justice. Son seul regret est que M. Caillot n'assiste pas à la séance et ne puisse pas se défendre lui-même. En son absence il rentre dans quelques détails qui militent, selon lui, en faveur de l'auteur de *la Grammaire générale.*

M. Dréolle retire sa proposition.

MM. Leudière et Dufey (de l'Yonne) demandent que la discussion soulevée par le rapport de M. Caillot soit analysée au procès-verbal, afin que, si ce rapport venait à n'être point inséré dans le journal, on ne pût au moins taxer l'Institut Historique d'une fâcheuse condescendance en faveur des travaux de ses membres.

M. Venedey appuie le renvoi du compte-rendu au Comité du journal. — Il est prononcé au scrutin secret.

M. E. de Monglave lit un rapport sur *Bertrand de Born,* nouvelle publication de M. Mary-Lafon. Il loue l'auteur d'avoir essayé de mettre en relief les chroniques de la France méridionale, si négligées, si peu connues de nos jours, et qui recèlent pourtant, selon lui, d'abondantes sources d'intérêt et d'instruction.

Ce rapport est unanimement renvoyé au Comité du journal.

M. Trémolière, avant qu'on ne reprenne la discussion sur le fond de la question traitée par M. Vincent dans la séance du mois dernier, *la syntaxe des langues anciennes et modernes,* soumet quelques observations au sujet de l'incident qui en a écarté les orateurs et auquel il confesse avoir donné lieu involontairement.

« M. Vincent, dit-il, ayant avancé que de leur nature toutes les langues an-

ciennes sont inversives et transpositives, je me suis cru fondé à réclamer une exception à cette règle, présentée sous une formule absolue, en faveur de la langue celtique ou gauloise, qui, à en juger par deux de ses dialectes vivants, la gaëlique en Angleterre et le cymrique ou breton en France, me paraît au contraire avoir eu un caractère analytique bien marqué, c'est-à-dire que sa syntaxe était certainement basée sur l'ordre logique et naturel dans lequel naissent nos idées; enfin j'ai ajouté que la langue française actuelle lui est, en grande partie, redevable de son génie. Par là j'ai été conduit à dire quelques mots de la langue improprement appelée *romane*; j'ai osé même articuler des doutes sur son existence, en tant que langue principalement provenue de la corruption du latin. Là-dessus notre honorable secrétaire perpétuel, au profond savoir duquel je me plais à rendre hommage, a crié au paradoxe et pris la parole, non pour suivre la discussion sur les syntaxes, mais pour répondre à mon observation qui pourtant s'y rapportait. Il m'a opposé les troubadours que je connais, puisque je suis Provençal, et il nous les a cités comme les organes authentiques de cette langue. J'ai compris alors que je n'avais pas suffisamment ou assez clairement précisé ma pensée, ce qui n'est pas toujours facile quand on improvise sans préparation aucune; j'ai compris qu'il aurait fallu d'abord s'entendre sur la signification étymologique et historique du mot *romane*, mais cet éclaircissement nous aurait menés trop loin, je me suis borné à en faire la remarque. Cependant M. Mary-Lafon, en sa qualité lui aussi de méridional, d'enfant de l'Occitanie, a cru devoir intervenir dans cette discussion tout-à-fait incidente. Il n'a appuyé que légèrement l'opinion de M. de Monglave; mais il nous a entretenus un peu plus longuement des éléments qui, suivant lui, ont concouru à la formation de la langue française, et ce n'a pas été sans surprise que je l'ai vu regarder la langue celtique ou gauloise comme à peu près étrangère à cette formation, prétendant que la Gaule n'avait point eu de langue générale et commune aux divers peuples ou états qui composaient la confédération druidique; que chacun de ces peuples avait un idiome particulier et différent de celui des autres, etc. Mon intention n'est pas d'examiner, quant à présent, ce qu'il y a d'invraisemblable et de contraire à l'histoire dans une telle assertion. Je dirai seulement 1° que le fait non contesté des différents idiomes ne saurait infirmer celui de la langue générale à laquelle ils appartenaient pour le fond, car ils consistaient en certaines locutions ou façons de parler, en une certaine prononciation de mots communs à tous, qui se rapportaient toujours par leur signification au génie de cette même langue gauloise; 2° que ces anomalies ont eu lieu dans toutes les langues parlées ou écrites de l'antiquité, et qu'elles se remarquent encore dans les langues modernes, sans en excepter la française.

« En vous rappelant, Messieurs, ce qui s'est passé dans notre dernière séance, mon but est de vous faire connaître que je persiste dans ma réclamation contre la proposition de M. Vincent, tendant à attribuer au génie de toutes les langues anciennes, sans distinction, un caractère inversif et transpositif.

« A l'égard des objections de MM. de Monglave et Mary-Lafon, comme elles

se trouvent en dehors de la question qui nous occupe, ou ne s'y rattachent que d'une manière indirecte, j'aurai occasion d'y revenir avec opportunité au prochain congrès. Les raisons que je produirai dans la discussion qui s'ouvrira sur leur objet spécial, si elles ne sont point convaincantes, prouveront du moins que, dans la manifestation de mes opinions, je n'obéis qu'au sentiment dont nous sommes tous animés : celui de chercher la vérité et de la proclamer partout où nous croyons la rencontrer. »

M. Vincent soutient que, pour avancer que telle ou telle langue ancienne est ou n'est pas inversible, il faut, au moins, en connaître la syntaxe, et que nous ignorons celle de la langue celtique parlée, suivant le préopinant, dans les Gaules.

M. Leudière accuse M. Trémolière d'aller trop loin. On ne peut, à son avis, reconnaître dans le breton moderne, *très appauvri*, de grands rapports avec la langue parlée dans les Gaules, ou du moins tirer de ce qu'on sait de cet idiome des conclusions sur l'inversion ou la non inversion de la langue des Gaules. Il cite l'irlandais et le gaëllique de nos jours comme n'étant pas étrangers aux inversions.

M. de Monglave pense que les langues anciennes sont généralement inversives, mais que les grammairiens et les Académies, en voulant les polir, leur enlèvent ce type primitif. Il cite la vieille langue basque, *l'escualdunac*, comme ayant conservé ses inversions parcequ'elle a pu échapper en grande partie à ce double fléau.

M. Leudière croit que, si le pays basque avait eu à subir des invasions, comme la Bretagne par exemple, sa langue se serait modifiée comme celle des Bretons.

M. Venedey est d'avis que cela tient à la nature particulière des idiomes, quelques-uns étant essentiellement stationnaires comme le basque, l'irlandais, l'écossais et même l'hébreu.

M. de Monglave y ajoute la langue romane qu'on retrouve dans le provençal, le catalan, le languedocien, le gascon, le béarnais et le portugais de nos jours. Il compare les poésies des anciens troubadours à celles de l'Anacréon béarnais Despourrins, et de notre collègue Jasmin ; et prouve que la syntaxe de la langue romane n'a pas varié.

M. Nigon de Berty invite les orateurs à rentrer dans la question et à s'occuper exclusivement de la comparaison des syntaxes. L'inversion, selon lui, est due à la poésie ; la poésie est le premier idiome des peuples. Les langues anciennes, plus rapprochées de la nature, étaient métaphoriques, inversives ; elles obéissaient à l'imagination. La raison, au contraire, règle les langues modernes qui ont renoncé à l'inversion.

M. Venedey, se ralliant à l'opinion de M. de Berty, pense que, si le français est moins inversible que l'anglais, l'italien et l'allemand, cela vient de ce que le raisonnement y domine plus que l'imagination. Il croit peu à cette légèreté française dont on a fait tant de bruit.

M. Leudière craint que l'imagination dont les deux préopinants ont fait honneur aux langues inversives, ne se glisse, à leur insu, dans la part qu'ils prennent à la discussion. Suivant l'orateur l'inversion n'a d'autre cause que le caractère synthétique des langues anciennes.

M. E. de Monglave relit les termes de la question. Il se méfie de ces théories

universelles dans lesquelles bon gré malgré on fait entrer tous les faits possibles en les disloquant. Il reproche aux orateurs qui l'ont précédé de ne s'être nullement occupés de la comparaison des syntaxes et d'avoir fait assaut d'érudition sans chercher à convaincre personne.

M. Dufey (de l'Yonne) démontre que les langues sont filles de la nécessité. De nouveaux besoins réveillent de nouvelles idées : les nouvelles idées exigent de nouveaux mots. Chaque peuple ayant ses idées à lui, il arrive que les mots qui peignent ces idées sont intraduisibles dans les autres langues. L'orateur cherche à prouver que le français a aussi ses inversions; qu'on peut rétablir la syntaxe de toute langue dont on possède des monuments écrits; et que les inversions, quelle que soit leur nature, corrompent les idiômes et finissent par les anéantir.

M. Vincent fait remarquer que les inversions françaises dont parle M. Dufey ne sont que des *hyperbates*.

M. de Berty persiste dans sa théorie des inversions et combat l'opinion émise par M. de Monglave.

L'heure étant fort avancée, la suite de la discussion est renvoyée à la prochaine séance de la classe.

⁂ Séance de la 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*), mercredi 22 mai 1839. Présidence de M. J. A. Dréolle. — 23 membres sont présents.

Sur la proposition de M. le docteur Cerise, la question ayant pour but de *déterminer par l'histoire s'il existe un rapport entre les caractères physiologiques des peuples et leurs systèmes sociaux* est rayée de l'ordre du jour. Le Comité central des travaux sera invité à la remplacer.

M. le docteur Josat poursuit la lecture de son mémoire sur l'autre question : *Comparer et apprécier les principales histoires de la philosophie*.

M. Leudière indique à M. Josat quelques améliorations dont son travail lui paraît susceptible. Certaines opinions lui semblent hasardées. Il en est d'autres qui auraient besoin de plus de développements.

M. Josat remercie M. Leudière de ses bons conseils et promet d'en profiter pour la partie déjà achevée de son travail et pour celle qu'il se propose de nous communiquer dans les prochaines séances de la classe.

M. de Monglave lit une lettre de M. le docteur Giordano, de Turin, sur des antiquités et des pétrificaitons récemment découvertes en Savoie. — M. le secrétaire perpétuel demandera des détails plus circonstanciés à notre honorable correspondant. M. le docteur Cerise s'engage de son côté à faire prendre des renseignements sur les lieux qu'il connaît parfaitement.

M. L. Malioche envoie une notice néchrologique sur notre collègue Sautayra (57e *livraison*, *avril* 1839, *pag.* 137). Il n'a pu trouver dans les papiers du défunt les livres et les manuscrits que l'Institut Historique lui avait confiés pour son travail sur l'histoire de la législation qui chez les divers peuples et aux diverses époques a régi la propriété intellectuelle. M. Malioche offre de remplacer son ami dans cette importante mission. Cette offre est acceptée d'une voix unanime et des remercîments sont votés à notre honorable collègue.

Hommages du premier volume de l'*Essai sur la philosophie du christianisme* par M. l'abbé Cacheux (il en sera rendu compte aussitôt que l'auteur aura fait parvenir un second exemplaire conformément aux statuts); d'un *discours prononcé à Rome* par l'abbé Giudicelli *lors du passage dans cette ville de monseigneur Dupuch, évêque d'Alger;* d'une brochure de M. le baron d'Asda intitulée : *Paix et médiation, ou mémoire en défense de la nation espagnole.*

Présentation comme candidat à la classe de M. le docteur Ernest Chapus (du Puy-de-Dôme).

M. J. Venedey (des provinces rhénanes) lit un rapport fort détaillé sur le *compte rendu de la justice criminelle en France, publié par M. le garde des sceaux ministre de la justice.* Ce rapport se recommande par de curieux rapprochements statistiques et par un esprit d'équité et de modération qui ne se dément pas.

M. Nigon de Berty, ancien procureur du roi, présente quelques observations sur ce travail. Il craint que le rapporteur n'ait attaché aux chiffres du compte rendu une importance plus grande que celle qu'ils ont réellement. Peut-être aurait-il dû faire la part de certaines exigences qui s'opposent à l'exactitude strictement mathématique des calculs. L'administration ne livre au public que la nomenclature des crimes poursuivis; il en est que le bras de la justice n'atteint pas, et que, malgré sa surveillance, elle ne soupçonne pas même.

L'orateur repousse le reproche de légèreté adressé par le rapporteur au ministère public. Il pense que le maintien de la peine de mort est nécessaire à cause des fréquentes récidives. Il explique pourquoi elles sont plus nombreuses aux maisons centrales de Poissy et de Melun; c'est, selon lui, la funeste conséquence du voisinage de la capitale.

« Souvent, dit M. de Berty, on dénonce aux magistrats des crimes faux ou imaginaires. Plus d'une fois ce qu'on annonçait comme assassinat est démontré suicide après une enquête sévère. Rarement chez nous le crime reste impuni; la loi veille, et la France est la sentinelle avancée de la société européenne.

« On a comparé notre pays à l'Angleterre, mais au-delà de la Manche on recherche la publicité d'une audience. Chez nous beaucoup de personnes victimes de vols ne les dénoncent pas pour ne pas se mettre en évidence. On dit au criminel : Va te faire pendre ailleurs! »

M. Venedey réplique : Selon lui les fréquentes récidives dont nous sommes témoins indiquent un mauvais système pénitentiaire. Le régime de nos prisons n'améliore pas le moral des détenus. Voyez celles des États-Unis et comparez! L'orateur persiste à trouver exorbitant le pouvoir abandonné au ministère public. Il n'accuse pas les intentions. Il ne s'en prend qu'à la fragilité humaine, et fait ressortir encore sur ce point la supériorité de l'Allemagne et de l'Angleterre.

M. de Monglave demande le renvoi du rapport de M. Venedey au Comité du journal. Il explique le peu d'infanticides des Landes et de la Corse par les mœurs de ces deux pays où la naissance d'un enfant illégitime ne passe point pour un crime, pas même pour une faute, mais pour un malheur. Quant aux nombreux assassinats de ces départements, ils doivent être attribués plutôt à la vengeance qu'à la

perversité. L'orateur signale la fiction immorale des circonstances atténuantes; il désire qu'on réforme la loi, si elle est mauvaise, mais qu'on ne l'élude pas. Suivant lui l'isolement, la répulsion de l'homme qui a accompli sa peine est pour beaucoup dans les récidives; on ferme d'avance tout accès au repentir; il voudrait des colonies agricoles pour les forçats libérés. Ce vœu émis par lui dès 1828 était à cette époque favorablement accueilli par le conseil général du département de la Seine.

M. Leudière fait l'éloge de la droiture et de la loyauté du ministère public dans les départements. Il appuie le renvoi du rapport au Comité du journal (*voir la présente livraison, page* 154).

Ce renvoi est prononcé.

M. Victor Courtet, de l'Isle, lit un rapport sur l'*Histoire de l'introduction de la soie en Portugal*, par notre collègue M. le vicomte de Santarem.

Sur la proposition de M. Dréolle ce travail est également renvoyé au Comité du journal.

⁂ La 4e classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est réunie le mercredi 29 mai 1839 sous la présidence de M. de Bret. — 26 membres sont présents.

M. le comte d'Allonville demande la parole sur le procès-verbal. « Le parchemin, dit-il, dont il a été question dans la dernière séance et qui renferme la passion de Jésus-Christ se trouve en effet en Russie. Je l'ai vu pendant mon séjour dans ce pays. Il est écrit en syriaque que je ne connais point. Mais on en conserve une traduction grecque fort ancienne que j'ai lue avec beaucoup d'attention. Je puis donc affirmer l'existence de ce document sans en attester néanmoins l'authenticité. »

M. Eug. de Monglave a lu une traduction française de ce document, dont la date ne lui paraît pas de beaucoup aussi ancienne qu'on l'a prétendu. Diverses interpolations et plusieurs anachronismes lui font croire que l'authenticité en est plus que douteuse.

M. Pigalle rectifie une erreur du procès-verbal. Ce n'est pas à M. Denon fils qu'il a promis dans la dernière séance de demander des renseignements sur la lame de plomb dont les journaux ont tant parlé, lame de plomb sur laquelle serait tracée en caractères hébraïques la sentence qui frappa Jésus-Christ et qu'on aurait retrouvée dans l'héritage archéologique du savant Denon. M. Denon n'a pas laissé d'héritier de son nom, mais plusieurs neveux. L'un d'eux, M. Brunet, est particulièrement connu de M. Pigalle. C'est à lui que notre collègue s'est adressé pour les renseignements demandés. Ce qu'il prévoyait est arrivé : M. Brunet a déclaré que dans l'héritage de son oncle il n'a été trouvé rien de semblable à ce qu'annoncent les journaux. « D'ailleurs, ajoute M. Pigalle, la mystification est aujourd'hui devenue patente, et la réfutation d'un savant ecclésiastique, insérée par tous les organes de la presse, ne laisse plus subsister le moindre doute à cet égard. » Il propose qu'il soit passé à l'ordre du jour sur cet incident qui n'a que trop occupé la 4e classe.

M. E. de Monglave appuie fortement l'ordre du jour et reproduit ce qu'il a dit dans la dernière séance sur la mystification dont l'Institut Historique a refusé de se rendre l'écho et de devenir la dupe.

L'ordre du jour est unanimement adopté.

M. Dieudonné Finart, peintre paysagiste, appelle l'attention de ses collègues sur une composition qu'il propose pour remplacer le bitume dans la peinture à l'huile. Un fort beau tableau qui représente un rassemblement de troupes circassiennes, et dans lequel l'artiste a déployé beaucoup de talent, est exposé aux regards de la classe. L'exécution en a été faite à l'aide de ce nouveau procédé dont les résultats ont paru très satisfaisants. En effet, M. Finart a fait remarquer que son œuvre qui date de 18 mois n'a souffert encore aucune altération, tandis que par l'emploi du bitume les couleurs en seraient déjà dépréciées sensiblement. Une palette de verre sur laquelle sont des échantillons variés de cette composition, mis en regard du bitume, fait juger de sa grande supériorité sous beaucoup de rapports et notamment pour la transparence des tons.

M. E. de Monglave rappelle que dans la dernière séance il a été nommé une commission chargée d'examiner la découverte de M. Finart. Puis il démontre que, la marche tracée devant entraîner de longs retards, il serait convenable d'aviser à un mode plus expéditif.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Moreau de Dammartin, Pigalle, De Bret et Ferdinand-Thomas, on arrête que la commission se réunira chez M. Chatelain, un de ses membres, dont le domicile est le plus central.

M. de Monglave annonce que M. Alexandre Lenoir, étant fort souffrant, se trouve dans l'impossibilité de faire son rapport sur les dessins archéologiques de notre collègue M. Gauthier-Stirum, maire de la ville de Seurre. — M. Ernest Breton est nommé rapporteur à sa place.

Hommages de l'*Histoire de la ville du Havre*, par M. Frissard, 5e et 6e livraisons (rapporteur M. Albert Lenoir) et d'*il Parnasso dipinto da Rafaello nel Vaticano*, par Antonio Mazzanetto.

La classe, dans une première séance particulière, a déjà reçu communication de l'*Examen du Salon de peinture, de statuaire et d'architecture de* 1839, par M. J. A. Dréolle. Plusieurs rectifications ont été indiquées à l'auteur. On procède en conséquence à une seconde lecture. (Voir la présente livraison, page 145.)

Le rapport est écouté avec intérêt.

M. E. de Monglave fait observer que le buste de Dugas-Montbel n'est pas de M. David, mais de M. Guillot.

M. de la Pylaie réfute quelques assertions de M. Dréolle sur le ton et la transparence des eaux de la mer qu'il paraît avoir beaucoup étudiées dans ses fréquents voyages.

M. Aristide Husson cherche à mettre d'accord les deux opinions en démontrant que, si nos organes diffèrent, les effets visuels doivent nécessairement différer.

M. Pigalle rappelle que, depuis longtemps, les artistes réclament une nouvelle organisation du jury d'examen et leur admission pour un tiers dans cette réunion d'académiciens. Il demande que ce fait trouve place dans le compte-rendu. — Adopté.

M. de Berty accuse M. Dréolle de ne s'être point conformé à la décision de la classe qui voulait un travail historique et non critique. Il regrette que ces prescriptions n'aient pas été scrupuleusement suivies. Il en serait résulté la cons-

tatation de grossiers anachronismes et de curieuses investigations sur la marche de l'art.

M. Dréolle avoue ne s'être pas strictement arrêté à la lettre du programme. La cause en est au temps qui lui a manqué. Si son travail n'avait pas été aussi pressé, il aurait fait tous ses efforts pour se conformer sans réserve aux intentions de la classe.

M. de Monglave démontre que le délai dans lequel M. Dréolle se trouvait obligé de se renfermer était si court qu'il lui aurait été impossible de produire un travail tout à la fois critique et historique. Il demande le renvoi de son rapport au Comité du journal.

On vote au scrutin secret sur cette proposition. Le renvoi au Comité du journal est adopté à l'unanimité.

On passe ensuite à la lecture du travail de M. O. Mac'Carthy sur cette question proposée par le Comité central des travaux : *Déterminer par l'examen critique des travaux de peinture des différentes écoles espagnoles leurs caractères distinctifs.*

M. Mac'Carthy passe en revue les peintres qui ont signalé la domination des Goths et celle des Arabes dans la Péninsule Hispanique. Il s'élève à de hautes considérations sur la direction de ces deux écoles, et résume ses opinions en une synthèse dont les développements captivent l'attention de l'auditoire. Il promet de poursuivre ses investigations à la prochaine séance de la classe.

⁂ La 48e assemblée générale a eu lieu le vendredi 31 mai 1839, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay, président de l'Institut Historique. — Sont présents quarante-sept membres.

M. Fr. Gherardi Dragomanni, secrétaire-perpétuel de l'Académie de la vallée Tibérine, en Toscane, offre à l'Institut Historique son mémoire italien sur la vallée de l'Arno supérieur et deux éloges historiques de personnages de la localité. Il promet d'envoyer sous peu un volumineux ouvrage qu'il achève. — Remercîments.

Notre collègue M. Lévi (Alvarès) désirerait l'analyse de nos cours publics et gratuits d'histoire pour l'insérer dans son recueil mensuel *la Mère de famille*, qui compte dans ses abonnés grand nombre de dames de la haute société. — Remercîments, et renvoi aux professeurs.

Notre collègue le lieutenant Oreste Brizzi, d'Arezzo, nous adresse plusieurs numéros de son *Annuaire historique* de cette ville, et un diplôme de membre correspondant de l'Académie impériale et royale des sciences et lettres, décerné à l'unanimité au secrétaire perpétuel de l'Institut Historique. Cette Société demande à faire l'échange de ses productions avec les nôtres. — Adopté. Remercîments de l'Institut Historique. M. de Monglave est chargé d'en transmettre l'expression.

Notre ancien président, M. le duc de Doudeauville, nous écrit qu'il regrette de ne pouvoir assister à notre séance générale ; il doit être opéré de la pierre dans une heure. Il fait des vœux pour la prospérité de l'association. — M. le secrétaire perpétuel est chargé de répondre à M. de Doudeauville et de lui exprimer toute la part que nous prenons à ses souffrances. Dès qu'il pourra recevoir, une députation de la Société aura l'honneur de se présenter à son hôtel.

Notre collègue, M. le général baron Stroltz, toujours souffrant, regrette de ne pouvoir rendre compte de l'*Annuaire historique militaire* de M. le capitaine Sicard. — Même décision. Renvoi de la lettre à la 1re classe (*Histoire de France*) pour la nomination d'un nouveau rapporteur.

Notre collègue, M. Polydore de Labadie, de Saint-Girons (Ariège), envoie de nouveaux fragments de son *histoire* manuscrite *des Basques*. MM. de Peyronnet, Guizot, Du Mège, Lavergne l'encouragent à continuer, mais il attend le jugement de l'Institut Historique. — L'assemblée générale engage M. de Labadie à poursuivre ses recherches, en le prévenant toutefois que l'étendue de son travail n'en permettra pas l'insertion entière. Dans tous les cas, fidèle à ses usages, l'Institut Historique ne pourra rien imprimer que le manuscrit complet ne soit en son pouvoir.

Notre collègue M. Auguste Vallet communique un extrait de ses *rapports à M. le ministre de l'instruction publique sur les archives du département de l'Aube* dont la classification lui a été confiée. — Renvoi à la 1re classe (*Histoire de France*).

Vingt-un volumes ou brochures sont offerts à la Société. Des remercîments sont votés aux donateurs.

Quatre candidats sont présentés par la 2e et la 3e classes. Il sera voté sur leur admission définitive à la séance générale de juin.

M. O. Mac' Carthy lit un mémoire inédit sur l'*histoire de la géographie depuis les temps les plus reculés jusqu'au XIXe siècle, devant servir d'introduction à un coup-d'œil sur l'état actuel de la géographie* qu'il promet de lire à une prochaine séance.

M. Leudière rend hommage aux investigations consciencieuses de M. Mac' Carthy et à l'art avec lequel il a groupé tant de faits dans si peu d'espace. Il demande le renvoi de son mémoire au Comité du journal, tout en faisant observer que l'Afrique méridionale n'était peut-être pas aussi peu connue des anciens que le pense notre collègue. On trouve à cet égard plus que des présomptions dans Hérodote. La sphéricité de la terre avait cessé de bonne heure d'être un problème, et le système de Copernic était soupçonné longtemps avant lui.

M. J. A. Dréolle invite M. Mac' Carthy à s'occuper dans sa prochaine lecture des travaux hydrographiques des Français qu'un Anglais, le capitaine Basil Hall, a complètement omis dans une récente publication.

M. le marquis de Preignes signale le relevé des côtes du Brésil fait avec beaucoup de soin par le vice-amiral Roussin sous la restauration.

M. le comte d'Aunay indique les travaux remarquables du comte Chastenay-Puysegur dans les Antilles sous le règne de Louis XVI.

M. de Monglave a été témoin des explorations de M. Roussin sur les côtes du Brésil. On doit à sa sagacité et à celle des officiers de son expédition la rectification d'erreurs grossières qui se propageaient depuis des siècles dans toutes les cartes. L'orateur en cite quelques-unes.

M. Mac' Carthy remercie les préopinants de leurs observations dont il promet de profiter. Il n'a jamais prétendu que l'Afrique méridionale fût entièrement inconnue des anciens. Il cite même la

proue d'un navire évidemment de construction phénicienne trouvée enfouie en 1823 dans les sables du cap de Bonne-Espérance. Il se joint à M. Dréolle pour blâmer la partialité de capitaine Basil Hall, et cite, entre autres reconnaissances qui honorent la France, celle de la côte de la Colombie baignée par la mer des Antilles, les explorations du capitaine Gauthier dans la mer Noire et l'Archipel, de Dumont-Durville dans la nouvelle Zélande et la nouvelle Guinée, du capitaine Bérard sur le littoral de l'Algérie, etc.

Il est voté au scrutin secret sur le mémoire de M. Mac'Carthy qui est renvoyé, à l'unanimité, au Comité du journal.

M. Anatole Saulnier commence la lecture d'un mémoire sur *l'Histoire de la douane depuis les temps les plus reculés.* Il trouve l'étymologie du mot *douane* dans le mot *dogana*, droit perçu par le doge de Venise. Passant rapidement à travers les peuples anciens, il entre dans des détails fort circonstanciés sur les impôts de la Gaule et des premiers siècles de la monarchie française.

M. le marquis de Preignes pense que *la dogana* n'appartient pas exclusivement au gouvernement de Venise. Il la retrouve avec son nom dans presque tous les États d'Italie.

M. Dréolle présente quelques observations sur l'ancienne douane de Valence et sur la franchise de Tunis.

M. Leudière aurait voulu que M. Saulnier joignît à chaque époque de son travail une histoire succincte du commerce à cette époque.

M. Saulnier répond qu'il s'est imposé l'obligation de ne point sortir de sa spécialité, déjà trop féconde en documents précieux et en déductions sociales et politiques.

M. Dréolle rappelle la loi de saint Louis sur les céréales, laquelle autorisait la libre circulation par provinces. Il trouve que l'auteur a glissé trop légèrement sur cette époque si curieuse et si nationale.

M. Saulnier s'excuse d'être limité par le temps et l'espace. Il y aurait des volumes à écrire sur le sujet intéressant qu'il se voit forcé de résumer.

L'heure avancée ne lui permet pas d'achever la lecture de son manuscrit. Il est invité à la continuer à la prochaine séance de la 3e classe (*Histoire des sciences sociales et philosophiques*), qui aura lieu le mercredi 19 juin.

CHRONIQUE.

— L'Institut Historique ne doit pas être le dernier à se féliciter de la mesure qu'a provoquée dernièrement un ministre de la guerre connu par ses travaux historiques, M. le lieutenant-général Cubière, mesure dont nos collègues du journal *l'Armée* ont été les premiers à faire part au public. Il s'agit de faire rédiger l'histoire de chacun des régiments de l'armée, et de suppléer ainsi, dans chaque corps, par un monument écrit qui fera partie de ses archives, et

ne l'abandonnera jamais, aux traditions incomplètes conservées dans la mémoire des militaires et qui tendent chaque jour à s'affaiblir et à disparaître à mesure que les vieux soldats s'en vont.

S'il est utile de perpétuer la mémoire des actions de guerre, c'est surtout pour entretenir et fortifier le goût des armes. Le souvenir des noms et des faits qui honorent en particulier chaque régiment, forme et nourrit l'esprit de corps, lequel, avec la discipline, constitue la force morale des armées; bien dirigée, cette force est un des premiers éléments de succès et la meilleure sauvegarde des empires. Le soin qu'on a pris de recueillir les faits d'armes éclatants, les actes de courage, d'intrépidité et de dévoûment dont nos annales sont remplies, et de les offrir en exemple aux générations qui se sont succédées, n'a pas peu contribué aux triomphes de nos armées nationales. Dans les temps antérieurs, le souvenir des actions mémorables se perpétuait par des emblèmes et des devises; mais le plus souvent la tradition resta seule dépositaire de cette suite de combats, de ces traits de bravoure individuelle qui fondent la réputation des régiments, et dont le récit, passant de bouche en bouche, exaltait à un si haut point les sentiments d'honneur et de patriotisme.

On sait de quel éclat brillèrent dans les armées françaises les régiments de Picardie, de Navarre, d'Auvergne, les carabiniers, la gendarmerie de France, la 57e demi-brigade, surnommée la terrible, l'invincible 32e.... On sait de quels prodiges de valeur les régiments sont capables pour soutenir l'honneur de leur numéro et pour se montrer dignes de leur surnom. Rétablir et conserver les glorieux souvenirs qui se rattachent aux anciens corps de troupe sera le moyen le plus efficace de ranimer l'esprit de corps, trop souvent ébranlé en France par les licenciements, par les réorganisations d'armée, et de remédier à l'absence des traditions dans les rangs de nos jeunes soldats.

M. le général Cubière a donc pensé qu'il serait utile de faire l'histoire complète de chaque régiment, et de rétablir ainsi la filiation des corps dont se compose actuellement l'armée française avec ceux qui les ont précédés et qui ont porté les mêmes numéros, filiation trop fréquemment interrompue depuis un demi-siècle et dont les traces s'effacent de jour en jour. Une décision du 30 août 1815 avait prescrit, il est vrai, dans chaque régiment, l'établissement d'un registre historique dont la rédaction était confiée au lieutenant-colonel; mais au-delà de cette époque il existe une lacune que le ministère de la guerre est seul en état de combler. En conséquence il a été prescrit de faire, dans les archives de la guerre, toutes les recherches nécessaires à l'effet d'établir pour chacun des régiments de toutes armes une notice indiquant depuis 1558 son origine, les éléments de sa composition, ses transformations, les amalgames qu'il a subies, les campagnes, siéges, batailles et faits mémorables, auxquels il a pris part, les noms de tous les colonels, ceux des militaires de tous grades mis à l'ordre de l'armée pour des faits éclatants.

Déjà les notices du 1er régiment d'infanterie de ligne et du 1er léger ont été soumises au roi qui a donné, nous assure-t-on, une approbation complète à ce travail, et a décidé que les notices histo-

riques de tous les régiments de l'armée seraient lithographiées et envoyées à chacun d'eux en nombre suffisant pour être placées en tête du registre matricule, en tête des livres d'ordre, et pour servir dans les écoles régimentaires aux exercices de lecture. Le roi a décidé en outre qu'il serait fait envoi aux archives de chaque division militaire de la collection complète de ces notices.

Voici la circulaire adressée à cette occasion par l'ancien ministre de la guerre aux lieutenants-généraux commandant les divisions militaires; elle est datée du 18 avril dernier :

« Général, conserver en France les traditions militaires, préserver de l'oubli les faits mémorables qui dans les temps antérieurs ont fondé la réputation des corps de troupe, c'est travailler utilement pour l'armée, c'est contribuer encore à la gloire de nos armes. Dans cette pensée je m'étais occupé dès longtemps à recueillir et à classer des documents propres à établir la filiation des régiments qui ont porté le même numéro, en remontant jusqu'à l'origine de chacun; à retracer la part qu'ils ont prise aux combats, siéges et batailles qui illustrèrent les armées françaises, et à reproduire les noms des officiers, sous-officiers et soldats qui ont mérité d'être cités à l'ordre de l'armée.

« Sa Majesté, toujours empressée à prêter son appui à tout ce qui peut contribuer à la gloire nationale et à l'honneur des armes françaises, a bien voulu décider, le 14 de ce mois, sur ma proposition, que l'historique des régiments, rédigé au ministère de la guerre d'après les documents officiels, serait adressé à chaque corps de troupe, pour être transcrit en tête du registre matricule, ainsi que sur le livre d'ordre de chaque compagnie ou escadron, afin de porter à la connaissance des officiers, sous-officiers et soldats l'origine du corps, les campagnes, les faits éclatants, les siéges et combats auxquels il a pris part, les actes individuels d'intrépidité et de dévouement qui ont honoré le numéro du régiment.

« Je fais donner à ce travail toute l'activité possible; mais, pour le rendre plus prompt et plus complet, je n'hésite pas à faire appel aux souvenirs de tous les anciens militaires, ainsi qu'aux documents écrits dont ils pourraient être dépositaires. Je désire donc que vous puissiez me transmettre par extrait les renseignements que vous auriez été à même de recueillir sur les corps des différentes armes, soit de nos jours, soit antérieurement.

« Je désire aussi que vous engagiez les officiers sous vos ordres à se livrer aux recherches nécessaires pour établir l'historique des corps, tant pour ce qui est antérieur à l'organisation de 1791, que pour ce qui est survenu depuis cette époque jusqu'à ce jour. Les officiers qui se livreront à ce travail devront indiquer soigneusement à quelle source ils auront puisé, afin que l'authenticité des faits puisse être vérifiée, et de manière à arriver à un résultat certain et aussi complet que possible.

« Vous me transmettrez tous les renseignements qui pourront servir à rédiger les historiques de régiment, tant pour les corps sous vos ordres, que pour d'autres, et en prenant soin de classer par régiment les documents recueillis.

« Je me persuade, général, que ce travail sera suivi avec intérêt par les officiers que vous engagerez à s'en charger,

et je ne doute pas que vous n'y donniez vous-même tous vos soins. »

— Notre savant collègue M. le marquis de Villeneuve-Trans, membre correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, a fait hommage à l'Institut Historique de son *Histoire de saint Louis, roi de France*, qu'il vient de publier en 3 vol. grand in-8°. Fruit de laborieuses recherches, cet ouvrage se recommande aussi par l'agencement des matières et par le mérite du style. M. de Villeneuve espère encore pouvoir bientôt offrir à ses collègues une *Histoire des ducs de Guise de la maison de Lorraine*, pour laquelle il a recueilli des documents inédits et précieux; elle formera environ 4 vol. in-8°. Honneur aux membres de l'Institut Historique qui comprennent ainsi sa mission et qui s'y associent avec un pareil dévoûment!

— Parmi les six pièces d'artillerie prises à S.-Jean-d'Ulloa sur les Mexicains, et apportées en France par *la Créole*, il en est une qui a été fondue à Séville ; on lit sur le bouton de la culasse la légende suivante : *Solano fecit Sevilla, anno* 1763. Cette autre porte le nom de *el Tigre*. Une autre a été fondue à Mexico, en 1799. Les quatre autres pièces, dont les noms sont *le Solide, le Taureau, l'Amyntor, le Mercenaire,* ont été fondues à Douai en 1688, 1733, 1739 et 1741; on y lit la devise de Louis XIV : *Nec pluribus impar,* et sur trois d'entre elles le nom de *Louis-Charles de Bourbon, comte d'Eu, duc d'Aumale.*

— On vient de découvrir dans le département des Bouches-du-Rhône, arrondissement d'Aix, des *antiquités* qui paraissent remonter à des temps antérieurs à l'occupation des Gaules par les Romains. Ce sont quatre enceintes circulaires, quatre murailles cyclopéennes, composées d'immenses quartiers de rochers superposés, qui ceignent une montagne que les habitants du pays appellent le mont *Lingouste*. Dans les enceintes, on a trouvé des débris de poterie, des vestiges d'instruments en fer, une médaille, etc.

— M. l'abbé Arri, de l'Académie des sciences de Turin, vient de découvrir dans cette capitale un manuscrit de l'*Histoire des Arabes et des Berbers,* par J. Khaldoun, né à Tunis en 1332, et mort en 1406. La bibliothèque royale n'en avait qu'une copie fautive, où le commencement manque ; c'est précisément ce commencement qu'a trouvé M. l'abbé Arri. Il consiste en un grand volume qui renferme l'histoire du monde depuis les premiers temps jusqu'à la mort de Hussein, petit-fils de Mahomet, arrivée vers le milieu du VIIe siècle. L'on y rencontre des détails nouveaux et très étendus sur les anciennes dynasties des Perses, des Grecs, des Juifs, des Romains, des Coptes, des Arabes, des Goths, extraits des auteurs les plus véridiques et les plus estimés. Il y a, en outre, des jugements fort impartiaux et que l'on s'étonne de voir sortir d'une plume mahométane, sur la Bible, sur Jésus-Christ, sur les premiers chrétiens, etc.

— *Inscriptions étrusques.* — A Gubbir, on conserve les *inscriptions gubiennes ;* elles sont gravées sur sept tables de bronze découvertes en excavant les cryptes d'un ancien temple en 1444. Cinq de ces inscriptions sont écrites dans l'an-

cien caractère *étrusque*, *de droite à gauche*, comme l'hébreu et les autres langues sémitiques ; deux autres, les sixième et septième, sont gravées en *langue étrusque*, avec le caractère qu'on appelle maintenant *romain*, et écrits de *gauche à droite*. Deux autres tables, trouvées en même temps, furent envoyées à Venise en 1505, mais elles n'en sont plus revenues. Suivant sir William Bentham, l'ancienne langue *étrusque* était identique avec l'*ibernoceltique*, et la langue *irlandaise*, telle qu'on la parle aujourd'hui dans le pays, offre le moyen d'interpréter ces inscriptions, qui ont rendu vains les efforts de tant de savants. L'auteur a lu à l'*Académie royale irlandaise* sa traduction des sixième et septième tables, qu'il a choisies comme contenant les matières les plus intéressantes. C'est un récit de la découverte des îles Britanniques par les anciens Étrusques, et de l'usage de l'aiguille aimantée dans la navigation. La sixième table est un vrai prospectus, qui pourrait servir de modèle à nos fondateurs de modernes colonies ; elle commence par une invitation aux cultivateurs de se partager ou d'affermer les terres de l'ouest, où il y a trois îles d'un sol riche et productif, avec des bœufs et des moutons en abondance, et de grands daims noirs. Le pays contient des mines avec de jolis cours d'eau, et tout ce qui peut rendre une résidence agréable. Le passage qui termine l'inscription de la septième table rappelle aux *Phéniciens* que les îles que l'on venait de découvrir étaient de nature à former un beau pays pour le commerce, protégé par la mer contre toute agression hostile, et à devenir par la suite un asile, si leur propre pays était envahi et conquis par un ennemi ; ils pourraient alors se retirer dans leurs navires et aller rejoindre leurs amis déjà établis dans la colonie. Au dernier paragraphe, nous voyons que l'inscription a été écrite *trois cents ans après le grand bruit souterrain* (tremblement de terre) *qui bouleversa le pays*.

— Une statue fragmentée, en granit noir, trouvée par un habitant du village de Palombara dans la Sabine, et acquise par M. Bunsen, offre beaucoup d'intérêt tant pour la chronologie que pour l'histoire de l'art des Égyptiens. Une double inscription placée sur les deux côtés du trône de cette petite statue assise fait connaître que le roi *Osortasen Ier*, qui commençait jusqu'à présent la liste des noms royaux chronologiquement fixés par les monuments, a fait exécuter cette statue en l'honneur de son père le roi *On*, dont on a ainsi pour la première fois le prénom et le nom propre. La même inscription fait encore connaître le nom égyptien du granit noir.

— Au commencement de 1837, quelques amis des sciences archéologiques se réunirent à Athènes pour essayer de fonder dans cette ville une société archéologique dans le but de faire des fouilles et des recherches, de conserver et de restaurer les antiquités grecques. Les bases de cette association portaient que toute personne, grecque ou étrangère, pourrait devenir membre de la Société en payant une rétribution annuelle de 15 drachmes au moins (13 fr. 45 c.). Voulant encourager cette institution, le gouvernement grec prit à quelque temps de là un arrêté qui approuve ses statuts et lui accorde plusieurs priviléges, entre

autres celui de l'impression gratuite par l'imprimerie royale du rapport annuel à distribuer aux membres, et celui de l'inscription sur une colonne de marbre, placée à l'entrée du Musée national, des noms de tous ceux qui pendant trois années consécutives auront été membres de la Société. Malgré ces encouragements, il ne paraît pas que la Société soit en voie de prospérité. En conséquence nous sommes invités à faire pour elle un appel à tous les amis des antiquités grecques, et nous le faisons avèc plaisir en annonçant que les consuls et agents diplomatiques de la Grèce dans les différents pays ont bien voulu se charger de recevoir les souscriptions de tous ceux qui voudraient concourir au succès de l'association. (Journal L'INSTITUT.)

— On annonce que sept académies vont être établies en Turquie dans les villes de Constantinople, Andrinople, Salonique, Brousse, Smyrne, Bagdad et Trébisonde. Dans toutes ces académies on doit enseigner, entre autres sciences, les mathématiques, la physique et la chimie. Le gouvernement est bien convaincu que le moyen le plus efficace de déraciner une foule de préjugés, c'est de populariser surtout l'étude de la physique et de la chimie. Combien y a-t-il de phénomènes de la nature qu'on interprète ici bizarrement, les éclairs et la foudre, par exemple; que le peuple considère comme la manifestation de la colère divine, la lune aux prises avec le soleil ou avec le diable les jours d'éclipse, enfin une foule de préjugés qu'il serait oiseux d'énumérer? L'application des sciences naturelles doit contribuer à l'amélioration de l'agriculture et de l'industrie, qui sont ici dans l'enfance. La Porte se propose, dit-on, pour que les cours soient faits en langue française et en langue turque, de s'adresser à l'Académie des Sciences de Paris pour la prier de lui choisir de jeunes professeurs. Dans les trois Académies de Constantinople, de Smyrne et de Salonique, on doit enseigner la grammaire, la géographie et l'histoire, d'après les méthodes européennes et en français. Les professeurs jouiront d'un traitement fixe; ils auront de plus droit à une retraite analogue à leur pension. Des concours seront ouverts pour les élèves qui désireraient aller perfectionner leurs études en Europe aux frais du gouvernement.

— Déjà il a été question à l'Académie des Inscriptions des fouilles que fait exécuter la Société formée à Paris pour les recherches d'antiquités sur le sol où fut Carthage. Les travaux dirigés par sir Granville Temple, ont été récompensés par des découvertes. Dans les ruines du temple de Ganath (ou *Juno cœlestis*), la grande divinité protectrice de Carthage, on a trouvé environ 700 pièces de monnaies, divers objets en verre et des ustensiles de terre; mais la plus remarquable et peut-être la plus inattendue de ces découvertes est celle d'une villa, située au bord de la mer, et ensevelie à 15 pieds. Huit chambres sont entièrement déblayées; et leur forme, ainsi que leur décoration, prouve que cette maison de plaisance appartenait à un personnage puissant. Les murailles sont peintes, et le vestibule est paré en superbe mosaïque dans le même style que celles de Pompéia et d'Herculanum, et représentant une grande variété d'objets, tels que divini-

tés marines des deux sexes, poissons de différentes espèces, plantes aquatiques, un vaisseau avec des femmes dansant sur le pont et autour d'elles des guerriers qui les admirent. D'autres représentent des lions, des chevaux, des léopards, des tigres, des zèbres, des ours, des gazelles, des hérons et autres oiseaux de tout genre. Des squelettes humains ont été trouvés dans les différentes chambres: on peut penser que ce sont les restes de guerriers tués pendant un assaut livré à la villa. Sir Granville a également découvert dans une autre maison plusieurs mosaïques fort intéressantes; elles représentent des gladiateurs combattant des animaux féroces dans l'arène; au-dessus de chaque homme est écrit son nom. Dans une autre partie sont représentés des courses et des hommes domptant de jeunes chevaux. On espère que sir Granville publiera un détail complet de ces importantes découvertes.

— Voici quelques détails sur les nouvelles découvertes faites par le capitaine Howard Vyse dans la grande pyramide et aux environs. On ne connaissait jusqu'à présent dans la grande pyramide que deux grandes chambres dites *du roi* et *de la reine* et une troisième tribune appelée *de Davison*, placée immédiatement au-dessus de la chambre du roi. M. Howard Vyse en a découvert cinq nouvelles, situées au-dessus de la chambre de Davison, et qui ont recu les noms *de Wellington, de Nelson* et *de lady Arbuthnot*. Toutes cinq ont à peu près la même longueur et la même largeur, savoir dix mètres et demi sur cinq et quart, et ne diffèrent que par la hauteur. On n'y a pas découvert d'inscriptions hiéroglyphiques, pas plus que dans tout le reste de la grande pyramide ni dans les autres pyramides qui ont été trouvées dans la Basse-Egypte, si l'on en excepte la pyramide d'Abousir qui se distingue par tant d'autres circonstances étranges. Le même voyageur a rencontré non loin de la grande pyramide, vers la montagne, un tombeau souterrain consistant en une espèce de maison, de la forme d'un carré oblong, parfaitement voûtée et taillée dans le roc. Un sarcophage a été trouvé dans l'intérieur avec plusieurs vases et outils. Il portait sur un de ses côtés le cartouche du roi Psamétique, ce qui fait remonter cette construction à environ 600 ans avant Jésus-Christ.

— Abyssinie : *Palais, Négus, Religion.* — Trois palais semblables, dont un isolé et en ruines, et deux environnés de grandes constructions et entourés de hautes murailles crénelées, occupent un emplacement d'une lieue carrée, au sommet d'une colline. Devant une grande place est la porte privée du concierge; vient ensuite la cour impériale, et en face, le palais, qui est carré, sans décoration d'architecture; une haute tour carrée termine l'angle droit de la façade; trois grandes fenêtres donnent sur un immense balcon. A droite, une longue bâtisse servant de galerie, et qui va du palais, en longeant le mur, jusque sur la place; à gauche, une église entourée d'arbres, riche et respectée dans tous les temps; puis, des arcades, des espèces de portiques en ruine, des tours rondes et carrées à moitié détruites ou crevées par le milieu; puis, derrière, la cour des chevaux et leurs écuries, la cour des grands officiers, la cour des bêtes féroces, tout en

ruines. A la façade nord règne le grand escalier, couvert de débris de briques rouges. La première salle du palaïs est une espèce d'antichambre longue, aux murs sans ornements; l'étoile de Salomon décore seule le dessus de chaque porte. La table du festin est longue et repliée sur elle-même. La seconde salle est aussi longue et nue; seulement une natte était étendue dans toute sa longueur. Au fond, sur un petit divan recouvert d'une mauvaise couverture d'indienne, est assis le Négus, empereur à 1,800 francs par an, homme à cheveux gris, à la figure affable, au teint presque blanc, ayant à ses côtés quatre ou cinq domestiques assez salement habillés, qui sont peut-être des espions du *Ras*. Les questions sur la puissance de l'Europe sont défendues au Négus, et il n'ose rien dire. Les églises sont bien construites, bien entretenues, modestes, entourées d'arbres séculaires: tout y inspire le recueillement. La religion chrétienne est encore telle que l'Abyssinie l'a reçue au commencement du IVe siècle. (*Bull. de la Soc. de géog.*)

— M. de Gerville vient de publier un nouvel ouvrage sur les *villes et voies romaines en Basse-Normandie*. Dans l'*introduction*, l'auteur se livre à des considérations sur les habitations des Gallo-Romains, presque toutes construites en bois ou en torchis. Il examine aussi leurs grandes voies de communication, qui répondaient, dit-il, à nos routes royales, et leurs voies secondaires, qu'on peut assimiler à nos chemins vicinaux. Ces routes allaient en ligne droite toutes les fois qu'elles ne rencontraient pas d'obstacle insurmontable, et cette direction à vol d'oiseau faisait qu'elles montaient ou descendaient beaucoup plus que les nôtres. Des pierres levées les bordaient, soit pour indiquer les distances, soit pour fixer des limites. Ces voies principales étaient surveillées par des vigies (*exploratoria*), qu'on appelle en Normandie *câtel*, *câtelet*, *câtillon*, *châtelier*, enceintes ou retranchements. On reconnaît l'emplacement des anciennes agglomérations d'habitations romaines, par la présence de la brique, de la tuile ou de la poterie. C'est par ces antiques débris que M. de Gerville a rétabli la position précise des vieilles cités du Cotentin : l'emplacement d'*Alaunium* (Aleaume), de *Crociatum* ou Saint-Cône, et de *Coriallum* ou le vieux Cherbourg, à l'est de la ville actuelle, la position de *Grannonum*, qu'il fixe à Portbail. Le mémoire de M. de Gerville embrasse les anciens diocèses de Coutances et d'Avranches, une partie de ceux de Rennes et de Dol, et les diocèses de Bayeux, de Séez et du Mans. — La carte théodosienne indique une voie romaine de *Coriallum* à *Condate* (Rennes), par *Cosediæ* (Coutances). M. de Gerville a trouvé qu'elle se dirigeait de *Cosediæ* sur *Legedia* (Avranches), et de là sur *Condate*, en suivant la ligne la plus directe. L'Itinéraire d'Antonin fait mention d'une autre voie allant d'*Alaunium* à *Condate*, en passant à *Cosediæ*. M. de Gerville prouve, contrairement à l'opinion de l'abbé Belley, qu'elle traversait la baie du Mont-Saint-Michel entre Saint-Pair, qui serait le *Fanum Martis* de l'itinéraire d'Antonin, et Feins, le *Fines* du géographe latin. Il prouve encore qu'*Augustodorus* ne pouvait être que Bayeux, et qu'Aragencis est l'emplacement d'*Aregenus*. Il croit que *Nudionum* est Séez, la *Civitas*

Sagium ou *Saii* de la notice du Bas-Empire.

— Sur la proposition d'un de ses membres, la Société d'archéologie de la Somme a arrêté la confection d'*une carte historique de l'ancienne Picardie*. Elle a désigné à cet effet, parmi les membres non résidents, un commissaire par chaque arrondissement des quatre départements de la Somme, de l'Aisne, de l'Oise et du Pas-de-Calais, pour rechercher les anciennes voies romaines, les camps, les mines, etc., en un mot, les principaux monuments et lieux historiques de la province. Une commission centrale a de plus été chargée de recueillir, pour les transmettre aux diverses commissions, les renseignements épars dans les titres manuscrits des archives et toutes les indications que les travaux inédits de Ducange et de Dom Grenier, sur la géographie ancienne de la Picardie, pourraient fournir. On a entendu, dans la même séance, la lecture d'une notice sur la vie et les ouvrages de Ducange. L'auteur de cette notice, M. H. Ardouin, a rappelé que les travaux inédits de Ducange, qui sont à la Bibliothèque royale à Paris, forment 11 volumes, parmi lesquels on remarque une histoire des comtes d'Amiens, des mémoires sur les évêques d'Amiens, une histoire des principautés d'outre-mer, et le manuscrit de la seconde édition de Villehardouin, ou plutôt un exemplaire de la première, couvert de notes. Nous ferons observer, du reste, que ces notes ne se rapportent point, comme on pourrait le croire, au corps même de l'ouvrage, mais à des extraits de chartes et de cartulaires. La Société propose, pour le mois de juillet 1839, une médaille d'or de 300 fr. à l'auteur du meilleur mémoire sur cette question : « Faire connaître quelles sont celles des villes de Picardie dont la fondation paraît être antérieure à l'invasion romaine, et celles qui n'existèrent que depuis. »

— M. Dubois, chargé de présenter à la Société des sciences de Rochefort une nomenclature des monuments d'époques diverses, qui, dans l'arrondissement pourraient intéresser l'histoire de l'art, s'était adressé à notre collègue M. Massiou, auteur de l'*histoire de l'Aunis et de la Saintonge*. M. Massiou a constaté que l'arrondissement de Rochefort est le moins riche, sous ce rapport, des six arrondissements du département. La connaissance de la constitution géologique du sol explique facilement cette différence. Des terrains d'alluvion, des marais récemment desséchés le composent en grande partie. L'homme n'a donc pu laisser là des traces bien anciennes : ainsi y compte-t-on à peine deux monuments druidiques. Il n'existe aucun vestige de l'époque gallo-romaine ; les deux monuments de Charras peuvent seuls être rapportés à cette époque. Les conquérants, comme le remarque très bien M. Massiou, préféraient à des terrains inondés et sans accidents, les riches coteaux de la Saintonge, et c'est là que subsistent des traces nombreuses de leur séjour et de leur domination. Quant à l'époque féodale, le château de Rochefort a disparu du sol. Le château de Charente, situé sur une esplanade élevée où siégeait l'ancien manoir féodal, est de date récente. Le château de Surgères, mieux conservé, n'a rien de notable. Parmi les monuments religieux, l'église de Surgères seule est

curieuse pour l'histoire de l'art, par la forme originale de sa couverture conique, soutenue par des colonnes, ce qui est rare en France, et par le portail, où se trouvent représentés quelques signes du zodiaque, entremêlés d'êtres fantastiques (un singe, par exemple, y joue du violon), et deux figures gracieuses, du style de la renaissance, soutenues par des pilastres. Elle date du XIII[e] siècle, ainsi que plusieurs autres églises paroissiales de l'arrondissement. M. Dubois cite particulièrement celle de Saint-Coutans, canton de Charente : elle est d'une architecture fort ordinaire; mais sur un cordon qui règne dans le pourtour à la hauteur de l'entablement, ont été sculptés des modillons où l'on voit les figures les plus singulières, une tête à trois nez, trois yeux, trois bouches, grimaçants, etc.

— Les économistes sont en désaccord sur l'efficacité du système mis en pratique dans les colonies agricoles de la Hollande, fondées en 1818, pour éteindre la mendicité, et devenir à la fois, pour les mendiants valides, des établissements de correction et de travail. M. Ramon de La Sagra a voulu s'assurer, par lui-même, de l'état des choses en visitant ces établissements. Les colonies hollandaises sont de trois espèces : les colonies libres; les colonies d'orphelins; les colonies forcées. On compte trois colonies libres, deux colonies d'orphelins, deux colonies de répression, une de punition, et une autre d'enseignement pour les travaux de l'agriculture. Les neuf colonies se trouvent dans les provinces de Drenthe, Over-Yssel et de la Frise, réparties dans trois régions différentes. Dans la première, sont les colonies libres sous les numéros 1, 2, 3; dans la seconde, une colonie de répression pour les mendiants, et une de punition ; dans la troisième, deux colonies d'orphelins, une de mendiants, et l'établissement de Wateren, destiné à l'enseignement agricole. Il y a dans toutes ces colonies 555 édifices, dont 4 églises, 5 bâtiments principaux, 115 secondaires, 6 écoles, 12 fabriques isolées, 32 grandes fermes et 374 petites. Les terres cultivées présentent une surface de plus de 1500 hectares; il y a encore une grande étendue de pâturages maigres, assez semblables aux terres de bruyère. La population moyenne de tous ces établissements est de près de 8,000 ames. Au moment de la visite de M. Ramon de La Sagra, cette population était de 8,023 individus, savoir : 2,198 mendiants, 92 colons dans l'établissement de correction, 1047 vétérans et laboureurs avec leurs familles; 2,223 colons libres et orphelins attachés aux colons; 1949 orphelins et enfants abandonnés; 508 individus employés et leurs familles. La mortalité en 1836 a été en moyenne de 2, 6 p. 0/0 de la population générale des colonies. La mortalité moyenne, pour toute la Hollande, a été dans la même année de 2, 42 p. 0/0. La moyenne de la mortalité dans les colonies a été un peu plus forte en 1837. Ici l'auteur du mémoire présente d'une manière détaillée toute l'économie du régime intérieur des colonies, dont le mécanisme lui a été expliqué sur les lieux par le général Van den Bosch, leur fondateur. Il en conclut que les colonies sont maintenant dans un état prospère, mais que cette prospérité tient surtout à la présence du général qui a présidé à leur fondation, et qui, après quelques

années d'absence durant lesquelles elles avaient décliné, les dirige encore aujourd'hui avec une intelligence et un zèle au-dessus de tout éloge.



BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire de saint Louis, roi de France, par M. le marquis de Villeneuve-Trans, 3 vol. grand in-8, chez Paulin, éditeur, rue de Seine, 33.

Histoire de la littérature allemande, d'après la cinquième édition de Keinsius; par MM. Henry et Apffel, avec une préface de M. Matter. In-8° de 30 feuilles.

Fra lur gerchichte der kœnigein Baktrien (Mémoire pour servir à l'histoire des rois grecs dans la Bactrie, à Kabul et dans l'Inde, et pour déchiffrer les légendes de leurs monnaies); par Lassaen. In-8°. Bonn. 1838.

Histoire d'Amérique faisant partie de la collection intitulée *le Monde* ou *Histoire de tous les peuples depuis les temps les plus reculés jusqu'à nos jours;* par M. le docteur Belloc. 1 vol. in-8°.

Notice sur le Franc Lyonnais; par M. Journel, avocat à Lyon, broch. in-8°.

Histoire et mémoires de l'Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres de Toulouse. 1 vol. in-8°.

Bibliothèque étrangère de Mlle du Puget. 3 livraisons in-8°.

Histoire de France pendant la dernière année de la restauration; par un ancien magistrat (M. Boullée de Lyon). 2 vol. in-8°.

Annales scientifiques et littéraires de l'Auvergne, livraisons de novembre et décembre 1838.

Lettres à ma Sœur sur la Mythologie comparée à l'Histoire; par M. F. Châtelain. 1 vol. in-12.

Revue étrangère et française de législation et d'économie politique; par M. Foelix, livraison de mars 1839.

Séance publique de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts du département de la Marne. 1 vol. in-12, année 1838.

Mémoire de la Société archéologique du midi de la France siégeant à Toulouse, tome IV. In-4°.

Mes souvenirs du Piémont, par madame la marquise de Taulignan, 1 vol. in-12.

Memorie della terra di S. Giovani del val d'Arno superiore, compilate da Franc. Gherardi Dragomanni, in-8.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de MONGLAVE.

MÉMOIRES.

ESSAI HISTORIQUE SUR LA VILLE DE SAINT-QUENTIN.

Saint-Quentin est une ville fort ancienne; elle était connue du temps des Romains sous le nom d'*Augusta Viromanduorum*. Elle doit le nom qu'elle porte aujourd'hui à saint Quentin, qui y souffrit le martyre sous le règne de Dioclétien, au rapport de Claude de La Fons, auteur du livre intitulé *Raretés de la ville, église et pays de Saint-Quentin*. Lors de la dissolution de l'empire romain, elle fut prise et brûlée par les Vandales, en 407, et à peine se relevait-elle de ses ruines, en 451, qu'elle fut saccagée par les Huns sous la conduite d'Attila. Détruite par les Normands dans le VII[e] siècle, le comte abbé Thierry la fit rebâtir et l'environna de murs qui la garantirent pendant quelque temps de nouveaux désastres, mais qui ne l'empêchèrent pas d'être de nouveau brûlée en partie par ces mêmes Normands, en 883. Sous Charlemagne Saint-Quentin était une cité importante, que cet empereur affectionnait beaucoup à cause de la réputation de sainteté de son église, qu'il se plut à combler de richesses.

Hugues de France s'empara de Saint-Quentin, en 932, après un siège de deux mois. Herbert II y rentra par surprise en 933; mais peu de temps après cette ville retomba au pouvoir de Hugues. En 935, Saint-Quentin fut assiégé et pris par les Lorrains venus au secours d'Herbert II, et ses fortifications furent détruites.

Le comte de Vermandois Albert-le-Pieux, qui mourut dans l'année 988, est celui à qui la ville de Saint-Quentin doit ses premières franchises. Cette concession est la plus ancienne de cette nature qui ait été faite à un corps d'habitants, depuis que les Gaules n'obéissaient plus aux Romains. Hugues-le-Grand et Adélaïde de Vermandois confirmèrent ces franchises en 1109. Cette charte de Saint-Quentin fut abolie, en 1317, par Philippe-le-Long, sans qu'on en connaisse les motifs. Philippe-le-Bel la rétablit en 1322, en considération des offres faites par les habitants de cette ville de se charger des fortifications de la place. Un arrêt du conseil du 29 mai 1775, pris après une discussion approfondie des anciennes franchises de la ville de Saint-Quentin, décide que les maisons et héritages situés sur son territoire sont tenus en franc-aleu.

Sur la fin du règne de Louis-le-Jeune, la ville de Saint-Quentin fut prise, en 1179, par le comte de Flandre. Philippe-Auguste, qui la reprend en 1184, force le comte de Flandre de renoncer à ses prétentions sur le Vermandois sous la seule réserve de la jouissance viagère des villes de Saint-Quentin et de Péronne. Le traité d'Arras de 1435 la céda au duc de Bourgogne. Rendue à Louis XI en 1463, elle retourna de nouveau au duc de Bourgogne par les traités de Paris et de Conflans. Mais le dixième jour de décembre 1470, les habitants, seuls et sans

aucune assistance, brisèrent le joug de l'étranger, et cette ville redevint française. Le 2 août 1557, sous le règne de Henri II, Saint-Quentin fut investi par 60,000 Espagnols, Flamands, Allemands, Anglais et Écossais sous les ordres de Philippe de Savoie, qui les commandait au nom du roi d'Espagne. La ville était dénuée de munitions, de vivres et presque de troupes. Le connétable de Montmorency réussit à y introduire quelques hommes et se retirait en toute hâte, lorsqu'atteint par les impériaux et les Anglais, qui s'étaient joints à eux, il fut forcé de livrer sur le territoire de Montescourt, Lizerolles et Essigny-le-Grand, la bataille dite de Saint-Quentin, où, malgré sa valeur, il perdit la liberté ainsi que ses soldats. Un vœu fait par Philippe II, pendant la bataille, fut la cause de l'érection, en Espagne, du fameux monastère de l'Escurial. Après la perte de cette bataille désastreuse, la ville de Saint-Quentin, investie de toutes parts par une armée de cent mille combattants, fut forcée de succomber après vingt-un jours de tranchée ouverte. La fuite et l'épée vidèrent tellement la ville qu'il n'y resta pas un seul habitant; ceux qui survécurent à ce désastre se retirèrent dans l'intérieur de la France et restèrent en exil tant que la ville appartint à l'Espagne.

Rendue à la France par le traité du Cateau-Cambrésis et évacuée le 16 décembre 1559, peu à peu la ville se repeupla et ses ruines disparurent. A la mort de Henri III, quand les autres villes de la province se révoltaient toutes, elle reconnut Henri IV, lui donna toute l'assistance qu'elle put, et lui demeura fidèle dans les circonstances les plus critiques.

Elle était, il y a quelques années, fermée par un très beau rempart circulaire de 1500 toises de circonférence, et protégée par six bastions, ouvrages des règnes de Louis XIII et de Louis IV, sous lesquels elle était encore frontière. De ces remparts et de ces bastions il ne restait plus, dans ces derniers temps, vers le nord et vers l'ouest, que quelques fragments ébranlés par les siècles, et usés chaque jour par des larcins et par des outrages. La démolition s'en est emparée, et rien désormais ne peut faire obstacle à son déploiement.

L'origine de l'église cathédrale et collégiale de Saint-Quentin remonte au berceau du christianisme. Dès l'année 640, saint Éloi, voyant qu'elle ne pouvait contenir le peuple qui la venait visiter de tous les endroits, la fit agrandir d'une *belle et exquise structure*, le roi contribuant à la dépense outre ce qui s'amassait des oblations des gens de bien. On ne sait pas au juste quelle fut l'année de l'inauguration; certains auteurs se prononcent pour l'an 708. Du temps de Charlemagne, Folrad ou Fulrad, fils naturel du roi Pépin, en fut nommé abbé. Aidé de la générosité de son frère, il fit renouveler l'église, voulant la rendre *plus rare et plus magnifique;* on y travailla plusieurs années et elle ne fut complètement terminée qu'en 824.

En 883, lors du pillage des Normands, l'église fut entièrement brûlée; Héribert, l'un des comtes de Vermandois et en même temps abbé de Saint-Quentin, l'avait fait rebâtir, en 935, sur les fondements épargnés par les flammes. Toutefois ce ne fut guère que vers l'an 1152, au temps du comte Raoul, qu'on commença à l'édifier telle que nous la voyons au-

jourd'hui. Le chœur fut le premier achevé, et la nef fut après faite successivement, de temps en temps. Lors de son complet achèvement, on obtint, en 1510, des indulgences du pape pour ceux qui y contribueraient.

Plusieurs rois de France ont favorisé cette église; ils nommaient aux prébendes qui, indépendamment de diverses chapelles, étaient au nombre de plus de cinquante et valaient près de 3000 livres. Le chapitre jouissait de certains priviléges par eux concédés; « aussi, dit un chroniqueur du commencement du XVIIe siècle, est-ce vraiment leur église, fondée, enrichie et conservée par eux, et de laquelle ils ont, non-seulement la protection générale en tant que rois, mais la garde spéciale comme patrons, avec la prérogative de premier chanoine. » Il est à remarquer que cette église a été dédiée tout à la fois à Notre-Dame et à saint Quentin, comme il se lit en un ancien rituel de la paroisse et dans une bulle de Clément IV.

L'église cathédrale de Saint-Quentin, quoique privée de ces tours qui font le plus grand appareil des édifices religieux du moyen-âge, n'en est pas moins un des plus majestueux et des plus remarquables. La structure de cette église a toute l'élégance et la délicatesse du beau gothique. Son ensemble est vaste, et l'harmonie de toutes ses parties admirable. On peut en voir de plus grandes, mais non de plus hardies; son élévation est sans rivale. Admirablement placée sur le sommet de la colline qui porte la ville, elle domine toute la contrée. Depuis le portail de Fulrad jusqu'à la chapelle de la Vierge qui est à l'opposite derrière le chœur, elle développe une étendue de 390 pieds, non compris le parvis du grand portail qui est encore d'une assez grande dimension. La hauteur, depuis le pavé jusqu'au sommet de la voûte, est de 120 pieds. La nef, depuis la porte de l'église jusqu'à l'entrée du chœur, en a 199. Les croisées du chœur et de la nef, au nombre de 110, dont une est remarquable par sa largeur, ont 40 pieds d'élévation. On y compte 23 chapelles et 78 piliers. Le clocher carré est surmonté d'une flèche très haute.

Au milieu du chœur on voit une grande couronne ci-devant garnie d'argent doré avant que les Espagnols l'eussent enlevée à la prise de la ville. Il y a douze tourelles à l'entour par espaces égaux, et au-dessous de chacune le nom des apôtres, et plus bas deux vers latins de la Passion de saint Quentin. Cette couronne était là bien avant l'an 1228. Nous rapportons ici l'origine qu'on en donnait sans en garantir aucunement l'exactitude. La ville étant assiégée, et les habitants réduits à l'extrémité, on mit le chef de saint Quentin sur un rebord de la muraille. Un seigneur de l'armée ennemie commande de tirer dessus, mais il devient enflé aussitôt. Reconnaissant la main de Dieu, il fait vœu de donner à l'église de Saint-Quentin une couronne représentant autant de tours qu'il possédait de châteaux, et de telle largeur qu'il passerait dedans à cheval.

Cette chronique nous en remet en mémoire une autre, dont nous laissons pareillement toute la responsabilité aux auteurs qui la rapportent. Il y avait dans la ville une maison dite le petit Saint-Quentin, faisant le coin de la rue Sainte-Marguerite. A la procession du lundi des Rogations, il se faisait là une station où

l'on chantait l'antienne de Saint-Quentin; et une jeune fille, sortant de la maison, présentait un chapeau de fleurs qu'on mettait sur la châsse portée en procession. Les bonnes gens disent que la cave de cette maison, où il y avait aussi une fontaine, était la prison de Saint-Quentin. Du reste, cette assertion est pour le moins douteuse, et aucun document authentique ne vient la corroborer.

L'abbaye de Saint-Quentin-en-l'Isle fut fondée au Xe siècle par Anselme, chanoine de la cathédrale. L'abbaye, située dans une île de la Somme, entièrement séparée de la ville par cette rivière, ayant été détruite en 1557, fut alors transférée dans la ville et construite par les soins de Regnaut-Leblond, riche bourgeois.

La ville de Saint-Quentin était autrefois composée de treize paroisses; elle faisait alors partie du diocèse de Noyon, de l'intendance d'Amiens, du ressort du parlement de Paris; elle avait une élection, un bailliage avec coutume particulière, maîtrise des eaux et forêts, maréchaussée, grenier à sel, douane et subdélégation.

Dans ces dernières années cette ville s'est enrichie de promenades nouvelles. Quatre-vingt-quinze rues et places publiques la traversent; et de nouveaux quartiers en construction, nécessités par l'accroissement de population, augmentent encore son étendue. Ses faubourgs sont au nombre de trois. Sa grande place, située presque au centre et à laquelle ses trois entrées aboutissent, peut passer pour un monument.

Au centre d'une des quatre façades de cette place s'élève l'Hôtel-de-Ville; il est porté sur huit colonnes de grès, formant arcades et galerie. Ce monument de style gothique est digne de fixer l'attention par l'originalité des ornements qui en décorent la façade; les frises, les chapiteaux, les nervures des ogives sont surchargés de figures bizarres qui rappellent la naïve gaîté de nos aïeux. L'édifice est surmonté d'une élégante lanterne circulaire à jour, renfermant un des meilleurs carillons qui existent. En face, et au milieu de la place, est un puits remarquable par sa vaste circonférence et par sa construction légère.

Le beau dévouement des habitants de Saint-Quentin dans la guerre contre l'Espagne leur mérita cette glorieuse devise, *tot cives, tot milites*, et inspira au poète Santeuil des vers gravés en lettres d'or sur un marbre placé au frontispice de l'Hôtel-de-Ville. C'est aux seigneurs du Vermandois et à ceux de la Picardie, mais surtout au courage des bourgeois de Saint-Quentin, ayant à leur tête Wallon de Montigny, que Philippe-Auguste fut redevable de la victoire de Bouvines. Philippe de Valois mande, en 1340, aux mayeur et échevins de Saint-Quentin qu'*il* s'embarque pour tenter une descente en Angleterre, et qu'il choisit pour garde, sûreté et défense de son navire et de sa personne les arbalétriers et pavésiens que cette ville lui a envoyés.

La veille de la Saint-Jean, le commandant de la place et le mayeur allumaient eux-mêmes un feu de joie qui avait été préparé sur la place. Tandis qu'il avait lieu, on tirait les arquebuses des fenêtres de l'Hôtel-de-Ville. Cette cérémonie, dont on fait remonter l'origine au XVe siècle, était suivie d'un banquet où se réunissaient les principales autorités.

La ville de Saint-Quentin avait le droit

de nommer le mayeur et six échevins. Cette nomination était faite par les corporations qui députaient, chacune un de leurs membres, pour les représenter. La classe ouvrière l'était par les commissaires du quartier, appelés mayeurs d'enseigne, qui désignaient l'un d'eux pour concourir à la nomination. Le mayeur avait deux ans d'exercice; les échevins étaient renouvelés chaque année, par moitié, de la même manière. Le nouveau mayeur, en entrant en fonctions, recevait des mains de son prédécesseur, et au nom de la ville, une épée d'argent et une clef en sautoir avec cette légende : *præmium fidelitatis*. Le mayeur commandait dans la place. En l'absence du lieutenant de roi, quoiqu'il y eût un état-major, il tenait les clefs de la ville et avait un factionnaire. S'il s'absentait pendant plus de vingt-quatre heures, le premier échevin, et, à son défaut, l'un de ses collègues, jouissait du même droit.

Parlons maintenant de l'ancienne milice bourgeoise de Saint-Quentin; elle consistait en quatre compagnies :

1° Compagnie de *canonniers*, connue dans l'origine sous la dénomination d'archers et d'arbalétriers; elle prit le nom d'arquebusiers, lorsqu'on introduisit en France l'usage des armes à feu et celui de canonniers dans le XVIIe siècle. Cette compagnie, composée de 17 officiers et de 34 chevaliers, s'exerçait fréquemment. Pour subvenir aux frais d'instruction, elle prélevait un droit sur chaque pièce de vin qui entrait dans la ville. Sous Henri IV, ce droit fut remplacé par une somme annuelle de 300 francs, disposition qui fut confirmée par Louis XIII; elle subsistait encore en 1789. L'exemption de garde et celle de logement militaire étaient les privilèges de cette compagnie; ses droits se bornaient à aller à la rencontre des souverains, à leur servir d'escorte et de garde; ses devoirs consistaient à se rendre, au premier coup de cloche, à l'Hôtel-de-Ville, pour être ensuite envoyée dans les quartiers où se manifestait un incendie ou quelque émeute, à monter la garde à l'Hôtel-de-Ville pendant la foire de Saint-Denis, et à maintenir l'ordre.

2° Compagnie des *archers*, appelés aussi grands archers, fusiliers ou archers du faubourg d'Isle, composée de 40 confrères, 1 capitaine, 1 lieutenant, 1 enseigne, 1 major, 2 sergents et un nombre indéterminé de vétérans. Elle alternait avec celle des canonniers, d'année à autre, pour la préséance, jouissait comme elle de l'exemption de guet et de garde, et avait les mêmes devoirs à remplir.

3° *Milice bourgeoise*, composée de 4 capitaines quarteniers, 1 major-général, 16 mayeurs d'enseigne, 48 prud'hommes, et toute la bourgeoisie divisée en 16 enseignes ou compagnies. Son service était commun avec les compagnies précédentes; mais, comme elle ne faisait que les suppléer, elle n'en avait ni les droits ni les privilèges.

4° Compagnie de la *jeunesse* ou de la *couronne*. C'était l'élite des jeunes gens, commandés par un capitaine et un lieutenant à vie, choisis parmi eux. Elle n'était ni astreinte à un uniforme, ni limitée en nombre.

Les compagnies bourgeoises de Saint-Quentin, quoique très nombreuses, n'étaient employées que dans des cas extraordinaires, tels que cérémonies publiques, foires, incendies, émeutes ou approche de l'ennemi. Elles ressemblaient à nos

gardes nationales actuelles, sauf que le service journalier aux portes de l'Hôtel-de-Ville était fait par des hommes salariés.

Cependant il existait à Saint-Quentin un état-major militaire, composé d'un lieutenant-de-roi, 1 major, 1 aide-major et un second aide-major; le maire de la ville en faisait aussi partie; il était le deuxième en rang, et avait le commandement en l'absence du lieutenant-de-roi.

Il est peu de villes qui, relativement à leur population, offrent autant d'asiles ouverts au malheur.

Hospice des malades dit *Hôtel-Dieu*. Cet hospice, qui eut pour fondateur Mathieu Buridan, l'auteur d'excellents commentaires sur les coutumes du Vermandois, fut longtemps administré par le chapitre de l'église royale de Saint-Quentin. Affecté originairement au traitement des pauvres de la ville et des faubourgs, il est divisé en quatre salles.

Hospice des orphelins. On ignore l'époque précise de la fondation de cet hospice, dont le bienfaiteur fut Quentin Barré, mayeur de Saint-Quentin. D'anciens titres prouvent qu'il donna, en 1586 ou 1587, au corps de ville une maison nommée le *Fournival*, afin qu'on la consacrât à loger les orphelins des deux sexes, de la ville et des faubourgs. A cette donation se sont réunies toutes celles qui l'avaient précédée ou qui l'ont suivie. Dès l'âge de cinq à six ans on y enseigne aux enfants la lecture, l'écriture, le calcul et les devoirs religieux; on les occupe ensuite à des travaux analogues à leur âge et à leur sexe jusqu'à quatorze ans, époque où on leur fait apprendre un métier, à leur choix. L'apprentissage dure deux ans, pendant lesquels ils sont à la charge de l'hospice; ce temps expiré, ils doivent pourvoir eux-mêmes à leur subsistance, tout en restant sous la surveillance de l'administration jusqu'à vingt-un ans; alors on leur rend compte de ce qui peut leur revenir de la succession de leurs parents. Dans les autres hospices, au contraire, dès l'âge de douze ans les orphelins cessent, aux termes de la loi, d'être à la charge de la charité publique. Cet établissement fait, en outre, chaque mois une distribution en argent aux mères chargées d'enfants en bas-âge, aux vieillards et aux infirmes.

Hospice de la Charité. Cet établissement date de 1613, époque où des citoyens aisés, d'accord avec les magistrats, se réunirent pour procurer des secours aux pauvres honteux. On crut plus tard pouvoir former d'un établissement précaire un bureau de charité, administré par les chanoines, les curés des paroisses et des dames charitables, qui faisaient la quête les dimanches dans la collégiale, et deux fois par an dans la ville. Les secours fournis consistent en distributions de layettes aux femmes en couche; de draps pour trois semaines, au bout duquel temps ils sont renouvelés et rendus ensuite à la maison; de bouillon et d'une petite portion de viande; de médicaments simples. Les pauvres malades sont soignés à domicile, et cinquante petites filles sont instruites aux frais de l'établissement.

Filles à marier. Cette institution date de 1666; elle fut fondée par Jacques Chanterel, chanoine de la cathédrale; elle a pour objet la dotation de quatre filles pauvres et vertueuses. Le grand nombre des aspirantes a fait parfois mon-

ter jusqu'à six par année celui des dotations. A cet effet, un registre est ouvert au secrétariat de la mairie, où sont inscrits les nom, prénoms et profession des jeunes filles. Après informations prises tant sur l'indigence que sur la moralité de l'aspirante, l'administration, dans sa séance du mois d'avril, appelle à jouir de la fondation celles qui lui paraissent le mériter.

Béguinage. Le premier béguinage, fondé en 1235 par un sieur Gérard, et successivement accru de trente-six autres depuis 1771, a pour objet d'offrir une retraite aux veuves ou aux filles pauvres d'honnêtes citoyens. Elles doivent être âgées de quarante ans au moins. Chaque béguine a une habitation composée d'une chambre et d'un grenier; elle reçoit un demi-hectolitre de blé et trois francs par mois, cinquante fagots et un sac de charbon de bois par année. Vingt-sept de ces béguines sont logées dans un seul emplacement, quatre en occupent un autre, et six un troisième. En 1820, un ancien mayeur de la ville constitua une rente de 240 francs sur l'État, affectée à la distribution qui a lieu tous les ans au 1er janvier d'une somme de 50 francs à chacune des quatre béguines les plus âgées.

Hospice des Vieux-Hommes. Cet hospice, fondé en 1744 par Jacques Lescot, est un lieu de retraite pour les vieux artisans; leur nombre est de quinze environ. Chacun a sa chambre, mais ils vivent en communauté. Le prix de la journée y est de 1 franc 21 centimes, y compris la nourriture d'un économe et d'un domestique; 75 centimes sont, en outre, donnés par semaine à chacun des vieux-hommes pour besoins divers.

Pain de métier. Cette institution due à trois chanoines de la collégiale remonte à un temps très éloigné; elle a pour objet de favoriser les garçons pauvres qui annoncent des dispositions pour apprendre un métier. Ils reçoivent chaque semaine, pendant deux ans, un pain de huit livres. Le nombre est de vingt-quatre; ils ne sont pas admis au-dessous de quatorze ans, ni au-dessus de seize. Ils sont confiés à des maîtres de diverses professions avec lesquels l'administration se met en rapport.

Maison pour les femmes aveugles. Cet établissement, autorisé par ordonnance du 29 octobre 1823, est destiné à entretenir à perpétuité deux femmes aveugles. Il est placé sous la surveillance immédiate de la commission des hospices.

On remarque encore à Saint-Quentin l'église Saint-Jacques; la bibliothèque publique, renfermant quatorze mille volumes dont un bon nombre traite de sciences théologiques; la salle de spectacle, pouvant contenir huit cents spectateurs et qu'on se propose de remplacer; le palais de justice nouvellement terminé; le beffroi, etc.

Ici trouve naturellement place une citation assez curieuse du livre de M. Fouquier-Chollet sur la situation actuelle de Saint-Quentin. En 1774, on comptait à Saint-Quentin quarante-deux maisons qui jouissaient de 3 à 10,000 livres de rente, et c'étaient les plus opulentes. L'Hôtel-de-Ville à la même époque subvenait aux charges municipales avec 13,000 livres de revenu. Aujourd'hui, il dispose annuellement de 120,000 francs, qui sont de nature à s'accroître. Aujourd'hui encore, les fortunes de 3000 francs se mangent dans les ateliers et les bouti-

ques aussi bien que dans quelques salons, et celles de 10,000 francs semblent n'être là que pour faire apercevoir la supériorité de toutes celles qui les dominent.

Parmi les hommes distingués qui sont originaires de Saint-Quentin ou qui l'ont habité, nous mentionnerons rapidement Charlevoix, jésuite, qui s'est acquis une juste réputation comme missionnaire, comme voyageur et comme historien; les deux frères Crommelin : l'un est l'auteur de *l'Encyclopédie élémentaire*, 3 volumes in-12, imprimés à Autun, chez Jussieu, l'an 1774, et d'un livre intitulé *mes Rêveries*, ainsi que de deux *Mémoires* qui ont paru vers la fin de 1815; l'autre a publié une petite brochure in-12, intitulée *Délassements des Boudoirs*, délassements du reste d'assez mauvais goût; de La Tour, célèbre peintre de portraits, et fondateur de l'école gratuite de dessin de sa ville natale, à qui l'on doit encore d'autres fondations de bienfaisance; Desjardins, mort en 1738, âgé de cinquante-cinq ans, auteur de quelques commentaires sur Cicéron, et longtemps principal du collège de Saint-Quentin; l'ingénieur Gayant, constructeur du canal de Saint-Quentin; Hennuyer, évêque de Lisieux, dont tout le monde connaît la noble résistance à l'ordre de massacrer les protestants, en 1572; Mathieu Ferrand, chanoine de Saint-Quentin, qui fut élevé, en 1328, à la dignité de chancelier de France; Papillon, inventeur des papiers de tenture, et à qui appartient l'honneur d'avoir fait revivre la gravure sur bois; et enfin Éléonore, comtesse de Vermandois, qui partagea avec Jeanne, Ire comtesse de Provence, le mérite d'avoir tiré notre poésie du chaos. Mais l'avantage est pour Éléonore, qui précède Jeanne d'un siècle et demi.

EUGÈNE PARINGAULT,
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

HISTOIRE DES DOCTRINES MORALES ET POLITIQUES DES TROIS DERNIERS SIÈCLES,

Par M. J. MATTER, inspecteur-général des études *.

Le premier volume de M. Matter nous avait conduit jusqu'à la mort du cardinal de Richelieu et aux premières années de la révolution d'Angleterre.

Il commence son second volume par jeter un coup d'œil en arrière sur les causes de la guerre de trente ans et ses chances diverses. Il reconnaît avec impartialité qu'elle fut animée par l'ambition et la cupidité des princes réformés, que les grandes puissances d'Allemagne se tinrent d'abord à l'écart, et que l'empereur Ferdinand ne s'y engagea que quand il y fut forcé par les folies de l'électeur palatin qui s'était fait nommer roi de Bohême au préjudice de l'empe-

* Voir la 30e livraison, janvier 1837. — 5e volume, page 261.

reur. Ce fut à partir de ce moment que la France fut obligée de se jeter en contre-poids dans la balance, à l'aide de Gustave-Adolphe et après lui de Turenne et de Condé; elle mit obstacle aux projets de Ferdinand qui s'était vu sur le point de recréer la puissance de Charles-Quint, et dicta le traité de Westphalie à l'ombre duquel l'Allemagne se reposa pendant un siècle. Alors elle vit s'éteindre cet esprit de controverse et de prosélytisme guerrier qui s'agitait depuis si longtemps, servant de prétexte à toutes les ambitions, tantôt pour s'emparer des biens ecclésiastiques à la convenance des princes réformés, tantôt pour faire peser sur eux la suprématie impériale de la maison d'Autriche.

M. Matter, passant à la première révolution d'Angleterre, remonte aux causes qui l'amenèrent. Le règne d'Élisabeth avait été glorieux, mais ses dernières années avaient fait naître bien des mécontentements. La nation commençait à se lasser du despotisme des Tudor. Jacques, en ceignant la couronne à laquelle il ajoutait un beau fleuron, le royaume d'Écosse, se vit accueilli avec enthousiasme, mais ce fut là ce qui le perdit. Un de ses plus fidèles serviteurs, témoin de cette réception, s'écria : « Ils vont nous gâter notre bon roi. » En effet il s'était montré sage et prudent à Édimbourg; là il avait fait fleurir la justice. A Londres, enivré de sa nouvelle puissance, il voulut continuer le rôle de ses prédécesseurs et l'étendre à son ancien royaume; il n'était pas de force à soutenir le fardeau. Élisabeth avait surtout persécuté les catholiques, Jacques sévit contre les puritains, ses anciens sujets, qu'il ne tarda pas à s'aliéner. Sa faiblesse et ses prodigalités lui suscitèrent des embarras qui augmentèrent sous son successeur, et, malgré les qualités brillantes de celui-ci, auxquelles M. Matter ne rend pas assez de justice, il ne put conjurer l'orage qui s'amoncelait depuis longtemps sur sa tête et tomba sous les coups du fanatisme politique armé du prétexte de la religion.

Mais il tomba du moins en roi, et, si l'on peut lui reprocher des fautes, elles tenaient surtout à sa position et à son siècle. Alors les princes, habitués à la puissance absolue, défendaient des droits acquis en combattant pour leur autorité. M. Matter, fidèle à son système, prétend que ce monarque aurait conjuré les événements en accordant plus de pouvoir au parlement qui représentait la nation. Ce pouvoir existait en droit depuis longtemps. Mais il avait été comprimé et presque anéanti par les Tudor. Les Stuarts, en leur succédant, crurent pouvoir, sans danger, continuer un système qui avait si bien réussi à leurs prédécesseurs et auquel ils pensaient que la nation s'était accoutumée. Ce fut là leur erreur. Jacques en fit le premier l'expérience en voulant assujétir l'Écosse aux mêmes lois et surtout au même rit que l'Angleterre. Des embarras financiers, des guerres malheureuses, des traités peu honorables lui aliénèrent le cœur de ses sujets; et quand son fils, poussé à bout par les prétentions toujours croissantes des communes, voulut en appeler aux armes, il trouva dans les rangs de ses sujets révoltés des généraux plus habiles ou plus heureux que lui, secondés d'ailleurs par un fanatisme qu'ils savaient exciter, et finit par donner au monde épouvanté l'exemple du premier souverain juridiquement immolé par son peuple.

Ce régicide au surplus ne rendit point la tranquillité à l'Angleterre. Après quelques années d'anarchie, elle tomba sous la main de fer de Cromwell qui ne rétablit l'ordre qu'au moyen de la terreur et qui ne put transmettre sa puissance à son fils.

M. Matter peint la réaction qui suivit la restauration de Charles II. Ce roi, bien accueilli d'abord, ne tarda pas à s'écarter des voies de douceur et de modération qui seules pouvaient maintenir sa famille sur le trône; et son frère, prince beaucoup plus moral, le perdit peu après son avénement par sa trop grande rigidité et sa constance à vouloir maintenir un système rejeté par l'Angleterre. Ce royaume ne trouva de repos, après de longues épreuves, qu'en ouvrant ses ports à Guillaume qu'elle appela de Hollande pour le couronner, et que M. Matter représente comme la plus fidèle expression des doctrines politiques de cette époque.

Cela peut être vrai pour l'Angleterre, agitée depuis deux siècles par mille doctrines et où les partis fatigués se trouvaient trop heureux d'un calme dont ils étaient privés depuis si longtemps.

Mais il n'en était pas de même du continent, où l'Angleterre avait encore peu d'influence et où dominèrent pendant cet intervalle les doctrines de Richelieu et de Louis XIV. Il n'y avait point en France les mêmes éléments de discorde. Les fureurs de la ligue étaient encore trop récentes pour qu'on se permît de les renouveler. Depuis la prise de La Rochelle le parti de la réforme avait perdu toute influence politique. La guerre de la Fronde ne fut qu'une guerre de places entre quelques ambitieux.

La gloire militaire qui entoura Louis XIV dès les premières années de son règne, ses qualités personnelles, la sagesse de son administration et de ses ordonnances, la grandeur de ses monuments, l'éclat dont il sut s'entourer, sa munificence envers les littérateurs, les savants, les artistes les plus distingués, envers les plus grands génies dont la France s'honore, ses galanteries même, si conformes à l'esprit chevaleresque de la nation, tout lui donnait sur son siècle une prépondérance que personne ne pensa à lui disputer, et que de longs revers et même des fautes graves ne purent qu'affaiblir, sans la détruire entièrement.

Le XVIIe siècle est resté et restera le siècle de Louis XIV.

Quant aux doctrines morales, M. Matter s'en est moins occupé dans cette seconde partie. Les faits politiques y occupent trop de place; il parle cependant de la révolution que fit Descartes dans l'enseignement de la philosophie; il indique comment elle avait été préparée par les écrits de Montaigne et du chancelier Bacon. Il dit un mot du système de Hobbes, partisan du pouvoir absolu, combattu par Locke dont il représente la doctrine comme ayant contribué puissamment à la chute des Stuarts.

Il rend justice à la noble indépendance de Pascal, aux enseignements si purs et si élevés de Bossuet et de Massillon, auxquels il aurait dû joindre Bourdaloue, hommes sublimes qui firent entendre du haut de la chaire, seule tribune où la parole fût alors libre, les vérités éternelles sur la nature et la dignité de l'homme et sur ses droits imprescriptibles. Il se résume en présentant Fénélon comme la dernière expression des doctrines morales du siècle

dont il veut que Guillaume III représente les doctrines politiques.

Tous les deux cependant ne brillèrent qu'à la fin de ce siècle. Si Guillaume força Louis XIV à le reconnaître, il quitta la scène en laissant encore ce prince dans la plénitude de sa puissance. Fénélon à cette époque ne faisait que paraître; ses premiers pas furent marqués par des erreurs, dont le noble aveu ajouta sans doute à sa grandeur personnelle, mais qui, l'ayant fait confiner dans un coin du royaume, ôtèrent toute importance au rôle qu'il aurait pu remplir sur une scène plus vaste.

Du reste, il faut louer M. Matter d'avoir rendu justice aux écrivains distingués du clergé catholique qui brillèrent d'un si vif éclat durant cette période.

Le troisième volume qu'il nous promet nous présentera sans doute de nouvelles luttes entre les principes éternels de la morale sacrée et les passions des hommes qui les combattent sans cesse. M. Matter nous offrira peut-être quelque moyen de les concilier. C'est une tâche généreuse que je désire lui voir accomplir heureusement; et je serai le premier à applaudir à ses succès s'il parvient à rétablir l'harmonie entre les éléments divers qui se partagent le monde depuis qu'il existe.

De Longpérier,

Membre de la troisième classe de l'Institut Historique.

ANTIQUITATES AMERICANÆ.

Le mémoire de M. Christian Rafn, secrétaire de la Société des Antiquaires du Nord, à Copénhague, traduit en français par M. X. Marmier, et sur lequel la 1re classe de l'Institut Historique m'a chargé de lui faire un rapport, est un excellent résumé de l'ouvrage publié par cette Société sous le titre *d'Antiquitates Americanæ*, ouvrage relatif à l'histoire de la découverte anté-colombienne de l'Amérique par les Scandinaves, dès la fin du Xe siècle, parconséquent bien avant que l'illustre navigateur italien n'abordât ces parages. Les documents inédits qui ont servi au beau travail de la Société des Antiquaires sont des mémoires historiques, des extraits de relations de voyages, des descriptions de pays, et diverses annales, trouvés dans les bibliothèques publiques où ces manuscrits étaient enfouis et comme perdus. On y a joint des versions de ces documents en danois et en latin, des observations critiques et archéologiques, des notes, cartes, gravures, *fac simile*, etc. Le tout est coordonné de manière à ce que chaque partie s'enchaîne, et corresponde aux données générales du livre bien connu des antiquités danoises dites de Flayarbok.

M. Rafn, pour bien faire apprécier l'importance historique de ce monument élevé à la gloire de sa patrie, a cru devoir présenter analytiquement les faits principaux dont il se compose, mais sans en discuter aucun. Son mémoire est divisé en vingt paragraphes ou articles plus ou moins restreints, et portant

chacun la désignation de l'objet qu'il contient; il les a classés dans l'ordre chronologique suivant :

Voyage de Biarne Heriulfson, en 986, dans le Groenland.

—Découvertes de Leif Éricson, fils d'Éric-le-Rouge, colon islandais de souche royale, exilé dans le Groenland, et établissement dans le Vinland (terre divisée), vers l'an 1000.

—Expédition de Thorwald frère de Leif Éricson vers des contrées plus méridionales au printemps de l'an 1003.

— Autre établissement de Thorstein, troisième fils d'Éric-le-Rouge, dans le Vinland, en 1006.

— Découvertes de contrées plus méridionales par un détachement que Thorwald Éricson avait envoyé, en 1003, de Leifsbadir dans le Groenland pour explorer les côtes du sud, que l'on croit être celles de Connecticut, de New-Yorck, New-Jersey, Delaware et Maryland.

— Découvertes dans les régions arctiques de l'Amérique, faites en l'an 1266, sous les auspices de quelques ecclésiastiques de l'évêché de Gardar en Groenland.

— Terre-Neuve découverte de nouveau par les Islandais, en 1285.

—Voyage dans le Markland ou la Nouvelle-Écosse, en 1347.

Les autres parties du mémoire sont consacrées au climat, à la nature du sol des différentes contrées visitées par les Scandinaves, aux productions, à l'histoire naturelle et aux incidents divers qu'éprouvèrent les hardis navigateurs.

A ce mémoire est joint, 1° une carte géographique des lieux explorés et découverts successivement par eux; 2° le *fac simile* d'un écrit en langue scandinave de quinze lignes, dont je regrette de ne pouvoir vous faire connaître le contenu; 3° un prospectus format in-4° de la publication des *Antiquitates Americanæ;* 4° d'un autre prospectus raisonné de cet ouvrage dans lequel je remarque le passage ci-après, qu'un juste orgueil de sentiment national a dicté, et que légitiment les faits historiques auxquels il se réfère. « La Société des Antiquaires, afin de perpétuer la glorieuse mémoire de nos ancêtres, revendique pour eux l'honneur qui leur est dû dans l'histoire de l'univers, dans celle de la science, du commerce et de la navigation. Les dernières recherches semblent avoir démontré jusqu'à l'évidence que lorsque Colomb visita l'Islande, en 1477, il entendit raconter la découverte de l'Amérique par les Scandinaves, et que ce fut là l'un des plus puissants motifs qui le portèrent à entreprendre son voyage. Mais ce fait ne diminue nullement la gloire qu'il s'est acquise par la haute intelligence et par le zèle infatigable avec lesquels il brava tous les obstacles, tous les périls, pour terminer cette noble entreprise qui nous révéla une nouvelle partie du monde, dans des circonstances propres à la mettre immédiatement sous la protection et l'influence toujours croissante des nations puissantes et civilisées de l'Europe. La mémoire de cet homme illustre vivra à tout jamais parmi les générations; mais, nous autres habitants du Nord, nous ne pouvons oublier non plus ses dignes prédécesseurs, qui étaient nos ancêtres, et qui n'avaient pas des obstacles moins difficiles à surmonter, lorsque sans aucun secours, ayant peu de connaissances mathématiques, et ignorant l'usage de l'aimant, de la boussole, des cartes, ils

s'embarquèrent dans leurs frêles navires, et osèrent s'aventurer sur le vaste Océan pour aller trouver d'autres terres. C'est ainsi qu'ils découvrirent et occupèrent successivement l'Islande au IXe siècle, le Groenland au Xe, et ensuite plusieurs îles et côtes de l'Amérique à la fin du Xe siècle et au commencement du XIe. »

La Société des Antiquaires du Nord se propose de publier encore, comme développement complémentaire aux *Antiquitates Americanæ*, des *Annales* et des *Mémoires* sur les antiquités de l'Europe septentrionale et de l'Amérique, en deux séries coordonnées, sous chacune de ces dénominations. Elle admet dans les Annales des traités en danois, en suédois et en islandais, ancien dialecte de la langue cimbrique ou runique, et les *Mémoires* qui doivent y être joints contiendront de pareils traités rédigés en français, en allemand et en anglais. Les deux premières livraisons des Annales ont déjà paru. Nous ne doutons pas que la Société des Antiquaires du Nord ne se fasse un devoir de les confier à notre examen consciencieux, ainsi que celles qui suivront.

Il serait superflu de chercher à démontrer combien sont dignes d'appréciation les travaux de la savante Académie danoise. L'exposé très rapide que vous venez d'entendre, quoique rédigé à la hâte, doit suffire pour la provoquer et pour la leur mériter.

P. Trémolière,

Membre de la deuxième classe de l'Institut Historique.

L'OCÉANIE,

CINQUIÈME PARTIE DU MONDE,

Par M. G. L. Domény de Rienzi *.

Il est déjà loin de nous ce temps où le poète latin apercevait comme un géant, à travers les fumées du Falerne, le navigateur qui osait explorer les côtes de la Méditerranée et du golfe Persique. Dans sa stupéfaction il exaltait hyperboliquement cette âme cuirassée d'un triple airain. Hélas! nous sommes bien déchus de l'antique bonhomie de nos pères, et notre siècle étroit de positivisme se montre étrangement blasé sur tout ce qui est grand, sur tout ce qui est beau! C'est à peine si le récit des explorations des Magellan et des Quiros, des Cook et des Bougainville, des Lütke et des d'Urville à travers le labyrinthe de ces îles innombrables, disséminées dans la cinquième partie du monde, remue quelque fibre de notre cœur, ou réveille en nous quelque enthousiasme pour ces entreprises gigantesques. La sombre tragédie républicaine, la fastueuse épopée de l'empire nous ont rassasiés d'émotions et rendus presque insensibles à tout ce qui sort du cercle de cette histoire toute palpitante encore du choc de nos passions. Nous applaudissons au soldat, au tribun qui risquent leur vie ou leur liberté contre le

* 3 vol. in-8° avec 310 gravures et cartes géographiques, format in-8°, à deux colonnes, chez Firmin Didot frères.

glaive ou contre le despotisme, et nous sommes de glace pour les exploits de ces hardis navigateurs, exploits bien plus utiles et bien moins coûteux que nos formidables conquêtes. Et pourtant s'il est beau d'affronter le fer et le canon, le despotisme et ses bastilles, n'y a-t-il pas un courage aussi grand, aussi généreux à rompre avec toutes les affections de la famille et du pays pour aller affronter les mers, étudier l'homme sous les feux des tropiques à travers les tempêtes, les trombes et les récifs, chercher la vérité parmi des peuples inconnus et sauvages, approfondir leurs lois, leurs religions, leur histoire, recueillir leurs idiômes, leurs croyances, leurs mœurs, leurs monuments, tous les trésors enfin des terres étrangères, dans le seul but de verser ensuite cette abondante moisson sur le sol qui nous vit naître? Certes, les avantages qu'on retire des voyages et des explorations géographiques sont immenses, et pourtant, avouons-le à notre honte, nous les négligeons d'une manière déplorable. A part le monde savant, à part les hommes de la spécialité et quelques esprits d'élite, on n'a en France que des notions incomplètes ou négatives sur une branche des connaissances humaines qui les embrasse toutes. On soupçonne à peine le récit des expéditions maritimes qui ont porté la gloire du pavillon français jusqu'aux limites de l'Océan; on ne connait qu'imparfaitement les courses scientifiques et les travaux éclatants de nos plus célèbres navigateurs; on ignore souvent même les noms des Bougainville, des Lapérouse, des d'Entrecasteaux, illustres voyageurs qui ont tant fait pour la science et pour la patrie, et qu'on récompense si mal de leurs fatigues et de leurs périls.

C'est dans ce moment où l'atmosphère de la publicité est sillonnée dans tous les sens par des myriades de productions futiles ou dangereuses, que la venue d'un ouvrage comme celui que nous annonçons devrait être une bonne fortune pour la presse. L'Océanie est la partie du globe où nos navigateurs ont fait le plus de découvertes, et nous ne possédons aucun établissement dans l'Océanie, et nous ignorons l'Océanie et ceux qui l'ont visitée.

Nous avons donc de grandes obligations à M. de Rienzi pour le monument qu'il vient d'élever à cette cinquième partie du monde. Son ouvrage est le plus complet qui existe dans cette spécialité; il popularisera parmi nous ces régions inconnues. Outre le mérite de la nouveauté, outre l'intérêt de la science, c'est ici une œuvre patriotique, une œuvre vraiment française. Pour décrire avec exactitude cette multitude d'îles éparses dans une circonférence égale à la moitié du globe il fallait, non-seulement consulter tous les géographes, tous les navigateurs qui se sont occupés de ces contrées, mais encore les avoir parcourues soi-même en grande partie. Aussi ce livre méritait-il d'obtenir et a-t-il obtenu un beau succès. On doit à l'auteur plusieurs cartes nouvelles et quelques-uns des trois cents dessins qui ornent l'ouvrage, et dont la gravure a été confiée à l'élégant burin de M. Lemaître. L'Océanie de M. de Rienzi est déjà traduite en italien, en allemand, en espagnol et en russe, et il est probable qu'elle le sera en anglais, en hollandais, en portugais, dans les langues enfin de tous les peuples qui possèdent des colonies dans cette partie du monde. Car à une époque où s'éteint le dernier reflet poéti-

que des temps fabuleux, qui ne voudra connaître en détail le seul pays de merveilles qui nous reste? Laissons parler l'auteur pour en juger :

« L'Océanie, ou cinquième partie du monde, dit M. de Rienzi, plus étendue à elle seule que le reste de notre globe, en est la moins connue et pourtant la plus curieuse et la plus variée; c'est la terre des prodiges. Elle renferme les races d'hommes les plus opposées, les plus étonnantes merveilles de la nature, et les monuments les plus admirables de l'art. On y voit le pygmée à côté du géant et le blanc à côté du noir; près d'une tribu patriarcale une peuplade d'antropophages; non loin des hordes sauvages les plus abruties, des nations civilisées avant nous; des tremblements de terre et des aérolithes bouleversant les campagnes, et des volcans foudroyant des villages entiers; sur son continent austral, les animaux les plus bizarres; et dans l'île la plus grande à la fois de ces archipels et du globe, l'orang-houtan, bimane antropomorphe, présentant au philosophe un profond sujet de méditations. Une autre de ces îles, Java, s'énorgueillit de la majesté de ses temples et de ses palais antiques, supérieurs aux monuments de la Perse et du Mexique, et comparables aux chefs-d'œuvre de l'Inde et de l'Egypte. D'autres étalent des pagodes, des mosquées et des tombeaux modernes, rivalisant d'élégance et de grâce avec ce que l'Orient et la Chine nous offrent de plus parfait en ce genre.

« Embarquez-vous à Lima, vos yeux errant sur l'abîme ne verront que le ciel et la mer jusqu'à 600 lieues des côtes du Pérou; mais bientôt apparaissent des groupes nombreux de petites îles riantes, probablement surgies depuis peu de siècles et s'élevant à peine au-dessus des ondes. D'autres plus anciennes percent les nuages de leurs têtes granitiques. Ici des ruisseaux bondissant des collines se perdent sur une côte basse couverte de mangliers et de palétuviers. Là le noir basalte se dresse en colonnes prismatiques que les vagues inondent. Tantôt un volcan furieux menace de réduire en poudre la contrée que sa lave a produite et fertilisée; tantôt des bosquets, égayés par le ramage des plus jolis oiseaux, embellis par le succulent bananier, le jasmin, le guardenia suave et l'évi aux pommes d'or, embaument l'atmosphère rafraîchie par la brise des montagnes. Les mers de ces rivages nourrissent d'excellents poissons et renferment des palais de coraux et de madrépores, et des coquillages de la plus grande beauté. Quelques-uns de ces petits jardins insulaires étendent leurs plages en forme d'arc ou de harpe. De frêles polypes construisent lentement des récifs qui les entourent comme un mur; et entre ces récifs, effroi de nos grands navires, se jouent les pirogues volantes des Polynésiens. En échange de leur ignorance la nature généreuse a doté ces peuples d'une terre féconde et d'un printemps éternel; elle se plaît à nourrir, sans les condamner au travail, ces enfants aimables et insouciants qui, dans leur penchant à la volupté, violent innocemment la loi de la pudeur.

« Continuez votre navigation à travers cet immense labyrinthe, vous rencontrerez vers le milieu de votre course un cinquième continent presque aussi grand que l'Europe et qui présente l'image d'un monde renversé. Là d'autres astres, d'autres êtres, d'autres climats; on y salue le

soleil levant quand la nuit nous couvre de ses ténèbres; on y jouit de l'été pendant que l'hiver nous attriste; l'automne paraît lorsque nous avons le printemps; le baromètre descend à l'approche du beau temps et s'élève pour annoncer l'orage; quelquefois en décembre les forêts prennent feu; quelquefois le vent du nord-ouest brûle la terre, la réduit en poudre et agrandit les vastes solitudes austrasiennes. Vous admirez un volcan sans cratère et sans lave qui lance continuellement des flammes; des végétaux gigantesques dont quelques-uns croissent dans l'Océan et d'autres dans le sable; des cerises qui grossissent avec le noyau à l'extérieur; des poires ayant la queue à la partie la plus large du fruit; des oiseaux singuliers, tels que l'aigle et le rouge-gorge blanc, des cygnes et des kakatouas noirs; le kasoar qui marche et ne peut voler; des crabes bleus, des homars sans pattes, et des chiens qui n'aboient pas; le kangarou, composé étrange du chat, du rat, du singe, de l'opossum et de l'écureuil; l'échidué épineux, mammifère sans mamelle qui paraît être ovipare; et l'ornithorinque qui tient à la fois des phoques et des quadrupèdes, de l'oiseau et du reptile, créature fantastique que Dieu a jetée sur le globe pour renverser par sa présence tous les systèmes des naturalistes et confondre l'orgueil des savants.

« Passez le détroit dangereux de Torrès, voguez vers l'ouest : deux petites îles, riches du produit de leur sol et jouissant du plus beau climat, vont déployer leurs beautés devant vous. Plus loin sont de grandes terres magnifiquement pittoresques, les plus riches du globe, depuis longtemps fréquentées par les vaisseaux marchands de l'Europe. Mais, malgré tant de variétés, vous retrouverez dans toute l'Océanie une physionomie particulière que la nature a profondément imprimée à cette immense partie du monde. »

Certes, si je ne me trompe, il y a de la poésie, du mouvement et quelque chose d'oriental dans ce style. On s'attache aux pays que décrit le voyageur, on s'en sépare avec douleur, et, en tournant sa proue vers la France, on regrette amèrement ces trois îles qui se perdent à l'horison, ces trois îles qu'il a découvertes et dont une porte le nom de Rienzi. Et puis, quand il s'est agi de coordonner son encyclopédie océanienne, quelle peine n'a-t-il pas dû avoir pour réunir, débrouiller, extraire et traduire cette masse de documents écrits en tant de langues, documents souvent confus, quelquefois contradictoires et au milieu desquels il faut tenir d'une main ferme le fil de la critique si l'on ne veut pas errer en chemin?

Au lieu d'un rapport il faudrait un volume pour noter seulement tout ce qui mérite de fixer l'attention dans le livre de M. Rienzi. Nos lecteurs me permettront de me borner à leur en donner une analyse rapide. Je demande pardon à l'auteur d'être forcé de disséquer ainsi son immense travail.

Dans le premier volume, M. de Rienzi, après avoir jeté un coup-d'œil général sur l'Océanie et avoir examiné l'état des connaissances de l'antiquité, du moyen-âge et des temps modernes sur cette partie du monde, en trace les divisions géographiques, la politique, la colonisation, l'anthropologie et l'ethnographie, ou la description des races d'hommes, de leurs variétés, de leurs caractères, morceau ca-

pital, suivi de recherches curieuses sur les orangs à propos de celui que possédait l'auteur, sur l'hydrographie, la géologie, l'histoire naturelle, la religion, l'industrie, le commerce, les mœurs, les costumes, les langues, la littérature, la poésie, les chants nationaux, la musique, le théâtre, les sciences et les arts.

Il applique ensuite ce critérium à la Malaisie, ou grand archipel des Indes orientales, à la Micronésie, et à la Polynésie dont la description détaillée occupe les deux derniers volumes. Le troisième est couronné par un résumé fort curieux des découvertes et des travaux de l'auteur sur l'Océanie.

Cet ouvrage, si précieux sous le point de vue de la science, a, pour le commun des lecteurs, tout l'attrait, tout le charme du livre le plus agréable. M. de Rienzi a groupé les faits les plus curieux sur Célèbes, Banka, les Philippines, la nouvelle Guinée, les îles Arou, Péliou et Gouap, la terre d'Arnheim, le golfe de Carpentarie en Australie, et la mer de la Micronésie au nord-est des îles Bachi, car il a visité toutes ces terres. Il a classé clairement en cinquante groupes les îles Carolines, cette croix de douleur des géographes, et établi la division qu'il nomme Micronésie. Les hommes de la science, MM. Balbi et Dumont-d'Urville, ont rendu hommage à cette classification et l'ont adoptée. Ses considérations générales sur la Polynésie résument d'une manière philosophique tout ce qui a été dit sur cette contrée. Nous appelons l'attention des lecteurs sur les descriptions pittoresques d'une forêt vierge, dans l'île de Maindanao, des trombes et des tempêtes aux îles Philippines, des volcans d'Hawaï; sur l'épisode de la déesse Pelé et du chef Kabavari, sur les voyages et les aventures du jeune sauvage Li-Bou, sur le tableau des beautés de la nature et des merveilles de la mer à l'île Célèbes, et sur ce panorama si curieux de la marche ascendante de la civilisation à Taïti.

M. de Rienzi a fait un bon ouvrage, un ouvrage qui manquait et qui restera. Mais il a plus à faire encore, il faut qu'il nous raconte sur un plan encyclopédique, comme pour l'Océanie, les autres contrées qu'il a parcourues et étudiées, l'Italie et la Grèce, les Etats-Unis et le Mexique, l'Egypte et Haïti, etc. Il faut qu'il mette en regard les ruines de Rome et celles d'Athènes, Jérusalem et Persépolis, Astrakân et Tiflis, Constantinople et Dublin, et le Chinois et l'Anglais, ces deux peuples trafiquants par excellence, qui forment les deux limites du monde à l'Orient et à l'Occident, et la splendeur du musulman courbé sous le despotisme du sabre, et la richesse luxuriante de l'Inde, et les antiques chefs-d'œuvre des enfants de Brahma, divisés en mille tribus et en mille croyances. Ce serait là un immense monument à élever, un monument que le gouvernement devrait encourager comme il a encouragé les travaux des Jacquemont, des d'Urville, des Tessier et d'autres encore. Et certes il a quelques droits à cette faveur, le naufragé dont le patriotisme généreux s'est dépouillé en faveur de nos établissements scientifiques des précieux débris d'une riche collection engloutie par l'Océan, débris qui eussent suffi pour lui assurer une fortune indépendante.

Eugène G. de Monglave,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est réunie le mercredi 5 juin, sous la présidence de M. Dufey (de l'Yonne). — 22 membres sont présents.

M. le marquis de Villeneuve-Trans fait hommage à l'Institut Historique de l'*Histoire de saint Louis* qu'il vient de publier, et annonce le prochain envoi de son *Histoire des ducs de Guise de la maison de Lorraine* qui n'est pas encore achevée. « Cette ouverture prématurée, dit M. de Villeneuve, prouvera à mes confrères combien je m'associe à leurs utiles travaux. »

M. Polydore de Labadie adresse à la classe un fragment de son travail sur les mœurs des Escualdunacs (Basques). Ce fragment traite du mariage. Dans la lettre qui accompagne son envoi l'auteur promet, pour une époque rapprochée, d'autres parties de son œuvre, et cite avec une modestie qui l'honore l'opinion de M. de Peyronnet sur ses recherches. — Renvoi à M. E. G. de Monglave.

Hommages de la dernière livraison (mai 1839) des *Archives historiques et littéraires du nord de la France et du midi de la Belgique*, par M. A. Leroy et Arthur Dinaux; de deux numéros du bulletin de la *Société bibliophile historique* de Paris; et de *l'Épervier d'or, description de joûtes et tournois* de M. Lucien de Rosny (rapporteur M. Buchet de Cublize).

Deux candidats sont présentés à la classe; ce sont : M. Ferdinand Hoefer, et M. Mathias, professeur d'histoire au collège de Dijon.

M. le président lit l'ordre du jour. Plusieurs rapports non achevés sont ajournés.

M. Dufey (de l'Yonne) rend compte d'un ouvrage en 2 volumes intitulé *Histoire de France pendant la dernière année de la restauration*, par un ancien magistrat (M. Boullée de Lyon). « Suivant l'auteur de ce livre, dit l'honorable rapporteur, les ordonnances ne furent point criminelles; la révolution ne fut qu'une catastrophe, un malheur. Cependant l'écrivain est un homme consciencieux qui a servi la restauration sans se dissimuler toutes les fautes qu'elle a commises. Mais le coup d'état qui amena la révolution trouve en lui un chaud apologiste; il exalte M. de Polignac, et il est à regretter que certaine pièce justificative sur laquelle il s'appuie, et dont l'existence n'a d'autre garantie que sa parole, ne puisse pas être discutée. »

Le rapporteur conclut à une mention détaillée dans le procès-verbal et au dépôt du compte-rendu aux archives.

M. Eugène de Monglave combat cette proposition : « Tout, dit-il, peut être écrit en gardant certaines formes et sans manquer aux convenances. Dans les premiers mois de l'Institut Historique, il avait été arrêté que tout ouvrage d'une couleur politique ou littéraire serait confié à un rapporteur d'une couleur oppo-

sée. » L'orateur regrette que cette marche ait été trop rarement suivie.

M. Dufey (de l'Yonne) persiste dans ses conclusions qui sont adoptées malgré l'opposition de MM. E. de Monglave, le comte Armand d'Allonville et Dréolle.

L'ordre du jour appelle la discussion sur cette question proposée par le Comité central des travaux : *Causes et physionomie des invasions des Sarrasins en France.*

M. Henri Prat développe la question. Il remonte à la source de l'islamisme, au souvenir d'Abraham. « Mahomet, dit-il, s'est appuyé sur la Bible et sur l'Évangile. Le Coran n'est que l'enfant des doctrines qui l'ont précédé. Mahomet se montre à la fois prophète et fondateur d'empire; s'il donne une loi religieuse, il proclame la guerre contre les princes qui servent une autre croyance; et dès lors commence le grand mouvement envahisseur des Arabes. » M. H. Prat expose avec rapidité les invasions qui renversèrent l'empire des Perses, et amenèrent les Sarrasins jusque dans le cœur de l'Espagne et dans la Gaule. Après un mot d'éloge payé à la gloire du vieux Mousa, il suit Abderahman au-delà des Pyrénées. Eudes, chef des Aquitains, accepte le rôle de champion du christianisme; il donne cependant la main de sa fille au Sarrasin, mais les musulmans vont l'écraser. Il se voit à la fin obligé d'avoir recours à son vieil ennemi du Nord, au Frank Karl-Martel, qui remporte sur les Sarrasins une grande et mémorable victoire, de laquelle cependant il faut rabattre un peu quant au nombre de ceux qui restèrent sur place. Après Karl-Martel, les Sarrasins perdent Narbonne, et sont refoulés en Espagne.

Les invasions postérieures n'offrent plus le même caractère. Des Sarrasins exercèrent longtemps des brigandages dans les Alpes et dans le midi de la France; mais de tels faits historiques ne sont que curieux, ils n'offrent rien de grand ni d'important.

M. Aug. Savagner prétend que, pour résoudre la question discutée, il faut avant tout examiner la nécessité de l'extinction des Wisigoths pour les Arabes. Suivant l'orateur les causes des invasions dans la Gaule et en Espagne sont les mêmes; les unes n'apparaissent que comme la conséquence des autres. Il s'agissait pour les Sarrasins de substituer leur domination à celle des Wisigoths; il ne s'agissait point d'envahissement de territoire. L'Aquitain résiste, il a une nationalité à part et un caractère tout-à-fait original. Eudes est le type de cette adresse gasconne, devenue depuis proverbiale. Il donne sa fille au mécréant parcequ'il n'est pas le plus fort et qu'il espère en contractant cette alliance se faire un appui contre les Franks. Mais, quand le danger le presse, il n'hésite pas à se servir de son ennemi pour écraser celui qu'il a le plus à redouter.

M. E. de Monglave cite certains fragments de chants nationaux basques pour appuyer les observations de M. Savagner.

M. Leudière rappelle qu'il est dit quelque part dans Dom Bouquet qu'Eudes, au lieu d'avoir appelé à son secours les Franks, avait, au contraire, d'abord appelé les Sarrasins. Il ajoute que les hommes de Karl-Martel s'emparèrent d'Avignon et marchèrent contre Narbonne sous les murs de laquelle il remporta une victoire.

M. Savagner regarde cette tradition comme une fable; et d'ailleurs, dit-il, cette opinion est depuis longtemps abandonnée. Il termine en proposant que la question soit remise à l'ordre du jour ainsi modifiée : *Causes et physionomie des invasions des Sarrasins dans les Gaules. Rechercher les résultats de ces invasions, et constater les traces qui peuvent en rester dans les mœurs, la langue et les monuments.*

Cette proposition est adoptée.

M. Dufey (de l'Yonne) présente la deuxième question posée par le Comité central des travaux : *Comparer les écrits de Froissard à ceux des historiens étrangers contemporains.*

« Froissard, dit M. Dufey, est de tous les historiens de son époque le moins exact. C'est un poète qui écrit l'histoire et y mêle de la poésie. Lisez le siège de Calais. Il est bien remarquable que, pour le récit d'un pareil fait, toutes les chroniques de France soient en contradiction avec lui, et que les historiens anglais eux-mêmes aient écrit dans un sens plus glorieux pour nos compatriotes. »

M. Dufey, s'adressant aux membres qui voudraient s'occuper de comparer les ouvrages de Froissard à ceux de ses contemporains, signale comme très importantes les sources anglaises.

M. Savagner propose de modifier la question.

M. Nigon de Berty, après quelques réflexions sur la manière dont Froissard a été jugé par M. Dufey (de l'Yonne), s'oppose à ce que la proposition de M. Savagner soit adoptée, parceque, dit-il, ce membre se substituerait ainsi au Comité central des travaux.

M. Savagner répond que chaque classe peut toujours modifier les questions qui lui sont adressées par le Comité central; il demande que celle dont la classe s'occupe en ce moment soit ainsi posée : *Comparer les écrits de Froissard à ceux des historiens français et étrangers contemporains, et examiner le parti qu'ont tiré de Froissard les écrivains qui l'ont suivi.*

Cette modification est adoptée.

*** Le mercredi 12 juin 1839, séance de la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*), présidence de M. Villenave. —28 membres sont présents.

M. le secrétaire-perpétuel donne lecture d'une lettre de notre collègue M. Albert Lenoir, annonçant la perte cruelle qu'il vient de faire de son père le chevalier Alexandre Lenoir, créateur du musée des monuments français, président de la 4e classe de l'Institut Historique.

M. Eug. de Monglave émet le vœu qu'une députation extraordinaire assiste aux obsèques de l'ami que nous perdons, et qu'un membre, au nom de tous, paie sur sa tombe un hommage de regrets à sa mémoire.

M. le président demande à lire une courte notice sur la vie et les travaux d'Alexandre Lenoir. La classe l'écoute avec un vif intérêt et quelques membres proposent que cet éloge soit lu de nouveau au cimetière. M. Villenave souffrant ne pouvant s'y rendre lui-même, M. de Monglave est chargé de remplir ce triste devoir. (Voir page 223.)

Des lettres sont écrites, séance tenante, aux membres de la 4e classe pour les inviter à assister aux obsèques de leur président.

Il est voté au scrutin secret sur la tri-

ple candidature de MM. Nolte, savant lexicographe de Hanovre, Jacomy-Regniers, auteur de plusieurs ouvrages historiques, et A. Billot, un des rédacteurs du *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*. — Cette triple candidature est admise. — Un autre candidat est présenté pour la première fois, et la classe autorise l'affiche de son bulletin de présentation.

M. Bouillon fait hommage à la classe d'un *Chant sur la bataille de Rocroi*. C'est encore un poète sorti des rangs du peuple. — Remercîments et dépôt aux archives.

L'ordre du jour appelle la suite de la discussion sur l'*Histoire comparée des syntaxes*.

M. Leudière pense que cette question est épuisée, et qu'il faut l'abandonner pour passer à une nouvelle, *la Comparaison des langues anciennes et des langues modernes*, sujet fertile en recherches curieuses et en résultats intéressants.

MM. Vincent et de Monglave appuient cette proposition et demandent qu'on passe à la question ainsi formulée: *Y a-t-il quelque rapport entre l'ancienne langue des Guanches et la langue amazigh que parlent les Berbères?*

« Pour approfondir cette question, dit M. Trémolière, de manière à arriver à une solution satisfaisante, il aurait fallu pouvoir consacrer à son étude plus de loisir que je n'en ai. D'un autre côté, je me suis assuré que, pour établir s'il y a quelque rapport entre l'ancienne langue des Guanches et la langue que parlent les populations indigènes des hautes vallées de l'Atlas, les tribus d'une partie de la ci-devant régence d'Alger et de celle de Tunis, lesquelles sont connues sous le nom d'amazighs, et improprement désignées selon Balbi sous celui de berbères, il faudrait posséder les rares documents qui traitent spécialement de l'idiome amazigh, l'un des principaux de la famille des langues atlantiques, à laquelle appartenait celui des Guanches. Il paraîtrait d'après ces documents ethnographiques qu'il y a dans l'amazigh un assez grand nombre de mots dont les radicaux, le milieu, ou les dissidences ont évidemment une origine arabe. Mais le temps m'a manqué, comme je l'ai déjà dit, pour pouvoir me livrer à leur recherche. L'intelligence de la langue arabe même ne saurait suppléer à leur absence, car avant tout une nomenclature plus ou moins considérable de mots berbères devient la condition première et nécessaire à remplir pour reconnaître et constater la nature des éléments constitutifs de cet idiome. Or, je ne saurais vous offrir cette condition ; et cependant elle est indispensable si l'on veut obtenir la décomposition grammaticale des mots amazighs dont la signification peut correspondre au peu de mots guanches que les auteurs espagnols ont recueillis. On arriverait avec certitude, par cette voie, au résultat que s'est proposé le Comité central des travaux ; sinon la question pourrait bien rester sans solution plausible. Vous voyez, Messieurs, que j'ai dû me trouver arrêté par plus d'une difficulté. Aussi me suis-je hâté de vous les signaler, afin que vous ne soyiez point surpris de l'insuffisance de mes efforts pour les vaincre.

« Après la décomposition grammaticale dont je viens de vous entretenir, une opération, non moins importante, mais plus facile, resterait à faire ; elle consisterait à vérifier si les mots guanches qui

nous sont parvenus n'ont pas été altérés par la prononciation d'abord, et ensuite par le système orthographique de la langue espagnole qui elle-même renferme des rudiments de la langue arabe, que la longue domination des Sarrasins dans la Péninsule lui a légués. Il y a, par conséquent, dans l'examen préliminaire de la question qui nous occupe, une complication de faits grammaticaux à éclaircir avant de passer outre à son objet fondamental. L'opinion que j'émets ici est partagée par un de nos honorables collègues, et à ce titre elle a une valeur qui doit lui mériter votre considération, car M. Sabin Berthelot, dans ses voyages, a non seulement visité les lieux où la langue des Berbères est connue, mais il a habité dix ans les îles Canaries, dont il publie en ce moment une savante chorographie. Il se propose de parler dans cet ouvrage des points de contact qui peuvent exister entre la langue morte des Guanches et la langue vivante des tribus atlantiques, et d'en faire ensuite un mémoire particulier qu'il présentera à l'Institut Historique. Par là le but du comité central des travaux sera atteint. Cette circonstance, que je suis autorisé à vous annoncer, m'aurait naturellement disposé à décliner ma compétence dans l'élaboration du travail qui m'a été dévolu, si les raisons que j'ai déjà déduites n'y avaient mis obstacle. Toutefois, pour vous donner, Messieurs, une preuve de ma bonne volonté à répondre à votre appel, je m'empresse de vous communiquer un petit catalogue de mots guanches avec leur signification française en regard; je les ai empruntés aux auteurs espagnols dont j'ai eu l'honneur de vous lire la liste dans notre séance du mois de février dernier, et notamment aux *Noticias de la Historia general de las islas Canarias*, *de* VIERA Y CLAVIJO, le même dont M. Bory Saint-Vincent, dans ses *Essais sur les Iles Fortunées*, invoque si souvent le témoignage.

« Plus de la moitié des mots que renferme ce catalogue sont communs aux sept îles principales de l'Archipel des Canaries. Ce fait ne laisse aucun doute sur l'identité du langage que parlaient les Guanches qui occupaient ces îles à l'époque de la conquête espagnole, vers le milieu du XVe siècle. »

Voici quelques mots du catalogue lu par M. Trémolière :

CANARIE.

Cuna, chien.
Gofio, espèce d'aliment.
Lia, soleil d'été.

TÉNÉRIFFE.

Axa, chèvre.
Cel, lune.
Cuncha, chien.
Guan, homme et fils (en goth *guma* signifie homme).
Hara, brebis.
Och, graisse.
Tano, orge.
Trichen, blé (en espagnol *trigo*).

PALME.

Cela, mois (à Ténériffe *cel* signifie lune).
Moga, pique.
Oche, graisse.
Zeloy, soleil.

LANCEROTTE ET FORTAVENTURE.

Alio, soleil.
Cela, mois.
Cel, lune.
Guamf, homme.
Gofio, aliment.

For et Gomère.

Aala, eau.
Aemon, id.
Lion, soleil.
Cel, mois.
Zucha, vierge (en irlandais *ogh*).

« J'ai dit, ajoute M. Trémolière, qu'il était à craindre que les mots guanches, rassemblés par les auteurs espagnols, n'eussent été altérés d'abord dans la prononciation gutturale de leur langue nationale, et conséquemment dans leur reproduction graphique propre à cette langue; ce qui ajouterait aux difficultés de constater leur rapport avec ceux de l'idiome amazigh.

« Parmi ceux que vous venez d'entendre, Messieurs, j'en remarque un assez bon nombre qui me paraissent être dans ce cas : ce sont ceux qui commencent par le radical *al*, et ceux qui sont terminés par les syllabes *as, ac, eros, igo* et *io*, lesquelles entrent fréquemment, comme vous savez, dans la combinaison des mots espagnols, et que je trouve peu en harmonie avec la syllabation désinentielle des autres.

« Je soumets à vos lumières mes observations sommaires, ainsi que le fond même de la question à laquelle elles se rattachent. Il ne me reste que le regret de n'avoir pu l'examiner avec le développement qu'elle comporte; mais je ne vous en ai point dissimulé les motifs, et dès lors je crois avoir acquis des droits à votre indulgence. La discussion qui va s'ouvrir suppléera sans doute à ce qu'il y a de nécessairement incomplet dans mon travail, à moins que vous ne jugiez convenable de l'ajourner jusqu'à l'époque où M. Berthelot vous présentera le mémoire que j'ai eu l'honneur de vous annoncer : ce qui, dans l'intérêt même de la question, me semble préférable. »

M. Leudière appuie cet ajournement, et ajoute quelques observations sur l'intérêt que présente la nomenclature des mots de la langue guanche, recueillis par M. Trémolière.

L'ajournement de la discussion est prononcé.

M. E. de Monglave demande la parole pour déclarer que le rapport de M. Hippolyte Dufey, sur la *Grammaire de M. Napoléon Caillot*, a été égaré, et n'a pu parconséquent être remis à M. N. Caillot, qui l'avait demandé pour y répondre.

M. Hippolyte Dufey propose de résumer de nouveau verbalement ses observations.

La classe, ne voyant aucun intérêt à une nouvelle discussion, passe à l'ordre du jour.

⁂ Séance de la 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*), mercredi 19 juin 1839, présidence de M. le docteur Cerise. — 23 membres sont présents.

M. le docteur Josat, ne pouvant se rendre à la séance, adresse à la classe la suite de son manuscrit sur cette question : *Comparer et apprécier les principales histoires de la philosophie.*

M. Nigon de Berty fait hommage à la Société de son ouvrage intitulé *Histoire abrégée de la liberté individuelle chez les principaux peuples anciens et modernes.*— Des remercîments sont votés à notre honorable collègue.

M. Aubé, de Longwi, nous adresse une lettre fort détaillée sur les doctrines religieuses de l'Inde, et une de ses produc-

tions imprimées intitulée *Lettre du brahmane à MM. les archevêques et évêques de France*.—La lettre et le livre sont envoyés pour un examen à M. le docteur Cerise, qui s'est longtemps occupé de ces matières.

Hommage d'un opuscule ayant pour titre *Saint-Gervais-les-Bains et le Mont-Blanc*.—Dépôt à la bibliothèque.

Admission au scrutin secret, comme membre de la troisième classe, de M. le docteur Chappus, médecin à Volvic (Puy-de-Dôme).

Affiche de la candidature de M. Gustave Vielliard, de Verdun.

M. Tuvache, membre de la classe, fait hommage à l'Institut Historique d'un grand nombre d'ouvrages de feu Rever, correspondant de l'Institut de France, parmi lesquels on remarque un *Mémoire sur les ruines de Lillebonne et les antiquités trouvées dans cette ville ;* une *Notice sur l'emploi des chaînes de briques dans les constructions romaines ;* des *Recherches sur Uggade, station romaine entre Evreux et Rouen ;* des *Recherches sur les ouvrages des bardes de la Bretagne armoricaine ;* un *Mémoire sur les ruines du vieil Évreux*.—Remercîments et renvois aux classes que les ouvrages concernent.

M. Anatole Saulnier a la parole pour lire un nouveau fragment de son *Histoire inédite des douanes*. Celui-ci traite de la douane chez les Grecs et chez les Romains.

M. Dufey (de l'Yonne) loue l'auteur du mémoire de sa patience et de son érudition. Il fait ressortir les différences qui existent entre les douanes de l'antiquité et celles de nos jours, et manifeste le désir de voir M. Saulnier examiner l'influence des douanes et de l'octroi de l'antiquité et du moyen-âge sur le système actuel. Il reproche à son travail de renfermer des matières étrangères à la spécialité qu'il traite.

M. Saulnier déclare que son unique but a été d'exhumer les lettres de noblesse d'une branche d'administration trop méprisée. Il tient à dérouler, dans un ordre méthodique, les dispositions législatives qui ont régi ou qui régissent les douanes. Ce sera un travail aride, il ne se le dissimule pas, mais du moins ce travail se présentera neuf par sa forme et par son point de vue. Les matières qu'il aborde ont été, ou passées sous silence, ou à peine effleurées dans la plupart des ouvrages consacrés aux finances des nations.

Une discussion s'engage entre MM. Dufey et Saulnier sur l'origine de la douane.

M. le président propose de renvoyer le mémoire au comité du journal.

M. de Berty, appuyant la proposition, donne de nouveaux éloges au travail de M. Saulnier.

Le renvoi est adopté d'une voix unanime au scrutin secret.

M. Eug. de Monglave lit un rapport sur les *Mémoires de la Société d'encouragement* de Rio-Janeiro *pour l'industrie brésilienne*.—Renvoi au comité du journal.

*** La 4e classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est réunie le mercredi 28 juin 1839, sous la présidence de M. J.-B. De Bret. — 25 membres sont présents.

M. le secrétaire-perpétuel lit la lettre de notre collègue M. Albert Lenoir, annonçant la mort de son père le chevalier Alexandre Lenoir, président de la classe.

Il fait le récit des funérailles de cet homme de bien et de savoir, et rappelle la notice nécrologique rédigée à cette occasion par M. Villenave, président de la deuxième classe (voir pag. 223).

Hommages du *Voyage historique et pittoresque au Brésil*, de M. J.-B De Bret, dernière livraison (rapporteur, M. Eug. de Monglave) ; d'une livraison de l'*Histoire du Havre*, de M. Frissart (rapporteur, M. Albert Lenoir); d'un *Mémoire sur les ruines du vieil Évreux*, d'une *Notice sur les ruines de Lillebonne*, de la *Description d'une statue fruste en bronze doré trouvée dans cette dernière localité*, d'une *Notice sur l'emploi des chaînes de briques dans les constructions romaines*, d'une *Lettre sur des figurines découvertes dans la forêt d'Évreux ;* ces cinq brochures et deux autres, dues à feu Rever, correspondant de l'Institut de France, offertes par notre collègue M. Tuvache; de trois opuscules de M. Didron, intitulés *des Manuscrits à miniature; Rapport au ministre de l'instruction publique sur les vitraux de Montfort-l'Amaury ; Rapport au même sur la cathédrale de Chartres.*

On procède à la nomination d'un président en remplacement de M. le chevalier Alexandre Lenoir, décédé. Au deuxième tour de scrutin, M. J.-B. De Bret, peintre d'histoire, vice-président, est élu président.

M. Foyatier, statuaire, est appelé à remplacer M. De Bret à la vice-présidence, et M. Pigalle, statuaire, à remplacer M. Foyatier en qualité de vice-président adjoint.

M. le secrétaire perpétuel communique à la classe le rapport de la commission composée de MM. De Bret, Léon Cogniet, Monvoisin, peintres, Ferdinand-Thomas, architecte, Alexandre Lenoir et Châtelain, chargée d'examiner le procédé de M. Dieudonné Finart, ayant pour but de remplacer le bitume dans la peinture à l'huile.

Il résulte de ce rapport que M. Finart sera invité à communiquer son procédé à une commission composée de deux peintres et d'un chimiste, et à en faire l'expérience sur diverses toiles qui seront remises aux membres de la commission pour qu'ils puissent, dans un délai donné, juger de l'effet du bitume naturel et du bitume artificiel, la réunion se déclarant incompétente pour bien apprécier le procédé qui lui est soumis sur l'inspection du tableau exposé et sur la simple lecture du mémoire qui l'accompagne.

M. De Bret donne des explications sur le procédé de M. Finart et justifie la conclusion du rapport.

M. E. de Monglave propose l'insertion au journal de ce qui vient d'être dit. Il demande, en outre, qu'une lettre soit écrite à M. Finart pour lui communiquer la décision prise.

Cette double proposition est adoptée.

M. Ernest Breton raconte, comme témoin oculaire, les désastres épouvantables causés par une trombe à forme conique qui a ravagé les environs d'Écouen (Seine-et-Oise), le 18 juin courant. Il a vu des champs de blé fauchés, des arbres tordus, rompus, déracinés, emportés à plus de cinq cents toises dans les terres ; des vitres, des tuiles brisées, des toits enlevés, des maisons détruites, des hommes et des animaux blessés. Jamais il ne fut témoin d'une semblable désolation. Au milieu de tant de débris il a recueilli des grêlons de forme ovoïde, d'autres héris-

sés de pointes aiguës, présentant à peu près la figure d'un artichaud. Plusieurs de ces énormes morceaux de glace pesaient jusqu'à une livre et demie et avaient plus de treize pouces de circonférence. Un dessin est joint à la communication de M. Ernest Breton.

M. de La Pylaie mentionne un autre orage qui ne mérite pas moins d'intérêt sous le rapport météorologique. Il aurait produit des grêlons d'une grosseur jusqu'alors inconnue dans nos contrées, puisqu'ils pesaient en général d'une à trois livres, et qu'on en a même recueilli dont le poids s'élevait jusqu'à cinq. Cet orage, qui a éclaté entre Étampes et Orléans, a principalement ravagé la commune de Bouville.

L'orateur saisit cette occasion pour signaler les différences qu'il a remarquées entre les grêlons qui tombent à diverses époques de l'année et même pendant des orages qui semblent identiques.

La communication de M. Ernest Breton est renvoyée au comité du journal.

M. O. Mac' Carthy lit la deuxième partie de son rapport sur cette question : *Déterminer, par l'examen critique des travaux de peinture des différentes écoles espagnoles, leurs caractères distinctifs.*

Après avoir passé en revue les travaux d'un grand nombre d'artistes espagnols, l'orateur les groupe dans l'époque appelée *renaissance*, et qu'on devrait plutôt appeler, suivant lui, *époque de transition.* « A l'exception de Luis de Vargas, qui franchit tout d'un bond l'espace qui sépare le gothique du moderne, chez tous, dit M. Mac' Carthy, on remarque l'abandon des premiers principes pour une manière plus épurée. Chez tous, l'influence de l'Italie est évidente; et Palomino, d'ailleurs, en indique la cause quand il dit qu'après la prise de Grenade les relations entre cette contrée et l'Espagne devinrent moins fréquentes. »

Ce rapport est renvoyé au comité du journal.

L'ordre du jour appelle le rapport de M. Ernest Breton sur les nouvelles conquêtes archéologiques de M. Gauthier-Stirum, maire de la ville de Seurre (Côte-d'Or).

L'orateur décrit les découvertes de notre collègue, dont les curieux dessins sont déposés sur le bureau. Il signale à la classe l'intérêt que mérite son mémoire, et l'avantage qui peut en résulter pour la science archéologique. Toutefois il n'est pas toujours d'accord avec M. Gautier-Stirum sur la nature, la destination et l'identité des objets; mais, avant de se prononcer définitivement, il se réserve la faculté d'adresser diverses questions à notre savant collègue.

MM. de Berty et de Monglave proposent des remercîments à M. Gautier-Stirum.—Ils sont votés à l'unanimité.

Le rapport de M. Ernest Breton est ensuite renvoyé au comité du journal.

⁂ La quarante-neuvième assemblée générale a eu lieu le vendredi 28 juin 1839, sous la présidence de M. le comte Le Peletier d'Aunay, président de l'Institut Historique. — 87 membres sont présents.

M. Henri Prat, rappelant le louable empressement avec lequel notre collègue M. Levi (Alvarès) a ouvert à l'analyse de nos cours publics et gratuits les colonnes de son journal la *Mère institutrice*, fait la même offre au nom de M. le vicomte de



Lavalette, rédacteur en chef de l'*Echo du monde savant.* — Remercîments et renvoi à MM. les professeurs de l'Institut Historique.

M. le duc de Doudeauville écrit au secrétaire-perpétuel pour lui faire tenir une lettre qu'il adressait à M. le comte Armand d'Allonville, vice-président de l'Institut Historique, et qu'on lui a rapportée en son absence. Il désire qu'elle soit lue à la Société dont l'intérêt excite sa vive reconnaissance.

M. le président lit cette lettre ainsi conçue : « J'ai appris, Monsieur le comte, que l'Institut Historique avait bien voulu envoyer savoir de mes nouvelles ; j'y suis très sensible et je vous prie d'être auprès de mes collègues l'interprète de toute ma reconnaissance. C'est à vous que je m'adresse avec confiance ; d'une part mes remercîments acquerront du prix en passant par votre bouche ; de l'autre j'y trouve une occasion qui m'est précieuse de vous remercier aussi des preuves obligeantes d'intérêt que vous avez bien voulu me donner. Les médecins sont contents, mais moi je ne le suis pas, car me voilà à ma sixième opération et je souffre toujours autant. Depuis trois semaines je suis condamné à un repos et à des soins bien nouveaux pour moi. Ils me sont, à la vérité, fort nécessaires, car les médecins m'avouent maintenant que, vu ma santé, il y avait cent à parier contre un que je ne pourrais pas supporter ce traitement. Recevez, etc. »

Notre collègue M. Victor Derode, d'Esquermes, nous adresse un exemplaire de la deuxième édition de son *Introduction à l'étude des langues*. Ce volume contient les éléments du français, du latin et du grec. L'auteur travaille à les faire suivre de ceux des langues aujourd'hui classiques, l'allemand et l'anglais, et de l'hébreu qui fait partie des études cléricales.—Renvoi à la 2ᵉ classe (*Histoire des langues et des littératures*).

M. Pinheiro-Ferreira nous écrit qu'ayant été chargé par son honorable ami notre collègue le vicomte de Saint-Léopold, sénateur de l'empire du Brésil, de surveiller la nouvelle édition qu'il vient de faire à Paris de ses *Annales de la province américaine de San-Pedro* (en portugais), il a trouvé, parmi ses instructions, la recommandation très spéciale d'en offrir de sa part un exemplaire à l'Institut Historique. — Renvoi à la 1ʳᵉ classe (*Histoire générale*).

M. Polydore de Labadie, de Saint-Girons (Ariège), entretient l'assemblée de la continuation de ses travaux pour mener à bonne fin l'*Histoire des Basques* dont il s'occupe depuis longtemps. Il va écrire, dit-il, à MM. Garat, de Hody, de Belsunce, Ducos d'Ascain, pour leur demander l'aumône de quelques documents. Il désirerait que le ministère de l'instruction publique lui accordât un encouragement, et que l'Institut Historique usât de son influence pour lui faire obtenir de l'administration des douanes, à laquelle il appartient, un congé qui lui permît d'aller consulter à Toulouse notre savant collègue Alexandre Dumège, si érudit dans toutes ces choses pyrénéennes. — A cette lettre sont joints de nouveaux détails sur les mœurs des Escualdunacs. —Renvoi à la 1ʳᵉ classe.

Vingt-cinq volumes ou brochures sont offerts à la Société ; des remercîments sont votés aux donateurs.

Trois candidats sont admis : MM. E.

W. Nolte, savant lexicographe du Hanovre; Jacomy-Regniers, auteur de plusieurs ouvrages religieux; A. Billot, l'un des rédacteurs du *Dictionnaire de la conversation et de la lecture*, présentés tous trois par la 2ᵉ classe (*Histoire des langues et des littératures*); et M. le docteur Ernest Chappus, médecin à Volvic (Puy-de-Dôme) présenté par la 3ᵉ classe (*Histoire des sciences*).

Avant qu'il soit procédé à la lecture du rapport sur les comptes de l'année commençant le 1ᵉʳ avril 1838 et finissant le 31 mars 1839, quelques observations sont présentées par MM. Auguste Savagner et Armand Fouquier, et une discussion a lieu, à laquelle ils prennent part, ainsi que MM. Eugène de Monglave, Dufey (de l'Yonne), Mary-Lafon, Leudière, Victor Courtet de l'Isle, Hippolyte Dufey et le docteur Cerise.

L'article 50 des statuts de l'Institut Historique veut qu'à sa séance d'avril de chaque année le conseil vérifie et close le budget de l'année qui finit, arrête approximativement les dépenses de l'année qui commence et *en apporte les résultats à l'assemblée générale*.

Conformément à cette dernière prescription, M. Ferdinand-Thomas, nommé rapporteur de *la commission des finances* élue par le conseil et composée de MM. le comte Le Peletier d'Aunay, Leudière et lui, s'exprime en ces termes :

« La commission dont je fais partie a pris connaissance des registres et des pièces de comptabilité à l'appui des états de situation mis sous les yeux du conseil. Elle a reconnu l'exactitude de ces états et la régularité des écritures de la Société. Il en résulte :

« 1° Que, pour les opérations faites du 1ᵉʳ avril 1838 au 31 mars 1839, les recettes de l'Institut Historique se sont élevées à 10,268 fr., et les dépenses seulement à 8,792 fr. 78 cent.; excédant des recettes sur les dépenses 1,475 fr. 22 cent. — Le rapporteur fait observer que, si le chiffre des recettes semble moindre cette année que la précédente, la cause en est au nouveau mode de recouvrement adopté par l'Institut Historique; les banquiers chargés par le conseil au mois de décembre d'opérer nos recouvrements n'ayant pas encore rendu leurs comptes. Si, d'un autre côté, les dépenses paraissent moins considérables, c'est qu'une portion en avait été acquittée l'année dernière, et que d'autres ne sont payables que dans l'année courante; en somme, la différence entre le solde de l'an dernier et celui de cette année se réduit à 99 fr. 49 cent. — De plus, cette année les frais généraux n'ont pas été portés en bloc comme les précédentes, mais divisés en chapitres spéciaux de frais de bureau, chauffage, éclairage, loyer et impositions, ports de lettres, personnel, affranchissement du journal, distribution dans Paris, blanchissage et frottage, ce qui rend le contrôle et la vérification plus faciles;

« 2° Qu'il a été pourvu à l'amortissement de 11,150 fr. 99 cent. de dettes arriérées, provenant d'impressions, frais généraux et prêts, au moyen de l'excédant ci-dessus de 1,475 fr. 22 cent. et de coupons de 200 fr. créés et pris par les membres, lesdits coupons remboursables annuellement avec intérêts et primes;

« 3° Que l'inventaire arrêté à la même époque, et dont nous avons constaté la scrupuleuse exactitude, porte le véritable

solde du bilan en faveur de l'Institut Historique au 31 mars 1839 à 2,859 fr. L'an dernier il avait été de 5,436 fr. 55 cent. à son préjudice.

« Ayant reconnu que les recettes et dépenses qui font l'objet du compte général de M. le secrétaire-perpétuel ont été bien faites et dans l'intérêt bien entendu de la Société, le conseil, sur la proposition de la commission des finances, s'est empressé de donner son approbation à la conduite, au zèle, à l'exactitude, à la probité, au désintéressement dont notre secrétaire-perpétuel a donné tant de preuves.

« Le budget approximatif de l'année qui a commencé le 1er avril 1839 et qui finira le 31 mars 1840, présente de notables économies sur celui de l'année dernière. Si, pour récompenser le zèle de votre employé et de votre garçon de bureau, le conseil a cru devoir augmenter les appointements de chacun d'eux de 20 fr. par mois, nous avons à vous signaler une nouvelle marque de dévoûment de votre secrétaire-perpétuel, qui, renonçant aux 3,000 fr. par an que l'Institut Historique lui avait assignés lors de sa création et sur lesquels il n'a jamais touché que de faibles à-comptes, allége non-seulement votre budget annuel d'une somme considérable, mais encore diminue votre dette arriérée de 8,240 francs 60 cent., et cela au moment où la prospérité croissante de nos finances pouvait lui faire espérer de toucher prochainement son traitement intégral.

« Le conseil, tout en acceptant avec reconnaissance l'offre spontanée de M. de Monglave, a cru devoir lui allouer une indemnité mensuelle de 100 fr. qu'il s'engage, de son côté, à ne dépasser dans aucun cas, et à n'atteindre même qu'autant que le service courant de l'Institut Historique n'en souffrirait pas.

« Une nouvelle économie à vous signaler est celle de 400 fr. par an sur les frais d'affranchissement du Journal, économie que nous donne lieu d'espérer la nouvelle organisation de cette partie du service des postes, sujette autrefois à de graves reproches.

« Ces économies, jointes à plus d'ordre et de régularité dans les recettes, grâce à l'intermédiaire de la respectable maison de banque de MM. de Senonnes et de Lépinois, nous présentent pour l'avenir la situation, non-seulement la plus rassurante, mais même, nous pouvons le dire, la plus prospère.

« Cette année, comme l'année précédente, l'intérêt des coupons émis et payés a été soldé à bureau ouvert.

« Le conseil a appris avec plaisir que le mois de juin courant avait vu acquitter le dernier billet souscrit par votre secrétaire-perpétuel pour les dépenses de l'Institut Historique, et qu'ainsi l'administration était rentrée dans les obligations qui lui sont imposées par les articles 34 et 35, et dont la force des circonstances l'avait obligée de sortir. Il a émis le vœu que cet état de choses se perpétuât et que les dépenses de la Société fussent, autant que possible, réglées tous les mois.

« Le conseil a vu avec peine qu'un certain nombre de membres de l'Institut Historique avaient été dispensés par les conseils précédents de payer la modeste cotisation à laquelle tout membre est astreint, et que d'autres s'en dispensaient eux-mêmes au mépris de l'article 10 des statuts.

« Le conseil a voulu que cet état de

choses eût un terme; et les véritables amis de notre association lui en sauront gré. A partir du 1er avril 1839, tout membre doit sa cotisation conformément à l'article précité; il peut la payer, s'il est gêné, par trimestre, et obtenir même un délai plus considérable sans toutefois dépasser les quinze mois de crédit que lui accordent les statuts.

« Le Comité du journal a proposé au conseil, qui l'a adoptée, une mesure portant qu'il pourrait faire choix de rapporteurs pour les grands ouvrages français et étrangers, non déposés à la bibliothèque de l'Institut Historique, et qui mériteraient par leur importance un examen consciencieux.

« Conformément aux statuts, ces rapports seraient lus dans les classes compétentes, ou en assemblées générales, et ne reviendraient au Comité du journal qu'après y avoir été adoptés.

« Le prix de ce travail a été fixé à 20 fr. la feuille, non comme rémunération, mais comme indemnité, et il a été arrêté qu'il n'en pourrait être inséré au plus qu'une feuille par livraison, ce qui ferait par an une dépense de 240 francs.

« Le conseil a adopté cette proposition parceque seule elle lui a paru offrir aux membres laborieux le moyen d'acquitter, sans bourse délier, totalité ou partie de leur cotisation, tout en donnant plus d'intérêt au journal et augmentant ainsi les chances de recettes de la Société.

« Enfin le conseil a voulu que le Comité du réglement fût consulté sur deux mesures qui lui ont paru urgentes.

« La première aurait pour but de modifier les articles 4, 5 et 6 des statuts de la manière suivante :

« 4° Tous les membres de l'Institut Historique sont astreints aux mêmes obligations et jouissent des mêmes droits. Le titre de *résidants* pour ceux qui sont domiciliés à Paris et de *correspondants* pour ceux qui habitent les départements et l'étranger n'établit entre eux aucune différence. Nul ne peut être membre correspondant s'il ne réside pas hors de Paris.

« 5° Le nombre des membres *résidants* est fixé, à partir de ce jour, à cent par classe et celui des *correspondants* à deux cents également par classe. Jusqu'à ce que les classes qui dépassent ces deux nombres bien distincts y soient redescendues, aucune admission n'aura plus lieu dans leur sein.

« 6° Ajouter à cet article l'obligation pour le candidat d'avoir produit un ouvrage historique imprimé ou manuscrit qui sera, dans l'un ou l'autre cas, examiné par une commission désignée *ad hoc*, et l'impossibilité pour tout candidat rejeté par une classe de se présenter à une autre.

« La seconde mesure sur laquelle le conseil veut consulter le Comité du réglement a pour but à partir du 1er août d'élever le prix du diplôme de 5 fr. à 20 fr. payables à la réception, le nouveau membre restant toujours libre d'acquitter sa cotisation par trimestre.

« Le conseil ne doute pas que le Comité du réglement n'accueille cette double proposition, toute dans l'intérêt de l'Institut Historique, et que la prochaine assemblée générale ne sanctionne ces deux utiles mesures qui, dans aucun cas, ne sauraient avoir d'effet rétroactif.

« Le conseil ayant déclaré apurés les comptes de l'année qui commence le 1er avril 1838 et finit le 31 mars 1839, et accepté le généreux abandon que fait M. le secrétaire-perpétuel d'une somme de 8,240 fr. 60 c. qui lui est due, a arrêté que, suivant l'usage, le rapport textuel que je viens de vous soumettre rapidement serait transcrit en tête du registre des recettes et dépenses de la Société pour servir à M. le secrétaire-perpétuel de décharge de sa gestion jusqu'au 31 mars 1839 et établir les droits du petit nombre de créanciers que peut avoir encore l'Institut Historique. »

Ce rapport, écouté dans le plus religieux silence, a été accueilli avec des marques universelles de satisfaction par la nombreuse assemblée qui se pressait dans les salles de l'Institut Historique.

M. Eugène de Monglave donne quelques explications sur les comptes présentés et sur les améliorations progressives de l'Institut Historique.

M. Dréolle parle dans le même sens.

M. Leudière, membre de la commission de comptabilité, propose que des remercîments soient votés à M. le secrétaire-perpétuel pour la régularité de ses comptes et le désintéressement dont il a fait preuve en renonçant spontanément non-seulement à un arriéré de plus de 8,000 f. mais encore à 3,000 fr. d'appointements annuels pour l'avenir, et cela au moment où la prospérité croissante de l'Institut Historique pouvait lui faire espérer de toucher prochainement avec exactitude son traitement intégral.

L'assemblée générale vote à l'unanimité des remercîments à M. E. de Monglave.

M. Ch. Durozoir propose qu'il en soit voté également au digne président de l'Institut Historique, M. le comte Le Peletier d'Aunay, et aux membres du conseil qui ont apporté tant de zèle et consacré tant de temps à la vérification des comptes. — Même unanimité.

CHRONIQUE.

Le jeudi 13 juin a eu lieu à l'église de l'Assomption le service funèbre du chevalier Alexandre Lenoir, membre de la Légion-d'Honneur, fondateur du Musée des monuments français, décédé à l'âge de soixante-dix-huit ans. Un peloton de troupe de ligne escortait le convoi, et a rendu au défunt les honneurs militaires. On remarquait dans le cortége un grand nombre d'artistes, de littérateurs, de membres de l'Institut, de collègues de M. Lenoir dans plusieurs sociétés savantes, MM. le baron Taylor, Du Sommerard, Dufey (de l'Yonne), Léon Cogniet, Pigalle, Chatelain, etc., etc.

Arrivé au cimetière du Mont-Parnasse où le corps a été déposé dans un caveau de famille, M. Allou, président de la Société royale des antiquaires de France, a payé un éloquent tribut de regrets au collègue qui fut un des fondateurs et une des gloires de cette association.

Puis M. Eugène de Monglave, secrétaire-perpétuel de l'Institut Historique, dont la 4e classe (*histoire des beaux-arts*) était présidée par M. Lenoir, s'est exprimé

en ces termes : « Hier, Messieurs, pendant que la 2e classe de l'Institut Historique se livrait à ses travaux mensuels, la nouvelle de la mort inattendue d'Alexandre Lenoir se répandit dans son enceinte; et le digne président de cette classe, M. Villenave, l'ami, le contemporain, le collègue du défunt, prononça quelques mots dictés par le cœur, et que l'Institut Historique m'a chargé de redire sur sa sépulture.

« Il vient donc trouver ici sa tombe celui qui protégea tant de tombeaux historiques, tant de célèbres mausolées, qui les rechercha, les réunit en musée funéraire avec une grande pensée d'artiste, et aussi avec un sentiment d'amour profond pour notre gloire nationale!

« Un seul fait, un seul acte dans la vie d'un homme peuvent suffire à lui assurer un nom qui ne doit point mourir; et l'histoire dira : « Le chevalier Alexandre Lenoir fut le créateur du premier Musée historique des monuments français. »

« Dans des temps d'orages révolutionnaires, dont le souvenir retentira à travers tous les siècles, les édifices consacrés au culte furent en grand nombre démolis, surtout ceux qui appartenaient à des congrégations religieuses nouvellement supprimées en France. Dans les grandes cités, à Paris surtout, les églises paroissiales, qu'on jugea trop multipliées, tombèrent sous le fer destructeur; et aujourd'hui des places, des marchés publics, des théâtres même s'élèvent sur les ruines des temples et des autels. Or, dans ces temples, étaient beaucoup de monuments funèbres qui allaient être dispersés ou brisés, et la mort avait perdu son dernier asile! Qui, le premier, conçut la pensée de sauver ces monuments? qui sollicita et obtint la permission de les rechercher et de les recueillir?... Ce fut Alexandre Lenoir.

« La publique haine poursuivait alors tout ce qui rappelait les temps féodaux et le pouvoir absolu de la vieille monarchie; les sentiments généreux ont quelquefois leur fanatisme : ce fanatisme appelait le brisement des tombes royales de Saint-Denis, et celui des mausolées servant de sépulture à de grands personnages qui avaient été plus ou moins flétris par l'histoire, ou dont le seul crime était d'être nés dans la caste nobiliaire. On menaçait d'arracher des temples les marbres célèbres de leurs tombeaux, ouvrage précieux des grands statuaires des trois derniers siècles. Ces monuments allaient être perdus!... Qui, le premier, demanda et se fit autoriser à les préserver de la destruction? Ce fut Alexandre Lenoir. Et, dans la poursuite de ce noble dessein, vivement agité d'une inspiration civique et d'un amour passionné pour les arts, il se fit accorder un vaste local pour y placer son Musée historique; il obtint des fonds pour l'organisation et pour l'entretien.

« Et toujours animé d'un zèle infatigable, il sauva de la profanation les cendres de La Fontaine et de Molière, de Mabillon, de Montfaucon, de Boileau : il parcourut les départements pour chercher des tombeaux célèbres. Celui d'Abélard et d'Héloïse avait été transféré à Nogent-sur-Seine, quand fut vendu le Paraclet : Alexandre Lenoir se le fit délivrer. Les cendres de Sully avaient été exhumées de leur cercueil de plomb à Nogent-le-Rotrou : Alexandre Lenoir fit transporter à Paris les marbres du mausolée. Il courut enlever, sous le marteau de la *bande*

noire, les grands débris d'architecture des châteaux d'Anet et de Gaillon, qui décorent maintenant la cour du palais des Beaux-Arts.

« Il classa par siècles, en diverses salles, les monuments de marbre et de pierre de notre histoire : il les dessina, les fit graver et les décrivit dans un grand et savant ouvrage.

« Bien des années se passèrent honorablement à enrichir, à perfectionner ce vaste Musée national, que les étrangers venaient admirer, et que la Restauration détruisit par on ne sait quel vertige, triste avant-coureur de sa chute dans un avenir peu éloigné.

« Le créateur de ce Musée, que l'Europe nous enviait, ne put supporter sa destruction sans être profondément atteint lui même d'un de ces chagrins qui n'ont point de terme dans leur durée, d'une de ces grandes peines de l'âme qui ôtent pour toujours à l'existence tout ce qu'elle peut avoir de joie et d'enchantements.

« Néanmoins, quelque allégement à cette grande douleur dut naître pour Alexandre Lenoir, quand il vit les bâtiments et le jardin de son Musée consacrés à l'érec tion du palais des Beaux-Arts; quand il vit surtout sa pensée monumentale rétablie dans le *Musée historique* de Versailles, et son œuvre d'artiste reprise et fécondée par le roi des Français.

« Le chevalier Alexandre Lenoir, nommé conservateur des monuments de Saint-Denis, a beaucoup écrit sur les antiquités et sur les arts : c'est là qu'étaient sa vie, sa passion et son immense désir d'être utile qui fit sa gloire, tandis qu'il animait, sans trève et sans relâche, ses longs et utiles travaux.

« Il appartenait à un grand nombre de Sociétés savantes et littéraires. On peut le regarder comme un des fondateurs de l'*Académie celtique*, comme un des membres les plus actifs de la *Société royale des antiquaires*, comme un des membres les plus anciens et les plus zélés de la *Société philotechnique*. Mes fonctions administratives dans ces trois Sociétés, dont j'ai eu l'honneur d'être secrétaire-général, m'avaient procuré de fréquentes et douces relations avec Alexandre Lenoir, qui fut un de mes plus anciens, un de mes plus fidèles amis. Non content d'enrichir, du fruit de ses recherches et de ses veilles, les mémoires de l'*Académie celtique* et ceux de la *Société royale des antiquaires*, il avait assigné dans son Musée, à ces deux Sociétés savantes, ainsi qu'à la Société philotechnique, des salles où elles tinrent, dès leur origine, leurs séances, et où elles ont continué de siéger jusqu'à la transformation du Musée historique en palais des Beaux-Arts.

« Qui ne sait qu'Alexandre Lenoir joignait à un mérite incontestable, comme savant, les vertus qui commandent l'estime, l'aménité qui est la grâce de ces vertus, et les qualités du cœur qui font aimer? Aucun commerce ne fut plus doux et plus sûr que le sien; modeste et simple jusqu'à la bonhomie, on eût dit qu'il s'ignorait lui-même. Il aimait tant à obliger que c'était plutôt en lui un besoin du cœur qu'un devoir social.

« L'*Institut Historique* dont il vit la création avec enthousiasme, parcequ'il devina son utilité, a eu ses premières et ses dernières sympathies. Il a pris constamment une part active à ses séances, à ses cours, à ses congrès. Peu de mois se sont écoulés depuis que, dans un

cours public sur l'histoire des monuments de Paris, il fixait l'attention, appelait l'intérêt, et répandait en abondance de nouvelles lumières sur un sujet que semblaient avoir épuisé de nombreux et savants écrivains.

« Alexandre Lenoir, en emportant les regrets d'une génération qui a su l'apprécier, s'est préparé une belle page dans notre histoire nationale. Aucune voix ne s'élèvera pour me contredire, et si ce portrait, peint à la hâte, est faible de couleur, du moins il sera trouvé plein de vérité. »

— « Et moi, ajoute M. de Monglave, moi le secrétaire-perpétuel de l'Institut Historique, moi qui dois à la fondation de cette Société la connaissance de l'excellent homme que nous pleurons, moi qui devins à partir de ce jour non-seulement son collègue, son élève, mais son ami et presque son troisième fils, car il regardait aussi ma famille comme la sienne, je le sens, Messieurs, mon cœur se brise à l'aspect de ce cercueil. Il me semble encore le voir tenant ma fille sur ses genoux et lui faisant épeler ses premières lettres. Je crois ressentir encore l'étreinte de sa main. Sa mort a été pour nous un coup de foudre. Si j'avais pu croire qu'elle dût être si prochaine, oh! comme je serais accouru avec tous les miens auprès de son lit! comme nous nous y serions tous attachés, redoublant d'efforts pour charmer l'ennui du terrible passage, recueillant une à une les douces paroles de cet excellent vieillard que nous aimions tant! Le ciel lui a refusé cette dernière consolation. C'est son excès de zèle pour la science qui l'a tué. Et peut-être je vous le dis avec douleur, en encourageant ce zèle, ai-je contribué, imprudent que j'étais, à hâter cette mort si affreuse et si imprévue. Il y a deux ans encore, notre excellent ami, malgré son grand âge, jouissait d'une santé robuste, car il n'avait jamais abusé de la vie, lui dont le cœur était si pur et l'âme si généreuse. Mais, imprévoyant comme un artiste, il vit des revers de fortune fondre sur ses cheveux blancs et il fut obligé de se défaire de son cabinet, dernier débris de ses longues conquêtes archéologiques. Sur ces toiles, ces marbres, ces bronzes respiraient ses meilleurs amis, des compagnons dont il se croyait inséparable. Il fallut se résoudre à les quitter et les laisser s'éparpiller dans l'univers, tout fier des dépouilles du pauvre vieillard. Ah! son cœur en fut accablé. A partir de ce moment, lui jusque-là si frais, si robuste, déclina de jour en jour. Nous voyions tous la marche du voyageur devenir plus rapide en approchant de la tombe. Il semblait deviner lui-même qu'il avait peu de temps à vivre, et il redoublait d'efforts et de travail pour mettre à profit les dernières heures qu'il avait à passer ici-bas.

« Il voulut absolument être admis au *Dictionnaire de la Conversation et de la Lecture* dont j'étais devenu le rédacteur en chef, et bientôt il coopéra à la rédaction de cette vaste encyclopédie avec toute l'ardeur d'un jeune homme. Là il a semé son vaste savoir à pleines mains. Là il a laissé tomber plusieurs articles artistiques d'une haute érudition et d'une délicieuse bonhomie. Je n'oublierai pas surtout sa notice archéologique sur Paris, composition immense, pleine de souvenirs, et qui sera le modèle et le désespoir de tous ceux qui voudront écrire sur cette matière.

« A notre dernier congrès vous l'avez

tous entendu, Messieurs, décrire encore d'une voix ferme l'histoire et les progrès de la peinture à travers les siècles. Comme il savait relever l'aridité de tous ces détails par d'attachantes anecdotes! comme son individualité s'y mêlait sans effort et sans orgueil! Un de ses admirateurs, un de ses anciens élèves, était là s'extasiant à la parole du maître qu'il avait perdu de vue depuis longtemps. C'était M. Delaunay, le directeur de *l'Artiste*, l'un des meilleurs recueils de notre époque. Il demanda à l'Institut Historique de partager fraternellement avec son journal les pages éloquentes du vieillard. On les imprime au moment où ma voix retentit dans cette lugubre enceinte.

« Dès qu'Alexandre Lenoir eut appris que le ministère de l'instruction publique autorisait l'Institut Historique à ouvrir des cours publics et gratuits d'histoire, il oublia ses années, il accourut du fond de sa retraite et demanda à être inscrit en tête de nos professeurs. La foule se pressait à ses séances. C'était le chant du cygne. « Mon ami, me disait-il quelques jours avant sa mort, avec cette modestie d'enfant qui lui était si naturelle : êtes-vous content de moi? Ce cours me fatigue horriblement, mais il me rend si heureux! J'avais pensé qu'il n'y avait plus de succès pour moi. J'ai ressaisi pour quelques instants mes beaux jours, je puis mourir maintenant. »

« Cet excellent vieillard prévoyait sa fin et déjà en effet son pied heurtait la tombe. Il avait trop compté sur ses forces; ce redoublement de travail nous l'enlève. O mon excellent ami, à l'aspect de cette fosse si inopinément ouverte, j'ai besoin de lever les yeux au ciel et de penser à une autre vie où les braves gens se donnent rendez-vous. Tu nous y précèdes, mais tôt ou tard nous t'y rejoindrons. Adieu donc, excellent ami, adieu au nom de tous ceux qui environnent ton cercueil. Adieu! au revoir! »

Après M. de Monglave M. Edouard d'Anglemont, au nom de la Société philotechnique dont Alexandre Lenoir était membre, a improvisé quelques paroles qui ont ému tous les assistants.

— Outre la perte du chevalier Alex. Lenoir, l'Institut Historique a eu à déplorer, en peu de temps, celles des jurisconsultes comte Merlin de Douai; baron Duveyrier, ancien premier président de la Cour royale de Montpellier; Parquin; Sautayra; de Balzac, doyen de la Faculté de droit d'Aix; du comte de Sellon, fondateur de la *Société de la Paix* à Genève, dont l'objet était d'abolir le duel, la guerre et la peine de mort, et qui depuis plusieurs années entretenait dans ce but des correspondances avec plusieurs souverains; et du prince D. Francesco Borghesi Aldobrandini, beau-frère de Pauline Bonaparte, sœur de Napoléon, mort à Rome à l'âge de 63 ans. Colonel dans l'armée française, il avait épousé le 11 avril 1809, à Paris, Mlle de la Rochefoucauld. Il fut blessé au bras à la bataille de Wagram et nommé général quelque temps après. A la chute de l'Empire il rentra dans la vie privée. Héritier en 1832 de l'immense fortune de son frère aîné, le prince Camillo Borghesi, il en employa une grande partie à rétablir le Museo-Borghesiano, à dessécher le lac Gabino, à protéger les arts et les sciences. Il laisse sa femme, trois fils et un petit-fils, enfant de la marquise de

Mortemart, sa fille, morte quelques mois avant lui.

— On nous communique quelques nouveaux détails sur Jean-George Hirn de Colmar, dont nous avons annoncé la perte dans notre avant-dernière livraison (57e, avril 1859, page 141): La mort semble en ce moment ravir à l'Alsace ses sommités industrielles. Il y a deux mois à peine Jacques Hartmann succombait à une maladie de langueur. Aujourd'hui Hirn est emporté subitement comme par un coup de foudre. Sa vocation décidée pour les arts du dessin s'était manifestée de bonne heure; il fut confié à un professeur nommé Lambert, parent de l'astronome. La petite fabrique de Constance où Hirn fut d'abord employé appartenait à un de ses oncles. Il resta six ans dans cet établissement. Il en avait à peu près quinze quand il fut admis dans la maison Haussmann au Logelbach près de Colmar. Il ne tarda pas à s'y faire remarquer par une imagination des plus fécondes et par une fécondité d'exécution qui tenait du prodige. Une vive passion que lui inspira Mlle Louise Haussmann le fit redoubler d'efforts; son talent grandit à tel point et inspira tant de confiance qu'on n'hésita pas à lui accorder la main de celle qu'il aimait et à l'associer à la maison dans laquelle il était entré sans autre richesse que son intelligence. Il est aujourd'hui de notoriété publique que la beauté de ses dessins et plusieurs perfectionnements par lui introduits dans les procédés de fabrication alors en usage ont contribué pour beaucoup à la renommée et à la prospérité de la maison Haussmann. Le premier il a appliqué la lithographie à l'impression sur soie et sur laine.

Voilà sans doute une carrière honorablement fournie et qui aurait de quoi satisfaire plus d'une ambition. Mais ce qui fait que le nom de Hirn ne sera point périssable, comme celui de beaucoup d'hommes utiles mais obscurs qui ont obéi à la même vocation, c'est, comme nous l'avons dit, qu'il fut un grand artiste. Sans maîtres, sans conseils, sans modèles à étudier, au milieu de ces combinaisons de lignes et de couleurs qui constituent le dessin de fabrique (genre tout spécial, qui a son mérite, mais enfin qui n'est pas de l'art, et qui le plus fréquemment en étouffe le germe), il sut trouver dans son imagination assez de fraîcheur pour rêver une peinture plus élevée, dans sa volonté assez de force pour surmonter tous les obstacles et assez de temps pour produire une série d'œuvres remarquables. Ses premiers essais de peinture à l'huile ne remontent pas au-delà de 1808. En 1812 l'empereur, parcourant les galeries du Louvre, s'arrêta devant un tableau de fruits et de fleurs. « Qui a fait cela? » demanda-t-il. On lui nomma Hirn, de Colmar. Bientôt une médaille d'or lui fut décernée; mais son talent n'était encore qu'au berceau.

Les fleurs, les fruits, voilà quels étaient les objets de sa passion. L'admirable bon sens dont il était doué le mit en garde contre les pièges que l'orgueil et la vanité tendent souvent aux amateurs. Il comprit tout d'abord que la peinture historique et le paysage demandent de longues études auxquelles il n'avait pas le temps de se livrer; et, bien décidé à ne rien faire de médiocre, il prit sagement ses modèles près de lui, sous sa fenêtre, dans son jardin, où il pouvait les

étudier à chaque instant. Interrompu dans son travail vingt fois par jour, il y revenait avec une infatigable persévérance, et il parvint ainsi à réaliser une suite de plus de soixante tableaux dans lesquels on ne découvrirait pas la moindre trace de tiédeur ou de lassitude. Comment faire comprendre à ceux qui ne les ont pas vus tout ce qu'il y a de charme et de poésie dans les ouvrages de Hirn? Ces fleurs fraîches et humides de rosée, ces fruits appétissants, le velouté des pêches, le duvet azuré de la prune, la transparence du raisin jauni par le soleil, la lumière éclatante qui se joue sur tous ces objets, l'air qui y circule, le fini de chaque détail, la grâce, l'ampleur, l'élégance des masses en font une chose ravissante à voir. Les teintes les plus vives sont jetées sur la toile avec une audace qui étonne; mais la disposition générale est si savante, les dissonances des couleurs sont si heureusement sauvées qu'il en résulte l'ensemble le plus harmonieux. A deux pas comme à vingt c'est admirable.

L'homme dans Hirn était un noble complément de l'artiste. Il aimait passionnément deux choses au monde, son art et sa famille. Il détestait les diseurs de riens, les faiseurs de révérences, et aucune considération humaine ne pouvait l'empêcher de leur témoigner l'aversion qu'ils lui inspiraient. Cette franchise, rare de nos jours, est respectable quelque part qu'on la rencontre, mais elle double de prix quand elle est jointe à un talent de premier ordre.

Affecté depuis longtemps d'un anévrisme au cœur, il s'endormit paisiblement le 8 avril 1839 au soir. Le lendemain on le trouva mort dans son lit. Le cœur s'était rompu dans le sommeil.

— Au Brésil l'Institut Historique vient de perdre un de ses membres les plus actifs et les plus dévoués, le maréchal-de-camp Raymond Joseph da Cunha Mattos. C'est le 23 février qu'est mort cet homme recommandable qui, par la seule tendance de son caractère et la seule force de sa volonté, sans l'assistance de personne, cultiva son esprit, s'éleva dans la carrière des armes, dans l'ordre politique, dans les sciences, dans les lettres, et rendit de signalés services au Brésil, sa patrie adoptive. Né le 2 novembre 1776 à Faro dans les Algarves, Mattos s'engagea volontairement en 1790 dans une compagnie d'ouvriers d'artillerie. Devenu caporal, il demande à faire partie de la campagne de Roussillon, s'y distingue et obtient la solde de fourrier par un décret spécial. De retour, promu au grade de fourrier d'artillerie de marine, il s'embarque pour les îles de Saint-Thomé et du Prince; le gouverneur lui donne le commandement du fort de Saint-Sébastien avec les honneurs de capitaine et la solde correspondante. Il en remplit les fonctions jusqu'au 4 août 1799, époque où il rentre dans l'armée active avec le grade de lieutenant en premier. Il était en 1805 aide-de-camp du gouverneur, et en 1811 major. Il joignait à ces attributions celles de receveur des finances et de facteur de la douane de Saint-Thomé. Rio-Janeiro le vit pour la première fois en 1814. Il avait obtenu un congé. De retour avec le grade de lieutenant-colonel, il eut par intérim le gouvernement de l'île, reprit ensuite de nouveau le commandement du fort de Saint-Sébastien, et fut nommé colonel inspecteur du train d'artillerie à Pernambuco. En 1817 il faisait partie de

l'expédition de Luis do Rego Barreto. En 1818 il était chargé d'organiser la première brigade des milices de cette province et, en outre, du recrutement, de l'instruction des nouvelles levées et de leur incorporation dans les différentes armes. Devenu inspecteur d'artillerie, il eut dans ses attributions l'organisation des batteries et la formation du corps d'artillerie de position. La même année le vit arriver au poste de commandant général de l'artillerie de Pernambuco. En 1819 il était revêtu des fonctions d'inspecteur de l'arsenal de l'armée de terre, et de celles de membre du conseil de finances du même arsenal. En 1823 il devint commandant d'armes de la province de Goyaz; il n'était encore que colonel attaché à l'état-major de l'armée. En 1826 il se met en marche vers la province de Rio-Grande sur l'ordre du lieutenant-général marquis de Barbacena, commandant en chef l'armée du sud. En 1831, nommé inspecteur de l'arsenal de la capitale, il partit en vertu d'un congé pour l'Europe avec sa famille et assista au mémorable siège de Porto. Il fut en outre membre de la commission chargée de l'organisation militaire, de celles qui avaient pour but l'inspection des arsenaux, des armées de terre et de mer, et la fixation statistique des limites de l'Empire, et enfin tout récemment membre du conseil suprême militaire de justice. Promu au grade de brigadier en 1824, il était depuis peu maréchal-de-camp. Officier de l'ordre impérial du Cruzeiro, commandeur de celui de San Bento d'Aviz, Cunha Mattos fut envoyé deux fois à la chambre par la province de Goyaz. Secrétaire-perpétuel de la société d'encouragement pour l'industrie nationale brésilienne, membre de l'Institut Historique de Paris, de l'Académie des sciences et de l'Institut Historique de Naples, il fut l'un des deux fondateurs de l'Institut Historique et Géographique du Brésil.

Par ce simple relevé de ses divers services dans la triple carrière militaire, politique et civile, il est aisé de voir que sa vie ne fut vouée ni à l'oisiveté, ni aux plaisirs, et qu'il se rendit réellement utile tant à la patrie qui l'avait vu naître qu'à celle qui l'avait adopté; mais ses productions scientifiques et littéraires, telles que son projet d'organisation militaire, son répertoire des lois militaires, son itinéraire de la province de Goyaz, son mémoire historique sur le siége de Porto, ses rapports comme secrétaire-perpétuel de la Société d'encouragement, et les nombreux et importants manuscrits qu'il a laissés et qui sont déjà en partie connus des Sociétés auxquelles il appartenait et de ses amis, attestent que tous les moments qu'il pouvait dérober à d'indispensables devoirs étaient par lui spécialement consacrés aux progrès des sciences, des lettres, et au bien-être de son pays adoptif. C'est une grande perte pour le Brésil et pour ses collègues de tous les pays.

— *Chroniques de Passy*, par M. Quillet. Rapport à la première classe de l'Institut Historique, par M. Firmin de Baillehache. Le rapporteur s'empresse de rendre hommage à l'intérêt que l'auteur a su répandre dans son livre, recommandable d'ailleurs par l'exactitude et la vérité. Adjoint pendant longues années au maire de Passy, M. Quillet a pu consulter tous les registres déposés à l'hôtel-de-ville de

cette commune, et il en a recueilli quelques précieux documents sur l'état de la localité depuis le XIIIe siècle jusqu'à nos jours. Cependant l'auteur a rencontré de fréquentes lacunes dans les renseignements qui lui étaient nécessaires, et il n'a pu les combler que par des conjectures. On doit toutefois avouer qu'à l'exception de celle qui a trait à l'étymologie du mot *Passy*, elles sont généralement heureuses. « En somme, l'ouvrage de M. Quillet, dit M. de Baillebache, est un livre sans prétention. L'auteur, parfaitement instruit des lieux qu'il décrit, a voulu servir de guide à ceux que la curiosité attire aux mêmes lieux ; et, je ne crains pas de l'affirmer, parcourir, le livre de M. Quillet à la main, le village pittoresque de Passy, et les nombreux villages ombragés par le bois de Boulogne, c'est doubler la somme de ses jouissances. » Pendant que ce rapport était lu à la première classe, l'auteur des *Chroniques de Passy*, qui s'était fait présenter à l'Institut historique, mourait presque inopinément. Ce fut une perte douloureuse pour la localité qui n'a pas oublié un de ses plus dignes magistrats.

— Nos lecteurs ont dû s'étonner de ne point voir figurer la peinture sur porcelaine dans le rapport de M. J. A. Dréolle, sur le dernier Salon, inséré dans notre livraison de mai. Nous nous empressons de rétablir ici le paragraphe suivant qui avait été oublié à la page 152 :

« La peinture sur porcelaine nous offrait cette année deux morceaux remarquables : *Le Tableau de Fleurs*, de M. Jacobber, immense plaque de cinq pieds de haut, non moins étonnante par le talent de l'auteur que par la difficulté matérielle de l'exécution de la plaque elle-même, la plus grande sans doute qui ait jamais été faite ; et *la Courtisanne de Sigalon*, œuvre d'une dame que plusieurs expositions ont placée au premier rang du genre et dans laquelle on reconnaît la digne élève de la créatrice de la peinture sur porcelaine, Mme Jacottot. Tout le monde avait admiré au Salon de 1838 *la Maîtresse du Titien*, de Mme Breton. Cette artiste, dans la page plus importante qu'elle a exposée cette année, a déployé les mêmes qualités, peut-être, et encore à un plus haut degré. Il était impossible de rendre avec plus de bonheur le dessin pur et correct, le coloris fin et vigoureux de *la Courtisanne*, l'un des meilleurs tableaux de Sigalon et de l'école moderne. La peinture sur porcelaine grandit chaque année ; et les ouvrages de Mmes Jacottot, Laurent, Breton, Ducluseau, etc., semblent prouver que ce genre convient particulièrement aux dames. »

— M. Didron, secrétaire du comité historique des arts et monuments, et membre de l'Institut Historique, vient d'entreprendre un voyage archéologique de plusieurs mois en Grèce. Il se propose d'étudier à sa source la religion grecque chrétienne dans ses monuments et son culte, ses édifices et sa liturgie, comme il a déjà fait et continuera de faire pour la religion romaine. Les églises primitives et apocalyptiques de Smyrne, d'Ephèse et de Milet ; les douze églises de l'archevêché d'Athènes, qui, à ce qu'on affirme, ne sont pas trop honteuses sous les regards même du Parthénon ; les peintures byzantines et miraculeuses du Mégaspiléon, fameux monastère creusé dans le roc et où pas un

antiquaire n'est encore entré; les vingt-deux couvents, les quatre mille moines, les cinq cents églises, chapelles et oratoires qui couvrent, peuplent et décorent le mont Athos, cette Montagne-Sainte des Grecs modernes, fournissent ample matière à l'archéologie, et des mœurs inconnues et originales à l'observation.

Pour lever le plan des monuments qu'il décrira, pour calquer les miniatures des manuscrits byzantins, pour copier les peintures à fresque et profiler l'ornementation dont il parlera, M. Didron emmène avec lui deux dessinateurs, dont l'un, M. Paul Durand, neveu du savant M. de Monmerqué, a déjà exécuté des travaux graphiques pour le comité des arts et monuments.

M. le ministre de l'instruction publique, de concert avec M. le ministre de l'intérieur, encourage et favorise ce voyage qui pourra jeter quelques idées nouvelles sur l'archéologie chrétienne de notre pays.

— Dans une séance de la première classe de l'Institut Historique, l'auteur de l'*Histoire des Histoires*, M. E. Lambert, a ainsi résumé son opinion sur les *Éléments d'histoire ancienne* de M. Strœsser, traduits en français par notre collègue M. Goguel : « Cet abrégé d'histoire ancienne, qui commence par les Égyptiens et les Hébreux, et finit avec les Romains, réalisateurs de l'unité matérielle, est un ouvrage classique allemand, facile à retenir, et d'un style simple et pur. S'il ne renferme pas de vues nouvelles, c'est que la nature de l'ouvrage n'en comporte pas. La partie relative à la Phénicie nous a paru bien traitée, et la correction du style de la traduction parfaitement en rapport avec la netteté des idées. »

— Une souscription est ouverte par la ville de Strasbourg pour élever un *monument* à la mémoire de *Jean Guttenberg,* inventeur de l'imprimerie. La statue est de M. David et doit être fondue par MM. Soyer et Ingé. Le comité est représenté, à Paris, par M. Wurtz, 17, rue de Lille.

— M. Ch. Favrot a rendu compte à la troisième classe d'un ouvrage de M. le docteur Maigne, intitulé *Choix d'une nourrice.* «Ce livre, dit le rapporteur, nous offre un grand intérêt, non-seulement sous le point de vue scientifique, mais encore sous le rapport historique. L'auteur indique d'abord les motifs qui l'ont engagé à donner de la publicité aux résultats de ses nombreuses expériences; il aborde ensuite la question qui se rattache à l'allaitement chez les anciens. Après avoir parlé longuement du choix d'une nourrice, but principal de son Mémoire, après être ensuite entré dans des développements circonstanciés sur les maladies des nourrices, leurs traitements et les précautions à prendre pour empêcher l'enfant d'en être victime, il donne sur la nourrice du roi de Rome, et sur la manière dont il a été nourri, des détails qui lui ont été fournis par madame Auchard elle-même. Lorsque la grossesse de Marie-Louise fut officiellement déclarée, douze cents femmes se firent inscrire pour solliciter la place de nourrice. Parmi elles se trouvaient des femmes d'agents-de-change, d'avocats, etc. Le nombre en fut bientôt réduit à deux cents, puis à cinquante, à vingt-huit, à douze, à six,

enfin à trois, dont deux restèrent constamment retenues afin d'être prêtes à remplacer la nourrice en titre dans le cas où elle tomberait malade, ce qui n'arriva pas. La nourrice était âgée de vingt-trois ans et demi. Son lait avait quatre mois et demi quand elle commença à nourrir. Le prince n'était pas réglé pour téter; il a tété jusqu'à quinze fois par nuit. Le lait était fort abondant. Le fils de la nourrice a tété avec le prince pendant trois mois. Le prince n'a commencé à manger qu'à onze mois; il fut sevré à quatorze mois et treize jours; il avait alors quatorze dents. La nourrice avait trois berceuses à ses ordres. Elle sortait tous les jours à pied ou en voiture, etc. A la suite de ces détails, M. Maigne parle du danger de confier les enfants à des mains étrangères, et il termine par des conseils aux femmes enceintes. Son ouvrage abonde en détails intéressants, mis à la portée de toutes les intelligences. »

— *De la Création, Essai sur l'origine et la progression des êtres,* par M. Boucher de Perthes, tome Ier. « Considéré sous le rapport historique, dit M. Dréolle, chargé de rendre compte de cet ouvrage à la troisième classe, ce livre est d'une faible importance; mais, envisagé du point de vue de la métaphysique, de la psychologie, de la morale et de la physiologie, il en est tout autrement, et on ne peut que louer l'auteur de la grandeur de ses vues et de la profondeur de ses idées. Là sont développées de graves questions sur l'origine des êtres, l'esprit et la matière, sur la nature et les attributs de Dieu, sur la vie et la mort, le temps, la destruction des organes vitaux dans certains corps, leur transmission dans certains autres. C'est un voyage entrepris à grands frais dans le domaine des abstractions métaphysiques, dans ce domaine immense que la pensée de l'homme embrasse difficilement sans s'égarer. On peut se faire une idée de la haute portée de ce Mémoire par le titre de plusieurs chapitres : *Le corps ou la forme ne peut être l'œuvre de Dieu; De l'impossibilité du hasard; Le corps n'est pas l'œuvre de la génération; De la constitution des corps et de leur métamorphose; Dieu seul être vivant dans la nature; Dieu serait-il puissant s'il n'était pas d'êtres puissants?* etc. Il y a des pages remarquables sur l'aspect de l'univers à la sortie de la création, sur l'harmonie des mondes, sur les effets des révolutions du globe, pages qui rappellent Buffon, Rousseau et Bernardin de Saint-Pierre. Telle est l'opinion du rapporteur, qui n'approuve cependant pas toutes les hypothèses ingénieuses du livre et la méthode suivie généralement par l'auteur.

— HOLLANDE. *Harlem.* — La *Société hollandaise des sciences* met au concours la question suivante :

« Trouve-t-on dans la législation des Romains des raisons suffisantes pour admettre que les jurisconsultes de cette nation ont tâché de réunir, autant que possible, l'humanité à la justice? Si cela est, établir ce fait par des preuves puisées dans les différentes parties mêmes de la législation romaine. » Ce prix consiste en une médaille d'or d'une valeur de 150 florins, auxquels la Société peut joindre une gratification de 150 florins quand elle le juge convenable.

— *Les Devoirs de l'homme*, par M.

Barillot, curé de Châteauneuf au Val-de-Bargis (Nièvre). Voici en quels termes M. Fresse-Montval s'est exprimé à l'égard de cet ouvrage dont il a été chargé de rendre compte à la 3e classe de l'Institut Historique : « La classe de lecteurs à laquelle M. Barillot destine son livre lui a fourni le cadre dans lequel il a circonscrit son sujet. Il représente un bon curé entouré de ses neveux et de ses nièces, leur expliquant les devoirs de l'homme, les leur faisant énoncer dans de petites compositions tantôt didactiques, tantôt accidentées de dialogues ; puis le bon curé résume et complète ce qu'ont dit ses jeunes élèves. Toutes les classes de la société, tous les âges de la vie sont représentés dans le livre de M. Barillot. Ils y trouveront tous de sages et indispensables leçons, des leçons vraiment philosophiques parcequ'elles sont éminemment chrétiennes. Ce n'est donc point faute de sympathie que nous parlons aussi succinctement de cet ouvrage : M. l'abbé Barillot est de ceux qui font aimer toutes les doctrines, que nous tenons à honneur de professer. Dans une réunion purement philosophique, son livre eût mérité et obtenu de notre part un long, un très long rapport, mais ici l'histoire est surtout le but de nos recherches ; et nous regrettons qu'il en soit ainsi quand nous sommes en présence d'une œuvre aussi consciencieuse et aussi utile. »

— Un de nos collègues les plus laborieux, M. le docteur La Corbière, va livrer dans quelques jours au public deux volumes curieux ayant pour titre : *Traité du froid, intus et extrà*. L'emploi du froid, préconisé de tout temps en médecine par quelques esprits supérieurs, fût d'abord dédaigné du plus grand nombre comme difficile et vulgaire. Haller, Bichat, Broussais, le réhabilitèrent en posant et formulant *la loi de l'irritation*. Disciple de ce dernier maître, l'auteur a enrichi son livre de faits nombreux et bien observés, de notes intéressantes et curieuses. C'est, comme le dit la *Gazette des Hôpitaux*, une véritable encyclopédie de la matière, où tout ce qui s'y rattache, auteurs, faits, principes, a été consciencieusement et impartialement invoqué et jugé.

— *Vie de Napoléon Bonaparte* (en anglais) par feu le major américain Henry Lee, membre de l'Institut Historique. A côté des beaux romans de Walter Scott, l'âme est attristée à l'aspect de cette *Histoire de Napoléon* dans laquelle la jalousie nationale se montre à chaque page, où l'auteur a dépouillé toute honte, toute impartialité pour raconter, en des termes que peut seule inspirer la plus basse envie, la plus ridicule animosité, les annales immortelles de l'Empire français. Pour qui connait les *Lettres de Paul Pry*, rien en cela n'a droit de surprendre ; la plume coupable de cette dégoûtante diatribe n'avait qu'un pas à faire pour essayer de flétrir la gloire de nos armées et de leur illustre chef. Il serait facile de justifier ces reproches par de nombreux exemples ; mais l'ouvrage de Scott a été l'objet de trop nombreuses réfutations en France ; et le froid accueil qu'il y a reçu témoigne du cas qu'on en fait comme œuvre historique.

Il appartenait toutefois à un écrivain consciencieux, à un étranger qui a écrit

dans la même langue que l'auteur de Quentin Durwart, de s'unir à cette sainte croisade. La mort malheureusement est venue interrompre son œuvre. Le premier volume de son *Histoire de Napoléon*, le seul qui ait paru, s'étend de la naissance du grand homme à la fin de la première campagne d'Italie. Dans cette courte période l'auteur, qui a puisé ses renseignements aux meilleures sources, démontre d'une manière évidente l'inexactitude des faits rapportés par W. Scott, et s'attache surtout à combattre ses fausses interprétations. Il a accompli sa tâche avec une persévérance, avec une logique digne des plus grands éloges. Et cela fait d'autant plus regretter qu'il n'ait pu critiquer l'histoire de la guerre de la Péninsule, où il aurait eu a relever le plus d'omissions et de mensonges. Toutefois ce que nous possédons de son œuvre suffit pour lui assurer nos regrets et pour attester qu'il fut homme de cœur et de talent. Tel est en résumé le rapport remarquable lu dans la 1re classe de l'Institut Historique par M. H. Dufey, membre de la 2e classe.

— M. Vincent a lu à la Société philomatique la note suivante :

« L'origine la plus probable de nos chiffres paraît se trouver dans les neuf signes nommés *apices* que Boëce nous a transmis, et auxquels il donne les noms suivants : 1 *igin*, 2 *andras*, 3 *orbis*, 4 *arbas*, 5 *quinas*, 6 *chalcus*, 7 *zévis*, 8 *téménias*, 9 *celentis*.

« Huet, savant évêque d'Avranches, en avait depuis longtemps expliqué quatre en leur donnant une origine hébraïque. Je crois pouvoir donner l'explication des cinq autres. Persuadé que les Pythagoriciens de l'époque de Boëce n'étaient autres que les cabbalistes, et aidé de l'ouvrage de Meursius intitulé : *Denarius pythagoricus*, voici comment je traduis les noms de ces cinq apices qui sont 1, 2, 3, 6, et 9.

1, *Igin*, ἡ γυνή, *la femme;*

2, *Andras*, ἀνήρ, ἀνδρὸς, *l'homme;*

3, *Ormis*, ὁρμή, *impulsion*, action du principe mâle sur le principe femelle. Il est à observer que les anciens Pythagoriciens considéraient les nombres impairs comme mâles et les pairs comme femelles; pour eux *l'unité* n'était pas un nombre, mais la *semence* (σπέρμα) des nombres, qui commençaient ainsi au *deux;* c'est celui-ci qu'ils appelaient ὁρμή.

6, *Chalcus* (leçon donnée par le manuscrit d'Arundel qui se trouve au *British Museum*), *once*, symbole de la *perfection* du nombre 6.

« Cette dernière interprétation se trouve complètement justifiée par deux passages, l'un de Cassiodore, l'autre de Pollux. Le premier dit que le mot *uncia*, désignant l'unité de poids, est employé par les Latins pour représenter le nombre 6 en raison de ce que ce nombre est *parfait* (c'est-à-dire égal à la somme de ses diviseurs 1, 2, et 3). Le passage de Pollux complète l'interprétation en disant que le mot *uncia*, ουγγια, se traduit chez les Grecs par χαλκους, *chalcus*.

« Reste le 9, nommé *celentis*, que l'on serait autorisé à traduire par θηλυντος si ce mot était employé dans les ouvrages cités par Meursius; mais on ne trouve à la place que le mot αθηλυντος qui signifie proprement *inefféminé*. On est donc ainsi amené à traduire le mot *celentis* par *viril* ou *virilité*.

« En regard de ces diverses interpréta-

tions, si l'on place les *apices* correspondants, sous la forme qu'ils ont dans le manuscrit de Chartres, forme reproduite par M. Chasles dans son *Aperçu historique sur les méthodes en géométrie*, la comparaison ne permet pas de douter que ces caractères ne soient de véritables *emblémes*, présentant un rapport non équivoque avec les dénominations symboliques qui leur correspondent.

« Il résulte de cet exposé que la nomenclature de Boëce se compose, premièrement de *quatre* mots *hébreux* expliqués par Huet et représentant *littéralement* les nombres 4, 5, 7, 8; en second lieu, de *cinq* mots *grecs* corrompus et défigurés, représentant *symboliquement* les nombres 1, 2, 3, 6, 9, conformément aux idées cabbalistiques.

« Je crois pouvoir conclure de là que cette nomenclature, ainsi que la notation qui l'accompagne (notation dont la nôtre paraît dériver, comme on le reconnaît en la renversant), a pris naissance dans une secte cabbalistique d'origine orientale qui n'est vraisemblablement autre que la cabale juive. La conclusion se trouve d'ailleurs confirmée par une circonstance remarquable, c'est que le manuscrit d'Arundel remplace le mot *téménias*, dérivé de la langue chaldéenne, par *zémentas* qui vient plus directement de l'hébreu proprement dit. L'emploi de deux dialectes différents prête une grande force à ce système, auquel je me propose de donner plus de développement. »

— En 1837, un écrivain de talent, M. Guerrier de Dumast, traça dans le Dictionnaire de la Conversation l'*Histoire et le tableau de Nancy*, la ville de Stanislas, qui lui a donné le jour. M. Chatelain, chargé par la 1re classe de l'Institut Historique, d'examiner ce curieux opuscule, s'est exprimé en ces termes dans un rapport dont nous résumons les principaux passages : « M. Guerrier de Dumast a divisé son travail en deux paragraphes ; l'un est intitulé : *Causes de la formation de Nancy, explication de son rôle, son histoire depuis le XI*e *siècle ;* l'autre : *Géographie, topographie, statistique ; hommes et lieux célèbres, industrie et caractère des habitants.* En général l'ouvrage est écrit avec cette élégance et cette facilité de style qui distinguent l'auteur. Disons-le cependant, sans rien vouloir enlever au mérite qui distingue l'ouvrage, nous avons remarqué avec peine dans quelques passages des idées, vraies en ce sens qu'elles sont le résultat d'une conviction arrêtée, mais dont l'historien doit savoir se dépouiller pour revêtir le triple airain de l'impartialité. En résumé, et malgré ces taches légères, nous regardons l'ouvrage de M. Guerrier de Dumast comme utile au pays, et nous souhaitons que les écrivains répandus dans nos provinces, imitant son exemple, nous donnent chacun les monographies des villes et des territoires qu'un séjour prolongé leur permet de connaître à fond. »

— La Société des sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise, siégeant à Versailles, décernera dans une de ses séances de mars 1840 une médaille de la valeur de 300 francs à l'auteur du meilleur mémoire qui lui sera adressé sur la question suivante : — *Rechercher quelle fut, dans les temps antérieurs à* l'abbé de l'Épée, *la condition sociale des Sourds-Muets, et quels furent les moyens proposés pour leur éduca-*

tion. — Déduire de ces deux séries de recherches une juste appréciation du mérite de cet homme célèbre, en le considérant sous le double rapport de bienfaiteur de l'humanité et de fondateur d'une institution nouvelle.

La Société des sciences morales de Seine-et-Oise, tout en désirant rendre hommage à la mémoire d'un des plus illustres enfants de la ville de Versailles, a voulu cependant se soustraire aux lieux communs et à l'exagération qui accompagnent d'ordinaire un panégyrique. Aussi a-t-elle fait de l'abbé de l'Épée, non pas l'objet principal des recherches qu'elle demande, mais seulement le terme auquel elles doivent aboutir. Il s'agit donc d'abord de déterminer, par les données historiques, la mesure d'amélioration qu'a éprouvée la condition morale et sociale des sourds-muets par le fait de l'institution moderne, et ensuite de faire avec impartialité la part de gloire et de reconnaissance qui revient à la France et à l'abbé de l'Épée en particulier, en jugeant, les pièces à la main, le débat auquel ont donné lieu les prétentions, bien ou mal fondées, élevées par d'autres nations ou par d'autres hommes.

Les pièces destinées au concours devront être adressées, franc de port, au plus tard le 31 décembre 1839 (terme expressément de rigueur), à M. B. de Balzac, secrétaire-perpétuel de la Société, à Versailles.

— *Promenades dans les Vosges, Souvenirs historiques et paysages*, par M. Édouard de Bazelaire. Point d'impressions, d'émotions, d'aventures et d'exploits comme dans beaucoup de promenades et de voyages! Il ne s'agit ici, dit M. le comte Legrand dans son rapport à la 5e classe de l'Institut Historique, que de *quatre-vingt-quatre* pages in-4o très substantielles et consacrées à des excursions pleines d'intérêt dans le pays natal. Rien n'est faussé dans ces divers tableaux; tout est vrai, tout attache, c'est un véritable cours d'histoire du pays et de ses particularités. Raon, le joli village d'Étival, Saint-Dié que Stanislas, le roi philosophe, releva de ses ruines; la célèbre abbaye de Moyen-Moutier qui produisit Dom Hubert et Dom Éliot le savant archéologue; Senones, où mourut Dom Calmet, si fameux par son érudition; la paisible vallée de Celles, la haute montagne du Donon qui domine les Vosges, les forges de Framont, Gerardmer et ses jolis lacs entourés de sites pittoresques, la république du Collet, les Chaumes, le Valtin, le riche village de Bussang aux eaux minérales bienfaisantes, les sources de la Moselle, Plombières, etc., etc., tout cela est décrit avec une suavité d'idées qui entraîne et enchante à la fois. Si parfois le style tombe un peu dans l'emphase et la déclamation, il faut s'en prendre à la fraîcheur, à la jeunesse, à la fécondité de l'auteur; et ce léger défaut est plus que racheté par des pages entières qui ne laissent rien à désirer. En somme, ce premier essai de M. de Bazelaire donne plus que des espérances. Érudition, élan d'esprit, finesse d'observation, quelquefois même profondeur de la pensée, n'y a-t-il pas là de quoi faire la fortune d'un livre? Et cependant l'auteur a voulu joindre encore à ses descriptions le prestige des arts du dessin. Une suite de jolies lithographies accompagnent le volume. M. Jehan Du Seigneur, membre de la 4e classe, chargé de les exami-

ner, a surtout attiré l'attention de ses collègues sur celles qui sont dues au gracieux crayon de MM. Justin Ouvrié, Fouilhouse, Dupressoir, Vaultrin, Mousveaux, Camille Roqueplan, Thevenin. Cet ouvrage, a-t-il dit en se résumant, est une des bonnes productions de l'époque.

— La *Revue française et étrangère* et la *Revue du Nord,* deux recueils périodiques quelque temps suspendus, ont donné lieu à deux rapports de M. Saint-Edme, membre de la première classe. La *Revue française,* création de l'un de nos membres les plus actifs, M. Paquis, se faisait généralement remarquer par l'importance de ses articles, dont quelques-uns étaient de la plus haute portée. Répandre chez tous les peuples les travaux intellectuels des hommes d'élite, populariser les littérateurs des différentes nations du globe, faire participer chaque contrée de la terre au grand enfantement qui s'opère sur le globe entier, établir enfin une sorte de confraternité entre les savants, voilà quel but s'étaient spontanément imposé les rédacteurs de la *Revue française.* La *Revue du Nord,* dirigée avec talent par M. Pellion, aussi membre de l'Institut Historique, avec des intentions pareilles, tendant peut-être au même but d'une manière moins sérieuse, mais plus intéressante, plus accessible aux masses, avait encore un avantage, que l'autre s'était refusé dès son début, l'unité de plan et d'action. Elle moissonnait, en outre, plus largement dans la littérature étrangère, et les œuvres des écrivains allemands lui ont fourni le sujet de plus d'un article digne d'éloges. Après avoir cessé de paraître quelque temps, la *Revue française* recommence le cours de ses publications. Faisons des vœux pour que, nouveau Phénix, la *Revue du Nord* renaisse comme son émule. Il y a place pour l'une et pour l'autre dans le monde des lecteurs, si elles persistent à suivre chacune une voie distincte, marchant sur deux lignes parallèles sans se heurter, et oubliant de vaines rivalités pour ne s'occuper que du peu de bien qu'il y a de part et d'autre à produire.

— Les *Préceptes d'éloquence appropriés aux mœurs du XIX*e *siècle,* par M. Andrieux, l'un de nos membres les plus zélés, ont donné lieu à un rapport remarquable lu par M. N. Caillot à la deuxième classe de l'Institut Historique. Le rapporteur, après avoir développé des idées neuves sur la nature de l'éloquence et de la rhétorique, continue ainsi : « Penser qu'on puisse arriver à être écrivain, à avoir de l'éloquence par la connaissance des figures de rhétorique, c'est penser qu'il suffit de voir des portraits pour faire celui d'une personne qu'on ne connaît pas. Vouloir qu'on exprime ses sensations par des phrases toutes faites, c'est vouloir qu'on fasse un livre avec des pages prises à tort à travers dans d'autres livres. Les rhéteurs et les grammairiens ont le même tort : celui qui est à même de penser sait seul ce qu'il doit faire. Qui mieux que le mécanicien sait comment il fera jouer les ressorts de sa machine? L'homme pense; il veut émettre sa pensée; sa main la reproduit sans qu'il se doute qu'il existe une rhétorique, une syntaxe, une grammaire : et un chef-d'œuvre est écrit en dépit des futilités enregistrées par les rhéteurs et les grammairiens. Mais je dois

me hâter de dire que ces reproches ne sont pas applicables à M. Andrieux. Il a senti, et c'est un pas immense, que l'éloquence, fille de l'homme, subit comme lui des modifications; qu'aujourd'hui avec nos mœurs, nos lois, nos coutumes, on ne peut faire de la rhétorique comme on en faisait du temps d'Aristote. Et le livre répond au titre, aux intentions et au point de vue de l'auteur, autant qu'il est possible que cela soit, lorsque l'on s'élance sur une voie nouvelle. Enfin on peut dire, avec vérité, que M. Andrieux a fait un bon livre, ainsi qu'un bon choix d'exemples, et que ce qui précède ou suit ces exemples est presque toujours digne d'en servir, par la pureté et la correction du style, par la noblesse des pensées. M. Andrieux a, en outre, prouvé qu'il est homme de bien, et qu'il comprend les devoirs du citoyen sincèrement attaché à sa patrie. » Cependant le rapporteur se croit autorisé à faire deux reproches à l'auteur des Préceptes; le premier, que méritent malheureusement beaucoup de personnes instruites, est de regarder toute proposition comme un *jugement*, ce qui ne saurait être; le second, qui lui est plus personnel, c'est de n'avoir pas rendu toujours, selon M. Napoléon Caillot, à l'école romantique la justice qui lui est due.

— La société archéologique de Montpellier poursuit, avec la plus active et la plus honorable persévérance, le cours de ses investigations. Parmi les notices qu'elle a adressées à la première classe de l'Institut Historique, on en a remarqué une *sur les Guillems*, anciens seigneurs de cette ville. M. Dufey (de l'Yonne) a été chargé d'en rendre compte. « Les historiens, a dit le rapporteur, sont peu d'accord sur l'origine et même sur l'étymologie du nom de cette seconde capitale de l'ancienne province de Languedoc. M. R. Thomassy, à qui nous devons ce mémoire, s'est livré à de pénibles recherches pour éclaircir ce problème et, s'il ne l'a pas irrévocablement résolu, il en a du moins rendu la solution moins compliquée et moins difficile. Le titre de *règnes*, donné aux diverses époques de la domination des Guillems, qui d'ailleurs n'étaient pas *suzerains*, mais feudataires de l'évêque de Maguelonne, est peut-être un peu ambitieux. L'histoire des Guillems est celle de tous les hommes féodaux. Néanmoins l'étude de cette monographie peut être très utile. Au récit du *règne* de chaque seigneur succède l'histoire de la lutte longue et opiniâtre qui eut lieu entre eux et les habitants de la ville, lutte qui ne se termina qu'à l'établissement de la commune. Tous les détails relatifs à cette émancipation, à la nouvelle organisation politique, aux élections, au gouvernement intérieur, ont été recueillis par la société archéologique, et font partie de ses intéressantes publications, que l'Institut Historique ne saurait trop encourager. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Histoire de l'ancienne province de Gascogne, Bigorre et Béarn, depuis la conquête des Romains dans les Gaules jusqu'à la fin du comté d'Armagnac et des droits régaliens au 15e siècle, par M. Loubens. Un premier volume in-8°.

Archives curieuses de la ville de Nantes et des départements de l'Ouest; par J.-J. Verger. 23, 24, 25, 26e livraisons, in-4.

Prolegomena zur historiosophie vor Auguste von Cieszkowski. In-8.

Elogio historico di monsignor Costaguti livornese, etc. da Francesco Gherardi Dragomanni. In-8.

Memorie per servire alla storia della valle Tiberina, raccolte et illustrata per Francesco Gherardi Dragomanni, de San Sepolchro. In-8.

Elogio historico di Felice Mariottini da citta di Castello. Scritto da Francesco Gherardi Dragomanni. In-4.

Almanaco aretino, per Oresto Brizzi, in-18, pour les années 1836, 1837, 1838.

Manuel pratique de rhétorique, par Boulet, avocat, grand in-12.

Bibliothèque étrangère de Mlle du Puget, 27e livraison, in-8.

La loi salique, broch. in-12, par M. J. Pautet, de Beaune.

Notice historique sur Saint-Germain-en-Laye, et itinéraire de Paris à Saint-Germain par le chemin de fer; par Julien Rebière et Adrien Bréant. In-12.

Estatutos do Instituto Historico e Geographico Brazileiro installado no Rio de Janeiro, etc. In-12.

Discurso recitado no acto de estatuir-se o Instituto Historico e Geographico Brazileiro (25 novembre); por Januario da Cunha Barbosa. In-12.

Paix et médiation, Mémoire en défense de la nation espagnole, adressé au roi et aux chambres, par M. le baron d'Asda. In-8.

Essai sur la philosophie du christianisme considérée dans ses rapports avec la philosophie moderne, par M. l'abbé Cacheux. 1er vol. in-8.

Discours prononcé à l'occasion de l'arrivée à Rome de Monseigneur Dupuch, évêque d'Alger; par l'abbé Juge-André Giudicelli. In-8.

Il Parnasso dipinto da Rafaello del Vaticano, del prof. Antonio Mezzanetto, broch. pet. in-8.

Archives historiques et littéraires de la France et du midi de la Belgique, par A. Leroy et A. Dinaux, 1 livraison in-8.

L'Epervier d'or ou description historique des joûtes et tournois des nobles rois de l'Epinette, par M. Lucien de Rosny, 1 vol. in-8.

La bataille de Rocroy, par F. Bouillon, broch. in-12.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de MONGLAVE.

INSTITUT HISTORIQUE

FONDÉ LE 24 DÉCEMBRE 1833 ET CONSTITUÉ LE 6 AVRIL 1834.

(Président honoraire perpétuel, M. MICHAUD, de l'Académie française et de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.)

STATUTS CONSTITUTIFS

Révisés par le Comité du Réglement dans sa séance du 20 juillet 1839, par le Conseil dans celle du 22 du même mois, et adoptés en Assemblée générale le 26.

TITRE I[er].

But, organisation de la Société et division des travaux.

ARTICLE 1[er]. L'Institut Historique est fondé pour encourager et propager les études historiques en France et à l'étranger.

2. Il s'occupe de recherches sur la géographie ancienne, la chronologie, les langues, les littératures, les sciences, les arts, les antiquités, les monuments, les monnaies, les manuscrits, les imprimés curieux de tous les pays, de tous les âges, et généralement de tout ce qui constitue la science historique.

Il correspond avec les sociétés savantes françaises et étrangères.

Il publie ses travaux, notamment par la voie d'un journal mensuel.

3. L'Institut Historique se compose de membres résidants et de membres correspondants.

Tout membre résidant habite nécessairement Paris.

4. Les membres sont répartis en quatre Classes:

1re Classe. Histoire générale et Histoire de France.

2e — Histoire des langues et des littératures.

3e — Histoire des sciences physiques, mathématiques[1], sociales et philosophiques.

4e — Histoire des beaux-arts.

On ne peut être membre que d'une seule Classe.

5. A partir du 1[er] septembre 1839, le nombre des membres est fixé pour chaque Classe à cent membres résidants et à deux cents membres correspondants.

Les Classes qui, à cette époque, compteront, dans l'une ou dans l'autre catégorie, un nombre de membres supérieur à celui qui est fixé ci-dessus, s'abstiendront de toute admission dans cette catégorie, jusqu'à ce que, par suite d'extinctions, il y ait lieu de procéder à des nominations

nouvelles sans dépasser les limites déterminées par le premier paragraphe du présent article.

6. Les travaux de chaque Classe sont dirigés par un bureau composé d'un président, d'un vice-président, d'un vice-président-adjoint, d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint.

7. Les travaux de la Société réunie en *Assemblée générale* sont dirigés par *le bureau de l'Institut Historique* qui se compose d'un président, d'un vice-président, des quatre présidents des Classes et du secrétaire-perpétuel.

8. La réunion du bureau de l'Institut Historique et des bureaux des Classes forme le Conseil.

9. L'Institut Historique a trois Comités permanents, savoir :

Le Comité central des travaux;

Le Comité du journal;

Le Comité du réglement.

10. Outre ces trois Comités, l'Assemblée générale, le Conseil, les Classes et les Comités eux-mêmes peuvent former tel nombre de Commissions spéciales qu'ils jugent nécessaires.

11. Les membres du bureau de l'Institut Historique, aussi bien que ceux des bureaux des Classes, sont de droit membres des trois Comités.

Chaque Classe délègue de plus :

Cinq de ses membres au Comité central des travaux ;

Trois — au Comité du journal ;

Trois — au Comité du réglement.

Les délégués sont nécessairement choisis parmi les membres résidants n'appartenant pas au bureau de la Classe ni à celui de l'Institut Historique.

12. L'Institut Historique convoque annuellement un Congrès.

13. Des cours publics sont professés par des membres de l'Institut Historique, sur les différentes parties de la science historique, dans le local de la Société. — Ces cours ne peuvent être établis que sur la proposition formelle qui en est faite à l'Assemblée générale par le Conseil qui arrête les divers programmes.

14. Des réglements particuliers déterminent l'époque de l'ouverture, la durée, et les mesures d'ordre intérieur du Congrès et des cours publics.

15. Toute discussion étrangère à la science purement historique est interdite dans le Congrès, les Assemblées générales, le Conseil, les Classes, les Comités, les Commissions, et généralement dans toute réunion quelconque de l'Institut Historique.

TITRE II.

Formation des bureaux; attributions des présidents et des secrétaires ; nomination des délégués aux trois Comités.

16. Tous les bureaux sont nommés pour un an.

Les présidents, vice-présidents et vice-présidents-adjoints ne peuvent être réélus aux mêmes fonctions qu'après un an d'intervalle.

Les secrétaires et secrétaires-adjoints sont indéfiniment rééligibles.

17. Les élections ont lieu au scrutin secret, et à la majorité absolue des suffrages exprimés.

Dans le cas où le premier tour de scrutin ne donne aucun résultat, on procède à un deuxième tour de scrutin libre.

Si aucun membre ne réunit la majorité, on procède à un scrutin de ballotage entre les deux candidats qui ont réuni le plus de voix, après avoir établi au besoin un scrutin de ballotage prépa-

toire si plusieurs membres avaient réuni le même nombre de suffrages.

En cas de partage égal de voix dans les scrutins de ballotage, la majorité est acquise au membre le plus âgé.

18. Le bureau de chaque classe est nommé en février; tous les membres des bureaux sont nécessairement choisis parmi les membres résidants de la Classe.

19. Immédiatement après la formation des bureaux des Classes, l'Institut Historique se réunit en Assemblée générale pour procéder à l'élection du président et du vice-président de la Société.

Une convocation motivée est faite dans ce but six jours d'avance.

20. Le président et le vice-président de l'Institut Historique sont choisis parmi les membres résidants des quatre Classes; ils ne peuvent toutefois être en même temps membres du bureau de la Classe à laquelle ils appartiennent, ni l'un de ses délégués à l'un des trois Comités.

21. Le secrétaire-perpétuel remplit les fonctions de secrétaire des Assemblées générales et du Conseil.

En cas d'absence, il délègue ses pouvoirs à un membre qu'il propose à l'acceptation du Conseil.

22. Le président de l'Institut Historique dirige les séances du Congrès, des Assemblées générales et du Conseil. Il signe avec le secrétaire-perpétuel les procès-verbaux des séances.

23. En cas d'absence ou d'empêchement du président, ses fonctions sont remplies par le vice-président, et, à défaut de ce dernier, par le plus âgé des quatre présidents de Classe.

24. Le président et le secrétaire d'une Classe signent les procès-verbaux des séances de cette Classe.

Cette disposition est applicable aux Comités.

25. Le secrétaire et le secrétaire-adjoint de chaque Classe sont chargés de la correspondance scientifique, littéraire et artistique de cette Classe.

26. En l'absence du président d'une Classe, le fauteuil est occupé par le vice-président de cette Classe; en son absence, par le vice-président-adjoint, et, à son défaut, par le plus âgé des membres présents.

27. En cas d'absence, le secrétaire d'une Classe est remplacé par le secrétaire-adjoint, et, à défaut de celui-ci, par le plus jeune des membres présents.

28. Au mois de mars, chaque Classe procède, suivant la marche indiquée à l'art. 17 ci-dessus, à l'élection des membres qu'elle doit déléguer au Comité central des travaux, au Comité du journal, et au Comité du réglement, conformément à l'article 11.

Les délégués des Classes aux divers Comités sont indéfiniment rééligibles.

29. Chaque Comité élit, dans sa première séance, son bureau, composé d'un président, d'un vice-président, d'un secrétaire et d'un secrétaire-adjoint.

Ces élections se font suivant le mode indiqué à l'art. 17.

Titre III.

Du secrétaire-perpétuel; ses fonctions.

30. Le secrétaire-perpétuel est l'agent comptable de l'Institut Historique. Il est responsable des sommes qu'il reçoit et de celles qu'il dépense, conformément au budget arrêté par le Conseil et par l'Assemblée générale.

Il est chargé de la correspondance administrative de toutes les Classes et sur-

veille le dépôt à la bibliothèque des livres et documents.

31. Le secrétaire-perpétuel ne peut acquitter les dépenses dont l'allocation a été autorisée par le Conseil que jusqu'à concurrence du montant des fonds en caisse. Il lui est expressément défendu d'émettre, au nom de la Société, aucun billet ou aucune lettre-de-change.

32. Il nomme et révoque ses employés, et il en est responsable.

TITRE IV.

Séances des Classes, de l'Assemblée générale, du Conseil et des Comités; objet de leurs travaux.

33. Chaque Classe s'assemble une fois par mois :

La première le premier mercredi;

La deuxième le deuxième;

La troisième le troisième;

La quatrième le quatrième.

Les présidents peuvent, en outre, convoquer leurs Classes autant de fois qu'ils le jugent nécessaire à l'intérêt des travaux.

34. Les convocations de chaque Classe sont faites six jours à l'avance au nom de l'un des secrétaires de cette Classe; les lettres font connaître l'ordre du jour, et sont adressées non-seulement aux membres de la Classe, mais encore à tous les membres de l'Institut Historique présents à Paris.

35. Tous les membres résidants ou correspondants délibèrent et votent dans leurs Classes respectives; mais, dans les autres Classes, ils ne peuvent que faire des lectures, et prendre part à la discussion. Aux membres seuls d'une Classe appartient le droit d'y voter, à l'exception du président, du vice-président et du secrétaire-perpétuel de l'Institut Historique, qui ont le droit de voter dans toutes les Classes.

36. Le renvoi au Comité du journal des mémoires ou des rapports lus dans les Classes ne peut être voté qu'au scrutin secret.

37. Les quatre Classes de l'Institut Historique, réunies en Assemblée générale, tiennent chaque mois une séance le vendredi qui suit la séance de la 4e Classe.

La convocation est faite six jours à l'avance par le secrétaire-perpétuel à tous les membres de la Société présents à Paris, et fait connaître l'ordre du jour, lequel est réglé pour les affaires administratives par le Conseil, et pour les lectures par le Comité central des travaux.

Dans les réunions des Assemblées générales aucune proposition ne peut être faite si elle n'est portée à l'ordre du jour.

Cette disposition est applicable aux séances des Classes.

Le renvoi au Comité du journal des mémoires ou rapports lus ne peut, comme dans les Classes, être voté qu'au scrutin secret.

38. Le Conseil s'assemble au moins une fois par mois pour délibérer sur les affaires d'administration; mais le président de l'Institut Historique peut le faire convoquer autant de fois qu'il le juge nécessaire à l'intérêt de ses travaux.

Les convocations sont faites six jours à l'avance, sauf les cas d'urgence.

39. A sa première séance de mai, il vérifie et arrête provisoirement le compte de l'année sociale qui finit le 31 mars, et détermine approximativement le budget de la nouvelle année. Il soumet l'un et l'autre à la sanction de l'Assemblée générale du mois de mai.

40. Le Conseil ne peut autoriser aucune dépense que sur les encaissements réalisés, et après que les frais d'administration, de loyer et d'impression sont assurés.

41. Le Comité central des travaux propose aux différentes Classes les travaux qui lui paraissent entrer dans leurs spécialités relatives, et à l'Institut Historique en corps les travaux qui lui semblent pouvoir être exécutés par les Classes réunies. Nonseulement il en propose les plans et les détails d'exécution, mais, quand ils sont adoptés et de nature à être imprimés, il traite provisoirement (de concert avec le secrétaire-perpétuel) avec les libraires et éditeurs qui peuvent en entreprendre la publication.

Les traités définitifs n'ont lieu qu'avec l'autorisation du Conseil.

Il est chargé de faire l'examen préalable des programmes des cours qui doivent être professés à l'Institut Historique, et d'en présenter un rapport spécial au Conseil, qui arrête définitivement lesdits programmes, ainsi qu'il a été dit à l'art. 13.

42. Le Comité du journal veille à sa publication : il adopte ou rejette les matériaux qui lui sont adressés par l'Assemblée générale ou par les Classes pour sa composition.

Il lui est expressément interdit d'accueillir toute pièce qui ne lui parvienne pas par une de ces deux voies, ainsi que toute pièce déjà imprimée, à l'exception des épreuves d'un ouvrage sous presse.

Il propose au Conseil tout changement de typographie qui lui semble avantageux.

43. Le Comité du réglement veille à l'observation des statuts : il examine les modifications proposées ; mais il ne peut en soumettre aucune à l'Assemblée générale qu'avec l'assentiment du Conseil.

Il est également chargé de préparer les réglements particuliers relatifs à la tenue du Congrès annuel et aux cours établis par l'Institut Historique.

Ces réglements sont définitivement arrêtés par le Conseil.

44. Chaque Comité est convoqué par son secrétaire toutes les fois que son président juge à propos de le réunir.

Les convocations sont faites six jours à l'avance et indiquent l'objet de la réunion.

45. Il pourra être créé ultérieurement, pour les diverses réunions de l'Institut Historique, des jetons de présence dont le Conseil déterminera le modèle et la valeur.

TITRE V.

Conditions et mode d'admission des membres ; droits et obligations.

46. Pour être admis à faire partie de l'Institut Historique, il faut être auteur d'une œuvre rentrant dans les spécialités de l'une des quatre Classes.

47. Dans la demande d'admission qui doit être faite par écrit au président ou au vice-président de la Société, ou au secrétaire-perpétuel, le postulant indique ses nom, prénoms, lieu de naissance, qualités et domicile, la Classe à laquelle il désire appartenir, soit comme membre résidant, soit comme membre correspondant, et les titres qu'il peut faire valoir.

48. Toute demande d'admission doit être appuyée et signée par deux membres. — Elle est communiquée à la Classe dans sa plus prochaine réunion.

49. La Classe, après avoir décidé à quelle catégorie pourra appartenir le postulant, vote par assis et levé sur la

question de savoir s'il y a lieu ou non à afficher, dans le local des séances, ses noms, qualités, domicile et titres.

50. Si le vote est affirmatif, il est nommé immédiatement, par les membres présents du bureau de la Classe, trois commissaires chargés de faire un rapport sur cette présentation.

Le rapport doit être lu dans la séance suivante. La Classe vote alors au scrutin secret sur la candidature.

51. Si la candidature est accueillie, le candidat est présenté par la Classe à l'Institut Historique, qui, dans sa plus prochaine Assemblée générale, vote au scrutin secret sur son admission.

52. Tout membre qui désire passer d'une Classe dans une autre, doit être présenté à la Classe à laquelle il veut appartenir, et s'y faire admettre suivant les formalités prescrites aux articles 46, 47, 48, 49 et 50.

53. Tout membre correspondant d'une Classe qui désire devenir membre résidant, ou réciproquement, en adresse la demande par écrit au président de sa Classe.

La Classe, à sa plus prochaine réunion, prononce sur cette demande au scrutin secret.

54. Les nouveaux membres admis à partir du 1er septembre 1839 recevront un diplôme dont le prix est fixé à 20 fr.; ce diplôme est signé par le président de l'Institut Historique, par le secrétaire-perpétuel, par le président et le secrétaire de la Classe à laquelle le nouveau membre appartient.

55. Tous les membres paient une cotisation.

Il y a deux espèces de cotisation (entre lesquelles ils p[illegible]t opter), la cotisation annuelle et la cotisation à vie.

La première est de 20 fr. par an pour tous les membres.

La seconde est de 300 fr. une fois payés.

La cotisation annuelle est exigible d'avance par quart, de trimestre en trimestre; mais il est facultatif de payer par avance l'année entière.

56. L'année sociale commence pour tous les membres le 1er avril qui précède leur admission. Leur cotisation est exigible à partir dudit jour 1er avril, *quelle* que soit la date de leur réception.

57. Les sommes offertes à l'Institut Historique, en dehors de la cotisation, par des membres ou par des personnes étrangères à la Société, sont acceptées à titre de dons par le Conseil.

Les noms des donateurs sont publiés s'ils ne s'y opposent pas.

58. Les membres sont invités à faire hommage à la Société de leurs ouvrages, et de ceux qu'ils auraient en double dans leurs bibliothèques.

59. Tous les membres ont la jouissance journalière *sans déplacement* de la bibliothèque de l'Institut Historique, et de tous les journaux et recueils qui y sont déposés.

60. Ils reçoivent gratuitement le journal de la Société, et ont droit à toutes les livraisons qui ont paru à partir du 1er avril qui précède leur réception.

61. Ce journal est livré au public à 20 fr. pour Paris, et 25 fr. pour les départements et l'étranger.

62. Les autres publications que l'Institut Historique fait paraître à ses frais, ou dont il traite avec un éditeur, sont livrées aux membres *au prix libraire.*

63. Dans le deuxième cas, un [illegible] du produit de la vente est versé à la [illegible]



de la Société, et les trois autres quarts sont partagés, au prorata du travail, entre les membres qui ont coopéré à ce travail.

TITRE VI ET DERNIER.

De la perte du titre de membre de l'Institut Historique.

64. Tout membre qui n'aura pas acquitté le prix de son diplôme, ou sa cotisation d'une année échue, sera mis en demeure par le Conseil de s'exécuter dans le trimestre suivant. En cas de silence ou de refus, le Conseil le déclarera de droit démissionnaire.

65. Sur la proposition du même Conseil, et après avoir pris l'avis de la Classe à laquelle un membre appartient (dûment convoquée pour cet objet), l'Institut Historique pourra prononcer en Assemblée générale l'élimination de ce membre.

Le vote aura lieu au scrutin secret.

66 et dernier. Tout membre qui, par démission volontaire ou par quelque motif que ce soit, cessera de faire partie de l'Institut Historique, est tenu de restituer son diplôme, et de s'abstenir de porter le titre de membre de la Société à partir du jour de sa radiation du contrôle général.

Chaque membre contracte formellement par écrit ce double engagement en recevant son diplôme et sa lettre d'admission. S'il s'y refuse, publication en sera faite dans le journal, sans préjudice de toute action de droit.

Délibéré en Comité du réglement, le 20 juillet 1839.

Délibéré en Conseil le 22 juillet 1839.

Délibéré et adopté *à l'unanimité* en Assemblée générale à Paris (rue Saint-Guillaume, n° 9), le 26 juillet 1839.

Le président de l'Institut Historique,

Comte LE PELETIER D'AUNAY.

Le vice-président,

Comte ARMAND D'ALLONVILLE.

Le secrétaire-perpétuel,

EUG. GARAY DE MONGLAVE.

MÉMOIRES.

DE LA LÉGISLATION CIVILE ET CRIMINELLE DE ROME MODERNE.

Lorsqu'on jette un regard sur la législation actuelle de Rome, ce n'est pas sans un sentiment pénible qu'on voit à quel point elle est dégénérée de cet ancien droit romain, qui si longtemps a servi de règle à presque toute l'Europe, qui aujourd'hui encore est en vigueur chez nous comme raison écrite, et qui est devenu la base et le type de tous nos codes modernes. Comment ces lois si sages, si simples, ont-elles pu céder la place à ce mélange confus, à ce composé hétérogène de droit canon, d'ordonnances et d'ancien droit romain qu'offrait la jurisprudence romaine avant l'invasion française? Chaque ville des états pontificaux, comme en France avant la révolution, chaque légation avait son code

pénal, ramassis informe d'ordonnances rendues par des légats, des gouverneurs presque toujours ignorants, stupides ou barbares.

Plus absurde encore était la jurisprudence civile. Il était presque impossible d'amener un procès à une conclusion définitive, tant étaient nombreuses les manières de reculer la prononciation d'un jugement, d'éluder ou de faire réformer un jugement rendu. Sans cesse les tribunaux civils se trouvaient en opposition avec la *rota*, tribunal ecclésiastique. Ce conflit venait encore se compliquer de l'exercice des droits féodaux des évêques et des seigneurs, qui tous avaient leurs justices, leurs prisons, leurs *sbirri*.

A ce chaos judiciaire succéda le code français qui établit une règle unique et constante pour tout le monde. Bien que souvent inapplicable aux mœurs, aux usages, aux superstitions du pays, il eut au moins l'immense avantage d'égaliser toutes les conditions. Les prérogatives arbitraires attachées au rang de prince, leur *prepotenza*, leurs dénis de justice disparurent; pour la première fois dans les États du pape, tous furent égaux devant la loi. La publicité des débats fut assurée, on y employa enfin la langue vulgaire au lieu du latin barbare jusqu'alors usité.

Dans les causes criminelles, le code français prescrivit la confrontation des accusés et des témoins; et si la précieuse institution du jury, alors si nouvelle en France, ne fut point donnée à l'Italie, au moins l'accusé fut-il sûr d'avoir des juges, et de ne pas périr en prison sans jugement; mais aussi, de son côté, la société eut toute garantie contre les coupables. Un seigneur ou un évêque n'eut plus le pouvoir de soustraire un assassin au supplice en lui vendant le droit de porter sa livrée; un brigand ne se vit plus en sûreté en quittant les terres qu'il avait ravagées pour passer sur celles d'un seigneur voisin, ou en se réfugiant dans une église ou dans le palais d'un ambassadeur; un chef de bande n'eut plus l'espoir de traiter avec le gouvernement, comme un général traite avec le général ennemi.

La différence de l'ancien état de choses avec le nouveau, à l'égard de l'administration de la justice, fut si bien sentie qu'aujourd'hui encore on entend souvent le Romain s'écrier : *Era una gran bella cosa la giustizia francese!*

Le gouvernement actuel participe de l'état de choses existant avant et après l'invasion française, mais surtout du premier. Le code français est aboli sans avoir été remplacé par aucun corps de lois quelconque; et comment, en effet, réunir, coordonner toutes ces ordonnances, tous ces *bandi*, la plupart contradictoires, faits selon le bon plaisir de chacun? car à Rome, les lois n'émanent pas d'une assemblée législative, mais de tous ceux qui ont l'autorité, chaque chef d'administration étant juge suprême du contentieux de son ressort, et statuant non-seulement sur le présent, mais encore sur l'avenir. Il est vrai que le célèbre avocat Bartolucci avait été chargé par Pie VII de la rédaction d'un code; mais ce travail fut interrompu par la mort du pontife et du cardinal Gonsalvi, suivie de celle de Bartolucci lui-même.

Depuis la publication de l'édit de 1816, les juges du premier degré sont, hors de Rome, les gouverneurs des districts et des villes. Ils prononcent dans les af-

faires qui ne dépassent pas 100 *scudi* (1), ou dans celles qui sont simples et urgentes de leur nature; le jugement est définitif jusqu'à 10 *scudi;* mais l'appel des autres jugements se porte devant le tribunal de la délégation formé de trois ou de cinq juges.

Dans les fiefs, le gouverneur du seigneur ne peut prononcer, même sous réserve d'appel, que jusqu'à 10 *scudi*, et on appelle aussi de ses jugements devant le tribunal de la délégation.

A Rome, les tribunaux de première instance sont la *camera capitolina* ou *tribunale del campidoglio,* présidée par le sénateur, et composée de trois conservateurs, du *priore de' caporioni,* et de plusieurs autres officiers, tels que le *giudice de' malefizj,* le *luogotenente criminale,* le *fiscale del campidoglio*, l'avocat des pauvres, etc. La juridiction de ce tribunal est peu étendue ainsi que celle des tribunaux de l'*annona, della grazia*, *maritimo*, *del commercio*, etc. Le tribunal, qui décide en première instance de presque toutes les causes civiles et ecclésiastiques, est celui qu'on appelle de *Monte-Citorio,* du palais où il siége, de l'auditeur de la chambre, ou vulgairement, et par contraction tribunal del A. C. Le chef de ce tribunal est l'*uditore generale della camera.* Ce tribunal se compose de deux lieutenants civils, d'un lieutenant provisoire, de deux assesseurs criminels, d'un lieutenant et d'un substitut criminel.

Lorsque la cause portée devant ce tribunal est au-dessous de 825 *scudi,* la présence d'un lieutenant suffit; dans les causes plus importantes tous les juges doivent être présents. On porte aussi à ce tribunal les appels des jugements rendus par les tribunaux de province, de ceux qui ont été prononcés par les lieutenants seuls, et, dans certains cas, il reçoit jusqu'aux appels des jugements rendus par les lieutenants, même en seconde instance.

Les débats devant les tribunaux de première instance sont publics; les avocats y plaident revêtus d'une espèce de soutane, et coiffés du tricorne que portent à Paris les frères des écoles chrétiennes. La procédure n'a plus lieu en latin que devant le tribunal de la *rota*.

La *sacra rota romana* est le tribunal suprême de Rome; il reçoit les appels de toutes les causes dont la valeur excède 825 *scudi*: il décide aussi de toutes les contestations relatives aux bénéfices. Ce tribunal est celui dont l'organisation mérite surtout de fixer l'attention; de lui, plus que de tout autre, on peut espérer une décision conforme à la justice; car il juge sans passion, sans être entraîné par le désir de plaire à un personnage influent. Plus d'une fois, le tribunal de la *rota* osa résister aux papes eux-mêmes; on a eu un exemple fameux de son impartialité dans le procès du duc Braschi, neveu de Pie VI, contre la famille Lepri. Le neveu du pape fut condamné, et la fortune immense que le banquier Lepri lui avait léguée au détriment de sa famille fut restituée à ceux que la nature appelait à la receuillir.

La *rota* est composée de douze prélats du second ordre entourés d'une grande considération, et portant le titre d'auditeurs, *uditori di rota.* L'Europe catholique concourt en quelque sorte à la formation de ce tribunal, puisqu'on y voit

(1) Le *scudo romano* vaut 5 fr. 40 c.

réunis trois Romains, un Florentin, un Milanais, un Bolonais, un Ferrarais, un Vénitien, un Français, deux Espagnols et un Allemand. Le plus ancien des auditeurs préside la *rota*, et porte le titre de *decano*, doyen; il obtient de droit le chapeau de cardinal en cessant de remplir ces fonctions. Le cardinal français Isoard fut longtemps doyen de la *rota*; mais, comme il avait été nommé auditeur par Napoléon, on retarda autant que possible sa promotion au cardinalat, et, lorsqu'enfin le pape se décida à lui accorder le chapeau, ce fut le prince Alessandro Spada qui lui succéda, et qui lui-même depuis a été créé cardinal. Chacun des prélats qui composent la *rota* s'adjoint un avocat des plus distingués et deux ou trois jeunes avocats appelés *ajutanti di studio*; il réunit ainsi autour de lui une espèce de tribunal où il discute la cause à huis clos, et rédige un jugement ou plutôt un vote basé sur les pièces du procès et les mémoires fournis par les avocats des parties. Les auditeurs se réunissent ensuite quatre par quatre, et forment ainsi trois tribunaux composés chacun de trois votants et d'un rapporteur. Chacun de ces trois tribunaux extrait un jugement du vote particulier de chaque auditeur; enfin, la *rota* entière, *piena rota*, se réunit, et des trois jugements, résultat des opérations précédentes, déduit le jugement définitif.

Lorsque les juges qui se trouvent avoir été de l'avis de la minorité désirent entrer en discussion, ils en ont le droit; alors ce ne sont ni les parties, ni leurs avocats, mais les auditeurs eux-mêmes qui, en l'absence des plaideurs et de leurs défenseurs, examinent sans passion une question qui leur est personnellement indifférente. La vérité ne peut manquer de jaillir d'une pareille discussion, et, si elle ne se montre pas assez clairement pour que la minorité soit convaincue, la *rota* elle-même indique une nouvelle audience, où les objections sont mieux développées, ainsi que les réponses; de sorte que le jugement qui est ensuite rendu ne laisse plus rien à désirer à personne, ou que la minorité est si faible qu'elle ne peut plus lutter contre la majorité. On est sans doute curieux de connaître l'origine du nom bizarre de *rota*, roue. Quelques auteurs le font dériver de ce que les plus importantes affaires de la chrétienté roulaient sur ce tribunal; Ducange prétend le faire venir de ce que le carreau de la salle où s'assemblaient les auditeurs était rond et en forme de roue; une étymologie bien plus vraisemblable est tirée de ce que les affaires, avant d'être décidées, font trois fois le tour du tribunal, ainsi comparé à une roue.

Un autre tribunal, portant le nom de *segnatura di giustizia*, prononce sur les récusations et réglements de juges, demandes en révision, violation des formes de procédure, et renvoie les parties devant un tribunal ordinaire; on peut, dans certains cas, comparer la *segnatura* à notre cour de cassation. Ce tribunal se compose d'un cardinal-préfet, de sept votants, de deux auditeurs, d'un chancelier, et d'un grand nombre de prélats référendaires. Il se divise en deux chambres que les auditeurs président ordinairement à la place du cardinal-préfet. Cette cour reçoit, en outre, les appels des jugements des tribunaux inférieurs pour des causes au-dessous de 300 *scudi*. Dans ce cas, le cardinal-préfet désigne

à son choix trois juges qui décident souverainement.

Les plaideurs ont une dernière ressource; c'est de s'adresser au pape lui-même, dont un simple rescrit renvoie les parties à se pourvoir de nouveau. Le pape a encore un pouvoir bien plus exorbitant; c'est celui d'imposer silence à un plaideur pendant un certain laps de temps. Ainsi, lorsqu'une famille noble se voit trop vivement poursuivie, elle s'adresse au pape, qui peut faire défense de continuer le procès jusqu'à l'époque qu'il lui plait de fixer. Souvent de pareilles faveurs ont causé la ruine de malheureux créanciers, et sauvé la fortune de leurs débiteurs.

Il est encore un moyen assez curieux d'ajourner le paîment d'une dette même après jugement; c'est de faire une retraite religieuse, par ordre de son confesseur, pour se préparer à la communion. Dès lors toute saisie, toute contrainte par corps sont suspendues pendant un temps déterminé par le cardinal-légat ou son secrétaire.

Les débiteurs insolvables ne peuvent être tenus en prison plus d'une année, à moins qu'ils ne soient convaincus de manœuvres frauduleuses.

Devant les tribunaux de Rome, les procès se jugent sur mémoires et sur des informations orales, espèces de plaidoiries contradictoires que chaque avocat fait séparément à son tour devant le juge. On conçoit qu'une telle manière de plaider prête peu aux développements de l'éloquence; aussi les avocats romains sont-ils plutôt de savants jurisconsultes que d'habiles orateurs. Ils forment toutefois un corps considérable et distingué, où brillent, au premier rang, les noms de Giacomo Impaccianti, Pietro Marini, Renazzi, Tavecchj, Capogrossi, Vannutelli, Marzuzzi, Vera, le conseil de la famille Bonaparte, et Bartolucci. Ce dernier, l'un des plus célèbres légistes de notre époque, fut nommé conseiller-d'état sous l'empereur, et, comme il ignorait la langue française, Napoléon lui permit de parler italien dans le conseil. Enfin, un des plus anciens conseillers de la cour de cassation de France, M. Lasagni, était un des avocats distingués du barreau de Rome.

Le corps des avocats est divisé en deux ordres : les avocats consistoriaux, qui seuls ont droit de porter la parole devant le pape, et qui ne sont qu'au nombre de douze, et les avocats *rotali*, qui plaident devant tous les tribunaux. La profession d'avocat est estimée, et cependant, à l'exception de quelques-uns qui sortent entièrement de la ligne ordinaire, les avocats ne sont pas reçus dans les cercles de l'aristocratie.

Enfin, pour compléter cette longue liste de gens de robe, il ne faut pas oublier les procureurs qui portent les noms de *curiali* ou *patrocinatori*, et dont la réputation, qu'il me soit permis de le dire en passant, n'est pas meilleure à Rome que n'était en France celle des procureurs du Châtelet ou du Parlement.

Tout en trouvant beaucoup à blâmer dans la législation civile de Rome, au moins peut-on donner quelques louanges à l'organisation du tribunal de la *rota;* mais, en passant en revue la jurisprudence criminelle, on n'a à dérouler qu'un tissu monstrueux d'arbitraire, d'injustice et de barbarie. Dans aucun pays, peut-être, l'administration de la justice criminelle n'est plus, je ne dirai pas stationnaire,

mais rétrograde; dans aucun pays, la police n'est plus méticuleuse et plus absurde; nulle part elle ne persécute d'une manière plus pitoyablement mesquine. Je citerai un singulier exemple de sa susceptibilité. Un jeune Irlandais, qui se rendait à Rome pour étudier au collège de la *Propagande*, avait fait, à Paris, la connaissance du comte S***, jeune homme d'une des premières familles de Rome, exilé à la suite d'une conspiration que plusieurs avaient payée de leur tête. Arrivé à sa destination, il entend parler d'une nouvelle guitare qui vient d'être inventée en France; il écrit au comte S*** pour lui demander quelques renseignements sur cet instrument. La réponse ne contenait, en outre, que quelques compliments d'usage; elle est ouverte par la police et interceptée. A dater de ce moment, le malheureux Irlandais se voit en butte à toutes sortes de tracasseries, et enfin chassé de la *Propagande* sans qu'on daigne lui alléguer aucun motif. Il veut suivre le cours de l'université *della Sapienza*, l'entrée lui en est refusée. Fatigué d'une pareille persécution, l'étudiant s'adresse à l'ambassadeur d'Angleterre, qui va voir le directeur-général de la police, et lui demande ce qu'on peut reprocher à son jeune compatriote : — Qu'il vienne, je l'en instruirai, fut sa seule réponse. — Lorsque l'Irlandais se présenta, le gouverneur de Rome lui montra la fatale lettre : — Connaissez-vous cette signature? — Oui. — Et vous vous plaignez d'être chassé des universités de Rome! Vous devriez remercier le gouvernement pontifical de son indulgence; tous ceux qui connaissent seulement de nom ce diable incarné, *quel diavolo incarnato*, devraient être pendus. — Le jeune homme ne put obtenir de continuer ses études que par la puissante intercession de l'ambassadeur.

Ici la police était injuste; voici un autre exemple où elle n'est que ridicule. Le gouverneur de Rome ne s'avisa-t-il pas un jour d'enjoindre à l'*impresario* des marionnettes de couvrir la gorge et de rallonger les jupons de ses actrices!

Revenons à la législation criminelle. Les lois pénales sont tellement nombreuses, émanées de tant d'autorités différentes, qu'il n'est pas un point qui n'ait été décidé de deux ou trois manières entièrement opposées. Dupaty a dit qu'à Gênes il y avait tant de libertinage qu'il n'y avait point de filles publiques; tant de prêtres qu'il n'y avait pas de religion; tant de gens qui gouvernaient, qu'il n'y avait point de gouvernement; tant d'aumônes, que les pauvres fourmillaient; il eût pu ajouter qu'à Rome il y a tant de lois qu'il n'y a point de justice, puisqu'elles sont tellement multipliées que le juge peut toujours prononcer à son gré, s'appuyant sur l'ordonnance la plus favorable à son opinion personnelle ou à ses intérêts.

La cour criminelle est présidée à Rome par le gouverneur, dans les provinces par le cardinal-légat. A Rome, elle est composée de deux assesseurs, d'un avocat des pauvres, d'un avocat fiscal, d'un procureur-général fiscal, de trois lieutenants, de trois substituts lieutenants et d'un procureur des pauvres. Elle tient ses séances au palais *del governo*, près de l'église de Saint-Louis des Français. Tel est le tribunal ordinaire; mais il arrive souvent que, dans les affaires politiques, le pape nomme une commission spéciale, qui néanmoins est également

présidée par le gouverneur de Rome.

Jamais l'accusé ne comparaît devant ses juges; il ne sait pas même quel jour son affaire sera décidée. Depuis le moment de son arrestation jusqu'à celui de la condamnation, il ne sort point de son cachot, où il est interrogé en particulier et à huis-clos par un magistrat instructeur. Jamais les témoins ne lui sont confrontés; ils subissent leurs interrogatoires en secret, et le tribunal ne statue que sur les procès-verbaux des juges d'instruction. On conçoit combien est dangereuse une telle manière de procéder, puisqu'il dépend du juge d'instruction d'écrire ce que bon lui semble, et que le malheureux prisonnier ne peut, du fond de son cachot, élever la voix pour démentir des accusations ou des calomnies qui ne lui sont pas soumises; car rarement il obtient communication de la procédure, plus rarement encore, surtout dans les procès politiques, il lui est permis de prendre un avocat de son choix. Presque toujours il est obligé d'employer l'*avocat des pauvres*, qui, le plus souvent, est tout dévoué au gouvernement qui le paie, et nullement au prisonnier dont il n'a rien à attendre. Si un avocat est accordé, il ne comparaît pas devant les juges il ne peut que présenter des mémoires. La cour peut aussi refuser toute défense, et juger ce qu'on appelle *économiquement*. En ce cas, le prévenu n'est condamné qu'au *minimum* de la peine qu'il eût pu encourir dans son entier; mais aussi il risque d'être condamné sans l'avoir mérité.

Sans égard pour le fameux principe, *non bis in idem*, si conforme à la saine justice, principe qui seul assure le repos de l'innocent qui a été faussement accusé, à Rome, lorsque les preuves ne sont pas suffisantes pour condamner, le prévenu n'est élargi (si toutefois il est assez heureux pour l'être) que provisoirement, et jusqu'à ce qu'il survienne de nouveaux indices, ou même jusqu'au moment où l'on veut faire revivre les anciens. Ainsi, il ne faut qu'un caprice pour qu'un malheureux se voie de nouveau en but à une accusation dont il était sorti victorieux. Lorsqu'il reste seulement quelques soupçons, sans aucune preuve, la formule de l'élargissement est ainsi conçue: Qu'il soit renvoyé, comme n'ayant point été trouvé coupable. La moitié de ceux qui ont subi une accusation se voit ainsi toute sa vie sous le coup de la justice, et exposée à toute la défaveur d'hommes entachés de crimes.

La détention arbitraire et indéfinie ne peut avoir lieu de la part des juges inférieurs. La confrérie *della carita*, qui visite les prisons une fois par mois, a droit de porter plainte au tribunal suprême; mais celui-ci ne rendant compte à personne peut prolonger la détention à son gré avant comme après le jugement.

Il est un autre usage bien contraire à tous les principes de la morale; c'est celui qui accorde la grâce à l'accusé qui, le premier, consent à dénoncer ses complices, fût-il le plus coupable de tous. C'est ce qu'on appelle prendre l'impunité, *prendere l'impunità*.

J'arrive enfin à la plus grande monstruosité de la jurisprudence romaine, la fameuse *Bolla Leonina: Etsi pro cunctarum* donnée, en 1515, par Léon X. Cette bulle, qu'on est étonné de voir émanée d'un pape aussi doux, aussi éclairé, est le *compendium* de l'arbitraire et du despotisme; elle donne au gouverneur de

Rome et aux légats dans les provinces, entre autres pouvoirs exorbitants, ceux:

1° De connaître des causes, tant civiles que criminelles, dans les formes les plus expéditives, selon leur volonté, leur bon plaisir, la *disposition* dans laquelle ils se trouvent de procéder et de rendre des sentences;

2° De punir, même du dernier supplice, sans forme de procès, de préférence à tous autres juges;

3° D'augmenter ou de diminuer à leur gré les peines infligées par un autre tribunal;

4° De ne s'arrêter à aucune nullité, à aucun empêchement.

On ne peut, en outre, appeler de leurs jugements que dans les causes civiles audessus de 10 ducats d'or. L'appel n'est jamais reçu dans les causes criminelles ou de commerce. Ainsi, le gouverneur ou le légat ne peuvent sans appel disposer de la fortune d'un citoyen, et ils peuvent faire tomber sa tête.

5° Ni le gouverneur, ou légat, ni leurs délégués, ne peuvent en aucun temps, ni pour aucune cause, être tenus de rendre compte de leur conduite.

Voilà pourtant, en abrégé, les pouvoirs que le pape confère à ses ministres; et de nos jours encore on a eu plusieurs exemples fameux de leur application.

Le 3 juin 1828, le cardinal Giustiniani, légat et évêque d'Imola, publia une proclamation, portant que le blasphémateur serait condamné comme infâme, la première fois, à 25 écus, la seconde à 50, la troisième à 100; mais si c'était un pauvre homme du peuple, *povero plebeo*, il resterait la première fois lié pendant une journée entière à la porte de l'église; la seconde fois, il serait fustigé; la troisième, il aurait la langue percée avec un fer chaud, et serait envoyé aux galères. Ainsi, pour le même crime, à l'homme riche, une amende de 500 francs; au pauvre, la mutilation et les galères!

En 1821, à l'occasion d'une querelle qui s'éleva à *Goro*, dans la légation de Ferrare, entre les douaniers pontificaux et un détachement autrichien, le pape nomma une commission extraordinaire, prescrivant aux juges la plus grande sévérité et les absolvant d'avance de toute irrégularité quelconque, c'est-à-dire mettant de côté, pour ce jugement, toutes les lois divines et humaines, et faisant de la punition des coupables, non un acte de justice, mais un acte de vengeance.

Aucune pièce n'est, je crois, plus capable de donner une idée de ce pouvoir exorbitant que la proclamation du cardinal Palotta, envoyé par Léon XII en 1825 pour détruire les brigands qui désolaient *Pratica*, *Piperno*, *S. Lorenzo*, *Sonnino*, *Vallecorsa*, *Vico*, *Veroli*, *Pisterzo* et divers autres lieux de la Campagne de Rome. Je regrette que la longueur de cette pièce curieuse, chef-d'œuvre d'emphase, d'arbitraire et de béotisme, m'empêche de la transcrire en entier. Je suis forcé d'en extraire seulement les dispositions les plus remarquables :

« 1° Ceux que notre légation aura déclarés brigands, seront, par ce fait seul, condamnés à mort; leurs biens seront confisqués, et chacun pourra les tuer impunément. Pour le moment, nous signalons toujours le chef Barrola Gasparone.

« 2° Ceux qui seront arrêtés, seront pendus sans forme de procès aussitôt l'identité reconnue;

« 3° Chacun des coupables n'aura d'au-

tre moyen de racheter sa vie que celui d'en livrer un autre mort ou vif dans les mains de la force publique.

« 4° La troupe de ligne s'occupera uniquement de la sûreté si nécessaire des grandes routes. Il est si important d'assurer le libre accès de cette ville consacrée à N. S. J.-C. par le glorieux sang du martyre des saints apôtres Pierre et Paul, de cette ville sacerdotale et royale, capitale du monde catholique, dans laquelle le Très-Haut a placé le chef de la religion chrétienne, etc., etc.

« 5° Tout individu non propriétaire qui livrera mort ou vif un brigand déclaré tel, obtiendra une récompense de 1000 *scudi* qui lui sera payée immédiatement par nous sur la simple vérification du fait.

« 6° Le prince aimant les braves, il sera, en outre, déclaré faire partie de notre garde d'honneur avec solde et monture pendant la durée de notre légation. Il sera payé à lui, de son vivant, et, après sa mort, à ses enfants et à sa veuve, une pension de 15 *scudi* par mois. Les amnistiés ne seront admis ni à la pension, ni à la garde d'honneur; mais ils recevront une somme de 1,500 *scudi* une fois payée. Les propriétaires seront officiers dans la garde d'honneur, recevront la récompense de 1,000 *scudi*, et, au lieu de pension, l'exemption de tout impôt.

« 7° Chaque commune devra protéger son propre territoire des incursions des malfaiteurs, employant tous les moyens les plus efficaces, et cela, sous peine irrémissible d'une amende de 500 *scudi* par chaque crime dont elle sera le théâtre. »

Croirait-on que cette dernière clause si absurde a reçu son entière exécution? Un dimanche, pendant que les habitants étaient réunis à l'église, des brigands fondent sur le bourg de *Pisterzo*, saccagent, brûlent, violent, et mettent tout à feu et à sang. Le lendemain un détachement de carabiniers se présente; il vient faire payer au bourg l'amende de 500 écus. Il est impossible dans un pays ruiné de réunir une somme aussi forte; les carabiniers s'emparent du peu de bestiaux qui ont échappé aux brigands et les vendent sur la place publique.

Sous le pontificat de Léon XII, un prélat fut assassiné dans son lit; un domestique fut accusé de cet attentat. Le pape, effrayé de l'énormité d'un tel crime, ordonna au cardinal Bernetti, gouverneur de Rome, de le juger d'après la *Bolla Leonina*. Aussitôt le malheureux, qui plus tard fut reconnu innocent, fut condamné à subir sans délai l'horrible supplice de la *Mazzuola*, dont les détails seuls font frémir.

Le patient est à genoux sur l'échafaud; le bourreau jette devant lui à ses pieds un énorme coutelas, puis, saisissant une pesante massue plombée, il en assène un coup sur la tempe du condamné; puis, posant le pied sur la poitrine de sa victime, il l'achève en lui coupant la gorge avec le coutelas; puis, la mettant entièrement nue, il lui tranche les deux jambes, les deux bras et la tête, et, de ces horribles débris qu'il noue avec des cordes, il fait trois paquets qui, pendant vingt-quatre heures, restent exposés sur trois poteaux aux regards du public; on sait que la place du Peuple où se font les exécutions est le lieu le plus fréquenté de Rome, et le rendez-vous des équipages qui reviennent de la promenade de *Monte-Pincio*.

Toutefois ce supplice barbare, si peu

en rapport avec l'état de notre civilisation, est rarement employé. La torture, rétablie avec le gouvernement pontifical en 1814, a été définitivement abolie par la sagesse de Pie VII et de son ministre Gonzalvi. La peine de mort par la guillotine ou la potence, les galères, c'est-à-dire la détention avec emploi aux travaux publics, au château Saint-Ange, dans les prisons de Spolette, de Civita-Vecchia ou de San-Leo, la fustigation (*il cavaletto*), et l'emprisonnement à temps, sont, à présent, presque les seules peines infligées.

Lors même que la victime a succombé, le pardon ou la commutation de peine de l'assassin s'obtiennent assez facilement lorsque la famille de l'assassiné déclare avoir pardonné au coupable et sollicite elle-même sa grâce. Plusieurs confréries ont le droit de demander le pardon annuel de quelques condamnés; mais celles de Saint-Jean et de Saint-Jérôme peuvent seules obtenir la grâce d'un condamné à mort. Leur demande est soumise aux juges mêmes qui ont prononcé l'arrêt.

Lorsqu'une sentence de mort est rendue, le geôlier entre dans la prison, et, sous prétexte de changer le condamné de cachot, il le fait passer par un corridor sombre, éclairé seulement par une petite fenêtre grillée. Derrière cette fenêtre est un homme qui crie : *Tale, il fisco vi condanna a morte, ora certa.* « Un tel, le fisc vous condamne à mort; votre heure est fixée. » C'est ainsi que le malheureux apprend sa condamnation. Aussitôt un confesseur et deux pénitents de la confrérie de *San-Giovanni decollato* s'emparent du condamné, le pressent, l'exhortent, ne le quittent plus de la nuit. Le lendemain matin, l'église de *Sainte-Marie-des-Agonisants* de la place *Navone* fait accrocher, au coin de la rue, un tableau sur lequel on lit ces mots : « Indulgence plénière à tous les fidèles qui, confessés et communiés, iront visiter le Saint-Sacrement exposé dans l'église des Agonisants pour celui qui est condamné à mort. » Sur une bande de papier ajoutée au tableau on lit : « A un tel on coupera la tête pour homicide *déraisonnable*, *irragionevole*. » C'est seulement par cette annonce qu'on sait qu'une exécution aura lieu.

Voici dans quel ordre marche le lugubre cortège qui accompagne le condamné à la sortie de la prison : en tête, des pénitents de la Confrérie des Agonisants et de Jésus et Marie, quêtant pour le repos de l'âme du criminel, quatre carabiniers à cheval, un valet de bourreau portant le nerf de bœuf qui sert au supplice du *cavaletto*, la Confrérie de la Miséricorde, vêtue de noir, précédée d'un des pénitents de l'ordre qui porte un crucifix de bronze couvert d'un long crêpe, la voiture où est le condamné avec deux confesseurs qui le pressent dans leurs bras, et lui montrent un crucifix qu'ils lui font baiser à chaque instant; enfin marche le bourreau, suivi de quatre carabiniers et de quelques soldats de ligne.

Lorsque le condamné est arrivé sur la place du Peuple, il est introduit dans une petite chapelle, tendue en noir, où il doit faire sa dernière prière et sa dernière confession. Il est alors neuf heures du matin; mais il dépend du condamné, en refusant de se confesser, de prolonger son agonie jusqu'à une heure avant le coucher du soleil. A cette heure arrive un ordre du pape, et, que le criminel soit confessé ou non, l'exécution a lieu. Au

sortir de la chapelle, le condamné a les yeux bandés; sa chemise, dont on a coupé le col, laisse ses épaules à découvert; il a les jambes et les pieds nus; devant lui on porte le crucifix, et à ses côtés se tient son confesseur, récitant des prières à haute voix. Au pied de l'échafaud, le bourreau et son valet s'emparent du patient et l'aident à monter l'échelle; ils le font ensuite mettre à genoux, lui attachent les mains derrière le dos avec une sangle qui ceint tout son corps, lui ôtent le bandeau qui couvrait ses yeux, et, de gré ou de force, le malheureux, toujours agenouillé, passe la tête par le trou fatal. En ce moment il se fait un affreux silence, qu'interrompt seule la voix solennelle du confesseur, qui, du pied de l'échafaud, s'écrie : *Dio mio, fate misericordia!* puis, au nom du condamné : *Giesù, Giuseppe, Maria, vi dona il cuore e l'anima mia.* Quelques secondes plus tard, le bourreau ramasse une tête, la place sur un plat, et l'expose aux regards du peuple.

Les troupes, qui formaient le bataillon carré autour de l'échafaud, permettent aux curieux d'approcher, et de se repaître du spectacle dégoûtant de ces affreuses dépouilles. Alors seulement on crie dans les rues la relation imprimée du jugement dont on n'a jamais connaissance avant l'exécution. Les restes du supplicié sont remis à la Confrérie de la Miséricorde, qui les porte à son église de Saint-Jean-Décollé, où elle leur rend les derniers devoirs.

Un des plus singuliers usages de Rome, est celui qui consiste à faire précéder les réjouissances du Carnaval d'une exécution à mort. Autant qu'on peut, on réserve un condamné pour cette époque; s'il n'y en a pas, on se contente de promener par la ville plusieurs galériens, montés sur des ânes, précédés du bourreau, et portant, suspendues après eux, toutes les pièces de conviction de leur procès, et un large écriteau contenant leur nom et leur condamnation.

Le matin du premier jour de Carnaval, on dresse, à l'endroit même où l'on doit se divertir, un échafaud appelé *cavaletto;* il porte une espèce de prie-Dieu où sont pratiquées des ouvertures que l'on resserre avec des vis; elles reçoivent les extrémités des bras et des jambes du patient, qui, dans cette posture obligée, tend le dos et les reins au bourreau. Celui-ci, armé d'un nerf de bœuf, fait tomber sur le coupable le nombre de coups prescrit. Le magistrat chargé de la police, suivi d'un dragon, se promène à cheval dans la rue du Cours tout le temps que les masques s'y tiennent; et il peut condamner au *cavaletto,* et faire exécuter sur-le-champ, celui qui aurait troublé l'ordre ou insulté quelque femme.

Voici un autre emploi non moins curieux du *cavaletto.* On a vu souvent établir cet instrument pendant plusieurs jours devant la porte d'un théâtre pour protéger une pièce ou un acteur contre la cabale. La moindre marque d'improbation suffirait pour que le député de la noblesse qui a la police du théâtre fît infliger le supplice du fouet au spectateur mécontent : singulier moyen de faire réussir une pièce, et dont ne se sont pas encore avisés nos entrepreneurs de succès dramatiques!

Pour compléter cette série de tribunaux, ou plutôt de juges criminels, il me reste à parler du tribunal de l'Inquisition ou Saint-Office. Ce tribunal, présidé par

le pape en personne, et composé d'un grand nombre de prélats, tient ses séances dans le palais du Saint-Office, derrière le Vatican. Il ne s'occupe plus guère que d'affaires ecclésiastiques, et rarement il a recours à ces terribles exécutions qui l'avaient rendu l'exécration du monde entier. Il y a peu d'années pourtant qu'un évêque, enfermé dans les prisons du Saint-Office, a disparu pour toujours.

Autant la législation criminelle de l'État du pape est, sous tous les rapports, en arrière de plusieurs siècles de celle de la plupart des autres pays de l'Europe, autant le régime de ses prisons leur est depuis longtemps supérieur. Lorsque, presque partout ailleurs, les prisonniers gémissaient encore entassés dans des cachots infects, et traînaient péniblement leur inutile et misérable existence, les prisons du pape offraient déjà des dispositions sages, humaines, des ateliers où le condamné trouvait des occupations honnêtes et lucratives qui lui procuraient un peu de bien-être pendant la durée de sa détention, et qui, à sa sortie, lui inspiraient souvent le goût du travail, et le mettaient à même de ne plus recourir aux manœuvres coupables qui l'avaient jeté dans les fers.

Le principal et presque le seul reproche qu'on pût faire aux prisons papales avant l'invasion française, dérivait du vice même de la législation criminelle. De la multiplicité des juridictions devait naître la multiplicité des prisons. Chaque département et même chaque membre de l'autorité supérieure, le sénateur, le gouverneur, le trésorier, le grand inquisiteur, etc., avaient leurs prisons particulières. Mais, déjà alors, l'humanité devait au gouvernement pontifical de la reconnaissance pour la construction des prisons de la *Strada-Giulia* et de Saint-Michel; les papes avaient devancé le mouvement des esprits vers l'amélioration des prisons.

La prison de la *Strada Giulia*, connu sous le nom de *carcere nuovo*, commencée par Innocent X, terminée par Alexandre VII, est un vaste bâtiment carré, enfermant une cour, et réunissant partout la solidité à la salubrité. Les sexes et les âges, les condamnés et les prévenus y sont séparés, et on n'y trouve pas de ces cachots souterrains et humides où pourrissent les infortunés qu'on y renferme. Les cachots sont placés dans l'étage supérieur, disposition qui devrait être généralement adoptée comme plus saine et moins favorable à l'évasion. Le *carcere nuovo* peut contenir jusqu'à sept cents détenus; mais pour introduire parmi eux les dispositions convenables, il ne faut pas dépasser le nombre de quatre à cinq cents. Au résumé, cette prison ne laisserait rien à désirer si elle avait des préaux plus nombreux et plus étendus. L'administration française avait décidé l'achat de quelques maisons voisines, dont la démolition eût procuré un terrain suffisant; mais les événements ont arrêté cette importante amélioration.

La prison des femmes occupe une partie des vastes bâtiments de l'hospice Saint-Michel, élevé sur le quai de *Ripa grande*, près de la porte *Portese;* elle consiste en une vaste salle rectangulaire, éclairée par le haut. A l'un des côtés s'élève un bâtiment divisé en trois étages correspondant à autant de balcons, sur lesquels s'ouvrent les portes des cellules. C'est là que couchent les détenues, qui

le jour sont réunies dans la salle commune transformée en atelier. On voit combien cette prison est supérieure à notre maison de Saint-Lazare, subdivisée en tant de salles, tant de dortoirs différents. A Rome, pendant le jour, la directrice peut d'un coup-d'œil observer toutes les détenues; et la nuit, les balcons rendent la surveillance encore plus facile. La prison de Saint-Michel, très-remarquable par sa bonne tenue et sa propreté, contient de cent à cent vingt femmes, occupées à diverses sortes de travaux. Dans une autre partie on renferme les enfants; ceux qui sont détenus à la demande de leurs parents sont soigneusement séparés des condamnés pour délit.

L'étage inférieur du Capitole forme une troisième prison aujourd'hui consacrée exclusivement aux prisonniers pour dettes, et qui avait été supprimée par l'administration française qui en avait transféré les détenus dans les prisons du Saint-Office. Cette maison, quoique située derrière Saint-Pierre, dans un quartier réputé malsain, reçut jusqu'à deux cents prisonniers, et il ne parut pas qu'ils fussent décimés par les fièvres plus que ceux qu'on renfermait dans les autres lieux de correction.

L'administration française n'admettant de maison d'arrêt qu'au lieu où siége un tribunal de première instance, on supprima un grand nombre de prisons, et on s'occupa activement de l'amélioration de celles qui furent conservées. Ainsi, les prisonniers entassés dans les cachots de Tivoli et de Rieti furent renfermés dans de vastes couvents; à Viterbe on joignit à la prison une petite église voisine; à Frosinone, cette ville célèbre dans les fastes du brigandage, la prison reçut aussi quelques agrandissements.

Avant cette époque, ce qui avait le plus contribué au bien-être des prisonniers, c'était la pieuse surveillance de certaines confréries religieuses qui, non-seulement leur procuraient tous les objets de première nécessité, mais qui, en outre, jouissant d'une certaine autorité sur les gardiens, avaient soin que les détenus ne fussent pas traités avec trop de rigueur.

L'administration française sut bien apprécier les services et le zèle de ces hommes généreux; toutefois elle ne pouvait leur conserver cette autorité extra-légale; elle dut introduire un ordre plus sévère, plus régulier, mais qui ne rendit pas plus pénible la condition des prisonniers; s'ils reçurent moins de secours de la charité particulière, ils furent entretenus avec plus de soin aux frais du trésor public.

Outre les maisons de détention que je viens de décrire, il existe deux prisons d'état, l'une au château Saint-Ange, l'autre dans la citadelle de Civita-Castellana. Toutes deux, et principalement la première, sont destinées à renfermer les prisonniers dont le rang demande quelques égards, ou dont l'importance exige une surveillance plus sévère et plus active.

Le mausolée d'Adrien contient dans son enceinte deux vastes bâtiments destinés à renfermer les galériens, séparés eux-mêmes en deux classes. Les uns, auxquels leur position permet de s'entretenir à leurs frais, obtiennent de travailler dans l'intérieur de la forteresse; les autres, nourris aux dépens de l'État, sont employés aux travaux de la ville. La durée de leur peine est indiquée par la

longueur et le poids de leurs chaînes; mais ils ne sont point accouplés. On les rencontre dans les rues par bandes, escortées par la troupe de ligne et par des gardiens armés de nerfs de bœufs. C'est un bien triste spectacle! Si la physionomie sauvage de ces malheureux peut inspirer l'effroi aux honnêtes gens, leur calme, leur effronterie, je dirai presque l'espèce de bien-être dont ils paraissent jouir, sont d'un dangereux exemple pour ceux qui seraient tentés de les imiter; d'autant plus que le régime auquel ils sont soumis n'est pas trop rigoureux, et qu'ils ne sont même pas, comme en France, soumis à une juridiction exceptionnelle; ils ne sont justiciables que des tribunaux ordinaires. Les galériens sont encore détenus dans la citadelle de Spolette, et dans les bagnes de Civita-Vecchia, de Porto d'Anzo et de Corneto.

Les prisonniers d'état sont renfermés dans le donjon même du château Saint-Ange. Au centre, dans une vaste salle où autrefois s'élevait un gibet, est l'entrée de plusieurs cachots, qui tous ont leur surnom qu'ils doivent à quelque illustre condamné. Ainsi, ce fut dans la *Cagliostra* que fut renfermé le fameux Cagliostro avant d'aller expirer dans la forteresse de San-Leo; ce fut dans la *Capella* que mourut, en 1774, le général des jésuites, lors de l'abolition de la société par la bulle de Clément XIV; c'est du château Saint-Ange que sortit l'infortunée Béatrix Cenci pour marcher au supplice.

Les prisonniers d'état sont divisés en deux catégories; les uns, mis au secret, sont renfermés dans les cachots, la *Segreta*, où pourtant ils peuvent faire entrer tous les objets qui leur sont nécessaires, après toutefois la visite la plus minutieuse. Les autres ont le donjon entier pour prison; c'est ce qu'on appelle être mis *alla larga*. Le château Saint-Ange est aussi destiné à renfermer les jeunes gens nobles dont la famille même sollicite la détention.

Il ne me reste plus à citer que la prison des prêtres, située à *Corneto*, et appelée l'*Ergastolo*. Les cachots des dominicains au couvent de *la Minerva* sont aujourd'hui abandonnés; et les prisons de l'inquisition ne reçoivent que de loin à loin quelques hauts dignitaires de l'église.

Ernest Breton,

Membre de la quatrième classe de l'Institut Historique.

REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

CHRONOLOGIE HISTORIQUE

DES PAPES, DES CONCILES GÉNÉRAUX ET DES CONCILES DES GAULES ET DE FRANCE,

Par M. Louis de Maslatrie.

Le titre indique clairement les trois parties dont se compose le travail de l'auteur. Il annonce un ouvrage complet et impartial. L'auteur a-t-il satisfait aux

conditions qu'il s'était imposées? Je ne le crois pas. Je vous dois compte des motifs de ma conviction.

Dans une introduction de soixante-douze pages, M. de Maslatrie a résumé tous les arguments des docteurs ultramontains en faveur de la puissance du double glaive, arguments mille fois reproduits et mille fois réfutés. Nul doute qu'une histoire impartiale et complète des papes et des conciles ne fût éminemment utile; nul doute encore que ces deux conditions d'impartialité et de fidélité ne se rencontrent presque point dans le plus grand nombre des ouvrages de ce genre.

« On n'a point écrit l'histoire des papes comme elle mérite de l'être, a dit un philosophe du XVIII[e] siècle. Les annales de la cour de Rome, qui méritaient d'être rédigées par une plume impartiale, ne l'ont été que par des protestants acharnés ou par des catholiques timides; et l'on peut dire d'eux ce que Tacite a dit des historiens de son temps : *Neutris cura posteritatis*, *inter offensos vel obnoxios* : Les uns et les autres, ulcérés ou vendus, ont trompé la postérité. » (Note de d'Alembert dans un éloge de Fléchier.) Des apologies exclusives et passionnées, ou des censures impitoyables : voilà le double caractère des historiens de la cour de Rome. Il ne pouvait en être autrement dans la polémique du moyen-âge, où les auteurs n'écrivaient qu'à la lueur des bûchers; il fallait se prononcer pour les bourreaux ou pour les victimes, pour les doctrines de Grégoire VII ou pour celles de Clément XIV.

Ces temps de proscription, de sang et de larmes sont encore présents à tous les souvenirs, quoique heureusement passés sans retour. Grâce aux progrès de la raison publique, les historiens peuvent aujourd'hui écrire avec une entière liberté; je parle des écrivains français : ils peuvent s'exprimer *sine irâ*, *sine odio;* il n'y a plus d'excuse possible pour voiler la vérité.

Vous n'exigerez pas de moi un examen approfondi des doctrines ultramontaines qui n'ont jamais été admises en France. Une telle discussion est inutile en présence de la déclaration du clergé de France de 1682; il faudrait, d'ailleurs, faire un ouvrage volumineux, et je n'ai à rendre compte que d'un *factum*. Que l'honorable auteur me pardonne cette expression dictée par la conscience! Son livre n'est qu'une œuvre de parti. Il suffit, pour s'en convaincre, de le lire. Il a omis, dans les notices de ses tableaux synoptiques, tout ce qui était en opposition avec la doctrine de la double omnipotence pontificale. Je citerai quelques-unes de ces omissions, ou plutôt de ces réticences, peut-être involontaires. Je me bornerai à celles qui sont relatives aux conciles les plus généralement connus.

Conciles généraux de Vienne (page 249), *de Constance* (page 254), *de Trente* (page 272).

Le sujet principal de la convocation du concile de Vienne (1311) était l'affaire des Templiers. L'auteur leur a consacré une longue notice qui n'est que le résumé de l'acte d'accusation; pas un mot en leur faveur; silence absolu sur les discours des PP. du concile qui s'opposèrent à l'abolition de cet ordre. M. de Maslatrie se borne à dire : *La suppression de cet ordre était nécessaire.* Il ajoute qu'ils furent abandonnés au roi Philippe-le-Bel qui les fit juger par

son conseil; et il est constant qu'ils le furent par une commission, que toute la procédure fut dirigée par les légats du pape, et qu'un légat du pape lut publiquement la longue et dégoûtante nomenclature des crimes qui leur étaient reprochés. Ce ne fut pas au moment même de leur exécution, et à l'Ile-du-Palais, aujourd'hui place Dauphine, que le grand-maître Molay, Gui, frère du dauphin de Viennois, et Peraldi, grand-prieur, rétractèrent les déclarations que leur avaient arrachées les tortures, mais au Parvis Notre-Dame; ils furent ensuite reconduits en prison, et ce ne fut que le soir du même jour qu'ils furent traînés à l'Ile-du-Palais, et exécutés. (Voir *l'Histoire des Templiers* de l'évêque de Lodève; l'abbé Vertot; Dupuy; la notice historique de Raynouard de l'Institut; Michelet, etc.)

On ne pouvait justifier la nécessité de la suppression de cet ordre que par un motif politique. Il était facile de citer avec quelque vraisemblance l'exemple des chevaliers de l'ordre Teutonique; mais même en admettant cette assertion, pourquoi enrichir de leurs domaines l'ordre de Saint-Jean de Jérusalem, déjà si riche et si nombreux?

Troisième concile de Constance. — Pas un mot du célèbre décret de ce concile rendu sur la proposition de Gerson, décret qui subordonne l'autorité du pape à l'autorité du concile, décret qui reçut une application immédiate par la déposition d'un pape.

Concile de Trente. — Rien sur la conséquence de la décision qui déclara que les votes ne seraient pas comptés par pays, mais par têtes. Or, c'était constituer les cardinaux d'Italie en majorité, et maîtres des décisions du concile; pas un mot sur les déclarations d'Amyot, de Dufervier, au nom du roi de France; pas un mot sur les déclarations conformes des commissaires des monarques du Nord, qui tous demandaient le mariage des prêtres.

Conciles de France et des provinces. — Ces conciles, surtout au moyen-âge, étaient en même temps assemblées politiques et religieuses; leurs décisions jettent un grand jour sur les institutions politiques et les mœurs de cette époque; ils ont été plus fréquents en Normandie que dans les autres parties de la France; et plus de la moitié des conciles de cette province ont été omis. Ils ont été surtout d'un haut intérêt historique sous Guillaume-le-Conquérant et ses successeurs. La collection des conciles de cette province a été publiée par le savant D. Bessin, en un volume in-folio.

Le second concile de Mâcon est le reflet fidèle de l'ignorance et de la barbarie du VI[e] siècle; il a été remarquable par deux incidents qui le rattachent à l'histoire de l'époque : la présence de Prétextat, archevêque de Rouen, qui avait été anathématisé par un concile précédent (577) pour avoir donné la bénédiction nuptiale à Brunehaut et au jeune Mérovée son neveu, et par l'étrange question proposée par un autre Père du concile : *A savoir si les femmes doivent être considérées comme créatures humaines.* Le concile décida affirmativement, attendu que Dieu avait créé l'homme et la femme; mais Dieu avait aussi créé les animaux. La réponse du concile ne décidait pas la question.

L'assemblée générale du clergé de France, en 1682, est un des événements les plus importants de l'histoire ecclésiasti-

que. Les libertés de l'église gallicane y furent déclarées et promulguées. Les quatre articles votés sont devenus loi de l'État. La date de cette assemblée n'est pas même indiquée.

Parvenu à l'époque contemporaine, l'auteur place sur la même ligne, enveloppe dans la même proscription les synodes de l'Eglise de France, avant et depuis le concordat de 1801; il les traite également de conciliabules, et parle de prétendus évêques, de prétendus curés, etc.

Conclusion. — Sous le rapport de la science historique l'ouvrage n'offre aucun intérêt; sous le rapport des doctrines il se met en opposition avec les lois constitutives de l'église gallicane.

Je ne fais pas à l'auteur le reproche d'avoir écrit sans conviction; tout annonce au contraire dans son ouvrage un historien consciencieux, mais qui a pris la plume sous l'influence d'une opinion arrêtée *à priori*. Il lui arrive ce qui est déjà arrivé et ce qui arrivera toujours aux écrivains systématiques qui, subordonnant leurs investigations et leurs études aux exigences d'une théorie adoptée d'avance, s'exposent à d'inévitables écarts, à des erreurs qui, pour eux, et pour eux seuls, sont l'expression de la vérité. Partout où règnent les doctrines ultramontaines l'auteur trouvera des partisans; il aura des antagonistes partout où une discussion libre et éclairée sera considérée comme l'unique moyen d'arriver par des études suivies sans relâche et sans préoccupation, à la connaissance du vrai: seul but de l'historien et la plus digne récompense de ses travaux.

Dufey (de l'Yonne),
Membre de la première classe de l'Institut Historique.

HISTOIRE DE LA CAPTIVITÉ DE FRANÇOIS Ier,

Par M. Rey.

Un roi, le plus éminemment français que nous ayons eu, quoi-qu'on en dise; un roi qui tint à honneur d'être armé chevalier par Bayard, et qui s'en montra digne à la bataille de Marignan; dont l'indomptable tenacité parvint, avec des forces très inférieures à celles que la France possède aujourd'hui, à empêcher le souverain des Espagnes et des Indes, de l'Allemagne, des dix-sept provinces belgiques, du comté de Bourgogne, du Roussillon, de l'Artois, de la Lombardie et de Naples, d'arriver à la monarchie universelle; ce roi qui, de plus, je persiste à le dire, fut le protecteur des lettres et le restaurateur des beaux-arts, n'en est pas moins devenu, depuis quelque temps, le point de mire des injures d'une multitude d'écrivains.

Indigné d'un tel déchaînement et persuadé qu'on peut prendre la défense de ses compatriotes, *fussent-ils rois;* qu'on a tort surtout de nier *les illustrations de la patrie, comme si une gloire de moins n'était rien dans l'histoire d'un pays,* M. Rey n'a négligé ni soin, ni recherches afin de réussir à venger la mémoire de François Ier : aussi est-on effrayé de l'immense nomenclature des documents accumulés par lui, pour la rédaction de

l'histoire de la captivité du premier monarque de la seconde branche des Valois.

L'écrivain choisissant, comme point de départ, la bataille de Pavie, y montre son héros abandonné d'une partie des siens; démonté, blessé, désarmé, refusant de se rendre à un transfuge, et ne voulant remettre son *gantelet* qu'au général ennemi, *son gantelet seul*, car M. Rey nie, non sans quelque vraisemblance, l'existence de l'épée dont on a prétendu se faire un trophée, celle du prince ayant, dit-il, été mise en pièces durant le combat. Il rapporte textuellement cette lettre où le monarque prisonnier mandait à la duchesse d'Angoulême: *De toutes choses n'est demeuré que l'honneur et la vie sauve*, dernière expression que la haine étrangère, dont les Français n'eussent point dû se faire les échos, a osé proclamer une flétrissure, et que le prince adressait à une mère qu'après de si grands désastres il devait rassurer sur le sort de son fils.

Quant à la phrase mélodramatique: *tout est perdu fors l'honneur*, elle n'est point d'un écrivain partisan du monarque, mais d'Antonio de Vera, historien étranger et constamment son ennemi.

Passons les détails pleins d'intérêt, mais généralement connus des cuisantes infortunes du roi prisonnier. Voyons, d'une part, Charles-Quint masquant sa joie d'une feinte pitié, défendant les réjouissances publiques et se refusant néanmoins aux conseils généreux de l'évêque d'Osma son confesseur, pour adopter les mesures rigoureuses du duc d'Albe, et persécuter son prisonnier, que les grands du royaume environnent de respectueux hommages, tandis qu'ils chargent d'un profond mépris le connétable de Bourbon. Voyons, d'autre part, les malheurs du roi rallier en France tous les partis sous l'administration sage et ferme de la duchesse d'Angoulême. Voyons enfin le formidable empereur, forcé de renoncer à la conquête espérée de la France, chercher (substituant la ruse à la force) les moyens de morceler son territoire, pour la rejeter au dernier rang des nations, s'effrayer de l'abdication adressée par François I[er] au parlement de Paris, qui refuse de la recevoir, modérer ses demandes, encore exorbitantes, et obtenir, le 14 janvier 1526, la signature de ce traité de Madrid, par lequel on lui cède la Bourgogne: traité dont le sixième article porte que le monarque se reconstituerait prisonnier, si une cession faite sans liberté, ni même, dirons-nous, sans droit, n'était pas exécutée.

Devenu libre de sa personne, après avoir livré ses enfants en ôtage, il assemble à Cognac les notables du royaume, qui repoussent unanimement l'exécution du traité *comme promesses arrachées par la force*, et, conséquemment *de leur nature invalides et nulles*. Les actes de cette assemblée, ainsi que les principes qu'on y soutint, sont d'un vif intérêt historique dans le tableau qu'en présente M. Rey. Au reste, le traité de Cambray, du 5 août 1529, modifia les articles de celui de Madrid; et l'on verra dans notre auteur combien les trois ordres de l'état manifestèrent de zèle à voter et à recueillir la somme de deux millions d'écus, destinée à payer la rançon du monarque.

M. Rey accumule ensuite les raisonnements, ainsi que les témoignages étrangers ou français, pour démontrer le droit de François I[er] à ne point exécuter l'article six du traité de Madrid. Aban-

donnons une question aussi ardue à la logique ou à la moralité des lecteurs ; et contentons-nous d'opposer ici à la lâche conduite de Charles-Quint la noble générosité de François Ier, quand, en 1539, l'empereur lui demanda passage par ses états : involontaire hommage à la loyauté et à la bonne foi d'un ennemi outragé.

Qui croirait qu'une telle conduite, objet alors de l'étonnement et de l'estime de l'Europe, ait trouvé de nos jours, en France, un détracteur, osant l'attribuer aux motifs les plus honteux ! Cet homme, que je ne nommerai point, quoiqu'il le soit dans l'ouvrage de M. Rey, est celui-là même qui, plus tard, apologiste du despotisme, disait et imprimait à l'origine de la révolution qu'il fallait *déshonorer l'honneur*.

Au reste, l'on trouvera dans *l'histoire de la captivité de François Ier*, avec des faits précédemment inconnus, les documents les plus utiles à l'étude historique, morale et politique d'une époque consciencieusement explorée par notre honorable collègue.

Le comte Armand d'Allonville,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

BERTRAND DE BORN,

Par M. Mary-Lafon.

L'histoire de France, prise au point de vue méridionnal, est encore à faire : les événements qui se sont passés de l'autre côté de la Loire, depuis Clovis seulement jusqu'à l'assemblée constituante, restent enfouis dans la poussière des générations, ou ont été mal vus et mal rendus. Entre les époques manquées en quelque sorte, sous le rapport historique, le XIIe siècle doit surtout être signalé ; et il paraît presque impossible qu'il en fût autrement, la plupart des renseignements étant écrits dans une langue oubliée et si difficile que nos premiers écrivains (et nous entendons par là MM. Thierry, Sismondi, Raynouard) n'ont pu réussir à la comprendre. Il y a donc jusqu'ici lacune dans nos annales, chose d'autant plus regrettable que la page laissée forcément en blanc est une des plus belles, des plus richement remplies. Qu'on se figure en effet la nationalité française s'avançant pas à pas vers le midi en cachant ses vues d'agrandissement sous la cauteleuse politique de Philippe-Auguste, le léopard anglais tenant sous ses griffes toute la terre méridionale, depuis Poitiers jusqu'à Toulouse, le comte de cette dernière ville déployant dans l'ombre la bannière féodale pour l'opposer à la croisade qui se forme dans le lointain, au bruit sourd et menaçant des foudres de saint Pierre, puis, au-dessous de ces trois grands intérêts, la réforme albigeoise prête à faire explosion, la féodalité du sol rêvant l'affranchissement de l'Aquitaine, la bourgeoisie égoïste, incrédule et railleuse, ici tendant en secret la main à la France, là, courant derrière les buissons au prêche des Vau-

dois, tel est le tableau que présente cette époque et qui nous semble avoir été heureusement retracé dans le livre de notre collègue M. Mary-Lafon.

Il y avait en ce temps-là, en Périgord, un homme à l'âme mâle et forte, au génie aventureux et puissant, qu'on appelait Bertrand de Born. Un des plus pauvres de sa caste, il ne possédait qu'une petite seigneurie, et n'eût, parconséquent, exercé qu'une influence bien faible, si l'influence se fût alors mesurée sur les richesses ou sur le nombre des vassaux. Mais, dans ce siècle intelligent, poétique et courageux, l'intelligence, la poésie, le courage passaient avant tout et étaient prisés au-dessus de toutes choses. Bertrand de Born, qui réunissait ces qualités à un degré peu commun, se trouvait donc naturellement destiné à jouer un des premiers rôles de son temps. Ici, sans empiéter sur la curiosité du lecteur, nous dirons que l'histoire allait si franchement vers le roman que le roman n'a eu qu'un pas à faire pour aller vers elle. En d'autres termes, hommes et choses pouvant se passer de ce vernis, de ce merveilleux qui défigure et fausse quelquefois ce qu'il recouvre, l'auteur a eu le bon esprit de les laisser tels qu'ils étaient, et, en prenant le vrai pour pivot unique, il a pu, sans difficulté, dérouler à nos yeux une action neuve et saisissante. Tout, dans son œuvre, converge autour de Bertrand de Born. Depuis le commencement jusqu'à la fin il est le centre des événements dont il a été le principe. Sans effort, sans tension apparente, vous voyez ce grand caractère jeté et balloté à chaque phase de sa vie au milieu de cette violente famille de Plantagenets qui se disait elle-même *issue du diable*; vous le voyez en maîtriser tous les membres et les dépasser de toute la tête. Le souffle de ces passions diverses, mises en jeu avec talent, traverse ce livre qui parfois nous a paru ardent, impétueux comme les vents du midi. Puis arrive l'histoire du cœur. Les mille peines, les vicissitudes sans fin de l'amour se mêlent aux secousses politiques et vous amènent d'émotion en émotion à un dénoûment imprévu et dramatique.

Ainsi, autant qu'on a pu en juger par cette esquisse, l'ouvrage de M. Mary-Lafon offre l'intérêt attachant d'un roman; mais ce n'est point de ce genre de mérite que nous faisons cas ici; ce n'est point de cela que nous prétendons le louer. Ce qui nous a frappé principalement a une portée plus haute. D'abord, dans un temps où chacun se hâte d'écrire pour se hâter de jouir de sa gloire d'écrivain et de l'escompter au plus offrant, nous avons vu avec plaisir M. Mary-Lafon se livrer à des études sévères dans le seul but de nous faire connaître un lambeau manuscrit des annales de nos pères. Puis, nous avons remarqué avec plaisir que, tout en rendant l'action amusante et tragique pour le commun du public qui ne demande pas autre chose, l'auteur avait élevé sa pensée à des intentions qu'on n'est point habitué de rencontrer dans ces sortes d'ouvrages. Pour n'en citer que deux exemples, quiconque voudra réfléchir une minute, reconnaîtra sans peine dans le jeune Gourdon, si brave, si intéressant, si plein d'espoir et d'avenir, et périssant d'une mort si affreuse, le mythe allégorique de la jeune réforme albigeoise. Pareillement, en considérant que, malgré sa bravoure, son dévoûment, son génie, Bertrand de Born échoue tou-

jours, il n'est personne qui ne s'aperçoive que ses plans tombent parcequ'il refuse constamment de leur donner une base large et solide, la base populaire. A ce propos nous adresserons, en dépit de la sympathie que nous inspire son ouvrage, un grave reproche à M. Mary-Lafon. Dans ses meilleures pages on sent une grande amertume, un dégoût profond des choses de la vie, un désabusement qui touche et qui effraie. Si une telle situation morale ne prend point sa source dans des chagrins réels, si elle est produite seulement par la sombre maladie du siècle, plus qu'un autre M. Mary-Lafon est coupable de s'y abandonner. Dans le cas contraire, il ne faut point perdre de vue que la force d'âme n'a été dispensée qu'à ceux qui devaient plus tard en avoir besoin. Voilà notre opinion sincère et consciencieuse sur le fond de ce livre. Nous ne toucherons ni au style qui, quoique généralement pur et animé, n'est pas toujours exempt d'un peu d'afféterie, ni aux recherches immenses qui nous paraissent faites consciencieusement aux bonnes sources. Tout ce que nous dirons à l'auteur, en nous résumant, c'est que, s'il a voulu, afin de glorifier son héros, réunir la triple aptitude de romancier, d'historien et de poète, il n'a pas été, dans *Bertrand de Born*, si loin du but que nous ne le craignions en ouvrant le livre. Il y a de l'avenir dans M. Mary-Lafon. Qu'il persévère! il arrivera.

Telle était l'opinion consciencieuse que nous émettions sur ce livre il y a quelques mois. Nous ne pensions pas alors que notre prédiction dût sitôt se réaliser. Au moment où nous livrons ces lignes à l'impression, le vieux sol du Périgord s'émeut, et notre grand statuaire David est chargé de reproduire la poétique figure du dernier représentant de la nationalité méridionale, sur lequel le livre de notre collègue Mary-Lafon a eu la gloire de ramener l'attention publique. Une souscription nationale s'est spontanément formée pour lui élever une statue. Le comité central établi à Paris se compose de MM. Mérilhou, pair de France; comte de Marcillac, député, maire de Périgueux; David, de l'Institut; Mary-Lafon. Les souscriptions sont également reçues au secrétariat de l'Institut Historique.

EUGÈNE G. DE MONGLAVE,

Membre de la première classe de l'Institut Historique.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

DES ASSEMBLÉES GÉNÉRALES ET DES SÉANCES DE CLASSES DE L'INSTITUT HISTORIQUE.

*** La 1re classe (*Histoire générale et Histoire de France*) s'est réunie le mercredi 3 juillet 1839, sous la présidence de M. le marquis de Gras-Preignes, doyen d'âge. — 26 membres sont présents.

A l'occasion du procès-verbal, M. E. de Monglave, en son nom et au nom de

M. le comte Armand d'Allonville, absent, renouvelle les observations par lui présentées dans la séance de juin, sur l'*Histoire de France pendant la dernière année de la restauration*, par M. Boullée de Lyon (2 vol. in-8°). Il regrette qu'un ouvrage, objet de tant de recherches et d'études, un ouvrage dont l'auteur est proclamé par le rapporteur M. Dufey (de l'Yonne) *un homme consciencieux qui a servi la restauration sans se dissimuler ses fautes*, n'obtienne qu'une sorte de mention honorable dans le journal d'une société à laquelle il appartient.

MM. Henri Prat, Buchet de Cublize et Leudière répondent que le parti qu'est forcé de prendre l'Institut Historique dans cette circonstance n'a rien d'hostile, tant s'en faut, à un collègue dont ils estiment la personne et le talent, mais que cette conduite est impérieusement commandée par l'article des anciens et des nouveaux statuts, portant que toute discussion étrangère à la science purement historique est interdite dans toute réunion quelconque de la Société.

M. Vicente Pazos, qui habite Londres, nous écrit qu'il rassemble d'anciens documents relatifs au Pérou, sa patrie, et dont il se propose de faire hommage à l'Institut Historique.

M. Leudière demande que notre honorable collègue soit invité à joindre à ces documents le texte en langue péruvienne dans laquelle ils sont écrits, ou du moins un vocabulaire des mots les plus usuels. —Adopté.

Nouvelle lettre de M. Polydore de Labadie, de Saint-Girons (Ariège): *Religion, cérémonies, pélerinages, superstitions des Escualdunacs* (Basques).—Renvoi à M. E. de Monglave.

Une brochure est offerte par M. Tuvache; elle est intitulée : *Recherches sur le véritable emplacement de la station romaine Uggade entre Evreux et Rouen, et sur l'antiquité du Pont-de-l'Arche.*

M. le marquis de Villeneuve-Trans fait hommage à la classe de son *Histoire de saint Louis*, 3 vol. in-8°. (Rapporteur, M. E. de Monglave.)

Présentation de M. José Ortis da Silva, appuyée par MM. de Mello et de Monglave. — La classe vote l'affiche du nom du postulant.

Deux démissions ayant laissé vacantes les fonctions de vice-président et de vice-président-adjoint de la classe, il est procédé, par scrutin secret, à deux élections, desquelles résultent que M. Leudière est nommé vice-président, et M. le lieutenant-colonel du génie d'Artois, vice-président-adjoint.

La nomination de M. Leudière laissant vacantes les fonctions du secrétaire-adjoint de la classe, elles sont dévolues, par scrutin secret, à M. Henri Prat.

MM. d'Artois et Henri Prat sont remplacés au Comité central des travaux par MM. Paquis et V. d'André.

Le Comité du règlement est complété au moyen des élections de MM. de Lamourié et Mieroslawski.

*** Le mercredi 10 juillet 1839, séance de la 2me classe (*Histoire des langues et des littératures*), présidence de M. Villenave. —22 membres sont présents.

M. Victor Derode, d'Esquermes (Nord), fait hommage à la classe d'un exemplaire de son ouvrage : *Introduction à l'étude des langues*. — M. le secrétaire-perpétuel est chargé de demander un second exemplaire à l'auteur afin

que, conformément au règlement, il puisse être rendu compte du livre.

M. Menier, de Ceret (Pyrénées-Orientales), nous adresse un discours manuscrit sur les *Erreurs qui résultent pour l'état social du défaut de fixation précise des idées dans l'emploi abusif de certains mots destinés à les représenter dans le discours.* (M. P. Trémolière est nommé rapporteur.)

M. E. Boulet ayant envoyé à la 2me classe trois exemplaires de sa brochure intitulée : *de l'Enseignement secondaire en France*, M. Leudière est chargé d'en rendre compte.

M. Tuvache fait hommage d'une brochure de feu l'abbé de La Rue sur les *Ouvrages des bardes de la Bretagne rmoricaine au moyen-âge.* — M. P. Trémolière demandant à en faire un rapport verbal, l'exemplaire lui est confié.

M. Raimond-Thomassi ayant envoyé un second exemplaire de son *Essai sur les écrits de Christine de Pisan*, M. Ernest Breton est chargé de faire un rapport sur l'ouvrage.

La classe procède ensuite à un scrutin secret sur la candidature de M. Thommerel, professeur d'anglais au collége Rollin, présenté il y a un mois par MM. Leudière et de Monglave. — Cette candidature est admise.

Une discussion s'engage sur la question de savoir si le registre, dont le conseil a ordonné la remise au secrétaire de la classe, devra contenir l'extrait de tous les procès-verbaux antérieurs à celui de cette séance.

M. Martin de Paris, secrétaire, demande qu'on réunisse en un registre particulier tous les procès-verbaux antérieurs. Il déclare se charger de combler les lacunes par les extraits publiés dans le journal. — Cette proposition est adoptée.

M. Leudière est appelé à faire un rapport sur le travail de notre honorable collègue M. Moreau de Dammartin qui traite de l'*Origine des formes hiéroglyphiques et alphabétiques de tous les peuples.* Le rapporteur fait ressortir la haute érudition de l'auteur, et lui reproche seulement d'avoir trop suivi les traces de Dupuis.

M. de Monglave pense qu'il n'y a aucune analogie à établir entre le système de notre honorable collègue et celui de Dupuis.

M. Leudière se défend d'avoir cherché à établir un parallèle entre ces deux systèmes. Il se borne à regretter que M. Moreau de Dammartin se soit trop exclusivement appuyé sur des idées astronomiques, combattues avec succès par les savants modernes.

M. le secrétaire-perpétuel lit pour M. Victor Drouaillet un fragment intitulé *Introduction à l'histoire générale de la littérature.*

La classe se plaît à reconnaître un vrai talent de logique dans cette esquisse d'un plan immense, dont la réalisation lui paraît toutefois bien difficile. L'auteur mérite cependant des félicitations et des encouragements.

Le même rapporteur rend compte de deux ouvrages en vers, l'un de M. l'abbé Barillot, curé de Châteauneuf au Val-de-Bargis (Nièvre), intitulé *le Miroir du chrétien et de l'impie*, et l'autre ayant pour titre les *Tâtonnements d'un aveugle*, poésies patoises de M. Garrau (de la Gironde).

L'abbé Barillot, tour à tour professeur, médecin militaire, ecclésiastique, dis-

pense aujourd'hui à ses paroissiens tous les soulagements du corps et de l'âme. Sa brochure, extraite d'un grand poème inédit, rappelle, dans sa partie didactique, la manière de Louis Racine. Quand le vers s'élève, il n'est pas quelquefois inférieur à celui du chantre des *Premières méditations*.

M. Garrau, jeune encore, a perdu la vue sous les murs de Madrid, lors de l'occupation française. Une femme lui a tendu la main; elle guide ses pas... M. Garrau a fondé à Sainte-Foy une modeste institution primaire qui obtient du succès. Sa poésie gasconne a de la verve, de l'entraînement, et rappelle parfois celle de notre collègue Jasmin, l'Anacréon coiffeur d'Agen, avec qui Béranger correspond, auquel les académies ouvrent leurs portes, et dont le talent original a été si éloquemment apprécié par Ch. Nodier.

Le rapport de M. de Monglave est renvoyé au Comité du journal.

Il en est de même de celui de M. Vincent sur deux œuvres poétiques remarquables : les *Chants du soir*, de M. Jules Pautet, de Beaune, et les *Élévations poétiques et religieuses* de M. Hippolyte Barbier, d'Orléans.

*** Séance de la 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques*), mercredi 17 juillet 1839, présidence de M. le docteur Cerise. — 27 membres sont présents.

M. le docteur Belloc, membre de la 1re classe, demande à être admis dans la 3e, dont les travaux rentrent plus spécialement dans ses études. La classe autorise l'affiche du nom du candidat conformément aux statuts.

M. le docteur Bayard donne sa démission des fonctions de secrétaire, en témoignant le vif regret de se voir contraint par ses occupations à ne plus prendre une part aussi active, pour quelque temps du moins, aux travaux de la classe.

On procède, par scrutin secret, à la nomination d'un secrétaire de la classe en remplacement de M. le docteur Bayard.

Au premier tour, M. Ch. Favrot, chef des travaux chimiques à l'École royale des Mines, secrétaire-adjoint, ayant réuni la majorité des suffrages, est proclamé secrétaire.

On procède à la nomination d'un secrétaire-adjoint en remplacement de M. Ch. Favrot. — M. le docteur Josat obtient la majorité des suffrages et est élu.

Hommages, par M. Galot-Lesage, des *Lois civiles* de Domat, 1 vol. in-4°; par M. F. de Châtelain, de son ouvrage intitulé *Rome papale, Tablettes romaines*, 3 vol. in-8° (rapporteur M. l'abbé Badiche); d'un *Discours en vers sur le désastre de la Martinique*, et de *Détails importants, inédits, sur divers événements historiques*, par M. le docteur Hunault de la Peltrie, d'Angers (rapporteur, M. J.-A. Dréolle); d'une brochure de M. le docteur Bayard sur l'*Examen microscopique du sperme desséché sur le linge dans les cas de médecine légale;* d'un ouvrage de M. de Cieskowski intitulé *Du crédit et de la circulation* (rapporteur, M. J.-A. Dréolle); des *Mémoires de la Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts du département de l'Aube;* d'un *Traité sur la génération des courbes dites sections coniques, ramenée à une question de géométrie élémentaire*,

par Victor Derode; du *Recueil de la Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres du département de l'Eure*, décembre, janvier, février, mars et avril; *Raporto dell academia pontaniana intorno ad un opuscolo che ha per titolo salle riforme de pesi e delle misure ne reali dominii al di qua del Faro; analisi a due coordinate* di Fernando de Luca; *Esame critico di alcuni opuscoli publicati intorno al sistema metrico della citta di Napoli; Relazione alia reale academia delle scienze;* des *Annales scientifiques, littéraires et industrielles de l'Auvergne;* des *Mémoires de la Société royale des Sciences, lettres et arts de Nancy;* de la *Flandre agricole et manufacturière* de Valenciennes; de *l'Histoire de la liberté individuelle chez les peuples anciens et modernes*, par M. Nigon de Berty; du *Bulletin trimestriel de la Société des sciences, belles-lettres et arts du département du Var*; *Discorso pronunziato nella academia pontaniana* dal presidente de Luca; *Geometria piana analitica.*

La classe est appelée à voter sur la candidature de M. Hippolyte Barbier, d'Orléans; elle est admise à l'unanimité.

M. Vielliard, de Verdun, autre candidat, est également admis après une discussion à laquelle ont pris part MM. le docteur Cerise, Ernest Breton, E. de Monglave, l'abbé Badiche, et qui a roulé sur la question de savoir si les travaux de M. Vielliard ne l'appelaient pas plutôt à la 4e classe (*Histoire des beaux-arts*).

M. le docteur Josat reprend la lecture de son travail sur la question posée par le Comité central des travaux : *Comparer et apprécier les principales histoires de la philosophie.*

L'orateur démontre qu'on peut puiser des documents sur cet important sujet jusque dans les poètes comiques. Il cite Aristophane de Rhodes, qui poursuivit les Pythagoriciens de toute sa verve mordante et satirique; Aristophane de Smyrne, qui vivait vers la 93e olympiade et qui écrivit aussi sur les mœurs des Pythagoriciens; Lysias, l'Athénien, qui adopta la doctrine de Socrate, défendit sa mémoire parmi ses compatriotes et flétrit leur injuste condamnation; Polychrate, qui suivit une tout autre route, car il calomnia Socrate et en fit un athée, un corrupteur; Xénophon qui, d'après Suidas, aurait le premier écrit l'histoire de la philosophie. Cette opinion n'est pas partagée par M. Josat, qui voit bien dans cet auteur le premier historien des philosophes, mais non le premier qui ait écrit l'histoire de la philosophie.

Il cite encore Anthistène, qui, selon lui, est le premier qui fit l'éloge de Socrate, réhabilita sa mémoire et fit frapper d'exil ses accusateurs; Zoïle, qui critiqua Homère, osant l'accabler de calomnies et même d'injures, et Thérapompe, qui rapporte que Platon était le favori du roi de Macédoine et s'abandonne à une diatribe continuelle contre lui.

Les historiens avaient fait de Platon le fils du dieu de la lumière, d'Apollon.

M. E. de Monglave propose le renvoi de la partie du travail dont M. Josat vient de donner lecture, et des parties précédentes, au Comité du journal.

Après une discussion à laquelle prennent part MM. Ernest Breton, E. de Monglave, le docteur Cerise, cette proposition est adoptée.

M. le baron de la Pylaie dépose sur le bureau le calque d'un fragment de la

carte pisane dont on voit l'original à la Bibliothèque du Roi, et qui remonterait, selon lui, au XIII[e] ou du moins au commencement du XIV[e] siècle. Il fait remarquer que le littoral de la France n'est plus aujourd'hui le même. Diverses parties de la côte ont été envahies par l'Océan. Sur d'autres points la mer s'est retirée. Si l'on s'en rapportait à cette carte, les noms de la plupart de nos villes maritimes seraient d'une origine fort ancienne et n'auraient subi que de légères modifications.

M. E. de Monglave s'élève avec force contre l'antiquité prétendue et même contre l'authenticité de cette carte. D'abord, l'écriture n'est point celle de l'époque à laquelle on l'attribue. Il signale ensuite plusieurs détails erronés sur les positions des lieux et principalement sur les noms modernes qu'ils portent dans ce document. Ces observations s'appliquent à Dieppe, à Bayonne, à Saint-Jean-de-Luz, à Saint-Sébastien, à Oléron (Basses-Pyrénées), à Toulon, etc. L'honorable membre offre d'apporter de nombreuses preuves à l'appui de ses objections sitôt que M. de la Pylaie aura complété les recherches dont il a à cœur d'entourer sa communication.

Cette discussion est renvoyée à une prochaine séance. M. de la Pylaie est prié de joindre à ce document un calque des cartes catalanes de la Bibliothèque du Roi, dont il a été aussi fréquemment question depuis quelque temps.

M. le docteur Cerise fait un rapport verbal sur le premier volume (le seul qui ait paru) de *la Philosophie du christianisme*, par M. l'abbé Cacheux. Il regrette que cet ouvrage ne rentre pas dans la spécialité de l'Institut Historique; il l'eût jugé dans ce cas digne d'un examen consciencieux. L'auteur, selon lui, manque souvent d'ordre et de méthode; il est à regretter que ses idées ne soient pas toujours rendues d'une manière plus claire et plus précise; mais il a droit à des éloges pour l'immensité de ses recherches, la profondeur de ses vues, et souvent aussi pour le charme et l'harmonie de son style.

Le même membre fait un autre rapport verbal sur deux lettres de M. Aubé, de Longwi, et sur deux brochures du même, intitulées *le Brahmane*. M. le docteur Cerise ne partage aucunement les idées émises par notre correspondant sur les causes des phénomènes naturels. La lumière serait, selon M. Aubé, la cause de toutes choses; le brahmane n'était que le fluide éthéré, source de l'intelligence; Wichnou était l'hydrogène qui fait naître l'eau; Chiva, l'oxigène, destructeur de tous les corps, ce qui est en opposition, non-seulement avec les faits, mais avec le nom même de l'oxigène, qui veut dire créateur, et non destructeur.

M. Aubé, de Longwi, est l'ennemi juré de la métaphysique, qui, selon lui, a envahi les doctrines. La science véritable aurait été toujours, dans son opinion, bien antérieure à toutes les connaissances métaphysiques. — Le reste de l'ouvrage est le développement de ce principe.

Le rapporteur se plaît à rendre hommage à la vaste érudition de M. Aubé. Il regrette de ne pouvoir consciencieusement en approuver aussi bien l'usage. Il demande qu'on remercie notre honorable correspondant de ses communications; et il en propose le dépôt aux archives de la Société.

Cette proposition est adoptée après

quelques observations de MM. Ch. Favrot et Eug. de Monglave.

*** La 4e classe (*Histoire des beaux-arts*) s'est réunie le mercredi 24 juillet sous la présidence de M. J. B. De Bret. — 24 membres sont présents.

Lettre de M. Villemain, ministre de l'instruction publique. Il a reçu le journal de l'Institut Historique et la lettre du Conseil pour le Comité des arts et monuments, lequel accepte avec empressement l'offre qui lui est faite d'entretenir de fréquents rapports avec notre Société.

M. le ministre envoie un exemplaire des instructions rédigées par le Comité, sur les monuments et sur la musique, ainsi qu'un exemplaire de la série des questions archéologiques adressées à chacun des correspondants du ministère pour les travaux historiques.

Circulaire de M. de Salvandy à ces correspondants en leur soumettant les questions. Il les invite à s'entendre avec les inspecteurs des écoles primaires.

Série imprimée de questions avec réponses à remplir. Elles sont de trois classes : — Monuments gaulois. — Monuments romains. — Monuments du moyen-âge.

Rapport à M. de Salvandy sur les travaux du Comité des arts et monuments pendant la session de 1838. Ce rapport est signé du président du Comité, pair de France, Gasparin, et du secrétaire Didron.

Instructions du Comité historique des arts et monuments aux correspondants du ministère de l'instruction publique pour les travaux relatifs à l'histoire de France. Ce mémoire avec vignettes sur bois traite des monuments.

Autre instruction. — Mémoire sur la musique, rédigé par M. Bottée de Toulmon, membre du Comité, avec fac-simile, lithographies et gravures.

Ces pièces sont renvoyées par la classe à M. Ernest Breton pour un rapport et une proposition à faire, s'il y a lieu.

M. le vicomte de Guiton, de Saint-James (Manche), transmet la description d'un beau tombeau qui existait dans l'église de Nantes, et qui a disparu à la révolution. Cette description date de l'époque de l'existence du monument :

« Au milieu du chœur de l'église collégiale de Nantes, on voit un tombeau sur lequel est représenté en marbre la figure couchée d'une princesse, le front ceint d'une couronne de reine, enrichie de fleurons et de pierreries.

« Aux côtés il y a diverses figures relevées en bosse dans des cadres peints de diverses couleurs.

« La première, sur laquelle est écrit en caractères du XIVe siècle *Comitissa Maria Companie*, est celle d'une princesse assise, emmantelée, voilée et couronnée d'un simple chapelet ou bonnet à bords plissés; elle tient un livre à sa main gauche.

« Dans le deuxième cadre il y a deux figures : l'une d'un prince sans barbe, assis, le front ceint d'une couronne, ou cercle, surmonté de quatre demi-ronds tout simples; elle met sa main sur l'épaule d'une autre figure de jeune femme qui semble s'approcher de lui, foulant aux pieds une vieille femme, nue, maigre, échevelée, et telle qu'on peut figurer l'avarice où l'envie. L'inscription qu'on lit au-dessus est: *Largitas Comes Henricus*.

« Dans le troisième cadre, sur lequel est écrit *Rex Navarie*, est représenté un prince assis, tenant en main un sceptre,

terminé en un bouton de fleur, la tête ceinte d'une couronne composée d'un simple cercle et de quatre creneaux.

« Dans le quatrième cadre, qui est au bout de la tombe, du côté du maître-autel, est représentée une princesse avec sa mante, ayant en tête une couronne fleuronnée à la royale, et la gorge ouverte, avec l'inscription au-dessus *Regina Navarie*.

« Dans le cinquième cadre, sur lequel est écrit *Comes Henricus*, il y a une figure d'un prince assis, vêtu d'un habit tout d'une pièce en forme de froc de religieux, bien juste, qui lui enveloppe toute la tête, excepté le visage, comme les jacques de mailles du moyen-âge, et lui couvre jusqu'aux mains, comme des mitaines, sans distinction des doigts, et se termine en sayon qui va jusqu'au genou; il n'a point de couronne, et tient à la main droite un trousseau de certaines lanières qui ne ressemblent ni à des verges, ni à des fouets, ni à chose facile à reconnaître.

« Dans le sixième cadre, sur lequel on lit *Comes Teobaldus*, on voit un jeune prince assis, vêtu d'une simple soutane, sans manteau et sans couronne, tenant en main une épée nue, de vieux modèle.

« Dans le septième et dernier cadre, sur lequel est l'inscription *Comitissa Campanie Blanchea*, il y a une princesse habillée comme la première avec sa mante et le chapelet, un bonnet sur le voile qui lui couvre les oreilles et la gorge; elle est assise, tenant à la main gauche un livre, et à la droite une vieille épée nue. »

Des remerciments sont votés à M. le vicomte de Guiton pour sa communication.

Hommages, par M. Galot-Lesage, de 2 volumes in-4°, *un abrégé de l'art de vérifier les dates* (renvoi à la 1re classe, *Histoire générale*) et *les lois civiles* de Domat (renvoi à la troisième, *Histoire des sciences morales et philosophiques*); par M. F. Chatelain, de deux exemplaires en 3 volumes de sa *Rome papale, tablettes romaines* (renvoi à la 3 classe); et par M. Cyprien Desmarais, de son ouvrage sur la musique, intitulé *les dix-huit poèmes de Beethowen*.

Lettre de M. Gauthier-Stirum, maire de la ville de Seurre (Côte-d'Or), expression du vif regret que lui cause la mort d'Alexandre Lenoir.

Lettre du même, adressée à M. Ernest Breton, et communiquée à la classe par ce dernier. Elle ajoute des renseignements très intéressants à ceux qu'a fournis déjà M. Gauthier-Stirum sur ses conquêtes archéologiques, dont M. Breton est chargé de rendre compte. « Je m'empresse, dit notre correspondant, de vous faire savoir que quelques-uns des objets que j'ai mal à propos qualifiés de boucles d'oreilles, de couvercles de vases, d'insignes militaires, ne sont autres choses que des fibules ou des fragments de fibules; en les examinant dernièrement avec attention, j'ai reconnu sur-le-champ l'inexactitude de mon indication. »

M. Ch. Favrot, appelé à émettre son opinion, comme chimiste, sur un métal qui se trouvait mêlé aux découvertes de M. Gauthier-Stirum, adresse à la classe le résultat écrit de son analyse.—Renvoi au comité du journal pour être joint au rapport de M. Ernest Breton.

Notre honorable collègue, M. Sandier d'York, actuellement à Paris, fait hommage à l'Institut Historique d'une boite dont le bois provient des stalles du chœur

de la magnifique cathédrale d'York, incendiée il y a plusieurs années. Cette boîte porte à l'extérieur du couvercle l'image en argent de l'église, et à l'intérieur une représentation de l'incendie dévorant le chœur. — Remercîments et dépôt à la bibliothèque.

M. de Sain d'Arod, littérateur, membre de plusieurs Sociétés savantes, maître de chapelle des églises primatiales et métropolitaines de Lyon et de Vienne en Dauphiné, sollicite le titre de membre de la classe. Il se présente sous le patronage de MM. Villenave et Eugène de Monglave.

La classe, consultée, ordonne l'inscription au tableau du nom de M. de Sain d'Arod.

L'ordre du jour appelle la suite du travail de M. O Mac' Carthy sur cette question posée par le Comité des travaux : *Déterminer, par l'examen critique des œuvres de différentes écoles de peinture en Espagne, leurs caractères distinctifs.*

Arrivé à 1630, M. Mac' Carthy représente Velasquez comme un de ces êtres privilégiés à qui le sort a tout accordé avec profusion, noblesse, fortune, honneurs, talent, tout ce qui peut faire en un mot le bonheur d'une existence. Doué d'une grande facilité, il étudie les langues, les lettres, la philosophie; mais la peinture est son art de prédilection. Il commence à la cultiver sous le vieil Herrera, passe sous la direction de Pacheco et devient un des principaux chefs de l'école espagnole. On lui doit les portraits de Gongora, de Philippe IV, des infants et de plusieurs grands du royaume. En Italie il copie au crayon le *Jugement dernier*, les *Prophètes* et les *Sybilles* de Michel-Ange; l'*École d'Athènes*, le *Parnasse*, l'*Incendie* et d'autres peintures de Raphaël. Ces travaux durent un an, pendant lequel il trouve encore assez de temps pour faire son portrait, *les Forges de Vulcain* et le fameux tableau de la *Tunique de Joseph*. Il peint aussi la reine de Hongrie, un Christ pour l'église de Sainte-Placide, le comte duc d'Olivarès son protecteur, la prise d'une place forte par Spinola, une Vierge pour l'oratoire de la reine.

M. Mac' Carthy continue la description des chefs-d'œuvre de Velasquez. « Notre Musée, ajoute-t-il, ne possédait, il y a quelque temps, qu'une petite toile de ce maître, le portrait de l'infante dona Marguerite-Thérèse. Aujourd'hui, grâce à notre collègue M. le baron Taylor, il y a là dix-neuf tableaux du maître. Le premier de tous et le plus remarquable est l'*Adoration des bergers*. »

Cette partie du mémore de M. Mac' Carthy est renvoyée au Comité du journal.

*** La cinquantième assemblée générale de l'Institut Historique a eu lieu le 26 juillet 1839, sous la présidence de M. Pigalle. — 44 membres sont présents.

M. le comte Le Peletier d'Aunay écrit de Maulevrier qu'il a visité plusieurs monuments de l'Anjou, remontant au moyen-âge et rappelant les noms de Foulques d'Anjou, des Plantagenets, de Charles VII, de Louis XI. Avant de revenir dans ses domaines du Nivernais, il saluera Clisson et les ruines du château du fameux connétable, la terreur des Anglais. — Renvoi à la 4[e] classe (*Hist. des beaux-arts*).

M. Guinoyseau, d'Angers, envoie, pour

le congrès de 1839, la solution d'une nouvelle question relative aux calamités qui ont affligé le peuple juif depuis le siége de Jérusalem par Titus. — Renvoi au Comité central des travaux.

M. Henri Germain, de Vernon, adresse un mémoire sur la question posée de l'*astrologie*. — Même renvoi.

M. l'abbé Barillot, curé de Châteauneuf, au Val-de-Bargis (Nièvre), un mémoire sur cette question du programme : *De tous les éléments qui ont concouru à la formation du peuple romain, quel est celui qui a exercé le plus d'influence sur la langue, la religion, les institutions et les mœurs de ce peuple?* — Même renvoi.

M. Sellier, que nous avons entendu avec tant de plaisir au dernier congrès, annonce qu'il traitera dans celui-ci cette question par lui posée : *A-t-il existé un enseignement populaire du droit, et, s'il n'existe plus, quels seraient les moyens de le faire revivre?* — Même renvoi.

M. J. B. Espic, de Sainte-Foy (Gironde), présente à la Société le poëte gascon Garrau, aveugle comme Homère et Milton, et dont notre secrétaire-perpétuel a analysé les œuvres dans la dernière séance de la classe des littératures. Lui-même nous envoie des fragments d'une épître qu'il a adressée, dans la langue de *la douce patrie occitanique*, à M. le président de la Société archéologique de Beziers qui appelle tous les ans à un concours solennel *la Muse des dialectes du Midi*. Il nous annonce, si sa santé ne s'y oppose pas, des recherches sur les thermes et les antiquités des Pyrénées où il se rend. — Renvoi à la 2e classe.

M. Félix Barrau, de Pau (Basses-Pyrénées), fait hommage à l'Institut Historique d'un nouveau travail qu'il vient de publier sur le cadastre. Il persiste à croire que l'administration des contributions n'est pas compétente pour arriver à un bon cadastre et que le point de vue où elle se place n'est pas le vrai. « Cette vérité, dit-il, a besoin d'être fortement répétée pour que la France n'éprouve pas de nouveaux mécomptes. Afin de pouvoir parler avec plus d'indépendance, j'ai donné ma démission de géomètre en chef. Il me répugnait de combattre les projets d'une administration qui m'employait. » La manière flatteuse dont l'Institut Historique a traité son premier ouvrage l'a encouragé à écrire celui-ci et à nous en faire hommage. Il multipliera les exemplaires si ses collègues en désirent. — Renvoi à la 3e classe (*Histoire des sciences*).

Vingt-six volumes ou brochures sont offerts à la Société; des remercîments sont votés aux donateurs.

Trois candidats sont proclamés membres : M. J. P. Tommerel, professeur d'anglais au collége Rollin, présenté par la 2e classe (*Histoire des langues et des littératures*) ; et MM. Gustave Vielliard, de Verdun, et H. Barbier, d'Orléans, tous deux présentés par la 3e classe (*Histoire des sciences physiques, mathématiques, sociales et philosophiques.*)

L'ordre du jour appelle le rapport du Conseil et du Comité du réglement sur une refonte générale des statuts de la Société. Elle est en grande partie l'œuvre d'un de nos plus honorables collègues, M. le lieutenant-colonel du génie d'Artois. — M. Buchet de Cublize, élu rapporteur, occupe la tribune.

Après quelques mots d'introduction, il

se dispose à donner lecture des articles, quand une discussion sur la marche à suivre s'engage entre MM. Henri Prat, J. A. Dréolle, Dufey (de l'Yonne) et Eugène de Monglave, à la suite de laquelle il est arrêté que le rapporteur lira d'abord le projet tout entier, puis séparément chaque article sur lequel l'assemblée sera appelée à voter, et qu'on votera ensuite sur l'ensemble.

En conséquence M. Buchet de Cublize donne lecture du projet tout entier. (V. pages 241 à 247.)

Après quelques observations préliminaires de MM. Martin de Paris, V. d'André, le vicomte Desfossez et Dufey (de l'Yonne), sur l'ordre à suivre dans la discussion, les deux premiers articles sont adoptés sans discussion.

M. Henri Prat, membre du Conseil, explique pourquoi on a ajouté à l'article 3 ces mots : *tout membre résidant habite nécessairement Paris*.

A ce sujet M. le vicomte Desfossez demande des explications sur la position du membre correspondant qui vient habiter Paris.

M. le docteur Caffe parle dans le même sens.

M. le secrétaire-perpétuel répond que plus bas, dans le projet, à sa véritable place, on trouvera un article, prévoyant les cas en question.

Cet incident n'a pas de suite.

L'article 4 est adopté sans discussion.

Relativement à l'article 5, qui fixe le nombre des membres résidants et correspondants de chaque classe, M. Nigon de Berty combat cette limitation, qui est soutenue par MM. Henri Prat, Buchet de Cublize et le docteur Caffe.

M. Nigon de Berty demande qu'au moins on ajoute à l'article la faculté d'augmenter une classe si le besoin s'en faisait sentir.

MM. Dufey (de l'Yonne) et Paquis combattent cet amendement, qui n'est pas appuyé. L'article primitif est adopté.

Il en est de même des articles 6, 7, 8, 9, 10, 11 et 12.

M. Eugène de Monglave demande qu'on supprime un mot à l'article 13, et qu'au lieu de cours publics et *gratuits*, il soit dit simplement cours publics. C'est bien là certainement notre intention à tous, dit-il; mais pourquoi nous enchaîner pour l'avenir?

Cette suppression, appuyée par M. Leudière, est adoptée.

Les articles 14, 15, 16, 17 et 18 sont adoptés sans discussion.

M. Nigon de Berty demande pourquoi l'article 19 stipule pour un cas seulement la convocation à huit jours.

M. Buchet de Cublize pense qu'ici, comme partout ailleurs, il faut se borner à six jours; un plus long délai fait perdre de vue les convocations.

L'amendement et l'article sont adoptés.

Arrivé à l'article 20, M. Dufey (de l'Yonne) combat la prescription qui porte que le président et le vice-président de l'Institut Historique ne pourront être délégués de leur classe à l'un des trois comités.

MM. Henri Prat et Leudière soutiennent la rédaction, qui est adoptée, ainsi que l'article et les suivants jusqu'à l'article 32.

Relativement à celui-ci, M. Nigon de Berty fait observer que dans les anciens réglements on lisait : *Le secrétaire-perpétuel nomme et révoque ses employés, et il en est responsable*, et que cette clause

de responsabilité ne figure pas dans les nouveaux statuts.

M. d'Artois pense qu'elle est inutile ; la responsabilité du secrétaire-perpétuel ayant été déjà établie.

MM. Buchet de Cublize et Dufey (de l'Yonne) parlent dans le même sens. Néanmoins l'article entier est adopté avec l'ancienne rédaction, sur la demande du secrétaire-perpétuel, et après quelques explications satisfaisantes sur l'état de la bibliothèque.

M. d'Artois rappelle que, dans le projet en discussion, il avait ajouté à ce titre *du secrétaire-perpétuel*, une note au crayon ainsi conçue : « Il faudrait peut-être ajouter à ce titre le mode de procéder à la nomination du secrétaire-perpétuel, indiquer les conditions requises, etc. » Il désirerait connaître le motif qui a déterminé le Conseil à passer outre à cet avis.

M. Dufey (de l'Yonne) répond que le Conseil, après un examen sérieux, a reconnu qu'il n'y avait rien à statuer à cet égard, et que le cas rentrait tout entier dans l'omnipotence du Conseil et de l'Assemblée générale.

MM. Henri Prat et Leudière fournissent à ce sujet de nouveaux renseignements.

M. E. de Monglave pense qu'un article spécial serait fort difficile à rédiger. Il rappelle ce qui s'est passé dans un cas analogue il y a trois ans. Le secrétaire-perpétuel étant alité, mourant, la situation de l'Institut Historique désespérée, le Conseil prit en main le pouvoir et sauva la Société.

M. Alph. Fresse-Montval parle dans le même sens.

M. le marquis de Gras-Preignes pense qu'il ne saurait y avoir de mesure à prévoir; c'est le cas du *Caveant consules!*

L'observation de M. d'Artois n'a pas de suite.

On passe à l'article 33.

M. Martin, de Paris, pense que la clause qui permet au président d'une classe de la convoquer autant de fois qu'il le juge nécessaire à l'intérêt des travaux, est inutile, et qu'on n'en use jamais.

MM. de Monglave et Dréolle répondent que la classe des beaux-arts en a usé il y a deux mois encore pour le salon de peinture.

Les articles 34, 35 et 36 sont adoptés sans discussion.

M. Dufey (de l'Yonne) a la parole sur le paragraphe de l'article 37 ainsi conçu : « Dans les assemblées générales aucune proposition ne peut être faite si elle n'est portée à l'ordre du jour. » Il demande que cette disposition soit étendue aux classes.

M. le docteur Caffe pense qu'il suffirait d'ajouter au paragraphe ces mots : « L'ordre du jour étant épuisé dans les classes et les assemblées générales, MM. les présidents sont chargés de compléter la séance. »

MM. de Monglave et Henri Prat combattent cette rédaction; ils appuient celle de M. Dufey, ainsi conçue : « Cette disposition est applicable aux séances des classes. »

M. Nigon de Berty propose d'y ajouter : « Il ne pourra être fait aucun rapport, lecture ou proposition dans une classe, que l'ordre du jour ne soit épuisé. »

MM. Dufey, de Monglave, Leudière, Prat, trouvent cette rédaction inutile, et jusqu'à un certain point contraire à la précédente qu'ils maintiennent.

M. de Berty pense que le scrutin secret dans les classes, et surtout dans les assemblées générales, pour le renvoi au Comité du journal, entraîne une perte de temps considérable.

MM. Dufey et Leudière parlent en faveur du scrutin secret.

Il est adopté, ainsi que le précédent amendement de M. Dufey, et l'ensemble de l'article 37.

Point d'observation sur l'article 38.

Relativement à l'article 39, M. Leudière fait observer que le Conseil et le Comité du réglement ont jugé convenable que la présentation des comptes à l'assemblée générale ne fût plus une simple formalité, un simple enregistrement, mais l'objet d'une discussion approfondie et d'un vote solennel.

M. d'Artois signale une irrégularité dans la balance des comptes faite au 31 mars et la présentation de ces mêmes comptes à l'assemblée générale de la fin de mai. Il en résulte que l'administration de l'Institut Historique fonctionne deux mois après l'expiration de l'ancien budget et avant l'adoption du nouveau.

M. Leudière ne trouve pas cet état de choses aussi anormal qu'il semble l'être au premier aspect. C'est un devoir pour le secrétaire-perpétuel de conformer les dépenses de ces deux mois à celles des douze mois précédents, sous peine d'encourir une grave responsabilité.

MM. Prat et de Monglave parlent dans le même sens; et l'article 39 est textuellement adopté, ainsi que les articles 40 et 41.

Une faute de rédaction est signalée dans l'article 42 par M. Nigon de Berty, appuyée par M. Leudière, et combattue par M. Fresse-Montval. Elle est corrigée, et l'article adopté, ainsi que les articles 43 et 44.

On passe à l'article 46 (le premier du titre V).

M. Théophile de Puységur combat l'obligation imposée aux candidats d'être auteurs d'œuvres rentrant dans les spécialités des classes.

M. Prat soutient cette obligation dont il fait ressortir l'importance.

M. Buchet de Cublize l'interprète et la commente.

L'article 46 est adopté, ainsi que l'article 47.

M. Arthur Guillot combat la prescription de l'article 48, qui exige qu'un candidat soit présenté par deux membres; il demande cinq présentateurs.

MM. Prat et de Monglave repoussent cette proposition.

L'article est adopté, ainsi que l'art. 49.

Relativement à l'article 50, M. E. de Monglave demande qu'il y ait trois commissaires au lieu de deux. L'article est adopté avec cette modification, ainsi que les articles 51, 52 et 53.

L'article 54, relatif au diplôme, est combattu par M. Dréolle qui n'en trouve ni le prix assez élevé, ni l'époque assez prochaine.

M. de Monglave répond que le prix en a été ainsi fixé après de longues discussions du Conseil et du Comité du réglement. Quant à l'époque, elle ne saurait être plus prochaine à cause des nominations pendantes en ce moment.

L'article est adopté.

Le paragraphe de l'article 55 portant ces mots : « On est invité à payer par avance l'année entière » est combattu par M. Martin de Paris et d'autres membres.

M. Leudière, membre du Conseil, rap-

pelle que dans le principe il y avait : *On est admis à payer.*

M. Buchet de Cublize propose d'y substituer : *Il est facultatif de payer.*

Cette rédaction, combattue par M. V. d'André, est adoptée, ainsi que l'article entier, et l'article 56.

M. V. d'André ne pense pas qu'il doive être fait mention à l'article 57 de l'acceptation des dons.

MM. Leudière, de Berty et de Monglave prouvent que c'est un usage reçu dans toutes les Sociétés savantes et même à l'Institut de France.

L'article est adopté, ainsi que les articles 58, 59, 60. Il en est de même de l'article 61 qui donne lieu à une interpellation de M. de Berty, à laquelle répond M. le secrétaire-perpétuel.

Les articles 62, 63, 64 et 65 sont adoptés sans discussion.

L'article 66 et dernier, relatif à la restitution du diplôme, soulève de longs débats.

M. de Monglave pose la question et s'élève contre la spéculation de diplômes faite par des coureurs de sociétés, qui donnent leur démission un mois après être admis. « C'est, dit-il, une ignoble spéculation, un scandale auquel il faut couper court. Une Société savante n'est pas une hôtellerie. »

M. Dréolle appuie l'opinion de M. de Monglave et demande des moyens coërcitifs.

M. de Berty déclare que toute disposition pour arrêter le mal serait illusoire. Il s'apitoie sur le sort des membres de bonne foi qu'un revers de fortune empêche d'acquitter leur cotisation.

M. Buchet de Cublize combat l'opinion de M. de Berty.

M. de Monglave pense qu'il n'y a d'autre digue à opposer à *ces écumeurs de Sociétés savantes* que leur propre signature.

M. le docteur Caffe pense que l'insertion au journal de la Société des noms de ceux qui cessent d'en faire partie, pourrait être utile.

M. Tuvache appuie cette opinion, et demande l'insertion dans un des prochains numéros du journal de la liste entière de tous les membres actuels.

M. Leudière, membre du Conseil, combat la seconde partie de la proposition comme offrant une pâture assurée aux spéculateurs, fondateurs de prétendues Sociétés plus industrielles au fond que savantes. Pour la première partie il demande que le Conseil seul soit juge du cas où les noms des membres qui se retirent devront être insérés dans le journal.

M. Saint-Prosper ne pense pas qu'on puisse retirer à un membre, une fois élu, son diplôme, pas plus qu'on ne retire le sien à un avocat.

M. de Monglave nie la similitude, et propose qu'en remettant son diplôme à tout nouveau membre, on lui fasse signer un écrit par lequel il contracte formellement l'obligation de le restituer, en quittant la Société, pour quelque motif que ce soit.

M. Alphonse Fresse-Montval appuie ce moyen coërcitif, le seul qui lui semble possible. Il demande en outre qu'à l'article soient ajoutés ces mots : « S'il s'y refuse, publication en sera faite dans le journal. »

M. le docteur Caffe propose qu'à l'amendement de M. Fresse-Montval on ajoute par surcroît de précaution : « sans

préjudice de toute action de droit. »

L'article 66 avec tous ces amendements est adopté.

M. Dréolle demande qu'un exemplaire des nouveaux statuts soit adressé à tous les membres.

M. de Monglave trouve cette mesure inutile, le Conseil ayant arrêté qu'en tête du journal actuellement sous presse, envoyé à tous les membres, seraient imprimés les nouveaux statuts, et qu'en outre il en serait tiré 2000 exemplaires.

M. Leudière propose un article additionnel ainsi conçu : « Il pourra être créé ultérieurement, pour les diverses réunions de l'Institut Historique, des jetons de présence dont le Conseil déterminera le modèle et la valeur. »

Cet article est adopté, et sa place fixée à la fin du titre IV. Il formera l'article 45.

Il est voté au scrutin secret sur l'ensemble des statuts qui est adopté à l'unanimité par 41 boules blanches.

CHRONIQUE.

— Le cinquième Congrès historique sera ouvert le dimanche 15 septembre 1839 dans les salles de l'Institut Historique.

Le nombre des séances est fixé à quinze.

Elles auront lieu les dimanche 15 septembre, mardi 17, jeudi 19, samedi 21, lundi 23, mercredi 25, vendredi 27, dimanche 29, mardi 1er octobre, jeudi 3, samedi 5, lundi 7, mercredi 9, vendredi 11 et dimanche 13.

Le programme sera adressé comme invitation aux corps savants et aux personnes qui s'occupent de travaux historiques, en France et à l'étranger. Il suffira de le présenter pour être admis dans l'assemblée.

Il n'y aura qu'une séance par jour; elle s'ouvrira à une heure très précise. Le bureau se réunira à midi et demi.

Les séances des classes et les assemblées générales de l'Institut Historique sont suspendues pendant la durée du Congrès.

—Nous avons annoncé dans notre dernière livraison la mort de notre collègue M. le baron Duveyrier, ancien premier président de la cour royale de Montpellier. Voici quelques détails sur sa vie : Duveyrier (Honoré-Nicolas-Marie), né à Pignous le 6 décembre 1753, est mort à Paris le 26 mai 1839. Reçu au barreau en 1779, il obtint bientôt de la réputation. En 1788, il composa le pamphlet intitulé *La cour plénière*, héroï-tragi-comédie en trois actes et en prose. En 1789, président et secrétaire du district de Saint-Etienne-du-Mont, il devint secrétaire du corps électoral après la mort de Bailly. En 1790, il fut envoyé à Nancy comme commissaire du roi. Sous Dupont du Tertre, il fut secrétaire du sceau. Le 19 juin 1791, le roi le nomma envoyé extraordinaire auprès du prince de Condé. A son retour, il fut arrêté et mis en prison vingt-cinq jours. M. Duveyrier donna sa démission, quand Dumouriez se retira du ministère, loin d'accepter les sceaux qui lui étaient offerts. Le 10 août, nommé

député par la section des Piques, il fut dénoncé le soir même et remplacé par Robespierre. Arrêté le 24, il se vit incarcéré à l'Abbaye, d'où Dugazon parvint à le sauver. En 1793, il fut de la commission chargée de veiller dans le nord aux approvisionnements de la France. Rentré en 1796, il reprit sa profession d'avocat. Ensuite il devint administrateur-général des hôpitaux, et se rendit en Italie. Là, il fut administrateur-général des finances de l'armée, puis secrétaire de Macdonald, à Naples, et secrétaire de la commission directoriale. Il rentra en 1799, se distingua dans le tribunat en 1807, fut fait président du tribunal d'appel de Montpellier, puis premier président de la cour impériale au même siége. Après les cent jours il fut destitué, et en 1820 le roi le nomma premier président honoraire. Deux de ses fils, MM. Mélesville et Duveyrier, se sont fait un nom dans la littérature dramatique.

— Le vendredi 2 août 1839, l'Académie royale des Inscriptions et Belles-Lettres a tenu sa séance publique présidée par M. Letronne. Après l'annonce des prix décernés et des sujets de prix proposés, notre collègue, M. le comte Alex. de Laborde, a lu un rapport sur les mémoires envoyés au concours relatif aux antiquités de la France; M. Daunou, secrétaire-perpétuel, une notice sur la vie et les ouvrages de Vanderbourg; M. Magnin, un mémoire sur les préliminaires d'une représentation dramatique chez les anciens; M. Daunou, une notice sur la vie et les ouvrages de M. Van-Praet; et M. Jomard, un fragment sur la géographie ancienne de l'Arabie.

L'Académie avait proposé, pour sujet d'un prix à décerner en 1839, l'*Examen critique des historiens anciens de la vie et du règne d'Auguste*. Ce prix a été décerné au mémoire ayant pour épigraphe : *Per multa impedimenta eluctatus (Seneca rhetor)*, et dont l'auteur est M. Auguste-Émile Egger, de Paris, docteur ès-lettres, agrégé pour les classes supérieures des lettres, professeur au collége royal de Charlemagne.

Le prix de numismatique, fondé par M. Allier de Hauteroche, est réservé, mais avec mention honorable du Catalogue raisonné des monnaies nationales de France, par M. Guillaume Combrouse (Paris, 1839, in-4°).

L'Académie n'ayant pu adjuger, en 1839, les prix d'histoire de France fondés par le baron Gobert, leur valeur accroîtra au capital de la fondation, en augmentant le revenu annuel, et par conséquent les prix à décerner ultérieurement.

L'Académie, autorisée à disposer chaque année de trois médailles d'or, de la valeur de 500 fr. chacune, en faveur des auteurs qui lui auront envoyé les meilleurs ouvrages sur les antiquités nationales, adjuge les médailles de 1839, la première à M. Yanoski, pour son *Histoire des milices bourgeoises en France, depuis le XII[e] siècle jusqu'au XV[e]*; la seconde à notre collègue M. Ernest Breton et à M. Achille de Jouffroy pour leur *Introduction à l'histoire de France*; la troisième *ex æquo* à MM. Dussieux et Paillard de Saint-Aiglan, le premier pour un ouvrage imprimé intitulé *Essai historique sur les invasions des Hongrois en Europe et spécialement en France*, le second pour un manuscrit *sur les invasions des Normands le long de la Loire et au*

midi de ce fleuve. — Une mention très honorable est décernée à notre collègue M. Achille Jubinal, éditeur des œuvres de Rutebeuf.

L'Académie, dans sa séance publique de 1838, a prorogé jusqu'au 1er avril 1840 le concours ouvert sur cette question : *Déterminer quels sont les rapports des poids, des mesures; tant de longueur que de capacité, et des monnaies qui étaient en usage en France sous les rois des deux premières races, avec les poids, les mesures et les monnaies du système décimal.*

Dans la même séance publique de 1838, l'Académie a proposé, pour sujet d'un prix à décerner en 1840, *l'histoire des mathématiques, de l'astronomie et de la géographie* dans l'école d'Alexandrie.

Elle propose pour sujet du prix de 1841 de *rechercher l'origine, les émigrations et la succession des peuples qui ont habité au nord de la mer Noire et de la mer Caspienne, depuis le troisième siècle de l'ère vulgaire jusqu'à la fin du onzième; déterminer le plus précisément qu'il sera possible l'étendue des contrées que chacun d'eux a occupées à différentes époques; examiner s'ils peuvent se rattacher en tout ou en partie à quelques-unes des nations actuellement existantes; fixer la série chronologique des diverses invasions que ces nations ont faites en Europe.* — Le prix sera, comme le précédent, une médaille d'or de la valeur de 2000 francs.

Les ouvrages envoyés à ces trois concours devront être écrits en français ou en latin, et parvenir, francs de port, au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril de l'année où le prix doit être décerné. Ils porteront une épigraphe ou devise répétée dans un billet cacheté qui contiendra le nom de l'auteur. Les concurrents sont prévenus que ceux d'entre eux qui se feraient connaître seraient exclus du concours; que l'Académie ne rendra point les manuscrits présentés ainsi à son examen, et que les auteurs pourront seulement en faire prendre des copies au secrétariat.

Le prix annuel pour lequel M. Allier de Hauteroche a légué une rente de 400 francs, sera décerné en 1839 au meilleur ouvrage de numismatique qui aura été publié en 1839, et déposé au secrétariat de l'Institut avant le 1er avril 1840. Les membres de l'Institut sont seuls exceptés de ce concours.

Trois médailles seront décernées en 1840 aux meilleurs mémoires sur les antiquités de la France, déposés avant le 1er juin.

Feu M. le baron Gobert, en léguant à l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres la moitié du capital provenant de la vente de tous ses biens, après l'acquittement des frais et des legs particuliers indiqués dans son testament, a demandé *que les neuf dixièmes de l'intérêt de cette moitié fussent proposés en prix annuel pour le travail le plus savant et le plus profond sur l'histoire de France et les études qui s'y rattachent, et l'autre dixième pour celui qui en approchera le plus*, déclarant vouloir, en outre, que les ouvrages gagnants continuent *à recevoir chaque année leurs prix, jusqu'à ce qu'un meilleur ouvrage les leur enlève, et qu'il ne puisse être présenté* (à ce concours) *que des ouvrages nouveaux.* Les ouvrages, publiés en français ou en latin, depuis le 1er janvier 1839 jusqu'au 1er avril 1840, et déposés au secrétariat avant ce dernier terme, seront admis par l'Académie à

concourir en 1840 aux prix d'histoire fondés par le baron Gobert.

En exécution de l'ordonnance royale du 11 novembre 1829 les élèves pensionnaires du cours de diplomatique et de paléographie, qui avaient complété leurs années d'études à la fin de 1838, ont subi les examens prescrits devant la commission, composée, aux termes de la même ordonnance, de trois membres de l'Académie des Inscriptions et Belles-lettres, de trois conservateurs de la Bibliothèque du Roi et du garde général des Archives du royaume. Huit de ces élèves pensionnaires ont été jugés dignes d'obtenir le brevet d'*archiviste-paléographe* et de jouir des avantages attachés à ce titre, conformément à l'ordonnance précitée. Les brevets leur ont été délivrés par M. le ministre de l'instruction publique, lequel, dans le but d'encourager de plus en plus l'étude des anciens monuments de notre histoire et de notre littérature, a décidé que les noms des élèves qui auront obtenu ces brevets seront proclamés dans la séance publique annuelle de l'Académie. En conséquence, l'Académie a fait connaître publiquement les noms des huit élèves de l'école des chartes qui ont obtenu le titre d'archiviste paléographe en 1839. Ce sont MM. Gérand, Marchegay, Guessard, Clairfond, de Certain, de Fréville, Eisenbach et notre collègue Vallet.

— Dans sa séance du 12 mai dernier, la Société archéologique de Beziers a décerné une couronne d'olivier en argent à notre collègue M. Louis Domairon, auteur d'une notice biographique sur M. de Bausset, évêque de Beziers; une couronne de chêne en argent à M. Auguste Fabregat, auteur d'une notice biographique sur Gaveaux, acteur et compositeur; un rameau de laurier en argent à M. Gaspard Malafosse, auteur d'une pièce de prose patoise ou romane, intitulée : *Lous dous Amics;* un rameau de laurier en argent à M. Pierre Viguier, avocat à Carcassonne, auteur d'une ode en vers patois ou romans, intitulée : *Christ;* un rameau de laurier en argent à M. Vincent Bataille, avocat à Pontac, auteur d'une légende en langage béarnais, intitulée : *La capère de betarrham* (la chapelle du beau rameau); enfin, un rameau d'olivier en argent à M. Diouloufet, ancien bibliothécaire à Aix, auteur d'une pièce en vers patois ou romans, intitulée : *Le voyage d'Eliezer.*

La Société n'ayant pas d'autres prix à distribuer, a cru qu'il était juste d'accorder une distinction particulière à M. Melchior Falgas de Servian, auteur d'une facétie intitulée : *Jacob et Esaü*, et à M. Daveau de Carcassonne, auteur d'une ode à Vanière et d'une pièce de vers intitulée : *Le Déluge.* A défaut de prix, la Société a prié MM. Falgas et Daveau d'accepter, chacun, un exemplaire des deux volumes de son bulletin.

M. Auguste Galtier, de Castelnaudary, M. Vestrepain et madame Louet, de Toulouse, ont été honorablement mentionnés.

Les pièces couronnées ont été imprimées.

Dans sa séance publique et annuelle du 28 mai 1840, jour de l'Ascension, la même Société décernera : Une couronne de chêne en argent à l'auteur de la meilleur notice biographique en langue française, sur le père Vanière, le *Virgile français*, et un rameau de chêne, aussi

en argent, à l'auteur de la notice qui aura mérité l'accessit; trois rameaux de chêne en argent, savoir : l'un à la meilleure ode en vers français sur *les chemins de fer*. l'autre au meilleur poème en vers français sur *la mort de Jean Etienne Duranti, premier président du parlement de Toulouse*, le troisième à la meilleure épitre en vers français sur *le courage civil*; trois rameaux de laurier, aussi en argent, savoir : l'un à la meilleure ode en vers patois ou romans sur *le passage de la mer Rouge*, l'autre au meilleur poème en vers patois ou romans sur *le sac de Beziers en* 1209, le troisième au meilleur poème en vers patois ou romans sur *les amusements du dernier jour du carnaval*. Les idiomes de tous les départements de la France, compris entre les rives du Var et les bords de la Gironde, seront admis au concours.

Ne sont exclus que les membres du jury qui prononcera sur le mérite des pièces adressées à la Société. Ces pièces devront être arrivées au secrétariat avant le 1er mars 1840. Ce délai est de rigueur. Il est recommandé aux auteurs de ne pas dépasser le nombre de trois cents vers.

Tous les prix qui seront distribués ont été ou seront envoyés à la Société archéologique par un généreux anonyme dont la munificence est inépuisable.

— *Académie royale des sciences et belles-lettres de Bruxelles*. Prix proposés pour 1840 : — Quels furent les changements apportés par le prince Maximilien Henri de Bavière (en 1684) à l'ancienne constitution liégeoise; et quels furent les résultats de ces changements sur l'état social du pays de Liége, jusqu'à l'époque de sa réunion à la France? — Quelles ont été, jusqu'à la fin du règne de Charles-Quint, les relations politiques, commerciales et littéraires des Belges avec les peuples habitant les bords de la Mer Baltique? — Quel a été l'état de la population, des fabriques, des manufactures et du commerce dans les provinces des Pays-Bas, depuis Albert et Isabelle jusqu'à la fin du siècle dernier? — Vers quel temps l'architecture ogivale, appelée improprement gothique, a-t-elle fait son apparition en Belgique? — Pour 1841 : Quel était l'état des écoles et autres établissements d'instruction publique en Belgique, depuis Charlemagne jusqu'à la fin du XVIIe siècle? Quelles étaient les matières qu'on y enseignait, les méthodes qu'on y suivait, les livres élémentaires qu'on y employait, et quels professeurs s'y distinguèrent le plus aux différentes époques? — Faire l'histoire de l'état militaire en Belgique, sous les trois périodes bourguignone, espagnole et autrichienne, jusqu'en 1794, en donnant des détails sur les diverses parties de l'administration de l'armée, en temps de guerre et en temps de paix.

— Les limites politiques de la France renferment les hommes qui parlent breton, une partie de ceux qui parlent basque, une partie de ceux qui parlent allemand, et une partie de ceux qui parlent flamand; le Roussillon parle le catalan, et la Corse l'italien; de ces diverses langues, les unes dérivent du latin et les autres ont une autre origine. D'un village français à un village flamand, allemand, basque ou de langue bretonne, la transition est brusque et tranchée; le contraire a lieu d'un pays de langue française à un pays de langue italienne ou espagnole : l'Italien succède peu à peu

au provençal, et le castillan au gascon. En 1806, la direction de la statistique du ministère de l'intérieur reçut l'indication, par communes, de toutes les parties de la France où d'autres idiomes que le français formaient la langue maternelle des habitants ; ce qui n'est plus exact maintenant, par l'effet des changements survenus. Sur une population totale de 31,851,545 âmes, il y a dans les limites actuelles de la France : langue flamande, 177,950 ; langue allemande, 1,140,000 ; langue bretonne, 1,050,000 ; langue basque, 118,000 ; langue italienne, 183,079 ; langue française, dans les différents dialectes patois, 29,180,516. La langue d'oil et la langue d'oc forment deux subdivisions de la langue française, parmi ses subdivisions innombrables. (*L'Echo du monde savant.*)

— *Histoire de saint Augustin, évêque d'Hippone, en Afrique*, par M. Vincent, licencié ès-lettres et en droit, ancien censeur des études de l'Académie de Paris, membre de l'Institut Historique, etc. « Peu de noms, dit M. l'abbé Badiche, dans son rapport à la troisième classe de cette société, ont eu plus de retentissement dans l'Église, ont trouvé plus d'admiration parmi les hommes que le nom de saint Augustin. Pour lui la science s'est jointe à la piété dans le concert de vénération et d'éloges dont retentit le monde entier depuis quinze cents ans. Il est même nécessaire de l'avouer ici, l'exagération, toujours dangereuse, a engendré deux erreurs trop répandues sur le saint docteur ; la première, en ce qu'on a donné au savoir et à l'autorité d'Augustin une mesure excessive ; la seconde, en ce qu'on a beaucoup trop exagéré les erreurs de sa jeunesse pour s'en servir comme d'une excuse. Tout cela vient de ce que la vie de saint Augustin est aussi peu connue que son nom est célèbre. Beaucoup d'écrivains cependant s'en sont occupés, mais d'une manière si prolixe que personne n'a été tenté de les lire. Aussi peut-on dire, avec certitude, que M. Vincent a véritablement comblé une lacune. La vie de saint Augustin, si intéressante par elle-même, semble le devenir encore plus sous la plume de son nouveau biographe. Profitant de son titre d'*histoire*, M. Vincent a joint à la biographie du saint des notions sur quelques-uns de ses ouvrages, et des récits épisodiques qui ajoutent à l'intérêt du livre. Je ne saurais trop répéter que M. Vincent a été heureux de posséder ce qu'il fallait pour écrire une histoire de saint Augustin. Rien ne manque à son récit, choix et coordination des faits, actions naturellement amenées, style plein d'attrait, et, ce qui vaut mieux encore, l'intelligence de son œuvre. Ce livre est destiné à faire partie d'une *bibliothèque instructive et amusante ;* j'ose assurer qu'il est un des meilleurs de la collection, et que, si l'éditeur sait s'entourer de collaborateurs tels que M. Vincent, le succès de son entreprise ne sera pas douteux. »

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.

Bulletin de la Société Bibliophile Historique de Paris. Dernières livraisons in-12.

Biographie des hommes du jour, par MM. Saint-Edme et Sarrut. 1re partie du tome IV. Un vol. in-4°.

O auxiliador da industria nacional, recueil de la Société d'Encouragement pour l'industrie nationale brésilienne, publié à Rio-Janeiro. 5 vol., comprenant de 1833 à 1837 inclusivement. In-12.

Discussion sur l'antiquité de la découverte et de l'usage du platine, par M. F. Rever, correspondant de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres. In-12.

Lettre du même *sur la conformation des yeux du crocodile et du caïman.* In-12.

Conjectures sur les objets d'antiquité trouvés à Lillebonne, par le même. In-12.

Mémoire sur les ruines de Lillebonne, par le même. 1 vol. in-12.

Description de la statue fruste, en bronze doré, trouvée à Lillebonne, par le même. Broch. in-12.

Mémoire sur les ruines du vieil Evreux, par le même. 1 vol. in-12.

Lettre sur des figurines trouvées dans la forêt d'Evreux, par le même. Même format.

Notice sur l'emploi des chaînes de briques dans les constructions romaines, par le même. Broch. in-12.

Voyage historique et pittoresque au Brésil, par M. J. B. de Bret. 26e et dernière livraison. Grand in-4°.

Rapport sur les vitraux de Montfort l'Amaury, par M. Didron. Broch. in-8°.

Rapport à M. de Salvandy sur la monographie de la cathédrale de Chartres, par le même. Broch. in-8°.

Des manuscrits à miniature, par le même. Broch. in-8°.

Le Secrétaire perpétuel, Eugène Garay de MONGLAVE.

TABLE DES MATIÈRES

CONTENUES

DANS LE DIXIÈME VOLUME.

LIVRAISONS 55 A 60. — FÉVRIER 1839 A JUILLET 1839.

MÉMOIRES.



REVUE D'OUVRAGES FRANÇAIS ET ÉTRANGERS.

CORRESPONDANCE.

EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

Des Assemblées générales et des Séances de Classes de l'Institut Historique.

CHRONIQUE.

BULLETIN BIBLIOGRAPHIQUE.